This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

**Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

**About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

3 2044 102 828 738

Digitized by Google

76
9

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

# L'EMPEREUR GUILLAUME

## ET SON RÈGNE

Digitized by Google

Châteauroux — Typ. et Stéréotyp. A. MAJESTÉ.

Digitized by Google

1514

# L'EMPEREUR GUILLAUME ET SON RÈGNE

76/9

PAR

ÉDOUARD SIMON

DEUXIÈME ÉDITION

PARIS
PAUL OLLENDORFF, ÉDITEUR
28 *bis*, RUE DE RICHELIEU, 28 *bis*

1886
Tous droits réservés.

Digitized by Google

Digitized by Google

# L'EMPEREUR GUILLAUME
ET
# SON RÈGNE

## CHAPITRE PREMIER

### LE PRINCE GUILLAUME. — JEUNESSE ET DÉBUT
### 1797. — 1847

Contradictions de sa vie. — Naissance et enfance. — Jugement de la reine Louise. — Impressions de l'exil. — Éducation militaire. — Carrière militaire. — Roman de jeunesse et mariage. — Avènement du roi Frédéric-Guillaume IV. — Le prince Guillaume reçoit le titre de prince de Prusse. — Président du conseil d'État et du conseil des ministres. — Ses principes ultra-monarchiques. — Son opposition aux réformes libérales. — Les lettres-patentes de 1847. — L'attitude du prince de Prusse.

Nous raconterons, dans les pages qui suivent, la vie et le règne d'un souverain dont l'existence et la carrière présentent des hauts faits, des surprises, des antithèses, des contradictions sans nombre. Sans posséder le génie du grand Frédéric, il remplira de son nom, autant que son grand aïeul, l'histoire contemporaine et sera pour l'histoire future une des grandes figures du dix-neuvième siècle.

Débile et maladif dans sa jeunesse, résigné lui-même à une courte existence, il dépassera les limites dernières de la vie humaine. Se contentant du rôle modeste d'un soldat au ser-



Digitized by Google

vice du trône de son frère, il deviendra le souverain d'un des plus puissants empires des temps modernes. Partisan ardent et convaincu de la royauté de droit divin, la raison d'État l'amènera à porter des coups terribles au principe de la légitimité. Adversaire du droit populaire, il établira dans son empire l'arme de la démocratie, le suffrage universel. Chargé, au début de sa carrière, des haines des masses, accablé sous le poids de l'impopularité, il sera acclamé, vers la fin de son règne, à l'égal des héros les plus populaires dont parle l'histoire.

Celui qui fut plus tard Guillaume Ier, roi de Prusse et empereur d'Allemagne, naquit à Berlin le 22 mars 1797, second fils du roi Frédéric-Guillaume III et de la reine Louise et petit-fils du roi Frédéric-Guillaume II, âme de la coalition européenne contre la République française. Son frère aîné, alors prince royal, fut plus tard roi sous le nom de Frédéric-Guillaume IV. Ses autres frères et ses sœurs étaient : les princes Charles et Albert, la princesse Charlotte, qui devint impératrice de Russie, et la princesse Alexandrine, grande-duchesse de Mecklembourg-Schwerin.

La vie, à la cour de Frédéric-Guillaume III, était simple, presque bourgeoise : les princes étaient élevés avec soin et, à part le prince royal, avec une préférence particulière pour les études militaires. C'est d'ailleurs pour ces dernières que le prince Guillaume montra, dès sa première jeunesse, les meilleures dispositions, malgré sa constitution maladive, qui causait souvent des inquiétudes et exigeait les plus grands ménagements. Sur le caractère de ce fils préféré la reine Louise écrit à son père, en 1808 : « Notre fils Guillaume, si je ne me » trompe, sera simple, loyal, plein de sens comme son père ». Comme tous les princes prussiens, un peu plus tôt même, à

Digitized by Google

l'âge de dix ans, il entra dans l'armée avec le grade de sous-lieutenant. Ce fut le lendemain d'Iéna : l'exil avait commencé pour la famille royale, qui s'était retirée à Kœnigsberg, loin de Berlin, occupé pendant six ans encore par l'armée française. Il est permis de penser que le spectacle des malheurs de ses parents et les récits qu'ils avaient dû faire à leurs enfants sur l'homme puissant qui avait anéanti la monarchie du grand Frédéric ont laissé dans l'esprit du jeune prince des souvenirs et des impressions qui ont exercé par la suite une si grande influence sur toute sa politique. La reine Louise, cela paraît avéré, ne cessait d'inculquer à ses enfants la haine de l'envahisseur étranger, c'est-à-dire de la France : leçons qui ont plus tard porté leurs fruits. Après la mort de la reine en 1810, le prince Guillaume continua ses études sous la direction de précepteurs militaires. A partir de 1813, il prend part à toutes les campagnes aux côtés du roi son père et donne, en plusieurs circonstances, des preuves de sang-froid et de bravoure. A Bar-sur-Aube, il est au milieu du feu, et sur le plateau de Pantin il assiste aux combats devant Paris. Il accompagne ensuite son père en Angleterre et partage les ovations dont les ennemis de l'empereur déchu accablent les vainqueurs.

Les années suivantes se passent dans les voyages que le prince entreprend, soit pour son instruction, soit pour représenter son père aux cérémonies des cours étrangères. Ses aptitudes militaires sont exceptionnelles, eu égard à son âge. A plusieurs reprises le roi le charge de grandes inspections et, en son absence, de la direction des affaires militaires ressortissant au cabinet du roi. En 1817, à l'accomplissement de sa vingtième année, il devient, comme tous les princes majeurs

Digitized by Google

de la famille royale, membre du Conseil d'État. A la même époque il est nommé colonel, et huit ans après, en 1825, à l'anniversaire de Waterloo, il devient général de division.

Il avait accompagné son père, en 1822, au Congrès de Vérone, puis parcouru l'Italie et rendu visite, avec le roi, au pape Pie VII.

En 1829, il représente le roi au sacre de l'empereur Nicolas, à Moscou, et se rend de là à Weimar, où il célèbre son mariage avec la fille aînée du grand-duc Charles-Frédéric, dont la fille cadette avait épousé, deux ans auparavant, le prince Charles, frère du prince Guillaume. Ce mariage, dicté par la raison d'Etat, mit fin à ce qu'on peut appeler son roman de jeunesse. Il aimait passionnément une des plus charmantes demoiselles de la Cour, la princesse Elisa Radzivill, issue de l'illustre et vieille famille polonaise, et il mettait tout en œuvre pour obtenir le consentement du roi, son père, à ce mariage. De très grands obstacles s'y opposaient, les statuts de la maison royale ne permettant des alliances de princes qu'avec des princesses du sang. De puissantes amitiés et influences s'appliquaient à écarter ou à tourner la difficulté. Des jurisconsultes savants démontraient que la famille Radzivill, descendant d'une ancienne dynastie polonaise, était aussi bien de sang royal que celle des Hohenzollern. D'autres juristes étaient d'un avis contraire. On découvrit alors un autre moyen, qui consistait dans l'adoption de la princesse Elisa par le prince Auguste, frère du roi Frédéric-Guillaume III et célibataire ; mais les conseillers de la couronne ne trouvaient pas que cette adoption pût suppléer au défaut de naissance royale de la princesse.

Un incident imprévu vint faire échouer tous ces efforts.

Digitized by Google

Le prince Charles, frère cadet du prince Guillaume, s'était marié, sur ces entrefaites, ainsi que nous l'avons dit plus haut, avec une des filles du grand-duc de Saxe-Weimar. Celui-ci, connaissant le projet du prince Guillaume, déclara à cette occasion que, dans le cas où le prince y donnerait suite, la cour de Weimar revendiquerait pour les princes à naître du mariage du prince Charles la priorité de succession au trône de Prusse sur les enfants du prince Guillaume. On avait ainsi en perspective des luttes et des querelles de succession, qui pouvaient un jour compromettre le sort de la dynastie royale.

Dans cet état de choses, le roi intervint en faisant appel au sentiment de devoir de son fils. Le prince Guillaume, bien qu'atterré par la missive paternelle, qui détruisait son plus beau rêve, n'hésita pas un instant. Il se soumit et épousa bientôt après la fille aînée du grand-duc de Saxe-Weimar.

Nous n'avons plus à noter, dans cette période des débuts du prince, que sa nomination, après la révolution de juillet 1830, au commandement en chef du corps d'observation prussien sur le Rhin, pour arriver à la période où il est appelé à jouer un rôle plus actif dans la politique de la Prusse.

Le 7 juin 1840, le roi Frédéric-Guillaume III mourut, laissant la couronne à son fils aîné Frédéric-Guillaume IV, qui à cette époque avait quarante ans et était sans enfants. Le prince Guillaume, héritier présomptif du trône, reçut, conformément aux usages de la famille royale, le titre de Prince de Prusse, titre qu'avait porté avant lui le frère de Frédéric II, père du roi Frédéric-Guillaume II, successeur de ce roi. Le prince, alors commandant du corps d'armée de la garde, fit, comme tel, prêter serment aux troupes. Il conservait d'ailleurs sa situation dans l'armée, tout en prenant une part active aux af-

Digitized by Google

faires publiques. A ses fonctions de président du Conseil d'Etat il ne tarda pas à joindre celles de président du conseil des ministres, auxquelles le nouveau roi l'appela.

Nous ne ferons pas ici l'histoire du règne si agité de Frédéric-Guillaume IV; nous nous bornerons à en rappeler les incidents auxquels s'est trouvé mêlé le prince de Prusse. La nation avait espéré du nouveau règne la réalisation des promesses solennelles de 1812 relativement à la création d'une représentation nationale, et dont l'accomplissement avait été enrayé par les mouvements révolutionnaires qui avaient agité l'Europe avant et après la révolution de juillet. Comme toujours, les tentatives révolutionnaires d'en bas avaient provoqué et consolidé la réaction d'en haut. Les influences puissantes des cours alliées d'Autriche et de Prusse finirent par arrêter net la politique libérale et réformiste qui avait marqué le réveil et la régénération de la Prusse depuis le désastre d'Iéna.

Frédéric-Guillaume IV, dès son avènement, se montra résolument opposé à la transformation de son royaume en monarchie constitutionnelle. Il entendait développer les vieilles institutions représentatives, basées sur le principe féodal et sur la division par castes et n'ayant qu'un caractère consultatif, de manière à laisser intactes toutes les prérogatives du roi, aussi bien comme pouvoir exécutif que comme législateur. Il l'annonça à Kœnigsberg et à Berlin, où il reçut, avec beaucoup de solennité et un grand déploiement de pompe, le serment hommagial des représentants des trois Etats. Dans les années qui suivirent, le roi s'attacha, en effet, à donner une certaine vie aux institutions provinciales : il convoqua les diètes des provinces à des intervalles plus rapprochés, y institua des comités permanents, leur soumit de nombreux projets de loi,

Digitized by Google

mais repoussa, avec énergie et souvent avec véhémence, les pétitions qui se multipliaient réclamant l'octroi d'une véritable constitution avec un parlement investi d'attributions délibératives.

L'opinion publique désignait le prince de Prusse comme le personnage qui influait le plus sur l'esprit du roi dans le sens opposé aux revendications du libéralisme. Ce n'était vrai que jusqu'à un certain point. Frédéric-Guillaume IV avait sur les prérogatives de sa couronne et le rôle du pouvoir royal des idées absolues, qui ne se sont jamais démenties et avec lesquelles il est mort. Les événements ont pu le faire ployer sous le joug de la démocratie ; ils l'ont confirmé plutôt qu'ébranlé dans l'opinion que le régime parlementaire était incompatible avec une vraie monarchie, qu'il considérait cependant comme le seul gouvernement conforme aux mœurs de son peuple. Sur ce point donc le prince de Prusse n'avait nul besoin de raffermir les convictions du roi. Il n'est pas moins certain que, si quelques-uns des conseillers du roi manifestaient des opinions plus favorables aux aspirations libérales, le prince de Prusse a pu les contrebalancer, d'autant plus que lui-même partageait complètement les idées de son frère sur ces graves sujets. S'il existait une divergence de vues entre le roi et le prince, elle portait bien plus sur la manière d'appliquer leurs idées. Le tempérament du roi inclinait aux demi-concessions, tandis que le prince aurait préféré marcher droit dans une voie ou dans l'autre, celle de la monarchie absolue et féodale ou celle de la monarchie constitutionnelle. Le prince penchait vers la première ; mais il était contraire au système hybride de son frère. La suite des événements le prouvera.

En essayant d'adapter aux besoins nouveaux la vieille insti-

Digitized by Google

tution des Etats provinciaux, le roi, loin de satisfaire aux vœux de plus en plus impérieux des esprits libéraux, ne parvenait qu'à les irriter, de sorte que le monarque, au lieu de diriger ce mouvement, s'en vit bientôt débordé. Déjà vers 1845, il reconnut la nécessité de recourir à quelque grande mesure propre à concilier le libéralisme et, en tout cas, à écarter pour longtemps cette question constitutionnelle qui entravait la marche du gouvernement. L'Etat, pour réaliser diverses réformes économiques, notamment pour encourager et subventionner la construction des chemins de fer, avait besoin de ressources que les impôts existants ne pouvaient lui fournir. Il aurait fallu recourir à un emprunt : la Prusse n'en avait pas contracté depuis un quart de siècle, par cette raison surtout qu'un décret royal de 1820, en arrêtant le chiffre de la dette publique, portait qu'à l'avenir tout nouvel emprunt devait être sanctionné par la représentation nationale. Le roi avait conçu l'idée de réunir les diètes des huit provinces en une seule assemblée, à laquelle seraient dévolues les attributions de cette représentation prévue par l'édit de 1820.

Il institua, pour élaborer un projet, une commission spéciale composée de quelques ministres et personnages de confiance, qui, après de laborieuses délibérations pendant l'année 1845, fut réunie le 11 mars 1846, avec adjonction des membres du ministère. Le prince de Prusse ouvrit les débats par un discours qui fait clairement connaître ses idées. Pour lui c'est l'existence du trône et de la patrie qui est en jeu. La création des Etats provinciaux lui aurait paru suffisante, et il n'est pas convaincu de la nécessité d'instituer une représentation centrale. Toutefois, si l'on juge utile de faire cette concession, on devra empêcher que le pouvoir gouvernemental passe à

Digitized by Google

l'assemblée. La puissance de la Prusse lui semblerait compromise par un amoindrissement quelconque des prévogatives de la couronne. La majorité de la commission ayant affirmé l'opportunité d'accorder une représentation centrale, le prince finit par s'y joindre en reportant ses objections sur les divers articles du projet. En premier lieu, il s'éleva contre le droit de pétition, qui lui apparaissait comme le germe d'une opposition contre le système militaire. L'assemblée, disait-il, influencée par la presse libérale, voudra porter atteinte à l'organisation militaire ; l'officier perdra l'amour d'une carrière, tous les jours battue en brèche par le libéralisme, hostile aux militaires. Le droit de pétition s'étendra aussi à la politique extérieure; on sèmera la discorde entre les gouvernements allemands et leurs sujets, on voudra dissoudre les liens d'alliance qui unissent la Prusse à l'Autriche et à la Russie. De plus le droit de pétition de l'assemblée sera mis à profit pour arracher de nouvelles concessions au gouvernement, qui à la longue ne pourra plus résister à ces exigences.

Les opinions du prince ne furent partagées par aucun autre membre de la commission, et le projet du roi passa à l'unanimité moins la voix de l'héritier du trône. Toutefois, ainsi que son caractère le comportait, celui-ci prit vite son parti : « Une Prusse nouvelle va se former », disait-il, « la vieille Prusse est » enterrée par la publication de cette loi. Puisse la nouvelle » Prusse devenir aussi puissante et aussi grande que l'est » devenue la vieille par l'honneur et la gloire ! »

---

Digitized by Google

## CHAPITRE DEUXIÈME

### LE PRINCE DE PRUSSE ET LA RÉVOLUTION DE 1848
### 1847 — 1848

Le prince de Prusse à la diète de Prusse. — Il se déclare contre le régime constitutionnel. — Mécontentement des populations. — Influence de la révolution française de 1848. — L'insurrection de Berlin dirigée contre l'élément militaire. — Accusations contre le prince de Prusse. — Sa fuite. — Erreur populaire. — Le roi ordonne au prince de se rendre en Angleterre. — Le prince accusé de conspirer avec l'empereur Nicolas. — Origine de cette légende. — Le Mémoire de l'empereur Nicolas — Le Czar et le général de Dohna. — Le prince de Prusse et l'ambassadeur de Russie. — Séjour du prince à Londres. — Le prince Albert et le prince de Prusse. — Le prince de Prusse et l'armée du Holstein. — Hostilité du peuple de Berlin. — Le clergé protestant supprime les prières pour le prince. — Le prince élu député à l'assemblée nationale. — Le ministère demande le rappel du prince. — Agitation à Berlin. — Départ d'Angleterre et séjour à Bruxelles. — Retour à Potsdam. — Il adhère aux nouvelles institutions. — Son entrée à l'assemblée nationale.

Telle fut la part du prince de Prusse dans les lettres-patentes du 3 février 1847, qui devinrent en effet, ainsi qu'il l'avait prévu, le commencement d'une ère nouvelle, semée de secousses où la monarchie prussienne faillit sombrer. Après avoir apposé sa signature, en qualité de président du ministère, à cette charte octroyée, le prince s'abstint de toute opposition contre le nouveau régime. Comme membre héréditaire de la Curie des Seigneurs, création nouvelle imitée de la Chambre des Lords d'Angleterre, il se borna, au cours de la session de la diète,

Digitized by Google

à prendre la parole contre les demandes tendant à élargir les privilèges de cette assemblée : « Il ne consentira jamais, disait-il, « à accorder à la diète des libertés et des droits au préjudice de ceux de la couronne ».

La diète et le roi, à la fin de la session, s'étaient mal quittés. Le souverain avait compté sur des manifestations de gratitude ; l'assemblée avait répondu, en critiquant l'œuvre royale, la trouvant insuffisante, presque illégale, et repoussant la plupart des projets de loi d'ordre financier et économique. Au commencement de 1848, conformément aux lettres-patentes, le roi convoqua le grand comité de la diète en vue d'examiner certains projets de loi. Ébranlé par l'opposition qu'il avait rencontrée auprès de la diète et qui se manifestait de nouveau au sein de plusieurs diètes provinciales, le roi concédait, en modifiant les lettres-patentes de février, la périodicité des réunions de la diète en même temps qu'il transférait à cette assemblée les attributions assez importantes du comité. On entrait ainsi dans la voie menant plus ou moins directement au régime parlementaire. Peut-être y serait-on arrivé paisiblement et dans des conditions régulières sans la révolution française de février, qui fit peu à peu le tour de presque toute l'Europe.

En effet, s'il existait en Prusse de nombreux éléments d'opposition et bien des causes de mécontentement, la matière révolutionnaire y faisait défaut. Si le régime féodal y avait laissé ses vestiges dans la division des classes et dans le maintien de quelques privilèges nobiliaires, de forme plutôt que de portée réelle, ces inégalités étaient rachetées par une justice sévère et par l'égalité de tous devant la loi. On peut dire aussi que l'absence d'une représentation nationale trouvait son correctif dans l'organisation d'une bureaucratie assez indépen-

Digitized by Google

dante vis-à-vis des ministres et nullement oppressive à l'égard des administrés. Faire disparaître tous les privilèges, donner aux citoyens des organes légaux de leurs intérêts et à la nation une part de coopération à la législation : telle fut la tâche qui s'imposait aux gouvernants, et qui se serait probablement accomplie sans secousse violente, si la révolution de février n'était venue communiquer la fièvre à toute l'Europe et inciter les populations des diverses capitales à imiter le peuple de Paris. En Prusse comme en France, le mouvement libéral et réformiste fut débordé par l'impétuosité des masses, auxquelles s'étaient mêlés les éléments démagogiques les plus violents.

Les journées de Berlin du 14 au 18 mars portent les signes caractéristiques de l'imitation des journées de février de Paris, sauf cette différence que ce qui avait pu être à Paris une colère populaire réelle, alimentée par les partis anti-dynastiques, n'était à Berlin qu'une colère factice et artificielle. Sur la Sprée comme sur la Seine, il y eut des barricades, des escarmouches avec l'armée, très modérée d'ailleurs dans l'exécution des ordres; il y eut aussi des malentendus ou des hasards faisant partir quelques fusils, des morts promenés sous les fenêtres du palais avec des cris de vengeance. Cependant aucune clameur ne s'élevait contre la royauté même, personne ne demandait la proclamation de la république. Ce que les masses exigeaient se résumait en ces mots, proférés sous le balcon du château, sous les yeux du roi : « Les troupes hors de Berlin! » Là est la véritable signification de l'insurrection berlinoise du 18 mars. Le mouvement, qui avait éclaté en quelque sorte par surprise et sous l'influence de circonstances extérieures, avait fini par trouver son objectif. La

Digitized by Google

grande majorité de la nation n'aurait jamais suivi ceux qui eussent voulu changer la forme monarchique du gouvernement ; elle s'associait plus facilement à un mouvement dirigé contre la prédominance de l'élément militaire. L'aristocratie occupait la première place dans l'armée, et c'était elle qui résistait avec ténacité à l'établissement du régime constitutionnel et parlementaire, ainsi qu'à l'émancipation politique des classes moyennes et inférieures. Voilà pourquoi le mouvement du 18 mars aboutit à une immense démonstration contre l'armée et, en dernier lieu, contre celui qui était le représentant le plus éminent de cette armée, le prince de Prusse. Mais, là encore, on remarque l'imitation de Paris. Comme à Paris les coups de fusil du boulevard des Capucines avaient déchaîné les fureurs populaires contre M. Guizot, absolument innocent dans cet accident, de même à Berlin quelques coups de fusil, partis par hasard, devaient fournir matière aux accusations les plus outrées contre le frère du roi. L'opinion publique, n'osant pas s'attaquer à la personne du souverain, avait découvert une victime dans le prince de Prusse : c'est lui qui fut chargé par la populace égarée de tous les péchés d'Israël.

La seconde République française, à part la perturbation qu'elle avait jetée dans les pays voisins, s'était présentée aussi avec des idées propagandistes, en même temps qu'elle avait manifesté l'intention de chercher dans des entreprises belliqueuses au dehors une diversion à des embarras intérieurs. Sous le coup de ces appréhensions, le gouvernement de Berlin avait jugé nécessaire d'exercer une vigilance spéciale sur ses frontières occidentales. A la date du 10 mars, c'est-à-dire huit jours avant les troubles de Berlin, le roi nomma son frère

Digitized by Google

gouverneur général des provinces du Rhin et de Westphalie, fonctions qui impliquaient le commandement en chef des deux corps d'armée stationnés dans ces provinces. Dès le lendemain le prince fit ses préparatifs de départ et prit congé des troupes de la Garde, jusqu'à ce moment placées sous ses ordres. Dès lors il ne pouvait plus donner aucun ordre à cette portion de l'armée, dont le commandement avait été confié aussitôt à un autre général. Le 14 mars, il prit part encore à un acte politique important. Par un décret, contresigné par le prince de Prusse et tous les ministres, le roi convoqua la diète générale au 24 avril, à l'effet de délibérer sur une série de mesures se rattachant aux projets de réforme fédérale et constitutionnelle que le gouvernement prussien allait arrêter de concert avec l'Autriche et les autres membres de la Confédération germanique. « Ces projets, » disait le décret royal, « devront assurer » une véritable régénération de la Confédération germanique, » afin que le peuple allemand soit vraiment uni et fortifié » par des institutions libres et que l'Allemagne occupe en » Europe le rang qui lui appartient. »

Les jours suivants, le prince ne vaqua plus qu'aux derniers apprêts de son changement de résidence. Il assista encore à la réception par le roi d'une députation rhénane, qu'il engagea, dans un entretien particulier, à rentrer dans sa province pour y porter la nouvelle des réformes annoncées et calmer les esprits. Enfin, il contresigna, en tête des autres membres du ministère, le décret royal qui, avançant la réunion de la diète prussienne, lui assignait la tâche de préparer la convocation d'une assemblée nationale, élue par le suffrage universel, et qui aurait à concerter avec la couronne la constitution future du royaume.

Digitized by Google

Pendant que ces actes s'accomplissaient au Château, se déroulaient au dehors les événements qui amenèrent la collision avec les troupes. Des preuves authentiques, recueillies longtemps après les journées de mars, ne laissent pas subsister de doute sur l'erreur populaire qui accusait le prince d'avoir donné le signal d'une charge contre la foule. Cette erreur, involontaire de la part des masses, ne l'était pas de la part des meneurs, se disposant à exploiter à leur profit un mouvement qui tendait à prendre des proportions inattendues ; elle fut confirmée en outre par le silence de ceux qui, connaissant la vérité, préféraient détourner l'orage de la tête du roi et des véritables auteurs du fatal accident. D'ailleurs, à ce moment, tout le monde avait perdu la tête. Le roi lui-même disait souvent, peu après, à ses intimes : « Dans ces journées-» là nous étions tous couchés sur le ventre. »

Quoi qu'il en soit, l'émeute avait trouvé sa victime. La populace poussa des cris de mort contre le prince de Prusse ; les plus modérés demandaient son abdication comme héritier de la couronne. Dans la nuit du 18 au 19 mars, des masses de peuple se ruèrent sur le palais du prince avec l'intention de le saccager et de l'incendier. Les étudiants, formés en corps de sûreté, réussirent à le protéger par une ruse également empruntée à l'insurrection parisienne envahissant les Tuileries : un écriteau portant l'inscription : *propriété nationale* fut placé sur le balcon et servit, durant les mois de tourmente populaire qui suivirent, comme de bouclier préservatif. Peut-être l'éloignement du prince était-il commandé dans l'intérêt même de sa sécurité ; en effet ses amis lui conseillèrent de partir. Ce qui paraît contestable, c'est la nécessité d'imprimer à ce départ le cachet officiel ; car on donnait ainsi une sorte de consécra-

Digitized by Google

tion à la légende qui rendait le prince responsable de l'effusion du sang. L'entourage du roi poussait à cette mesure, et le prince fut envoyé en exil.

Dans la nuit, il s'était retiré à Spandau, puis dans une des résidences royales des environs de Potsdam. C'est là que vint le trouver, le lendemain, un des aides de camp du roi, qui, sur la demande du nouveau ministère, invitait son frère, afin de calmer l'effervescence du peuple, à faire un voyage à l'étranger.

Le prince répondit qu'il ne défèrerait à ce désir que dans le cas où le roi lui enverrait un ordre écrit. Par suite le roi lui adressa une lettre par laquelle il l'engageait « à se rendre » auprès de la cour amie d'Angleterre pour lui expliquer les » événements et l'état des choses ».

Le départ du prince n'apaisa pas, loin de là, les colères populaires. Les partis révolutionnaires devinaient en lui le seul homme prêt et résolu à défendre, au besoin, le trône contre l'anarchie. Aussi, pendant longtemps, une autre légende, habilement entretenue, représenta le prince comme le chef d'une contre-révolution, ligué avec l'empereur de Russie, et en marche, à la tête de régiments prussiens et russes, pour délivrer le roi soi-disant prisonnier des révolutionnaires. La population affolée croyait à ces bruits, et, à plusieurs reprises, le rappel fut battu par la garde civique sur le bruit que le prince de Prusse et les Russes étaient aux portes de la capitale. Pendant ce temps le prince était à Londres, et il put, dans son exil, connaître le vrai fondement de ces rumeurs.

En effet c'est à Saint-Pétersbourg que ces projets de contre-révolution avaient leur origine. Il existe de cette époque un mémoire, divulgué vingt ans après et attribué, avec une

Digitized by Google

grande vraisemblance, à l'empereur Nicolas lui-même. L'auteur de ce document, après avoir blâmé la condescendance du roi à l'égard du libéralisme, insinue l'idée d'un mouvement militaire partant de la province et devant être entrepris au nom du roi contre Berlin. Une proclamation royale expliquerait les événements de mars, pour faire appel à l'esprit loyal des classes moyennes, et, en dénonçant le libéralisme comme la cause de l'insurrection, déclarerait abrogées toutes les lois constitutionnelles depuis 1847. Berlin, disait le mémoire, n'est pas la Prusse et ne saurait faire la loi à la Prusse. Si le roi se soumettait à la volonté de Berlin, ce serait une preuve qu'il n'est pas le maître et qu'il a cédé à la contrainte. « Dans ce cas malheureux », continue le mémoire, « je considère que le prince de Prusse ne devrait pas se sou- » mettre à une décision pareille. Il faut qu'il revendique ses » droits imprescriptibles, il faut qu'il les réclame les armes à » la main; il aurait pour lui toute l'armée et la grande majo- » rité de tout le pays ». L'auteur recommande au prince deux moyens pour agir : ou se mettre à la tête des troupes dans le Holstein, « marcher sur Berlin, délivrer le roi et se rendre » maître de la capitale en faisant justice des misérables qui y » dominent » ; ou bien s'assurer le concours des généraux Dohna et Colomb, commandant les corps de la Prusse orientale et de Posen et marcher sur Berlin. « Le second moyen », ajoute le mémoire, « aurait l'avantage de s'appuyer sur notre » armée (russe) comme une réserve prête à venir au secours » du prince, mais dans le cas seulement d'une complication » avec la France ou l'Allemagne du sud ». On devrait s'ouvrir sur ce projet aux deux généraux prussiens, par l'entremise du ministre de Prusse à Saint-Pétersbourg. « Mais », ainsi se



Digitized by Google

termine ce document, « si le prince de Prusse avait la faiblesse » de revenir à Berlin maintenant, après que l'esprit public s'y » est montré si infâme à son égard, ce serait, selon moi, une » faute impardonnable qui pourrait à jamais perdre la monar- » chie prussienne ; car le prince devrait souscrire à des con- » ditions humiliantes, presque infamantes, et le bon parti » perdrait dès l'instant tout prétexte comme tout espoir de » relever et de sauver la bonne cause. »

L'authenticité de ce mémoire et de son origine impériale est corroborée par plusieurs faits. D'abord, pendant le séjour du prince de Prusse à Londres, le baron de Brunnow, ambassadeur de Russie, paraît avoir soumis au prince un projet à peu près identique au mémoire précité. Il essuya un refus énergique. D'après ce qui transpira plus tard sur cet incident, le prince aurait déclaré que jamais il n'admettrait l'intervention étrangère entre le roi et son peuple. Un autre fait, qui se produisit quelques mois après, eut pour témoin précisément le général de Dohna, dont il est question dans le mémoire russe. Ce général avait été chargé par le roi, en automne 1848, d'aller assister aux manœuvres russes qui eurent lieu, près de la frontière prussienne, sous les ordres de l'empereur Nicolas. Un jour, se trouvant seul sous la tente avec l'empereur, le général prussien fit l'éloge des troupes russes. « Mes troupes vous plaisent? » exclama le czar, « eh bien, ces » troupes sont à votre disposition, si vous voulez marcher à » leur tête contre Berlin émeutier ». M. de Dohna répliqua : « Un général prussien ne marche que sur l'ordre de son roi ». L'affaire en resta là ; mais les bruits d'intervention russe continuèrent à circuler longtemps encore, alors même qu'il était avéré que le prince de Prusse n'y était pour rien et qu'à la

Digitized by Google

cour de l'empereur Nicolas on songeait, à défaut du frère aîné du roi, au frère cadet, le prince Charles, très en faveur à Saint-Pétersbourg.

Le prince de Prusse arriva le 27 mars à Londres, où il n'était pas un hôte inconnu. Quatre ans auparavant, il y était venu rendre visite à la reine Victoria et au prince Albert, qu'il avait littéralement charmés. La reine a noté, à ce sujet, dans son journal, le 31 avril 1844 : « Il me plaît beaucoup ; il est très » aimable, agréable et intelligent, gai et d'un commerce facile. » Il est intéressant, droit, sensé ; il parle très bien sur toutes » les questions politiques, avec intelligence et entendement ; » il serait, je crois, comme roi, plus sûr et plus constant que le » roi actuel. Il est enchanté de tout ce qu'il voit en Angle- » terre. » Après son départ, M. de Bunsen, ministre de Prusse à Londres, avait écrit à un ami : « Le prince avait appris à » aimer l'Angleterre ; il admirait sa grandeur et comprenait » qu'elle est due à ses institutions, mais que ces institu- » tions ne pouvaient être introduites chez les autres peuples » où manquaient les conditions qui les avaient fait prospérer » en Angleterre. »

Il y revint, en 1848, en hôte exilé, mais chaleureusement accueilli. « Nous ne pouvons laisser sombrer le prince de » Prusse », écrit le prince Albert à la date du 30 mars ; « il est » attaqué, parce qu'on le craint ; cependant c'est un esprit » noble, honnête et tout attaché au nouveau mouvement en Al- » lemagne ». Il acceptait d'ailleurs la situation avec une certaine philosophie. Étant à déjeuner chez le ministre de Prusse, il refusa un fauteuil qu'on avait approché de la table pour lui, et, prenant une chaise ordinaire, il dit, en riant : « Il faut prati- » quer l'humilité aujourd'hui, car les trônes chancellent. »

Digitized by Google

L'aristocratie anglaise lui fit une réception des plus brillantes et lui donna des fêtes sans nombre. Durant son séjour en Angleterre, il s'abstint de toute ingérence dans les affaires de Prusse. Une seule fois il rompit le silence pour féliciter le général Wrangel de la victoire remportée dans le Slesvig sur les Danois. Cette lettre, lue devant les troupes, avait excité leur enthousiasme, qui se manifesta par des hourrahs frénétiques. Cette démonstration, qui ne s'adressait qu'à l'ancien chef d'armée, réveilla aussitôt la colère de la démocratie allemande, qui accusait les troupes prussiennes d'appartenir à la réaction et redoublait ses attaques contre le prince de Prusse.

A Berlin, en effet, l'esprit public continuait à être monté contre le frère du roi. Personne n'osait prononcer son nom avec sympathie, encore moins exprimer un regret sur son absence. Il y eut jusqu'aux pasteurs protestants qui pendant longtemps, en raison de l'irritation populaire, omettaient, à l'office des dimanches, dans la prière pour la famille royale, de nommer le prince de Prusse ; une circulaire du ministre des cultes dut finalement les rappeler à l'observation de ce devoir imposé par les règlements ecclésiastiques.

Cette situation ne pouvait se prolonger. L'absence et l'éloignement de l'héritier du trône ne pouvaient se justifier, au point de vue du droit public, par le simple fait d'une humeur contraire de la population. Cependant tout le monde avait peur du retour du prince : le roi, son entourage, les ministres, les partisans les plus dévoués de la royauté. Des controverses véhémentes et sans fin s'engageaient : c'était la question à l'ordre du jour dans tous les clubs populaires. A la diète prussienne, réunie le 2 avril, le président, prince de Solms, eut l'intention de porter la question à la tribune ; il fut dé-

Digitized by Google

tourné de cette idée par deux ministres, dont l'un, le ministre de la guerre, ancien chef d'état-major du prince de Prusse, supplia le président de la diète de renoncer à son interpellation, sous peine de faire renverser le ministère libéral, qui venait seulement d'être installé au pouvoir.

Moins timides, les membres d'un arrondissement de la Poméranie, province dont le prince de Prusse était le lieutenant du roi, lui écrivirent à Londres, l'invitant à revenir au milieu d'eux. Ce fut la première manifestation publique en faveur du prince; elle fraya le chemin aux résolutions du roi et du ministère. Avec un peu de courage et d'énergie, il aurait été possible de faire rentrer le prince sans bruit. Laissant la question s'éterniser et s'aigrir, ne disposant pas de forces militaires pour contenir les masses, le ministère procéda par des biais et imprima à l'affaire le caractère d'une véritable action d'État. On voulait préparer le retour du prince et familiariser l'opinion publique avec cette idée. Le prince, d'ailleurs, pour ne pas créer des difficultés au roi et au gouvernement, se prêta de bonne grâce à cette mise en scène.

Dans les sphères démocratiques et libérales on était divisé sur la question; les plus exaltés voulaient que le prince fût dépossédé de ses droits de succession; les modérés, auxquels se joignirent les conservateurs, se déclaraient satisfaits d'une promesse préalable, de la part du prince, de reconnaître le nouvel ordre de choses. Cette dernière condition, nous venons de le montrer, avait été remplie par le prince avant son départ, puisqu'il avait contresigné les deux décrets royaux relatifs à la réorganisation fédérale et à la constitution prussienne. Néanmoins, pour satisfaire l'opinion, il réitéra sa profession de foi libérale. A l'adresse des députés poméraniens il

Digitized by Google

répondit : « Je partage absolument votre opinion d'accepter la » transformation de l'État en monarchie constitutionnelle avec » toutes ses conséquences. » Il ajouta que la consolidation du nouvel ordre de choses et sa position personnelle faisaient paraître indispensable son retour à Berlin ; il rappela aussi qu'il avait contresigné les décrets libéraux, et, « vous me connais- » sez assez, disait-il, pour avoir confiance que je sois fidèle à » ma parole donnée ».

Huit jours après, le ministère présenta au roi un rapport sur le retour du prince. Il y rappelait que le prince avait participé aux mesures en vue de la convocation de l'Assemblée nationale, dont la réunion était proche. Le prince devait être présent pendant la durée des délibérations, comme aussi pour sanctionner l'œuvre constitutionnelle ; l'Assemblée devait ouvrir ses travaux avec la conviction que le concours de l'héritier du trône était acquis au nouvel ordre de choses. Le roi répondit qu'il était d'accord avec le ministère, d'autant plus que son frère lui avait à plusieurs reprises exprimé son adhésion à la politique nouvelle de son gouvernement. En conséquence il envoyait au prince l'invitation de revenir à bref délai.

Ces mesures, après leur publication, ayant provoqué quelques manifestations hostiles, le ministère s'expliqua dans une proclamation. Il y insista sur les raisons qui motivaient le retour du prince, après « un séjour dans la libre Angleterre » : retour « retardé par l'itinéraire que le prince avait » choisi par la Belgique, si forte par ses institutions ». La présence du prince, disait le manifeste ministériel, attesterait son adhésion au nouvel ordre de choses et sa résolution de prêter son concours au gouvernement dans l'exécution des réformes.

Digitized by Google

Un autre moyen fut trouvé encore pour motiver et même rendre obligatoire le retour du prince. Un des arrondissements électoraux de la province de Posen, celui de Wirsitz, offrit un siège dans l'assemblée au prince, qui l'accepta. Malgré toutes ces précautions, peut-être même à cause d'elles, les manifestations contre le retour du prince continuèrent et se portèrent directement devant les hôtels des ministres. Des « délégués du peuple » apportèrent des protestations ; le palais du prince fut de nouveau menacé de pillage et protégé avec peine par la garde civique. Dès l'ouverture de l'assemblée nationale, dans une des premières séances, des députés de la gauche démocratique interpellèrent le ministère sur les motifs de l'éloignement du prince. M. Camphausen, président du conseil, se vit alors obligé d'exposer les faits, en ne dissimulant pas que le ministère avait conseillé cet éloignement, quoiqu'il sût injustes les accusations portées contre le prince, mais parce qu'il avait jugé la mesure nécessaire pour laisser aux passions populaires le temps de se calmer. Cet aveu, justification indirecte du prince, donnait la mesure de l'impuissance du parti libéral modéré devant la démocratie berlinoise, qui depuis des mois, en effet, terrorisait la bourgeoisie.

Vers la fin de mai, le prince quitta Londres pour se rendre à Bruxelles. La reine Victoria écrit, à ce propos, au roi des Belges : « Au départ, le prince était fort triste. Que Dieu le protège ! » C'est un homme rempli des sentiments les plus nobles et les » plus honnêtes, à qui l'on a fait profondément tort. Il est » très content de tout ce qu'il a vu en Angleterre ». M. de Bunsen, ministre de Prusse à Londres, avait, à son tour, écrit au roi de Prusse : « Il produit partout le meilleur effet par sa » noble attitude et son intelligence lucide. Il apprend lui-

Digitized by Google

» même beaucoup par ses entretiens avec les premiers hom-
» mes d'État et par leurs questions, surtout avec Peel ; il prend
» journellement des leçons de langue, de littérature et de
» droit constitutionnel ».

On peut comprendre la tristesse, dont parle la reine Victoriet qui obsédait le prince au moment de quitter l'Angleterre : il allait quitter un asile tranquille, une société d'élite qui l'honorait et le fêtait, une population qui lui témoignait du respect, pour rentrer dans son pays, dont le souverain et le gouvernement étaient ballottés par les flots populaires et agités, au milieu d'une population qui lui attribuait les plans les plus sinistres, ayant devant lui un avenir plein de dangers de toute sorte.

De Bruxelles, à la date du 30 mai, le prince, sans doute suivant un programme arrêté d'avance, adressa au roi une lettre, qui fut aussitôt rendue publique et dans laquelle il écrivait qu'au moment d'arriver sur le continent, il croyait opportun d'exprimer de nouveau ses sentiments. « Je m'abandonne à l'espoir » dit-il, « que les institutions libres, pour la consolidation desquel-
» les Votre Majesté vient de convoquer les représentants du
» peuple, se développeront, avec l'aide de Dieu, pour le salut
» de la Prusse. Je consacrerai à ce développement, avec con-
» fiance et fidélité, toutes mes forces, et j'attends le moment où
» je donnerai mon adhésion, qui sera prévue par la charte, à la
» constitution que Votre Majesté est sur le point de concer-
» ter avec votre peuple ». De Bruxelles, le prince, passant par La Haye, rentra en Prusse, dont il franchit la frontière à Wesel. Là il fut reçu avec solennité par les officiers de la garnison et les autorités locales. Il saisit de nouveau l'occasion de s'expliquer en public sur sa situation personnelle. « Vous

Digitized by Google

savez », dit-il aux assistants, « tout ce qui m'est arrivé. Il est » douloureux d'être méconnu ; une conscience pure m'a fait tra- » verser ces jours d'épreuve, et c'est avec une conscience pure » que je rentre dans la patrie. J'ai toujours espéré que le jour » de la vérité viendra, et il est venu. Depuis lors bien des choses » ont changé dans notre pays. Le roi l'a voulu, la volonté du » roi m'est sacrée. Comme son premier sujet, je m'associe de » tout mon cœur au nouvel ordre de choses. Mais le droit, » l'ordre et la loi doivent régner. Point d'anarchie ; j'y ten- » drai de toutes mes forces, c'est là mon devoir ».

Le 7 juin, le prince arriva à Potsdam, où il fut salué par le roi et la reine ; le lendemain, il se rendit à Berlin, pour prendre son siège à l'assemblée nationale. L'émoi avait été grand dans la capitale à la nouvelle de son retour. En uniforme de général, accompagné de ses officiers d'ordonnance, il traversa la haie des hommes du peuple qui assiégeaient les abords de l'édifice (l'Académie de Chant), où siégeait l'assemblée. A son entrée dans la salle, la droite se leva, tandis que la gauche affecta d'ignorer sa présence ; le prince prit place au premier rang de l'extrême droite, composée des anciens partisans du régime absolu et féodal. L'orateur qui parlait ayant quitté la tribune, le président donna la parole au « député de Wirsitz ». Le prince monta à la tribune et, sous le profond silence de la salle, prononça un court discours. Son élection, dit-il, lui donne le droit de paraître dans cette salle, en même temps qu'elle lui prescrit de souhaiter la bienvenue aux députés du pays. L'œuvre dévolue à l'assemblée décidera pour longtemps des destinées de la Prusse et de ses rois. « La monar- » chie constitutionnelle », continue le prince, « est la forme » de gouvernement que votre roi vous a recommandé d'éta-

Digitized by Google

» blir. Je lui consacrerai, avec fidélité et conscience, toutes » mes forces, ainsi que la patrie a le droit de l'attendre de mon » caractère qui lui est bien connu. Tel est le devoir de tout » ami de la patrie, tel est surtout le mien, comme premier » sujet du roi. Puisse, dans ces conditions, ma présence » parmi vous être favorablement accueillie ! ». Son discours fini, le prince, au milieu des applaudissements de la droite, la gauche gardant une attitude passive, quitta la salle, où il ne revint plus : le but de sa visite était atteint, et la loi électorale admettait l'appel du député suppléant. Dans l'esprit des masses, le prince n'était pas réhabilité ; mais il était rentré dans le pays : c'était là l'essentiel pour lui, pour l'avenir de la dynastie, comme aussi pour la marche régulière du gouvernement.

Digitized by Google

## CHAPITRE TROISIÈME

### ANNÉES D'ABSTENTION
### 1848 — 1857

Le prince de Prusse reste étranger à la politique. — La réaction. — Le prince approuve la politique de résistance. — Frédéric Guillaume IV et la couronne impériale d'Allemagne. — Le prince fait bon accueil à la députation du parlement allemand de Francfort. — La princesse de Prusse favorable au mouvement allemand. — Le roi refuse la couronne impériale. — Insurrections dans l'Allemagne du sud. — L'union fédérale prussienne. — Le prince de Prusse réprime l'insurrection badoise. — Conflit avec l'Autriche. — Le roi de Prusse se soumet à l'Autriche. — Arrangement d'Olmütz. — Le ministre Manteuffel impopulaire. — Révision de la constitution prussienne. — Le prince de Prusse et l'organisation de l'armée — La guerre d'Orient et la politique prussienne. — Le prince de Prusse penche du côté de l'Angleterre. — Le cabinet de Berlin favorise la Russie. — Le roi Frédéric-Guillaume IV et le second Empire en France.—Dissentiments graves avec l'Angleterre. — Le prince de Prusse désapprouve l'attitude de son frère et se retire à Bade. — Le roi de Prusse et la reine d'Angleterre. — La Prusse au congrès de Paris. — Le prince Frédéric-Guillaume, fils du prince de Prusse, épouse la princesse royale d'Angleterre.

Le prince de Prusse, après avoir fait ainsi publiquement acte formel d'adhésion au régime constitutionnel, rentra provisoirement dans la retraite, partageant son séjour entre son château de Babelsberg, près de Potsdam, et le palais de Berlin. Le nouvel ordre de choses ne lui laissait aucun moyen de prendre part à la direction des affaires, et il n'avait plus de commandement dans l'armée. Correct dans son attitude,

Digitized by Google

évitait toute ingérence dans les affaires du gouvernement, dont la gestion incombait à des ministres responsables et tenus de compter avec la majorité parlementaire. Il vit ainsi passer sous ses yeux, comme spectateur impassible, les événements de l'été de 1848 : les désordres et les excès dont la capitale fut le théâtre, les conflits entre les ministres et l'assemblée, entre celle-ci et le roi. L'assemblée, dans ses résolutions et dans son œuvre de constituante, alla jusqu'aux dernières limites qu'elle pouvait atteindre sans abolir la royauté : elle avait mis le comble à ses prétentions, en supprimant, dans le titre royal, les mots : « par la grâce de Dieu ». Ces votes et les désordres de la rue provoquèrent dans le pays une réaction en faveur du roi ; la majorité de la nation, chez laquelle les idées royalistes prévalaient, n'était plus avec la majorité de l'assemblée ; elle lui devint même hostile le jour où elle opposa une résistance manifeste aux mesures adoptées par le roi en vue du rétablissement de l'ordre, mais aussi afin de mettre un terme aux empiètements de l'assemblée sur les prérogatives royales. Le moment de la réaction était venu. Le pays, fatigué, désirait un repos que ne lui donnait pas une assemblée influencée par les masses populaires de Berlin, et dont les votes échappaient de plus en plus à la direction de ministres faibles et mal soutenus par le roi, à qui d'ailleurs ils étaient plus ou moins antipathique. Pour rompre avec les influences parlementaires, le roi, au mois de novembre, nomma un ministère choisi en dehors de l'assemblée : son oncle, le comte de Brandebourg en fut le président, et le baron de Manteuffel fut chargé du ministère de l'intérieur. Ce cabinet, composé d'hommes résolus et dévoués au roi, se faisait appeler par ses organes, « ministère de l'action de salut ».

Digitized by Google

Réagir contre le mouvement ou ce que la démocratie appelait « les conquêtes de mars » ; revenir au régime quelque peu modifié des lettres-patentes de 1847, ou du moins restreindre dans de notables proportions les attributions parlementaires : telle était, au fond, l'intention du roi et de la cour. Mais pour le moment il eût été imprudent d'afficher de semblables projets ; on se borna à courir au plus pressé. La garde civique fut dissoute, le siège de l'assemblée transféré à Brandebourg et, la majorité continuant à voter des résolutions hostiles au ministère, le roi dissolut l'assemblée, fit entrer les troupes à Berlin, décréta l'état de siége dans la capitale, octroya enfin une constitution, assez libérale cependant, puisqu'elle était conforme en général au projet antérieurement délibéré par l'assemblée nationale.

Le prince de Prusse n'eut officiellement aucune part dans ces différentes mesures ; toutefois on n'ignorait pas qu'il les approuvait complètement. Une députation de la municipallité de Berlin s'étant rendue à Potsdam pour solliciter son intervention conciliatrice entre le gouvernement et l'assemblée, le prince lui déclara qu'il était impossible de pactiser avec une majorité en rébellion ouverte contre les ordres du roi. Il insista sur la faute grave qui aurait été commise, le 19 mars, par la retraite des troupes de Berlin. Si la couronne devait tomber, elle tomberait avec honneur. Quant aux promesses royales du mois de mars, le prince engageait sa parole qu'elles seraient tenues. En donnant cette assurance, il était certainement de bonne foi. Si les événements ultérieurs n'ont pas confirmé ces intentions, c'est qu'il en est du mouvement de réaction comme de celui de la révolution : les chefs de l'un comme de l'autre croient fermement à leur capacité de diriger à leur

Digitized by Google

gré la marche des choses, tandis qu'ils se trouvent plus tard entraînés et débordés au point de dépasser leur but. Quant aux concessions arrachées au roi Frédéric-Guillaume IV par l'émeute de mars, le parti démocratique, en voulant y renchérir encore par ses empiètements sur le pouvoir exécutif, les compromit, provoqua et justifia la réaction. Le roi brisa le pouvoir constituant de l'assemblée et octroya une constitution, qu'il abandonna ensuite en dissolvant les chambres de révision, pour arriver finalement à établir une constitution rendant à la couronne tous ses droits perdus et remplie d'équivoques, qui, dix ans après, sous le règne du prince de Prusse, furent la cause de graves conflits.

La situation intérieure de la Prusse, que nous n'avons pas à exposer ici dans ses détails, en tant qu'intéressant le règne de Frédéric-Guillaume IV, se compliquait, à l'époque des événements que nous venons de raconter, de la question allemande. Après de nombreux tâtonnements, le parlement allemand de Francfort avait voté une constitution qui anéantissait, pour ainsi dire, le pouvoir particulier des divers souverains et créait à la place de l'ancienne Confédération un empire, dont le titulaire devait être le roi de Prusse.

Ce vote et les divers incidents qui s'y rattachent méritent que nous nous y arrêtions un instant. En effet dans cette question apparaissent les dissemblances de caractère et d'opinion qui existaient entre Frédéric-Guillaume IV et le prince de Prusse : nous ajouterons qu'il s'y manifeste aussi les différences de situation entre les époques, distantes de vingt ans, où l'un refusait et l'autre acceptait la couronne de l'empire allemand.

Le parlement de Francfort avait, dans sa séance du 28 mars 1849, élu le roi de Prusse empereur héréditaire. Sur 538 dé-

Digitized by Google

putés 290 avaient voté oui, tandis que 248 s'étaient abstenus : ces derniers étaient, pour la plupart, Autrichiens, catholiques ou républicains. Ce vote avait été enlevé sous la pression des deux chefs du parti unitaire et monarchique, Henri de Gagern et Welcker, qui n'ignoraient pas les répugnances du roi. Dans une lettre de Frédéric-Guillaume, en date du 14 mars, M. Bunsen, son ministre à Londres, on trouve ce passage : « Gagern veut la guerre contre le Danemarck ; Welcker veut » me faire proclamer empereur. Je ne ferai point la guerre au » Danemarck, et je n'accepterai point la couronne. Tous les » deux le savent ; cependant ils y persistent. Ils me pren- » nent pour un niais ; ils se trompent ».

Au fond, le roi était hésitant. La résurrection du vieil empire allemand plaisait à son romantisme, et le nouvel éclat qui allait rejaillir sur la dynastie de Hohenzollern flattait son orgueil. Mais, d'autre part, les plus graves scrupules obsédaient sa conscience. De prime abord l'initiative et l'action du parlement le choquaient profondément. Il ne pouvait souffrir l'idée qu'un parlement eût osé offrir une couronne dont il ne disposait pas, et il lui répugnait d'obéir en quoi que ce fût au vote d'un parlement. « Il croyait », dit l'historien Ranke, « que la » démocratie voulait se servir de lui pour faire prévaloir en » Allemagne les idées révolutionnaires ».

Une autre considération qui pesait sur sa résolution, c'était sa position vis-à-vis de la maison d'Autriche. Il partait de ce point de vue que l'Autriche, comme l'État le plus puissant de la Confédération, avait droit à la première place et que la deuxième place seulement revenait à la Prusse. Toutefois il y avait dans cette idée l'arrière-pensée que la Prusse revendiquerait la première place le jour où l'Autriche aurait cessé d'être l'État le plus

Digitized by Google

puissant. En 1849, en effet, l'Autriche, ayant vaincu l'Italie et l'insurrection hongroise, était, aux yeux de Frédéric-Guillaume IV, la puissance prédominante, à laquelle il ne devait pas disputer le premier rang.

Ce que le roi voyait autour de lui n'était pas non plus de nature à modifier ses opinions dans le sens du vote du parlement. La démocratie de l'Allemagne du sud, la presque totalité des populations catholiques étaient hostiles à un empereur protestant. En Prusse même, l'enthousiasme pour le nouvel empire, pour l'absorption de la Prusse par l'Allemagne unie, se concentrait dans quelques grandes villes, Berlin surtout, qui espérait devenir la capitale de l'empire. « La *teutomanie* », écrivait le roi à Bunsen, « n'a pas en général pris racine chez » nous, surtout dans toute la moitié orientale de la monar- » chie ; ma Prusse est en majorité *blanc-noir* (couleurs » prussiennes), et elle accepterait l'Allemagne tout au plus » comme acquisition, mais nullement comme un État dans le- » quel elle serait fondue. »

Dans l'entourage du roi et à la cour, on était divisé en deux camps, l'un tenant pour l'Autriche, l'autre pour l'empire prussien. Dans l'un on remarquait, au premier rang, la reine Élisabeth elle-même, princesse de Bavière, catholique de naissance, tante maternelle de l'empereur d'Autriche. L'autre parti s'inspirait des traditions de la politique de Frédéric II. « Je « n'ai pas ce qu'il faut pour être un Frédéric le Grand », disait Frédéric-Guillaume IV à ses confidents.

C'est cependant la politique de ce grand ennemi de l'Autriche que conseillait de reprendre le parti qui s'intitulait « vieux prussien » et qui semblait jouir du patronage du prince et de la princesse de Prusse. C'était une opposition en germe,

Digitized by Google

qui ne se manifestait encore que bien timidement, mais dont on a pu constater depuis lors l'action grandissante. Si le roi ne se sentait pas de taille à rompre en visière à l'Autriche, et si la reine, sans enfants, préférait voir la couronne de l'empire allemand posée sur la tête de son neveu de Vienne, la princesse de Prusse, par contre, prenait parti pour une combinaison dont son fils, le futur héritier du trône, devait profiter; et le prince de Prusse, son époux, semblait éprouver moins de répugnance à relever, fût-ce au prix d'une lutte avec l'Autriche, le prestige de la royauté prussienne, singulièrement entamé par les événements de 1848.

La députation que le parlement de Francfort avait chargée de porter son vote à Berlin fut reçue par Frédéric-Guillaume le 3 avril. Le roi déclara qu'il reconnaissait dans le vote du parlement la voix du peuple allemand, dont il tenait à justifier la confiance dans son dévouement à la patrie commune. Toutefois ce ne serait pas relever l'Allemagne, s'il prenait une décision sans le libre assentiment des autres têtes couronnées de l'Allemagne. Il appartenait donc aux divers gouvernements d'examiner en commun si la constitution votée à Francfort convenait à chacun et à l'ensemble et si les droits attribués au futur chef de l'empire répondaient à la tâche qui lui était dévolue.

Les promoteurs du vote impérialiste durent reconnaître enfin que leur espoir de forcer la main au roi avait été vain : la réponse du roi était un refus et pronostiquait une rupture entre Berlin et Francfort. Consternée, la députation accourut au palais du prince de Prusse, y cherchant appui ou consolation. L'accueil fut très cordial et chaleureux. Ne voulant prendre ouvertement parti contre le roi, le prince tâcha de calmer les députés.



Digitized by Google

Le refus, dit-il, n'était ni absolu ni définitif. Le roi ne pouvait accepter la couronne allemande sans une entente préalable avec les autres souverains confédérés. Par ce moyen, le roi le croyait fermement, on arriverait au but, à condition toutefois que le parlement ne précipitât pas les choses et n'altérât pas la situation. Voulant échapper sans doute à un plus long entretien, qui eût pu devenir compromettant, le prince se retira, laissant les députés en présence de la princesse. Celle-ci, tenue à moins de réserve, engagea une conversation presque intime. Elle déclara que de tout temps l'unité de l'Allemagne avait été son idéal; le moment actuel, si grand, si émouvant, ne pouvait passer sans être mis à profit. Elle avait toujours eu confiance dans le génie de l'Allemagne, et elle ne se décourageait pas. Elle suppliait les députés de ne point se désoler, de ne point perdre courage.

Comme la princesse était loin d'interpréter la pensée du roi! C'est lui-même qui se chargera du commentaire à sa réponse. Un mois après, le 8 mai, il écrit à M. Bunsen : « Le » sens de ma réponse est que je ne puis vous répondre ni oui » ni non. On n'accepte ou ne refuse qu'une chose qui *peut* être » offerte ; or vous, vous n'avez rien du tout à offrir. C'est une » chose que j'ai à régler avec mes pairs ». Et, comme adieu, ceci : « contre les démocrates il n'y a que les soldats! » Puis, dans la même lettre, le roi analyse et pèse les voix. Sur 538 voix, expose-t-il, 43 voix de majorité : chiffre devant lequel un ministère anglais se retirerait. Les voix de cette majorité représentent six millions, et les voix d'abstention 23 millions! En post-scriptum, le roi indique ce qu'il voudrait : être le plus tôt possible élu par les souverains, d'abord vice-roi « provisoire de l'Allemagne, pour rétablir l'ordre, ensuite

Digitized by Google

» aussi généralissime de l'Allemagne, pour le maintenir. »

Comme on le voit, la princesse de Prusse, en cherchant à persuader aux députés que le refus du roi n'était ni absolu ni définitif, songeait bien plus à l'avenir qu'au présent. Ses bonnes paroles gagnaient des sympathies à son époux, le futur roi, sans pouvoir modifier la marche des événements. Du moment que le roi subordonnait son acceptation de la couronne au consentement des autres souverains, la question était tranchée contre le parlement. L'Autriche, la première, protestait ; les rois, prétextant l'opposition de l'Autriche, demandaient de nouvelles délibérations, de nouvelles négociations entre les souverains et le parlement. Pour l'acceptation de la couronne se déclaraient seulement les petits États enclavés dans la monarchie prussienne ou englobés dans sa sphère d'action. Dans le midi de l'Allemagne, les souverains furent bientôt en butte à des soucis plus pressants que celui de la reconstitution de la Confédération. Le refus du roi de Prusse devint le signal d'insurrections, organisées par les républicains, dans la Hesse rhénane, dans le Palatinat bavarois, et surtout dans le grand-duché de Bade. Ce dernier État fut même pendant un temps au pouvoir des insurgés, qui y établirent un véritable gouvernement. Une partie de l'armée badoise fit cause commune avec les insurgés ; le grand-duc Léopold dut se réfugier à Francfort.

A ce moment, après d'infructueuses tentatives en vue de s'entendre avec le parlement de Francfort, les divers gouvernements rappelèrent peu à peu les députés de leurs États respectifs ; le parlement lui-même, réduit à la minorité démocratique et républicaine et chassé de Francfort, se réfugia à Stuttgart, où il fut dispersé par la force armée. Le roi Frédéric-

Digitized by Google

Guillaume IV, conseillé par son ami intime le général de Radowitz, chercha à créer un État fédératif, composé de tous les États, l'Autriche exceptée, et présidé par la Prusse. La Saxe, le Hanovre et la majeure partie des petits États avaient été gagnés à ce projet, qui n'eut qu'un commencement d'exécution. Le grand-duc de Bade, dans sa détresse, s'était adressé à la Prusse pour réprimer l'insurrection devant laquelle il avait dû fuir. Le cabinet de Berlin accorda ce secours, après avoir obligé le grand-duc à adhérer à la nouvelle union fédérale. Le prince de Prusse fut nommé général en chef des différents corps d'armée chargés d'opérer contre les insurgés. En peu de temps cette tâche fut accomplie. Le prince, à la tête de ses troupes, ramena le grand-duc dans sa capitale ; le grand-duché fut occupé par les troupes prussiennes, et l'armée badoise fut licenciée pour être réorganisée sur le territoire prussien.

Ce fut là le dernier service effectif que le prince de Prusse ait rendu à son frère. Son devoir militaire accompli, il se retira à Coblentz, quartier-général du commandement militaire dont il était investi pour les provinces du Rhin et de Westphalie. Il vint rarement à Berlin et son séjour n'y fut toujours que temporaire. La cour de Coblentz semblait mettre une certaine affectation à marquer son abstention dans la politique royale, politique qu'elle n'approuvait pas et contre laquelle commençait à lutter, dans la presse et dans les chambres, un parti dont les chefs étaient des hôtes assidus du prince et de la princesse de Prusse.

Le cabinet de Berlin échoua dans toutes ses expériences relativement à la reconstitution de l'Allemagne. L'union fédérale eut le sort du projet impérialiste du parlement de Francfort. L'Autriche, qui s'y opposait ouvertement, restaura, de

Digitized by Google

concert avec la plupart des États secondaires, l'ancienne diète germanique, qu'elle convoqua à Francfort. Le prince de Schwarzenberg, premier ministre d'Autriche, prit une attitude déterminée contre la Prusse ; il lui intima le choix entre la soumission et la guerre. Un moment le roi Frédéric-Guillaume parut gagné à la politique de résistance de M. de Radowitz et ordonna la mobilisation. En Hesse, les troupes prussiennes se trouvèrent en présence des troupes bavaroises, agissant au nom de la diète germanique ; mais au moment où toute l'Europe s'attendait au choc des deux adversaires, le roi de Prusse donna contre-ordre et se sépara de M. de Radowitz.

Ce brusque changement de politique avait une double cause. L'influence de la Russie, étroitement liée alors avec la cour de Vienne, et, de plus, l'influence du parti autrichien à Berlin même firent hésiter le roi. L'autre cause était l'infériorité militaire, qui, dès le début de la mobilisation, avait frappé les hommes compétents et probablement le prince de Prusse lui-même, bien que ses sentiments inclinassent du côté de la politique de M. de Radowitz. Les forces prussiennes étaient disséminées en Hesse, en Bade, à Hambourg, à Creuznach, à Francfort, à Mayence et dans les différentes provinces prussiennes depuis Tilsitt jusqu'à Sarrelouis. Il n'y avait un corps de troupes quelque peu nombreux qu'à Berlin, qu'on ne pouvait dégarnir. Le corps d'armée, en garnison dans le grand-duché de Bade, était le seul qui fût prêt pour faire face à l'ennemi. En face de ces forces éparpillées, se dressaient des armées compactes et parfaitement organisées. Près de 130,000 hommes auraient pu se présenter, dans l'espace de dix jours, aux portes de Breslau et de Berlin ; 20,000 Bavarois occupaient les pays situés entre les deux moitiés de la monarchie prussienne ; 25,000

Digitized by Google

Autrichiens tenaient le pays entre Augsbourg et Nœrdlingen, avec une réserve de 20,000 hommes dans le Tyrol. Les chefs de l'armée prussienne ne devaient pas ignorer cette situation ; le prince de Prusse, surtout, ne pouvait pas n'en point tenir compte dans ses appréciations de la politique de son frère.

Le prince de Schwarzenberg a plus tard exprimé le regret de ne pas avoir tiré parti de cette mauvaise situation militaire de la Prusse pour marcher droit sur Berlin et y dicter la paix, c'est-à-dire consommer la soumission de la Prusse à la suprématie de l'Autriche en Allemagne. N'ayant pas profité des circonstances, il dut se prêter aux négociations, dont Frédéric-Guillaume prit promptement l'initiative. Après avoir pris congé, « le cœur saignant », disait-il, de M. de Radowitz, le roi lui donna pour successeur M. de Manteuffel, qui du ministère de l'intérieur passa à la direction des affaires étrangères et à la présidence du conseil. Le roi le chargea de se rendre d'urgence à Olmütz pour s'y rencontrer avec le prince de Schwarzenberg, dont il n'avait pas même attendu la réponse pour lui notifier le départ de M. de Manteuffel. Dans l'entrevue d'Olmütz, le ministre prussien dut s'engager, dans une convention formelle (29 novembre 1850), à abandonner tous les projets unitaires de la Prusse, à consentir à la réintégration de la diète germanique, à rentrer dans cette assemblée et à déterminer ses alliés à suivre son exemple, enfin à prêter son concours à l'Autriche et à ses alliés pour rétablir l'ordre en Hesse et dans le Holstein, deux pays où M. de Radowitz avait prétendu faire prévaloir la suprématie prussienne.

Le cabinet de Berlin, pour justifier devant le public son brusque revirement, s'attacha à démontrer, dans un document officiel, qu'il avait voulu faire la guerre parce que l'Autriche

Digitized by Google

lui disputait sa part d'influence dans le règlement des différentes questions allemandes ; mais que du moment que ses droits étaient reconnus, il n'avait plus de raison d'engager une lutte avec la grande puissance confédérée. Le prince de Schwarzenberg, de son côté, s'adressant également aux cabinets européens, ne prit guère soin de ménager les susceptibilités de la Prusse. Il raconta la précipitation que M. de Manteuffel avait mise dans son voyage à Olmütz, pour faire remarquer que son adversaire avait dû consentir non seulement à laisser faire l'Autriche, mais encore à lui promettre son concours actif ; il représentait enfin comme un acte de condescendance de la part de l'Autriche la concession faite à la Prusse de coopérer à la réorganisation de la Confédération dans cette même diète germanique, restaurée par la volonté de l'Autriche et sous les protestations du cabinet de Berlin.

L'opinion publique en Prusse ne prit pas le change devant les déclarations optimistes du gouvernement : elle ressentit la convention du 29 novembre comme une humiliation, comme un désastre national. « La revanche d'Olmütz » fut le mot d'ordre de toutes les nuances de l'opposition libérale, et le fait d'avoir signé cette convention ne fut pas le moindre des griefs dont elle se faisait des armes contre le roi Frédéric-Guillaume et le ministre Manteuffel.

Au milieu de ces nombreux incidents de la politique extérieure, l'élaboration de la constitution prussienne s'était achevée non sans de douloureux tiraillements entre les chambres et le roi. Celui-ci avait demandé de nombreuses modifications, entre autres la formation de la chambre haute avec de forts éléments féodaux et l'affirmation plus accentuée de différents droits de la couronne. Les chambres durent cé-

Digitized by Google

der, le roi ayant formellement déclaré qu'il ne prêterait pas serment à la charte, s'il n'obtenait satisfaction sur tous ces points. La prestation de serment eut lieu le 6 février 1850, sans émouvoir l'indifférence générale du public. Le prince de Prusse et plusieurs autres membres de la famille royale n'y furent pas présents. Dans son discours, le roi dissimulait à peine la répugnance qu'il éprouvait à sanctionner même cette charte, plusieurs fois revisée à son gré et sous sa dictée. Il déclarait l'accepter dans l'espoir de la voir reviser davantage par la suite et naturellement dans un sens plus restrictif des droits des chambres. La Prusse entra dès lors dans une phase de réaction complète contre ce que le populaire appelait « les conquêtes de 1848 », réaction qui ne contribua pas peu à détacher tout le libéralisme allemand de la politique unitaire de M. de Radowitz. Nous venons de raconter les circonstances dans lesquelles cette politique avait fini par péricliter.

Olmütz, en réalité, fut une défaite politique, couvrant le règne d'une impopularité, qui, par contre-coup, amoindrit celle dont le prince de Prusse avait été lui-même l'objet depuis les journées de mars 1848. La manière dont il s'effaçait dans les affaires publiques ne pouvait que profiter à son crédit futur. Il avait la bonne fortune d'être dégagé de toute responsabilité dans la politique de réaction qui caractérise la période de sept années après Olmütz. Il ne pouvait pas déplorer la réconciliation avec l'Autriche, puisqu'il avait dû reconnaître la préparation insuffisante de la Prusse ; et l'opinion publique, qui voulait qu'il eût blâmé la volte-face de son frère, allait certainement trop loin. Ce qui est vrai seulement, c'est que la mobilisation de 1850 avait été pour lui une leçon et un avertissement, en même temps que le point de départ de ses visées pour l'avenir. Il

Digitized by Google

pouvait admettre la nécessité de l'acte de soumission d'Olmütz, tout en le ressentant comme une injure faite à la Prusse et qu'il fallait se préparer à laver. Là était le point de contact entre le prince de Prusse et le libéralisme. L'un et l'autre, bien que partant de points opposés, pouvaient tenter de faire alliance au prix de mutuelles concessions, l'un pour corriger les vices du système militaire, l'autre pour recouvrer les immunités parlementaires. « Depuis l'insuccès d'Olmütz », dit l'historien Ranke, « les intérêts militaires reparurent au pre-
» mier plan; les besoins de l'armée étaient mieux pris en con-
» sidération: on pouvait s'occuper plus résolument de la réor-
» ganisation militaire. »

Ce fut là, en effet, la préoccupation principale du prince de Prusse, à qui le roi confia la haute direction de cette importante réforme. Le prince s'appliqua, avec toute son énergie, à cette œuvre, devenue plus tard le principal appui de sa politique et la cause de ses succès.

C'est au milieu de cette période de transformation qu'éclata la crise en Orient, qui donna lieu à une sérieuse mésintelligence entre le roi et son frère. La Prusse était alors sollicitée par les deux parties belligérantes : d'un côté la Russie, de l'autre les deux puissances occidentales, auxquelles l'Autriche avait fini par se joindre jusqu'à un certain point. Le roi Frédéric-Guillaume était par ses sentiments porté du côté de la Russie. Il voyait dans l'entreprise de l'empereur Nicolas non un projet de conquête qu'il eût dû condamner, mais la défense des populations chrétiennes contre l'islamisme. Il trouvait choquant que des puissances chrétiennes, comme l'Angleterre et la France, pussent songer à faire la guerre, aux côtés de la Turquie, à une autre puissance chrétienne. De plus il était exaspéré de l'alliance

Digitized by Google

de l'Angleterre avec l'empereur Napoléon, qui ne cessait d'être à ses yeux le représentant de la révolution.

En effet le coup d'État du 2 décembre 1851 n'avait que médiocrement satisfait le roi. Sans doute son gouvernement se réjouissait de la défaite de la deuxième république et de l'appui indirect que la réaction en France venait prêter à la réaction dans les autres États continentaux. Mais, tout en mettant à profit les événements de France pour diminuer davantage le rôle politique du libéralisme prussien, le roi ne perdait pas de vue les éventualités d'un retour au pouvoir de la famille Bonaparte, exclue par les décrets de la coalition de 1815. Il conçut le projet, — et entama à ce sujet des pourparlers avec l'Angleterre, la Russie et l'Autriche, — d'une quadruple alliance en vue de l'attitude à prendre en commun vis-à-vis de Napoléon III. Il voulait que les quatre puissances s'engageassent entre elles à défendre le *statu quo* territorial de l'Europe contre toute agression, et ne reconnussent le nouvel empire qu'après un engagement préalable de son chef de respecter les traités de 1815.

Cette combinaison échoua, surtout grâce à l'opposition de l'Angleterre. La reine Victoria et le prince Albert y étaient assez favorables : leur opinion, toutefois, ne parvint pas à prévaloir contre l'avis absolument contraire de lord Palmerston, qui s'empressa même, à l'insu et contre le gré de sa souveraine, d'engager d'avance la parole de l'Angleterre au futur empereur des Français. A la suite de cet incident, lord Palmerston, tombé en disgrâce, dut quitter le pouvoir ; il y rentra peu après, comme premier ministre, au moment où surgit le conflit avec la Russie. L'alliance avec la France devint ainsi, pour la politique anglaise, une nécessité, devant laquelle ne tarda pas à s'incliner la cour de Windsor.

Digitized by Google

Le roi Frédéric-Guillaume IV, toujours hanté par les souvenirs du premier empire français, ne pouvait se décider, ainsi que le demandait l'opinon publique de son pays, à se prononcer contre la Russie. Au début, il avait suggéré l'idée d'un traité avec la Porte, par lequel les populations chrétiennes de l'empire ottoman seraient placées non sous la protection exclusive de la Russie, mais sous le protectorat collectif de toutes les grandes puissances. La Porte repoussait cette combinaison comme impliquant une ingérence de l'Europe dans ses affaires intérieures, et elle se vit soutenue dans son refus par le cabinet anglais. Dans cet état de choses, Frédéric-Guillaume se retira sur le terrain d'une politiqne de neutralité. C'était ce à quoi l'empereur Nicolas bornait sa demande, tandis que les deux puissances occidentales invitaient collectivement la Prusse à se joindre à elles dans leur guerre contre la Russie. Le roi pressentait que la politique de Napoléon III s'attacherait à dissoudre l'ancienne Sainte-Alliance, pour prendre à partie tour à tour chacun de ses membres, en vue d'un remaniement de la carte de l'Europe. Aussi, pour échapper au danger futur des revendications françaises, déclara-t-il nettement à Londres qu'il refusait son concours à la guerre contre la Russie, mais qu'il s'engagerait formellement à une neutralité absolue, à condition que l'Angleterre lui accordât la garantie de l'état territorial de la monarchie prussienne, y compris la principauté de Neuchâtel, qui depuis 1848 s'était constituée en membre républicain de la Confédération suisse. Le cabinet anglais répondit à cette proposition, comme nous venons de le dire, par la demande, faite de concert avec la France, d'un concours effectif contre la Russie.

Le roi refusa. L'influence du cabinet de Saint-Pétersbourg

Digitized by Google

prévalut à Berlin. Plusieurs personnages favorables à la politique des puissances occidentales furent éloignés du gouvernement. M. Bunsen, ministre à Londres, partisan de la politique anglaise, donna sa démission. Le prince de Prusse lui-même était atteint par les résolutions du roi. Intimement lié à la cour d'Angleterre depuis son séjour à Londres en 1848, il n'avait cessé d'entretenir une correspondance suivie avec le prince Albert, lui donnant des avis et recevant de lui des conseils. Le frère de Frédéric-Guillaume aurait voulu, paraît-il, une attitude plus favorable à la politique occidentale. Il pensait que, la Prusse se déclarant pour l'Angleterre et la France, l'empereur de Russie se montrerait mieux disposé à traiter. Puis il considérait comme une faute au point de vue des intérêts prussiens de laisser à l'Autriche les avantages d'une alliance avec les puissances occidentales. La Prusse, en se condamnant à l'inaction, reconnaissait ainsi de nouveau la suprématie de sa rivale en Allemagne. Ses efforts dans ce sens étant restés stériles, le roi ayant pris ses résolutions et opéré un changement dans le haut personnel, dans le ministère de la guerre surtout, sans même demander l'avis de son frère, celui-ci, placé ainsi dans une fausse position vis-à-vis de la cour amie de Londres, quitta Berlin brusquement et avec une certaine ostentation, pour aller se retirer à Baden-Baden.

Le roi ne fut pas laissé longtemps dans l'ignorance du fâcheux effet produit à Londres par sa décision, qui contrastait trop avec les protestations souvent réitérées de ses sympathies et de son amitié pour l'Angleterre. Il crut nécessaire de s'en expliquer avec la reine, le 24 mai 1854. La souveraine anglaise lui répondit sur le ton d'un très vif mécontentement, en lui reprochant d'avoir éloigné les hommes les plus dévoués à sa per-

Digitized by Google

sonne et à leur patrie. « Si de tels hommes », écrivait la reine, « et, dans le nombre, un frère aimant, un prince noble et che- » valeresque en tout point, le plus proche du trône, sont obli- » gés de se détourner de vous dans une crise aussi grave, » c'est là un symptôme qui devrait amener Votre Majesté à se » consulter pour examiner si la raison n'en est pas dans ses » opinions. »

L'irritation contre la Prusse alla en croissant, en Angleterre comme en France ; elle était à son comble dans l'automne de 1854, lorsque le cabinet de Berlin menaça l'Autriche de dénoncer le traité d'alliance conclu avec elle le 20 avril, dans le cas où elle ferait cause commune avec les puissances occidentales contre la Russie. La cour d'Angleterre paraissait vivement impressionnée de cet orage de l'opinion contre le cabinet de Berlin, et le prince Albert communiqua ces alarmes au prince de Prusse. « L'exaspération en France et en » Angleterre », écrit-il le 24 octobre au frère du roi Frédéric-Guillaume, « est extrême ; on considère l'attitude de la Prusse » comme le seul obstacle à une prompte terminaison de la » guerre. Le rétablissement de la Pologne est agité en France » et trouve de l'écho en Angleterre ; l'armée de Boulogne » croit que l'année prochaine elle marchera contre la Prusse. » Le prince Albert expose ensuite que le danger d'une guerre européenne ne pourrait être évité que si l'Autriche marchait résolument avec les puissances occidentales. Or c'est la Prusse qui veut en empêcher l'Autriche. Plus la France sera obligée de faire d'efforts dans sa lutte contre la Russie, plus étendues seront ses exigences après la guerre, sans que l'Angleterre ait le droit de s'y opposer. L'Allemagne, comme toujours, paiera pour tout le monde. Le prince Albert, en faisant ces sugges-

Digitized by Google

tions au prince de Prusse, ne pouvait se dissimuler qu'elles resteraient sans effet, le prince étant privé de toute influence sur la marche des choses à Berlin, où la politique russe conservait le dessus jusqu'au bout. Le hasard a voulu que, sans avoir la conscience exacte de la portée de sa politique, le roi Frédéric-Guillaume travaillât singulièrement pour la fortune de son héritier, qui, pour avoir blâmé cette politique, en tira dix ans plus tard les fruits les plus abondants. Cette neutralité de Frédéric-Guillaume, si bienveillante pour la Russie pendant la guerre de Crimée, la Russie la payait de retour par une attitude analogue pendant la guerre que le prince de Prusse, c'est-à-dire le roi Guillaume, fit en 1866 à l'Autriche : c'est l'Autriche et non l'Allemagne, comme le craignait le prince Albert, qui paya les frais de la neutralité prussienne de 1854 et de 1855.

Ces événements futurs ne pouvaient être prévus au moment où le congrès de Paris allait se réunir pour sceller la paix entre la Russie et les puissances occcidentales et régler sur des bases nouvelles la situation de la Turquie. La Prusse n'ayant pas voulu être à la peine, l'Angleterre ne voulait pas l'admettre aux honneurs : le cabinet de Londres obéissait plus à ses rancunes qu'à ses intérêts. Celui qui fut plus tard le premier ministre du prince de Prusse, s'il eût à cette époque dirigé les affaires, aurait, comme il l'a déclaré depuis, préféré que la Prusse persévérât dans l'isolement que l'Angleterre désirait lui infliger, isolement qui lui laissait sa liberté d'action et de mouvement pour les complications ultérieures. Le prince de Prusse, en 1856, n'était pas de cet avis. Dans un intérêt européen, et comme il s'agissait, en somme, de modifier des traités auxquels la Prusse avait apposé

Digitized by Google

sa signature, les puissances, sur l'initiative de l'empereur Napoléon, convinrent d'inviter le cabinet de Berlin à envoyer des plénipotentiaires au Congrès de Paris. Toutefois il avait été décidé que cette invitation ne serait adressée à la Prusse que lorsque les conditions de paix entre les belligérants auraient été définitivement arrêtées et qu'il ne resterait plus qu'à procéder à la modification des traités généraux concernant la Turquie. Le prince de Prusse, mortifié de cette exclusion partielle de son pays, s'adressa au prince Albert dans l'espoir d'obtenir par son influence la levée de cette restriction. Il n'y réussit point. Le cabinet anglais craignait que, admis aux délibérations sur les conditions de la paix, le gouvernement de Frédéric-Guillaume IV ne fît trop parler ses sympathies russes. Le prince Albert pria le prince de Prusse de ne pas insister: « L'immixtion de l'élément *berlinois* », lui écrivit-il, « nuirait » à la marche des négociations pour la paix entre l'Angleterre » et la Russie. »

Malgré cette tension des rapports entre Berlin et Londres, le prince de Prusse, comme on l'a vu, était resté dans les relations les plus intimes avec la cour d'Angleterre. Ces relations avaient d'ailleurs mûri les projets matrimoniaux, conçus de part et d'autre, entre les deux familles. Au moment même où l'irritation contre le cabinet de Berlin avait atteint les dernières limites, la reine Victoria agréa la demande en mariage de sa fille aînée, la princesse royale d'Angleterre, faite par le prince de Prusse pour son fils le prince Frédéric-Guillaume. Cette union suscita une véritable explosion de colère dans la presse anglaise : les articles les plus véhéments furent publiés contre la Prusse et indirectement contre le prince Albert, considéré comme le promoteur de

Digitized by Google

ce mariage avec le neveu d'un roi qui s'était montré si hostile à la cause de l'Angleterre. Il ne s'agissait encore que des fiançailles, qui avaient eu lieu le 29 septembre 1855, le mariage même devant être ajourné, à cause d'abord de la guerre, puis de la maladie du roi Frédéric-Guillaume IV. Cette maladie se prolongeant, le mariage fut enfin célébré à Windsor le 25 janvier 1858. Par cette union le prince de Prusse s'était ménagé des relations qui, plus tard, pouvaient devenir fructueuses pour sa politique. Et de même que son exil en Angleterre avait indirectement préparé le mariage de son fils, de même son commandement militaire dans le grand-duché de Bade et la restauration du grand-duc Léopold, accomplie grâce à lui, amenèrent le mariage de sa fille avec le jeune grand-duc Frédéric de Bade. Par cette autre union, célébrée en 1856, le futur roi de Prusse acquit un allié précieux dans le sud de l'Allemagne. La cour de Carlsruhe, jusque-là entièrement dévouée à la politique autrichienne, tourna dès lors ses yeux vers Berlin et sépara peu à peu ses intérêts de ceux des cours de Munich, de Stuttgart et de Darmstadt.

---

Digitized by Google

## CHAPITRE QUATRIÈME

### LA RÉGENCE

### 1857 — 1861

Maladie de Frédéric-Guillaume IV. — Le prince de Prusse chargé de suppléer le roi. — Le parti féodal s'oppose à l'établissement de la régence. — Le prince de Prusse et l'Autriche. — Appui du parti libéral. — Le Prince est nommé régent. — Retraite du ministère Manteuffel. — Ministère libéral du prince de Hohenzollern. — Programme du prince régent. — Son opinion sur l'armée et sur la politique extérieure. — Il condamne la politique du cabinet de Turin. — Sa politique flottante pendant la guerre d'Italie. — Il craint les demandes de compensation de l'empereur Napoléon. — L'Allemagne du sud est pour l'Autriche. — Le prince régent disposé à défendre l'état territorial de l'Autriche. — L'Autriche refuse de concéder au prince régent le commandement en chef de l'armée fédérale. — L'attitude de la Prusse hâte l'entente de l'Autriche et de la France. — Le prince régent garde sa liberté d'action. — L'unité italienne réveille en Allemagne les souvenirs de 1848. — Le mouvement unitaire en Allemagne. — Le prince régent pose la question de la réorganisation de l'armée. — Il prévoit la lutte avec l'Autriche et la France. — Son opposition à l'annexion de Nice et de la Savoie à la France. — L'opinion publique hostile à Napoléon III. — L'empereur Napoléon rend visite au prince régent à Bade. — Entrevue de l'empereur avec les souverains allemands. — Projets de l'empereur relativement au remaniement de la carte de l'Europe. — Il proteste de son amitié envers l'Allemagne. — Le prince régent promet aux souverains allemands de protéger leur état territorial. — Allusion à la journée de Waterloo. — Il ne mentionne pas l'Autriche. — Le prince régent et l'empereur d'Autriche à Teplitz. — Entrevue de Varsovie. — Le prince régent blâme la politique révolutionnaire de l'Italie. — Mort du roi Frédéric-Guilaume IV.

Le prince de Prusse ne devait pas rester longtemps réduit au rôle de spectateur des évènements politiques et des trans-



Digitized by Google

formations qui s'étaient accomplies ou qui se préparaient en Europe.

Au mois d'octobre 1857, le roi, son frère, avait été frappé d'une attaque d'apoplexie, et, au bout de quelques semaines, il fut évident que le souverain ne pourrait plus diriger les affaires de l'État. La constitution prussienne avait prévu le cas d'un « empêchement durable » du roi, en déférant, pour cette éventualité, la régence au plus proche agnat du trône. Cette solution, constitutionnelle et simple en elle-même, rencontra la plus énergique résistance auprès du parti féodal qui prévoyait, non sans raison, que son influence souffrirait d'un changement de règne. Par un revirement singulier du sentiment public, l'opposition que le prince de Prusse rencontrait ainsi dans l'entourage du roi malade et dans le ministère Manteuffel lui rendit la popularité qu'il avait complètement perdue en 1848, et l'opinion libérale demandait formellement et unanimement l'institution de la régence. A la cour on réussit à ajourner une pareille solution. Alléguant la possibilité d'un rétablissement prochain, le ministère se borna à faire signer au roi, le 23 octobre, une ordonnance par laquelle il priait son frère de le remplacer, pendant la durée de sa maladie, dans l'exercice du pouvoir royal et conformément aux intentions bien connues au prince.

Celui-ci accepta pour le moment, bien qu'à contre cœur, une position qui l'obligeait à gouverner d'après un système politique sous bien des rapports contraire à ses idées, moins dans la politique intérieure que dans la politique extérieure. Ce fut surtout parce qu'ils le considéraient comme hostile à l'Autriche, que les libéraux, partisans de l'unité allemande, soutenaient avec ardeur son élévation à la régence. A ce propos, il

Digitized by Google

est curieux de lire ce que la princesse Mélanie de Metternich note dans son journal, en avril 1851 : « On dit que le prince » de Prusse n'est pas bien disposé en faveur de l'Autriche et » qu'il ne fait nullement mystère de ces sentiments. » Et quelques mois plus tard, la princesse notait, encore dans son journal, à l'occasion d'une visite du roi Frédéric-Guillaume IV au Johannisberg, chez l'ex-chancelier autrichien : « Le prince de » Prusse était resté sur le bateau, sous prétexte d'indisposi- » tion ».

Après avoir accepté, à trois reprises dans l'espace d'un an, la prolongation de la suppléance du roi, le prince déclara finalement qu'il ne se chargerait plus de la gestion des affaires, si ce n'est à titre de régent et avec toute l'indépendance attachée à ces fonctions. La cour dut céder. Le 7 octobre 1858 on fit signer au roi — on a dit depuis que l'infortuné monarque ne comprenait déjà plus le sens de ce qu'il signait — une ordonnance par laquelle le prince de Prusse était chargé, jusqu'à ce que le roi fût en état de remplir de nouveau ses fonctions royales, de gouverner le royaume en qualité de régent. Le 9 octobre le prince promulgua cette ordonnance, en ajoutant, pour témoigner de ses sentiments constitutionnels, qu'il prenait la régence conformément à l'invitation du roi et aux termes de la constitution. Les chambres, convoquées pour le 20, reconnurent la nécessité de la régence et reçurent, le 26, le serment du prince.

Le ministère dont M. de Manteuffel était le président n'ignorait pas que le régent était fort peu disposé à conserver autour de lui des conseillers qui manquaient, à son avis, de l'indépendance nécessaire pour inaugurer une politique nouvelle. Les ministres étaient trop habitués à s'inspirer des idées

Digitized by Google

et à subir l'ingérence, dans les affaires de l'État, du parti féodal ou parti de la cour, dont le prince avait eu beaucoup à se plaindre depuis les journées de mars 1848. D'autre part, le prince régent sentait bien que, pour le moment, il fallait donner quelque satisfaction au parti libéral et parlementaire, qui avait beaucoup contribué à la création de la régence. Ses adversaires firent un suprême effort de résistance en empêchant le ministère de donner sa démission. Au lieu de tenir compte des insinuations que le régent n'avait pas manqué de leur faire parvenir par voie indirecte, les ministres déclarèrent formellement qu'ils considéraient comme leur devoir envers le prince et le pays de ne pas résigner leurs fonctions.

Dès lors il ne restait plus au régent qu'à prendre l'initiative du changement. Il annonça, le 5 novembre, à M. de Manteuffel qu'il avait mandé le prince Antoine de Hohenzollern-Sigmaringen à Berlin pour le charger de la formation d'un nouveau cabinet. Dans ce ministère on vit figurer plusieurs membres marquants du parti vieux-libéral. Le 8 novembre, en réunissant pour la première fois le nouveau conseil des ministres, le régent prononça un discours qui fut un véritable programme de règne et auquel fut donnée aussitôt la plus grande publicité. Les expériences du passé, disait-il, conseillaient d'améliorer certaines choses: ne pas rompre avec le passé, mais corriger ce qui est défectueux ou contraire aux besoins du présent; combattre les tendances d'orthodoxie exagérée qui nuisent à l'Église évangélique et engendrent l'hypocrisie; respecter les droits constitutionnels de l'Église catholique, mais n'en pas tolérer les excès. Parlant de l'armée, le régent déclarait nécessaire l'adoption de réformes qui exigeraient « une politique calme et de l'argent » ; « ce serait

Digitized by Google

» une lourde faute », disait-il, « que de parader avec une orga-
» nisation militaire à bon marché, qui, au moment décisif, ne
» répondrait pas à l'attente du pays ». Terminant son discours par la politique extérieure, le régent traça ce programme : être en relations amicales avec toutes les grandes puissances, « sans se livrer à l'influence étrangère et sans se lier préma-
» turément les mains par des traités ». En Allemagne « la
» Prusse devra faire des conquêtes morales » et donner l'exemple en faisant chez elle de bonnes lois et en favorisant des moyens d'union nationale tels que le Zollverein.

L'opinion publique en général accueillit bien les premiers actes du régent. Le parti conservateur fut rassuré par la promesse qu'on ne romprait pas avec le passé ; le parti libéral, de son côté, pardonna la parcimonie des concessions qu'on lui faisait, en se consolant dans la pensée que la régence inaugurerait une politique nationale, allemande, unitaire. Ce que le régent avait dit sur la réforme militaire et la politique extérieure semblait dénoter la conception de vastes projets pour l'avenir. Quelles étaient au juste les idées du prince sur ses rapports avec les voisins ? Son séjour en Angleterre et ses relations intimes avec le prince Albert, époux de la reine, le rapprochaient de cette puissance. Pendant la guerre d'Orient il avait montré des dispositions peu favorables à la Russie. D'autre part, il ne portait pas de vives sympathies à l'Autriche, sans toutefois approuver, du moins à cette époque, soit les agissements de la Cour de Turin, soit la conduite de l'empereur Napoléon qui la soutenait. Dans une lettre au prince Albert, du mois de février 1859, il blâme formellement les projets franco-sardes. Il repousse toute connivence avec cette politique. « Les formes du gouvernement », écrit-il, « ne

Digitized by Google

» sont que prétexte de guerres ; la véritable raison est l'envie » d'agrandissement de la Sardaigne ; et un gouvernement » non intéressé prêterait la main à une pareille entreprise ? » Le droit des gens repousse de pareilles théories. Napoléon III veut déchirer les traités de 1815 : c'est aux autres États de déclarer qu'ils soutiendront ces traités. Quant à la Prusse, le prince régent trouve qu'elle est dans ce dilemme : « laisser » écraser l'Autriche pour partager plus tard son sort, ou la voir » victorieuse et éclipser ensuite la Prusse en Allemagne ».

Le prince régent avait de bonnes raisons pour écrire ainsi. A la même époque, en effet, l'empereur Napoléon venait de charger le marquis de Pepoli, patriote italien, son parent et celui du prince Antoine de Hohenzollern, d'une mission confidentielle auprès de ce dernier, alors chef du ministère prussien. Il lui fit communiquer qu'il allait aider l'Italie dans sa lutte contre l'Autriche. Cette guerre devait convenir à la Prusse ; la France ne serait pas opposée à ce que la Prusse s'agrandît dans le nord de l'Allemagne. Ces ouvertures furent déclinées par le prince régent, qui ne doutait pas que l'empereur ne demandât plus tard des compensations aux dépens de la Prusse et de l'Allemagne. Doublement préoccupé des inconvénients d'une alliance soit avec la France, soit avec l'Autriche, le prince régent suivit, dans la guerre de 1859, une politique hésitante et incertaine.

Le parti unitaire et libéral en Prusse et dans le nord de l'Allemagne, le chef du ministère lui-même, auraient voulu que le prince régent profitât de l'occasion pour faire cause commune avec la France et l'Italie contre l'Autriche et pour édifier sur la défaite de sa rivale l'unité de l'Allemagne sous le sceptre prussien. Tout en ménageant cette opinion dans l'intérêt de ses

Digitized by Google

futurs projets, le régent, pour les raisons que nous venons d'exposer, ne voulait pas s'y abandonner.

D'ailleurs la Prusse n'aurait guère trouvé, en dehors de la France, des alliés pour une campagne contre l'Autriche. L'Angleterre favorisait les aspirations de l'Italie. Quant aux États du midi de l'Allemagne, populations et souverains, absolument partisans de l'Autriche, eussent accusé la Prusse de se rendre auxiliaire de la France, de faire acte de félonie contre des États confédérés. L'Allemagne se serait trouvée divisée en deux grands camps, et la responsabilité en serait retombée sur le prince régent. Voilà plus qu'il n'en faut pour expliquer les démarches, les mesures et les propositions discordantes et contradictoires du cabinet de Berlin. Il veut l'intégrité du territoire autrichien en même temps que la renonciation de l'Autriche aux traités qui forment la base de son influence en Italie. Il veut le commandement de toutes les forces fédérales, mais indépendamment des ordres de la Diète germanique. Ces différents désirs étaient difficiles à concilier, et les négociations qu'ils nécessitèrent furent profitables aux opérations des armées française et italienne contre l'Autriche.

Toutefois l'intention de défendre l'état territorial de l'Autriche, c'est-à-dire l'état territorial créé par les traités de 1815, était très sérieuse de la part du prince régent. Il demanda aux chambres et obtint un large crédit pour la mobilisation de l'armée prussienne. Il proposa à la diète de Francfort la mobilisation des corps d'armée fédéraux. Il annonça à Londres et à Saint Pétersbourg sa résolution de proposer sa médiation armée aux belligérants. A ce moment même l'Autriche venait de perdre la bataille de Solferino ; le cabinet de Berlin pouvait la croire disposée à s'entendre avec lui. Sans doute l'Autriche ne

Digitized by Google

demandait pas mieux ; seulement elle voulait que la Prusse se rangeât entièrement de son côté. La Prusse devait abandonner le projet de médiation, peu goûté d'ailleurs à Londres et à Saint Pétersbourg, prendre le commandement de toutes les forces prussiennes et fédérales et faire une diversion menaçant les frontières de la France. En un mot, le cabinet de Vienne voulait transporter le théâtre de la guerre sur le Rhin, dans l'arrière-pensée de renverser l'empire en France et de restaurer la monarchie légitime.

Le prince régent aurait-il déféré à ces demandes, même en obtenant, en retour, la position prépondérante à laquelle il prétendait pour la Prusse dans la Confédération germanique ? Il est permis d'en douter : l'armée prussienne, même renforcée des contingents fédéraux, n'était pas encore à cette époque organisée en vue d'une grande guerre contre la France ; et la Russie, comme elle l'avait annoncé, aurait opéré sur la frontière orientale de la Prusse une diversion favorable à la France. Quoi qu'il en fût, l'Autriche ne consentit ni à concéder au prince régent le commandement supérieur de l'armée fédérale, ni surtout à le laisser agir indépendamment d'elle-même et de la diète. Menacée de perdre, d'un côté, la Lombardie avec son influence en Italie, et, de l'autre côté, sa suprématie en Allemagne, ambitionnée par la Prusse, l'Autriche préféra la première de ces alternatives et traita avec l'empereur Napoléon. Celui-ci, à son tour, peu rassuré sur les projets de la Prusse, ne trouvant pas l'enjeu proportionné aux risques ni aux avantages éventuels, abandonna pour un moment une partie de son programme de l'Italie jusqu'à l'Adriatique et accepta la main que l'empereur François-Joseph lui tendit. Voilà comment furent signés les préliminaires de paix de Villafranca. Ils furent le

Digitized by Google

prélude de l'unité de l'Italie et aussi du conflit austro-prussien en Allemagne.

C'est sur la Prusse que se rejetaient les belligérants pour s'excuser ou pour récriminer. Napoléon III, s'adressant au Corps législatif, a pu dire qu'en attaquant le quadrilatère lombardo-vénitien, il se serait trouvé en présence du médiateur prussien, dont l'action ne pouvait qu'être défavorable aux intérêts français. De même l'empereur François-Joseph, parlant à son armée, pouvait déclarer qu'il avait vainement compté sur l'appui de son « allié le plus ancien et le plus naturel », et que ses « amis » lui avaient posé des conditions plus onéreuses que ses « ennemis ».

Le prince régent, pendant la crise italienne, avait en réalité exécuté une partie du programme qu'il s'était tracé, comme nous l'avons dit plus haut, pour sa politique extérieure. Il ne s'était pas lié les mains, il était resté libre de tout engagement. A vrai dire, il avait dû sacrifier aussi une partie de ses convictions légitimistes qui l'attachaient aux traités de 1815, gravement atteints par les remaniements en Italie, conséquence de la défaite de l'Autriche. Si, d'un côté, il s'était aliéné cette puissance, en revanche la France et l'Italie n'avaient pas trop à se plaindre de lui. Enfin les expériences et les enseignements de la guerre d'Italie, au point de vue militaire, furent utiles et précieux pour la réforme de l'armée prussienne, et le prince régent ne tarda pas à en tirer parti.

La guerre d'Italie et le triomphe des aspirations italiennes trouvaient un puissant écho en Allemagne. Les souvenirs de 1848 et de l'œuvre du parlement de Francfort, les tendances unitaires enfin se réveillèrent sur tous les points. Le libéralisme, se confondant avec les idées unitaires, se tourna de

Digitized by Google

nouveau vers la Prusse. Il constitua une vaste association, sous le nom de *National-Verein*, ayant pour programme la création d'un État fédératif sous la direction de la Prusse et à l'exclusion de l'Autriche. Le ministère prussien, dirigé par le prince de Hohenzollern et M. Rodolphe d'Auerswald, ami d'enfance du prince régent, partageait au fond les idées du National-Verein. Cependant il était trop tôt d'en poursuivre officiellement la réalisation : le moment n'était venu ni de rompre en visière à l'Autriche, ni de partir en guerre contre les gouvernements des Etats secondaires, auxquels l'agitation unitaire commençait à devenir incommode et qui ne dissimulaient pas leur déplaisir en en attribuant la complicité au gouvernement prussien. Le prince régent exigeait qu'on fût prudent, et, par suite, son ministère se montrait très réservé à l'égard des avances du parti unitaire. Avant tout il voulait pourvoir à l'armement militaire de la Prusse.

Le 12 janvier 1860, à l'ouverture des chambres, le prince régent s'exprimait ainsi : « Une question d'une importance excessive réclame la sollicitude de mon gouvernement et la vôtre. » Les expériences des dix dernières années, pendant lesquelles il a fallu faire à plusieurs reprises appel à la force défensive de la nation, ont fait ressortir de plus en plus clairement des défauts nombreux et vivement ressentis. » C'est mon devoir et mon droit de les faire disparaître, et je » sollicite votre concours constitutionnel à des mesures » propres à augmenter la force défensive du pays... » Ainsi était officiellement posée cette question de la réorganisation militaire, qui, faiblement soutenue, combattue même par le parti libéral, amena peu à peu la rupture du régent avec ce parti et, en dernier lieu, le conflit constitutionnel dans lequel

Digitized by Google

le parlementarisme prussien sombra et qui eut pour résultat de faciliter l'exécution des desseins d'agrandissement et de suprématie de la Prusse en Allemagne.

Il est indubitable que, dans la poursuite de ces projets, le régent prévoyait tôt ou tard une conflagration avec l'Autriche et avec la France. Sa méfiance à l'égard de cette dernière perça en mille occasions. Sans doute il se départit quelque peu de ses idées légitimistes en admettant l'annexion des duchés italiens à la Sardaigne ; mais, d'autre part, il se prononça, d'accord avec l'Angleterre, contre le projet d'annexion de Nice à la France, qu'il ne trouvait pas justifiée, puisque l'empereur Napoléon n'avait pas accompli son programme de « l'Italie jusqu'à l'Adriatique ». Le 4 mars il écrivait au prince Albert d'Angleterre qu'il importait de se mettre d'accord pour repousser ce projet, et que la chose intéressait surtout la Prusse et l'Allemagne à cause de la rive gauche du Rhin, que la France serait peut-être tentée de réclamer plus tard, comme aujourd'hui le versant des Alpes, à titre de « ligne défensive ». Dans la même lettre il reprochait aux souverains italiens de ne pas avoir opéré à temps les réformes demandées par les populations. » Cela aura « probablement pour conséquence leur déchéance. Puisse cet » exemple ouvrir les yeux à maint souverain allemand ! mal- » heureusement ils deviennent de plus en plus aveugles ! » Cette boutade, les événements qui suivirent le font croire, visait bien plus la résistance des souverains allemands à l'égard de la politique unitaire du cabinet prussien que leur politique intérieure, qui presque partout était pour le moins aussi libérale et progressive que celle de la Prusse.

L'opinion en Allemagne, qui avait été favorable à Napoléon III lorsqu'il avait abattu l'Autriche, lui était devenue hostile au mo-

Digitized by Google

ment où s'ouvrit la campagne diplomatique pour l'annexion de Nice : de telle sorte que l'empereur, inquiet de ce mouvement et voulant apaiser les esprits alarmés, jugea utile de s'expliquer personnellement avec le prince régent. Ce désir d'une entrevue avec le chef de la monarchie prussienne datait déjà de loin. Dans les dernières années du règne de Frédéric-Guillaume IV, l'empereur avait fait insinuer, à différentes reprises, à Berlin et à Francfort, par voie diplomatique, son intention d'aller à Berlin rendre visite au roi. Peu de temps avant la maladie de ce monarque, le prince Napoléon était venu en visite, et il n'avait pas rencontré un accueil bien chaleureux dans le monde de la cour et dans la presse connue pour avoir des attaches officielles. Néanmoins des influences plus favorables à une entente avec Napoléon III se faisaient déjà remarquer. L'arbitrage dont l'empereur s'était acquitté dans l'affaire du canton de Neuchâtel à la satisfaction complète du roi de Prusse avait donné quelque poids à ces influences : M. de Bismarck, ministre à Francfort, M. de Manteuffel, président du conseil, plaidaient la cause de l'empereur. La maladie du roi fit ajourner le projet de visite. Repris au printemps de 1860, il se réalisa dans l'entrevue avec le prince régent, qui eut lieu, sur le désir de Napoléon III, à Baden-Baden.

Dans les différentes cours allemandes, on n'envisageait pas cette rencontre sans une certaine méfiance. On y soupçonnait des arrière-pensées de Napoléon III, et l'on était très préoccupé de l'accueil que le prince régent pourrait être amené à faire à des ouvertures dangereuses. On se rappelait l'entrevue de Plombières entre le comte de Cavour et Napoléon III. Le prince régent, afin de dissiper des inquiétudes dont la politique autrichienne aurait pu tirer parti en faisant vibrer la corde du pa-

Digitized by Google

triotisme allemand, invita tous les souverains confédérés à se rendre à Bade à l'époque où y séjournerait l'empereur Napoléon.

On connaît les détails de l'entretien du prince avec le souverain français, par la correspondance, publiée depuis, du prince Albert, époux de la reine Victoria. L'empereur, au moment de partir pour Bade, avait, à la vérité, abandonné tout projet de guerre. Il espérait toutefois faire agréer par le prince régent un plan de remaniement territorial en faveur de la France, avec compensation pour la Prusse en Allemagne et pour l'Autriche dans les Principautés danubiennes. Pour cette dernière combinaison il avait cru pouvoir compter sur le consentement de la Russie. Peu de jours avant son départ, ayant appris que le cabinet de Saint Pétersbourg s'opposait formellement au projet relatif aux Principautés, il ne put en faire l'objet de ses pourparlers à Bade.

L'entretien avec le prince régent eut lieu le 16 juin 1860. L'empereur déclara que le but de sa visite était de donner des garanties de ses intentions pacifiques et de mettre un terme à l'agitation qui s'était emparée des Allemands, croyant qu'il nourrissait des desseins contre leur pays. Ce qui s'était passé relativement à Nice et à la Savoie, disait-il, était une exception occasionnée par des circonstances particulières. Dès le début de la guerre d'Italie, il avait prévenu le roi Victor-Emmanuel qu'un agrandissement considérable du royaume de Sardaigne entraînerait l'annexion de Nice et de la Savoie à la France.

Le prince régent convint que l'empereur était dans le vrai en parlant de la mauvaise disposition des esprits en Allemagne à son égard, et il en expliqua la cause. Pour la première fois le public et les cabinets apprenaient l'existence d'un traité avec

Digitized by Google

le roi Victor-Emmanuel, quand jusqu'alors on s'était basé sur le manifeste de Milan et sur l'assurance que la France ne demandait pas d'agrandissement territorial. Les événements qui s'étaient passés depuis, l'entrée en campagne de la France, l'empereur ayant lui-même pris le commandement des armées, tout cela avait ému l'opinion en Allemagne.

L'empereur protesta de nouveau de ses intentions amicales et demanda au prince ce qu'il faudrait faire pour apaiser les esprits. « Ce serait chose facile », répliqua le régent. Les souverains allemands étant tous présents à Bade, l'empereur n'aurait qu'à leur répéter ce qu'il venait de lui dire, et aussitôt toute l'Allemagne apprendrait que la France était décidée à ne pas troubler son repos. Napoléon III s'étant encore plaint de la presse anglaise, qui lui attribuait des projets d'invasion en Angleterre et en Belgique, le prince régent lui fit remarquer que le langage de la presse française avait donné quelque crédit à ces bruits.

A la suite de cet entretien, dont le prince régent leur fit connaître les termes, les souverains allemands eurent successivement des entrevues avec l'empereur : à tous il confirma ses intentions pacifiques et ses dispositions amicales envers l'Allemagne. Puis, pour imprimer le sceau à ce congrès improvisé et faire tomber les derniers soupçons à son propre égard, le régent réunit autour de lui tous les souverains venus à Bade. Il avait choisi pour cette réunion le 18 juin, anniversaire de Waterloo, et il eut soin de leur rappeler cette date : « Quels » que soient les dangers », leur dit-il, « qui puissent menacer » l'Allemagne tôt ou tard, en ce jour qui nous rappelle une » victoire mémorable, je répète volontiers, dans cette auguste » réunion, que je considère non seulement comme la tâche de

Digitized by Google

» la politique allemande de la Prusse, mais encore comme la
» principale tâche de sa politique européenne, de défendre
» l'état territorial de la patrie commune ainsi que celui de cha-
» cun de ses souverains. Je ne me laisserai détourner par rien
» de l'accomplissement de ce devoir, pas même par cette cir-
» constance que je diffère sur la manière d'envisager cer-
» taines questions de politique intérieure ou allemande avec
» quelques-uns de mes confédérés. Il ne saurait subsister de
» doute sur la loyauté de mes efforts pour concentrer les forces
» du peuple allemand en vue d'une action salutaire. Mais ces
» efforts ne tendront jamais à ébranler le lien international qui
» unit les États allemands. »

Ces paroles impliquaient l'engagement formel de la part du prince régent de ne pas laisser entamer par l'étranger l'intégrité du territoire fédéral et de ne pas toucher non plus, au profit de la Prusse, à la souveraineté territoriale des différents princes confédérés. Elles devaient lui être reprochées plus tard, lorsque le cours des événements et la marche de la politique prussienne l'amenèrent, comme roi de Prusse, à se départir de son programme de Bade. Pour l'instant son discours eut l'effet désiré : il calma les appréhensions avec lesquelles les princes étaient venus. Toutefois les partisans de l'Autriche remarquaient que cette puissance n'avait pas été mentionnée par le prince régent. Le roi de Wurtemberg jugea utile de combler cette omission, en rappelant le désaccord des deux grandes puissances et en ajoutant que les souverains des États secondaires étaient tout disposés à employer leurs efforts en vue d'amener une entente entre l'Autriche et la Prusse, surtout au sujet de la constitution militaire de la Confédération. On se sépara, avec des protestations pacifiques, qui ef-

Digitized by Google

fectivement produisirent une certaine détente dans l'opinion publique.

A l'entrevue de Bade succéda, au mois de juillet, celle de Teplitz entre le prince régent et l'empereur d'Autriche. Le premier y rendit compte des entretiens de Bade et discuta en même temps les projets d'une réforme fédérale, que François-Joseph semblait disposé à établir sur la base d'une sorte de partage de suprématie entre la Prusse et l'Autriche. L'entrevue de Teplitz précéda celle de Varsovie, dont la reine d'Angleterre parle dans son journal de voyage du mois de septembre. Après leur visite à Cobourg, la reine et le prince Albert furent accompagnés par le prince régent jusqu'à la frontière belge. « Pendant ce trajet », écrit la reine, « le prince régent m'a parlé » de sa prochaine visite à Varsovie, où il doit rencontrer les » empereurs de Russie et d'Autriche ; il s'est déclaré résolu à » ne s'engager à rien. » En effet cette entrevue n'eut que des résultats platoniques. Le prince régent et l'empereur d'Autriche y vinrent avec des idées d'entente contre Napoléon III, tandis que l'empereur de Russie, fidèle aux engagements pris à Stuttgart en 1857, désirait une entente intime avec la France, mais, il est vrai, avec le concours de l'Autriche et de la Prusse. Cette combinaison impliquait l'isolement de l'Angleterre ; le prince régent, au contraire, se faisait le défenseur de l'alliance anglaise, à laquelle l'empereur d'Autriche semblait également gagné. Cependant la politique anglaise en Italie mécontentait fortement la Prusse. A l'exemple de la France, de l'Autriche et de la Russie, le cabinet prussien, dans une note en date du 13 octobre, avait vivement blâmé l'invasion des États du Pape et du royaume de Naples par l'armée sarde et protesté en faveur du respect des « droits existants ».

Digitized by Google

Contrairement à la démarche des trois puissances, lord Russell, à la date du 27 octobre, c'est-à-dire cinq jours après l'entrevue de Varsovie, approuva complètement la politique de M. de Cavour et déclara formellement que le blâme exprimé par les autres grandes puissances n'était pas justifié. Le prince régent, à son retour de Varsovie, s'exprima en termes très acerbes au sujet de la dépêche anglaise, qu'il qualifiait de « morceau dur à avaler » : « avec de pareils principes, écrivait-il au prince Albert, » qui constituent une rupture avec les bases du droit public, il » sera impossible de s'entendre avec l'Angleterre. » Pourtant, à l'exemple de l'Angleterre et des empereurs de France et de Russie, le cabinet de Berlin, devait, deux ans plus tard, reconnaître les faits accomplis et, par conséquent, le nouveau royaume d'Italie

---



Digitized by Google

## CHAPITRE CINQUIÈME

### LE ROI GUILLAUME.

### AVÈNEMENT AU TRONE. — CONFLIT AVEC LE PARLEMENT. — DISSENTIMENTS AVEC L'AUTRICHE

### 1861. — 1863

Le nouveau roi peu populaire. — Le roi se détourne du parti libéral. — Son programme et le droit divin. — Son couronnement à Koenigsberg. — L'opposition des libéraux aux projets de réorganisation militaire. — M. de Bismarck appelé au ministère. — Les antécédents de M. de Bismarck. — Le gouvernement entre en conflit avec la chambre des députés. — Rupture entre le roi et la chambre. — Mesures de réaction. — Rapports intimes avec la Russie. — L'insurrection de Pologne. — Rapprochement avec la cour des Tuileries. — Traité de commerce avec la France. — Le roi à Compiégne. — Reconnaissance du royaume d'Italie. — L'Autriche et la réforme fédérale. — Congrès des souverains allemands à Francfort. — Le roi Guillaume refuse de s'y rendre. — Il repousse le projet adopté par le congrès. — Le cabinet de Berlin prétend à une situation privilégiée. — Il en appelle aux nouvelles chambres prussiennes. — Hostilité des libéraux envers M. de Bismarck. — Le roi Guillaume adhère à la réunion d'un congrès à Paris. — Il réclame le droit de fixer le budget sans l'assentiment des chambres.

Dans la nuit du 31 décembre 1860 au 1er janvier 1861 le roi Frédéric-Guillaume IV mourut et le prince-régent monta sur le trône.

L'avènement de Guillaume Ier n'excita pas l'enthousiasme qui avait accueilli trois ans auparavant son élévation à la régence. Le roi, par caractère et tempérament, ne tenait

Digitized by Google

guère à ce qu'on appelle communément la popularité. Il avait connu les variations de l'engouement des masses et s'en défiait jusqu'à un certain point. Il avait de faibles sympathies pour le parti libéral, qu'il considérait comme l'avant-coureur des idées anti-monarchiques. Quant au régime constitutionnel, il avait assurément l'intention de rester fidèle au serment qu'il avait prêté à la charte lors de son avènement à la régence. Mais il avait déjà pu s'apercevoir que ses projets de réoganisation militaire, clef de voûte de son système politique, rencontraient des obstacles auprès des chambres, et cette prespective semblait l'engager, dès le premier jour, à se mettre en garde contre le parti libéral. Ses premiers actes comme roi donnèrent la preuve de ces sentiments.

Investi de la plénitude du pouvoir royal, le nouveau roi fit peu à peu connaître les bases de son programme gouvernemental. Dans ses discours et dans ses entretiens privés, comme en mainte autre occasion, il ne cessait d'affirmer sa volonté de maintenir intactes ses prérogatives royales vis-à-vis des prétentions du parlementarisme. Il n'ira pas, disait-il, au delà de son programme proclamé au début de la régence ; il accordait au Parlement le droit de collaborer à la législation, mais non celui de prendre part au gouvernement. C'est pour donner à ces idées une consécration solennelle qu'il résolut de se faire couronner à Kœnigsberg, dans la ville même où avait été sacré le premier roi de Prusse en 1701. Depuis cette époque, pareille cérémonie n'avait pas eu lieu, les rois s'étant contentés de recevoir le serment hommagial des représentants des trois ordres. Le roi expliqua lui-même le sens qu'il attachait à ce couronnement: il voulait proclamer ainsi qu'il devait sa couronne à Dieu seul. Et, pour bien mani-

Digitized by Google

fester cette foi, lors de la cérémonie du sacre, il prit la couronne sur l'autel et se la posa lui-même sur la tête.

Cette concentration du pouvoir dans ses mains, on ne tardera pas à s'en apercevoir, fut pour lui le moyen d'accomplir le point capital de son programme : la création d'une forte armée, instrument de la grandeur nouvelle de la Prusse. C'est à ce sujet qu'éclata promptement le conflit avec les libéraux. Des deux côtés on s'était abandonné d'abord à certaines illusions. Le roi, en choisissant plusieurs de ses conseillers dans les rangs du parti libéral, avait espéré le gagner plus facilement à ses projets de réforme militaire. Ce parti, de son côté, s'imaginait qu'en transformant la Prusse en État modèle constitutionnel, le reste de l'Allemagne viendrait spontanément se placer sous la suprématie de la Prusse. C'est pourquoi les projets de réorganisation militaire rencontrèrent une résistance, qui alla en augmentant jusqu'à amener une rupture. Les libéraux voulaient réduire les crédits, diminuer la durée du service, tandis que le roi repoussait en principe une organisation qui coûtait peu, mais ne donnait pas une armée capable de rivaliser avec les premières de l'Europe. Le roi anticipa sur la sanction parlementaire, en ordonnant des formations de régiments, pour lesquelles la chambre des députés refusait de sanctionner les dépenses déjà faites. Le conflit s'accentuant et le ministère libéral se montrant impuissant à faire fléchir ses amis de la majorité, le roi chercha aide d'un autre côté.

Un des grands mérites du roi Guillaume, que l'histoire impartiale lui reconnaîtra sans conteste, c'est d'avoir su choisir les hommes aptes à exécuter ses projets. Il avait déjà placé le général de Roon à la tête du ministère de la guerre, pour réorganiser l'armée ; il avait découvert aussi dans le général

Digitized by Google

de Moltke l'homme qu'il lui faudrait pour élaborer les plans des futures campagnes. Il enleva au parti féodal celui qui seul, à cette époque, lui semblait de force à venir à bout de l'opposition parlementaire et à triompher des résistances extérieures contre ses projets d'agrandissement. Cet homme était M. de Bismarck.

M. de Bismarck n'était point un inconnu pour le roi, qui, au contraire, connaissait parfaitement les idées politiques de celui qu'il allait charger de la direction des affaires. Le futur ministre avait débuté, dans la vie publique, comme député à la diète de sa province ; en 1847, à la diète générale de Berlin, il avait été un des chefs du parti féodal et conservateur. Le roi Guillaume, alors prince de Prusse et membre de la diète, avait pu le voir à l'œuvre. M. de Bismarck parlait et votait contre toutes les motions tendant à accroître les droits de l'assemblée ou les droits populaires; il se montrait le champion ardent du pouvoir royal. Après les journées de mars, à la diète de 1848, il avait été un des rares opposants aux lois introduisant le régime constitutionnel. Membre de l'assemblée nationale de Prusse, il avait pris siège à l'extrême droite et fait une opposition systématique au libéralisme et à la démocratie. Député à la deuxième chambre, en 1849, il avait, avec un courage fort dangereux à cette époque, combattu pour les droits de la couronne contre les revendications parlementaires. En un mot, toutes les fois qu'il y avait divergence entre la chambre et le pouvoir royal, sa parole et son vote appartenaient à ce dernier.

Pour les questions de politique extérieure, le roi Guillaume avait pu lire, avec la même clarté, dans le passé de M. de Bismarck. Sur ce terrain, ainsi qu'il l'a déclaré lui-même plus

Digitized by Google

tard, M. de Bismarck était Prussien avant d'être Allemand, c'est-à-dire qu'il était Allemand dans la mesure qu'il jugeait profitable aux intérêts de la dynastie prussienne. En 1849, comme député, il avait voté contre l'adresse invitant le roi Frédéric-Guillaume IV à accepter la couronne impériale : il ne voulait pas que le roi reçût une couronne des mains de la démocratie. Quelques mois après, il combattait le projet d'union fédérale de M. de Radowitz, comme subordonnant les décisions du roi de Prusse à une majorité de petits gouvernements plus ou moins hostiles. Dans le même ordre d'idées, il approuva, en 1850, la convention d'Olmütz, c'est-à-dire l'entente avec l'Autriche. Il proclama hautement que l'Autriche était une puissance allemande et que l'Allemagne devait être gouvernée par les deux grandes puissances. A cette époque encore, il repoussa l'idée des libéraux qui voulaient imposer à la Prusse en Allemagne le rôle que le Piémont jouait en Italie. Entré en 1851 dans la carrière diplomatique, il avait représenté pendant huit ans la Prusse à la diète germanique de Francfort. Sa correspondance de cette époque était sous les yeux du roi Guillaume, qui avait pu suivre, en la lisant, l'évolution qui s'était opérée peu à peu dans ses opinions sur les affaires allemandes et européennes. L'ancien partisan de l'entente avec l'Autriche était devenu l'adversaire de cette puissance, avec laquelle il ne croyait plus d'accommodement possible. Dans des *memorandum* nombreux et étendus. M. de Bismarck avait démontré la nécessité de résister à l'Autriche et aux États secondaires tentant de majoriser la Prusse ; il voulait que la Prusse suivît une politique entièrement indépendante, inspirée par ses seuls intérêts, rompant avec ses préjugés de conservation légitimiste, faisant alliance

Digitized by Google

avec n'importe qui servirait ses intérêts. De Francfort il avait fait de fréquents voyages à Paris, tantôt en mission confidentielle, tantôt pour son propre compte. Il avait su se faire bien venir à la cour des Tuileries, et, comme nous l'avons dit plus haut, s'était attaché à amener un rapprochement entre Frédéric-Guillaume IV et Napoléon III. A l'avènement du prince de Prusse à la régence en 1858, après la chute du ministère Manteuffel, M. de Bismarck avait cru un instant qu'il partagerait la disgrâce du parti féodal, et il était préparé à rentrer dans la vie privée, lorsque un ordre du régent vint le nommer envoyé à Saint-Pétersbourg. N'était-ce pas là un symptôme que les idées développées dans ses memorandum de Francfort ne déplaisaient ni au régent ni aux ministres libéraux? Aussi, de son poste en Russie, put-il continuer à correspondre avec son nouveau chef hiérarchique, M. de Schleinitz, sur les affaires allemandes. Certaine dépêche du 12 mai 1859 se terminait par cette conclusion : que la mauvaise position de la Prusse à la diète fédérale était « un mal qu'il faudra guérir « tôt ou tard *ferro et igne* (par le fer et le feu) ». Dans d'autres dépêches ou lettres particulières, il s'était élevé contre les scrupules qui entravaient la liberté d'action de la Prusse sous le prétexte de la solidarité des intérêts conservateurs. Il plaide pour une alliance avec la France et la Russie ; il ne repousse plus l'idée d'une représentation du peuple dans la Confédération ; il ne craint plus de manifester ses sympathies pour le mouvement allemand et unitaire. Avec ces idées, qui n'étaient pas restées ignorées dans le monde diplomatique, M. de Bismarck, nommé en 1862 ministre à Paris, ne pouvait pas être mal vu à la cour de Napoléon III, et l'on ne saurait s'empêcher de croire que le roi Guillaume l'avait précisément désigné pour

Digitized by Google

ce poste, en vue de projets pour la réalisation desquels l'amitié de l'empereur des Français était indispensable.

Ainsi, au moment où il fut appelé par le roi à la présidence du cabinet, en septembre 1862, M. de Bismarck se présentait par ses antécédents comme un homme qui, dans la politique intérieure, était résolu à défendre les prérogatives de la couronne contre le parlementarisme, et, dans la politique extérieure, s'attacherait à gagner à la Prusse la première place en Allemagne et dans ce but ne reculerait pas devant une rupture avec l'Autriche, en même temps qu'il s'assurerait des alliances avec tous les ennemis de cette puissance.

Ce point est important à noter pour ceux qui veulent porter un jugement exact sur le règne de Guillaume Ier et faire la part qui revient respectivement au roi ou à son ministre dans les évènements qui se sont produits depuis lors. L'idée première de la lutte diplomatique et plus tard militaire contre l'Autriche appartient au roi : les Bismarck, les Moltke, les Roon ont été reconnus et choisis par lui pour mettre cette idée à exécution.

Le premier obstacle à vaincre était la chambre des députés : c'est avec elle que s'engagea aussitôt le conflit, qui ne devait pas durer moins de quatre ans. Aux refus persistants que la chambre opposait aux nouvelles formations militaires, à ses rejets réitérés des crédits nécessaires, M. de Bismarck opposait les votes de la chambre haute, toute dévouée à la volonté royale ; au rejet en bloc du budget il fut répondu par une ordonnance royale fixant le budget d'après les chiffres du dernier budget régulièrement voté. Des prorogations coupèrent court aux débats passionnés. La dissolution eut raison de la chambre récalcitrante, sans faire

Digitized by Google

céder les électeurs, mais aussi sans lasser l'obstination du ministre, parfaitement couvert par la volonté du souverain. Et lorsque, dans son loyalisme. la chambre essaie de fléchir le roi en visant le ministre et en affectant de ne voir qu'en lui l'obstacle à un compromis, le souverain prend la parole pour déclarer formellement que M. de Bismarck n'a fait qu'obéir aux ordres et aux inspirations du roi. Il repousse toutes les réclamations de la chambre et lui reproche durement ses « empiètements » sur les prérogatives de la couronne. Les journaux et les écrits de l'époque rendent témoignage du degré d'impopularité qui, pendant cette période, accable le roi et son ministre. Tous rapports personnels entre le roi et la chambre avaient cessé. Celui-là ne parla plus à celle-ci que par messages et rescrits. Le roi ne recevait pas les députations chargées de lui remettre les adresses de la chambre et ne faisait même pas contresigner ses réponses par un ministre, afin de supprimer jusqu'à la fiction d'une décision autre que celle qui émanait personnellement du souverain. Enfin, pour dompter l'agitation que la presse libérale entretenait dans le pays, une ordonnance royale plaça les journaux sous le régime discrétionnaire de l'administration, à l'exemple de la législation impériale française de 1852.

Au milieu de cette lutte contre le parlement, le roi ne néglige pas l'objectif de sa politique extérieure : l'Autriche, dont la diplomatie prussienne préparait l'isolement. Avec la cour de Russie ses rapports étaient des plus cordiaux : la vieille amitié que l'empereur Alexandre II vouait à son oncle avait été resserrée par l'attitude de la Prusse pendant l'insurrection polonaise de 1863. Contrairement au sentiment public de son pays, le cabinet de Berlin avait, à cette époque, conclu avec la Russie

Digitized by Google

une convention qui permettait aux troupes prussiennes de poursuivre les insurgés jusque sur le territoire russe et réciproquement. Quant à la cour d'Angleterre, le roi Guillaume avait possédé dans la personne du prince époux un allié très chaleureux de la cause de la Prusse en Allemagne ; de plus, le mariage du prince royal de Prusse avec la fille aînée de la reine Victoria n'avait fait que consolider des rapports d'amitié, qui survivaient à la mort du prince Albert et trouvaient des soutiens parmi les chefs des grands partis parlementaires.

Le roi, inspiré en cela par son intérêt politique bien plus que par ses penchants intimes, s'était mis aussi sur un très bon pied avec l'empereur Napoléon III. Le système du libre échange, inauguré en France par le traité de commerce avec l'Angleterre, rapprocha la France de la Prusse, dont le régime douanier reposait sur les mêmes principes et avait fini par s'étendre au Zollverein allemand, création de la Prusse. Le cabinet de Vienne, qui avait reconnu trop tard la faute commise en laissant constituer le Zollverein sous l'égide de la Prusse, s'attachait à cette époque à réagir contre cette suprématie acquise par sa rivale. S'étant renfermée elle-même dans le régime protectioniste, elle cherchait à gagner à sa cause les États du Sud, en provoquant leur résistance contre le nouveau traité de commerce que la Prusse venait de conclure pour son compte avec la France et s'appliquait ensuite à faire accepter par le Zollverein tout entier. Ce fut là, en quelque sorte, le début de M. de Bismarck comme président du ministère prussien. Il vainquit d'abord l'opposition de ses propres chambres, médiocrement disposées en faveur du traité avec la France. Puis, comme les traités liant les États du Zollverein étaient sur le point d'expirer,

Digitized by Google

le cabinet de Berlin déclara qu'il ne renouvellerait ces traités qu'après l'acceptation préalable du traité franco-prussien par tous les États associés. Cette attitude très ferme et très correcte n'avait pu que produire le meilleur effet à Paris et contribuer au maintien des relations amicales entre les deux cours. Le roi Guillaume, d'ailleurs, n'avait pas manqué, dans l'été de 1861, peu de temps avant son couronnement, de rendre à Compiègne la visite que l'empereur lui avait faite l'année précédente à Bade. Cette entrevue avait eu lieu dans les meilleures conditions. L'opinion publique s'en était préoccupée : « toute la diplomatie tend les oreilles », écrivait le prince Albert la veille de l'entrevue. Des brochures françaises avaient soulevé des questions de remaniement de la carte d'Europe. Cependant — on l'a su plus tard — l'empereur avait évité de toucher aux questions de grande politique, et le roi avait quitté Compiègne avec des sentiments de reconnaissance pour le tact et la réserve de son impérial hôte.

Sur un autre point important la politique prussienne s'était mise au diapason de celle de l'empereur : dans le courant de 1862 le cabinet de Berlin, faisant taire ses scrupules légitimistes, avait officiellement reconnu le nouveau royaume d'Italie, qui se préparait à la guerre avec l'Autriche et devenait ainsi un allié naturel de la Prusse.

Le cabinet de Vienne, de son côté, n'était pas resté inactif. Il n'avait pas réussi à évincer la Prusse de la position prépondérante que le Zollverein lui assurait sur le terrain économique et commercial. Ce n'était pas d'ailleurs le seul but qu'il poursuivait dans sa campagne contre la puissance rivale. Les incidents qui s'étaient produits à la diète germanique au moment de la guerre d'Italie avaient démontré que la consti-

Digitized by Google

tution fédérale manquait de précision en ce qui concernait les obligations de la Confédération dans le cas d'une guerre où l'un de ses membres se trouverait engagé avec ses possessions non allemandes. Ce cas ne pouvait se présenter que pour la Prusse et pour l'Autriche. La première possédait en dehors du territoire fédéral les provinces de la Prusse orientale et de Posen, formant environ le quart du territoire de la monarchie. L'Autriche, de son côté, ne faisait partie de la Confédération que pour le quart de ses possessions, dont la majeure partie, hongroise et italienne, se composait de territoires non allemands. Par conséquent, à un bien plus haut degré que la Prusse, l'Autriche avait intérêt à affermir sa position extra-allemande par l'appui et le concours des forces fédérales. Elle avait naguère cherché à atteindre ce but en faisant entrer toutes ses provinces dans la Confédération ; mais cette tentative avait échoué devant l'opposition de la France et de l'Angleterre. En 1859, lors de la guerre d'Italie, ainsi que nous l'avons dit plus haut, la Prusse était parvenue à faire écarter la coopération fédérale en faveur de l'Autriche, afin d'obliger cette dernière à chercher son salut dans la soumission aux conditions prussiennes.

Ce fut donc dans le double but de fortifier sa position comme puissance présidiale de la Diète et sa position européenne à l'aide des forces militaires de la Confédération, en même temps aussi pour enlever au gouvernement du roi Guillaume un moyen de popularité, que le cabinet de Vienne résolut de prendre l'initiative d'une proposition importante.

Au commencement du mois d'août 1863, le roi Guillaume, se trouvant aux eaux de Gastein, où l'avait accompagné M. de Bismarck, reçut la visite de l'empereur d'Autriche, venu, comme il l'avait annonçé d'avance, pour entretenir le roi

Digitized by Google

des affaires fédérales. Au cours de l'entretien qui eut lieu le 3 août, l'empereur insista sur la nécessité d'une réforme fédérale et remit, à ce sujet, au roi un mémoire, dont le sens était celui-ci : les traités fédéraux ont été ébranlés par les évènedes dernières années ; la situation de la Confédération est critique ; cet état de choses ne pouvant durer, il faut procéder à une réorganisation en maintenant le principe fédératif ; comme pouvoir exécutif, un Directoire, dont l'empereur d'Autriche serait le président ; comme coopérateur à la législation fédérale, une assemblée composée de délégués des divers parlements territoriaux. Afin d'élaborer le nouveau pacte, l'empereur proposa la réunion de tous les souverains allemands en congrès à Francfort.

Le roi Guillaume fit aussitôt contre cette proposition les plus vives objections, qu'il formula ensuite dans une lettre autographe adressée à l'empereur. Il y constatait avec satisfaction que l'Autriche reconnaissait l'urgence d'une réforme fédérale ; mais il n'acceptait la proposition du congrès qu'à la double condition que les délibérations ne pourraient en aucune façon mettre en question la validité des anciens traités fédéraux et que le congrès des souverains n'aurait lieu qu'après que le projet de réforme aurait été, au préalable, discuté et arrêté par le comité de la diète germanique. Le cabinet de Vienne avait évidemment prévu l'opposition du roi, dont la politique nouvelle, après l'entrée aux affaires de M. de Bismarck, était parfaitement connue dans les régions diplomatiques. La majorité des États secondaires était acquise à la proposition autrichienne, et le cabinet de Vienne se croyait encore assez puissant à ce moment pour pouvoir imposer à la Prusse une réforme votée par la plus grande partie des gouvernements confédérés.

Digitized by Google

Aussi, dès le 31 juillet, il avait adressé à tous les souverains une dépêche les conviant à se réunir à Francfort le 16 août. Cette invitation fut portée au roi Guillaume par un aide de camp de l'empereur, parti dans la soirée du 3. Le roi envoya immédiatement un télégramme à François-Joseph pour renouveler son refus. L'empereur, persistant dans son projet auquel les autres souverains s'étaient empressés d'adhérer, réitéra le 7 son invitation, en laissant le roi libre, dans le cas où il serait personnellement empêché de venir à Francfort, de s'y faire représenter par un de ses princes. Le roi, qui était à ce moment à Bade, répondit par un refus péremptoire. Le congrès, aussitôt réuni, décida d'inviter le roi par lettre collective à venir prendre part à ses travaux ; le roi Jean de Saxe, qui fut le porteur de cette missive, échoua encore. Le roi Guillaume répondit, par une lettre à l'empereur d'Autriche, qu'il ne voulait pas délibérer sur un projet qui n'aurait pas été au préalable examiné par les ministres constitutionnels. Cet examen, dit-il, devra établir si la réforme projetée ferait à la Prusse la position à laquelle elle avait droit, et si elle donnerait satisfaction aux intérêts légitimes de la nation allemande. Une circulaire explicative de M. de Bismarck vint accentuer le refus du roi, en déclarant que la Prusse ne voulait pas prêter la main à des projets dont le but était d'engager l'Allemagne dans des guerres au profit d'intérêts étrangers.

Le congrès des souverains, après dix jours de délibérations, adopta le projet autrichien et en donna, par lettre collective, connaissance au roi Guillaume, en le priant d'en rendre l'exécution possible en y joignant l'adhésion de la Prusse. Le cabinet de Berlin, ainsi qu'on devait s'y attendre après ses déclarations antérieures, répondit par un refus catégorique, qu'il eut soin,

Digitized by Google

comme on va le voir, de rendre public afin d'en tirer parti au point de vue de la situation intérieure.

La rupture entre le roi et son ministère, d'un côté, et de la chambre des députés, de l'autre, était devenue définitive depuis la session, qui avait été ouverte au mois de juin. Ne pouvant triompher de la résistance de l'opposition, le gouvernement décida de dissoudre la chambre et de procéder à de nouvelles élections. Cette mesure fut décrétée le 2 septembre, le lendemain de la clôture du congrès de Francfort. Entre les deux événements il y avait une certaine connexité sous le rapport des causes. L'Autriche et ses alliés ne cherchaient-ils pas à amoindrir la position de la Prusse? Celle-ci, pour sa défense, n'avait-elle pas besoin de se mettre sur un pied militaire respectable? La majorité libérale de la chambre des députés n'entravait-elle pas les mesures que le roi préparait dans le but de sauvegarder la position de la Prusse ? Telles sont les idées que le ministère Bismarck exposa en propres termes ou par allusion dans le rapport au roi relativement à la dissolution de la chambre. Il fallait, disait-il, en appeler à la nation pour qu'elle se prononçât entre le roi et une majorité factieuse ; la nation devait se prononcer aussi, par le scrutin, sur la question allemande et sur le refus par lequel le roi avait été obligé de répondre au projet de réforme du congrés de Francfort.

Au moment où la période électorale fut ouverte, le 15 septembre, le gouvernement publia le rapport que le roi s'était fait adresser sur l'œuvre du congrès. Il revendiquait pour la Prusse le mérite d'avoir pris avant 1848 l'initiative de propositions sur la réforme fédérale, alors que l'Autriche ne faisait qu'entraver ces projets. Aujourd'hui l'Autriche voudrait réaliser cette réforme à son seul profit et au détriment de la Prusse, à laquelle

Digitized by Google

elle avait cherché à forcer la main, en convoquant le congrès de Francfort, tout en n'ignorant pas que le roi Guillaume refuserait de s'y rendre. Le rapport inférait de cette circonstance que l'Autriche ne tenait pas à s'entendre avec la Prusse, qu'elle voulait former une ligue séparée. Quant au projet adopté à Francfort, le rapport s'élevait contre les articles par lesquels une majorité d'États pourrait déclarer la guerre contre le gré de la Prusse, qui ne saurait laisser entraver sa liberté d'action au profit d'intérêts étrangers. La Prusse n'est pas seulement l'égale de l'Autriche; elle lui est supérieure par le nombre de ses sujets allemands; et, partant, elle ne saurait lui céder le privilège de la présidence fédérale. Par toutes ces raisons le rapport concluait que la Prusse ne saurait accepter qu'une organisation où il serait tenu compte de ses intérêts majeurs et qui devrait être complétée par une représentation directe du peuple allemand. Les nouvelles chambres prussiennes, disait le rapport en terminant, seront saisies de la question, et elles se prononceront dans leur patriotisme conformément aux idées du gouvernement.

Losque deux États étalent ainsi publiquement leurs dissentiments, lorsque surtout la controverse, engagée de la sorte, prend un pareil ton d'acrimonie, la rupture et le conflit armé ne sont pas loin. Peut-être la collision entre les deux grandes puissances allemandes aurait-elle éclaté à cette époque, sans un événement extérieur qui les unit encore une fois dans une action commune.

Le résultat des élections en Prusse n'avait pas répondu aux espérances que le gouvernement en avait conçues, après son appel aux sentiments prussiens blessés, suivant lui, par la politique autrichienne. La politique de réaction à l'intérieur préoccupait

Digitized by Google

les électeurs et venait en aide au libéralisme. M. de Bismarck, auxiliaire ou inspirateur de cette politique, était particulièrement visé, bien que le roi le couvrît par des témoignages publics d'approbation. Quoiqu'il eût accepté une invitation aux fêtes organisées à Cologne par le comité pour la reconstruction de la cathédrale, le roi, après avoir appris que son premier ministre n'avait pas été invité, s'abstint de s'y rendre.

Le conflit qui se préparait entre l'Autriche et la Prusse n'avait pas été tout à fait étranger à une démarche importante du cabinet français. Le 5 novembre l'empereur Napoléon invita les souverains européens à un congrès, à l'effet de mettre les traités de 1815 d'accord avec la situation et les besoins modernes. Le refus de l'Angleterre empêcha la réalisation de ce projet, que la Prusse, de son côté, avait accueilli d'une façon assez bienveillante. A l'invitation de l'empereur, le roi Guillaume répondit, dans une lettre autographe, qu'il acceptait en principe, à condition que les traités de 1815 continueraient de former la base du droit européen, dont la Prusse ne s'était jamais départie. Le roi ajouta encore quelques mots aimables, pour rappeler l'excellent souvenir qu'il avait gardé de l'hospitalité impériale en 1861, lors de sa visite à Compiègne. Ces paroles amicales à l'égard du souverain français contrastaient singulièrement avec le langage sévère que le roi avait tenu, quelques jours auparavant, à l'adresse de son puissant Confédéré allemand.

Les chambres prussiennes furent ouvertes le 9 novembre. Le roi, dans son discours, exprima le désir qu'il fût mis un terme au conflit entre son ministère et la majorité parlementaire. Sans contester en principe le droit des chambres relativement à la fixation du budget, le roi annonce



Digitized by Google

que, pour éviter les perturbations qui résulteraient des divergences entre le gouvernement et le parlement, un projet de loi serait déposé ayant pour objet d'accorder au roi, le cas échéant, le droit de fixer le budget par voie d'ordonnance et d'après les chiffres prévus dans le dernier budget régulièrement promulgué. Le roi persiste dans les mesures qu'il a prises concernant la réorganisation militaire, et il attend que les chambres votent pour cet objet les crédits nécessaires. C'est là, dit-il, une question de sécurité extérieure de la monarchie. Passant aux questions fédérales, il blâme nettement la réunion du congrès de Francfort ainsi que le projet de réforme autrichien ; il n'acceptera qu'une réforme qui fera à la Prusse la position à laquelle elle a droit et qu'il est résolu à sauvegarder. Le roi dit, en terminant, que les temps présents sont troublés et qu'on se trouve au seuil d'un avenir peut-être plus troublé encore ; il est donc urgent, telle est sa conclusion, d'aplanir le conflit intérieur, mais, bien entendu, de manière à maintenir intacte l'autorité royale et à la condition que l'exercice des droits parlementaires aide le roi à remplir ses devoirs de souverain.

Ce discours, contre-partie de toutes les prétentions du parti libéral et parlementaire, n'était pas de nature à faire espérer un terme prochain du conflit, qui bientôt, au contraire, devait s'étendre aussi aux questions de politique extérieure. Le roi, en présentant la perspective d'un avenir troublé, ne croyait certainement pas avoir été si près de la réalité.

---

Digitized by Google

## CHAPITRE SIXIÈME

LA GUERRE DU DANEMARCK. — LA QUESTION DES DUCHÉS. — LE CONFLIT CONSTITUTIONNEL. — LE CONFLIT AVEC L'AUTRICHE. — LA CONVENTION DE GASTEIN

### 1863 — 1865

Mort du roi de Danemarck. — La question de succession. — Attitude de la diète germanique. — Agitation en Allemagne. — Le prince d'Augustenbourg. — Entente de l'Autriche et de la Prusse contre la diète germanique. — Fautes du gouvernement danois. — Exécution fédérale dans les Duchés. — Commencement de la guerre. — La chambre prussienne se déclare pour le prince d'Augustenbourg. — La chambre réprimandée par le roi. — La chambre repousse les crédits pour la réorganisation de l'armée et pour la guerre danoise. — Le prince d'Augustenbourg en disgrâce à la cour de Berlin. — Sa correspondance avec l'empereur Napoléon. — L'empereur refuse d'intervenir en faveur du Danemarck. — Attitude de la Russie. — Conférence de Londres. — Reprise de la guerre. — Le roi de Danemarck cède les Duchés à l'Autriche et à la Prusse. — La Prusse prélude à l'annexion des Duchés. — Le prince d'Augustenbourg à Berlin. — Animosité dans les Duchés contre la Prusse. — Conflit entre la Prusse et les petits États allemands. — L'Autriche prend parti pour le prince d'Augustenbourg. — Dissidences entre l'Autriche et la Prusse. — La Prusse décline la compétence de la diète germanique. — Elle repousse définitivement la candidature du prince d'Augustenbourg. — Nouveau conflit entre le gouvernement et la Chambre de Prusse. — Conflit entre l'Autriche et la Prusse. — Le roi Guillaume à Carlsbad. — Menaces de guerre. — M. de Bismarck et le ministre de Bavière. — Attitude conciliante de l'empereur d'Autriche. — La convention de Gastein. — Notes sévères de la France et de l'Angleterre.

La politique suivie par le roi Guillaume depuis son avènement à la régence et au trône fait clairement apercevoir le but

Digitized by Google

auquel tendent tous ses efforts : obtenir pour la Prusse en Allemagne la place qui avait été occupée pendant des siècles par la maison d'Autriche, et en même temps des agrandissements lui donnant un territoire mieux arrondi que celui qui lui avait été attribué, en deux fractions séparées l'une de l'autre, par les traités de 1815. Le roi, dans son programme de prince régent en 1858, avait prononcé la formule des « conquêtes morales » comme objectif de sa politique en Allemagne. Il avait cependant prévu le cas où ces conquêtes ne pourraient être réalisées que par l'emploi de moyens violents, et, à cette fin, il avait entrepris la réorganisation de l'armée ; il en avait même commencé l'exécution, qu'il espérait évidemment mener à terme avec le concours de la majorité libérale des chambres. C'est pour s'assurer ce concours qu'il avait remplacé le cabinet Manteuffel par un ministère où l'élément libéral était largement représenté, et qu'il avait donné son consentement à une série de mesures fort bien accueillies par l'opinion libérale. Son étonnement dut être grand lorsqu'il s'aperçut que ses desseins conçus en vue de la grandeur de la Prusse n'étaient pas compris par le parti libéral et que ses concessions en faveur de ce parti, concessions qu'il n'avait accordées qu'en faisant violence aux convictions intimes de toute sa vie, n'avaient pas vaincu la résistance qu'on opposait aux réformes militaires. Voilà pourquoi il avait finalement rompu avec le parti libéral, remercié les ministres libéraux et appelé à la direction du conseil M. de Bismarck, qu'il savait décidé à tenir tête, par tous les moyens, tant à l'opposition parlementaire en Prusse qu'à l'opposition autrichienne dans les affaires d'Allemagne, et à procurer au roi le puissant instrument dont il allait avoir besoin pour briser toutes ces résistances. Déjà

Digitized by Google

il s'éloignait du programme des conquêtes purement morales pour entrer sur le terrain des conflits et des combats, mais sans entrevoir encore sur quel point et à quelle occasion s'engagerait la lutte. Les événements vinrent inopinément à son secours.

Le 15 novembre 1863 le roi de Danemarck, Frédéric VII, mourut subitement. En vertu du traité de Londres de 1852, il eut pour successeur le prince Christian, de la branche de Slesvig-Holstein-Glücksbourg, qui prit comme roi le nom de Christian IX. Ce changement de règne fit revivre aussitôt la question des Duchés de l'Elbe, qui avait, à la suite de la révolution de février 1848, provoqué le soulèvement de ces duchés et une guerre entre l'Allemagne et le Danemarck. L'antagonisme entre les populations allemandes du Slesvig-Holstein et le gouvernement danois fut puissamment aggravé par la question de succession. Le duc d'Augustenbourg, s'appuyant sur des pactes anciens, prétendait succéder au trône des Duchés, à l'extinction de la branche royale danoise. C'était la séparation des Duchés d'avec le Danemarck, basée à la fois sur le principe de la nationalité et sur les titres d'une famille princière. Les puissances européennes, en prévision de ces complications, avaient, dans le traité de Londres, maintenu l'intégrité de la monarchie danoise et écarté ainsi les prétentions de la famille d'Augustenbourg; mais celle-ci avait protesté et la Confédération germanique, comme telle, s'était constamment refusée à reconnaître le traité de Londres.

Le gouvernement danois, à cette époque, était entre les mains d'un parti très ardent et radical dans sa politique vis-à-vis des Duchés et de l'Allemagne. S'autorisant d'ailleurs du traité européen qui voulait l'intégrité de la monarchie da-

Digitized by Google

noise, et dédaignant les tempéraments, comme c'est l'habitude des politiciens radicaux, ce parti, qui avait la majorité à la diète de Copenhague, pensait ne pouvoir mieux assurer l'intégrité du royaume qu'en en unissant toutes les parties par le lien d'une même constitution. Toutes les protestations des populations allemandes des Duchés, toutes les représentations des grandes puissances allemandes et de la diète germanique restèrent sans effet. L'opinion publique en Allemagne prit fait et cause pour les congénères de race au nord de l'Elbe ; l'opinion libérale des différentes chambres allemandes exerçait une forte pression sur les gouvernements respectifs, qui, à leur tour, déterminèrent la majorité de la diète germanique à prendre une attitude que l'Autriche et surtout la Prusse n'osèrent pas trop heurter. La question des Duchés figurait sur le programme du parti libéral en Prusse, qui n'avait jamais pardonné au règne précédent d'avoir sacrifié les droits de ces pays dans le traité de Londres et attendait du roi Guillaume le redressement de cette faute.

Aussi, dans les derniers temps du règne du roi Frédéric VII, le Danemarck se trouvait-il déjà en plein conflit avec la diète de Francfort. Celle-ci lui avait enjoint, sous peine d'exécution, de révoquer la constitution danoise dans les Duchés. Les mesures préliminaires de cette exécution étaient prises, les troupes chargées d'y procéder étaient désignées, lorsque survint la mort de Frédéric VII. Dès ce moment la situation prit une tournure nouvelle. Le vieux duc d'Augustenbourg, apercevant du premier coup le parti qu'il pouvait tirer des circonstances, lié lui-même par le compromis pécuniaire auquel il avait consenti quelques années auparavant, lança une proclamation par laquelle il renonçait à tous ses droits de succes-

Digitized by Google

sion en faveur de son fils, le prince héréditaire Frédéric. Celui-ci publia un manifeste aux habitants des Duchés pour revendiquer formellement le trône, et annonça qu'il s'adresserait à la diète germanique en vue de faire reconnaître et prévaloir ses droits.

L'Allemagne entière fut en ébullition : l'indépendance du Slesvig-Holstein devint cause nationale et le prince Frédéric d'Augustenbourg fut acclamé héritier légitime de ces Duchés. Des assemblées populaires, la presse, les chambres de tous les États s'exprimèrent dans ce sens, requérant les gouvernements de défendre les droits du prince. La chambre des députés de Prusse, pour sa part, adopta une motion portant que le duc d'Augustenbourg devait être mis en possession du trône, que le traité de Londres n'était obligatoire ni pour la Confédération germanique, qui ne l'avait pas reconnu, ni pour les États des Duchés, qui n'avaient pas été consultés.

La situation était assez embarrassante pour le roi Guillaume. Signataire du traité de Londres, il ne pouvait déchirer purement et simplement cet instrument européen, tandis qu'en le maintenant il se couvrait d'impopularité dans toute l'Allemagne. D'autre part, son premier ministre découvrait aussitôt dans la question le point de départ d'une politique d'action, où le principal rôle serait réservé à la Prusse. L'extension de la Prusse au Nord, vers les deux mers baignant les Duchés, devait lui apparaître comme le résultat final d'une campagne diplomatique et militaire dont il ne pouvait évidemment entrevoir les diverses phases, mais d'où il ne doutait pas que la Prusse ne sortît avec honneur et avantage.

Le moment n'était pas venu de rompre avec l'Autriche, en entreprenant une action isolée et en effarouchant cette puis-

Digitized by Google

sance par une politique exclusive au profit de la Prusse. Il fallait ménager aussi les autres grandes puissances, plus ou moins favorables à la cause du Danemarck ; ces puissances avaient le droit de faire valoir leur avis dans une question réglée par un traité européen, et l'Autriche pouvait se joindre à elles pour faire sûrement échec à la Prusse. D'un autre côté, les hautes aspirations de la politique prussienne s'accordaient déjà mal avec les prétentions des petits États allemands, gouvernements et chambres, qui voulaient retenir la cause des Duchés comme une affaire fédérale, où ils devaient avoir voix au chapitre à côté de l'Autriche et de la Prusse.

Le cabinet de Berlin voulait travailler pour la grande patrie, en donnant sans doute satisfaction à l'engouement national de l'Allemagne, mais en assurant des profits réels à la Prusse. Tel fut le point de vue auquel se plaçèrent dès le début le roi Guillaume et M. de Bismarck et qui guida leur action jusqu'à la fin.

Les dissidences entre l'Autriche et la Prusse s'effacèrent momentanément devant ces considérations ; le congrès de Francfort, la réforme fédérale furent relégués à l'arrière-plan. Le cabinet de Vienne, en sa qualité de puissance allemande, ne voulant pas se mettre entièrement en travers du sentiment national, ne voulant pas surtout laisser à sa rivale l'honneur exclusif de la défense d'une cause populaire, désirant, enfin, prévenir une action de la Confédération ouvertement en opposition avec les décisions de l'Europe, consentit à s'entendre avec la Prusse pour agir de concert à la diète et pour neutraliser les petits États, qui subissaient plus ou moins la pression de l'opinion populaire. Les efforts de la Prusse tendant précisément à enlever la question des Duchés à la haute juridiction de

Digitized by Google

la diète, le cabinet autrichien n'hésita point à le suivre dans cette voie. Ce fut là le premier pas vers l'annulation du pouvoir fédéral et de l'action des petits États au sein de la diète ; ce fut aussi le premier succès remporté par la Prusse sur l'Autriche, qu'elle isolait ainsi vis-à-vis de ses alliés du congrès de Francfort.

Les deux grandes puissances tinrent aussitôt un langage très ferme devant la diète. Elles rappelèrent qu'elles étaient signataires du traité de Londres, qui les liait aussi longtemps que le roi Christian IX resterait lui-même fidèle à ses stipulations. M. de Bismarck s'exprima dans le même sens devant les chambres prussiennes, en ajoutant, il est vrai, que la nouvelle constitution danoise appliquée aux Duchés constituait une violation du traité de Londres et que le roi du Danemarck était tenu de ne pas promulguer cette charte dans les Duchés. La Prusse, comme puissance signataire et comme puissance européenne, défendrait les droits et les intérêts de l'Allemagne et ne laisserait pas à la diète germanique le soin de dégager la Prusse d'un traité européen auquel la Confédération n'avait pas participé. L'Autriche se trouvant dans la même situation et dans les mêmes intentions, les deux puissances s'étaient entendues pour agir ensemble.

Si dans cette phase de la question le parti gouvernant de Copenhague avait été bien avisé, il eût pu sauver ce qui était en péril : il suffisait de rapporter la loi étendant la constitution danoise aux deux Duchés, auxquels on aurait accordé des institutions autonomes, avec communauté de l'armée et des affaires extérieures. Dans ce cas, la Prusse et l'Autriche, ayant affirmé de nouveau la validité du traité de Londres, auraient été obligées de rester dans le concert européen pour la solution finale. Le

Digitized by Google

parti radical, en Danemarck, n'écouta que son antagonisme de race, ses antipathies pour l'aristocratie des Duchés, et les avis d'amis zélés à l'étranger qui lui persuadaient que l'Angleterre, la France, la Russie seraient les alliés du Danemarck dans une guerre contre l'Allemagne. Les destinées du malheureux pays allaient s'accomplir.

Le 7 décembre, sur la proposition des deux grandes puissances, la diète germanique chargea l'Autriche, la Prusse, le Hanovre et la Saxe de l'exécution militaire dans le Holstein. Après une sommation faite au gouvernement danois d'évacuer ce duché, les troupes fédérales y entrèrent le 23 décembre. Ce fut la dernière fois que la coopération de la diète avec les deux grandes puissances se manifesta d'une manière effective. A partir de ce moment la scission éclata pour s'accentuer pendant la durée de la campagne. Le Holstein étant occupé, l'Autriche et la Prusse proposèrent à la diète de prendre le duché de Slesvig en gage jusqu'à l'abrogation de la constitution danoise, mais en restant placées sur le terrain du traité de Londres. La majorité de la diète ayant repoussé cette motion, les deux cabinets déclarèrent qu'ils prendraient eux-mêmes en mains la défense des droits allemands et procèderaient immédiatement à l'occupation militaire du Slesvig. En effet, l'Autriche et la Prusse, après avoir rappelé leurs représentants de Copenhague, firent, le 1er février, franchir l'Eider à leurs armées en traversant le Holstein, où les troupes fédérales s'écartèrent sur leur passage. Il avait été convenu que ces dernières se joindraient au corps d'expédition austro-prussien dans le Slesvig, mais qu'elles garderaient seules le Holstein.

Les opérations militaires furent poussées avec vigueur. Pour la première fois l'infanterie prussienne put faire un usage sé-

Digitized by Google

rieux du nouveau fusil à aiguille, cette arme qu'elle devait, quelques années plus tard, tourner contre ceux qui étaient alors ses alliés. La supériorité du nombre et de l'armement eut raison de la bravoure des Danois, qui furent rejetés, de position en position, du Danevirke à la frontière du Jutland, et de là jusqu'à Düppel, où se livra le 18 avril un combat acharné, qui se termina par la défaite des Danois. Poussant toujours leurs colonnes en avant, les Prussiens, au 30 avril, étaient maîtres du Jutland tout entier, quelques districts du nord exceptés. Entre-temps, sur la proposition de l'Angleterre, les grandes puissances, ainsi que le Danemarck, avaient accepté la réunion d'une conférence qui, ouverte à Londres le 25 avril, provoqua une suspension d'armes entre les belligérants.

A mesure que les armées des deux grandes puissances étaient victorieuses, la question s'imposait de plus en plus de savoir quel serait le but final de cette guerre. On était parti à deux, affirmant qu'on allait défendre les droits de la Confédération en même temps que le traité de Londres : tâche bien difficile, la Confédération voulant l'émancipation complète des Duchés vis-à-vis du Danemarck, tandis que le traité comportait l'intégrité de la monarchie danoise. A ce problème venait s'en ajouter un autre: en cas de séparation, quel devait être le souverain du nouvel Etat du Slesvig-Holstein ? Sur ce dernier point le conflit n'avait pas tardé à s'accentuer, à Berlin, entre la chambre prussienne et le gouvernement.

Cette assemblée, on l'a vu plus haut, avait témoigné ses sympathies pour le prince d'Augustenbourg, et, comme la plupart des autres chambres allemandes, comme la majorité de la diète germanique, elle s'était prononcée contre le traité de Londres de 1852. L'opposition, en lutte déjà depuis deux ans

Digitized by Google

au sujet de la réorganisation de l'armée et de la question budgétaire, trouvait dans l'affaire des Duchés un nouveau point d'attaque contre le gouvernement.

M. de Bismarck, sur le point d'engager la campagne danoise en dehors de la diète germanique et dans un but spécialement prussien, soumit une demande de crédit à la chambre des Députés. Celle-ci, le 2 décembre, sans s'arrêter aux protestations du premier ministre, avait voté une résolution portant que tous les États allemands devaient reconnaître et soutenir les droits du prince d'Augustenbourg. Quinze jours après, elle vota une adresse au roi, dans laquelle, répudiant la politique de M. de Bismarck, elle demandait la dénonciation du traité de Londres et la reconnaissance du prince d'Augustenbourg comme souverain des Duchés. En vain M. de Bismarck avait-il affirmé qu'on ne cèderait au Danemarck ni un pouce de terrain ni le plus mince droit allemand, et annoncé que, la résistance du Danemarck continuant, le gouvernement aurait à demander prochainement de nouveaux crédits pour la guerre à venir ; l'adresse fut votée par les deux tiers de la chambre.

Le roi y répondit dans les termes les plus sévères : il parlait en maître. Il n'appartenait pas à la chambre, disait-il, d'indiquer au roi la voie à suivre dans les questions de politique extérieure ; ce serait en déterminer le règlement, qui lui appartenait à lui seul. Il était lié par un traité européen ; mais il défendrait les droits de l'Allemagne par tous les moyens et au besoin par les armes ; le choix de ces moyens et le moment de les appliquer dépendaient exclusivement de lui. La question de succession serait examinée, avec le concours de la Prusse, par la diète germanique, dont il n'entendait pas préjuger la décision.

Digitized by Google

En attendant, en vue d'exécuter les mesures fédérales, le gouvernement avait besoin de crédits, dont la chambre ne saurait subordonner le vote à des conditions portant atteinte aux droits de la couronne. La chambre avait pressé le gouvernement d'agir, et maintenant qu'il allait se conformer à ce désir, elle lui en refusait les moyens ! Voilà comment le roi s'exprimait dans son message. Son ministre accentua ce langage au sein de la commission des crédits et à la chambre même. Il enveloppa dans la même protestation la chambre, les petits États et la diète germanique. La Prusse ne se laissera pas majoriser par celle-ci ; le gouvernement saura dire à quel moment il faudra dénoncer le traité de Londres et n'acceptera pas d'ordre de la chambre. Faute d'obtenir les crédits dans la forme constitutionnelle, le gouvernement se verra obligé de les prendre où il les trouvera. Les discours les plus violents furent échangés entre le banc des ministres et les députés, qui exprimaient ouvertement leur méfiance à l'égard des intentions du gouvernement. Ils l'accusèrent de vouloir conserver les Duchés au roi de Danemarck, neutraliser l'action de la Confédération et provoquer la guerre civile entre les États confédérés. Mieux valait que la Prusse ne fît rien du tout que de « commettre un crime » contre l'Allemagne ». Et M. de Bismarck de répliquer qu'il n'avait pas à recevoir d'ordre de la chambre, qu'il était le ministre du roi et non du parlement. Et la chambre de passer outre. Après avoir préalablement repoussé de nouveau les crédits pour la réorganisation de l'armée, elle rejeta, par 275 contre 51 voix, les crédits pour l'expédition dans les Duchés, en adoptant une résolution par laquelle elle déclarait vouloir s'opposer par tous les moyens à la politique du gouvernement. Par un autre vote, quelques jours après, elle déclara nul et

Digitized by Google

non avenu le vote approbatif de la chambre haute, et contraire à la constitution toute dépense que ferait le gouvernement sans l'agrément de la chambre des députés.

Le gouvernement eut hâte de clore la session. Dans un discours final, le président de la chambre dénonça l'abandon par le ministère du programme libéral du prince régent de 1858, et fit acclamer la constitution, sauvegarde des droits de la nation. De son côté, M. de Bismarck, clôturant la session au nom du roi, récrimina avec véhémence contre les empiètements de la chambre, qu'il taxa de tendances antimonarchiques, anti-patriotiques, et termina en annonçant que le gouvernement persisterait dans sa politique.

Comme on le voit, la chambre prussienne s'était complètement identifiée avec la cause du prince d'Augustenbourg. Aussi, après la clôture de la session, des réunions publiques, organisées dans toute l'Allemagne sous les auspices du parti libéral, votèrent des résolutions contre le traité de Londres et en faveur du prince Frédéric, en contestant à la Prusse et à l'Autriche le droit de « s'intituler puissances allemandes ». A Vienne et surtout à Berlin on se souciait peu de ces manifestations.

La candidature du prince d'Augustenbourg avait débuté sous de très bons auspices. Sa famille était bien en cour à Berlin. Sa cause avait trouvé, en 1848, dans le roi Frédéric Guillaume IV un chaleureux défenseur, qui plus tard, il est vrai, s'inclina devant le *veto* de la Russie et d'autres puissances amies du Danemarck. De vives sympathies pour le prince Frédéric se manifestèrent de nouveau le lendemain de la mort du roi de Danemarck, et se disputèrent les préférences du roi Guillaume, qui flottait entre la candidature du

Digitized by Google

prince et les projets plus intéressés que soutenait M. de Bismarck. A ce moment déjà la cause du prince était en péril. Cependant c'est grâce au vieux duc d'Augustenbourg et à ses partisans que la question des Duchés était devenue en 1848 cause nationale allemande et s'était maintenue depuis lors comme telle. Les droits revendiqués par les Duchés étaient les droits de la maison d'Augustenbourg ; c'était au nom du duc Frédéric que les Duchés venaient de nouveau de se lever ; sans lui il n'y aurait eu ni protestation contre le traité de Londres et contre la constitution danoise, ni intervention de la diète, ni exécution fédérale.

Pendant les premiers mois, le cabinet prussien ne semblait pas envisager d'un trop mauvais œil les agissements du prince Frédéric. On le laissa former une sorte de ministère, décréter un emprunt volontaire pour faire face à l'armement des Slesvig-Holsteinois, établir sa résidence à Kiel et y tenir sa cour. Mais au bout de quelque temps on put s'apercevoir que le cabinet de Berlin retirait sa faveur à un prince dont les prétentions contrecarraient les visées de la Prusse. Ni le roi ni M. de Bismarck ne paraissaient disposés à sacrifier l'or et le sang prussiens, à affronter un conflit avec les parlements dans le seul but de procurer une couronne au prince d'Augustenbourg et d'augmenter le nombre des petits États, si incommodes pour les grandes puissances.

Le prince Frédéric, qui n'ignorait pas ce changement de front, se voyant peu encouragé par l'Autriche, repoussé par la Russie et l'Angleterre, soutenu uniquement par les petits États et par des assemblées parlementaires impuissantes, crut utile de mettre de son côté l'empereur Napoléon, alors l'arbitre du continent. Il s'échangea à ce sujet entre le prince

Digitized by Google

et le souverain français deux lettres portant les dates historiques du 2 et du 10 décembre 1863. Le prince invoquait les vœux des populations et les droits de la nationalité pour justifier son appel à l'appui de l'empereur. Dans sa réponse Napoléon III ne se montrait pas opposé aux désirs du prince. Ayant défendu les nationalités italienne et polonaise, il ne pouvait appliquer un principe différent en Allemagne. Il regrettait que la diète germanique n'eût pas été consultée sur les droits des Duchés, et qu'elle fût intervenue avant le règlement de la question de succession. En cas de conflagration armée, disait l'empereur, l'opinion en France se prononcerait pour le Danemarck ; il désirait donc que les droits du prince fussent examinés par la diète et que la décision fût ensuite soumise à la sanction des puissances signataires du traité de Londres.

Le cabinet anglais, de son côté, traita la cause des Duchés avec moins de bienveillance. La diplomatie britannique, au début du conflit comme au cours des opérations militaires, ne cessa de réclamer à Francfort, à Vienne et à Berlin contre les mesures prises à l'égard du Danemarck ; ne pouvant arrêter la marche des opérations, elle essayait de gagner la France et la Russie à une intervention effective en faveur du Danemark. S'adressant, le 24 janvier 1864, au cabinet des Tuileries, elle lui proposa une entente en vue de porter secours au Danemarck, au besoin par des moyens matériels. L'Angleterre s'adressait mal. L'empereur Napoléon n'avait pas oublié que le cabinet britannique, par son refus, avait fait avorter, quelques mois auparavant, le projet français d'un congrès européen. Il faut ajouter à ce motif personnel l'idée, qui n'abandonnait pas l'empereur, qu'il lui serait possible, par un rapprochement avec la Prusse, d'arriver un jour au remaniement de la carte de l'Europe à

Digitized by Google

l'avantage de la France. Il voyait dans la question des Duchés une première occasion de témoigner son amitié à la nation allemande, et il la mit à profit. Dans sa réponse à la note anglaise, il déclarait que les circonstances rendaient nécessaire une modification du traité de Londres ; qu'il fallait tenir compte des sentiments et des aspirations des nationalités ; que les efforts de l'Allemagne tendaient à une union plus étroite avec les Duchés. L'empereur, disait encore la note française, repoussait absolument tout engagement de s'opposer par les armes aux vœux de l'Allemagne. D'ailleurs dans une guerre pareille la tâche de l'Angleterre serait aisée, ses opérations devant se borner aux blocus et aux prises de navires, tandis que la France aurait à soutenir une guerre sur terre avec l'Allemagne, sa voisine, guerre « des plus funestes et des plus risquées que » pût entreprendre l'empire. » On attribuait à l'empereur, poursuivait la note, des projets d'agrandissement sur le Rhin, soupçons qu'il tenait à ne pas confirmer par cette guerre. Pour le cas, cependant, où l'équilibre européen viendrait à être sérieusement menacé, l'empereur se réservait toute sa liberté d'action.

La Russie ne se montrait pas mieux disposée que la France à prêter un concours matériel au Danemarck. La question des Duchés était devenue cause prussienne, et la cour de Saint Pétersbourg commençait à payer à celle de Berlin le tribut de sa reconnaissance pour les services qu'elle en avait reçus en 1854, lors de la guerre de Crimée, et en 1863 pendant l'insurrection de Pologne. Le prince Gortchakoff repoussa en effet toute idée d'un appui matériel ; il constata que l'Autriche et la Prusse elles-mêmes n'avaient rien arrêté relativement à la conduite finale à tenir, que le Danemarck avait tout intérêt à mé-



Digitized by Google

nager ces deux puissances, à les retenir le plus longtemps possible dans les liens du traité de 1852. C'est dans ces conditions que se réunit, à la fin d'avril, la conférence de Londres.

Les plénipotentiaires d'Angleterre, d'Autriche, de Danemarck, de la Confédération germanique, de Prusse et de Russie prirent part à ces délibérations, où l'Angleterre seule défendit avec quelque persévérance la cause danoise. Les représentants du Danemarck, par leur attitude, rendaient tout compromis difficile. Il est vrai que leur gouvernement, engagé vis-à-vis du parti radical, n'avait pas les coudées franches pour céder devant la diplomatie. D'ailleurs il n'abandonnait pas l'espoir d'être secouru par l'Europe, et, n'étant pas entièrement vaincu, il attendait de la prolongation de la guerre une amélioration de sa position, qui devint dès les premières séances de la conférence des plus mauvaises.

L'Autriche et la Prusse y débutèrent par la déclaration que la guerre les avait dégagées des obligations du traité de 1852. Deux jours après, elles annoncèrent qu'elles ne pouvaient accepter d'autre solution que l'autonomie complète des deux Duchés, unis par des institutions communes; à cette condition elles s'efforceraient d'obtenir le consentement de la Confédération germanique à la reconnaissance de l'intégrité de la monarchie danoise. Les plénipotentiaires danois non seulement repoussèrent cette proposition, mais en refusèrent même la transmission à leur gouvernement. C'est alors que, dans la séance du 28 mai, les plénipotentiaires de l'Autriche et de la Prusse lurent, d'accord avec le représentant de la Confédération, une déclaration par laquelle ils demandaient la séparation des Duchés d'avec le Danemarck et leur union en un seul État « sous la souveraineté du prince héréditaire d'Augus-

Digitized by Google

» tenbourg, qui non seulement, aux yeux de l'Allemagne, pos-
» sède le plus de droits à la succession et dont la reconnaissance
» est assurée de la part de la Confédération germanique, mais
» qui réunit aussi sans conteste les suffrages de l'immense
» majorité de la population. »

Les trois autres grandes puissances acceptèrent cette proposition, du moins en ce qui concernait la séparation entre le Danemarck et les Duchés : l'Angleterre, à la condition d'un partage du Slesvig ; la Russie, en renonçant à ses propres droits de succession en faveur du grand-duc d'Oldenbourg ; la France, en invoquant le droit des populations de choisir leur futur souverain. Quant à la ligne de partage, le cabinet anglais proposa de soumettre la question à l'arbitrage, proposition qui échoua devant le refus du Danemarck, de plus en plus opiniâtre dans sa résistance. La conférence se sépara le 25 juin, sans résultat.

La guerre reprit aussitôt ; elle ne fut pas longue. Le 29 juin, les troupes austro-prussiennes opérèrent leur passage dans l'île d'Alsen, se rapprochant ainsi des îles danoises proprement dites. Les moyens de résistance du Danemarck s'affaiblissaient, les espérances de secours extérieur s'évanouissaient : il fallait capituler. Un changement de cabinet à Copenhague fut suivi de la proposition de traiter de la paix. Les négociations, qui eurent lieu à Vienne, aboutirent, le 1er août, à la signature de préliminaires de paix avec un armistice de trois mois, et, le 30 octobre, à la conclusion d'un traité de paix définitif, par lequel le roi de Danemarck s'engageait à céder sans condition tous ses droits sur les duchés de Slesvig, de Holstein et de Lauenbourg à l'empereur d'Autriche et au roi de Prusse. Ces souverains devaient rembourser au roi de Danemarck la somme de vingt-

Digitized by Google

neuf millions de rigsdalers comme quote-part des Duchés dans la dette publique danoise; enfin, les Duchés devaient rembourser à l'Autriche et à la Prusse les frais de la guerre. Financièrement, comme on le voit, cette paix était bien plus onéreuse pour le Slesvig-Holstein que pour le Danemarck.

Les Duchés venaient ainsi d'être enlevés au Danemarck par les victoires communes de l'Autriche et de la Prusse. Le conflit avec l'adversaire étranger était terminé, pour être suivi de celui sur la question de savoir à qui serait adjugé le butin. La guerre civile surgit à l'horizon allemand.

On a vu plus haut que l'opinion générale, dans toute l'Allemagne et dans les Duchés, se prononçait en faveur du prince Frédéric et que la voix populaire avait fini par trouver son expression dans la bouche même des deux grandes puissances à la conférence de Londres. Cependant elles ne s'étaient prêtées qu'à contre-cœur à cette combinaison. Le cabinet de Vienne, devinant les desseins de la Prusse, avait cherché à se maintenir le plus longtemps possible sur la base du traité de Londres : l'intégrité du Danemarck était un obstacle aux projets du cabinet de Berlin. La résistance aveugle du gouvernement de Copenhague ayant rendu impossible le maintien du traité de 1852, l'Autriche acceptait la formation d'un nouvel État avec le prince d'Augustenbourg, combinaison qui écartait l'absorption des Duchés par la Prusse. Le cabinet de Berlin, de son côté, l'issue de la guerre étant encore incertaine, les grandes puissances étant peu disposées à favoriser ses projets particuliers, la séparation des Duchés lui paraissant après tout une étape sur la route de l'annexion, adopta également la solution populaire personnifiée par le prince Frédéric.

Mais, au moment même où le cabinet prussien se prononçait

Digitized by Google

en ce sens à Londres, la sincérité de sa politique souleva bien des doutes. Dans les Duchés, quelques membres de l'aristocratie du pays, naguère favoris de la cour de Copenhague, commencèrent à se tourner vers le soleil naissant de Berlin, dont les splendeurs étaient plus séduisantes que les modestes positions qu'on pouvait espérer obtenir dans une petite cour princière. Ils signèrent des adresses au roi et au ministère de Prusse, appelant de leurs vœux le moment d'être étroitement unis à la grande monarchie allemande, et sollicitant le roi d'accomplir promptement cette union.

On ne les découragea pas à Berlin, loin de là. Dans les réponses du roi et de M. de Bismarck on pouvait lire un acquiescement plus ou moins formel. Le 16 mai, douze jours avant de proclamer à Londres le prince Frédéric comme le prétendant légitime et populaire, M. de Bismarck écrivait à un de ses nobles correspondants des Duchés, que l'adresse en faveur de l'annexion était un excellent moyen de pression vis-à-vis de la diplomatie européenne ; il s'exprimait avec beaucoup d'ironie sur « l'Augustenbourg » et ses partisans, et louait l'adresse, qui mettait un terme aux illusions des Holsteinois, s'imaginant que la Prusse se sacrifierait pour leurs vues égoïstes : « l'annexion », disait-il, « n'est pas pour moi le « but suprême, c'est le résultat qui me serait le plus agréable. »

Dans ces conditions, le prince Frédéric, mal rassuré par les démonstrations continuelles et enthousiastes de ses futurs sujets, apercevant l'orage qui s'annonçait du côté de Berlin, se décida, au mois de juin, à se rendre dans la capitale prussienne. Par la déclaration austro-prussienne à Londres, la situation personnelle du prince était devenue plus nette. Du moment qu'on l'avait reconnu comme l'héri-

Digitized by Google

tier le mieux attitré, il ne restait plus qu'à lui donner l'investiture. Il venait donc se présenter au roi et conférer avec M. de Bismarck. L'entrevue, cependant, n'eut pas le résultat qu'eût pu désirer le prince. Bientôt après, les organes ministériels annoncèrent que le prince ne s'était pas montré assez pénétré de la nécessité de s'entendre avec le gouvernement prussien sur les conditions de sa prise de possession du trône ducal. Ils lui reprochèrent de s'être lié, au début, avec les gouvernements des petits États, en opposition avec l'Autriche et avec la Prusse, et de s'être adressé à un souverain étranger, l'empereur Napoléon. L'intérêt allemand ne consistait pas uniquement à accroître le territoire de la Confédération et à augmenter le nombre des États fédérés; il fallait un État bien constitué, boulevard de l'Allemagne, sur les frontières du Nord, étroitement lié aux institutions militaires allemandes et prussiennes, surtout sous le rapport du développement de sa marine. Le prince, disait-on encore, n'avait pas tenu compte de ces conditions, il s'était dérobé à tout engagement. Dans cet état de choses le gouvernement prussien devait se demander s'il pouvait désormais soutenir les prétentions du prince.

Peu de temps après les mêmes organes déclaraient que l'Autriche et la Prusse ne s'étaient prononcées à Londres en faveur du prince Frédéric que pour le cas où ses prétentions, après mûr examen, seraient reconnues valables. Depuis lors le grand-duc d'Oldenbourg avait notifié à la diète germanique ses prétentions, « qui passent avant celles du prince d'Augus- » tenbourg. » D'ailleurs ni les unes ni les autres de ces prétentions n'étaient assez justifiées pour pouvoir exclusivement déterminer la décision finale. La Prusse, pour son compte, ne donnera son consentement à aucune solution qui

Digitized by Google

ne tiendra pas compte des intérêts de l'Allemagne et de la Prusse. Au surplus, disait-on, les populations des Duchés commençaient à reconnaître que leur salut était dans une union intime avec la Prusse.

Ces énonciations officielles provoquèrent de vives contre-démonstrations dans les Duchés. On protestait dans les termes les plus violents contre l'annexion à la Prusse, et l'on demandait la convocation de l'assemblée des États, en vue d'établir la constitution en même temps que les compensations à offrir à la Prusse et à l'Autriche en retour de leurs sacrifices. C'est dans le même sens que se prononcèrent de nombreuses assemblées populaires organisées dans toute l'Allemagne.

Le cabinet de Berlin s'en émut fort peu : son siège était fait. Le traité de paix avec le Danemarck fut libellé dans des termes dont les organes officiels prussiens ne tardèrent pas à expliquer la portée. Par ce traité, disaient-ils, la possession des Duchés était une question réglée. Le traité de Londres de 1852 était aboli; le roi de Danemarck avait cédé les Duchés à l'Autriche et à la Prusse, qui en étaient désormais les souverains effectifs. Les prétentions des divers candidats étaient contestables; elles étaient en tout cas insoutenables relativement à la totalité des Duchés. La diète germanique n'était compétente, tout au plus, qu'à examiner ces prétentions en tant que portant sur le Holstein, le Slesvig ne faisant pas partie de la Confédération. Par conséquent à l'Autriche et à la Prusse seules appartenait la décision finale : elles disposeraient à leur gré de provinces conquises par leurs armes et qui leur avaient été cédées par un traité international en règle.

Les grandes puissances européennes, depuis la conférence de Londres, n'étaient plus intervenues entre les belligérants,

Digitized by Google

excepté l'Angleterre, qui, avant la signature du traité de paix définitif, avait cru devoir rappeler les vainqueurs à la modération. Elle leur reprochait de manquer à cette vertu politique en prenant le Slesvig tout entier ; à quoi M. de Bismarck répliquait qu'il se montrait modéré en n'ajoutant pas au Slesvig le Jutland, occupé par l'armée austro-prussienne. Les choses en restèrent là.

Pendant que les deux armées alliées opéraient contre le Danemarck, les troupes fédérales proprement dites étaient restées spectatrices de la guerre dans leurs garnisons du Holstein. Aussitôt la paix conclue, la Prusse tenait à être débarrassée de ces soldats, et, d'accord avec l'Autriche, elle adressa au Hanovre et à la Saxe l'invitation de retirer leurs troupes. Le premier de ces États s'inclina, tandis que la Saxe se retrancha derrière son mandat fédéral. Par suite les deux cabinets saisirent la diète d'une motion portant que l'exécution fédérale dans le Holstein était terminée et qu'il y avait lieu de retirer les troupes chargées de cette expédition. Comme pour apaiser l'opposition des petits États, le plénipotentiaire autrichien ajouta que son gouvernement négociait avec la Prusse en vue d'une solution conforme aux droits et aux intérêts fédéraux. Le représentant de la Prusse, de son côté, déclara que les deux grandes puissances avaient entamé des pourparlers avec les prétendants. La diète céda et ordonna le retour des troupes fédérales, qui furent remplacées aussitôt par des troupes autrichiennes et prussiennes, les premières occupant la partie occidentale du Slesvig, les secondes la partie orientale du même duché ainsi que le Holstein.

Il s'en fallut peu qu'à cette occasion la Prusse n'eût consommé sa rupture avec la diète. La Bavière et la Saxe

Digitized by Google

s'étaient livrées à de vives critiques du traité de paix de Vienne : elles n'étaient pas d'avis que la cession effectuée par le roi de Danemark pût amoindrir les titres du duc légitime ni les droits de la Confédération germanique ; elles revendiquaient par conséquent pour cette dernière le droit de participer à l'administration provisoire des Duchés, en attendant que remise en fût faite au souverain légitime. Bien que la majorité de la diète n'eût pas donné suite à la motion, le cabinet de Berlin n'en saisit pas moins l'occasion pour tancer vertement les gouvernements de Bavière et de Saxe, qu'il accusait de tendre à élargir le cercle de la compétence de la diète. Il leur signifia que la Prusse n'entendait pas se laisser diriger par la majorité des petits États et que des tentatives de ce genre pourraient amener la rupture du pacte fédéral, éventualité pour laquelle la Prusse réservait toute sa liberté d'action.

Les deux cabinets, ainsi pris à partie, répondirent en déclarant que les questions de compétence se décidaient par la majorité de la diète et non par l'un de ses membres, et qu'une violation du pacte était commise par l'État fédéré qui refusait d'obéir à un vote de la majorité. Le conflit prit ainsi fin. Cependant, au premier moment, M. de Bismarck, vivement irrité, avait eu l'idée d'occuper la Saxe, qui n'échappa à cette mesure que grâce à l'intervention de l'empereur d'Autriche.

L'entente avec la Prusse sur le règlement définitif de la question, malgré les assurances données à la diète germanique par le représentant de l'Autriche, se heurta, dès le commencement, à des difficultés qui semblaient insurmontables. Tandis que le cabinet de Vienne cherchait le moyen le plus convenable de se dégager d'une conquête dont il n'avait que faire,

Digitized by Google

la Prusse ne songeait qu'à conserver des provinces dont la situation maritime pouvait lui procurer un accroissement réel de puissance. La cour de Vienne aurait bien abandonné sa part de conquête moyennant quelque compensation territoriale ou politique; sur ce dernier point toutefois il n'avait pas rencontré une oreille complaisante à Berlin. Dès lors le prince d'Augustenbourg, que la diète germanique avait dû naguère protéger contre l'Autriche demandant son expulsion du Holstein, vit soudainement ses droits patronés par le cabinet de Vienne. Ce dernier, en effet, fidèle à sa déclaration de Londres et sans s'approprier l'interprétation prussienne de cette déclaration, fut d'avis que, le prince ayant été proclamé par les deux puissances comme le prétendant légitime, il fallait le mettre en possession du Slesvig-Holstein. C'est dans ce sens que s'exprimait le cabinet de Vienne dans une note qu'il adressa le 5 décembre au gouvernement prussien.

Pendant trois mois s'engagea entre les deux cabinets une correspondance qui devenait de plus en plus aigre. D'abord la Prusse répondit évasivement: elle ne voulait rien décider avant que ses propres intérêts et ses rapports futurs avec les Duchés fussent nettement établis et réglés. Elle suggéra subsidiairement l'idée de l'annexion des Duchés à la Prusse. Le cabinet de Vienne répliqua en repoussant cette idée, ou du moins en ne consentant à la discuter qu'à condition qu'une compensation territoriale équivalente lui serait accordée en Allemagne : compensation qui, on ne l'ignorait pas à Berlin, devait être trouvée dans la Silésie prussienne. Demander au roi de Prusse la rétrocession volontaire de cette conquête du grand Frédéric, c'était répondre par une fin de

Digitized by Google

non-recevoir. Le cabinet de Berlin répondit par une nouvelle évolution : toute sa politique tendait à louvoyer, à gagner du temps, à lasser ses adversaires. A la conférence de Londres, il avait affirmé les droits du prince d'Augustenbourg. Après la conférence, il demandait à examiner la valeur de ces droits, ainsi que ceux du grand-duc d'Oldenbourg, puis aussi ceux du prince Frédéric de Hesse, autre prétendant improvisé. Un peu plus tard le cabinet de Berlin mettait en avant sa propre position, ses propres intérêts. Enfin il déclarait vouloir consulter sur ces divers droits les syndics de la couronne.

Le cabinet de Vienne, en présence de cette attitude de son alliée, se décida, un peu tard, à replacer la question sur le terrain fédéral, en invoquant les droits de la diète germanique, dont il avait aidé la Prusse à évincer le concours et l'intervention. Le cabinet de Berlin dénia à la diète le droit de trancher la question de succession en tant que portant sur la totalité des Duchés. A ses yeux, en vertu du traité de Vienne, les Duchés appartenaient à l'Autriche et à la Prusse. Les céder au prince d'Augustenbourg, c'était lui faire un cadeau ; il y avait donc lieu de s'entendre sur les conditions d'une telle munificence. Finalement, pressé de s'expliquer sur ces conditions, le cabinet de Berlin les fit connaître dans une note du 22 février 1866. Il y était dit que la Prusse demandait une alliance « solide et indissoluble » avec le nouvel État de Slesvig-Holstein ; fusion complète militaire et maritime avec l'armée et la marine de Prusse ; cession à la Prusse du territoire nécessaire pour la construction de ses établissements de marine ; union douanière et postale. A ces seules conditions préalablement réglées en toute forme, la Prusse consentirait à abandonner les droits de copossession qui lui étaient dévo-

Digitized by Google

lus par le traité de paix de Vienne. Jusque là la Prusse maintiendrait tous ses droits et se refuserait à tout changement dans l'occupation et l'administration des Duchés.

Le cabinet de Vienne, en réponse à cette note, déclara, le 5 mars, qu'il repoussait les propositions prussiennes comme contraires au pacte fédéral, qui n'admettait pour membre de la Confédération qu'un État souverain, caractère qui ferait défaut à un État tel que le proposait la Prusse. L'entente dans ces conditions n'étant pas possible, le cabinet autrichien déclara les négociations closes.

Aussitôt après, la diète germanique, sous l'action du cabinet de Vienne, remit la question à l'ordre du jour. La Bavière, la Saxe et la Hesse-Darmstadt firent la motion de remettre au prince d'Augustenbourg le gouvernement du duché de Holstein. Ces États se basaient principalement sur la déclaration des deux grandes puissances à la conférence de Londres. L'Autriche proposa de fixer le vote au 6 avril, tandis que la Prusse demanda le renvoi préalable au comité spécial. La Prusse resta dans la minorité ; la proposition des trois Etats fut adoptée, à la suite des déclarations des deux grandes puissances maintenant leurs points de vue divergents.

Le plus à plaindre, au milieu de ces complications qui s'accentuaient de plus en plus, fut le prince d'Augustenbourg, placé entre l'enclume et le marteau des deux grandes rivales. Inquiet de la tournure que prenait la question, il essaya de nouveau de s'entendre avec le cabinet de Berlin. Par son agent il fit dire à M. de Bismarck qu'il avait été disposé, depuis le commencement et lorsque la Prusse maintenait encore le traité de Londres, à s'arranger avec elle ; qu'il avait fait preuve d'une condescendance reconnue par le roi et son ministre eux-

Digitized by Google

mêmes ; qu'il acceptait presque toutes les conditions prussiennes ; qu'il consentait à une convention militaire telle qu'elle existait entre la Prusse et Saxe-Cobourg. Ce qu'il repoussait, c'était que l'armée des Duchés devait être transférée et établie hors du pays et prêter serment non au duc, mais au roi de Prusse. Au demeurant, il proposait la convocation de l'assemblée des états du Slesvig-Holstein, en vue d'examiner et de ratifier tout arrangement.

A Berlin, on rejeta ces propositions avec dédain : on voulait non pas une convention militaire, mais une incorporation des troupes des Duchés dans l'armée prussienne. On ne voulait pas surtout subordonner le réglement de la question à l'assentiment des représentants des Duchés. On ne faisait plus aucun cas des « prétendus » droits du prince d'Augustenbourg. Les conditions de la Prusse étaient à prendre ou à laisser telles quelles : c'était son dernier mot, et la Prusse maintiendrait ses droits envers l'Autriche et tous les autres amis du prince.

Sur ces entrefaites la session des chambres prussiennes avait été ouverte. Nous avons raconté plus haut comment elles avaient été congédiées à la fin de janvier 1864, à la suite des refus opposés par la chambre des députés aux demandes de crédit du gouvernement. Le *inter arma silent togæ* avait été amplement appliqué à leur égard. Les armements militaires, puis la guerre furent entrepris contre leur gré et sans que les fonds eussent été accordés, ainsi que le voulait la constitution.

La logique, il convient de le reconnaître, n'était pas du côté du parti libéral, qui avait la majorité à la chambre des députés. Ce parti n'avait cessé depuis 1848 de recommander aux

Digitized by Google

souverains de la Prusse de suivre la politique de Frédéric le Grand, de faire la guerre à l'Autriche pour se mettre à la place de cette puissance. Frédéric Guillaume IV, pour s'être refusé à ce rôle, était mort sous le coup de l'hostilité des libéraux. Le roi Guillaume, dès qu'il faisait mine d'entrer dans cette voie de gloire et de conquête, se voyait arrêté par les libéraux, qui lui refusaient argent et soldats. C'est qu'ils voulaient concilier deux principes bien opposés, le parlementarisme et le militarisme. Si le premier pouvait, à la rigueur, vaincre un ministère, il fallait l'intervention du second pour avoir raison de l'Autriche, et c'est à lui que se confiaient le roi Guillaume et son premier ministre.

Fort de ses succès militaires, le roi ouvrit la session le 14 janvier par un discours assez conciliant dans la forme. Il rappela les victoires remportées en commun avec l'empereur d'Autriche, ainsi que la dette d'honneur acquittée par cette guerre envers la patrie allemande. Il fit remonter le mérite de ses victoires à la nouvelle organisation de l'armée qu'il avait entreprise de son chef et qu'il fallait maintenir. Quant aux Duchés, le roi déclarait qu'il s'appliquerait à mettre d'accord leurs futures institutions avec tous les droits légitimes « des princes », et qu'à cette fin il avait demandé l'avis des syndics de la couronne. En ce qui concernait le conflit constitutionnel, il en souhaitait l'aplanissement, mais à condition que la nouvelle organisation de l'armée fût absolument maintenue.

La situation restait ainsi la même : la couronne et la chambre des députés ne cédaient pas. De violentes récriminations furent échangées entre les ministres et la chambre. Celle-ci dénonça le régime réactionnaire, rétrograde, anti-constitutionnel ; ceux-là déclarèrent que ni le roi actuel ni les rois à

Digitized by Google

venir ne renonceraient jamais à une portion quelconque de la réorganisation militaire, et que ces rois dureraient plus longtemps que les parlements triennaux. Dans le pays, le parti libéral organise des manifestations presque anti-dynastiques : certaine ville refuse de faire une réception solennelle au prince royal en tournée ; Cologne renonce aux fêtes du cinquantième anniversaire de la réunion des provinces rhénanes à la Prusse. A la chambre, de part et d'autre, on n'a que la menace à la bouche. « Tant va la cruche à l'eau que l'anse s'en casse », crie-t-on en s'adressant au banc des ministres. La droite demande des pénalités contre l'abus de la tribune parlementaire. La chambre rejette tous les projets du gouvernement : la nouvelle loi militaire, les frais de réorganisation de l'armée, les crédits pour la marine de guerre. Plus violente encore fut son opposition dans la question des frais de guerre, guerre glorieuse pour les armes prussiennes, mais entreprise avec des fonds illégalement enlevés au trésor métallique de l'État, ou pris sur les excédents de recette : il s'agissait d'une somme de 85 millions de francs dépensés sans l'assentiment des chambres.

Un mémoire, annexé au projet financier du gouvernement, fournissait quelques explications sur la question des Duchés. Presque toutes les théories populaires jusque là en cours chez tous les gouvernements et chez les peuples de la Confédération s'y trouvaient renversées. Le roi Christian IX était le souverain très légitime des Duchés ; les prétendants, y compris le duc d'Augustenbourg, avaient formellement renoncé à leurs droits ; la déclaration austro-prussienne à Londres en faveur du prince d'Augustenbourg avait perdu toute valeur ; l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse étaient devenus les véritables souverains des Duchés ; la population des Duchés demandait une

Digitized by Google

union intime avec la Prusse, et même l'annexion. Le gouvernement prussien était d'avis que l'annexion serait la solution la plus avantageuse pour la Prusse, pour l'Allemagne et pour les Duchés, mais qu'elle coûterait beaucoup d'argent, et que la Prusse pourrait consentir à y renoncer, pourvu qu'elle obtînt toutes les garanties qu'elle avait déjà formulées et auxquelles elle tenait de la façon la plus absolue.

Après un long examen, la chambre répondit à ce mémoire, ainsi qu'au projet de loi financier qui l'accompagnait, le 13 juin, par un ordre du jour portant que les dépenses avaient été faites contrairement à la constitution et que le ministère aurait à en répondre : c'était là un vote sans sanction. Quelques jours après la session fut close. Le budget, que la chambre avait modifié dans des parties essentielles, fut promulgué, d'après le projet du ministère, par ordonnance royale.

Les déclarations énergiques du cabinet de Berlin relativement au maintien de son droit de conquête dans les Duchés, d'une si grande portée par rapport aux Duchés et au prince d'Augustenbourg, étaient cependant impuissantes à vaincre la résistance du co-souverain, l'empereur d'Autriche. Le cabinet de Vienne, depuis le mois de mars, avait mis un terme aux pourparlers avec Berlin, pour se renfermer dans une attitude passive. Dans les Duchés, toutefois, les représentants du co-souverain autrichien luttaient avec tenacité contre leurs collègues prussiens, qui s'y comportaient comme si le roi de Prusse était le seul possesseur des Duchés. En même temps la presse, les associations, les autorités locales, fidèles échos des sentiments des populations, entretenaient une vive agitation contre la Prusse, sans être trop gênées par les fonctionnaires de l'Autriche. Tous les jours le conflit s'aggravait entre

Digitized by Google

le cabinet de Berlin, d'un côté, et celui de Vienne, de l'autre. Quant au prince d'Augustenbourg, plus il devint évident que l'Autriche défendait sa candidature au trône, plus il perdit les faveurs du gouvernement et de la cour de Berlin. Le roi Guillaume s'était complètement familiarisé avec l'annexion des Duchés à son royaume. Son ministre étant parvenu à lui persuader que la Prusse par ses victoires avait conquis le droit de subordonner les Duchés à sa domination militaire et que le prince d'Augustenbourg faisait obstacle à l'exercice de ce droit, ce prétendant était condamné aux yeux du roi. Le prince était devenu un ennemi qu'on n'avait plus à ménager, et contre lequel toutes les rigueurs étaient permises.

L'Autriche était le seul obstacle aux vues prussiennes. D'après la théorie de M. de Bismarck, les deux grandes puissances alliées étaient devenues, en vertu du traité de paix de Vienne, les légitimes propriétaires des Duchés; il fallait donc, de toute façon, arriver à un compromis avec le copropriétaire, ou bien lui faire la guerre. Au cours du printemps de 1865, cette dernière alternative commença à devenir la plus probable. Les négociations diplomatiques de cette période ne portent déjà plus le caractère de sincérité qui est la condition première d'une entente : ce sont des coups d'échiquier, destinés à égarer ou à lasser l'adversaire. De ce genre fut la proposition que fit le cabinet de Berlin inopinément, le 17 avril, de consulter les Etats des deux Duchés, réunis en une seule assemblée. Jusque là, on l'a vu plus haut, le gouvernement prussien n'avait tenu compte ni des vœux des populations, ni des opinions du prince d'Augustenbourg, ni de l'avis de l'Autriche : il avait formulé ses conditions, en déclarant qu'il n'en rabattrait rien. Voici maintenant qu'il met en avant la



Digitized by Google

consultation du pays par l'organe de ses représentants ; cependant les sentiments du pays étaient notoirement opposés au programme prussien, et rien ne permettait de penser que l'assemblée des représentants se prononcerait dans un sens différent. Aussi la proposition prussienne ne pouvait-elle être prise bien au sérieux. Toutefois le cabinet de Vienne consentit à la discuter. Pendant deux mois on échangea des notes sur la loi électorale d'après laquelle serait nommée l'assemblée, et l'on finit par tomber d'accord ; puis la Prusse n'en parla plus. Ce qui préoccupait davantage le cabinet de Berlin, ce fut l'agitation croissante et anti-prussienne, dont le prince d'Augustenbourg était le chef et qui s'étendait sur toute l'Allemagne, sur l'Autriche même. La présence du prince à Kiel servait puissamment ce mouvement. Lui et ses partisans exerçaient une influence réelle sur l'administration locale et neutralisaient l'action du cabinet prussien. On résolut donc à Berlin d'éloigner le prince et de l'évincer avec toutes ses prétentions au trône. Le grand duc d'Oldenbourg, sous l'inspiration de Berlin, dénonça les agissements du prince comme préjudiciables aux droits de la maison d'Oldenbourg. De son côté, le gouvernement prussien essaya de se concilier les bonnes grâces des puissances européennes, en prenant la défense des habitants danois du Nord-Slesvig, qu'il disait opprimés par les fonctionnaires allemands inféodés au prince d'Augustenbourg. Il y envoya même un haut commissaire chargé de faire une enquête et de rassurer la population danoise.

Dans sa correspondance avec l'Autriche, le cabinet de Berlin ne parle plus de la convocation des Etats des Duchés ; il est même peu soucieux des conditions de février, dont le cabinet de Vienne avait repris la discussion ; il demande avant tout

Digitized by Google

et avec insistance l'éloignement du prince d'Augustenbourg et écarte définitivement la candidature de ce dernier pour lui substituer le grand-duc d'Oldenbourg. A cette condition le cabinet de Berlin consentirait, ainsi que le proposait l'Autriche, à soumettre à la diète germanique ses demandes relatives aux rapports militaires des Duchés avec la Prusse. Le cabinet de Vienne, engagé en faveur du prince d'Augustenbourg, refusa d'ordonner son expulsion et protesta en même temps contre les mesures que la Prusse menaçait d'adopter de son propre chef, dans le cas où l'Autriche lui refuserait son concours pour la répression de l'agitation qui persistait dans les Duchés contre la politique prussienne. Il servait peu au prince Frédéric de rendre visite, à Hambourg, au prince royal de Prusse, de passage dans cette ville : ce dernier, très sympathique à la candidature Augustenbourg, n'avait à cette époque aucun moyen d'action pour influencer la politique de son père et de M. de Bismarck.

On était au mois de juillet, en pleine saison de Carlsbad, et c'est dans cette ville d'eaux que séjournait le roi Guillaume, accompagné de M. de Bismarck et des sommités du grand état-major général de l'armée prussienne. Entre Carlsbad et Vienne la correspondance diplomatique ne discontinuait pas. Le cabinet de Vienne espérait encore éviter une rupture, en faisant de larges concessions à la cour de Berlin, mais sans sacrifier le prince d'Augustenbourg. Celle-ci ne voulait rien entendre avant l'expulsion du prince. Déjà elle avait ordonné des préparatifs militaires, et l'entourage du roi à Carlsbad ne cachait plus que la Prusse se disposait à vider par les armes sa vieille querelle avec sa rivale. Dans ses conversations avec les diplomates étrangers alors à Carlsbad, M. de Bismarck

Digitized by Google

déclarait sans ambages que les conditions de la Prusse étaient inacceptables pour l'Autriche, que la Prusse ne l'ignorait pas, que ses mesures militaires étaient prises à cet effet, qu'elle ne désirait pas la guerre, mais qu'elle l'accepterait comme un moyen excellent de s'affranchir des vieilles traditions et de reprendre ses coudées franches pour sa politique ultérieure en Allemagne. En cas de rupture avec l'Autriche, la Prusse rétrocèderait au Danemarck les districts danois du Nord-Slesvig. Si l'Autriche désirait rester l'alliée de la Prusse, elle devrait lui faire place non seulement dans les Duchés, mais encore dans la Confédération. A côté de ce langage de M. de Bismarck on constatait d'autres symptômes belliqueux : le va-et-vient d'officiers supérieurs prussiens, leurs tournées en Bohême n'étaient un secret pour personne.

En quittant Carlsbad pour se rendre aux eaux de Gastein, le roi Guillaume s'arrêta à Ratisbonne, où il avait convoqué un conseil de tous ses ministres, avec l'assistance des ambassadeurs de Prusse accrédités à Vienne et à Paris. Il y avait été décidé que la Prusse maintiendrait absolument toutes ses demandes du 22 février. Voulait-elle réellement la guerre à tout prix ? Le langage de M. de Bismarck le faisait croire ; en revanche les dispositions du roi étaient moins absolues. La Prusse à cette époque n'avait pas d'alliance ; elle était isolée en Allemagne, et les desseins de l'empereur Napoléon étaient enveloppés de mystère. Le roi Guillaume n'aimait guère les aventures et ses scrupules touchant une guerre entre puissances allemandes étaient très sérieux. L'attitude belliqueuse de M. de Bismarck visait le double but d'impressionner les deux souverains, le roi, en lui persuadant que l'Autriche voulait la guerre, — ce qui n'était pas complètement faux, du moins

Digitized by Google

pour la haute aristocratie de Vienne — et l'empereur d'Autriche, en lui faisant savoir, par l'organe de personnages autorisés, que la Prusse ne cèderait pas d'une semelle, dût-elle recourir à la décision des armes.

En suivant le roi à Gastein, lors de son passage à Salzbourg, M. de Bismarck reçut la visite du ministre bavarois, M. de Pfordten. A ce diplomate, partisan de l'Autriche et du prince d'Augustenbourg, il tint un langage des plus belliqueux. La Prusse, disait-il, voulait, coûte que coûte, l'éloignement du prince Frédéric des Duchés et elle emploierait, s'il le fallait, la force même contre l'Autriche, dans le cas où elle ferait mine de s'y opposer. Il engageait le ministre bavarois à s'interposer auprès du cabinet de Vienne en vue de l'amener à déférer à la demande la Prusse ; il tenta aussi l'ambition bavaroise en lui faisant entrevoir la seconde place à côté de la Prusse, qui occuperait la première place dans la Confédération.

M. de Bismarck, interrogé au sujet de la France, disait être sans inquiétude de ce côté. Peut-être le ministre prussien était-il, au fond, moins rassuré sur ce point qu'il ne l'avouait. Quoi qu'il en fût, il répétait au ministre bavarois ce qu'il avait dit à d'autres personnages à Carlsbad, savoir : que la Prusse était prête pour la guerre, tandis que l'Autriche ne l'était ni militairement ni financièrement ; la guerre disait-il, ne serait qu'un duel de courte durée, pourvu que les autres États allemands ne s'en mêlassent point. Une seule grande bataille gagnée par la Prusse, et cette puissance dictera les conditions de la paix. Que la Bavière reste neutre, et elle héritera de la position de l'Autriche dans l'Allemagne du sud. Telles furent les ouvertures que recueillit M. Pfordten, qui se refusa, d'ailleurs, à toute explication sur un sujet si délicat.

Digitized by Google

Toutes ces conversations, tous ces propos comminatoires ne furent pas sans impressionner l'empereur François-Joseph, qui, croyant le danger d'une guerre plus imminent qu'il ne l'était en effet, — la Prusse n'était ni diplomatiquement ni militairement aussi prête que M. de Bismarck l'avait affirmé — et voulant épargner ce malheur à ses sujets, fit une dernière tentative de conciliation. Il chargea le comte Blome de se rendre à Gastein pour négocier un compromis avec la Prusse. Ces négociations, croisées par de nombreux incidents qui faillirent les faire avorter, durèrent près de trois semaines et aboutirent enfin, le 14 août, à la signature d'une convention, ratifiée huit jours après par les deux souverains, qui se rencontrèrent à Salzbourg.

La convention de Gastein établit le partage du gouvernement des Duchés entre les deux puissances, sans préjudice des droits que chacune d'elles possédait, en vertu du traité de paix de Vienne, sur la totalité du Slesvig-Holstein. A la Prusse le Slesvig, à l'Autriche le Holstein. Les deux puissances proposeraient à la diète germanique de faire de Kiel le port de guerre fédéral et de Rendsbourg une forteresse fédérale. Quant au duché de Lauenbourg, également acquis en commun par le traité de Vienne, l'empereur d'Autriche en cèderait sa part au roi de Prusse moyennant la somme de 2 millions et demi de rigsdalers danois. Grâce à cette convention, l'entente fut pour le moment rétablie entre les souverains ; mais, étant donnés les projets de la Prusse, cela ne pouvait être qu'une trève de courte durée.

Les petits États allemands, après un long recueillement, avaient recommencé à s'enquérir de l'état de la question des Duchés. Cette interpellation à l'adresse des deux grandes puis-

Digitized by Google

sances, posée pendant la crise qui avait surgi, reçut, à la séance du 24 août, une réponse évasive : l'Autriche et la Prusse notifièrent la convention de Gastein, en priant la diète d'attendre avec confiance les communications ultérieures qui leur seraient faites sur le règlement définitif de la question. La majorité de l'assemblée ne trouva rien à répliquer: elle était divisée. Bade et Wurtemberg avaient déjà déserté la cause des États secondaires et celle du prince Frédéric. La diète s'ajourna à deux mois.

Moins bénin fut l'accueil que reçut la convention de Gastein de la part des deux puissances occidentales. Le gouvernement français, dans une note du 29 août, critiqua vivement cet arrangement, comme renversant tous les principes du droit européen et du droit populaire. Les vieux traités de Vienne, — disait le cabinet des Tuileries — qui avaient garanti l'état territorial du Danemarck; le traité de Londres de 1852, qui avait consacré l'integrité de cette monarchie et dont les deux puissances allemandes étaient signataires; le droit du prince d'Augustenbourg, reconnu par elles comme le prétendant le mieux légitimé: tout était méconnu. L'Autriche et la Prusse s'étaient partagé l'héritage du prince, candidat populaire de l'Allemagne; le droit de la nationalité danoise n'avait pas été plus respecté, les Etats des Duchés n'avaient pas été consultés. La force et la convenance des deux cabinets étaient les seules bases de la convention. La violence et la conquête corrompent le sens du droit et la conscience des peuples; elles bouleversent l'ancien ordre de choses sans en créer ni en consolider un nouveau. Ces critiques, fondées en elles-mêmes, perdaient de leur effet par les agissements antérieurs du cabinet qui les exprimait. La France impériale, par la guerre d'I-

Digitized by Google

talie, par sa politique de 1863 dans l'insurrection de Pologne notamment, avait perdu le droit de prendre la défense des vieux traités que l'empereur Napoléon devait même, un peu plus tard, frapper publiquement d'anathème. A la vérité, la convention de Gastein contrariait la politique de l'Empereur à cause de la réconciliation des deux grandes puissances : la Prusse, en se mettant d'accord avec l'Autriche, abandonnait la politique d'agrandissement et faisait disparaître les éventualités de nouveaux remaniements territoriaux dans lesquels une juste part aurait dû être faite à la France. Aussi le cabinet français fut-il promptement apaisé par la déclaration de la Prusse que la convention austro-prussienne n'était qu'un arrangement provisoire; il répliqua, le 23 septembre, au cabinet de Berlin que ses critiques et ses objections, ne visant que ce provisoire, tomberaient avec lui.

La note anglaise, du 14 septembre, conçue en termes presque identiques à celle du cabinet français, reçut la même réponse et demeura ainsi également sans effet pratique.

On devait bientôt s'apercevoir que l'arrangement austro-prussien, loin de sceller l'amitié des deux puissances, était le moyen le plus sûr et le plus prompt d'allumer la guerre.

---

Digitized by Google

## CHAPITRE SEPTIÈME

### L'ALLIANCE ITALIENNE. — RUPTURE AVEC L'AUTRICHE. — FIN DE LA CONFÉDÉRATION GERMANIQUE
### 1865. — 1866

La Prusse cherche des alliances contre l'Autriche. — M. de Bismarck à Biarritz. — Illusions de Napoléon III. — Le cabinet de Berlin entame des négociations avec l'Italie. — Méfiances réciproques. — Le général Govone à Berlin. — Hésitations du roi Guillaume. — Le traité d'alliance du 8 avril. — Pourparlers entre Berlin et Paris. — Conflit de l'Autriche et de la Prusse dans les Duchés. — Conseil des généraux à Berlin. — Conseil des maréchaux à Vienne. — Mouvements militaires en Bohême. — L'Autriche et la Prusse cherchent des alliés en Allemagne. — Correspondance entre Berlin et Vienne sur les armements. — La Prusse présente à Francfort un projet de réforme fédérale. — Efforts anglais en vue de la paix. — L'Autriche arme contre l'Italie. — La Prusse menace la Saxe. — La France et l'Autriche. — Le cabinet de Vienne tâche de désintéresser l'Italie. — Désaccord entre l'Italie et la Prusse. — Projet d'un congrès à Paris. — Nouvelles hésitations du roi Guillaume. — Influences autrichiennes à Berlin. — Rejet du congrès. — L'Autriche dénonce à Francfort les armements de la Prusse. — Nouveaux pourparlers entre Paris et Berlin et entre Paris et Vienne. — Le traité de neutralité austro-français. — On ignore à Vienne l'existence du traité prusso-italien. — La lettre de Napoléon III à M. Drouyn de Lhuys. — Encouragement qu'elle donne à la Prusse. — Rupture entre Berlin et Vienne. — Proposition autrichienne de mobiliser l'armée fédérale. — Le ministre de Prusse déclare la Confédération dissoute. — Plans de campagne de la Prusse et de l'Italie. — Hongrois et Croates. — Déclaration de guerre de l'Italie. — Conflit persistant entre le gouvernement et la chambre prussienne. — L'opinion en Prusse hostile à la guerre contre l'Autriche. — Le roi Guillaume se décide pour la guerre. — Motifs et causes de la guerre. — La part de Napoléon III dans la guerre de 1866.

Le lendemain de la signature de la convention de Gastein,

Digitized by Google

le cabinet prussien songea sérieusement à faire ses derniers préparatifs pour la lutte qu'il était décidé à engager. Militairement il était prêt. La réorganisation de l'armée, entreprise par le roi contre les décisions réitérées de la chambre élective, avec des moyens financiers illégalement obtenus, était presque achevée, le plan de campagne était élaboré, le matériel était au grand complet : en onze jours de temps toute l'armée prussienne pouvait être mobilisée. Mais un souverain prudent, comme le roi Guillaume, ne brise pas une vieille alliance avec un empire comme l'Autriche sans se garantir et se couvrir par des alliances ou des neutralités. Pour ces dernières, il était assuré de la Russie, qui tenait à se montrer reconnaissante envers la Prusse de services passés en attendant les services futurs ; il n'avait rien à craindre de l'Angleterre, renfermée dans l'égoïsme de sa situation insulaire. Il prévoyait l'hostilité des États de l'Allemagne du Sud ; mais c'étaient là pour l'Autriche des alliés douteux, flottant entre la crainte de l'absorption prussienne et celle de l'invasion française. Pour le rassurer complètement contre une ingérence étrangère et augmenter en même temps la certitude de ses triomphes militaires, il manquait au roi de Prusse la double garantie d'une neutralité capitale et d'une alliance de quelque poids. La France et l'Italie pouvaient seules fournir ces garanties, et c'est en vue de les acquérir que M. de Bismarck, avec l'autorisation de son maître, se rendit, dans le courant de l'automne de 1865, à Biarritz, où l'empereur Napoléon résidait à cette époque.

Le ministre prussien n'était pas un hôte nouveau sur les rives de l'Adour et du golfe de Gascogne. L'année précédente déjà, il avait rendu visite à l'empereur des Français, afin de le

Digitized by Google

sonder sur ses intentions sans emporter les engagements désirés. Cette fois il y arrivait sous le coup de ses arrangements avec l'Autriche, impopulaires en Allemagne, fort mal accueillis par l'opinion en France. Il paraît qu'il n'avait pas été facile d'obtenir l'assentiment impérial à la visite projetée, et l'on colportait à ce propos des boutades de l'Empereur peu flatteuses pour M. de Bismarck. Napoléon, en définitive, ne pouvait refuser audience à celui qui venait en mission de la part du roi de Prusse.

L'histoire contemporaine n'a pas recueilli des entretiens de Biarritz d'autres indices que ceux qui résultent de quelques informations déposées dans des correspondances diplomatiques, et surtout ceux qu'ont fournis les événements ultérieurs. M. de Bismarck tenait à s'assurer, dans l'éventualité d'une guerre avec l'Autriche, que la France resterait neutre. En outre, se proposant d'attacher l'Italie à la cause prussienne, il devait obtenir de l'empereur la promesse que la France ne s'opposerait pas à une alliance des deux royaumes. Que pouvait-il offrir à Napoléon III en retour de ce double service ? Sans doute l'alliance de la Prusse et de l'Italie devait avoir pour objet la conquête de la Vénétie par cette dernière et, par conséquent, l'accomplissement du programme impérial de 1859 de l'Italie jusqu'à l'Adriatique, programme dont la paix de Villafranca avait arrêté l'exécution et que l'Empereur ne pouvait plus songer à réaliser avec les ressources et le sang de la France. Mais, en consentant, à la rigueur, à laisser compléter l'unité italienne, pouvait-il encore prêter la main aux plans d'agrandissement de la Prusse et aux projets de suprématie de cette puissance en Allemagne, sans encourir la plus grave responsabilité vis-à-vis de la France? L'opinion en France, à tort ou à raison, s'était vivement émue de

Digitized by Google

l'éventualité de l'unité germanique s'ajoutant à l'unité italienne et bouleversant de fond en comble le vieil équilibre européen. Il est donc inadmissible que l'Empereur, dans les entretiens de Biarritz, ait négligé de parler des compensations qui pourraient être réclamées par la France, ou que M. de Bismarck ait pu se dispenser de discuter ce point avec l'empereur. Que les promesses aient été vagues, entourées de réticences, peu importe : le principe en a été discuté et admis. Une autre question est celle de la perspicacité de l'Empereur relativement à la probabilité d'obtenir de la Prusse ou de l'Allemagne des compensations proportionnées aux risques auxquels s'exposait la France en aidant la Prusse à opérer des modifications importantes de l'équilibre européen. L'Empereur s'est trompé, s'il a jamais admis la possibilité d'un arrangement semblable sans guerre avec la Prusse. Une nation victorieuse ne mutile pas de ses mains le territoire national, et le roi de Prusse, prétendant à la direction de l'Allemagne, n'inaugure pas son règne nouveau en diminuant le territoire allemand. L'empereur Napoléon avait le tempérament sentimental, le caractère spéculatif ; il était idéaliste, porté aux mouvements généreux, aux conceptions grandioses. M. de Bismarck, en 1865, a reconnu ces qualités chez l'Empereur et il en a tiré le meilleur parti possible au profit de sa politique et de la grandeur de la Prusse. L'empereur Napoléon, certainement contre son gré et tout à fait inconscient de la faute qu'il commettait en entrant dans les vues de son interlocuteur, a gravement lésé les intérêts de la France et préparé ainsi sa chute.

Il faut dire aussi que l'Empereur ne se rendait pas un compte exact de l'état des forces respectives et de la valeur militaire de chacune des deux grandes puissances allemandes. Lui,

Digitized by Google

comme du reste tout son entourage militaire, était dans la croyance que l'armée autrichienne était supérieure à celle de la Prusse et qu'en tout cas la partie était assez égale pour que la guerre traînât; les deux adversaires en sortiraient très affaiblis, de manière à se voir réduits à implorer la médiation de la France, qui alors ferait ses conditions et, au besoin, les imposerait aux belligérants. En un mot, l'Empereur pensait y gagner, sans tirer l'épée, des avantages territoriaux sur le Rhin en même temps qu'il réalisait son programme italien.

M. de Bismarck quitta Biarritz content de son voyage. Il ne rapportait pas, il est vrai, à son maître des engagements formels; cependant il avait reçu des assurances verbales suffisantes et surtout la permission de négocier avec l'Italie. Alliée de l'Italie, la Prusse n'avait rien à craindre de l'empereur Napoléon. A son retour, passant par Paris, M. de Bismarck, dans un entretien avec M. Nigra, ministre d'Italie, laissa entendre que la guerre avec l'Autriche était inévitable et exprima avec une entière confiance l'espoir que la France ne lui serait pas hostile. Puis, faisant allusion à son projet d'alliance, il dit au diplomate italien : « Si l'Italie n'existait pas, il faudrait l'inventer ».

La première idée de l'alliance italo-prussienne appartient au comte de Cavour, qui en 1857 avait fait des ouvertures à ce sujet au prince régent de Prusse, sans réussir dans sa démarche. Nullement découragé ni par ce premier refus ni par l'attitude presque hostile du prince régent dans les différentes phases du mouvement italien, le comte Cavour avait profité de l'avènement au trône du prince pour flatter l'amour-propre du nouveau roi, en envoyant à Berlin, en février 1861, le général La Marmora en qualité d'ambassadeur chargé de le complimenter au nom du roi Victor Emmanuel. La situation, à ce moment,

Digitized by Google

avait quelque peu changé dans le sens des désirs italiens. Dégagé des considérations légitimistes qui avaient guidé le roi Frédéric Guillaume IV, dont il n'avait été que le lieutenant ; conseillé par des ministres appartenant au parti libéral qui manifestait de vives sympathies pour l'unité italienne ; entrevoyant enfin les éventualités futures d'un conflit avec l'Autriche, le roi Guillaume se montrait bienveillant envers l'ambassadeur italien et son gouvernement. Le comte de Cavour n'avait d'ailleurs cessé de faire ressortir dans sa correspondance et dans ses entretiens avec les diplomates prussiens les analogies nombreuses et frappantes entre les aspirations des dynasties de Hohenzollern et de Savoie, entre l'idée nationale et unitaire commune à l'Italie et à l'Allemagne. De bons rapports s'étaient établis peu à peu, et, comme nous l'avons dit plus haut, le cabinet de Berlin avait fini par reconnaître le nouveau royaume d'Italie.

En 1865, au moment où surgissait en Allemagne la question des Duchés de l'Elbe, le cabinet de Florence apercevait aussitôt le parti qu'il pourrait tirer, à un moment donné, de l'antagonisme des deux grandes puissances allemandes. Ce fut cette fois le cabinet de Berlin qui fit les premières ouvertures au gouvernement italien. C'était l'époque où les positions des deux rivales dans les Duchés et à la diète germanique avaient pris une tournure qui faisait croire à l'imminence d'un conflit. M. de Bismarck alla assez loin dans ses communications à Florence. Au contraire, le général La Marmora, président du conseil, se montrait réservé, prudent, presque méfiant : il craignait des retours de rapprochement entre Berlin et Vienne, et sous ce rapport il ne se trompait pas beaucoup. La convention de Gastein, fruit de l'entrevue des deux souverains à Salzbourg, em-

Digitized by Google

pêcha encore cette fois l'explosion de la guerre. Ce n'était que partie remise. Sous le régime du partage du pouvoir dans les Duchés, les conflits ne tardèrent pas à se multiplier et à s'aggraver. A son retour de Biarritz, M. de Bismarck renouvela ses propositions d'alliance à Florence Les situations étaient renversées depuis les efforts du comte Cavour : la Prusse, en 1865, montrait que c'était elle qui avait besoin de l'Italie. L'année d'avant le cabinet italien avait refusé de négocier un traité de commerce avec le Zollverein : c'est M. de Bismarck qui en reprit l'idée en mai 1865, et le cabinet de Florence y consentit, à condition que les gouvernements allemands reconnaîtraient le nouveau royaume d'Italie. Pendant que ces négociations se poursuivaient, les rapports entre l'Autriche et la Prusse se refroidissaient de plus en plus. Au commencement du mois d'août le ministre du roi Guillaume à Florence déclara au général de La Marmora, président du conseil, que la Prusse était décidée à faire la guerre à l'Autriche. La réponse à cette ouverture fut que l'Italie ne ferait rien sans l'assentiment de l'empereur Napoléon. En effet une correspondance active s'établit dès lors entre Florence et Paris. Le cabinet italien manifesta à l'Empereur l'intention de ne pas rester spectateur impassible d'une guerre entre les deux grandes puissances allemandes ; il espérait qu'en faisant cause commune avec la Prusse, il obtiendrait la Vénétie. D'autre part, fit observer le cabinet italien, le roi de Prusse hésitait à accepter cette alliance, tant qu'il aurait à craindre l'opposition de la France, et il demanderait, avant de conclure, à avoir par écrit une promesse de neutralité du cabinet des Tuileries. Le gouvernement français, en réponse à la question qui lui était ainsi posée, déclara qu'il ne s'opposait pas à une alliance entre l'Italie et la Prusse ; mais il ajouta qu'en

Digitized by Google

ce cas l'Italie ferait la guerre à ses risques et périls. Tout ce que la France pouvait promettre, c'était de ne pas laisser l'Autriche reprendre le terrain qu'elle avait perdu en Italie. « Soyez » prudents », disait le cabinet français aux diplomates italiens. « Alliez-vous avec nous », leur disait le cabinet prussien, « et » demain nous déclarerons la guerre à l'Autriche ! » Prudent, comme le lui avait recommandé l'empereur Napoléon, le cabinet de Florence ne se montrait pas trop empressé : et, comme nous venons de le dire, cette prudence fut justifiée par le revirement momentané qu'opéra la convention de Gastein.

Aussitôt qu'il fut rentré à Berlin, M. de Bismarck activa la conclusion du traité de commerce avec l'Italie. A Paris, en parlant au ministre d'Italie, il disait : « En accordant au Zoll- » verein allemand le traitement de la nation la plus favorisée, » vous ferez un acte éminemment politique qui vous sera très » avantageux dans l'avenir. »

Ce fut donc le premier pas que firent les deux cabinets dans la voie de leur future alliance politique, en signant le traité de commerce qui fut ratifié à Berlin le 12 février 1866. Les organes ministériels déclarèrent d'ailleurs que ce traité était la réponse de la Prusse aux agissements de l'Autriche dans les Duchés. A cette occasion aussi, le roi Guillaume, pour mieux marquer ce rapprochement, se décida, après de longues hésitations, à envoyer la décoration de l'Aigle Noir, son ordre le plus élevé, au roi Victor-Emmanuel. Enfin, avant même la ratification du traité, M. de Bismarck ouvrit des pourparlers confidentiels avec le cabinet de Florence en vue d'une entente pour le cas d'une guerre avec l'Autriche. Il demanda qu'on envoyât à cet effet un général à Berlin et annonça qu'un général prussien partirait prochainement pour Florence.

Digitized by Google

Ces négociations furent longues et laborieuses. Sans doute le cabinet des Tuileries encourageait l'Italie ; mais celle-ci, après l'incident de Gastein, redoublait de précautions. La Prusse ne se servait-elle pas de l'Italie comme d'un moyen de rendre l'Autriche plus souple ? De son côté, l'Italie n'était pas moins sur ses gardes : si l'Autriche se prêtait aux conseils qu'on lui donnait à Paris de céder la Vénétie, pourquoi l'Italie s'engagerait-elle avec la Prusse ? Pour dissiper ces doubles défiances, il fallait se lier réciproquement par un traité d'alliance offensive et défensive : Florence le voulait bien, et M. de Bismarck n'y était pas opposé. Les difficultés venaient du roi Guillaume, tiraillé entre ses scrupules de souverain de droit divin et ses projets d'agrandissement de la monarchie prussienne. Plus tard, lorsqu'il venait de triompher de ces obstacles, M. de Bismarck pouvait se vanter avec raison, ainsi qu'il le faisait, d'avoir remporté une quadruple victoire : il avait déterminé le roi, son maître, à rompre ses vieilles relations intimes avec la maison impériale d'Autriche, à s'allier avec l'Italie révolutionnaire, à concerter sa politique avec la dynastie napoléonienne, enfin à déchirer le pacte fédéral de 1815, pour reconstituer l'Allemagne avec un parlement issu du suffrage universel.

Il fallut, pour obtenir ce résultat, de longs mois de négociations et de pourparlers, interrompus par des incidents sans nombre et plusieurs fois sur le point d'échouer. Le roi Guillaume ne voulait pas prendre l'initiative d'une agression contre l'Autriche ; il fallait créer des motifs ou des prétextes de guerre. La neutralité de la France n'étant pas garantie par un acte écrit, il importait de maintenir l'empereur Napoléon dans de bonnes dispositions, sans lui promettre positivement des compensations, auxquelles le roi se serait absolument opposé, sans



Digitized by Google

oublier cette sorte de fierté militaire du roi Guillaume, répugnant à lier son action, à la coordonner seulement avec celle de l'Italie.

Le cabinet de Florence ne se souciait, au fond, de l'alliance prussienne qu'autant qu'elle lui apporterait la Vénétie. Avant de traiter avec Berlin, il avait même fait de nouvelles démarches à Vienne, en vue d'obtenir de l'Autriche la cession pacifique de la Vénétie, et ce n'est qu'après y avoir échoué qu'il consentit à mettre sa main dans celle de la Prusse. Il envoya, au commencement de mars 1866, le général Govone à Berlin et en même temps le comte Arese à Paris.

L'empereur Napoléon, on l'a vu plus haut, avait pris son parti. Au fond du cœur, il désirait la guerre entre l'Autriche et la Prusse, et il ne fit plus rien pour l'empêcher. « Il trouve utile », écrit le comte Arese, « que l'Italie signe le traité avec la Prusse ; » mais il déclare « donner ce conseil comme ami et sans aucune responsabilité ». L'Italie traita donc avec la Prusse. Le général Govone négocia à Berlin pendant quatre semaines. Des deux côtés on témoignait beaucoup de méfiance, on faisait beaucoup de réserves. Lequel des deux cabinets prendrait l'initiative de la guerre ? quelles seraient les obligations de chacun dans le cas où son allié serait attaqué ou attaquerait ? L'un et l'autre ne voudraient-ils pas produire à Vienne leur traité afin d'exercer une pression sur l'Autriche et de l'amener à une entente, dont, selon le cas, l'Italie ou la Prusse payerait les frais ?

Puis il fallait compter avec les hésitations du roi en présence de l'attitude incertaine de la France. Il aurait voulu engager à sa suite l'Italie, sans s'engager lui-même envers cette puissance, faire une sorte de traité d'alliance conditionnelle qui

Digitized by Google

aurait vaincu les méfiances de l'empereur des Français et gagné définitivement ce souverain à la politique prussienne.

C'est donc, après les plus grandes difficultés et entre mille obstacles provenant de considérations politiques, militaires et personnelles, que fut signé le traité, à Berlin, le 8 avril. Il était dit dans le préambule que le roi d'Italie et le roi de Prusse, « étant animés du même désir de consolider les garanties de la » paix générale, tenant compte des besoins et des aspira- » tions légitimes de leurs nations, et pour régler les articles » d'un traité d'alliance offensive et défensive, ont nommé pour » leurs plénipotentiaires.... » L'article 1er portait qu'il y aura amitié et alliance entre les deux souverains. L'article 2 disait : « Si les négociations que Sa Majesté prussienne vient d'ou- » vrir avec les autres gouvernements allemands, en vue d'une » réforme de la constitution fédérale, conforme aux besoins » de la nation allemande, échouaient, et si Sa Majesté prus- » sienne était mise en mesure de prendre les armes pour » faire prévaloir ses propositions, Sa Majesté italienne, après » l'initiative des hostillités prise par la Prusse, aussitôt qu'elle » en sera informée, en vertu du présent traité, déclarera la » guerre à l'Autriche et aux gouvernements allemands qui se » seraient alliés à l'Autriche contre la Prusse ». L'article 3 portait : « A partir de ce moment, la guerre sera poursuivie » par Leurs Majestés avec toutes les forces que la Providence » a mises à leur disposition, et ni la Prusse ni l'Italie ne con- » cluront ni paix ni armistice sans consentement réciproque ». L'article 4 portait : « Ce consentement ne pourra être refusé » quand l'Autriche aura consenti à céder à l'Italie le royaume » Lombardo-Vénitien et à la Prusse des territoires équivalents » audit royaume en population ». L'article 5 : » Ce traité expi-

Digitized by Google

» rera trois mois après sa signature, si dans les trois mois le » cas prévu à l'article 2 ne s'est pas réalisé, savoir : que la » Prusse n'aura pas déclaré la guerre à l'Autriche ». L'article 6 était relatif à l'envoi éventuel de vaisseaux italiens dans la Baltique. Tel fut ce traité d'alliance, qui, signé à Berlin le 8, fut ratifié par le roi d'Italie le 14 et par le roi de Prusse le 20 avril. La Prusse s'y était fait la part la plus large : c'est d'elle seule que dépendait la question de guerre. A elle l'initiative de la réforme fédérale ; à elle la prise d'armes en vue de la faire prévaloir ; à elle la faculté de déclarer la guerre ; à l'Italie l'obligation de régler sa marche sur celle de la Prusse et de ne s'arrêter que quand, en même temps qu'elle aura obtenu la cession du royaume Lombardo-Vénitien, la Prusse aura obtenu de l'Autriche un équivalent de la même importance. Toutefois cette belle médaille avait son revers : le privilège de prendre l'initiative de la guerre comportait pour la Prusse l'obligation de la déclarer à tout prix et dans les trois mois, sous peine de nullité du traité. Il ne suffisait pas de vouloir la guerre, il fallait trouver un prétexte pour la déclarer. Le traité renfermait d'ailleurs des obscurités et, dès le lendemain de sa signature, donnait lieu à des divergences sur son interprétation. L'Italie prétendait que si l'Autriche venait à lui déclarer la guerre, la Prusse, par réciprocité, serait tenue de la déclarer à l'Autriche. Le roi Guillaume ne l'entendait pas ainsi ; il ne voulait pas être, disait-il, à la merci des résolutions de l'Italie, qui aurait peut-être voulu provoquer la guerre avec l'Autriche.

Pendant ces mois de négociations entre l'Italie et la Prusse, des pourparlers s'étaient engagés aussi entre Berlin et Paris. Les entretiens de M. de Bismarck avec l'ambassadeur de

Digitized by Google

France, M. Benedetti, roulaient toujours sur les dispositions et les intentions de l'empereur Napoléon. De même que six mois auparavant au grand conseil tenu à Ratisbonne, l'ambassadeur de Prusse à Paris, le comte de Goltz, avait été mandé, à la fin de février, à Berlin pour assister au grand conseil qui se réunit sous la présidence du roi. On avait donné, après sa conclusion, connaissance au gouvernement français du traité du 8 avril, dont il avait d'ailleurs conseillé la signature à l'Italie. On était préoccupé à Berlin. Que voulait la France? quelles étaient ses conditions pour rester neutre? Le moment était venu de s'expliquer ; cependant à Paris on continuait de se renfermer dans une attitude de neutralité, en faisant observer que cette neutralité même profitait bien plus à la Prusse qu'à l'Autriche. On ajoutait, il est vrai, que l'exécution des projets prussiens pourrait affecter l'équilibre européen, et l'on faisait des réserves pour ce cas.

Avant d'aller plus loin dans le récit de ces incidents diplomatiques, il nous faut revenir aux complications allemandes et autrichiennes, objectif de l'alliance prusso-italienne. Dès le lendemain de la signature de la convention de Gastein, une grande fermentation se produisit dans les Duchés de l'Elbe et en Allemagne même : l'opinion était irritée contre la Prusse, dont elle devinait les projets d'annexion, et aussi contre l'Autriche qui semblait seconder ces projets. Le prince d'Augustenbourg était plus que jamais le candidat populaire et l'objet des ovations des habitants des Duchés. Les délégués libéraux des chambres allemandes se réunirent à Francfort pour protester contre la convention, et le sénat de cette ville libre se vit accablé de reproches de la part des deux grandes puissances pour avoir toléré cette réunion. Ce fut là la dernière démarche commune

Digitized by Google

de la Prusse et de l'Autriche : leurs chemins ne tardèrent pas à se séparer.

Au mois d'août 1865, les syndics de la couronne prussienne avaient terminé la consultation que le gouvernement leur avait demandée au sujet de la succession du Slesvig-Holstein. La conclusion de ce long travail se résumait en ceci : les droits du duc d'Augustenbourg sont peu de chose ; ils ne porteraient tout au plus que sur une partie des Duchés ; encore ne sauraient-ils être admis même dans cette limite restreinte, attendu que le père du duc avait renoncé à ses droits moyennant finances. Les droits des autres prétendants ne sont pas plus admissibles. Enfin, le roi de Danemarck, souverain légitime des Duchés, ayant cédé ses droits, par le traité de paix de 1864, à l'empereur d'Autriche et au roi de Prusse, ces deux souverains représentaient seuls le duc de Slesvig-Holstein : sauf ce dernier point, résultant de la guerre, toute cette conclusion était à peu près la thèse que le Danemarck avait toujours soutenue envers l'Allemagne et à cause de laquelle la Prusse et l'Autriche lui avaient fait la guerre.

La moitié du chemin était faite pour la Prusse : il ne lui restait plus qu'à se mettre en possession de la part autrichienne. Sa politique visait désormais ce but, et elle était résolue de l'atteindre, même par la guerre. Les prétextes ne pouvaient manquer en présence des conflits que la co-domination faisait tout naturellement naître dans les Duchés. Le gouverneur prussien du Slesvig, le général de Manteuffel, s'installait dans ce duché et s'y conduisait absolument comme dans une province de son roi : il faisait sentir sa main de fer aux habitants toujours dévoués au prince d'Augustenbourg. Par contre le général de Gablentz, gouverneur autrichien du Holstein,

Digitized by Google

s'y signalait par une grande mansuétude et en ménageant les sentiments des populations. Il n'avait pas été chargé, disait-il, par son empereur d'administrer le pays en pacha turc ; il se placerait toujours sur le terrain de la légalité et de la justice. Ces deux régimes opposés devaient, on le comprend, produire des froissements et des collisions. La Prusse reprochait à l'Autriche de favoriser dans le Holstein les prétentions du duc d'Augustenbourg. De son côté, l'Autriche opposait à la Prusse les adresses en faveur de l'annexion qui se signaient dans le Slesvig sous les yeux des autorités prussiennes et qui recevaient des réponses approbatives de la part de M. de Bismarck, élevé depuis le 16 septembre 1865 au rang de comte. Le prince d'Augustenbourg ayant accepté des ovations dans une ville du Slesvig, une correspondance fort aigre et même discourtoise s'engagea entre le prince et le général de Manteuffel, qui le menaça de se faire arrêter dans le cas où il reviendrait dans ce pays.

Six mois après l'entrevue de Salzbourg, les deux cabinets étaient revenus aux rapports tendus, auxquels la convention de Gastein devait mettre un terme. L'année 1866 s'ouvrit sous une avalanche de récriminations échangées entre Berlin et Vienne.

La diète germanique, de son côté, avait de nouveau voulu rappeler ses droits relativement à la question des duchés. Dans la séance du 18 novembre, la Bavière, la Saxe et la Hesse-Damstadt avaient, une fois de plus, demandé quand les deux grandes puissances rempliraient leur promesse de convoquer les États du Holstein, afin de les consulter sur la succession. Quinze jours après, l'Autriche et la Prusse leur avaient répondu, d'une manière évasive, que les États seraient convo-

Digitized by Google

qués, mais que le moment de cette réunion serait choisi par les deux cabinets. On verra bientôt le rôle que ce point devait jouer dans les projets de guerre de la Prusse.

Dès le mois de janvier le cabinet de Berlin reprend sa campagne contre le prince d'Augustenbourg. Dans une note du 20 janvier, il se plaint des autorités autrichiennes dans le Holstein, qui tolèrent le langage, hostile à la Prusse, des journaux ; il faut éloigner le prince d'Augustenbourg ; l'Autriche exécute la convention de Gastein dans un sens hostile au cosouverain, qui est bien résolu à ne plus laisser faire. Quelques jours plus tard, le 26, une nouvelle dépêche partait pour Vienne. Il y est fait appel à l'esprit conservateur du cabinet autrichien : il s'agit de combattre dans les Duchés l'ennemi commun, la Révolution, qui se dissimule sous le manteau de l'agitation en faveur du prince d'Angustenbourg. Il faut y mettre un terme ; la Prusse tient à son droit, et si l'Autriche lui refuse son concours, la Prusse agira seule ; c'est pour elle une question vitale. L'attitude de l'Autriche — disait encore le cabinet de Berlin — rappelait le vieil antagonisme que l'on croyait éteint. La Prusse veut une explication nette ; dans le cas où l'Autriche ne voudrait plus agir en commun, la Prusse revendiquera la plénitude de sa liberté d'action.

Le cabinet de Vienne répond le 7 février : la convention de Gastein, comme la Prusse l'a elle même reconnu, n'est qu'un provisoire établi afin de pouvoir négocier sur la solution finale. En attendant, en vertu de cette convention, l'empereur d'Autriche est seul maître dans le Holstein et n'entend admettre aucune ingérence étrangère dans son administration de ce Duché. L'empereur se refuse à croire que le roi de Prusse apprécie la valeur que l'Autriche attache à ses bons rapports

Digitized by Google

avec ce souverain, suivant la condescendance de l'Autriche à l'égard des désirs d'annexion des Duchés à la Prusse. Parce-qu'elle repousse cette annexion, on accuse l'Autriche de faire revivre d'anciennes jalousies. L'empereur n'a jamais failli à ses devoirs d'allié de la Prusse : il n'a jamais cherché à former en Allemagne une coalition contre cette puissance ni à agir sur elle au moyen d'une pression extérieure.

Quand deux grandes puissances correspondent sur un pareil ton et s'envoient de pareilles insinuations, la rupture n'est pas loin et l'on y marchait à grands pas. Grâce à son organisation militaire, la Prusse pouvait préparer sans bruit sa future mobilisation. Le 28 février, un grand conseil fut tenu à Berlin sous la présidence du roi, avec l'assistance des ministres, des généraux et du comte de Goltz, mandé de Paris. Tout en ajournant encore la mobilisation, il y fut résolu de ne pas céder sur la question des Duchés, fût-on obligé de tirer l'épée. Dans ce conseil, la politique du comte de Bismarck triompha complètement : les partisans de l'Autriche s'inclinèrent devant la perspective de l'agrandissement de la monarchie prussienne.

Comme pour bien faire connaître sa détermination touchant l'annexion des Duchés, le comte de Bismarck saisit l'occasion d'une adresse qui lui avait était envoyée le 28 janvier par quelques rares membres de l'aristocratie holsteinoise, pour répondre, à la date du 2 mars, que l'annexion était la solution qu'il préférait, et qu'il chercherait à obtenir pour elle l'assentiment de l'Autriche.

Le conseil tenu à Berlin le 28 février avait attiré l'attention de la diplomatie : des résolutions prises il en avait transpiré assez pour éveiller l'attention du cabinet de Vienne. L'empereur convoqua les maréchaux ; des conférences militaires

Digitized by Google

eurent lieu pendant plusieurs jours. Quelques dislocations de régiments furent ordonnées, des concentrations de troupes s'éffectuèrent en Bohême. A Vienne aussi des dispositions belliqueuses commencèrent à se manifester dans l'entourage de la cour et dans l'état-major de l'armée. Les mesures préparatoires ordonnées en Prusse, les notes comminatoires des dernières semaines, les décisions prises dans le conseil du 28 février, l'arrivée à Berlin du général Govone, plénipotentiaire italien, les pourparlers entre Berlin et Paris, c'étaient là des symptômes graves que le cabinet de Vienne avait le droit de ne pas négliger. Il devenait évident que la Prusse voulait la guerre et en cherchait le prétexte. Le cabinet de Vienne commit la faute de fournir ce prétexte, en ordonnant, avant l'heure, des armements et des dislocations qui pouvaient être présentées devant l'opinion de l'Europe comme des mesures de provocation ou des projets agressifs.

Le cabinet prussien mit cette faute à profit : il entama aussitôt une correspondance au sujet des armements autrichiens, en même temps qu'il poussait plus ouvertement ses propres préparatifs militaires. Les initiés, dans toute l'Europe, n'ignoraient pas que le cabinet de Berlin était, bien plus que celui de Vienne, désireux de vider par les armes la vieille querelle entre les deux dynasties ; mais la masse du public, trompée par l'apparence, ne voyait que l'Autriche commençant à concentrer des troupes en Bohême, et la Prusse amenée ainsi à suivre cet exemple. Devant le grand tribunal de l'opinion, il ne suffit point de ne pas être dans son tort ; il faut encore écarter l'apparence d'avoir tort. C'est pour ne pas avoir su tenir compte de cette maxime que, dans les premiers temps des préliminaires de la guerre, l'Autriche, qui ne faisait que

Digitized by Google

se mettre en garde contre l'agression dont elle se croyait menacée, était considérée comme la provocatrice à la guerre.

Sous l'empire de ses appréhensions parfaitement justifiées, le cabinet de Vienne fit, à la date du 16 mars, parvenir aux gouvernements de plusieurs petits États confédérés une communication confidentielle. Alléguant l'attitude belliqueuse de la Prusse il annonça qu'il demanderait des explications à Berlin et que, dans le cas où elles ne seraient pas satisfaisantes, il s'adresserait à la diète germanique pour invoquer le bénéfice des articles 11 et 19 du pacte fédéral : le premier prohibant la guerre entre confédérés et les obligeant à soumettre leurs différends à l'arbitrage fédéral ; le second, autorisant la diète, si une collision entre confédérés était à craindre, à prendre toutes les mesures propres à la prévenir et à l'arrêter. Le cabinet de Vienne accusait la Prusse de vouloir donner à la question des Duchés une solution incompatible avec les intérêts de l'Autriche et de l'Allemagne, ainsi qu'avec les lois fédérales, et il se réservait, l'entente étant devenue impossible, de s'en remettre à la décision de la diète. Enfin, si la collision devenait imminente, l'Autriche proposerait la mobilisation de quatre corps d'armée fédéraux, qui se joindraient alors à l'armée autrichienne.

Cette communication ne devait servir alors qu'à sonder les intentions des cabinets allemands. Le lendemain, en effet, le ministre d'Autriche à Berlin adressa au comte de Bismarck cette question : la cour de Prusse se propose-t-elle réellement de déchirer la convention de Gastein et de rompre la paix garantie par le pacte fédéral ? Bien que la réponse du ministre prussien ne fût pas très nette, le cabinet de Vienne s'en déclara satisfait, et avisa les cours allemandes que pour

Digitized by Google

le moment il s'abstiendrait de toute démarche auprès de la diète.

On se préparait des deux côtés. L'Autriche continua ses concentrations en Bohême, et la Saxe, alarmée par des avertissements de Berlin, prit également quelques mesures. A Berlin, on en prit prétexte pour déclarer dans les journaux que le cabinet prussien allait mobiliser et en même temps se pourvoir d'alliances : c'était une allusion indirecte à ses négociations avec la diplomatie italienne, en prévision, comme nous l'avons exposé plus haut, de la rupture avec l'Autriche et de la nouvelle organisation de l'Allemagne, c'est-à-dire de la dissolution de la Confédération.

Puis, comme contre-coup à la démarche de l'Autriche du 16 mars, le cabinet de Berlin en fit, le 24, une analogue auprès des gouvernements allemands, avec cette différence que, loin d'invoquer l'appui fédéral, il le repoussait comme inefficace. Rejetant tous les torts sur l'Autriche, dénonçant les armements de cette puissance, il déclarait qu'il ne se laisserait pas surprendre comme en 1850, et qu'il procèderait à son tour à des armements. Il ajoute que, l'organisation actuelle de la Confédération étant défectueuse, il se propose de soumettre aux divers gouvernements un projet de réforme fédérale. Enfin il désire savoir quel appui il pouvait espérer de la part de ces gouvernements, dans le cas où la Prusse serait attaquée par l'Autriche, ou si elle se voyait obligée, en présence de menaces positives, de déclarer la guerre à cette puissance.

L'accueil fait à cette communication ne fut pas bon : à Berlin on s'y attendait. Ce qui importait au cabinet prussien, c'était de pouvoir constater les amitiés et les inimitiés qu'on lui vouait. Aucun des gouvernements interrogés n'entra dans

Digitized by Google

les vues de la Prusse, tous la renvoyèrent à la diète, seule compétente dans les différends entre Etats confédérés. Le cabinet de Munich, cherchant à prendre une attitude intermédiaire, engagea les deux puissances à se conformer aux dispositions du pacte fédéral qui défendaient la guerre entre confédérés et à s'entendre avec tous les autres gouvernements sur une réforme de la Confédération. Cependant, peu confiante dans le succès de sa démarche, la Bavière procéda elle-même à des préparatifs militaires, et la plupart des autres États suivirent son exemple.

Les pourparlers à propos des armements se poursuivait entre Vienne et Berlin. Le 31 mars, le cabinet autrichien proteste contre toute intention offensive à l'égard de la Prusse et exprime l'espoir que la Prusse fera une déclaration pareille dans des termes non moins explicites. Le cabinet de Berlin répond, le 6 avril, que rien n'est plus éloigné de la pensée du roi Guillaume qu'une « guerre agressive » contre l'Autriche et qu'il ne tient qu'à l'empereur François-Joseph de prouver par des actes ses intentions bienveillantes à l'égard de la Prusse. Le cabinet de Vienne réplique le 7 avril, en récapitulant de nouveau tous les faits démontrant que la Prusse devait être considérée comme voulant atteindre par la violence au but de sa politique. Toutefois l'empereur déclare que jusqu'à présent il n'a ordonné aucune mesure préparatoire pour une grande guerre. Il rappelle sa parole, donnée le 31 mars, que l'Autriche ne médite aucune agression, et il se réjouit que la Prusse ait répondu par une promesse analogue. Dès lors, comme il n'y a plus aucune raison pour faire des armements, comme l'Autriche n'a fait aucun préparatif de guerre, le cabinet impérial attend l'avis informant que la Prusse a rapporté

Digitized by Google

l'ordre royal du 28 mars, ordonnant de préparer la mobilisation.

Pendant que ces dépêches se succédaient et s'entre-croisaient, les négociations entre la Prusse et l'Italie approchaient de leur terme. M. de Bismarck avait hâte de conclure, ses intentions toutes à la guerre étant mal servies par la diplomatie prussienne, qui travaillait pour la paix, et par les influences des cours étrangères, qui s'employaient dans le même sens auprès du roi Guillaume. Le jour où arriva à Berlin la dépêche autrichienne du 7 avril, que nous venons de mentionner, on signait au ministère des affaires étrangères le traité d'alliance avec l'Italie, dont on a lu plus haut les principaux articles. Il y était dit, rappelons-le, que la Prusse poserait la question de réforme fédérale et qu'en cas de résistance elle pourrait être amenée à prendre les armes : éventualité qui obligerait l'Italie à déclarer également la guerre à l'Autriche et à ses alliés.

Le lendemain de la signature de ce traité, c'est-à-dire le 9, la Prusse présente à la diète germanique son projet de réforme, dont elle ne retrace encore les éléments, qu'en termes généraux, en en réservant l'élaboration à des négociations ultérieures. Ce projet tend surtout à augmenter la prépondérance de la Prusse en toute chose, notamment dans les affaires militaires. Mais ce qui constituait l'innovation capitale, pour laquelle le comte de Bismarck s'était promis d'avance l'approbation populaire, c'était la réunion d'un parlement issu du suffrage universel et direct. On lisait en effet, avec quelque étonnement, dans un document officiel émanant d'un cabinet monarchique comme celui du roi Guillaume, que son gouvernement considérait le suffrage universel comme le mode élec-

Digitized by Google

toral le plus avantageux dans l'intérêt des principes conservateurs.

Pendant que les États confédérés délibèrent dans des conférences particulières sur la conduite à tenir devant la proposition prussienne, le cabinet de Berlin reprend avec l'Autriche la controverse sur les armements. Le 15 avril, jour où il reçut par le télégraphe l'information que le roi d'Italie avait ratifié le traité du 8, le comte de Bismarck répondit à la dépêche autrichienne du 7, en en critiquant la forme, en passant sous silence les accusations portées contre les agissements ambitieux de la Prusse, mais en prenant acte de l'aveu que l'Autriche avait ordonné des dislocations avant que la Prusse eût pris des mesures en vue d'une mobilisation. Il déclare par conséquent que le roi ne rapportera pas ces mesures avant que l'Autriche ait fait disparaître la cause qui les avait provoquées. Cette fois le cabinet de Vienne s'empressa de céder. Il réplique le 18 que l'empereur est disposé à suspendre toutes les mesures militaires à la date du 25, si la cour de Berlin promet de donner ordre dans les quarante-huit heures de réduire ses effectifs à l'état de paix.

Cette tournure des choses contrariait beaucoup les vues du ministre prussien. Le cabinet anglais s'était interposé, dans le but d'éviter la collision entre les deux grandes puissances. Ignorant l'existence du traité prusso-italien du 8, il espérait pouvoir désintéresser l'Italie en obtenant de l'Autriche la cession de la Vénétie ; pour gagner du temps, il exhortait l'Autriche à entrer en composition avec la Prusse sur la question du désarmement réciproque. Il était impossible, étant données les dispositions personnelles du roi Guillaume, de repousser les offres de l'Autriche. Aussi le comte de Bismarck répondit, le

Digitized by Google

21, que le roi ordonnerait des mesures de désarmement, à condition que des ordres analogues seraient donnés au préalable par l'empereur d'Autriche.

Sur ces entrefaites on apprit à la cour de Vienne, qu'il existait ou se préparait une alliance entre la Prusse et l'Italie. Sans croire à la conclusion d'un véritable traité, le cabinet autrichien savait que des pourparlers actifs avaient eu lieu à Berlin et qu'il s'agissait d'arrangements en vue d'une guerre à deux contre la monarchie des Habsbourgs. De plus, les conséquences du traité du 8, que le roi Guillaume avait ratifié le 20, commençaient à se produire sur la frontière du sud. L'Italie était obligée de se préparer à son tour, et, si peu importants qu'ils fussent, avec si peu de bruit qu'ils s'exécutassent, ses préparatifs n'avaient pu échapper à la vigilance de l'état-major autrichien. Par suite, le cabinet impérial décida la mise sur pied de guerre de son armée d'Italie ; et, pour éviter tout malentendu au sujet de sa proposition de désarmement, il informa le 23 avril le gouvernement prussien qu'il s'était vu obligé de prendre des mesures de précaution contre l'Italie.

Cette décision était parfaitement justifiée par les circonstances : l'Autriche, qui ne songeait pas à attaquer l'Italie, avait le droit, se voyant menacée par cette puissance, de se mettre en état de défense. Mais, d'un autre côté, elle servait les plans de M. de Bismarck à la recherche d'un cas de guerre qui rendît efficace le traité du 8 avril. La polémique au sujet des armements se rouvrit ainsi de nouveau entre les deux cabinets. Par une dépêche du 26 avril, le cabinet de Vienne informa celui de Berlin que l'empereur était prêt à donner suite à son offre, en rappelant de Bohême et en internant les trou-

Digitized by Google

pes qui avaient été concentrées dans ce pays, et qu'il était disposé à commencer cette opération, dès qu'il aurait été assuré que la Prusse ne verrait pas dans les mesures que le cabinet de Vienne était obligé de prendre vis-à-vis de l'Italie un motif pour modifier ses résolutions concernant le rétablissement de ses bons rapports avec l'Autriche. Le même jour, dans une seconde dépêche, le cabinet de Vienne proposa à la Prusse de régler la question des Duchés, en tenant largement compte des revendications de la Prusse, mais sur la base du droit fédéral. En cas de refus de cette proposition, le cabinet de Vienne se réservait d'exposer l'état de la question à la diète, afin d'arriver à un règlement par les voies fédérales. Le même jour encore, le cabinet de Vienne s'adresse aux grandes puissances européennes. Il signale que l'Italie fait des préparatifs de guerre sur une vaste échelle et que la conquête d'une province de l'Empire est depuis longtemps le but manifeste du cabinet de Florence. Dans ces conditions l'Autriche s'est vue obligée d'ordonner certaines mesures d'un caractère strictement défensif : l'Empereur, loin de songer à une agression quelconque, voulait uniquement se mettre en mesure de repousser une invasion de ses États.

La réponse prussienne, en date du 30, était conçue en termes subtiles. Le cabinet de Berlin ne pouvait nier les armements de l'Italie, puisqu'ils avaient été notifiés la veille par le cabinet de Florence lui-même à toutes les puissances. Ce gouvernement, en effet, avouait, dans sa communication, qu'en présence du conflit naissant entre l'Autriche et la Prusse, il avait cru prudent de prendre certaines mesures, en réalité peu importantes. Ce n'est que lorsque l'Autriche eut ordonné des armements sur ses frontières du sud, comminatoires à l'égard



Digitized by Google

de l'Italie, que cette dernière s'était vue forcée de mettre son armée de terre et de mer sur le pied de guerre. Le cabinet de Berlin, ne pouvant ainsi démentir ce que celui de Florence avouait, expliqua qu'il n'y avait pas eu en Italie d'armements d'un « caractère comminatoire » contre l'Autriche. Il était persuadé que le gouvernement italien n'avait pas l'intention d'attaquer l'empire autrichien, sans y être provoqué. Les armements de l'Autriche ayant été la cause de ceux de l'Italie comme de ceux de la Prusse, le cabinet de Berlin attendait que l'Autriche rapportât cette double série de mesures : sans quoi il serait obligé de rester sur le pied de guerre.

Antérieurement à sa réponse à l'Autriche, le cabinet de Berlin avait envoyé aussi une sommation à la Saxe, lui enjoignant de s'expliquer sans retard sur le motif de ses armements, contrairement à la déclaration qu'elle avait faite de vouloir rester neutre : dans le cas où ces explications ne seraient pas trouvées satisfaisantes, la Prusse prendrait des mesures militaires contre la Saxe. M. de Beust, alors ministre des affaires étrangères de ce royaume, avait répondu que, la Saxe étant la première exposée en cas de conflagration entre les deux grandes puissances, il n'était que naturel qu'elle se préparât en vue de remplir ses devoirs envers la Confédération et de faire respecter son propre territoire par les belligérants, d'autant plus que la presse officieuse de Berlin avait positivement désigné la Saxe comme le théâtre futur d'une guerre entre l'Autriche et la Prusse; d'ailleurs, si elle en était requise, la Saxe fournirait à la diète toutes les explications au sujet de sa conduite dans les circonstances actuelles. Nous verrons plus loin quelle suite eut ce conflit saxo-prussien. Le cabinet de

Digitized by Google

Berlin, en même temps qu'il enjoignait en quelque sorte à celui de Vienne de désarmer au sud comme au nord, répondit, relativement à la question des Duchés, que la Prusse ne voulait céder à aucun tiers ses droits acquis par le traité avec le Danemarck, qu'elle consentirait cependant à négocier avec l'Autriche, si celle-ci voulait céder ses propres droits, et que ces négociations seraient plus faciles, si l'Autriche voulait y joindre celles qui auraient trait à une entente sur la proposition prussienne d'une réforme fédérale.

Au commencement de mai, les deux signataires du traité du 8 avril étaient prêts à marcher contre l'Autriche : le cabinet de Berlin avait placé le cas de guerre sur la double question des Duchés de l'Elbe et de la réforme fédérale; les deux alliés allaient combattre, l'un pour acquérir la Vénétie, l'autre pour obtenir la suprématie en Allemagne et un agrandissement territorial au profit de la Prusse. De plusieurs côtés on reprochait à l'Autriche d'avoir fourni un prétexte de guerre par ses armements contre l'Italie. A Paris notamment, on s'attachait, peut-être en vue de justifier la politique française à faire ressortir la faute commise par le cabinet de Vienne. Celui-ci s'empressa de prouver la sincérité de son désir de paix. « Pouvez-vous nous garantir », disait au ministre français, le prince de Metternich, ambassadeur d'Autriche à Paris, « que l'Italie » ne nous attaquera pas, alors nous retirons immédiatement nos » troupes des frontières italiennes ». Le gouvernement français ne pouvait rien garantir : n'avait-il pas conseillé, approuvé la signature du traité qui obligeait l'Italie à déclarer la guerre à l'Autriche, aussitôt que la Prusse l'aurait déclarée à cette puissance? Les armements italiens n'étaient-ils pas le corollaire de ceux de la Prusse, conformément au traité d'alliance ?

Digitized by Google

Aussi, à la date du 4 mai, le cabinet de Vienne répond-il à la dépêche prussienne du 30 avril, que l'Autriche ne saurait consentir à désarmer du côté de l'Italie, et que, dans cet état de choses, elle considère comme épuisées les négociations sur cette question. Il fait observer, en outre, que l'Autriche, dans les mesures qu'elle a prises sur ses frontières du sud, défend le territoire fédéral contre une attaque éventuelle de la part de l'Italie, et qu'elle ne comprend guère comment la Prusse concilie avec ses devoirs de puissance fédérale la demande qu'elle adresse à l'Autriche de laisser sans défense les frontières allemandes.

La discussion sur le désarmement fut ainsi close. A la dernière dépêche autrichienne le cabinet de Berlin répondit le 4 mai par l'ordre de mobilisation de l'armée, et le gouvernement autrichien y répliqua le surlendemain par un ordre analogue.

Depuis quelque temps, cela était certain, l'esprit à Vienne, dans les sphères gouvernementales et populaires, était devenu plus belliqueux. Les projets manifestes du gouvernement prussien, ses allures agressives qui semblaient chercher le conflit, les humiliations qu'il infligeait à l'amour-propre autrichien, ses connivences avec l'Italie, dont il ne faisait plus mystère, avaient fini par réveiller le vieil antagonisme dans toute son ardeur ; et ce fait, le cabinet de Berlin avait pu le constater avec raison. De sorte qu'au commencement de mai 1866, la veille de la guerre, dominait à la cour de Vienne un sentiment rappelant celui qui, en 1859, au lendemain de la défaite de Solférino, avait guidé la politique de l'Autriche. A cette dernière époque, plutôt que de céder la première place en Allemagne à la Prusse, l'empereur François-Joseph avait

Digitized by Google

cédé la Lombardie au Piémont. En 1866, avant d'entrer en campagne, la cour de Vienne eut une inspiration analogue. En désintéressant l'Italie, en lui abandonnant la Vénétie qu'elle convoitait, l'Autriche pouvait rappeler son armée du sud, renforcer ainsi l'armée du nord, tomber avec ces forces réunies sur sa rivale, lui enlever la Silésie et ramener l'ambition prussienne dans des limites plus modestes. C'est sous l'empire de ces idées que le cabinet de Vienne, ignorant les liens intimes qui attachaient depuis le 8 avril l'Italie à la Prusse, s'adressa le 4 mai à l'empereur Napoléon pour lui proposer, à condition que la France et l'Italie demeurassent neutres dans la prochaine guerre austro-prussienne, de céder la Vénétie à la France, qui la rétrocèderait sans condition à l'Italie, tandis que l'Autriche s'indemniserait au moyen de la Silésie prussienne.

La proposition devait sourire à l'empereur Napoléon. L'opinion en France était tout à fait contraire à une guerre au profit de l'Italie; et, tenant compte de ce sentiment, l'empereur, au mois de janvier, en ouvrant la session du Corps législatif, comme dans l'exposé de la politique extérieure, avait pu déclarer que la France resterait neutre. La proposition autrichienne, en donnant satisfaction à l'Italie, atteignait, de ce côté, le but de l'alliance que l'empereur avait conseillé au cabinet de Florence de conclure avec la Prusse, et acquittait ainsi la dette morale de l'empereur envers l'Italie. D'autre part, la guerre que l'Autriche allait avoir à soutenir contre la Prusse, en rendant fort périlleuse la situation de cette puissance, ouvrait une vaste perspective au futur médiateur, qui serait naturellement l'empereur des Français. Voilà pourquoi la proposition autrichienne fut accueillie avec faveur par le gouvernement

Digitized by Google

français et recommandée au cabinet de Florence. Mais ce dernier était-il encore libre de l'accepter, le traité du 8 avril ne lui liait-il pas les mains envers la Prusse, et pouvait-il encore se dégager des obligations lui incombant de ce chef ?

On a vu plus haut qu'au moment de la signature de leur traité, et dès le lendemain les nouveaux alliés n'étaient pas trop contents l'un de l'autre. L'Italie réclamait l'égalité de droits que le roi Guillaume lui refusait, tandis que M. de Bismarck s'employait à calmer, à apaiser les Italiens, en les engageant à se fier à la force des événements, qui entraînerait le roi Guillaume, toujours répugnant à l'alliance italienne. Le cabinet de Florence avait tenté vainement d'introduire dans le traité une clause qui lui garantirait, outre la Vénétie, l'acquisition du Trentin. M. de Bismarck, à ce moment, se souvint, à propos, qu'il existait encore une Confédération germanique, et que le Trentin était un territoire fédéral; il refusa donc, tout en faisant observer que ce que qu'on ne pouvait stipuler avant la guerre pourrait parfaitement s'effectuer pendant ou après.

Cette question éliminée et le traité signé, on parla des diverses éventualités qui pourraient se produire à propos du mode d'engager la lutte. La confiance ne régnait guère entre les alliés. Tandis qu'à Berlin on soupçonnait l'Italie d'écouter des propositions autrichiennes, à Florence on redoutait un retour du roi Guillaume à des idées d'arrangement avec l'Autriche. On voulait être garanti contre cette éventualité et partant s'assurer d'une parfaite réciprocité de concours et d'appui. Le gouvernement italien prétendait, en conséquence, que si l'Autriche venait à déclarer la guerre à l'Italie, la Prusse serait tenue de la déclarer sur le champ à l'Autriche. Le roi

Digitized by Google

Guillaume ne l'entendait pas ainsi : les termes du traité ne l'y obligeaient pas, et il refusait de s'y engager. De plus en plus méfiant, le cabinet de Florence pressa le comte de Bismarck de s'expliquer sur son attitude dans le cas où l'Autriche lui proposerait un arrangement. Il n'y a pas d'arrangement possible avec l'Autriche, répliqua le ministre prussien ; toutefois, si, par impossible, le cabinet de Vienne venait à lui faire des propositions qu'il ne pourrait repousser, il en préviendrait loyalement son allié de Florence. Ainsi, dans l'esprit du comte de Bismarck, le traité du 8 avril n'empêchait pas la Prusse de s'arranger avec l'Autriche. N'était-il pas logique d'en conclure que l'Italie, elle aussi, nonobstant ce traité, était libre d'entrer en arrangement avec l'Autriche, quitte à en prévenir le cabinet de Berlin ?

C'est au milieu de ces dissentiments et des controverses qu'ils provoquèrent, qu'arriva à Paris la proposition autrichienne du 4 mai. Interrogé par l'empereur jusqu'à quel point il pouvait se dégager vis-à-vis de la Prusse, le cabinet de Florence, oubliant les réticences de son alliée et n'obéissant qu'à des scrupules de probité politique, déclina la proposition : il ne croyait pas, disait-il, pouvoir reprendre sa liberté, c'était pour lui « une question d'honneur et de loyauté ». Mais, tout en se mettant en règle avec sa conscience, le gouvernement italien ne perdait pas de vue ce résultat capital et inespéré : obtenir la Vénétie sans coup férir. Sous l'influence de cette pensée d'un égoïsme fort légitime, il se rappelait que le traité avec la Prusse expirait le 8 juillet, qu'on était au 5 mai et qu'en traînant les négociations on pourrait atteindre ce terme et accepter ensuite, sans faillir aux engagements écrits, les offres si avantageuses de l'Autriche. Depuis quelque

Digitized by Google

temps déjà le bruit courait que le gouvernement français avait soulevé à Londres l'idée d'un congrès. L'Italie, en se prêtant à ce projet, auquel se rallieraient probablement les autres puissances, espérait gagner le temps nécessaire pour laisser périmer le traité du 8 avril et pour bénéficier de la proposition du cabinet de Vienne. C'est dans ce sens que le cabinet de Florence répondit à l'ouverture de l'empereur Napoléon, qui dès lors résolut de donner suite à son projet de congrès.

Ce qu'il attendait de cette réunion, il le fit pressentir, le 6 mai, à l'occasion de son passage à Auxerre, dans un discours en réponse à l'allocution du maire de cette ville. Précédemment M. Thiers, au Corps législatif, avait fortement attaqué la politique extérieure de l'empereur et réclamé le respect des traités de 1815. Faisant allusion à ce discours, l'empereur dit au maire d'Auxerre : « Ce département de l'Yonne sait, » comme la grande majorité du peuple français, que ses intérêts sont les miens et que je déteste, comme lui, ces traités » de 1815, dont on veut faire aujourd'hui l'unique base de » notre politique extérieure ». Que pouvaient désirer de plus l'Italie et la Prusse? Celui dont elles craignaient l'intervention inopportune abandonnait, d'avance et avant toute guerre, les traités qui faisaient obstacle aux desseins de l'Italie et surtout à ceux de la Prusse.

La réunion d'un congrès avait cet avantage pour l'empereur Napoléon qu'elle le dégageait lui-même vis-à-vis du cabinet de Berlin, dont il avait secondé la politique dans l'espoir d'obtenir, comme prix de sa complaisance, certaines modifications des frontières de la France. Ces pourparlers, nous l'avons exposé plus haut, n'avaient pas marché à souhait. Le roi Guil-

Digitized by Google

laume, on le comprend fort bien, flottait entre des sentiments et des désirs opposés. Pour s'agrandir en Allemagne, il fallait faire la guerre à l'Autriche, et il en coûtait à ses idées qui le rattachaient à la politique de la Sainte-Alliance. Puis il n'osait pas trop entreprendre cette guerre, sans être sûr de l'abstention de la France ; cette abstention, on lui proposait de l'acheter au moyen de compensations territoriales, que, comme roi de Prusse et comme Allemand, il était décidé à repousser. Pour tout dire, le roi, au fond du cœur, répugnait à toute alliance avec la dynastie napoléonienne ainsi qu'avec la France. On a su, depuis, qu'au moment même de partir pour l'armée, s'adressant à un officier de l'Allemagne du sud, à laquelle il allait faire la guerre, il avait essayé de consoler cet officier par la perspective que bientôt on se retrouverait dans le même camp pour combattre l'ennemi commun.

Sans partager au même degré les antipathies ou les scrupules de son maître, M. de Bismarck était obligé d'en tenir amplement compte, mais sans heurter de front l'empereur Napoléon. Il se garda donc d'opposer une fin de non-recevoir aux demandes françaises, et tâcha seulement de les contenir dans de certaines limites, en montrant la Prusse elle-même comme étant très modeste dans ses exigences. La Prusse, disait-il à l'ambassadeur de France, ne voulait pas d'agrandissement, elle se contenterait de la suprématie en Allemagne et de la réforme fédérale. Puis, le cabinet français devenant plus pressant, le premier ministre lui fit observer que, si la France demandait trop, le roi Guillaume pourrait trouver plus avantageux de s'arranger avec l'Autriche. Sous ce dernier rapport, M. de Bismarck ne s'éloignait pas trop de la vérité. Plus l'heure de la décision suprême approchait, plus le roi devenait hésitant. L'opinion en

Digitized by Google

Prusse même n'était pas trop enthousiaste de la guerre. On savait qu'il n'existait pas de traité de neutralité avec la France, que le roi, ayant écrit à l'empereur au moment de se mettre en campagne et afin d'avoir au moins quelque chose d'écrit dans les mains, n'avait reçu qu'une réponse, très affectueuse et amicale sans doute, mais conçue en termes vagues et excluant tout engagement. Bien plus, tout en ayant pleine confiance dans la bravoure de ses soldats et le talent de leurs chefs, et tout en étant parfaitement au courant des côtés faibles de l'armée autrichienne, le roi et son entourage n'étaient pas tout à fait exempts d'inquiétude sur l'issue de la redoutable partie qui allait se jouer. La guerre contre l'Autriche n'était donc bien vue ni par les masses ni dans les sphères élevées de la société, et la position du premier ministre qui avait poussé et travaillé à cette guerre dépendait absolument du succès.

Aucune considération n'aurait pu déterminer le roi à attaquer l'Autriche sans motif réel. Il fallait créer ce motif et, à son défaut, un prétexte. C'était là la préoccupation principale de M. de Bismarck, qui ne s'en cachait pas aux négociateurs italiens. Un travail secret se poursuivait d'ailleurs entre les cours. Les souverains, leurs femmes, les membres de leurs familles s'écrivaient les uns aux autres en vue de détourner l'orage. M. de Bismarck se désolait de ne pas rencontrer la situation de 1850, alors que l'Autriche du prince de Schwarzenberg avait placé le feu roi de Prusse sous le coup d'humiliantes sommations, devant lesquelles le roi Guillaume, lui, ne se serait certainement pas incliné.

Ces dispositions du roi de Prusse laissaient peu d'espoir à l'empereur Napoléon de quelque arrangement profitable à la France. L'idée du congrès lui souriait comme un

Digitized by Google

moyen de se rapprocher de l'Angleterre et de la Russie, de placer les projets de la Prusse sous le contrôle de l'Europe et, l'équilibre de 1815 étant abandonné par tout le monde, d'arriver à l'établissement d'un nouvel équilibre plus avantageux pour la France.

Le projet avait été bien accueilli par l'Angleterre et la Russie; l'Autriche avait déclaré n'y pas être contraire en principe ; l'Italie l'avait accepté comme un moyen de gagner du temps. A Berlin, l'idée convenait médiocrement à M. de Bismarck. Plus les choses traînaient en longueur, plus les adversaires de la guerre pouvaient gagner du terrain. Puis les projets dont il poursuivait l'exécution n'étaient pas faciles à défendre devant un aréopage européen; par conséquent il ne tenait pas à comparaître devant ce redoutable tribunal. Tout autre était le sentiment du roi Guillaume, peu résolu à faire la guerre, et très désireux, d'autre part, d'obtenir par les voies pacifiques ne fût-ce qu'une partie des agrandissements qu'il ambitionnait pour son royaume. D'ailleurs, s'il fallait renoncer à certains avantages rêvés, son orgueil s'accommodait plus facilement d'une retraite effectuée devant un verdict de l'Europe, avec l'apparence d'avoir fait des sacrifices en faveur de la paix générale. Le roi déclara donc son adhésion au congrès, avec l'assentiment apparent de M. de Bismarck, mais contrairement aux sentiments intimes de son ministre. Aussi celui-ci se promettait-il de ne rien faire pour favoriser la tâche du congrès, et il comptait ouvrir quand même les hostilités, dans l'espoir de placer cette auguste réunion en face de succès militaires dont elle aurait à tenir compte. Sous l'empire de ces idées, il ne pouvait qu'être rempli de joie en voyant rejeter par son adversaire ce qui était pour lui un objet de crainte.

Digitized by Google

Les puissances neutres étaient tombées d'accord sur les termes de l'invitation à adresser à tous les cabinets pour la réunion du congrès. Il s'agissait — disait la circulaire française du 28 mai — « de résoudre diplomatiquement la » question des Duchés de l'Elbe, celle du différend italien, » enfin celle des réformes à apporter au pacte fédéral, en » tant qu'elles pouvaient intéresser l'équilibre européen. » Tous les cabinets invités avaient accepté le congrès dans les conditions énoncées par la circulaire, lorsque l'Autriche et la diète germanique firent échouer la réunion. Le cabinet de Vienne déclara, le 1er juin, qu'il accepterait volontiers le congrès projeté, après avoir reçu au préalable l'assurance que tout le monde y viendrait sans arrière-pensées égoïstes et qu'on exclurait des délibérations toute combinaison tendant à procurer à quelqu'un des Etats invités soit un agrandissement territorial, soit un accroissement de puissance.

La diète germanique fut encore plus absolue dans ses réserves. Elle répondit que dans la question du Holstein, la Confédération était seule compétente et que la réforme fédérale était une question intérieure de l'Allemagne ; elle admettait, en revanche, la discussion du différend italien comme intéressant tout spécialement la sécurité de l'Allemagne.

M. de Bismarck, en recevant la nouvelle de la réponse autrichienne, se sentit débarrassé d'un grand poids. « Vive le Roi ! » s'écria-t-il en présence de l'ambassadeur de France. L'Autriche faisait échouer le congrès ; les cabinets neutres, à la réception de la réponse de Vienne, déclarèrent renoncer à leur projet.

C'est à Francfort que se dénoua le prologue de la guerre.

Digitized by Google

Nous avons laissé la Saxe au moment où elle venait de repousser l'injonction du cabinet de Berlin relative à ses armements. Le gouvernement saxon porta aussitôt la question devant la diète. Le 5 mai, il soumit à l'assemblée fédérale sa correspondance avec la Prusse, en invoquant l'art. 11 du pacte fédéral en vertu duquel la diète devait protection effective à tous ses membres menacés de quelque acte de violence. Le représentant de la Prusse objecta que, les mesures militaires visées par la Saxe étant d'ordre absolument défensif, il n'y avait pas lieu d'appliquer l'art. 11. Le ministre d'Autriche émit un avis contraire et dénonça de nouveau les armements prussiens comme dangereux pour la paix de la Confédération. Quelques jours après, la diète devant émettre son vote, le ministre de Prusse retourna toutes les accusations contre les accusateurs, en invitant la diète à sommer l'Autriche et la Saxe de suspendre leurs armements; dans le cas où la diète s'y refuserait, la Prusse ne prendrait conseil que de ses intérêts européens vis-à-vis d'une Confédération d'États qui mettait en danger la sécurité de ses membres.

En dépit de cette menace, la diète adopta la motion saxonne à la majorité des deux tiers. Toutefois, médiocrement rassurée sur l'effet de son vote, la même majorité présenta, le 19 mai, une résolution invitant tous les gouvernements qui avaient procédé à des armements à ramener leurs forces respectives au pied de paix. Cette motion fut adoptée à l'unanimité, mais avec la déclaration des deux grandes puissances qu'elles s'expliqueraient plus tard sur les conditions auxquelles elles consentiraient à désarmer.

Ces conditions, on pouvait bien les deviner, du côté de la Prusse : c'était l'acceptation pleine et entière de son projet de

Digitized by Google

réforme. Les organes accrédités du ministère prussien ne cessaient de le répéter dans des articles comminatoires. Le gouvernement, disaient-ils, a réduit au strict nécessaire ses propositions pour la réforme fédérale : si on les rejette, la Prusse demandera davantage. C'est pour elle une question d'existence, et elle ne reculera pas devant la lutte qu'on lui imposerait. Poussée à bout, elle s'appuiera sur le peuple, et la guerre des cabinets deviendra une guerre nationale. Cette même pensée perçait dans une note circulaire que le cabinet de Berlin adressa le 27 mai aux gouvernements allemands. M. de Bismarck y insistait de nouveau sur la nécessité de la réforme fédérale d'après le projet prussien, qui, disait-il, fortifierait le principe monarchique en Allemagne. Le roi Guillaume ne veut ni léser ni opprimer les souverains ses confédérés ; c'est le calomnier que de lui attribuer des vues d'ambition personnelle, aux dépens de ses voisins. Mais si l'entente à la diète et avec les divers gouvernements était reconnue impossible, la Prusse élargirait son programme.

Les explications de l'Autriche ne furent pas plus pacifiques ; loin de là. A Vienne, on était tout à fait à la guerre. On a vu plus haut que le 1er juin le cabinet autrichien avait répondu à l'invitation pour le congrès de Paris de façon à faire avorter cette réunion, et il s'était parfaitement rendu compte d'avance de cette conséquence de sa réponse. On semblait donc déterminé à Vienne à accepter la guerre. Aussi, le même jour, l'Autriche présenta à la diète une déclaration comme les gouvernements n'en font qu'au moment où ils sont décidés à faire parler le canon. Elle débutait par énoncer les griefs de l'Autriche au sujet des agissements de sa rivale dans la question des Duchés. La Prusse a formulé des demandes illi-

Digitized by Google

cites, qu'elle a tâché de faire prévaloir par des moyens violents. Elle a traité la solution de la question des Duchés, comme une question de force matérielle; avant et après la convention de Gastein, elle a cherché à s'appuyer sur les adversaires extérieurs de l'Autriche, à s'allier avec la cour de Florence, et cela parceque le cabinet de Vienne ne voulait pas se prêter à la politique annexionniste de la Prusse. Des conseils de généraux ont été tenus à Berlin. Menacée de deux côtés, l'Autriche a été obligée de procéder à des armements, qu'elle cessera aussitôt que la cause qui les a provoqués aura disparu, mais seulement en tant qu'ils étaient dirigés contre la Prusse, les armements sur les frontières d'Italie n'étant pas de la compétence de la diète germanique. En un mot, l'Autriche désarmera du côté de la Prusse, lorsqu'elle n'aura plus à craindre une agression ni sur son territoire, ni dans le Holstein, ni sur le territoire de ses confédérés. La question des Duchés devra être réglée non suivant les convenances exclusives de la Prusse, mais d'après le droit fédéral et d'accord avec le droit des Duchés. L'entente avec la Prusse ne s'étant pas établie, l'Autriche soumet le règlement aux décisions de la diète; en même temps elle a ordonné, par l'organe du lieutenant de l'empereur dans le Holstein, la convocation des États de ce duché, afin d'entendre leur avis sur la question qui touche aux destinées du pays.

La Prusse relève aussitôt le gant. Son représentant déclare qu'elle désarmera, lorsque la diète aura amené l'Autriche et la Saxe à suspendre leurs armements, et donné à la Prusse, contre le retour de ces perturbations de la paix, des garanties, qui ne sauraient être trouvées que dans l'acceptation des réformes fédérales. Sinon, la Prusse estimera que la

Digitized by Google

Confédération actuelle n'est pas à la hauteur de sa tâche, et elle agira en conséquence.

A partir de ce moment la guerre entre les deux puissances était virtuellement commencée. Il s'agissait de savoir laquelle des deux en prendrait l'initiative matérielle. M. de Bismarck, en raison de son traité avec l'Italie, désirait que ce fût l'Autriche, et il ne ménageait plus rien pour l'y provoquer. Le 3 juin, jour où l'avortement du congrès, à la suite de la réponse de l'Autriche, fut considéré à Berlin comme certain, la Prusse protesta à Vienne contre la convocation des États du Holstein, mesure qui, disait-elle, constituait la rupture de la convention de Gastein : elle considérait dès lors comme rétabli l'état d'administration commune tel qu'il avait subsisté antérieurement à cette convention. Le 4 juin, le cabinet de Berlin s'adresse aux puissances étrangères pour dénoncer ces mêmes agissements de l'Autriche ; l'Autriche veut la guerre à tout prix, le roi de Prusse a fait une démarche personnelle auprès de l'empereur d'Autriche, en lui proposant de régler, à deux, à la fois la question des Duchés et celle de la réforme fédérale. Ç'a été en vain. On ne veut rien écouter à Vienne ; les ministres autrichiens désirent la guerre pour triompher de leurs difficultés intérieures, politiques et financières, pour pouvoir justifier une « honnête banqueroute de l'État ». De même, disait encore la dépêche prussienne, l'Autriche ne veut employer dans ses provinces italiennes que des moyens de rigueur et de violence. Sa réponse relative au congrès prouve d'ailleurs qu'elle veut provoquer la guerre, sauf à choisir pour cela l'occasion opportune.

Au moment où la situation prenait une tournure si grave, la diplomatie française se mit de nouveau en œuvre. Le cabi-

Digitized by Google

net de Berlin, d'ailleurs, ne détournait pas les yeux de Paris. M. de Bismarck ne dissimulait pas aux négociateurs italiens les inquiétudes que lui causait le silence de la France, dont les représentants auprès des États allemands agissaient tous dans le sens autrichien. « Ce n'est pas tranquillisant », disait-il, « de commencer la guerre avec la menace de 300,000 hommes » qui peuvent nous prendre à revers, quand nous serons » sérieusement engagés ». Il y a six mois l'empereur semblait approuver certaines combinaisons; aujourd'hui il refuse de s'expliquer. Quant à lui accorder des compensations, ce serait chose difficile et tout au plus possible, si l'on obtenait, en retour, son alliance armée. Le ministre prussien disait vrai: l'empereur ne s'expliquait pas et pour cause. Ses représentants déclaraient partout qu'il tenait uniquement à obtenir la cession de la Vénétie et nullement à terminer la querelle entre l'Autriche et la Prusse. M. de Bismarck constata lui-même, à ce moment, que l'empereur voulait la paix à tout prix et s'employait en ce sens en activant la réunion du congrès. Le congrès une fois écarté et les négociateurs italiens insistant de nouveau sur un arrangement entre la Prusse et la France, M. de Bismarck répétait qu'il était impossible d'indemniser la France avec des territoires allemands; le voulût-il lui-même, il rencontrerait auprès du roi une résistance invincible, à moins qu'il n'y fût forcé dans un moment suprême, où il s'agirait de tout perdre ou de tout gagner. Plutôt que de céder à la France la rive gauche du Rhin, il vaudrait mieux s'entendre avec l'Autriche: ce serait sans doute une capitulation; mais le peuple allemand la pardonnerait au roi, en apprenant qu'elle avait été préférée à un abandon de territoire allemand à une puissance étrangère.



Digitized by Google

Du moment qu'il entendait refuser à la France toute compensation territoriale, le cabinet de Berlin devait chercher à la tranquilliser sur la nature des modifications qu'il comptait apporter dans l'organisation future de l'Allemagne. L'ambassadeur de France ayant appelé son attention sur les intérêts français et européens qui pourraient être affectés par les projets prussiens et auxquels l'empereur ne saurait rester indifférent, M. de Bismarck lui expliqua son plan de réforme, basé sur l'exclusion de l'Autriche de la future Confédération : c'était là le point essentiel pour la Prusse. En revanche, disait-il encore, la Prusse ne songeait nullement à opérer en Allemagne des remaniements territoriaux, et elle était résolue à respecter les possessions de ses confédérés. A Paris on devait être assez incrédule à l'égard de cette dernière assertion, puisqu'on y connaissait les termes du traité du 8 avril, qui stipulaient au profit de la Prusse une compensation équivalente à la Vénétie

Pendant les derniers mois, alors que le cabinet de Berlin employait tous ses efforts à attirer la France de son côté, à l'engager en sa faveur dans la guerre prochaine, le cabinet de Vienne, au contraire, s'appliquait à persuader à l'empereur Napoléon qu'il serait plus avantageux pour lui d'empêcher la guerre. « Que l'empereur, disait la diplomatie autrichienne, se » déclare contre l'agresseur, et la guerre sera évitée. Que risque- » t-il donc ? L'Autriche n'attaquera pas et, du moment qu'elle » aura à craindre l'inimitié de la France, la Prusse renoncera à » la guerre. Enfin, la France n'a pas intérêt à ce que de la » guerre qui va éclater sorte l'hégémonie de l'Autriche ou de la » Prusse. » La diplomatie autrichienne, qui tenait ce langage, ignorait qu'à l'heure où elle parlait l'empereur n'était plus libre de se déclarer contre l'agresseur ; il avait conseillé à l'Ita-

Digitized by Google

lie de signer le traité du 8 avril, et ce traité ne pouvait produire son effet qu'à la condition que la Prusse déclarât la guerre. Le cabinet de Vienne ignorait encore que l'empereur Napoléon avait autorisé cette alliance, dont M. de Bismarck n'avait voulu précisément que pour être à l'abri de l'opposition de la France. L'empereur, n'étant plus libre, ne pouvait pas déférer aux suggestions de l'Autriche. Cette puissance elle-même se laissait entraîner à la guerre, grâce à l'ignorance où elle se trouvait au sujet des relations entre Berlin et Florence. Elle connaissait vaguement les pourparlers entre ces deux cabinets, elle ne soupçonnait pas l'existence d'un traité formel. Voici à quelle occasion elle vit clair.

La guerre étant devenue probable, le cabinet de Vienne, absolument comme celui de Berlin, avait cherché à s'assurer la neutralité de la France. Le cabinet des Tuileries croyait de son intérêt de satisfaire à la demande autrichienne. Il était persuadé que l'Autriche triompherait de la Prusse, qu'elle sortirait forte de la lutte et qu'elle voudrait alors reprendre en Italie ce qu'on lui avait enlevé en 1859. En signant, avant la guerre, un arrangement avec l'Autriche, l'empereur prévenait ces éventualités en même temps qu'il se ménageait un excellent moyen d'intervenir entre les belligérants. Sous le coup de ces préoccupations, le gouvernement français envoya le duc de Gramont à Vienne avec la mission d'offrir à l'Autriche la neutralité de la France, à condition qu'aucune des questions touchant à ses intérêts politiques, militaires ou commerciaux ne serait résolue sans son assentiment. Cette condition souleva d'abord une certaine résistance à Vienne et donna lieu à un long débat. Au cours de la discussion, les négociateurs ayant parlé du traité d'alliance entre la Prusse et l'Italie, les

Digitized by Google

ministres autrichiens déclarèrent que ce traité n'existait point.

On était au 10 juin, deux mois après la signature du traité ! Dès que l'empereur François-Joseph avait été informé de la conclusion du traité, il s'était adressé, pour recevoir la confirmation du fait, à sa tante, la reine douairière de Prusse, qui était très opposée à la guerre. Cette princesse avait interrogé le roi Guillaume, qui, à la date du 8 juin, — ainsi que le mandait la reine à son neveu impérial — « lui avait donné sa parole » qu'il n'avait pas signé de traité avec l'Italie ; que la convention existait sous forme de déclaration des ministres respectifs, mais que, jusqu'au jour où les hostilités auraient commencé, elle laissait au roi entière liberté pour établir avec » l'Autriche une solution pacifique. Ce cas échéant, si l'Italie » attaquait l'Autriche, la Prusse ne la seconderait pas. » Voilà ce qu'avait écrit la reine Élisabeth, et l'empereur François-Joseph n'avait pu mettre en doute l'exactitude de ces renseignements. La raison d'État avait obligé le roi Guillaume à parler ainsi : il avait signé un traité ; mais, ce traité étant secret, il ne pouvait pas en révéler l'existence. Ce qui était vrai, c'est que le roi avait toute sa liberté de s'arranger avec l'Autriche. Le traité du 8 avril obligeait l'Italie à suivre la Prusse, et non celle-ci à se mettre à la remorque de l'Italie. Seulement il n'y avait plus moyen pour l'Autriche de s'entendre avec un adversaire qui lui demandait l'abdication pure et simple en Allemagne. Au point où les choses en étaient arrivées le 10 juin, le cabinet de Vienne ne put mieux faire que de souscrire au traité de neutralité offert par la France, lequel, paraphé le 9 juin, fut signé le 12. En échange de la neutralité de la France, l'Autriche s'engageait, dans toutes les éventualités, à respecter le *statu quo* d'avant la guerre en Italie, à

Digitized by Google

céder la Vénétie, à renoncer à l'hégémonie en Allemagne, à n'opérer aucun remaniement territorial de nature à déranger l'équilibre de l'Europe sans l'assentiment de la France. C'est sous l'empire de la même pensée que signèrent les négociateurs, Autrichiens et Français : tous étaient convaincus que les armes de l'Autriche seraient victorieuses. L'empereur Napoléon, nous venons de le dire, partageait cette conviction qui explique seule la lettre qu'il adressa le 11 juin à son ministre des affaires étrangères, avec ordre de la communiquer au Corps législatif et qui faisait bien le jeu de la Prusse. L'empereur développait les idées qu'il aurait exprimées devant le congrès, s'il avait eu lieu. Il repoussait toute idée d'agrandissement territorial, tant que l'équilibre européen ne serait pas rompu. Il ne songeait à l'extension du territoire français que si la carte de l'Europe était modifiée au profit exclusif d'une seule puissance, ou si des populations limitrophes demandaient leur annexion à la France. Il aurait désiré pour les États secondaires de la Confédération une union plus intime ; pour la Prusse, dont la situation géographique est mal délimitée, plus d'homogénéité et de force dans le Nord ; pour l'Autriche, le maintien de sa grande position en Allemagne ; pour l'Italie, la Vénétie. Aujourd'hui, le sort des armes étant appelé à en décider, « devons-nous » manifester notre déplaisir parce que l'Allemagne trouve les » traités de 1815 impuissants à satisfaire ses tendances natio- » nales et à maintenir sa tranquillité ? » La France n'a dans la lutte prochaine que deux intérêts : la conservation de l'équilibre européen et le maintien de l'œuvre de la France en Italie. Pour cela la force morale suffit, pas n'est besoin que la France tire l'épée. Le gouvernement français est assuré, par les décla-

Digitized by Google

rations des belligérants, qu'aucune des questions qui la touchent ne sera résolue sans son assentiment. La France doit donc rester dans « une neutralité attentive ».

Il y avait beaucoup d'illusion dans ce programme, comme en général dans les conceptions de politique extérieure de l'empereur Napoléon. Il donnait au vainqueur un blanc seing pour déchirer les traités de 1815 et s'en rapportait à la seule force morale de la France pour modérer les appétits de la puissance victorieuse. Les événements devaient promptement détromper l'empereur et fournir la preuve qu'en sapant l'ancien équilibre territorial qu'il détestait, il préparait la création d'un nouvel équilibre beaucoup moins avantageux pour la France. Sa lettre du 11 juin ne pouvait qu'encourager la Prusse dans ses vastes projets en Allemagne et rassurer l'Italie sur les résultats de son entreprise contre l'Autriche.

Le cabinet de Berlin précipita ses décisions suprêmes en vue de la guerre. Donnant suite à sa protestation contre la convocation par l'Autriche des États du Holstein, il fait entrer ses troupes, le 7, dans ce duché, prohibe la réunion des États, dissout le gouvernement local institué par l'Autriche et le remplace par des fonctionnaires de son choix. Le gouverneur et les troupes de l'Autriche se retirèrent, en protestant, pour se concentrer à Altona sur la frontière sud du Holstein. De nouvelles protestations et accusations de part et d'autre furent échangées entre les deux cabinets, soit directement, soit à Francfort. A l'Autriche déférant la question des Duchés à la diète, la Prusse opposait les termes de leur traité secret du 16 janvier 1864, qui les obligeait à ne résoudre la question qu'entre elles et d'un commun accord. A quoi l'Autriche répondait que leur accord spécial n'avait pu altérer

Digitized by Google

les droits préexistants de la diète. Puis le cabinet prussien n'a-t-il pas lui-même enfreint ce principe de l'entente commune ? Il a invoqué la consultation de ses juristes de la couronne pour déclarer résolue la question de succession, et, sans prendre l'avis de l'Autriche, proposé de la soumettre tantôt à un parlement allemand, tantôt à une conférence européenne. C'est donc la Prusse qui a violé la convention de Gastein, ainsi que le pacte fédéral défendant à tout membre de la Confédération de se faire justice soi-même. Ce que l'argumentation autrichienne omettait de dire, c'est que pour la Prusse il n'existait déjà plus ni pacte fédéral ni Confédération germanique ; elle en avait virtuellement prononcé la dissolution le 10 juin, en présentant à la diète un nouveau projet de réforme qui excluait l'Autriche de la Confédération. Le même jour, la Prusse prit en main le gouvernement des deux duchés de Slesvig et de Holstein, en en excluant également l'Autriche, son associée dans la guerre et la conquête. Les troupes autrichiennes évacuent complètement les Duchés, et avec elles le prince d'Augustenbourg quitte son pays natal, qu'il ne reverra plus. Avant la guerre déjà, la Prusse est, de fait, maîtresse des Duchés.

L'Autriche protesta, le 11 juin, à la diète, en termes énergiques contre cette éviction, en proposant de mobiliser dans les quinze jours tous les corps d'armée fédéraux, excepté ceux fournis par la Prusse, et de procéder à la nomination des commandants en chef. Le 12, le ministre d'Autriche à Berlin, invoquant comme motif l'occupation prussienne du Holstein, déclare rompues les relations diplomatiques avec la Prusse et demande ses passeports. Le 14, la diète vote la mobilisation des corps fédéraux, mais sans s'approprier les considé-

Digitized by Google

rants belliqueux de la proposition autrichienne. La Bavière, le Wurtemberg, la Saxe, le Hanovre, la Hesse-Cassel, la Hesse-Darmstadt, Nassau et quelques petits États votent avec l'Autriche ; le Luxembourg, les Saxes ducales, les Mecklembourg, Oldenbourg, les Villes Libres se prononcent pour la Prusse ; Bade s'abstient prudemment de voter. Avant la délibération, le ministre de Prusse avait déjà protesté contre toute discussion d'une proposition qu'il jugeait illégale. Le vote proclamé, le même représentant déclara qu'il y avait rupture du pacte fédéral et que le roi, son maître, regardait ce pacte comme expiré et la Confédération comme ayant cessé d'exister. Il ajouta que le gouvernement prussien, désireux de maintenir l'unité nationale, était prêt à former une nouvelle confédération avec les États disposés à l'accepter sur la base d'un projet d'après lequel la haute direction en serait conférée au roi de Prusse. Le plénipotentiaire prussien ayant quitté aussitôt la salle, il ne restait plus à la diète qu'à enregistrer la protestation autrichienne qui invoquait le caractère indissoluble de la Confédération, établi par l'Acte final de Vienne. La diète germanique termina son existence quelques mois plus tard, le 24 août, après avoir émigré de Francfort à Augsbourg, et non sans avoir auparavant vu plusieurs de ses membres déserter ses rangs pour se mettre du côté du plus fort, c'est-à-dire de la Prusse.

La guerre étant résolue à Berlin, il fallait, en vertu du traité du 8 avril, mettre l'Italie en demeure de se préparer. Comme on s'en souvient, une des grandes difficultés avait toujours été de trouver le cas de guerre. Le roi Guillaume hésitant à prendre l'initiative de l'offensive, M. de Bismarck aurait voulu que les Italiens s'en chargeassent : il les rassurait, en affir-

Digitized by Google

mant que le roi, bien que ne s'y croyant pas obligé par le traité, ne les laisserait pas isolés le jour où ils seraient sérieusement engagés. Le cabinet de Florence était resté sourd à ces suggestions. Son négociateur, le général Govone, se trouvait de nouveau à Berlin, afin d'y négocier une convention militaire en vue d'une coopération des deux armées ; ses efforts avaient été vains. Le roi Guillaume refusa de conclure une convention de cette nature. L'état-major prussien avait aussi ses plans et cherchait à en imposer en quelque sorte l'adoption à l'état-major italien. Les négociations à ce sujet furent transportées à Florence : un agent spécial et confidentiel ainsi que le ministre de Prusse, M. d'Usedom, furent chargés de cette tâche, qui soulevait toutes les susceptibilités du gouvernement italien.

Dans les pourparlers qui avaient antérieurement eu lieu à Berlin, l'état-major prussien avait émis l'idée que, les Prussiens marchant vers le sud et les Italiens vers le nord, les deux armées devraient opérer leur jonction à Lintz, puis de là marcher ensemble sur Vienne. Plus tard on changea d'avis à Berlin. Les comités d'émigrés hongrois à Paris et à Bruxelles s'étaient mis de la partie : ils proposaient à Berlin et à Florence le concours de la Hongrie, qui se soulèverait à l'approche des armées prussienne et italienne ; ils demandaient de l'argent et des armes. Repoussés d'abord, ils finirent par se faire écouter à Berlin, et le ministre de Prusse à Florence reçut l'ordre de négocier la coopération de l'Italie à un plan nouveau, d'après lequel les Italiens devaient tourner le quadrilatère des forteresses lombardo-vénitiennes, se porter sur l'Adriatique, détacher sur la Hongrie un corps de volontaires sous les ordres de Garibaldi, renforcer ce corps des régiments hongrois et croa-

Digitized by Google

tes de l'armée autrichienne d'Italie, régiments qui passeraient à l'ennemi à la première occasion ; porter l'insurrection en Hongrie, opérer sur le Danube la jonction avec l'armée prussienne et écraser enfin l'ennemi commun. Ce plan, suggéré déjà à Berlin par le comte de Bismarck lui-même, fut développé en détail dans une note, en date du 17 juin, signée par le ministre de Prusse à Florence. « Le système de guerre à adopter, en commun, » disait ce document, « devra être une guerre à fond. » On doit marcher sur Vienne, pour frapper au cœur la monarchie autrichienne, pousser l'offensive jusqu'aux dernières limites, provoquer un soulèvement général en Hongrie.

Le gouvernement italien repoussa ce projet. Le général La Marmora, chef du ministère, se soucia peu d'engager la guerre à l'aide des éléments insurrectionnels, avec le concours de désertions croates ou hongroises fort problématiques. Et, comme il le faisait judicieusement observer, la Hongrie, absolument dégarnie de troupes impériales, si elle avait réellement le désir de se soulever, pourrait bien le faire sans le secours de volontaires italiens. En un mot, il n'avait aucune confiance dans les promesses des chefs de l'émigration hongroise, qui, à l'exemple de tous les émigrés, avaient perdu, la notion vraie de l'esprit public de leur pays. Les choses en restèrent là, et il ne fut pas donné suite à ce plan.

A la suite des événements qui s'étaient passés le 14 juin à la diète et après avoir commencé les hostilités contre les petits États, ainsi que nous allons l'exposer plus loin, le cabinet de Berlin invita, le 17, celui de Florence à déclarer la guerre à l'Autriche. Cette déclaration qui fut faite le 20, de la part du général La Marmora, chef d'état-major, à l'archiduc Albert, commandant en chef des troupes autrichiennes en Vé-

Digitized by Google

nétie, était des plus embarrassées dans ses termes. L'Italie n'avait pas de motif de guerre qui eût pu se justifier par le droit des gens : ses convenances, ses aspirations, ses engagements diplomatiques l'amenaient à tirer l'épée. Le manifeste de guerre reprochait à l'Autriche de maintenir l'Italie dans l'oppression, d'avoir refusé de reconnaître le royaume d'Italie, de tenir la Vénétie dans l'esclavage, enfin d'avoir pris l'initiative d'armements. C'est ainsi que s'engagea la partie au delà des Alpes.

Le centre de l'action, cependant, était à Berlin : c'était la Prusse qui devait porter tout le poids de la guerre. Aussi, arrivé à ce point de notre récit, il nous reste à examiner quelle était la situation intérieure en Prusse au moment où les armées du roi Guillaume allaient se mesurer avec celles du rival séculaire. Que pensait donc la nation prussienne de cette lutte qu'on avait projetée sans la consulter?

La session de 1865, comme on l'a vu plus haut, avait été close au milieu des dissentiments les plus graves entre le gouvernement et la majorité de la Chambre. C'est sous l'empire des mêmes sentiments que fut ouverte la nouvelle session, le 15 janvier 1866. Le gouvernement et la majorité maintenaient les positions qu'ils avaient prises. Le premier, dans le discours d'ouverture, affirma sa volonté de continuer la réorganisation de l'armée et de prélever les dépenses nécessaires, sans tenir compte des votes contraires de la Chambre. La majorité, de son côté, par l'organe de son président, renouvela ses accusations : la situation, disait-il, s'est assombrie davantage ; la Chambre a été l'objet d'attaques injurieuses de la part de la presse ministérielle ; le droit de réunion des députés a été méconnu ; le droit budgétaire de la Chambre a été violé ; le conflit constitutionnel est devenu chronique. Quant à la ques-

Digitized by Google

tion du Slesvig-Holstein, la convention de Gastein n'a fait qu'en compliquer la solution.

Les votes de la Chambre répondirent à ce début. Elle repoussa la réunion du duché de Lauenbourg comme ayant été accomplie sans le consentement des pouvoirs législatifs ; elle protesta contre un arrêt de la cour suprême qui avait déclaré admissibles des poursuites contre des députés pour des discours prononcés à la tribune ; elle demanda des poursuites contre les fonctionnaires qui avaient dispersé les réunions publiques de députés. En présence de cet esprit d'hostilité et à la veille de sa lutte contre l'Autriche, le gouvernement jugea prudent de couper court à tout débat en prononçant l'ajournement de la session. Il renvoya à la Chambre les résolutions, que nous venons de mentionner, en alléguant qu'elles étaient inconstitutionnelles ; et, le 23 février, il déclara la session close, en motivant cette mesure par l'attitude de la majorité. Quelques rares membres de la droite seulement répondirent par leurs acclamations au cri de : vive le roi ! cri avec lequel les Chambres avaient l'habitude de se séparer. Le 22 mars, anniversaire de la naissance du roi, la plupart des grandes villes s'abstinrent de toute manifestation extérieure de loyalisme.

Les démonstrations de l'opinion populaire n'en restèrent pas là. L'attitude comminatoire que, vers la fin de mars, le gouvernement commençait à prendre ouvertement envers l'Autriche, provoqua des manifestations énergiques contre la guerre. Les conseils municipaux, les corporations, les assemblées des électeurs envoyèrent des adresses au roi, ou votèrent des résolutions qui toutes condamnaient d'avance une guerre contre l'Autriche. Cette guerre, disaient leurs auteurs, était immorale, ce serait une guerre dynastique, une guerre fra-

Digitized by Google

tricide; les Duchés n'appartenaient qu'à leurs populations; la rupture de la paix rejaillirait sur la tête des promoteurs de la guerre; cette guerre serait indigne d'une nation civilisée. Devant cette avalanche de pétitions, le ministère ne voyait plus d'autre moyen pour couvrir sa responsabilité que de faire appel aux électeurs. Seulement cette consultation ne devait avoir lieu que le plus tard possible, afin de créer quelques faits accomplis qui la rendrait favorable au gouvernement. Le 9 mai, le roi décréta la dissolution de la Chambre des députés, sur un rapport du ministère qui avouait les préparatifs de guerre et exposait la nécessité d'ordonner des élections nouvelles, la Chambre actuelle ayant été nommée dans des circonstances différentes. En attendant, le gouvernement agissait à sa guise. Quelques jours après la dissolution, il ordonna la création de caisses de prêt, avec émission de billets au porteur pour la somme de 25 millions de thalers et obligation pour les caisses publiques de recevoir ces billets à leur valeur nominale. Aussitôt les conseils municipaux de la capitale et d'autres villes prirent des résolutions défendant de recevoir ces titres d'un emprunt illégal. Dans d'autres communes, on déclara ne pas vouloir payer des impôts non votés par les Chambres. Une seule ville, Breslau, envoya au roi une adresse approuvant sa politique, et elle en fut louée par une réponse du roi. Le souverain ne répondit pas aux adresses contraires, ne reçut pas les députations venues à Berlin pour les lui remettre et leur fit exprimer son mécontentement par le ministre de l'intérieur. Celui-ci leur fit connaître, par l'organe des journaux, que le roi blâmait le manque de patriotisme et d'abnégation qui se manifestait dans ces adresses, et qu'il comptait sur le dévouement de la nation, qui se souviendrait des traditions de 1813.

Digitized by Google

Le même sentiment d'hostilité contre la politique du gouvernement, la même absence d'ardeur belliqueuse régnaient dans les rangs de la landwehr, qui avait été appelée sous les drapeaux le 10 mai. Les hommes ne montraient aucun empressement à obéir à l'appel, et, dans plusieurs endroits, il y eut des troubles à l'occasion de l'équipement de cette importante réserve de l'armée active.

Tel était l'état des esprits au moment où le roi se décida définitivement pour la guerre. Par le récit des événements des années précédentes on a pu voir jusqu'à quel point le roi hésitait et combien il avait été difficile au comte de Bismarck de le gagner à sa politique. Il avait fallu lui persuader que l'Autriche contestait ses droits, violait les conventions bilatérales et voulait l'attaquer pour le réduire à l'état de vassal. Il avait fini par croire que le cabinet de Vienne avait consenti, à Gastein, à l'annexion des Duchés à la Prusse et qu'elle manquait maintenant de parole. Cependant, tout résolu qu'il était, enfin, à engager la guerre, il ne désirait pas attaquer, persuadé qu'il était que l'Autriche attaquerait la première. Le vote de la diète du 14 juin concernant la mobilisation des contingents fédéraux le détermina tout à fait : il considérait ce vote comme un acte d'agression, comme l'ouverture virtuelle des hostilités. Il n'hésita plus à lancer le manifeste de guerre.

Ce n'était pas la première fois qu'en Allemagne les souverains et les cabinets se rencontraient les armes à la main. « Nous sommes un peuple querelleur », disait, vingt ans après 1866, le comte de Bismarck en parlant de cette guerre. En effet l'Allemagne du moyen âge a connu la lutte des Guelfes et des Gibelins ; aux XV$^{e}$, XVI$^{e}$ et XVII$^{e}$ siècles, elle a été ensanglantée par les guerres entre protestants et catholiques, par

Digitized by Google

la guerre de Trente ans, au XVIII^e siècle par la guerre de Sept ans ; au XIX^e siècle vint s'ajouter à ces guerres celle de 1866. Toutes ont une cause analogue : l'opposition de princes puissants à l'empereur, la division de l'Empire en deux camps, arborant tantôt le drapeau politique, tantôt le drapeau religieux, et s'appelant finalement Autriche et Prusse, l'une qui avait grandi et voulait conserver, l'autre qui voulait grandir et ne le pouvait qu'au détriment de sa rivale. Voilà comment, après la révolution de 1848, la politique de restauration fédérale s'incarnait dans l'Autriche, celle de la destruction de la Confédération dans la Prusse. La légalité était bien du côté de l'Autriche ; mais la Prusse mettait du sien l'opinion populaire de l'Allemagne, qui voyait l'avenir de la patrie commune dans l'unité nationale. La diète germanique, organe officiel de la Confédération, était condamnée à l'inaction et à la stérilité, grâce à la jalousie des deux grandes puissances. Les petits États, craignant d'être submergés par l'une ou par l'autre, peut-être par les deux puissances réunies, ne faisaient rien pour améliorer cet état de choses ; la désunion des deux grands États était la garantie de leur existence. La diète, incapable de toute initiative, devenait ainsi impopulaire. En 1848 elle avait dû céder devant la démocratie ; elle avait été réintégrée en 1851 par la réaction. Son impopularité devint un puissant auxiliaire de la Prusse, qui voulait la détruire pour prendre sa place. La question des Duchés de l'Elbe, en 1863, pouvait relever le prestige de la diète. Obéissant au courant national, elle prit fait et cause pour eux contre le Danemarck, et pour le prince d'Augustenbourg, qui personnifiait les aspirations populaires des Duchés. Alors l'Autriche commit, au point de vue de ses propres intérêts, la faute de s'allier

Digitized by Google

avec la Prusse pour évincer la diète germanique, c'est-à-dire les petits États allemands. Après avoir abandonné le terrain des traités européens, terrain défavorable aux visées de la Prusse, elle déserta encore le terrain fédéral, le seul sur lequel elle eût pu rallier les gouvernements opposés à ces mêmes visées. Cette fois c'est par l'Autriche que la diète fut réduite à l'inaction, à l'impuissance; et, lorsque plus tard le cabinet de Vienne voulut réparer cette faute, la Prusse put lui objecter avec raison que, l'Autriche ayant d'abord dessaisi la diète, l'intervention de celle-ci n'était plus admissible. L'Autriche n'avait-elle pas signé en février 1864 le pacte de Berlin, qui attribuait aux deux grandes puissances seules le règlement de la question des Duchés? en octobre 1864 le traité de paix de Vienne, qui livrait les Duchés aux deux puissances? en juillet 1865 la convention de Gastein, confirmant cette possession à deux? Tardivement conviée par l'Autriche à trancher la question, la diète ne pouvait plus prendre que des décisions sans effet pratique: les troupes victorieuses de la Prusse tenaient leur gage.

L'Autriche a donc une large part dans les actes illégaux qui signalent le traitement de la question des Duchés par les deux grandes puissances. Plus large est la part de la Prusse. Le Holstein était pays fédéral; les affaires qui concernaient son gouvernement et sa dynastie étaient de la compétence incontestable de la diète fédérale et les décisions de cette assemblée étaient inattaquables au point de vue du droit. Il en est de même de la question de la réforme fédérale. La Confédération étant formée d'États souverains, nul n'avait le droit d'imposer à ces États un ordre de choses autre que celui qui avait été établi par le pacte fédéral; il n'était pas licite de

Digitized by Google

faire un cas de guerre de la non-acceptation d'un projet de réforme ; le pacte fédéral prohibait cette guerre et autorisait des mesures d'exécution contre l'État qui troublait ainsi la paix publique.

Enfin, en vertu du pacte fédéral, partie du droit public européen, la Confédération germanique était indissoluble, aucun de ses membres n'avait le droit de s'en retirer. Sur ce point encore, l'acte par lequel la Prusse déclarait, le 14 juin, la Confédération dissoute était une violation du droit allemand et européen.

En d'autres temps un acte pareil n'aurait pu s'accomplir sans provoquer le *veto* des puissances européennes : si la Prusse a pu le faire sans rencontrer d'opposition en 1866, c'est que l'Europe de cette époque avait accepté le principe des nationalités et du suffrage des populations comme base du droit des gens moderne. Ce droit avait été reconnu en France, en Italie, en Roumanie, comment en aurait-on interdit l'application en Allemagne ? Sans doute l'unification de l'Allemagne et la réforme fédérale étaient pour la Prusse des auxiliaires qui servaient les projets d'agrandissement territorial de la maison de Hohenzollern. Mais là précisément les circonstances favorisaient la politique de cette dynastie.

En effet les deux seuls États qui fussent mécontents de l'état territorial créé par les traités de 1815 se rencontraient sur le même terrain : la France, et non pas seulement la France de Napoléon III, se plaignait de ce que ces traités lui eussent enlevé ses frontières naturelles, c'est-à-dire la rive gauche du Rhin. La Prusse, de son côté, accusait ces mêmes traités, produits de la politique jalouse de l'Autriche, de lui avoir taillé un territoire en deux morceaux : pour rentrer chez elle, il lui



Digitized by Google

fallait sortir de chez elle, traverser les États du roi de Hanovre et de l'Électeur de Hesse. Fallait-il donc s'étonner de ce qu'à un moment donné, ayant des griefs analogues, la France et la Prusse se donnassent la main, cherchant ensemble des solutions de nature à les satisfaire toutes les deux ? Telle est l'explication du rapprochement de la France avec la Prusse, au lendemain de l'avènement de Napoléon III. La cour de Prusse était encore légitimiste, lorsque la politique prussienne ne l'était plus.

Des rapports amicaux entre les deux cours avaient commencé à s'établir vers la fin du règne de Frédéric-Guillaume IV ; ils s'étaient confirmés sous la régence, pour se consolider après la guerre d'Italie en 1859 et lors du couronnement du roi Guillaume en 1861. Napoléon III a puissamment contribué aux succès de la politique prussienne. La Prusse, modifiant l'état territorial et politique de l'Allemagne, renversait ces mêmes traités de 1815 que l'empereur des Français maudissait dans ses discours publics ; or le discours impérial d'Auxerre ne précéda que d'un mois la dissolution par la Prusse de la Confédération germanique. Au mois de juin 1866, le roi Guillaume n'aurait pas entrepris la guerre contre l'Autriche, sans l'alliance italienne ; cette alliance, il ne l'avait contractée deux mois auparavant qu'après s'être assuré l'assentiment de l'empereur Napoléon, et celui-ci avait poussé à cette alliance et l'avait autorisée, dans la conviction que dans le remaniement de la carte de 1815, à côté de la Prusse et de l'Italie, la France aurait la part à laquelle elle prétendait depuis longtemps.

Suivons maintenant la marche des événements.

Digitized by Google

## CHAPITRE HUITIÈME

### GUERRE DE LA PRUSSE, DE L'AUTRICHE ET DES ÉTATS ALLEMANDS. — MÉDIATION DE LA FRANCE

### 1866

Sommations à la Saxe, à la Hesse-Cassel et au Hanovre. — Manifeste de l'empereur d'Autriche. — Deux manifestes du roi Guillaume. — Les forces militaires des belligérants. — Les troupes prussiennes à Dresde, à Cassel et à Hanovre. — Les Hanovriens victorieux à Langensalza. — Leur capitulation. — Victoires prussiennes en Bohême. Bataille de Sadowa. — Explication des défaites autrichiennes. — L'Autriche mal soutenue par ses alliés. — Défaite des Italiens. — Surprise en France. — L'Empereur Napoléon médiateur. — La Prusse s'efforce d'écarter la médiation française. — Le roi Guillaume désire des agrandissements. — L'empereur Napoléon demande des compensations. — L'opinion en France revient vers l'Autriche. — Le discours d'Auxerre. — Partis autrichien et italien aux Tuileries. — L'empereur Napoléon arrête la marche des Prussiens sur Vienne. — La couronne du roi de Saxe sauvée par les empereurs d'Autriche et de France. Les préliminaires de paix de Nikolsbourg. — L'empereur Napoléon consent aux agrandissements de la Prusse. — La Russie demande la sanction de l'Europe. — Les États du sud, vaincus, s'empressent de demander la paix.

Le gouvernement prussien, après avoir pris l'initiative des hostilités, voulait justifier sa conduite aux yeux des puissances neutres. Il ne s'agissait pas d'une guerre ordinaire, n'affectant que des intérêts particuliers, locaux : la guerre qu'entreprenait le roi Guillaume avait été précédée d'un acte qui déchirait des traités européens, dans une de leurs parties les plus importantes et elle s'annonçait ouvertement comme visant le rema-

Digitized by Google

niement d'une Confédération fondée par des traités européens. Le cabinet de Berlin adressa donc, le 16 juin, une circulaire à ses représentants à l'étranger pour expliquer ses actes. Il y répétait contre l'Autriche les accusations qu'on connaissait par ses déclarations antérieures : il l'accusait d'avoir violé la convention de Gastein et, en dernier lieu aussi, le pacte fédéral. Par conséquent la Prusse, libre de toutes ses obligations fédérales, et comme on a résolu de mobiliser contre elle, a pris, à son tour, des mesures pour sa propre défense. En même temps elle a invité les gouvernements des États du nord, situés entre les deux parties de la Prusse, à ramener leurs troupes à l'état de paix ou bien à les joindre à l'armée prussienne pour combattre l'ennemi commun. Faute de le faire, ces États auront à subir les conséquences de leur attitude hostile.

En effet, dès la veille de l'envoi de cette circulaire, le 15 juin, le cabinet de Berlin avait adressé des sommations à peu près identiques aux gouvernements de la Saxe, de la Hesse-Cassel et du Hanovre. Il y déclarait que le vote de ces gouvernements en faveur de la proposition autrichienne de mobilisation constituait à l'égard de la Prusse un acte d'hostilité que la situation géographique de ces trois États ne lui permettait pas d'accepter. Le cabinet de Berlin demande donc qu'ils ramènent leurs troupes au pied de paix, qu'ils consentent à la réunion d'un parlement allemand et ordonnent les élections à la suite de la Prusse : à ces conditions, la Prusse leur garantit leurs territoires et leurs droits de souveraineté dans la mesure prévue dans le projet de réforme fédérale du 14 juin. S'ils refusent de conclure une alliance sur les bases indiquées, la Prusse les considérera comme étant en état de guerre vis-à-

Digitized by Google

vis d'elle et les traitera en conséquence. Un délai de vingt-quatre heures leur est laissé pour répondre.

Le lendemain 16, les trois gouvernements envoyèrent leurs réponses déclinatoires. Le cabinet de Dresde déclarait que la Confédération était indissoluble et que le vote du 14 avait été émis dans les conditions légales ; qu'il était disposé à concourir à la réunion d'un parlement, mais pour l'Allemagne tout entière, la fixation des élections devant être réservée à l'entente de tous les gouvernements. Dans le cas où la Prusse, par suite de cette réponse, considérerait la Saxe comme étant en état de guerre vis-à-vis d'elle, il ne resterait au gouvernement saxon qu'à protester contre ce procédé et à invoquer le secours de la Confédération. Le gouvernement hessois répondait dans le même sens.

Quant au Hanovre, la sommation qui lui fut adressée était en quelque sorte le complément de négociations antérieures. Le roi Georges, appréciant ce qu'il y avait de dangereux dans la situation géographique de son pays, connaissant d'ailleurs les visées de la politique prussienne en ce qui concernait la consolidation de son territoire disloqué, s'était toujours tenu sur la réserve et avait pris une position intermédiaire entre l'Autriche et la Prusse. Il n'était partisan ni de l'une ni de l'autre, se défiant de toutes les deux. A l'approche du conflit entre les deux grandes puissances, le cabinet de Berlin avait commencé à négocier. Il n'avait pas voulu permettre au Hanovre de garder une neutralité armée et avait exigé un traité de neutralité absolue. Le roi Georges s'étant montré disposé à traiter sur cette base, le cabinet de Berlin formula une nouvelle demande : le Hanovre ayant voté à la diète avec l'Autriche, il faudrait à la Prusse un traité d'alliance formelle comme garantie de l'at-

Digitized by Google

titude future du Hanovre. Le cabinet de Berlin ne cachait pas au roi Georges que, s'il refusait, il pouvait devenir la victime de la guerre qui s'annonçait. On était à la fin de mai. Le cabinet de Vienne, à cette époque, faisait des démarches analogues en vue de retenir le Hanovre dans l'orbite de la politique autrichienne. Le roi Georges refusait de s'engager dans n'importe quel sens : il se retranchait derrière le pacte fédéral, auquel il voulait rester strictement fidèle. Aussi se conduisit-il jusqu'au dernier moment d'une façon correcte, presque amicale, envers les deux puissantes rivales. Lors de l'explosion du conflit entre les Autrichiens et les Prussiens dans les Duchés, il accorda le passage à travers son pays aux troupes de l'une comme à celles de l'autre, et, plus tard, aux troupes prussiennes, le jour même où il reçut la sommation dont il est question plus haut.

On se rappellera, d'après ce qui a été dit sur les négociations entre la Prusse et l'Italie, que le cabinet de Berlin avait prévu le cas de guerre à propos de la réforme fédérale ; la proposition de mobilisation, présentée par l'Autriche à la diète, fournissait ce prétexte de guerre que le cabinet de Berlin était résolu à ne pas laisser échapper. Par suite il avait décidé que les gouvernements qui voteraient le 14 en faveur de l'Autriche seraient traités en ennemis. Le Hanovre était ainsi désigné d'avance à l'occupation prussienne, non pour avoir fait des armements, mais pour avoir repoussé l'alliance prussienne. En effet le Hanovre n'avait pas armé. Le roi Guillaume a constaté lui-même ce fait dans les instructions qu'il envoya le 13 juin au général prussien chargé d'occuper ce pays. Le Hanovre, disait-il, s'il votait le 14 pour l'Autriche, serait traité en ennemi, et les troupes prussiennes devaient y opérer promptement, l'armée hanovrienne n'étant pas mise sur le pied de

Digitized by Google

guerre et ne comptant que 15,000 hommes. L'occupation du Hanovre était donc décidée d'avance, et rien ne pouvait sauver le roi Georges, si ce n'est une soumission absolue aux conditions prussiennes. Ce qui rendait sa position plus périlleuse, c'est que les mêmes troupes prussiennes, auxquelles il avait été prié amicalement et à titre de confédéré d'accorder le passage, se trouvaient déjà, ce passage leur ayant été accordé, sur le territoire hanovrien.

Dans le conseil des ministres qui se tint le 15 juin sous la présidence du roi Georges, après de longues délibérations, il fut décidé de décliner les demandes de la Prusse. La réponse hanovrienne exposait, comme l'avait fait la Saxe, que le vote du 14 juin avait été émis conformément au pacte fédéral et qu'il ne pouvait par conséquent constituer un acte d'hostilité envers un autre membre de la Confédération. La réforme fédérale, poursuivait la note hanovrienne, est matière ressortissant à la diète et ne saurait être l'objet d'arrangements particuliers. Quant à l'alliance avec la Prusse, le cabinet hanovrien déclarait que le projet de réforme prussien du 14 juin équivalait à la médiatisation du Hanovre et ne pouvait être considéré comme offrant des garanties pour les droits de souveraineté du roi Georges.

Telles furent les réponses à la triple sommation prussienne. Par suite, le 16, les corps d'armée prussiens, concentrés sur les frontières, entrèrent sur le territoire des trois États, « afin » d'empêcher », disait la feuille officielle de Berlin, « qu'on » nous attaque sur nos derrières, pendant que nous nous dé» fendrons contre l'Autriche ».

Le cabinet de Berlin n'avait pas encore officiellement déclaré la guerre à l'Autriche, lorsque la guerre avait com-

Digitized by Google

mencé de fait par l'expulsion des Autrichiens des Duchés. Aussi, le 17 juin, l'empereur François-Joseph adressa-t-il à son peuple un manifeste pour le préparer à l'ouverture des hostilités. Deux armées alliées, disait-il, se tiennent sur les frontières du sud et du nord de l'empire, avec l'intention d'ébranler la puissance de l'Autriche en Europe. L'une d'elles convoite certaines parties de l'empire et profite du moment favorable pour réaliser ce dessein. Quant à la Prusse, l'empereur s'était allié à elle pour garantir des droits menacés ; il avait contracté cette alliance sans intérêt personnel, et dans le traité de paix il n'avait stipulé aucun avantage pour lui. Si la Prusse avait montré le même désintéressement, la guerre actuelle n'aurait jamais surgi. Au contraire, la Prusse voulait substituer la force au droit ; le droit de l'Autriche était un obstacle à l'ambition de la Prusse. En dernier lieu, les actes de violence commis dans les Duchés avaient forcé les troupes autrichiennes à se retirer devant des forces supérieures en nombre : c'est ainsi qu'était devenue inévitable la guerre d'Allemands à Allemands, guerre provoquée par les adversaires dans un but d'agrandissement.

Le roi Guillaume, de son côté, lançait, le 18 juin, deux manifestes. Dans l'un, adressé au peuple prussien, le roi accusait l'Autriche de s'être trop souvenue de son ancienne position comme puissance impériale en Allemagne et d'avoir refusé à la Prusse le rang auquel elle avait droit. Il rappelait les souvenirs du soulèvement national prussien de 1813 ; son peuple, disait-il, se montrera digne de ses ancêtres. Il ajoutait qu'il avait bien prévu la lutte qui allait s'engager et que, dans cette prévision il avait réorganisé et renforcé l'armée. Il rejetait la responsabilité de la guerre sur l'Autriche, qui

Digitized by Google

avait repoussé le congrès, et il terminait son manifeste par la promesse que, s'il sortait victorieux de la guerre, il établirait l'unité de l'Allemagne sur des bases nouvelles.

L'autre manifeste du roi s'adressait à la nation allemande : le langage en était curieux dans la bouche d'un souverain, naguère fermement attaché aux principes de la Sainte-Alliance. Il accusait la Confédération germanique d'avoir représenté pendant un demi-siècle non pas l'unité, mais le déchirement de l'Allemagne : accusation formulée autrefois par tout le libéralisme allemand et qui avait valu à ses auteurs de la part des tribunaux prussiens de longues années de prison. Le manifeste royal invoque le vote du 14 juin comme la cause de la guerre : la Prusse combat pour son indépendance en même temps que pour le développement national de toute l'Allemagne. La proposition prussienne d'une alliance nouvelle ayant été rejetée, la Prusse se voit obligée de tirer l'épée, ne pouvant tolérer sur ses frontières ni ennemis ni amis douteux. « Les troupes prussiennes », déclarait le roi en passant la frontière, « ne viennent pas en ennemis des popu- » lations, dont la Prusse respecte l'indépendance et avec les » représentants desquelles elle espère délibérer dans le par- » lement national sur les destinées de la patrie allemande. » Cette dernière assurance, relative à l'indépendance des populations, devait promptement être effacée par les événements de la guerre.

Des forces formidables furent en présence pendant cette courte guerre de 1866. La Prusse entrait en campagne avec 293,000 hommes. L'armée autrichienne du nord, renforcée par celle du roi de Saxe, comptait 276,000 hommes ; l'armée autrichienne du sud, faisant face à l'armée italienne, s'élevait à

Digitized by Google

60,000 hommes. Les forces des États allemands alliés de l'Autriche, c'est-à-dire celles de la Bavière et des petits États du sud ainsi que des deux Hesses, se montaient à 80,000 hommes. L'armée du roi de Hanovre comptait 20,000 hommes. Enfin les forces italiennes s'élevaient au chiffre de 90,000 hommes. C'est donc à un total de 850,000 hommes que se chiffraient les troupes engagées, au début, dans cette guerre.

Le roi Guillaume avait pris le commandement de toutes ses armées ; son état-major général avait pour chef le général de Moltke, auteur principal du plan de campagne. On voulait, conformément à ce qui avait été annoncé, rendre impuissants la Saxe, la Hesse et le Hanovre, avant d'attaquer l'Autriche. Du 16 au 18 juin, les troupes prussiennes avaient, sans rencontrer de résistance, occupé Dresde, Cassel et Hanovre.

Le roi de Saxe, avant l'entrée des Prussiens, s'était retiré de sa capitale avec son armée, qui alla joindre l'armée autrichienne de Bohême.

L'Électeur de Hesse-Cassel avait attendu l'arrivée des troupes prussiennes, après avoir éloigné ses propres troupes, dont les sentiments étaient assez sympathiques à la Prusse et qu'on avait réussi à soustraire au contact des soldats du roi Guillaume. La masse de la population hessoise, c'est un fait certain, s'était depuis longtemps détournée de son souverain, qui pratiquait un régime antilibéral, arbitraire et tracassier. Proche parent du roi Guillaume, l'Électeur avait cru pouvoir, en tout cas, sauver sa couronne. Il devait se tromper. S'étant d'abord retiré au château de Wilhelmshoehe, il y reçut une nouvelle sommation d'accepter les conditions d'alliance de la Prusse. Sur son refus réitéré, il fut arrêté le

Digitized by Google

23 juin et emmené sous escorte à Stettin, où il fut gardé prisonnier jusqu'à la fin de la guerre. L'administration du pays fut en même temps placée sous les ordres d'un commissaire du roi de Prusse.

Au Hanovre, la résistance fut également nulle. La petite armée du roi, très bien organisée et fidèle à son souverain, ne pouvait prétendre livrer combat aux forces écrasantes qui envahissaient le royaume. Elle pouvait, en revanche, devenir un appoint important pour l'armée bavaroise, et c'est pour opérer cette jonction que le roi Georges, après avoir quitté sa capitale, se rendit à Gœttingue, où, en attendant d'y concentrer ses forces, il adressa aux puissances européennes une protestation contre les actes de violence de la Prusse. Le 21, à la tête de son armée, il quitta Gœttingue et se dirigea vers le sud pour aller, à travers les territoires du grand-duc de Weimar et du duc de Cobourg-Gotha, rejoindre l'armée bavaroise. Cette marche, mal dirigée, fut encore contrariée par des négociations, qui permettaient au corps d'armée prussien du Hanovre de fermer peu à peu les passages aux troupes du roi Georges. Le duc de Saxe-Cobourg-Gotha notamment, en se faisant l'intermédiaire de négociations entre les deux rois et en amenant les Hanovriens à suspendre les hostilités, fut cause que ces troupes se virent arrêtées dans leur marche entre Gotha et Eisenach par les Prussiens, qui avaient pu profiter de ce court répit pour faire venir leurs renforts. Le 27 juin, les Prussiens attaquèrent l'armée hanovrienne, de beaucoup supérieure en nombre, à Langensalza, sur le territoire prussien. Après un combat acharné, auquel le roi Georges, bien que complètement aveugle, avait voulu assister, les Prussiens furent repoussés avec de grandes pertes. Ç'a été dans cette

Digitized by Google

guerre austro-allemande le seul combat dans lequel les Prussiens aient subi une défaite. Ce fut, du reste, pour le roi Georges une victoire stérile, les Hanovriens ne pouvant rompre le cercle de fer qui les enserrait. Ils furent forcés, le 29 juin, de capituler à des conditions honorables. Soldats et officiers pouvaient se retirer dans leurs foyers ; le roi Georges, qui avait vaillamment donné de sa personne, ainsi que son fils le Prince Royal, furent laissés libres de choisir leur future résidence. Ils se retirèrent à Vienne.

Tout le nord et presque tout le centre de l'Allemagne appartenaient désormais à l'armée prussienne, qui, le 22 et le 23 juin, était entrée par trois points sur le territoire autrichien en Bohême. Les combats, qui se succédèrent rapidement, furent tous malheureux pour l'armée autrichienne. Les Prussiens vainquirent le 26 à Turnau et à Podol, le 27 à Nachod, le 28 à Trautenau et à Skalitz, le 29 à Gitschin. Le 2 juillet le roi Guillaume arriva lui-même sur le théâtre de la guerre pour diriger les opérations. Après le combat de Gitschin, les Autrichiens avaient été obligés de se retirer sur Kœnigsgraetz. C'est là qu'eut lieu le 3 juillet la bataille décisive, appelée aussi, d'après un village voisin, bataille de Sadowa. Le roi Guillaume commandait en personne, à la tête de 200,000 hommes contre 170,000 Autrichiens. Il s'y exposa personnellement, malgré la vive inquiétude de son entourage militaire, dont personne n'osait faire des représentations au souverain. Il fallut l'intervention du comte de Bismarck, qui avait voulu accompagner le roi et dont l'insistance réussit à l'éloigner d'une position des plus périlleuses. La bataille, qui dura toute la journée, se poursuivit avec des chances diverses jusque vers le soir : c'est grâce au corps d'armée du Prince Royal, qui

Digitized by Google

opéra un mouvement habile sur le flanc droit de l'ennemi, que la victoire fut décidée en faveur des armes prussiennes.

Plusieurs raisons ont été mises en avant pour expliquer l'infortune militaire de l'Autriche, savoir : l'infériorité du nombre, de l'armement de l'infanterie, de l'instruction générale du soldat; le manque de cohésion nationale, enfin l'insuffisance du commandement en chef. Le maréchal Benedek n'avait pas été à la hauteur de sa tâche, c'est incontestable; et, il importe de l'ajouter, cela avait été prévu par le maréchal lui-même, qui jusqu'au dernier moment avait supplié l'empereur de le dispenser d'une tâche qu'il sentait être au-dessus de ses moyens. C'est l'opinion populaire qui avait désigné Benedek au choix de l'empereur et le lui avait imposé, pour ainsi dire, par un de ces engouements populaires comme on en a vu en d'autres pays et qui ne se raisonnent pas. Benedek passait pour être un ennemi de l'aristocratie, et ce prétendu sentiment démocratique du général devait, aux yeux des masses, remplacer le génie et le talent qui font le chef d'armée.

D'un autre côté, les contingents alliés de l'Autriche ne lui furent d'aucun secours, soit que le maréchal Benedek, sous les ordres duquel ils auraient dû combattre, ne sût pas combiner ses plans et ses mouvements avec les chefs de ces divers corps; soit que ces derniers, composés en grande partie de contingents de plusieurs États, manquassent d'une direction d'ensemble; soit encore que leurs commandants en chef fussent eux-mêmes insuffisants ou neutralisés dans leurs efforts par des considérations d'ordre politique. Du côté des Prussiens, on trouvait ce qui manquait à leurs adversaires : un commandement en chef parfaitement concentré et uni; un armement perfectionné; la supériorité du nombre; une armée,

Digitized by Google

dressée de longue main pour la guerre chez le voisin ; enfin l'unité de race, qui est une grande force du patriotisme appelé aux sacrifices de toute sorte.

Quoi qu'il en soit, ni Bavarois ni contingents confédérés du sud ne tinrent longtemps la campagne devant les généraux du roi Guillaume. Dans l'espace de quelques semaines les Prussiens furent maîtres de toute l'Allemagne jusqu'au Mein.

Les succès de l'armée prussienne en Allemagne, couronnés par la victoire de Sadowa en Autriche, terminèrent virtuellement la tâche militaire de la Prusse. Son alliée du sud avait été moins heureuse.

Le 21 juin, l'archiduc Albert avait reçu la déclaration de guerre du cabinet de Florence. Différant du maréchal Benedek, qui attendait l'attaque des Prussiens, l'archiduc prit l'offensive et, le 24 juin, défit les Italiens, près de Custozza, dans une bataille qui dura toute la journée. Les Italiens furent contraints de se retirer derrière le Mincio, où les Autrichiens ne pouvaient les poursuivre, en vertu de l'engagement pris au préalable avec l'empereur Napoléon et dont il a été parlé plus haut, engagement qui stipulait les conditions auxquelles ce souverain consentait à rester neutre.

La prompte défaite de l'Autriche, la victoire prussienne de Sadowa produisirent dans toute l'Europe un effet qui était celui de la stupeur. En Autriche, l'opinion était comme foudroyée : les esprits les plus pessimistes ne s'étaient pas attendus à un semblable anéantissement. La Prusse elle-même paraissait étonnée : dans les plus hautes régions, on n'avait pas espéré un résultat si rapide et si complet. Mais nulle part peut-être le saisissement ne fut plus vif qu'en France,

Digitized by Google

où public et militaires avaient une médiocre idée de l'armée prussienne, et où les sympathies générales étaient du côté de l'Autriche.

L'empereur, qui avait conseillé à l'Italie l'alliance avec la Prusse, dans la persuasion que l'Autriche et la Prusse étaient de force égale, que la guerre serait longue et entraînerait à sa suite l'arbitrage de la France, était déçu dans tous ses calculs. Les déceptions, d'ailleurs, avaient déjà commencé pour lui — nous l'avons exposé plus haut — avant l'explosion de la guerre, lorsqu'il avait vu le roi Guillaume si fermement opposé à acheter la neutralité de la France au prix d'une cession de territoire prussien ou allemand. N'ayant pu faire rompre, au dernier moment, par l'Italie le traité de Berlin du 8 avril, le congrès ayant échoué, la guerre étant devenue inévitable, il fallait prendre position. C'est ce que fit l'empereur en signant le 12 juin avec l'Autriche le traité dont nous avons indiqué les principales dispositions. L'Autriche, par ce traité, avait donné beaucoup pour n'obtenir qu'une promesse de neutralité. La Prusse sans doute n'avait pas obtenu le même engagement; cependant, mieux partagée que sa rivale, elle avait reçu un encouragement et presque un blanc seing par la lettre de l'empereur du 11 juin à M. Drouyn de Lhuys.

Le roi, on le conçoit, dut respirer le lendemain de Sadowa, en songeant aux négociations antérieures avec la cour des Tuileries: celle-ci, déboutée de ses demandes alors que sa neutralité était nécessaire, pouvait-elle les renouveler avec de meilleures chances lorsque l'épée avait décidé en faveur de la Prusse? Elle les renouvela cependant, comme on va le voir par les négociations qui suivent, où l'on trouve en présence le roi Guillaume, désireux d'agrandir son royaume, et l'empe-

Digitized by Google

reur Napoléon, attendant des compensations territoriales en échange de la sanction qu'il donnerait aux agrandissements de la Prusse.

Ces agrandissements, but constant du roi, lui tenaient plus que jamais à cœur à la suite de ses victoires militaires. Le désir augmentait naturellement avec les succès et en raison de l'importance de ces succès, qui n'avaient pas tardé d'ailleurs à opérer un prompt revirement dans l'esprit public en Prusse. Ceux qui avaient le plus crié contre la guerre « fratricide » avec l'Autriche, étaient les plus passionnés à demander des agrandissements au détriment des vaincus. Le roi, en poursuivant la réalisation de ses ardents désirs personnels, pouvait donc en même temps invoquer la pression qu'exerçait sur lui le sentiment populaire. Par des documents authentiques on a appris que ce fut là, au lendemain de Sadowa, la préoccupation capitale du roi. Il préférerait abdiquer, disait-il, plutôt que de revenir à Berlin sans rapporter de grands avantages territoriaux ; la réforme fédérale ne venait chez lui qu'en second lieu. Pendant un moment, où il semblait rencontrer, à Paris, de grands obstacles à la réalisation de ses desseins, il avait songé même à faire venir au quartier général le Prince Royal pour lui remettre les rênes du pouvoir. La gloire militaire, pensait-il, ferait oublier aux Prussiens l'unité allemande. Ses exigences ne portaient pas seulement sur le Hanovre, la Hesse, Nassau, les Duchés de l'Elbe ; il voulait toute la Saxe et même une partie de la Bavière du nord.

Le comte de Bismarck lui-même s'attachait à modérer les désirs du roi, qui étaient aussi ceux de son entourage militaire. « Cela va bien pour nous, » écrivait, quelques jours après Sadowa, le ministre à sa femme ; « si nous ne sommes

Digitized by Google

» pas excessifs dans nos prétentions, si nous ne croyons pas
» avoir conquis le monde, nous obtiendrons certainement
» une paix qui en vaudra la peine. Mais nous sommes aussi
» vite enivrés que découragés. et j'ai la tâche ingrate de met-
» tre de l'eau dans le vin qui mousse et de faire valoir que
» nous ne vivons pas seuls en Europe et que nous avons trois
» voisins. »

Le ministre prussien, en écrivant ainsi, pensait aux pourparlers antérieurs. En effet, avant et pendant la guerre, après Sadowa même, M. de Bismarck et l'ambassadeur de Prusse à Paris, le comte de Goltz, n'avaient parlé que de faibles annexions en vue de souder les deux moitiés séparées de la monarchie prussienne. On s'était montré modeste pour ne pas stimuler les exigences de la France, le roi ayant d'ailleurs repoussé la moindre cession de territoire allemand et M. de Bismarck, en raison de cette résistance, ayant suggéré au gouvernement impérial l'idée de se dédommager, bien entendu à ses risques et périls, hors de l'Allemagne, par des territoires où l'on parlait français, c'est-à-dire la Suisse française, le Luxembourg, la Belgique. Ces suggestions, de prime abord, n'avaient pas été accueillies à Paris.

Ce fut en présence de ces rapports tant soit peu délicats de la France et de la Prusse que, le lendemain de la bataille de Sadowa, le 4 juillet, l'empereur d'Autriche s'adressa à l'empereur Napoléon, pour lui offrir la Vénétie, à la condition de s'interposer en vue d'obtenir un armistice pendant lequel on négocierait la paix. Le dessein du cabinet de Vienne était de permettre à son armée du sud de venir renforcer celle du nord pour continuer la guerre contre la Prusse avec plus de chance de succès, dans le cas où les conditions du



Digitized by Google

vainqueur de Sadowa seraient trop dures. L'empereur Napoléon accepta la Vénétie, en proposant, en même temps que l'armistice, la médiation de la France. L'Italie et la Prusse refusèrent l'armistice, mais acceptèrent, parce qu'elles n'osèrent faire autrement, l'offre de médiation. La position de l'empereur Napoléon se trouvait ainsi améliorée, en ce sens qu'elle relevait son prestige. D'autre part, celui qui comptait tirer parti pour lui-même des avantages que la guerre allait rapporter à la Prusse, n'était peut-être pas placé dans la meilleure situation pour exercer le rôle de médiateur.

Si le roi Guillaume déclarait être obligé de compter avec le sentiment de son peuple, l'empereur Napoléon, de son côté, se trouvait également en présence d'une opinion publique irritée et surexcitée. Curieux spectacle que celui de la France à ce moment ! Depuis Richelieu, la maison d'Autriche avait été l'objectif de toutes les hostilités françaises. Si quelque chose avait pu rendre populaire la politique italienne de l'empereur, c'était qu'elle comportait l'amoindrissement et l'affaiblissement de l'Autriche. Les voix dissonnantes, montrant les dangers de l'unité italienne en tant qu'entraînant l'unité allemande, s'étaient perdues au milieu de l'enthousiasme qui avait accompagné en 1859 l'Empereur dans la campagne d'Italie et des sympathies en faveur de ce jeune royaume qui s'édifiait sur les ruines de la domination autrichienne. La bataille de Sadowa retourna d'un seul coup l'opinion : on ressentait la défaite de l'Autriche comme si la France avait été la victime, et la victoire de la Prusse comme une grave atteinte à la puissance de la France. A ce sentiment se mêlait celui du blâme, contre l'Empereur, qui avait conseillé et encouragé l'alliance de l'Italie et de la Prusse. On voulait maintenant que la France

Digitized by Google

ne laissât pas, sans obtenir pour elle-même des compensations, la Prusse récolter les bénéfices de sa guerre.

L'Empereur se trouvait ainsi dans une situation des plus difficiles. Il était le premier à partager le désir populaire relativement aux compensations. Malheureusement ses idées souvent manifestées et la politique extérieure de tout son règne lui créaient une position très fausse vis-à-vis de la Prusse. A quel titre aurait-il demandé la cession de territoires allemands? Au nom du principe des nationalités? Les habitants de ces territoires voulaient rester Allemands, comme ceux de la Lombardo-Vénétie avaient voulu devenir Italiens. Au nom de l'équilibre européen, que les conquêtes de la Prusse déplaçaient? Il venait, à Auxerre, de maudire les traités qui avaient établi cet équilibre. A défaut de ces deux principes, il ne restait plus que le droit de la force: il fallait pouvoir, au besoin, se mesurer avec la Prusse et lui enlever par les armes ce que le roi Guillaume lui refusait par la voie pacifique.

C'était là l'idée de plusieurs des conseillers de l'Empereur, qui pensaient que l'intérêt de la dynastie et de la France exigeaient l'adoption d'une politique énergique: tel était surtout l'avis de M. Drouyn de Lhuys, ministre des affaires étrangères. Il proposait d'appuyer la médiation française par une démonstration militaire sur les frontières de l'Est, laquelle, suivant lui, ne manquerait pas de rendre la Prusse plus souple à l'égard des demandes de la France, attendu qu'à ce moment tout le pays prussien entre la Moselle et Berlin était presque entièrement dégarni de troupes. A cet effet les chambres devaient être convoquées sur l'heure pour voter les crédits nécessaires. Cet avis, adopté en conseil sous la présidence de l'Empereur, fut combattu, à la dernière heure, par d'autres conseillers, atta-

Digitized by Google

chés à la cause italienne, qu'ils craignaient de compromettre par une politique de rapprochement avec l'Autriche. Ces mêmes personnes croyaient aussi que l'Empereur obtiendrait de la générosité du cabinet et Berlin, reconnaissant de la neutralité française, les avantages auxquels la France pouvait prétendre en présence des agrandissements de la Prusse. Leur opinion l'emporta auprès de l'Empereur, qui, gravement malade à cette époque, écoutait plus volontiers des conseils lui permettant de ne pas agir et, au surplus, flattant davantage ses dispositions sentimentales. C'est donc sous l'influence de ces suggestions pacifiques que le gouvernement impérial entama ses négociations de médiateur avec le roi Guillaume.

Au quartier général prussien, on était médiocrement satisfait de cette intervention de la France. Le roi craignait de perdre ou de voir amoindrir le fruit de ses efforts de longues années. L'Autriche, abandonnant la Vénétie, se montrerait moins souple du côté de la Prusse. L'Empereur Napoléon demanderait des compensations ou mettrait des entraves aux annexions prussiennes. La Prusse avait aussi des engagements envers l'Italie, difficiles à éluder, bien qu'à Berlin on crût avoir à se plaindre de cette alliée, qui n'avait pas répondu à tout ce qu'on attendait d'elle. Il n'avait pas été conclu de convention militaire avec l'Italie ; le roi Guillaume, disait-on, s'y était opposé, pour se borner à combiner l'action militaire des Italiens avec celle des armées prussiennes. Malgré cette réserve, l'état-major, prussien, nous l'avons dit plus haut, avait voulu exercer une influence déterminante sur les opérations de l'armée italienne, lui indiquer les routes à prendre et les points à attaquer, lui adjoindre comme auxiliaires les révoltés éventuels de Croatie et de Hongrie. Le général La Marmora avait décliné ces conseils

Digitized by Google

et ces propositions, pour des raisons que nous avons exposées.

On comprend d'ailleurs que l'Italie n'eût pas les mêmes raisons que son alliée de Berlin de faire à l'Autriche une guerre à outrance. La Prusse, pour rester définitivement maîtresse exclusive en Allemagne, avait besoin de réduire l'Autriche à l'impuissance; par contre, l'Italie, grâce à l'appui de la France et aux engagements contractés envers celle-ci par l'Autriche, était assurée d'avance d'obtenir la Vénétie, seul objectif de sa politique. Voilà pourquoi le gouvernement italien se bornait à faire opérer son armée contre celle de l'Autriche du sud et, en retenant cette dernière, à faciliter les opérations de l'armée prussienne en Bohême. Même, dans ces conditions, l'Italie avait rendu un signalé service au roi de Prusse, qui était obligé de s'en souvenir lors de l'ouverture des négociations avec le médiateur français. Il repoussa, d'accord avec le roi Victor Emmanuel, l'armistice, mais consentit à une trêve de quelques jours pour arrêter les préliminaires de la paix.

L'empereur François-Joseph était bien disposé à écouter les conseils pacifiques. Sa grande armée du nord était vaincue, ses alliés de l'Allemagne du sud l'avaient mollement secouru, la population allemande de ses provinces héréditaires, et principalement celle de la capitale, demandaient la paix en présence des troupes prussiennes qui campaient aux portes de Vienne. Néanmoins François-Joseph était décidé à continuer la guerre à outrance plutôt que de céder à la Prusse une portion quelconque de son territoire; de même, il considérait comme une dette d'honneur envers le roi Jean de ne pas sacrifier la Saxe. A ces conditions il était prêt à abandonner l'Allemagne à la suprématie prussienne.

Digitized by Google

L'état-major prussien et le roi lui-même auraient voulu entrer à Vienne et dicter la paix à l'empereur d'Autriche dans sa capitale ; de plus, ils redoutaient les demandes que le médiateur français viendrait probablement formuler comme indemnité des services rendus. D'autre part, il eût été difficile, pendant que la guerre durait encore, de décliner la médiation de la France, devenue en quelque sorte l'amie de l'Autriche, qui avait demandé cette médiation. On cherchait à louvoyer à Brünn, capitale de la Moravie, où le roi avait établi son quartier général le 12 juillet. L'ambassadeur de France à Berlin, M. Benedetti, y avait été envoyé par l'Empereur pour conduire les négociations. Les propositions françaises étaient conformes à celles qui avaient été agréées d'avance par le cabinet de Vienne. Le roi ne les trouvait pas suffisantes : il y manquait, disait-il, les stipulations concernant les agrandissements nécessaires à la Prusse.

Dans cet état de choses, le cabinet prussien essaya de négocier directement avec l'Autriche. M. de Bismarck gagna à cette idée quelques notabilités de Brünn, entre autres le bourgmestre de cette ville, M. Giskra, Autrichien-allemand qui avait joué un certain rôle dans les parlements de Francfort et de Vienne. Ces personnages, munis de passeports prussiens, se rendirent aussitôt à Vienne, porteurs de propositions pour un arrangement direct entre les deux belligérants. La Prusse demandait à être maîtresse absolue dans le nord de l'Allemagne jusqu'au Mein ; l'Autriche pourrait se lier aux États du sud par des traités réciproques ; la Prusse renoncerait à l'indemnité de guerre. La médiation française provoquée par l'Autriche, — disait M. de Bismarck — serait plus onéreuse pour celle-ci en ce sens que, si la France réclamait pour elle-même quelques

Digitized by Google

avantages, la Prusse serait obligée, en déférant à cette demande, de s'indemniser sur le territoire autrichien.

Le cabinet de Vienne n'agréa pas ces prospositions ; fortement engagé avec le cabinet français par la démarche de l'empereur François-Joseph, il se défiait peut-être d'une mansuétude dont les mouvements de l'armée italienne, devenus libres pendant qu'on négociait à Vienne, pouvaient détruire les effets. On s'en tenait donc à la médiation française, en vue de laquelle M. Benedetti fut aussitôt envoyé à Vienne. La principale difficulté consistait dans la question des agrandissements territoriaux demandés par le roi Guillaume. Comme au congrès de Vienne de 1815, ce fut encore le royaume de Saxe sur lequel s'appesantit tout particulièrement la main de la Prusse. Dès le 6 juillet, trois jours après la défaite de Sadowa, le roi Jean, réfugié à Vienne, avait envoyé à l'empereur Napoléon le message suivant : « Sire, j'ai la confiance que je trouverai en » Votre Majesté un arbitre bienveillant et un protecteur de ma » couronne. Ce que vous avez déjà fait pour moi enchaîne ma » reconnaissance et je ne l'oublierai jamais ».

Il fallait en effet les efforts de l'empereur Napoléon et surtout la volonté formellement exprimée de l'empereur François Joseph pour sauver le roi de Saxe du sort réservé à d'autres souverains allemands. On tomba plus facilement d'accord sur les autres conditions, et les préliminaires de paix furent libellés dans une convention signée le 26 juillet à Nikolsbourg, en Moravie, où le roi Guillaume avait transporté son quartier général dès le 18 juillet. L'ambassadeur de France, n'ayant pas été autorisé par son gouvernement à asssister aux négociations des deux belligérants, n'avait pas à signer un acte auquel son gouvernement n'était intervenu que par ses conseils.

Digitized by Google

Par la convention de Nikolsbourg, l'Autriche obtenait la garantie de son état territorial, sauf la Vénétie cédée à l'empereur des Français, qui la rétrocédait à l'Italie. L'Autriche acceptait la dissolution de la Confédération germanique et reconnaissait les nouvelles organisations que la Prusse se proposait d'établir au nord du Mein, ainsi que la formation d'une union des États du sud entre-eux et d'une union nationale avec la future Confédération du Nord ; elle cédait à la Prusse tous ses droits sur les Duchés de l'Elbe avec la réserve que les populations des districts septentrionaux du Slesvig seraient appelées à se prononcer si elles voulaient ou non rester unies à la monarchie danoise. L'Autriche reconnaissait encore les changements territoriaux que la Prusse opèrerait dans l'Allemagne du nord ; enfin elle payait une indemnité de guerre de quarante millions de thalers. La Prusse, de son côté, s'engageait à laisser subsister le royaume de Saxe, dans son intégrité actuelle. Le cabinet de Florence n'accéda à la convention que le 10 août, après de longs pourparlers au sujet du Tyrol italien, dont l'Autriche demandait absolument l'évacuation. Le gouvernement italien finit par céder, faute d'appui par la Prusse, qui avait déclaré n'être engagée que pour la Vénétie.

La médiation ne rapporta à l'empereur Napoléon aucun avantage matériel. Les pourparlers entre le quartier général prussien et Paris n'avaient pas discontinué pendant les négociations de Nikolsbourg. Les partisans de la Prusse, dans les conseils de l'empereur Napoléon, furent puissament secondés dans leurs efforts par l'ambassadeur du roi Guillaume, le comte de Goltz. Celui-ci, le 19 juillet, exposa à M. Drouyn de Lhuys qu'il s'agissait d'un agrandissement ne comprenant que trois cent mille habitants, et de la réforme fédérale avec l'exclusion de

Digitized by Google

l'Autriche. M. Drouyn de Lhuys avait déclaré à l'ambassadeur que le gouvernement français y consentirait, tout en réservant la sanction de l'Europe et en demandant une compensation sur la rive gauche du Rhin. M. de Goltz ayant répliqué que le roi Guillaume se refusait à toute compensation territoriale, le ministre français rompit l'entretien, se réservant d'en référer à l'Empereur. L'ambassadeur qui connaissait les dispositions de son maître, fit en sorte de voir l'Empereur avant son ministre et obtint de lui la reconnaissance sans condition des agrandissements projetés par la Prusse, lesquels portaient sur plus de quatre millions d'habitants. La question des compensations devait être réservée à des négociations ultérieures. Le comte de Goltz s'empressa de télégraphier ce grand succès au roi, dont la volonté opiniâtre l'avait cette fois emporté sur les prétentions plus modérées de M. de Bismarck. L'assentiment de l'empereur Napoléon accéléra la conclusion des préliminaires de Nikolsbourg. La France ayant lâché pied, le cabinet de Vienne n'avait plus qu'à subir les conditions du vainqueur.

Une certaine opposition de la part de la Russie contrariait encore les projets du roi Guillaume. Peu avant la signature des préliminaires de Nikolsbourg, le cabinet de Saint Pétersbourg, revenant à l'idée du congrès, avait déclaré à Berlin que la Russie ne reconnaîtrait les changements politiques et territoriaux en Allemagne qu'autant qu'ils seraient soumis au préalable à une conférence internationale. En effet le cabinet russe avait suggéré cette idée à Londres et à Paris; bien accueillie par l'Angleterre, elle fut repoussée par l'empereur Napoléon, qui prétextait son rôle de médiateur et tenait à obliger la Prusse. D'ailleurs le roi Guillaume repoussait le congrès comme se produisant le lendemain de la guerre, et réclamait le

Digitized by Google

droit de traiter avec les États vaincus sans l'intervention de personne.

Il nous reste encore à dire quelques mots sur les événements de la guerre dans le reste de l'Allemagne. Les Prussiens, après la capitulation de l'armée hanovrienne, ne rencontrèrent plus qu'une faible résistance de la part des divers corps fédéraux. Ils entrèrent le 16 juillet à Francfort, le 18 à Darmstadt et à Wiesbaden, le 1er août à Heidelberg : ils étaient ainsi maîtres du sud-ouest de l'Allemagne. A la suite de l'Autriche, les États du sud s'empressèrent de traiter. Des conventions furent conclues avec la Bavière, Bade, Wurtemberg, Hesse-Darmstadt, et les gouvernements respectifs furent invités à envoyer à Berlin des plénipotentiaires pour traiter de la paix. N'étaient pas compris dans ces négociations le Hanovre, Nassau, la Hesse-Cassel et la Ville libre de Francfort : ils étaient destinés à devenir des provinces prussiennes.

Digitized by Google

## CHAPITRE NEUVIÈME

FIN DU CONFLIT CONSTITUTIONNEL. — LES TRAITÉS DE PAIX AVEC L'AUTRICHE ET LES ÉTATS DU SUD. — LES ANNEXIONS. — CONSTITUTION DE LA CONFÉDÉRATION DU NORD.

1866 — 1867

Retour du roi à Berlin. — Revirement subit de l'opinion. — La nouvelle chambre approuve la politique du roi. — Traités de paix avec les États du Sud. — Traité de Prague. — Les agrandissements de la Prusse. — Droit monarchique et droit de conquête. — L'annexion du Hanovre. — Le parti libéral devient ministériel. — Le roi ne regrette aucun de ses actes passés. — Entrée triomphale des troupes à Berlin. — Le prince d'Augustenbourg déchu de tous ses droits. — Arrangements financiers avec les princes dépossédés. — Le pacte de la Confédération du Nord. — La constitution fédérale. — Le parlement du Nord. — Contingent militaire et budget de l'armée fédérale.

Le 31 juillet, le roi Guillaume quitta Nikolsbourg et rentra le 4 août à Berlin, où il trouva les esprits singulièrement changés. Le corps municipal, naguère si hostile à la guerre, vint féliciter le roi de ses succès étonnants, en se réjouissant de ce que l'armée prussienne avait délivré l'Allemagne des entraves qu'avaient créées à son développement « les intérêts dynastiques de l'Autriche ». Quelle satisfaction ne dut pas éprouver le monarque en entendant glorifier ainsi une guerre par ceux-là mêmes qui avaient tout fait pour l'empêcher ! En prenant acte de ces remercîments, il fit observer que « rarement la grâce » divine n'avait accompagné si visiblement une entreprise ha-

Digitized by Google

» sardeuse ». D'autres satisfactions plus éclatantes encore l'attendaient.

Le 3 juillet, le jour même de la victoire de Sadowa, des élections générales avaient eu lieu en Prusse. Comment, sous le coup de ce grand événement, les électeurs libéraux auraient-ils tenu plus longtemps rigueur au gouvernement qui avait accompli de si grandes choses contre le gré de l'opposition? Aussi le résultat des élections fut-il favorable au gouvernement: d'une part, le nombre des conservateurs élus fut plus grand; d'autre part, les députés libéraux réélus revinrent à Berlin avec des sentiments bien différents.

Le 5 août le roi ouvrit en personne — pour la première fois depuis trois ans — la session des chambres. Dans son discours il constata les grands succès de son armée, qui avaient détourné de la Prusse les dangers d'une agression et aplani la voie au développement naturel de l'Allemagne. Il s'agissait maintenant de faire mûrir les fruits de toutes ces victoires, par un accord étroit entre le gouvernement et la représentation nationale. L'état des finances était bon; mais la fixation du budget manquait de base légale, des circonstances de force majeure ayant obligé le gouvernement à établir le budget sans l'assentiment des deux chambres. Le roi exprimait l'espoir qu'eu égard aux événements récents, les chambres donneraient au gouvernement l'assentiment qu'on leur demanderait pour les dépenses faites et que le conflit serait ainsi terminé à tout jamais. Le roi ajoutait qu'en raison de l'agrandissement de la Prusse et de la création future d'une armée fédérale, les charges militaires des populations se trouveraient allégées.

L'ancienne opposition prit, dès le début, une attitude qui dénotait, pour ainsi dire, son repentir. Son principal orateur,

Digitized by Google

M. Grabow, en vue de faciliter la réconciliation, déclina le fauteuil présidentiel. Les journaux libéraux déclarèrent que le différend au sujet de la réorganisation de l'armée n'avait reposé que sur un malentendu, qui était désormais dissipé.

A ce moment aussi s'achevèrent les négociations et se signèrent à Berlin les traités de paix avec les États allemands qui avaient été en guerre avec la Prusse : ces divers actes devaient précéder le traité de paix définitif avec l'Autriche.

Les traités furent signés, avec le Wurtemberg le 13 août, avec Bade le 17, avec la Bavière le 22, avec la Hesse-Darmstadt le 3 septembre, avec la Saxe le 21 octobre et avec l'Autriche le 23 août. Wurtemberg, Bade et Hesse-Darmstadt s'engageaient à reconnaître les stipulations de la convention de Nikolsbourg relativement à la reconstitution de l'Allemagne. Wurtemberg et Hesse n'obtinrent des conditions relativement douces que grâce aux efforts de la cour parente de Russie ; la Bavière eut dans le gouvernement français un avocat de la dernière heure, qui recommanda la modération au vainqueur. Les indemnités de guerre furent fixées pour le Wurtemberg à 18 millions de florins, pour Bade à 6 millions, pour la Bavière à 30 millions, pour la Hesse-Darmstadt à 3 millions de florins. Ce dernier gouvernement céda à la Prusse l'ancien landgraviat de Hesse-Hombourg et entra, avec son territoire situé au nord du Mein, dans la Confédération du Nord, conformément au projet prussien. L'armée de la Hesse-Darmstadt devenait un contingent de la future armée de la Confédération du Nord, sous le commandement de la Prusse. C'était un singulier arrangement pour ce petit État que cette existence partagée entre l'Allemagne confédérée du Nord, qui l'absorbait militairement et politiquement, et l'Allemagne du Sud, dépourvue de

Digitized by Google

tout lien fédéral depuis la suppression de l'ancienne Confédération germanique. Dès l'origine, on pouvait prévoir que cette ligne de partage serait un jour le stimulant de l'unification du Nord avec le Sud.

Nous parlerons ici tout de suite du traité avec la Saxe, bien qu'il ne fût conclu que deux mois après les autres traités. C'est que le cabinet de Berlin, qui eut hâte d'en finir avec les États du Sud, était moins pressé en ce qui concernait la Saxe. La convention d'armistice de Nikolsbourg avait stipulé que, sur le désir de l'empereur d'Autriche, le roi de Prusse se déclarait prêt à laisser subsister la Saxe dans ses limites actuelles, mais en se réservant de fixer dans un traité spécial l'indemnité de guerre ainsi que la position de ce royaume dans la future Confédération du Nord. Sur ce dernier point la Saxe était donc entièrement à la merci de son vainqueur ; elle le fut encore davantage, lorsque, seule de tous les belligérants, elle se trouva sans traité de paix avec la Prusse. Le cabinet de Berlin avait fait au roi Jean des conditions tellement dures qu'il pensait en obtenir l'adoucissement, en invoquant les bons offices de l'Autriche et de la France. On prit fort mal la chose à Berlin. Le comte de Bismarck déclara que les arrangements avec la Saxe ne regardaient que la Prusse, et que le roi Guillaume était fatigué des ingérences de l'étranger dans les affaires intérieures de l'Allemagne. On ne rabattit rien des premières conditions ; le roi de Saxe dut accepter le sort qui était fait aux autres princes de la nouvelle Confédération du Nord. L'armée saxonne fut placée sous le commandement supérieure du roi de Prusse. L'indemnité de guerre à payer par la Saxe fut fixée à la somme de 10 millions de thalers.

Les traités de paix conclus avec la Bavière, le Wurtemberg,

Digitized by Google

Bade et la Hesse-Darmstadt ne constituaient pas l'œuvre entière de la diplomatie prussienne, au lendemain des victoires de 1866. Le cabinet de Berlin, en se réservant sa liberté d'action au nord du Mein, avait dégagé les États du Sud de toutes les obligations qui leur avaient incombé dans l'ancienne Confédération, et ces États, devenus libres, pouvaient au besoin contracter de nouvelles alliances avec des puissances étrangères telles que l'Autriche et la France. Les craintes d'un retour offensif de la part de l'Autriche, les demandes de compensation de la France pouvaient trouver un jour des auxiliaires et des alliés à Munich, à Stuttgart, à Carlsruhe, à Darmstadt. Le cabinet de Berlin crut donc prudent de prendre ses garanties contre de pareilles éventualités. Au moment de conclure la paix avec les États du Sud, il leur représenta le danger qu'ils pourraient courir eux-mêmes dans quelque nouvelle guerre entre les trois grandes puissances, guerre dans laquelle ils pourraient devenir un objet de compensation. C'est pour les préserver contre un tel péril qu'on leur offrait l'appui de la Prusse, qui leur demanderait en échange une alliance défensive et offensive, avec la garantie réciproque de leurs territoires et avec l'obligation en cas de guerre de se prêter secours avec toutes leurs forces militaires, placées en pareille occurrence sous le commandement supérieur du roi de Prusse. Impressionnés par ces suggestions, les quatre États conclurent, le 22 août, avec la Prusse des traités sur les bases indiquées et avec la clause qu'ils resteraient provisoirement secrets. Nous dirons plus loin à quelle occasion ils furent rendus publics.

Le cabinet de Berlin, en même temps qu'il réglait ainsi ses rapports avec les États du Sud, réalisa son projet de Confédé-

Digitized by Google

ration du Nord. Le 18 août, il avait conclu avec tous les gouvernements ayant adhéré au projet de réforme fédérale du 10 juin un traité d'alliance offensive et défensive, établissant entre eux une Confédération avec le concours d'un parlement à élire par le suffrage universel et direct. Toutes les troupes des confédérés devaient être placées sous le commandement en chef du roi de Prusse.

Le lendemain de la conclusion des traités secrets avec les États du Sud, c'est-à-dire le 23 août, fut signé à Prague, pour couronner et consacrer ces divers actes diplomatiques, le traité de paix entre l'Autriche et la Prusse, lequel confirmait les dispositions de la convention d'armistice de Nikolsbourg. Par l'article 2, l'empereur d'Autriche adhère à la proposition, faite antérieurement par l'empereur des Français, de rétrocéder la Vénétie à l'Italie. Par l'article 4 l'empereur d'Autriche reconnaît la dissolution de la Confédération germanique et consent à une reconstitution de l'Allemagne sans participation de l'empire d'Autriche; il promet de reconnaître aussi la confédération que le roi de Prusse fondera au Nord de la ligne du Mein et consent que les États situés au sud de cette ligne forment une union ayant une existence internationale indépendante et dont l'union nationale avec la Confédération du Nord reste réservée à leur entente spéciale. L'article 5 stipule la cession de tous les droits de l'empereur d'Autriche sur les Duchés de l'Elbe au profit du roi de Prusse ; les populations du Slesvig du nord, consultées à ce sujet, seront, si elles le désirent, réunies à la monarchie danoise. L'article 6 consacre l'existence de la Saxe ; en revanche, l'empereur d'Autriche reconnaît tous les arrangements nouveaux que la Prusse prendra dans l'Allemage du Nord, y compris les remaniements

Digitized by Google

territoriaux. L'indemnité de guerre à payer par l'Autriche est fixée à 40 millions de thalers.

Le roi Guillaume sortit ainsi de la guerre de 1866, chef militaire de toute l'Allemagne et souverain réel de l'Allemagne du Nord. A ces avantages considérables il faut ajouter les agrandissements territoriaux obtenus par l'annexion à la monarchie prussienne du royaume de Hanovre, de l'Électorat de Hesse-Cassel, du duché de Nassau, de la Ville libre de Francfort et des duchés de Slesvig, de Holstein et de Lauenbourg. Le roi Guillaume augmentait ainsi le territoire de ses Etats de plus de 73,000 kilomètres carrés avec 4,000,000 d'habitants, et la monarchie prussienne présentait dès lors une superficie de 352,250 kilomètres carrés, avec des côtes magnifiques sur la Baltique et la Mer du Nord et avec 24,000,000 habitants.

La sanction de ces annexions fut demandée aux Chambres prussiennes le 17 août par un message royal : le roi ne parlait pas de l'annexion des Duchés de l'Elbe, consentie déjà par l'Autriche, mais non encore ratifiée à cette époque. Il déclarait que le Hanovre, la Hesse, Nassau et la ville de Francfort, par leur participation à l'attitude hostile de l'ancienne diète germanique, s'étaient mis en état d'hostilité avec la Prusse. Ils avaient repoussé la proposition de neutralité et d'alliance avec elle, pris part à la guerre et en avaient appelé au sort des armes, lequel avait décidé contre eux. La nécessité politique obligeait le roi à ne pas rendre à ces États leur souveraineté perdue par suite de la marche victorieuse des armées prussiennes ; s'ils conservaient leur indépendance, ce seraient toujours des amis douteux, des obstacles à la politique et à l'action militaire de la Prusse. Le roi a décidé ces annexions, non par désir d'acquérir du territoire, mais en vue de préser-



Digitized by Google

ver ses États de nouveaux dangers. Il n'ignore pas qu'une partie seulement des populations est convaincue de cette nécessité ; il respecte leur fidélité à leurs vieilles dynasties ; mais il espère que leur participation à la nouvelle existence nationale de l'Allemagne et les égards qu'on aura pour leur autonomie locale faciliteront cette transition.

Tels furent les arguments officiels mis en avant pour motiver ou justifier la suppression de quatre États indépendants. Le principal, c'est le droit de la guerre et de la conquête, en vertu duquel le vainqueur devient maître des possessions des vaincus. Ce droit pouvait être contesté dans son application à des États confédérés. Le pacte fédéral interdisait la guerre entre les membres de la Confédération et garantissait à chacun l'intégrité de son territoire ; la Confédération elle-même était indissoluble. Par conséquent, au point de vue du droit public et international, la Prusse ne pouvait ni conquérir les territoires de ses confédérés, ni dissoudre de son chef la Confédération en vue d'en traiter les membres comme des États étrangers. Mais dans ces matières le point de vue de droit s'efface le plus souvent devant les considérations politiques et la force matérielle. La vieille Confédération, établissant une égalité complète de droits entre de petits États et des puissances de premier ordre, reposait sur une fiction qui ne pouvait durer qu'aussi longtemps que le voudraient bien l'Autriche et la Prusse, et devait s'évanouir au moindre mouvement de résistance de ces grands États. La politique du roi Guillaume, depuis son avènement, avait précisément tendu à remplacer la fiction par la réalité, à ramener les droits des petits États au niveau de leur puissance effective et à procurer à la Prusse la position prépondérante à la-

Digitized by Google

quelle elle prétendait en raison de l'étendue de son territoire, du chiffre de sa population et de son influence sur la politique générale de l'Europe. La Prusse avait un territoire déchiqueté, dont les deux grands morceaux étaient séparés par le Hanovre et la Hesse : il était à prévoir qu'au premier choc ces deux États seraient les victimes, destinées à faire cesser une solution de continuité territoriale vivement ressentie par la Prusse. Nassau et Francfort étaient les appoints obligés de ce remaniement. Ces quatre États, ainsi que cela se voit dans la vie de tous les jours, étaient les ennemis instinctifs de la Prusse, dans laquelle ils pressentaient toujours la puissance qui devait un jour les absorber. Cette hostilité cependant existait plutôt chez les souverains et les gouvernements que chez les populations. Les sujets du duc de Nassau, comme ceux de l'Électeur de Hesse, étaient en majeure partie gagnés aux idées libérales et démocratiques, qui depuis 1848 avaient cours dans ces deux États. L'Électeur de Hesse, au surplus, pratiquait un régime qui frisait l'absolutisme : c'était sans contredit le prince le plus impopulaire de l'Allemagne. Dans les deux pays le parti libéral, en minorité dans les Chambres, était étroitement lié avec ses coreligionnaires de Prusse et recevait le mot d'ordre de Berlin. On peut dire qu'à l'explosion de la guerre, les deux souverains étaient déjà condamnés par cette opposition libérale, et l'annexion était faite dans les esprits avant l'entrée des troupes prussiennes.

A ces circonstances il faut ajouter, pour bien comprendre les annexions prussiennes de 1866, que le signal de ce mode d'agrandissement avait été donné ailleurs. Le Piémont n'avait-t-il pas dépossédé des souverains aussi légitimes que les princes allemands et annexé leurs territoires? La France

Digitized by Google

n'avait-elle pas annexé, en vertu d'un traité en règle il est vrai, Nice et la Savoie? Les remaniements de la carte d'Europe flottaient dans l'air. La révolution de 1848, en Allemagne, avait inscrit sur son programme la médiatisation et la suppression des petits princes; la démocratie allemande voulait une république fédérative et unitaire. Cette idée révolutionnaire avait partout laissé des germes, et la Prusse officielle n'en était pas restée exempte: la guerre dynastique de 1866 réalisait ainsi en partie, mais dans le sens monarchique, les plans de la révolution démocratique.

Toutefois la situation n'était pas dans le Hanovre la même que dans la Hesse et le Nassau. L'aristocratie et la classe des paysans, toutes les deux influentes par leur richesse, y étaient sincèrement attachées à la vieille dynastie. Ni la domination française de 1803 à 1806, ni l'administration de la Prusse, à laquelle Napoléon avait cédé le Hanovre, ni le règne du roi Jérôme, pendant lequel le Hanovre faisait partie du royaume de Westphalie, n'avaient ébranlé les sentiments de loyalisme des Hanovriens. De plus, comme État de second ordre, le Hanovre était assez puissant pour pouvoir vivre de ses propres forces. C'est pourquoi la majorité de ses habitants approuvaient la résistance que le roi Georges, dans l'intérêt de sa dynastie, opposait à la politique prussienne. Par contre, il s'était formé, dans les chambres hanovriennes, un parti libéral, représentant les classes moyennes, se sentant à l'étroit dans la sphère politique d'un petit pays et désireux de jouer un rôle plus considérable sur la vaste scène d'un grand État. Ce parti favorisait de toutes ses forces l'établissement de la suprématie prussienne et prenait ainsi vis-à-vis du roi et de ses conseillers une attitude qui de parlementaire

Digitized by Google

était devenue peu à peu anti-dynastique. C'est dans ce parti que le cabinet de Berlin comptait des amis influents et dévoués, pour lesquels la crise de 1866 fut le signal de se déclarer ouvertement pour la Prusse contre le roi Georges et de préparer une annexion qui était décidée à l'avance. Le Hanovre était un État trop considérable pour subir, à l'égal d'un duché de Saxe-Cobourg, des conditions qui faisaient de son roi un vassal du roi de Prusse. La dynastie des Guelfes se disait plus ancienne que celle des Hohenzollern : elle se rappelait sa puissance au moyen âge et ne croyait pas impossible, dans le cas d'une défaite de la Prusse, d'enlever à cette dernière une partie de ses possessions sur la rive gauche de l'Elbe pour se tailler un royaume respectable dans le nord-ouest de l'Allemagne. Comme toute l'Europe, le roi Georges comptait sur la victoire de l'Autriche, et c'est en vue de cette éventualité qu'il voulait réserver sa liberté d'action.

Mais, prudente et se sentant surveillée par les chefs du parti libéral, la cour de Hanovre, bien qu'hostile à la Prusse, avait évité de s'allier avec l'Autriche ; elle avait même repoussé les propositions qui lui avaient été faites à cet égard par le cabinet de Vienne. Cette réserve, dont on connaissait à Berlin les mobiles, ne pouvait la sauver : la possession du Hanovre donnait au territoire de la monarchie prussienne la cohésion qui lui manquait, et sur ce point la résolution du roi Guillaume était irrévocablement arrêtée.

Après la capitulation de Langensalza, à la fin de juin, le roi de Hanovre, ainsi que nous l'avons dit, s'était retiré à Vienne, où il devait bientôt recevoir la nouvelle de la défaite de l'Autriche, laquelle détruisait toutes ses espérances. Il fit de vains efforts pour être admis, à Nikolsbourg, à traiter

Digitized by Google

avec le vainqueur, auquel il fit sa soumission absolue. Le roi Guillaume refusa de recevoir l'envoyé du roi Georges, et le comte de Bismarck différa toute réponse. Dans les négociations de Nikolsbourg, l'empereur François-Joseph ne pouvait plus rien pour l'infortuné roi. L'Autriche s'était vue forcée de reconnaître d'avance les remaniements territoriaux auxquels voulait procéder la Prusse; c'était à grand'peine qu'elle avait pu sauver la couronne du roi de Saxe. Quant à l'Empereur Napoléon, son prestige avait diminué avec les victoires de la Prusse, et ses demandes de compensations ne le rendaient guère apte à plaider la cause des souverains condamnés à Berlin. Les tentatives du roi Georges se renouvelèrent à Berlin au mois d'août; tout fut inutile, la cour de Berlin refusant de traiter avec le roi en tant que souverain.

Au moment même où le roi Guillaume adressait aux Chambres le message accompagnant la loi d'annexion, plusieurs députations de municipalités et de l'ordre équestre du Hanovre s'étaient rendues à Berlin pour essayer de fléchir le roi Guillaume; mais il leur déclara que sa résolution, fruit de mûres réflexions, était irrévocable: « C'est un devoir, » disait-il, d'indemniser ma Prusse de ses lourds sacrifices » et de prévenir le retour probable des dangers futurs que » créerait l'attitude hostile du Hanovre. »

Voilà dans quelles conditions la loi d'annexion fut présentée aux Chambres prussiennes. La commission nommée pour voter une adresse au roi siégeait presque en même temps que celle qui avait à délibérer sur les lois de crédit et sur les budgets antérieurs, établis en dehors du concours des Chambres. Les succès militaires, les agrandissements de la Prusse, qui en étaient la suite, déterminèrent les résolutions de l'ancienne op-

Digitized by Google

position. Dans son sein se trouvaient des orateurs qui naguère avaient mis obstacle à l'action du gouvernement contre l'Autriche et les États confédérés, et qui, loin de désapprouver les annexions faites, se montraient mécontents parce que le gouvernement n'avait pas incorporé tous les petits États ou forcé tous les États du sud à entrer dans la nouvelle Confédération prussienne. Le comte de Bismarck dut leur prêcher la modération et justifier celle du gouvernement. Il leur expliqua qu'on ne pouvait traiter la Bavière comme un petit État de troisième ordre; qu'il fallait laisser à l'Allemagne du Sud le temps de se raviser en faveur de l'union avec le nord et de modifier ses sentiments actuellement hostiles à l'égard de la Prusse. Le gouvernement tenait, avant tout, à fortifier la dynastie prussienne, ce qu'elle avait fait avec l'aide des annexions; il regrettait seulement de n'avoir pu y ajouter celle de la Saxe. En somme, il avait balayé ses ennemis de la carte d'Europe, et cela suffisait quant à présent. Devant ces arguments l'opposition s'inclina : elle déclara, par l'organe de ses chefs, qu'elle était vaincue par la force des faits accomplis et qu'elle espérait que par la suite la Confédération du Nord attirerait à elle l'Allemagne tout entière. Elle tint le même langage dans la commission du budget : le pays, disait-elle, grâce aux succès remportés, n'avait plus de goût pour le conflit budgétaire, et il fallait accepter les faits accomplis.

Le ministère parlait avec fierté et hauteur. Il justifiait sa conduite, qui avait porté de si grands résultats; il avouait que, s'il tendait la main à la conciliation, c'était uniquement parce que l'étranger était là pour guetter le conflit et en tirer parti ; il fallait être uni à l'intérieur pour pouvoir parer aux dangers du dehors. Le roi Guillaume tint un langage analogue. Le

Digitized by Google

25 août, en recevant la députation de la chambre des députés lui apportant l'adresse, le roi, dans sa réponse, fait l'éloge de l'armée, qui n'aurait pu remporter ces succès extraordinaires, sans la réorganisation que le roi en avait accomplie. Quant au conflit constitutionnel, il avait toujours eu l'intention de le terminer un jour en demandant aux Chambres un vote d'indemnité. A un moment où il n'y avait pas eu de loi financière régulièrement établie, il avait été forcé d'y suppléer par son initiative : il avait dû agir de la sorte, et il agirait encore de même, si des circonstances analogues venaient à se reproduire. « Mais, ajouta-t-il, cela n'arrivera » plus. »

Les ministres enchérirent encore sur ces paroles. M. de Bismarck disait qu'il désirait la paix avec la chambre, non faute de pouvoir combattre, mais parce que le pays avait besoin de la paix intérieure. La Chambre devait comprendre aujourd'hui que le gouvernement avait été obligé de lui taire ses projets, entouré qu'il était d'ennemis en Allemagne, en Autriche, en Europe. S'il avait dit à la Chambre ce qu'il voulait, il y a un an — fit observer un autre ministre — le gouvernement aurait été vaincu, tandis qu'il est aujourd'hui le vainqueur, qui, généreux, tend la main à la Chambre. Celle-ci, avouant sa défaite, vota à la presque unanimité des voix les crédits, la loi d'indemnité et, naturellement, les annexions. Cette situation eut encore une autre conséquence au point de vue du développement des institutions parlementaires en Prusse. Le libéralisme modéré, entraîné par les grands succès militaires, se sépara des éléments plus avancés, pour former un nouveau parti, s'appelant national-libéral et soutenant, à partir de ce moment, la politique de M. de Bismarck.

Digitized by Google

Ces victoires et ces conquêtes furent consacrées par l'entrée solennelle des troupes à Berlin le 20 septembre. Devant le roi Guillaume, acclamé avec enthousiasme par le peuple, marchaient à cheval le comte de Bismarck, président du conseil, le comte de Roon, ministre de la guerre, et le comte de Moltke, chef de l'état-major général : ces personnages étaient, l'un le représentent de la politique qui venait de triompher ; l'autre, l'auxiliaire de la réorganisation de l'armée ; et le troisième, le stratégiste qui avait conçu le plan de campagne.

Il restait à régler encore l'annexion du Slesvig-Holstein. Le gouvernement prussien attendit pour cela la signature de son traité de paix avec l'Autriche, qui avait cédé ses droits au roi de Prusse. Le 8 septembre, quinze jours après la conclusion du traité de Prague, le gouvernement présenta aux chambres une loi relativement à cette annexion. A part quelques membres de l'aristocratie des Duchés, les populations étaient opposées à leur incorporation à la Prusse ; par d'innombrables pétitions elles réclamaient leur autonomie sous la souveraineté du duc d'Augustenbourg.

Ce prince avait passé depuis trois ans par des phases diverses de fortune. Simple officier prussien, il était devenu, le lendemain de la mort du roi de Danemarck, le prétendant populaire des Duchés et de l'Allemagne, toléré, favorisé par la cour de Prusse, reconnu comme l'héritier le mieux attitré par l'Autriche et la Prusse. Après les défaites des Danois, le langage avait changé à Berlin : on ne voulait plus de souverain indépendant à Kiel, futur port de guerre de la Prusse. On posa au prince des conditions qui le firent hésiter, et dès lors il tomba en disgrâce. Il chercha un appui auprès de la démocratie

Digitized by Google

allemande, puis auprès du cabinet de Vienne, et devint ainsi le protégé des adversaires du gouvernement prussien, l'occasion et le prétexte du conflit entre les deux grandes puissances allemandes. C'est sur lui que se déchaînèrent les premiers coups de foudre du cabinet prussien, qui demanda à l'Autriche son expulsion du Holstein, sans l'obtenir. Le jour où les Autrichiens furent eux-mêmes chassés par les troupes prussiennes mit fin à toutes les espérances du prince. Après avoir quitté Kiel, il se retira à Gotha, d'où il adressa le 17 juin ses adieux aux populations des Duchés, accusant le gouvernement prussien de ne pas avoir voulu s'entendre avec lui et réservant tous ses droits. On a vu comment l'Autriche, vaincue sur le champ de bataille, avait été forcée d'abandonner la possession des Duchés à la Prusse. La loi d'annexion invoquait uniquement cette cession, faite en vertu du traité de Prague et par laquelle le roi de Prusse était devenu seul possesseur des Duchés. Le comte de Bismarck justifiait l'annexion en déclarant que la Prusse avait conquis les Duchés deux fois, en les enlevant d'abord au Danemarck et ensuite au prince allié des ennemis de la Prusse. Il ajoutait à cette raison que le gouvernement avait vainement essayé d'arriver à un arrangement avec le prince, récalcitrant aux conditions que la Prusse avait été obligée de poser pour sauvegarder ses propres intérêts. Dans cette question encore la majorité, qui naguère avait défendu les prétentions du prince Frédéric, se déjugea en votant l'annexion, sauf quelques rares exceptions.

Des lettres-patentes royales annoncèrent leur incorporation à la Prusse, le 3 décembre 1866 aux habitants de Francfort, de la Hesse, de Nassau et du Hanovre, et le 24 janvier 1867 aux habitants du Slesvig-Holstein. Le roi exposait la néces-

Digitized by Google

sité de l'annexion, honorait la douleur que les populations ressentaient en perdant leurs vieilles dynasties, et exprimait l'espoir que la même fidélité deviendrait un jour le partage de la dynastie de Hohenzollern. Elles se reconciliaient, disait-il encore, avec leur situation nouvelle, par la pensée de faire partie de la grande union allemande, et que « l'Allemagne » gagnera ce que la Prusse avait acquis ».

Parmi les dépossédés, le duc de Nassau et la ville de Francfort acceptèrent sans protester le sort qui les atteignait. L'Électeur de Hesse, après avoir signé un arrangement avec la Prusse relativement à sa fortune privée, fut autorisé à quitter Stettin, où il était resté comme prisonnier d'État, pour se retirer en Autriche. Mentionnons ici deux petits souverains récalcitrants à l'alliance prussienne : le duc de Saxe-Meiningen et la princesse régente de Reuss. Le premier, fidèle ami de l'Autriche, préféra abdiquer pour laisser à son fils le soin d'accepter le traité de paix imposé par la Prusse. La seconde signa également la paix et en fut quitte pour une faible indemnité de guerre.

Moins soumis fut le roi de Hanovre. De son exil de Vienne il adressa, le 23 septembre, aux cours européennes une protestation contre les actes de la Prusse. Il protestait contre l'occupation de son royaume, contre l'usurpation de ses droits, contre « le mauvais vouloir du roi de Prusse », qui avait refusé de négocier avec lui, enfin contre la prise de possession de son royaume et son incorporation à la Prusse, en ajoutant qu'il ne renoncerait jamais à ses droits. Il renouvela cette protestation, le 5 octobre, en s'adressant à son peuple. Toutefois il délia tous les fonctionnaires civils de leur serment et, quelques mois après, consentit à envoyer des congés

Digitized by Google

en règle à tous les officiers et les soldats de son armée.

A son tour enfin, le prince d'Augustenbourg adressa, le 2 janvier 1867, un manifeste d'adieux à son peuple du Slesvig-Holstein. Il rappela, avec raison, que c'est son droit qui avait frayé la voie aux armes de l'Autriche et de la Prusse ; qu'il avait fait à la Prusse toutes les concessions en vue d'une union étroite et que le roi les avait agréées d'abord. A la suite de la guerre, le droit des Duchés avait été anéanti et l'on avait livré une partie du Slesvig au Danemarck ; le prince réserve ses droits comme ceux des Duchés ; mais, impuissant à les défendre, pour le moment il délie tous les habitants de leur serment et de leurs engagements envers sa personne.

La session des Chambres prussiennes fut close le 9 février 1867 par le roi, qui se plut à constater, avec un certain orgueil, que la chambre avait reconnu, en votant les crédits nécessaires, l'utilité de la réorganisation militaire, cause du conflit constitutionnel. Le gouvernement, de son côté, s'était montré généreux : il avait entouré de formules courtoises la soumission de la chambre et s'était contenté du fait d'avoir remporté, en quelques mois, une double victoire sur les ennemis du dehors et du dedans.

Les affaires particulières de la Prusse étant ainsi réglées par des traités et des lois, il restait à accomplir la partie du traité de Prague relative à la Confédération du Nord. Nous avons mentionné plus haut le traité d'alliance conclu le 18 août entre les États destinés à faire partie de la nouvelle union. Conformément à ce traité, les plénipotentiaires des divers gouvernements se réunirent à Berlin le 15 décembre pour rédiger le projet de constitution fédérale, qui fut définitivement arrêté le 9 février 1867. Aussitôt les élections furent ordonnées

Digitized by Google

dans tous les États pour le parlement ou *Reichstag* constituant, qui fut ouvert le 24 février par le roi Guillaume.

Dans son discours le roi s'attachait à rappeler l'époque où l'Allemagne était politiquement amoindrie par la faute de ses propres princes et par l'ingérence des puissances étrangères, et à constater les aspirations non interrompues de la nation vers son unité. Faisant allusion aux efforts avortés de 1848, il recommandait au parlement de marcher vers le but en se contentant de ce qu'il était possible d'atteindre. Il ne dissimulait pas que les souverains devaient faire certains sacrifices de leurs droits au profit de la Confédération, dont il assumait la direction, et il ne manquait pas de faire allusion à « l'achèvement de l'édifice » de l'union de toute l'Allemagne. Il mentionnait les traités de paix avec les États du Sud, sans toutefois divulguer l'existence de ces conventions militaires secrètes, dont il a été parlé plus haut et qui subordonnaient déjà, en temps de guerre, ces États au commandement du roi de Prusse. Les peuples allemands, disait encore le roi, ne s'unissaient que pour la défense : c'est ainsi que le comprenaient aussi les nations voisines, comme le prouvait l'attitude bienveillante des grandes puissances. Toute l'Allemagne, ajoutait le roi en terminant et en visant de nouveau l'Allemagne du Sud, « même au delà des frontières de la Con- » fédération du Nord, attend les décisions qui vont être prises » ici. » Cette pensée qui embrassait la totalité de l'Allemagne, on la retrouvera désormais dans tous les discours, dans tous les actes politiques du roi et de son gouvernement. La majorité du parlement entra d'ailleurs pleinement dans cet ordre d'idées.

La constitution fédérale, qu'on soumettait à ses délibérations, établit ce principe fondamental que la législation fédé-

Digitized by Google

rale domine celle des divers États. Le conseil fédéral et le Reichstag exercent le pouvoir législatif. Le premier est composé des plénipotentiaires des gouvernements fédérés, comptant 43 voix, dont 17 appartiennent à la Prusse et se divisent en comités spéciaux, dont ceux de la guerre et de la marine sont au choix du généralissime. La présidence de la Confédération appartient toujours au roi de Prusse régnant, qui exerce toutes les prérogatives de souveraineté en ce qui concerne les affaires extérieures et la représentation diplomatique, convoque, ouvre et clôt les sessions du conseil fédéral et du Reichstag. Le Reichstag sera élu par le suffrage universel et direct, et il ne sera alloué aucune indemnité à ses membres. Les douanes, les postes et les télégraphes seront des institutions fédérales. Pour l'armée et la marine les lois prussiennes sont appliquées à la Confédération. Le roi de Prusse est le généralissime de toutes les forces fédérales, et nomme les commandants de tous les corps d'armée. L'effectif de l'armée est fixé à 1 0/0 de la population, et il est mis à la disposition du roi de Prusse une somme annuelle de 225 thalers par homme, laquelle sera prélevée sur la caisse des douanes. Un dernier article portait que, dès que la constitution de la Confédération aurait été définitivement arrêtée, ses rapports avec les États du sud seraient réglés au moyen de traités particuliers, qui seraient soumis à la sanction du Reichstag.

Les délibérations au Reichstag durèrent deux mois, sans donner lieu à de très vives controverses entre les membres de cette assemblée et M. de Bismarck, qui portait tout le poids de la discussion. Les débats démontrèrent que tous les partis, même les plus récalcitrants naguère à la politique du roi Guillaume et de son gouvernement, étaient satisfaits des

Digitized by Google

résultats acquis, en les considérant seulement comme le point de départ de ce qu'on comptait acquérir encore à l'avenir. Et, sous ce rapport ce fut le parlement qui semblait pousser en avant, tandis que le gouvernement tâchait de modérer et de contenir son ardeur. Le parti libéral, opposition de la veille, était devenu plus national que libéral : l'achèvement de l'unité allemande lui tenait plus à cœur que les franchises et les prérogatives parlementaires. M. de Bismarck eut mille peines pour le tranquilliser au sujet de l'union du Nord et du Sud. Cette union, disait-il le 11 mars, est assurée dans le cas où le Nord serait attaqué : elle est assurée par le besoin qu'a le Sud d'être secouru par le Nord et par le devoir de celui-ci de lui prêter secours. « Travaillons vite, dit-il en terminant, » mettons l'Allemagne en selle, et elle saura bien marcher. »

Toutes ces paroles, si rassurantes qu'elles fussent en tant que prononcées par le créateur de la Confédération du Nord, ne suffisaient pas au patriotisme unitaire des libéraux. Sur leur proposition, le parlement ajouta à l'article que nous venons de citer, relativement aux rapports avec les États du Sud, ce paragraphe : « L'entrée des États du Sud ou de l'un » d'eux dans la Confédération aura lieu, sur la proposition de » la présidence fédérale, par voie législative fédérale. » M. de Bismarck ne s'était pas opposé à l'insertion de ce paragraphe, qui était cependant contraire à l'article 4 du traité de Prague, posant la ligne du Mein comme limite à la confédération projetée par la Prusse. Le chancelier, tout en réservant l'assentiment de l'Autriche, n'en admit pas moins la légalité de l'amendement, en alléguant que le traité de Prague avait prévu l'organisation nouvelle de l'Allemagne entière, et non pas seulement de l'Allemagne du Nord, sans la participation

Digitized by Google

de l'Autriche. Le paragraphe fut donc adopté : un vote parlementaire annulait ainsi, en principe, le traité qui portait la signature de l'empereur d'Autriche et dont l'Empereur Napoléon avait été le parrain.

La question militaire souleva également de vives discussions. Les libéraux avancés, se souvenant du conflit constitutionnel en Prusse, s'attachaient à limiter aux périodes budgétaires la fixation de l'effectif de paix. De plus la question de l'indemnité pécuniaire des députés donna lieu à une controverse, qui n'eut aucun résultat. Le comte de Bismarck avait déclaré que sur deux points la résolution des gouvernements était immuable, savoir : ne pas laisser toucher à la fixité du chiffre de l'effectif, et ne pas accorder d'indemnité aux députés ; ce n'était qu'à cette double condition que le roi Guillaume et les princes alliés avaient consenti à l'établissement de l'institution démocratique du suffrage universel. La majorité libérale et les conservateurs s'inclinèrent. La proportionnalité de l'effectif fut fixée à un pour cent de la population jusqu'au 31 décembre 1871, et l'obligation de fournir la dépense nécessaire fut maintenue pour toujours. « Nous avons donc », s'écria un membre de la gauche, » un gouvernement semi-absolutiste, semi-« constitutionnel ». Contre une faible minorité de 53 voix, la constitution fédérale du Nord fut votée par 230 députés, et le Reictstag constituant fut clos, en séance solennelle, le 17 avril. Le roi, en félicitant le parlement de l'accomplissement heureux de sa tâche, eut soin d'ajouter, répondant ainsi au sentiment de tous, que, par la constitution définitive de la Confédération, « étaient rapprochées de leur réalisation les » espérances qui nous sont communes avec nos frères de l'Alle-» magne du Sud. »

Digitized by Google

Il fallait encore soumettre la constitution fédérale aux chambres prussiennes, à cause des restrictions qu'elle impliquait aux droits autonomes de la monarchie. Le parti libéral avancé, tout en critiquant plusieurs dispositions, n'y insista pas trop. Il comprit l'inutilité de ses efforts, la constitution fédérale devant être acceptée ou repoussée en bloc; il s'avoua vaincu par les événements et proclama sa soumission, même dans la question la plus délicate, celle de la réorganisation de l'armée, étendue telle quelle de la Prusse à la Confédération tout entière. La chambre des députés adopta la constitution fédérale par 207 voix contre 93, et la chambre haute la vota à l'unanimité ; la promulgation officielle en eut lieu le 24 juin 1867.

---



Digitized by Google

## CHAPITRE DIXIÈME

### LES DEMANDES DE COMPENSATION DE LA FRANCE. — L'AFFAIRE DU LUXEMBOURG.

### 1866 — 1867

Le roi Guillaume devenu souverain puissant. — Anciens projets d'entente de Napoléon III avec la Prusse. — Pourparlers avant et pendant la guerre de 1866. — L'opinion en France et les compensations. — Négociations dilatoires de M. de Bismarck. — Échec des demandes françaises. — Agitation des esprits en Allemagne. — Nouveau projet français également repoussé. — Qui a proposé l'annexion de la Belgique? — L'Empereur Napoléon retire son projet. — Projet d'acquisition du Luxembourg. — Négociations à la Haye et à Berlin. — Divulgation du projet. — Le roi de Hollande prend peur. — Débats animés au parlement du Nord. — Le gouvernement français en appelle aux grandes puissances. — Menaces de guerre. — Attitude des grandes puissances. — Armements prussiens et français. — La conférence de Londres. — La Prusse se soumet à la décision de l'Europe. — La guerre est conjurée.

Par la promulgation du pacte fédéral de l'Allemagne du Nord, par la prise de possession et les lois d'assimilation des provinces annexées, le roi Guillaume avait atteint, et bien au delà de ce qu'il avait pu espérer, le but des efforts de toute sa carrière politique. Indépendamment de sa monarchie considérablement agrandie, il commandait à une Confédération de vingt-neuf millions d'habitants, dont il avait la direction suprême, en quelque sorte absolue, en ce qui concernait la représentation à l'extérieur, le droit de paix et de guerre, les douanes, les postes, et surtout l'armée. L'effectif de paix de cette dernière

Digitized by Google

était fixé par le pacte fédéral, qui en rendait en même temps l'entretien obligatoire, c'est-à-dire indépendant d'une majorité parlementaire. Tout étant ainsi établi et réglé avec son peuple, avec les adversaires de la veille et les alliés du présent, il ne restait plus qu'à vider une grave question, restée en suspens depuis le commencement de la guerre : nous voulons parler de celle des compensations demandées par la France.

Avant d'entrer dans le récit de ces négociations, il est nécessaire de jeter un coup d'œil en arrière. Le désir de Napoléon III de s'entendre avec la Prusse datait d'une époque antérieure au coup d'État. Quelques semaines avant le 2 décembre 1851, le prince président de la République française avait chargé son confident, M. de Persigny, d'une mission à la cour de Berlin. Ce négociateur avait proposé une alliance entre la France et la Prusse, dans le but de faire cesser la prédominance de l'Autriche en Italie et d'agrandir la position de la Prusse en Allemagne. La France ne désirait rien pour elle, disait M. de Persigny, à moins toutefois que l'opinion publique, dans certaine éventualité, n'obligeât le gouvernement à demander quelque équivalent en retour des avantages qu'obtiendraient d'autres puissances. Il semblait, pour cette éventualité, viser l'acquisition de la Savoie, ainsi que de la place de Landau dans le Palatinat bavarois. Le roi Frédéric-Guillaume déclina ces ouvertures courtoisement, mais d'une façon catégorique.

Nous avons vu que depuis lors l'Empereur n'avait cessé de témoigner ses intentions amicales à l'égard de la Prusse et que ses avances n'étaient pas restées absolument sans trouver de l'écho à Berlin. Un échange plus intime de communications eut lieu en novembre 1863, après la mort du roi de Danemarck. Dix jours auparavant, l'Empereur avait invité

Digitized by Google

les puissances à se réunir en congrès afin de résoudre les grandes questions pendantes; l'Angleterre, comme on l'a rappelé plus haut, fit échouer ce projet, qui avait été bien accueilli par la Prusse. En présence de cet échec, qui le blessait vivement, l'Empereur avait dit au comte de Goltz, ambassadeur du roi Guillaume, que désormais il chercherait à s'assurer des alliances particulières et que celle de la Prusse répondrait le mieux à ses désirs. C'est sous l'empire de cette pensée qu'il appuya, dès le début, les visées du cabinet de Berlin relativement aux Duchés de l'Elbe. Au commencement de 1866, alors que l'attitude de la Prusse devenait menaçante envers l'Autriche, l'Empereur, dans ses entretiens avec l'ambassadeur de Prusse, donna à entendre qu'il désirait avant tout la solution de la question de Venise dans le sens des aspirations italiennes. Il ne tenait pas personnellement, disait-il, à obtenir des compensations en échange des agrandissements éventuels de la Prusse; mais il croyait que l'opinion en France se montrerait plus exigeante. Dans ces conversations, on passait en revue les pays où la France pourrait trouver un équivalent : la Belgique, le Luxembourg, le Palatinat, la Suisse française. L'Empereur donnait sa préférence aux contrées dont le cabinet de Berlin pouvait disposer, tandis que le diplomate prussien et son gouvernement s'appliquaient à lui démontrer ce qu'il y avait d'impossible dans ces combinaisons. Portant atteinte à l'intégrité du territoire allemand, ces projets n'étaient-ils pas en contradiction avec les deux idées fondamentales de la politique impériale : le principe des nationalités et le droit des populations de disposer d'elles-mêmes ?

Le gouvernement prussien, désireux de conclure avec l'Italie, voulait connaître, en vue d'une entente à trois, les désirs

Digitized by Google

de la France. Pressé par M. de Bismarck, l'Empereur finit par exposer que, sans tenir à un dédommagement territorial, il se contenterait d'un groupement d'influences plus favorable à la France : la Vénétie cédée à l'Italie, les Duchés de l'Elbe et l'hégémonie dans l'Allemagne du Nord acquis par la Prusse, les États de l'Allemagne du Sud formant une union entre eux ; enfin occupation par l'Autriche de l'Herzégovine, de la Bosnie, pour la dédommager de son exclusion de l'Italie et de l'Allemagne. Le cabinet de Berlin ayant agréé ce plan, le comte de Goltz soumit à l'Empereur, le 15 mai, un projet de traité reposant sur ces bases. Mais déjà Napoléon III était devenu hésitant : il approuva le projet en principe, mais déclara ne pas vouloir se lier pour le moment. Il prétexta ensuite l'opposition de l'Angleterre et de la Russie, nullement disposées à sacrifier les deux provinces turques à l'Autriche. On ne parvint donc pas à s'entendre sur un arrangement particulier, avant le congrès, qui — nous l'avons dit — échoua devant le refus de l'Autriche.

La guerre avait éclaté, l'Autriche était vaincue, l'Empereur Napoléon était intervenu comme médiateur et le traité de paix de Prague avait réalisé, relativement à l'Italie et à la Prusse, le programme français du mois de mai. Quant aux compensations pour la France, les pourparlers n'avaient pas discontinué entre les deux cabinets, pendant et après la guerre, sans aboutir à un résultat. L'Empereur Napoléon avait fini par consentir à tous les agrandissements projetés par le roi Guillaume, sans condition préalable, en convenant seulement avec le cabinet de Berlin que les négociations seraient reprises ultérieurement. Abandonnées avant le commencement des hostilités, suspendues avant la conclusion de la paix, pouvaient-elles mieux réussir au moment où la Prusse,

Digitized by Google

devenue puissante, n'avait plus autant à redouter l'opposition du cabinet des Tuileries ?

Cependant l'Empereur Napoléon ne pouvait guère se soustraire à cette tâche épineuse. Si le roi Guillaume, souverain de droit divin, en se refusant à toute cession de territoire allemand, invoquait l'opinion de son peuple avec laquelle il lui fallait compter, comment l'Empereur, l'élu du suffrage universel, eût-il bravé cette opinion, qui s'accentuait tous les jours davantage, en exigeant que, dans ce remaniement radical de la carte politique de l'Europe, la France eût une part convenable ? L'Empereur avait commis la double faute, d'abord de se placer devant une telle nécessité, grosse de tant de périls, ensuite de laisser passer le moment favorable au succès de pareilles négociations.

Le cabinet de Berlin, par l'organe de son premier ministre, avait dès l'origine admis la légitimité des prétentions de la France, sans toutefois s'engager quant à leur objectif ou à leur étendue. N'était-ce pas les admettre en principe que d'en faire l'objet de communications fréquentes, directes et indirectes ? La Prusse, en prévision de sa guerre avec l'Autriche, ayant besoin de la neutralité de la France, n'était-il pas naturel qu'elle s'employât à l'obtenir à charge d'en payer le prix ? C'est à cela que tendaient, comme nous l'avons dit dans un chapitre précédent, les voyages de M. de Bismarck à Paris et à Biarritz, les entretiens de l'ambassadeur de Prusse à Paris avec l'Empereur et ses ministres, les conversations avec l'ambassadeur de France à Berlin et d'autres personnages de la cour et de la diplomatie française ou étrangère. Pendant la guerre, la question des compensations avait été touchée, à Paris, par le comte de Goltz, à Brünn et à Nikolsbourg par M. de Bismarck,

Digitized by Google

soit avec le chargé d'affaires, soit avec l'ambassadeur de France.

Du côté de la Prusse, ainsi que l'a affirmé plus tard le premier ministre devenu chancelier de la Confédération du Nord, ces négociations furent conduites dans un esprit dilatoire. Jugeant imprudent de provoquer l'inimitié de la France avant l'heure, on avait voulu discuter la question des compensations, avec l'intention d'ajourner et de retarder toute conclusion. On appréciait bien à Berlin ce que la position de l'Empereur avait de délicat au point de vue dynastique, et comment ses errements dans les questions de politique extérieure étaient habilement exploités par ses adversaires du dedans, mis à leur aise par la transformation libérale des institutions de 1852. Dans cet état de choses, il pouvait se produire en France de nouveaux bouleversements emportant la dynastie napoléonienne et avec elle les obstacles que rencontrait dès ce moment ou rencontrerait ultérieurement la politique d'extension de la Prusse en Allemagne.

Mais, si telle était la pensée intime du cabinet de Berlin, du côté de celui des Tuileries les pourparlers avaient été engagés dans un tout autre esprit. On y croyait sincèrement que la Prusse désirait donner satisfaction à la France dans une certaine mesure et qu'il ne s'agissait que de trouver une solution pratique et réalisable. C'est ce qui explique la persistance avec laquelle la diplomatie française continuait, au lendemain de la guerre, à discuter avec le cabinet de Berlin les combinaisons les plus variées : les unes, préférées par l'Empereur et portant sur des territoires allemands ; les autres, suggérées par le ministre prussien et ayant pour objectif des pays non allemands.

Le 26 juillet, l'ambassadeur de France, M. Benedetti, qui

Digitized by Google

se trouvait à Nikolsbourg au quartier-général prussien, fit auprès de M. de Bismarck, en vue de le pressentir, une démarche relativement aux compensations. Le ministre répondit qu'après les succès militaires remportés par la Prusse, le roi ne pouvait plus consentir à l'abandon d'une portion quelconque du territoire prussien et qu'il serait préférable de chercher quelque autre combinaison. On convint de part et d'autre de reprendre ces pourparlers à Berlin, où le roi et son ministre étaient sur le point de retourner.

Quelques jours après, le 3 août, l'ambassadeur de Prusse à Paris ayant demandé la reconnaissance officielle des agrandissements territoriaux projetés, le ministre d'État, M. Rouher, lui répondit que le règlement de cette question devait marcher de pair avec celle des compensations à accorder à la France. Et, donnant suite à cette pensée, le gouvernement français envoya le 5 août à M. Benedetti, qui était retourné à Berlin, un projet embrassant toute la rive gauche du Rhin jusqu'à Mayence inclusivement. Le comte de Bismarck n'avait pas voulu d'abord communiquer cette demande à son souverain ; il insista même pour que l'ambassadeur la retirât. Comme celui-ci alléguait ses instructions formelles, le ministre prussien fit part de la proposition française au roi, qui la repoussa net. M. de Bismarck, ne désirant pas provoquer une rupture, parla d'autres arrangements que l'on pourrait prendre dans l'intérêt des deux pays ; « car, disait-il, il fallait à la Prusse une grande » alliance pour la prémunir contre le mauvais vouloir des » autres gouvernements. »

Malheureusement pour l'Empereur, la nature de ces pourparlers n'était restée secrète ni pour les cabinets ni pour le public. Aussitôt les communications françaises reçues,

Digitized by Google

le cabinet de Berlin envoya le général de Manteuffel en mission à Saint-Pétersbourg dans le but de raffermir des liens d'amitié auxquels le roi Guillaume tenait tout particulièrement, et, par la même occasion, de communiquer les demandes de la France au cabinet russe. Ce cabinet, on doit se le rappeler, avait proposé au gouvernement français la réunion d'un congrès à l'effet de statuer sur les changements territoriaux en Allemagne. La révélation des propositions françaises, qui portaient à un si haut degré atteinte aux traités de 1815, détermina la Russie à renoncer au congrès, en même temps qu'elle amena un refroidissement notable dans les relations des deux empires, et cela tout naturellement au profit de la Prusse.

Le public aussi eut promptement connaissance de ces négociations. Quelques jours après que l'ambassadeur de France en eut fait la communication à M. de Bismarck, un journal d'opposition de Paris pouvait annoncer, avec détails, que l'Empereur, ayant demandé la rive gauche du Rhin, avait essuyé un refus. La nouvelle produisit, en Allemagne et en France, une émotion profonde. A Paris, elle consterna les amis de l'Empire et provoqua les railleries de l'opposition. En Allemagne, elle causa la plus vive irritation contre la France, stimula le patriotisme germanique et augmenta la popularité du roi Guillaume, qui avait si énergiquement repoussé le démembrement de la grande patrie. Dans cet état de choses, l'Empereur retira son projet, en désavouant le ministre qui avait agi suivant ses ordres. M. Drouyn de Lhuys ayant donné sa démission, l'Empereur écrivit le 12 août, à M. de La Valette, ministre de l'intérieur, que la combinaison proposée par M. Drouyn de Lhuys soulèverait toute l'Allemagne contre la France ; qu'il fallait, au contraire, « aider l'Allemagne

Digitized by Google

» à se constituer de la façon la plus favorable à ses intérêts et » à ceux de l'Europe. »

L'Empereur aurait plus sagement fait de dire « laisser » l'Allemagne se constituer et non « l'aider » à se constituer ; car l'opinion de l'autre côté du Rhin était autant scandalisée de l'ingérence de Napoléon III dans la réorganisation intérieure de l'Allemagne que des demandes de compensations territoriales à ses dépens. Ces demandes servaient puissamment le cabinet de Berlin dans ses négociations de paix avec les États du Sud, auxquels il montrait leur isolement actuel, les convoitises dont leurs territoires étaient l'objet de la part de la France, l'éventualité certaine qu'en cas de guerre ce seraient eux qui payeraient les frais de la paix future. Grâce à ces arguments, les cours du sud s'empressèrent de racheter les bonnes grâces de la Prusse par les traités secrets d'alliance offensive et défensive, dont la signature, comme nous l'avons dit plus haut, précéda de vingt-quatre heures celle du traité de paix de Prague avec l'Autriche.

Quelques jours avant la signature de ce traité, qui mit définitivement fin à la guerre austro-prussienne, c'est-à-dire le 16 août, l'Empereur Napoléon fit parvenir de nouvelles propositions à Berlin. Reprenant en sous-œuvre le projet du 5 août, il chargeait M. Benedetti de demander, suivant le cas, soit les places de Landau, de Sarrelouis et de Sarrebruck avec le Luxembourg, soit le Luxembourg seul, avec une convention secrète permettant à la France d'annexer la Belgique au moment où elle le jugerait opportun. Les propositions relatives au Luxembourg et à la Belgique reposaient sur des conversations antérieures entre M. de Bismarck et l'ambassadeur de France, et entre les ministres français et l'ambassadeur de Prusse à

Digitized by Google

Paris, qui s'était toujours montré assez favorable à toute combinaison tendant à laisser la France prendre ses compensations partout ailleurs qu'en Allemagne. Les nouveaux pourparlers durèrent une quinzaine de jours. Ils furent signalés par un entretien, portant sur le projet de convention secrète, et pendant lequel l'ambassadeur français libella et corrigea, séance tenante, sous la dictée de M. de Bismarck, un projet, qu'il laissa entre les mains de son interlocuteur : imprudence qui devait fournir au cabinet de Berlin, quatre ans plus tard, une arme pour dénoncer à l'Europe les projets ambitieux de l'Empereur.

Contrairement à ce que déclara postérieurement le cabinet prussien, l'ambassadeur et les ministres français ont soutenu que la combinaison relative à la Belgique leur avait été suggérée par M. de Bismarck. En dehors des dépêches françaises, plusieurs faits ont été allégués à l'appui des assertions de la diplomatie impériale, et, en premier lieu, le fait, dont nous venons de parler, que, ne voulant céder aucune portion de territoire allemand, M. de Bismarck avait toujours insisté pour que la France s'indemnisât ailleurs : il ne voulait pas y prêter lui-même la main, mais laisser faire la France, ainsi qu'elle le pouvait, d'après lui, pendant la guerre de Bohême, alors que l'armée prussienne était occupée ailleurs. Il en fut encore question, en mars 1867, à l'occasion de la visite du prince Napoléon à Berlin, dans un entretien du cousin de l'Empereur avec le chancelier de la Confédération du Nord. « Vous cherchez », disait M. de Bismarck, « une chose impossible. Vous voulez prendre les pro-
» vinces du Rhin qui sont allemandes. Pourquoi ne pas vous
» adjoindre la Belgique, où existe un peuple qui a la même
» origine, la même religion et parle la même langue ? J'ai

Digitized by Google

» déjà fait dire cela à l'Empereur : s'il entrait dans mes vues, » nous l'aiderions à prendre la Belgique. » Un langage analogue avait été tenu à Paris par l'ambassadeur de Prusse.

Les négociations du mois d'août 1866 durèrent quinze jours. Le projet français, conçu en conformité des idées échangées depuis un an entre Paris et Berlin, accordait à la Prusse, en retour des avantages à stipuler au profit de la France, la reconnaissance de toutes ses annexions en même temps que celle de l'union fédérale entre le Nord et le Sud de l'Allemagne. Ainsi, après avoir abandonné la base des traités de 1815, le gouvernement français renonça encore aux dispositions fondamentales du traité de Prague. Pendant que le ministre allemand discutait le projet avec l'ambassadeur de France en y introduisant des modifications et des amendements, la paix s'était signée avec l'Autriche et les États du Sud. En même temps aussi le cabinet de Berlin avait entièrement rétabli et consolidé ses bons rapports avec la Russie. Dans ces conditions l'alliance française n'était plus aussi indispensable que par le passé, et les pourparlers s'en ressentirent. Bientôt M. de Bismarck les suspendit, en promettant à M. Benedetti de les reprendre au retour des eaux. Il n'en fut plus question.

Cette phase des négociations se termina par la retraite définitive de M. Drouyn de Lhuys, qui avait gardé son portefeuille par intérim jusqu'au 2 septembre, jour où il reçut pour successeur le marquis de Moustier, alors ambassadeur à Constantinople. En attendant l'arrivée de ce dernier, M. de La Valette, chargé du ministère par intérim, envoya, à la date du 16 septembre, aux agents français une circulaire pour exposer les faits passés et exprimer l'entière satisfaction qu'en

Digitized by Google

éprouvait l'Empereur. La nouvelle transformation de l'Allemagne, disait-elle, offrait pour la sécurité française des garanties plus sérieuses que l'ancien ordre de choses; la vieille coalition des cours du Nord étant brisée et la liberté des alliances établie, la France n'avait pas à s'émouvoir des agrandissements de la Prusse, en possession qu'elle était de son unité indestructible; l'Allemagne, en imitant la France, se rapprochait de la France, qui ne saurait voir des ennemies dans les nations affranchies. Après avoir préconisé ainsi de nouveau le principe des nationalités et le droit des nations de disposer de leur sort, la circulaire se terminait en disant qu'en présence de l'émotion légitime du sentiment public il convenait de tirer un enseignement de la dernière guerre, c'est-à-dire de perfectionner sans délai l'organisation militaire de la France pour la défense de son territoire.

Après de telles déclarations, on aurait pu penser que l'Empereur renoncerait à des négociations au sujet d'agrandissements territoriaux, que le roi Guillaume et son gouvernement paraissaient de plus en plus résolus à repousser. Si le cabinet des Tuileries n'en persista pas moins dans ses tentatives, il faut en chercher la principale cause dans la situation intérieure de la France. Pour donner satisfaction au sentiment public, qui ne pouvait se familiariser avec l'idée de la suprématie de la Prusse en Allemagne et s'en prenait au gouvernement, on voulait, à tout prix, obtenir une compensation, quelque modique qu'elle fût. C'est dans ce but que les pourparlers furent repris à Berlin au mois de novembre, en vue de réaliser le projet d'alliance que M. de Bismarck avait mis en avant à la fin de l'été. Les chambres françaises allaient se réunir et le gouvernement prévoyait des interpellations auxquelles il désirait pouvoir répondre de fa-

Digitized by Google

çon à calmer les esprits. M. Benedetti remit sur le tapis le projet d'acquisition du grand-duché de Luxembourg, qui avait été mentionné dans les propositions du mois d'août. Cet État, par suite de la dissolution de la Confédération germanique, avait recouvré sa liberté entière; la citadelle de Luxembourg avait cessé d'être forteresse fédérale, et, par suite, le maintien de la garnison prussienne dans cette place n'avait plus de raison d'être. La population n'avait aucun penchant pour l'entrée dans la nouvelle Confédération du Nord, et le cabinet de Berlin n'avait pas jugé prudent de l'y amener par la force. Le gouvernement français avait donc pensé que le cabinet de Berlin pourrait facilement lui donner une preuve d'amitié en facilitant les arrangements à prendre avec le roi de Hollande. Le comte de Bismarck non seulement ne s'y montra pas opposé; il donna même des conseils pour réaliser ce projet. Le roi et la cour ne paraissaient pas favorables à un arrangement intime avec la France, soit que les anciennes préventions contre la dynastie impériale eussent repris le dessus, soit que les liens de parenté avec la cour d'Angleterre y formassent obstacle. L'état-major militaire opposait des raisons stratégiques aux projets français relativement au Luxembourg; tout au plus aurait-il consenti à la cession de la ville, mais avec démantèlement des fortifications : combinaison que l'Empereur repoussait absolument.

Dans ces circonstances, M. de Bismarck conseilla au gouvernement français de laisser la Prusse en dehors, de provoquer dans le grand-duché des manifestations en sa faveur et de s'entendre sur la cession avec le roi de Hollande, en un mot de créer des faits accomplis, mais promptement, dans le plus grand secret, avant que la question fût portée devant

Digitized by Google

le Reichstag allemand. L'opinion, en Allemagne, avait en effet été mise en éveil ; dans la presse et les réunions publiques une vive agitation se manifestait, et, en présence du patriotisme excité, ni le roi ni M. de Bismarck n'eussent osé avouer avoir donné un concours quelconque à l'abandon d'un ancien pays confédéré.

Le cabinet français entra dans cette voie. La majorité des habitants du Luxembourg étant hostiles à une union avec l'Allemagne nouvelle, il n'avait pas été difficile à l'influence française de préparer le terrain pour l'annexion à la France. De même, les premiers pourparlers, entamés au mois de février 1867 à La Haye, marchèrent à souhait. Le roi de Hollande, très disposé à accepter, en retour de la cession du grand-duché, l'indemnité pécuniaire offerte par l'Empereur, fut confirmé dans cette résolution par la reine Sophie, amie de la France et de son souverain. Mais, à mesure que les négociations avançaient, le roi prit peur : il déclarait ne rien vouloir conclure sans l'assentiment de la Prusse et engageait le gouvernement français à négocier à Berlin. L'Empereur, sachant que le roi de Prusse refuserait son consentement, déclina les suggestions du cabinet de La Haye pour insister sur un arrangement direct et immédiat.

Sur ces entrefaites les chambres françaises et le Reichstag de l'Allemagne du Nord s'étaient réunis. L'Empereur n'avait pu s'empêcher, pour rehausser son prestige aux yeux du public français, de rappeler ce que le roi de Prusse avait tenu à passer sous silence dans son discours aux chambres au mois d'août : que la médiation française avait arrêté les troupes victorieuses de la Prusse aux portes de Vienne. Cette allusion ne pouvait guère inspirer au roi Guillaume des dispositions plus

Digitized by Google

favorables aux projets français. Aussi l'ambassadeur de France essuya-t-il un refus, lorsqu'il vint demander la garantie du roi pour les arrangements que la France pourrait faire avec le roi de Hollande. On mit en avant l'état des esprits en Allemagne et les objections sérieuses de l'état-major de l'armée. Au même moment, une première interpellation sur la situation future du Luxembourg eut lieu au Reichstag ; M. de Bismarck y répondit, en termes modérés, en reconnaissant que cet État était dégagé, par suite des événements de 1866, de ses obligations envers la Confédération. Pressé de nouvelles questions qui trahissaient des alarmes au sujet des rapports avec les États du Sud, le chancelier fédéral ne crut pouvoir mieux rassurer les patriotes qu'en publiant les traités secrets conclus avec ces États au mois d'août de 1866.

Ces discours et ces manifestations impressionnèrent profondément le roi de Hollande. Ce souverain hésita à signer le traité de cession proposé par la France ; il désirait que la question fût décidée par les puissances signataires du traité de Londres de 1839, il ne voulait surtout rien entreprendre sans l'assentiment préalable de la Prusse. En dépit de toutes les instances du cabinet français, il s'ouvrit au ministre de Prusse à La Haye et s'adressa ensuite directement au roi Guillaume. Celui-ci, ainsi qu'on l'avait prévu à Paris, répondit que le roi de Hollande était maître de ses actions et devait agir sous sa responsabilité : la Prusse, de son côté, ne donnerait aucun avis sans s'être consultée au préalable avec les cabinets signataires de 1839.

Le 1er avril le traité français était prêt à être signé, lorsque les ministres du roi de Hollande y découvrirent un vice de forme, qui en fit ajourner la signature au lendemain. Il était trop

Digitized by Google

tard. M. de Bismarck se disait débordé par l'opinion publique, par le parti militaire ; le gouvernement français n'avait pas suivi ses conseils, il avait laissé divulguer les négociations, apporté des lenteurs ; finalement la démarche du roi de Hollande auprès du roi Guillaume avait tout gâté. Des interpellations allaient se produire, et le ministre ne saurait se dispenser de donner une réponse de nature à calmer le patriotisme allemand.

L'interpellation eut lieu au Reichstag le 1er avril, le jour même où la France avait voulu signer son traité à La Haye. M. de Bennigsen, chef du parti national-libéral, prononça un discours ardent, très hostile à l'égard de la France et se terminant par une protestation formelle contre la moindre cession de territoire allemand, y compris le Luxembourg. On a prétendu alors que l'interpellation avait été concertée entre l'orateur et le chancelier : supposition fort vraisemblable en raison des rapports intimes qui s'étaient établis depuis la fin de la guerre de 1866 entre le parti libéral et le gouvernement. D'autre part, l'état des esprits dans l'Allemagne du Nord était tel que le gouvernement pouvait se dispenser de lui fournir des aliments et qu'il n'avait qu'à laisser faire et à se laisser pousser pour se dérober à des arrangements incommodes. Quoi qu'il en soit, le chancelier, répondant à M. de Bennigsen, déclara que le cabinet de Berlin ignorait officiellement les négociations entre Paris et La Haye ; que, consulté ensuite par le roi de Hollande, il avait refusé de se prononcer sans entente préalable avec les autres grandes puissances. Il ajouta que les gouvernements allemands étaient décidés à ne pas laisser porter atteinte aux droits incontestables de la nation allemande.



Digitized by Google

A la suite de cette séance, tout en cherchant à apaiser l'Empereur, à qui il promettait de reprendre les négociations plus tard, le cabinet de Berlin informa celui de La Haye qu'en présence de l'opinion surexcitée de l'Allemagne, le gouvernement prussien ne pouvait approuver le projet d'annexion et considèrerait la conclusion du traité avec la France comme un cas de guerre.

Sous le coup de cette nouvelle défaite diplomatique, et n'étant pas prêt à accepter une lutte avec la Prusse, le gouvernement français porta la question sur un autre terrain, celui précisément sur lequel le gouvernement prussien et le roi Guillaume s'étaient retranchés. N'ayant pas négocié l'affaire directement avec la Prusse, le gouvernement français pouvait dire qu'il n'existait pas de question entre la Prusse et la France. Le gouvernement français, en pourparlers avec le roi de Hollande, et ayant appris que le gouvernement prussien, consulté par ce dernier, s'était référé au traité de 1839, ne pouvait se refuser à examiner, de concert avec les autres puissances signataires, les clauses de ce traité. C'est au nom du traité de 1839, que le cabinet de Berlin s'opposait à la cession du grand-duché à la France ; c'est aussi au nom du même traité que le gouvernement français demandait l'évacuation de la place de Luxembourg par la garnison prussienne.

La situation était fort tendue. Si la France n'était pas prête militairement, la Prusse l'était, et son grand tacticien, le comte de Moltke, ne s'en cachait pas. Le roi et l'état-major prussien étaient contraires à l'évacuation, et ils firent partager leur avis à l'opinion publique, qui se manifestait avec la dernière violence dans la presse allemande. On accusait la France, bien à tort à ce moment, de vouloir la guerre, et l'on faisait des

Digitized by Google

préparatifs pour prévenir une agression en envahissant la France. Dans les rangs de l'armée prussienne, on parlait de prendre l'Alsace et la ligne de la Meuse.

Dans le reste de l'Europe, les avis, en général, n'étaient pas très favorables à la Prusse. La Russie, seule, cherchait à ménager le cabinet de Berlin, qui lui avait fait entrevoir la révision du traité de Paris de 1856. Elle en voulait à l'Empereur Napoléon, qui n'avait pas agréé, l'année précédente, la réunion d'un congrès européen pour statuer sur les annexions prussiennes. Le prince Gortchakoff fit savoir que le Czar ne se rendrait pas à l'invitation que lui avait adressée l'Empereur pour visiter l'Exposition universelle, tant que le différend du Luxembourg ne serait pas vidé.

Le cabinet anglais, en revanche, prit le parti de la France : il ne trouvait pas excessif que la France obtînt le Luxembourg en compensation des agrandissements considérables de la Prusse, et il exprima à la diplomatie prussienne son étonnement de voir soulever un conflit à propos d'une question d'une si mince importance matérielle. La reine Victoria écrivit même au roi Guillaume pour insister sur l'évacuation de la forteresse de Luxembourg, et son ambassadeur à Berlin déclara que dans cette question l'opinion de l'Europe devra prévaloir sur celle de la Prusse. Le cabinet de Vienne, de son côté, se montra fort réservé, et, le danger d'un conflit se rapprochant, il déclara d'avance qu'il resterait neutre. Nous dirons plus loin, en parlant des rapports des deux cabinets depuis la conclusion du traité de Prague, quels efforts furent faits à ce moment par M. de Bismarck pour attirer l'Autriche de son côté. M. de Beust n'accueillit pas les ouvertures qui lui furent faites en vue d'une alliance ; en revanche, il offrit ses bons offices pour

Digitized by Google

rechercher un moyen de conciliation. Le ministre autrichien, conseillant, comme l'Angleterre, l'évacuation de la forteresse, suggéra l'idée de réunir le Luxembourg à la Belgique, qui rétrocèderait certains districts à la France; ou bien encore il proposa de proclamer le grand-duché État neutre sous la garantie de l'Europe. C'est à cette dernière combinaison que s'arrêtèrent la plupart des puissances. La Prusse y accéda la dernière et avec une répugnance évidente. On avait promis au Reichstag de ne pas consentir à l'abandon du Luxembourg, et le roi, lors de la clôture de la session, avait rendu hommage à la manifestation patriotique de cette assemblée.

Mais, ainsi que l'avait déclaré le cabinet britannique, la voix de l'Europe l'emporta cette fois sur les désirs de la Prusse. Le roi Guillaume avait été vivement impressionné par les représentations presque unanimes des autres cabinets et en particulier par celles de la reine d'Angleterre. Sous cette pression, le cabinet de Berlin consentit, en principe, à la neutralisation du grand-duché et au retrait de la garnison prussienne. D'autre part, il continua ses préparatifs militaires, rivalisant sous ce rapport avec le gouvernement français. Celui-ci mit également à profit l'intervalle qui séparait le travail préliminaire de la diplomatie et la réunion de la conférence, convoquée à Londres par le gouvernement hollandais. Le public européen, à ce moment, concevait les plus vives appréhensions; il s'attendait à voir s'entre-choquer les deux nations : l'une, qui ne voulait plus tolérer la moindre opposition à son expansion unitaire; l'autre, qui se regardait comme atteinte dans son prestige et son influence par les victoires de sa voisine.

Ce danger fut cependant conjuré. En quatre séances, du

Digitized by Google

7 au 11 mai, la conférence termina ses travaux, en signant un traité par lequel le grand-duché fut déclaré État neutre sous la garantie collective des puissances; en même temps il fut stipulé que les fortifications de Luxembourg seraient démolies et que le roi de Prusse retirerait ses troupes qui y tenaient garnison. La guerre était donc évitée, mais non sans peine. Peu s'en était fallu qu'elle n'éclatât, comme celle de 1866 entre l'Autriche et la Prusse, à propos d'armements et de mouvements de troupes, niés avec la dernière énergie de part et d'autre. Le 11 mai, sans la nouvelle qu'apporta le télégraphe de la signature du protocole de Londres, le public aurait été surpris par la mobilisation de l'armée prussienne. Quatre mois après, M. de Bismarck exposait au Reichstag que le gouvernement n'avait pas jugé nécessaire une guerre pour un droit de garnison contesté et périmé, et que la neutralisation du grand-duché compensait ce droit de garnison sous le rapport militaire.

L'affaire du Luxembourg avait été un avertissement. L'opinion ne fut qu'à demi tranquillisée par la solution : elle n'y voyait que l'ajournement du conflit entre les deux nations; or elle ne devait pas se tromper dans ces pressentiments. La France impériale avait gardé la blessure de ce qu'elle considérait comme un manquement aux engagements de 1866. La Prusse portait au cœur le sentiment d'une défaite sur le terrain diplomatique et semblait résolue à ne pas l'oublier.

Pour l'heure présente, ces soucis et ces regrets s'effacèrent devant l'événement pacifique de l'Exposition universelle, qui s'était ouverte à Paris le 1er mai. L'Empereur se proposait d'offrir des fêtes magnifiques aux souverains, qu'il avait conviés à être les hôtes des Tuileries.

Digitized by Google

## CHAPITRE ONZIÈME

### LES PROJETS D'ALLIANCES
### 1867 — 1870.

Visite du roi à Paris. — L'œuvre unitaire se poursuit. — Le parlement douanier. — Hostilité de l'Autriche. — Le cabinet de Vienne repousse les avances de la Prusse. — Deux parlements à Berlin. — Arrangements financiers avec les souverains dépossédés. — Séquestre de la fortune du roi de Hanovre. — Unification législative et militaire. — Inauguration du premier port de guerre fédéral. — Le parti national veut marcher plus vite que le gouvernement. — Le roi promet la réalisation des aspirations nationales. — Méfiances réciproques de l'Allemagne et de la France. — La Prusse refuse son concours dans la question romaine. — La France repoussée dans sa demande de l'exécution du traité de Prague. — L'empereur Napoléon et l'Autriche. — L'entrevue de Salzbourg. — Mauvaise humeur de la Prusse. — Explications fournies par la France. — Circulaire comminatoire de la Prusse. — Froissements entre Berlin et Vienne. — Négociations d'alliance entre la France, l'Autriche et l'Italie. — Apaisement entre Berlin et Paris. - La France propose le désarmement, que la Prusse repousse. — Le plébiscite en France. — La Prusse considère la guerre comme inévitable. — Ses rapports avec l'Italie et la Russie. — Un toast de l'ambassadeur de Russie. — L'entrevue royale d'Ems. — La France et le chemin de fer du Saint Gothard.

Le roi Guillaume et l'empereur de Russie furent les premiers parmi les souverains qui avaient accepté l'hospitalité de l'empereur des Français : ils vinrent accompagnés, l'un du comte de Bismarck, l'autre du prince Gortchakoff, qui avait même amené un nombreux personnel de chancellerie. Cependant, malgré ces apparences d'un travail diplomatique en

Digitized by Google

perspective, le rendez-vous impérial fut stérile sous le rapport de la grande politique. Les augustes hôtes étrangers vinrent pour se distraire des soucis du gouvernement et non pour réveiller le souvenir tout récent des dissentiments qui avaient failli allumer une guerre européenne. L'Empereur Napoléon, avec le tact dont il avait fait preuve six ans auparavant à Compiègne, s'abstint de parler au roi de Prusse de sujets qui eussent pu l'embarrasser. Oubliant les points noirs mal effacés de l'horizon politique, on s'abandonna aux impressions du moment, toutes commandées par le spectacle grandiose et ravissant de Paris en fête et par les réceptions à la fois cordiales et magnifiques de la cour des Tuileries. Les ressentiments que le public français nourrissait envers la Prusse au sujet des derniers incidents, il les contint devant le roi Guillaume, dont les manières affables et les allures chevaleresques séduisaient tous ceux qui l'approchaient. Après un séjour de quinze jours, le roi, rentré dans son château de Potsdam, adressa à l'Empereur et à l'Impératrice les remercîments les plus chaleureux pour l'accueil qu'il avait reçu à Paris. Au moment où il écrivait ces paroles, le roi pouvait-il pressentir les circonstances bien différentes dans lesquelles il reverrait l'Empereur trois ans plus tard?

Le règlement de l'affaire du Luxembourg n'avait pu modifier le programme que le cabinet de Berlin s'était tracé depuis Nikolsbourg. Bien au contraire, il en poursuivait la réalisation avec plus d'énergie. Dans l'œuvre qu'il avait entreprise, il lui fallait tenir compte de l'opinion nationale, qui, à des points vue divers, critiquait le nouvel ordre de choses. Aux yeux des patriotes allemands, le traité de Prague avait scindé l'Allemagne en deux. La vieille Confédération, quelque défectueuse

Digitized by Google

qu'elle fût, avait cependant été l'expression ostensible de l'unité de la grande patrie : le traité de Prague créait deux Allemagnes, celle du nord et celle du sud, cette dernière éparpillée en plusieurs États sans lien entre eux. De plus, un État naguère fédéré, le grand-duché de Luxembourg, venait de se séparer de la Confédération. Enfin, les provinces allemandes de l'Autriche étaient exclues de la grande communauté à laquelle elles appartenaient par leur histoire et leur nationalité. La Prusse s'était agrandie, elle avait accru la puissance de sa dynastie au prix de la division de l'Allemagne. On admettait à la rigueur que le vainqueur de Sadowa n'avait pu faire davantage pour le moment, et l'on était disposé à lui accorder le bénéfice de circonstances atténuantes, mais à condition qu'il complétât son œuvre, et cela promptement, sans trop s'attarder en route.

A Berlin, on était parfaitement animé du désir de satisfaire l'opinion, d'autant plus que l'intérêt propre de la Prusse commandait une telle politique. Les nouvelles provinces étaient mal assimilées à la vieille Prusse, qui les avait conquises ; les gouvernements du sud n'avaient pas entièrement abandonné l'espoir d'un retour de la fortune vers l'Autriche, leur protectrice de la veille contre la Prusse ; enfin, le parti démocrate, très remuant dans le sud de l'Allemagne, ne cessait de réagir contre la politique prussienne auprès de populations rebelles au caractère militaire et autoritaire des institutions élaborées à Berlin. C'est donc à la fois pour neutraliser ces hostilités, pour calmer les alarmes patriotiques et pour affermir toutes ses conquêtes morales et matérielles, que le cabinet prussien réglait sa politique allemande, comme si le traité de Prague n'existait pas. Il marchait avec prudence ;

Digitized by Google

mais il avançait, tout en modérant les ardeurs qui tendaient à le compromettre.

Au parlement du nord, ainsi que nous l'avons déjà dit, les nationaux, par l'organe d'un de leurs chefs émérites, avaient proposé l'introduction dans la constitution fédérale d'un article autorisant, sur la proposition de la présidence fédérale et par simple voie législative, l'admission des États du sud. Le comte de Bismarck, en prenant la parole pour accepter la proposition en principe, avait fait observer qu'il manquait encore la prémisse posée par l'article 4 du traité de Prague, c'est-à-dire la formation d'une Confédération du sud. Si l'on avait deux parlements, du nord et du sud, disait M. de Bismarck, il serait impossible de les tenir longtemps séparés. A cette absence de deux parlements le chancelier trouva bientôt moyen d'y suppléer.

La guerre avec les États du sud avait momentanément abrogé les traités unissant toute l'Allemagne, excepté l'Autriche, dans le Zollverein ou association douanière. Les traités de paix avaient stipulé le rétablissement provisoire de l'ancien ordre de choses, sous la réserve de négociations ultérieures. Depuis lors, à la suite de conférences tenues à Berlin, les gouvernements avaient consenti au renouvellement du Zollverein sur des bases absolument identiques à celles de la Confédération du nord. Comme pour celle-ci, le pouvoir exécutif était déféré au roi de Prusse, tandis que le pouvoir législatif devait s'exercer par un conseil des gouvernements et par un parlement douanier, composé de tous les membres du parlement du nord et de députés nommés par les populations du sud. La veille de son départ pour Paris, M. de Bismarck avait signé la convention préliminaire, qui fut ratifiée un mois après par

Digitized by Google

les divers gouvernements. Dans les chambres du sud, l'opposition anti-prussienne essaya d'entraver la sanction des nouveaux traités. La chambre de Bavière surtout souleva des difficultés et envoya même une délégation à Berlin dans le but d'obtenir au moins quelqués modifications favorables à l'autonomie économique du sud. Le roi et M. de Bismarck restèrent sourds : on déclara aux délégués qu'ils n'avaient d'autre choix que d'accepter ou de rejeter en bloc, et qu'en cas de refus, la Prusse annulerait les traités secrets du 23 août 1866, conclus dans l'intérêt de la sécurité de l'Allemagne du sud. Sous cette pression et dans la crainte d'une dissolution du Zollverein, les États récalcitrants cédèrent. Ainsi, un an après la signature du traité de Prague, la ligne du Mein, établie par l'article 4, était, de fait, franchie par les traités du 23 août 1866, qui investissaient le roi de Prusse du commandement, en temps de guerre, de toutes les forces militaires, et par les traités du 7 juillet 1867, qui créaient l'unité douanière ainsi qu'un parlement douanier réunissant les représentants de la nation allemande, du nord et du sud. Aussi, au mois de septembre, en ouvrant la première session ordinaire du parlement du nord, le roi pouvait-il annoncer ce double résultat dans des termes qui excitèrent les applaudissements enthousiastes de l'assemblée. D'autre part, le parlement ayant voté, à une grand majorité, une adresse dans le sens de l'unification complète, M. de Bismarck pouvait, sans compromettre son œuvre, proclamer la volonté du gouvernement de s'abstenir de toute pression à l'égard des États du sud, laissés libres, disait-il, de juger si et quand il leur conviendrait de s'unir au Nord.

Dans tous ces actes, le cabinet de Berlin avait agi sans

Digitized by Google

prendre l'avis de l'Autriche, partie contractante du traité de Prague. Cette puissance n'avait pas encore, sans retour, pris son parti de l'ordre de choses nouveau. Le cabinet de Vienne, dirigé par M. de Beust, ancien ministre du roi de Saxe et antagoniste de M. de Bismarck, cherchait des points d'attache auprès des deux grandes puissances voisines de la Prusse et soupçonnées, à titres divers, de jalouser la nouvelle grandeur de la maison de Hohenzollern. Il fit des avances à la Russie, en lui offrant son concours pour la révision du traité de Paris, si incommode, sur plusieurs points, pour cette puissance. Il noua des relations amicales avec la France, médiatrice du traité de Prague, dont on faisait à Berlin si promptement bon marché. A ce sujet M. de Beust ne dissimula pas son déplaisir, au moment où le cabinet prussien venait de publier les traités secrets avec les États du sud. Le cabinet autrichien exposait que ces traités étaient en contradiction avec l'art. 4 du traité de Prague ; il ne protestait pas ; mais il déclarait avoir le droit de protester. Une autre fois le cabinet de Vienne insista, à Berlin, sur l'exécution toujours retardée de l'art. 5 du traité de Prague relativement à la rétrocession au Danemarck des districts nord du Slesvig. La Prusse repoussant l'ingérence de la France dans cette question, le meilleur moyen d'y échapper, disait M. de Beust, ne serait-il pas de procéder sans retard à l'exécution des engagements contractés ?

Sur ces entrefaites le gouvernement bavarois, d'accord avec le cabinet de Berlin, fit à Vienne des ouvertures d'alliance. La Prusse, après le règlement de l'affaire du Luxembourg, ne regardait sa situation vis-à-vis de la France que comme une trêve. A Paris même, pendant l'Exposition, à côté

Digitized by Google

des assurances pacifiques de son maître, M. de Bismarck, dans des entretiens privés, avait parlé de la guerre avec la France comme d'une chose inévitable. Il était donc tout naturel que le cabinet prussien s'efforçât de soustraire l'Autriche à une alliance éventuelle avec la France. N'avait-il pas proposé à cette puissance, en 1866, à la veille de la guerre, de s'allier à deux pour retourner leurs armes unies contre la France ?

Le gouvernement bavarois, dirigé par le prince de Hohenlohe, était entièrement dévoué à la cause de la Prusse, c'est-à-dire à l'unification de l'Allemagne sous le sceptre du roi Guillaume. Son projet consistait à créer une fédération des États du sud sous la direction de la Bavière, à unir par des traités la Confédération du sud avec celle du nord, enfin à conclure entre cette vaste association et l'Autriche une alliance offensive et défensive. Le comte de Beust déclina ces ouvertures, non sans rappeler la transgression du traité de Prague, à laquelle la Bavière avait prêté la main en signant le traité secret avec la Prusse. Le cabinet de Munich, sans se laisser décourager par ce refus, envoya un de ses diplomates, le comte de Tauffkirchen, à Berlin et de là à Vienne, pour reprendre les négociations. On était au moment du différend franco-prussien au sujet du Luxembourg ; en prévision d'une guerre, le cabinet de Munich désirait vivement un rapprochement entre la Prusse et l'Autriche. L'agent bavarois apportait à Vienne d'importantes concessions du cabinet prussien. Ce dernier promettait à l'Autriche des compensations, une garantie de ses provinces allemandes et même non allemandes, enfin l'accession de la Russie à la nouvelle alliance. Le cabinet de Vienne repoussa péremptoirement les propositions prussiennes, dont la Bavière s'était fait l'organe. Il déclara

Digitized by Google

aux diplomates bavarois que ce qu'on projetait ressemblait à une coalition contre la France et qu'il n'entendait pas acheter des avantages incertains et problématiques au prix de l'inimitié de cette puissance. Il parla avec sévérité de la violation du traité de Prague et déclina la suggestion d'aggraver cette violation en s'écartant lui-même des stipulations de ce traité. Le traité de Prague défendait à l'Autriche toute participation à l'organisation nouvelle de l'Allemagne, et l'on venait lui proposer une alliance intime avec l'Allemagne nouvelle ! Que les États du sud n'aillent pas plus loin dans cette voie, qu'ils observent une attitude expectante, puisque personne ne les menace ! Le conflit du Luxembourg avait pu être aplani grâce aux efforts de l'Autriche et des autres puissances européennes ; il n'en serait peut-être pas de même d'un conflit qui surgirait dans le cas où le traité de Prague serait déchiré par ceux-là mêmes qui l'avaient signé.

Après ces déclarations si catégoriques, il fallut bien renoncer à l'idée d'une alliance avec l'Autriche. La Bavière et les autres États du sud n'en poursuivirent qu'avec plus d'ardeur le projet d'union avec la Confédération du nord. A la fin d'avril 1868, la session du nouveau parlement douanier s'ouvrit à Berlin. Le discours du trône célébrait hautement l'événement de la réunion dans la même salle des représentants de toute l'Allemagne. Les nationaux-libéraux du Nord ne tardèrent pas à provoquer une manifestation nationale contre les entraves que créait le traité de Prague à l'accomplissement de l'œuvre unitaire. Cette tentative ne trouva pas grand écho parmi les députés du sud, dont quelques-uns se firent même les interprètes des sentiments anti-prussiens de leurs populations respectives et opposèrent une résistance absolue à toutes

Digitized by Google

les propositions tendant à élargir la compétence spéciale du parlement douanier. En dépit de cette opposition, les questions dont le parlement douanier était saisi furent toutes résolues dans le sens de la concentration unitaire : l'air de la capitale de la Confédération du nord n'était guère favorable aux idées particularistes, qui avaient cependant des avocats dans les chambres prussiennes, où siégeaient depuis 1867 les députés des provinces annexées ; il est vrai que les protestations des partisans des souverains dépossédés se brisèrent devant l'attitude résolue du gouvernement prussien.

Le roi Guillaume, qui avait, sans hésiter, exigé et consommé l'annexion de Nassau, du Hanovre et de la Hesse-Cassel, tenait à assurer aux anciens souverains la possession de leur fortune privée et à les indemniser pécuniairement de la perte de leurs domaines saisis par son gouvernement. Des conventions avaient été conclues à ce sujet. Le duc de Nassau, résigné à la perte de son trône, avait accepté les indemnités proposées par la Prusse. Des conventions analogues avaient eu lieu avec le roi de Hanovre et avec l'Électeur de Hesse, mais non sans soulever dans les chambres prussiennes l'opposition des libéraux. M. de Bismarck défendit chaleureusement la générosité du roi Guillaume. Si la raison d'État, disait-il, avait commandé l'expropriation des souverains pour cause d'utilité publique, il était juste, par contre, d'indemniser les expropriés dans une certaine mesure ; il ne fallait pas les rendre pauvres, sous peine de leur concilier ainsi les sympathies des autres cours européennes. Un prétendant pauvre, ajoutait le ministre prussien, est plus dangereux qu'un prétendant riche. Le roi de Hanovre, il est vrai, n'avait pas formellement abdiqué ses droits de souverain ; mais sa pensée intime importait

Digitized by Google

peu, puisqu'il avait apposé sa signature au bas de la convention d'indemnité. A quoi bon lui demander une renonciation, à laquelle il ne se croirait plus lié le jour où la situation générale de l'Europe se modifierait en sa faveur?

Les chambres eurent à peine, grâce à ce raisonnement, approuvé les conventions, que le gouvernement prussien en retira le bénéfice au roi de Hanovre et à l'Électeur de Hesse. Le premier, retiré à Hietzing, près de Vienne, entretenait des rapports suivis avec les fidèles de son ancien royaume. On lui envoyait des députations, on organisait des manifestations loyalistes. Le roi Georges en outre, autorisait et subventionnait l'entretien, en France, d'une légion hanovrienne, composée d'anciens officiers et soldats de son armée et recrutée même, en partie, de jeunes gens du Hanovre. De son côté, l'Électeur de Hesse mettait également à profit la fidélité de ses partisans, qu'il encourageait par des subsides pécuniaires. Il avait envoyé aussi aux gouvernements européens une protestation formelle contre l'usurpation dont il se disait victime. Tels furent les faits par lesquels M. de Bismarck motivait la confiscation de la fortune et des revenus antérieurement assurés aux deux princes. Une ordonnance royale fut rendue à cet effet, prononçant le séquestre de ces biens pour en réunir les revenus dans un fonds commun, administré par l'État et destiné soit à combattre les projets hostiles des deux ex-souverains, soit à en affecter certaines portions à des améliorations intéressant leurs anciennes possessions. Les chambres, déjà opposées dès l'origine aux largesses que le gouvernement avait accordées aux princes, s'empressèrent de sanctionner la confiscation.

Le même accord entre le parlement et le gouvernement se

Digitized by Google

maintenait sur le terrain fédéral. Le travail d'unification législative s'accomplit promptement, soit qu'on appliquât les lois prussiennes à la Confédération, soit qu'on remplaçât les lois particulières des divers Etats par des lois fédérales. Ainsi la loi prussienne sur le service militaire devint loi fédérale ; la répresentation diplomatique des États fut remplacée par des agents fédéraux nommés par le roi de Prusse. Les crédits pour l'armée furent votés sans opposition et sans réduction. Le parti libéral ne les marchandait plus, comme avant la guerre de 1866. Et lorsque quelques rares voix vinrent se lamenter sur les gros budgets militaires, le général de Moltke les fit taire, en exposant que le seul moyen de diminuer ces dépenses était de former au centre de l'Europe une puissance qui, sans être elle-même conquérante, serait assez forte pour défendre à ses voisins de faire la guerre : dans l'esprit du général, cette puissance ne pouvait être que la grande Allemagne unie.

Mais, en acceptant le concours du parti libéral suivant les convenances de sa politique, le gouvernement eut soin de repousser toutes les motions intempestives en faveur de l'unification. De ce nombre fut la proposition, émanant de ce parti, de créer des ministères fédéraux et responsables. M. de Bismarck s'y opposa avec énergie, au nom de l'autonomie des États fédérés. Il ne voulait pas d'unitarisme, disait-il, lequel était contraire aux traditions historiques de l'Allemagne; le particularisme, cause de faiblesse, avait fait pourtant la force de l'Allemagne. Il ne cessait de recommander, de ne rien précipiter, de laisser le temps faire son œuvre.

L'œuvre à laquelle on travaillait le plus activement à Berlin, c'était le perfectionnement du grand appareil militaire.

Digitized by Google

En dehors de la réorganisation de l'armée de terre, on activait sans relâche la création de la marine de guerre, des arsenaux et des ports maritimes.

La Confédération du nord était assise sur la Baltique et la Mer du Nord, sur la première par Dantzig et Kiel, sur l'autre par Wilhelmshaven. Ce dernier port, avec des établissements grandioses, était achevé au commencement de 1869, et au mois de juin de la même année le roi put s'y rendre pour en présider l'inauguration. Ce fut une tournée triomphale pour le souverain. A Brême surtout, l'enthousiasme fut au comble, et, entraîné par ce courant, le roi épancha son cœur. Avec une certaine modestie il avoua qu'il avait eu beaucoup de bonheur dans ses entreprises, qu'il avait surtout trouvé d'éminents collaborateurs. « Tout le monde n'est pas aussi heureux, disait-il ; » feu mon frère avait les mêmes idées que moi, sans qu'il lui » fût donné de les réaliser. » Et, au banquet, le même jour, il ajouta : « Tout n'est pas encore accompli de ce qu'ambition- » nent les vivants ; la génération suivante récoltera et verra » l'achèvement de l'édifice dont nous avons posé les fonde- » ments. »

A cette époque une année seulement séparait le roi des événements qui devaient singulièrement avancer la construction de son édifice. Un grand malaise régnait dans toute l'Europe : on se sentait obsédé par le sentiment de quelque orage dont l'œil ne découvrait pas encore l'approche à l'horizon radieux. De tous côtés on n'entendait que des protestations de paix ; nulle part un conflit, à peine une note discordante. C'est ainsi que dans la nature le calme et le silence précèdent le déchaînement de la tempête et l'explosion du feu du ciel.

Au mois de février 1870, le roi Guillaume ouvrit la session



Digitized by Google

du parlement du nord, la dernière de la législature triennale. Comme dans toutes les occasions précédentes, le roi insista sur l'union qui s'établissait de plus en plus entre le Nord et le Sud ; il rappela les traités d'alliance et les ouvrages de défense « de la patrie commune » ; il célébra les bienfaits de la paix, constata les sentiments pacifiques de toutes les puissances, mais n'oublia pas d'ajouter que chaque nation avait le droit et le devoir de s'organiser, comme elle l'entendait, dans sa propre maison. C'est qu'en effet la Confédération du nord sortait tous les jours un peu plus de ses limites régionales pour attirer dans sa sphère les États du sud, d'autant plus que ceux-ci s'y prêtaient librement. Le grand-duc de Bade, gendre du roi, mettait un empressement tout particulier à supprimer les barrières conventionnelles qui séparaient le Sud du Nord. Après les traités militaires et douaniers, vint le tour des institutions civiles. Une convention avait été conclue en vue d'assurer aux Badois, au même titre qu'aux habitants du Nord, la protection des tribunaux de la Confédération, et la discussion de ce traité provoqua au parlement de nouvelles manifestations unitaires. Un orateur du parti libéral s'éleva avec indignation contre la politique de temporisation. Les traités, disait-il, ne sont rien, la nationalité commune est tout. Bade, avec son peuple et son prince, est allemand, pourquoi ne pas l'admettre dans la Confédération ? « Il faut franchir le » Mein, s'écria-t-il, nous n'avons accepté que contraints la ligne » du Mein ; l'Allemagne ne doit pas rester divisée en deux moi- » tiés ; Bade entré dans la Confédération, il n'y a pas d'art de » diplomate qui empêcherait les autres États de suivre. » Qui donc y formerait obstacle ? L'Autriche ? elle a assez à faire chez elle. La France ? mais sa dynastie a à veiller à son

Digitized by Google

existence. L'Allemand ne connaît pas la peur, il ne craint pas l'étranger. Bade veut entrer dans la Confédération, et il n'y a que le gouvernement prussien qui l'en empêche.

Cette motion et les discours qui la commentèrent ne laissaient pas d'embarrasser le gouvernement : il ne pouvait, sans se donner les apparences de la provocation, s'associer à une violation flagrante des traités internationaux. Du moins le moment n'était pas venu pour un tel coup d'éclat. L'Allemagne du sud était loin d'être unanime dans le désir d'union étroite avec le nord. Le comte de Bismarck ne voulait pas risquer une rupture avec l'Autriche et la France, uniquement pour satisfaire au seul vœu de Bade : il voulait tout le sud à la fois ; le résultat serait alors en proportion du risque qu'on courrait en déchirant le traité de Prague. Aussi le chancelier fédéral repoussa-t-il avec énergie les injonctions qu'on lui adressait. Il démontra que la motion était inopportune, que la Bavière et la Hesse ne pensaient pas comme Bade. Et pourquoi tant se presser ? Le roi de Prusse n'exerce-t-il pas sur toute l'Allemagne un pouvoir militaire comme jamais depuis cinq siècles il n'en a été exercé par un empereur ? Le vieil Empire d'Allemagne a-t-il jamais possédé l'unité sur le terrain économique ? Il faut attendre. Gouvernement et parlement sont d'accord sur le but : ils veulent l'union de toute l'Allemagne et regardent la Confédération du nord comme une création transitoire.

Après de semblables déclarations, le parti libéral aurait eu mauvaise grâce à maintenir sa motion ; il la retira, en prenant acte des promesses pour l'avenir, que le roi Guillaume confirma d'ailleurs quelques mois plus tard, le 26 mai, à la clôture de la session. Après avoir énuméré les nombreux travaux

Digitized by Google

législatifs accomplis depuis trois ans, le roi ajouta que le passé donnait des garanties au peuple allemand pour la réalisation de ses aspirations nationales. La Confédération du nord, dit le roi en terminant, tout en développant ses institutions intérieures ainsi que son union nationale avec l'Allemagne du sud, mettra les forces du peuple allemand au service de la cause de la paix générale.

Tous ces discours officiels et parlementaires tendaient, comme on a pu s'en convaincre, à préparer l'annulation du traité de Prague, conclu sous la médiation et d'après les conseils de la France. Il nous faut donc parler des rapports qui s'étaient établis depuis la visite du roi Guillaume à Paris entre la puissance médiatrice et le belligérant victorieux de 1866.

Malgré le règlement pacifique de la question du Luxembourg, il était resté de chaque côté assez de méfiance pour qu'on ne s'endormît ni à Berlin ni à Paris. L'état-major prussien, irrité des concessions que le roi avait dû faire dans l'intérêt de la paix générale et quelque peu sous la pression de l'Europe, continua, en prévision d'un conflit futur, ses travaux d'armement et de préparation. Le canon monstre, sorti des usines prussiennes et exposé au jardin du Champ de Mars, apparaissait aux Parisiens comme un *memento* préventif. D'ailleurs l'état-major français ne demeurait pas inactif. Le maréchal Niel s'était mis à l'œuvre pour réaliser la réorganisation de l'armée française ; et, dans la discussion engagée au Corps législatif, il avait même rallié à ses projets le grand ennemi de l'Empire, M. Thiers, qui voulait qu'on ne tolérât point de nouvelles usurpations de la part de la Prusse.

La question se posait de la manière suivante : la Prusse étant décidée à unifier le nord et le sud en franchissant la

Digitized by Google

ligne du Mein, cette éventualité constituera-t-elle pour la France un cas de guerre? Une partie de la diplomatie impériale n'était pas d'avis que la France dût tirer l'épée pour empêcher l'Allemagne de se constituer à son gré : en tout cas, elle voulait que l'Empereur se déclarât nettement dans un sens ou dans l'autre et réglât là dessus sa politique, en renonçant à l'attitude indécise, tantôt prévenante, tantôt boudeuse, à l'égard de la Prusse. A part la question allemande, la France avait ailleurs des soucis plus sérieux, affectant davantage ses intérêts directs : la question de Rome se compliquait tous les jours, la situation en Orient tendait également à s'aggraver. Sur ces deux points le cabinet français aurait voulu s'assurer le concours de la Prusse. Pourtant le cabinet de Berlin ne s'y prêtait guère. Pour seconder la France à Rome, il lui aurait fallu rompre avec le cabinet de Florence ; et pour marcher avec elle dans les affaires orientales, il aurait heurté la Russie. L'Italie et la Russie étaient cependant deux alliées à ménager pour le cas d'une guerre avec la France, guerre que M. de Bismarck considérait comme inévitable. A ce moment la France, pour obtenir le concours de la Prusse dans ces deux questions, aurait été obligée de s'engager formellement à laisser la Prusse maîtresse absolue en Allemagne. L'Empereur Napoléon ne put se décider à faire son choix entre ces deux politiques ; ou plutôt c'est l'opposition aux projets allemands de la Prusse qui se reproduisait par soubresauts entre des manifestations amicales.

Rien n'irritait plus à Berlin que les réclamations de la France au sujet du traité de Prague, aussi bien de l'article 4 concernant la ligne du Mein que de l'article 5 relatif au Slesvig du nord. Sur ce terrain la position de l'Empereur Napoléon était

Digitized by Google

passablement fausse au point de vue du droit. Il avait naguère défendu à son ambassadeur d'assister aux négociations de paix entre la Prusse et l'Autriche, de même qu'il avait refusé de mettre sa signature au bas des traités intervenus entre les belligérants. De quel droit positif venait-il dès lors réclamer l'exécution des traités ? C'est là en effet ce que répondait M. de Bismarck aux observations du cabinet français, et à celles du Danemarck en ce qui concernait l'art. 5. La Prusse n'avait traité qu'avec l'Autriche ; par conséquent l'exécution du traité de Prague ne regardait ni la France ni le Danemarck.

Au surplus, déclarait M. de Bismarck, en ce qui touche les districts septentrionaux du Slesvig, la Prusse ne livrera en aucun cas des points nécessaires à sa frontière stratégique, et elle ne rétrocèdera pas les autres districts sans que le gouvernement danois donne des garanties pour la nationalité des Allemands habitant ces districts à population mixte.

A Paris, on attachait une certaine importance à cette question. L'opinion publique, fort mécontente de la politique impériale qui avait abandonné la cause du Danemarck, exigeait qu'on donnât au moins à ce petit pays la modique satisfaction de recouvrer une faible portion du Slesvig. La correspondance diplomatique s'animait et s'aigrissait. La Russie, sollicitée par le cabinet de Paris, eut beau s'interposer en faveur des réclamations de la France ; M. de Bismarck resta inexorable. Il ne voulait pas de l'ingérence de la France, et il repoussait toute négociation à ce sujet. Ses agents à l'étranger tenaient les propos les plus menaçants, absolument comme si l'on était à la veille de la guerre ; le ton de la presse ministérielle de Prusse devint des plus violents contre le gouvernement français. Une fois

Digitized by Google

de plus le ministère français battit en retraite ; une dépêche tranquillisante du marquis de Moustier mit fin à l'incident.

On nourrissait d'autres projets à Paris. Ne pouvant ni assouplir le cabinet de Berlin, ni se décider à lui donner carte blanche, à le relever de ses engagements du traité de Prague, l'Empereur Napoléon se retourna du côté de l'Autriche, qui, elle aussi, avait mal pris son parti de sa défaite de 1866 et qui, avec plus de droit que la France, avait à se plaindre de la non-exécution du traité de Prague. Au mois d'août 1867 l'Empereur et l'Impératrice des Français allèrent à Salzbourg rendre visite à l'Empereur et à l'Impératrice d'Autriche. L'explication officielle de cette visite fut que l'Empereur Napoléon désirait présenter au couple impérial d'Autriche ses compliments de condoléance à l'occasion de la mort tragique de l'empereur Maximilien au Mexique. En réalité il s'agissait de projets d'alliance. Napoléon III n'était accompagné d'aucun ministre ; avec l'empereur d'Autriche se trouvaient ses deux principaux ministres d'Autriche et de Hongrie, MM. de Beust et d'Andrassy ; on y avait également convié le prince de Metternich, ambassadeur d'Autriche à Paris, et le duc de Gramont, ambassadeur de France à Vienne.

Les entretiens de Salzbourg n'eurent pas de résultat pratique et immédiat. L'Empereur Napoléon aurait voulu conclure un véritable traité d'alliance : le souverain d'Autriche et son ministre, plus prudents, désiraient éviter tout ce qui aurait ressemblé à une provocation contre la Prusse. On se borna donc à rédiger un mémorandum et un protocole résumant les idées sur lesquelles on était tombé d'accord et qui se réduisaient au maintien du traité de Prague et de l'intégrité de l'Empire ottoman. Les deux souverains, en acquiesçant

Digitized by Google

personnellement aux différents points de ce programme, se séparèrent avec la pensée d'avoir arrêté ainsi les bases d'une future alliance.

A Berlin, on était froissé de cette entrevue, derrière laquelle on soupçonnait la conclusion d'arrangements formels. On avait remarqué aussi avec dépit que les souverains et les populations du sud s'étaient portés sur le passage de l'Empereur et de l'Impératrice des Français, et qu'en même temps la presse tenait un langage hostile à l'égard de la Prusse.

Les cabinets de Vienne et de Paris, afin de calmer les susceptibilités de la Prusse, s'étaient empressés de lui fournir des explications rassurantes. Le 25 août, deux jours après l'entrevue de Salzbourg, le cabinet français exposait, dans une circulaire à ses agents, que les deux empereurs avaient confirmé de vive voix les sentiments pacifiques qu'ils n'avaient cessé de manifester par voie diplomatique et dont ils avaient fait preuve dans leurs actes en ce qui concernait les événements de 1866. L'entrevue de Salzbourg, loin de causer des inquiétudes, ne pouvait, au contraire, que contribuer à raffermir la confiance dans le maintien de la paix.

Ces protestations ne convainquirent pas le cabinet de Berlin, et M. de Bismarck ne cacha pas ses doutes. A la date du 7 septembre, il répondit à la dépêche française par une autre circulaire, dans laquelle il insistait sur les bruits fâcheux qui auraient été répandus intentionnellement au sujet de l'entrevue. Les assurances du contraire l'avaient donc rempli de satisfaction, d'autant plus qu'on avait pu constater à cette occasion « combien peu le sentiment national allemand sup- » portait de voir le règlement de ses affaires intérieures placé » sous une tutelle étrangère. » La Prusse ne fera rien pour

Digitized by Google

précipiter le mouvement national, et elle réussira dans ses efforts, pourvu que les puissances étrangères évitent tout ce qui pourrait froisser les sentiments légitimes du peuple allemand. Le cabinet de Berlin par conséquent ne saurait qu'être très satisfait qu'on ait protesté contre toute ingérence dans les affaires intérieures de l'Allemagne ; il s'abstiendra de toute pression vis-à-vis des États du sud, et, tout en accueillant leurs demandes relativement à une union plus intime avec le nord, il leur laissera le soin de déterminer eux-mêmes la mesure de cette union. On ne pouvait formuler plus clairement la résolution de ne consulter ni l'Autriche ni la France le jour où l'on voudrait franchir la ligne du Mein, c'est-à-dire s'affranchir des dispositions du traité de Prague. On avait averti les assistants à l'entrevue de Salzbourg.

En attendant, ainsi qu'on l'a vu plus haut, le cabinet de Berlin travaillait avec ardeur à organiser la Confédération du nord et à en préparer la fusion avec le sud. Méfiant et vigilant à l'égard de la France, qui cherchait à l'isoler, il ménageait l'Autriche. Le roi Guillaume défendit la célébration du deuxième anniversaire de la bataille de Sadowa. Cependant cette trêve ne fut pas de longue durée. L'insertion dans un ouvrage de l'état-major autrichien d'une dépêche prussienne interceptée pendant la guerre de 1866 provoqua une correspondance aigre entre les deux cabinets. On trouvait indiscret à Berlin la divulgation d'une dépêche qui dénonçait les projets d'agrandissement du roi de Prusse, et l'on voyait dans cette publication une preuve que les sentiments conciliants du gouvernement prussien n'étaient pas complètement payés de retour à Vienne. Le comte de Beust n'eut pas plutôt calmé ces susceptibilités qu'un autre incident se produisit. A l'occasion du différend qui s'était élevé

Digitized by Google

entre la France et la Belgique au sujet des concessions de chemins de fer à des compagnies françaises, le chancelier autrichien avait fait dire à Bruxelles qu'à son avis la Belgique avait tout intérêt, dans ses rapports économiques, à s'appuyer sur la France. A ce propos, il s'échangea entre Vienne, Berlin et Dresde des notes sans portée immédiate, mais laissant après soi des aiguillons dans le cœur des parties en cause. Quelques mois plus tard, ce fut un discours de M. de Beust aux délégations austro-hongroises qui donna lieu à des réclamations de la part du cabinet de Berlin. Interpellé sur la situation extérieure, le chancelier austro-hongrois avait exposé que les traités conclus par la Prusse et les États du sud avaient altéré *a priori* le traité de Prague. Une dépêche prussienne vint aussitôt rétorquer cette allégation, en reprochant au cabinet de Vienne son attitude hostile à la Confédération du Nord et sa répugnance visible à tout rapport suivi avec le chancelier allemand.

Ces froissements réciproques, quelque superficiels qu'ils parussent, avaient un fond sérieux. On n'ignorait pas à Berlin les négociations qui se poursuivaient, depuis l'entrevue de Salzbourg, entre Paris, Florence et Vienne, et qui, abandonnées momentanément, avaient été reprises en 1869 par le gouvernement italien. Un projet d'alliance entre les trois puissances avait été ébauché : la Prusse devait être invitée à se renfermer strictement dans la lettre du traité de Prague, et, en cas de refus, l'Autriche et l'Italie s'allieraient avec la France contre la Prusse et ses alliés allemands. L'Italie entrerait dans cette guerre avec 100,000 hommes, l'Autriche la suivrait un peu plus tard ; la première occuperait Munich, tandis que l'autre opèrerait en Bohême pour se joindre à l'armée italienne. Cette fois encore les négociations se heurtèrent devant la résistance de l'Empereur

Digitized by Google

Napoléon, qui refusait de retirer ses troupes de Rome, condition sans laquelle l'Italie ne voulait rien conclure. De cette phase des négociations il restait des lettres échangées entre les trois souverains, lesquelles maintenaient chez l'Empereur Napoléon l'idée que l'alliance se ferait plus tard.

Officiellement les rapports semblaient s'améliorer entre Berlin et Paris : on évitait de part et d'autre tout choc, presque tout contact. Mais aucune négociation, grande ou petite, n'aboutit plus, comme il arrive toujours, lorsque des deux côtés la confiance fait défaut ou que l'entente n'est plus sérieusement désirée. De chaque côté aussi on faisait quelque peu étalage de l'état de ses armées.

Sous ce rapport l'Empereur Napoléon ne restait pas en arrière du roi Guillaume : chacun de ses discours en débordait. « Le but constant de mes efforts, » disait-il le 18 janvier 1869 au Corps législatif, « est atteint; dès à présent les ressources » militaires de la France se trouvent à la hauteur de sa mis- » sion dans le monde. » A côté de ces paroles d'un sens comminatoire quel effet pouvaient produire les assurances de paix servies à profusion dans les mêmes discours ?

Cependant une détente entre la France et la Prusse paraissait encore possible au commencement de 1870. L'Empereur avait réalisé la transformation des institutions de 1852 dans le sens libéral, confié le pouvoir à des ministres responsables et pris dans les rangs des libéraux, et placé à la tête du cabinet M. Émile Ollivier, de l'opposition avancée. Ce dernier était favorable à une politique conciliante à l'égard de l'Allemagne ; il était d'avis que la France n'avait pas à s'ingérer dans l'organisation intérieure de ce pays. L'Empereur partageait-il cette opinion, était-il fatigué de tant d'efforts inutiles en vue de quel-

Digitized by Google

que arrangement territorial ? Quoi qu'il en soit, il fit proposer à Berlin une réduction des forces militaires, comme preuve des intentions pacifiques réciproques. Ce moyen d'apaisement, qui paraît si rationnel à première vue, ne produit presque jamais le résultat désiré. C'est que la différence de régime militaire des nécessités intérieures et extérieures permettent rarement une entente sur cette matière ; et les négociations engagées à ce sujet, faute d'aboutir, engendrent ordinairement des méfiances et des animosités qui créent une situation plus grave que celle à laquelle elles devaient porter remède.

L'idée d'un désarmement n'était d'ailleurs pas née à Paris. A plusieurs reprises des motions à ce sujet avaient été présentées par le parti progressiste au parlement de l'Allemagne du nord, à la chambre des députés de Prusse, aux chambres saxonnes. Au parlement allemand, au mois de mai 1869, ce fut à l'occasion d'une proposition du gouvernement prussien concernant l'établissement de nouveaux impôts fédéraux destinés à couvrir le déficit du budget de la Prusse. L'opposition progressiste se déclara contre les impôts et demanda la réduction des dépenses militaires. M. de Bismarck combattit la motion avec un extrême véhémence. Qui aurait le courage, disait-il, de prendre la responsabilité d'un désarmement et d'enlever ainsi au peuple la meilleure garantie de sa sécurité ? Non seulement en France, mais partout, il est vrai que la paix et la sécurité d'un pays reposent sur son épée.

Sans se laisser rebuter par cette fin de non-recevoir, le parti progressiste revint à la charge, par l'organe d'un de ses chefs, qui présenta, le 5 novembre 1869, à la chambre des députés de Prusse une motion invitant le gouvernement à amener une

Digitized by Google

diminution des dépenses militaires de la Confédération et, au moyen de négociations diplomatiques, un désarmement général. Il disait, dans ses considérants, que « le maintien de l'état de » préparation à la guerre était provoqué non par la rivalité mu- » tuelle des peuples, mais par l'attitude des cabinets. » Au fond cette proposition répondait à un vœu général des populations allemandes, qui se plaignaient des charges écrasantes, que leur imposaient les dépenses militaires. D'autre part, l'état des esprits en France, les relations toujours incertaines avec ce pays, la résistance absolue du gouvernement prussien déterminèrent la majorité à repousser la motion, qui obtint toutefois cent voix, le tiers de la chambre. Une motion identique fut accueillie, quelques jours plus tard, avec plus de faveur par les deux chambres saxonnes : vote qui, dans les circonstances données, ne pouvait produire aucun effet pratique.

Le ministère français du 2 janvier 1870 s'était flatté que ses dispositions pacifiques au dehors, ses tendances libérales au dedans, enfin la suppression du pouvoir personnel de l'Empereur seraient considérées à Berlin comme des garanties de nature à rendre le gouvernement du roi Guillaume favorable à une proposition de désarmement. A Berlin, on était loin d'entrer dans cet ordre d'idées. On n'y oubliait point que les majorités parlementaires sont souvent plus faciles que le souverain à entraîner à des résolutions irréfléchies. D'ailleurs, étant résolus à choisir le moment propice pour effectuer l'union du Nord avec le Sud, le roi et son chancelier n'avaient jamais perdu de vue l'éventualité de difficultés intérieures qui pourraient surgir en France et grâce auxquelles il leur serait plus facile de déchirer ce traité de Prague, constamment

Digitized by Google

invoqué par l'Empereur Napoléon pour motiver son ingérence dans les affaires d'Allemagne. Ces difficultés ne tardèrent pas à se produire: les ennemis de l'Empire ne dissimulaient par leur intention de se servir, pour le renverser, des libertés nouvellement restituées ; et, comme nous l'avons déjà dit, une révolution en France était depuis longtemps un *facteur* des calculs de la politique prussienne.

Qu'on juge si, sous l'influence de pareilles préoccupations, la proposition française d'un désarmement réciproque avait chance d'être accueillie à Berlin avec faveur. Le comte Daru, ministre des affaires étrangères, s'adressa, le 1er février 1870, au cabinet anglais, en le priant d'être son intermédiaire auprès du cabinet prussien. Il était convaincu qu'une telle démarche de la part de l'Angleterre aurait le meilleur succès. Comment le cabinet de Berlin assumerait-il devant l'opinion pacifique de l'Allemagne la responsabilité d'un refus, lorsque la France lui aurait ôté tout prétexte en s'engageant elle-même à désarmer? Aux ouvertures de lord Clarendon M. de Bismarck répondit en déclinant même d'en faire part au roi, qui en serait très peiné et y verrait un changement de politique de la part de l'Angleterre à son égard. Au surplus, ajouta le chancelier, il serait impossible à la Prusse de modifier un système militaire enraciné dans les traditions du pays et formant une des bases de la constitution fédérale. Malgré ce refus, le comte Daru fit une démarche nouvelle, toujours par l'intermédiaire de l'Angleterre ; elle n'eut pas plus de succès. Sous le régime actuel, avait dit M. de Bismarck à l'ambassadeur d'Angleterre, on n'obtiendra pas de la Prusse qu'elle réduise dans une proportion quelconque son état militaire.

Le ministère français, promoteur des réformes libérales, au

Digitized by Google

moment de les faire sanctionner par un plébiscite et de faire consacrer ainsi une seconde fois la dynastie impériale, tenait à fournir une preuve manifeste de ses sentiments pacifiques. Il proposa et fit voter par les chambres la réduction du contingent de 1870 de 100,000 à 90,000 hommes ; et, le 30 juin, au cours des débats sur une proposition analogue pour le contingent de 1871, M. Émile Ollivier affirma « qu'à aucun » moment le maintien de la paix n'était plus assuré qu'à pré- » sent ».

Ces protestations pacifiques n'avaient pas endormi le cabinet de Berlin. Sachant bien où il voulait aller, connaissant ses adversaires et leurs projets d'alliances, il avait cherché, lui aussi, à côté de ses grands préparatifs militaires, à se pourvoir d'appuis solides au dehors. En 1867 dans l'affaire du Luxembourg il avait cédé, parce qu'il ne se considérait pas, militairement, comme suffisamment fort pour tenter à coup sûr le terrible jeu des batailles. Il en jugea autrement en 1870, alors que toutes les forces militaires de l'Allemagne étaient concentrées dans ses mains et que toute l'organisation militaire du nord et du sud avait été fondue dans le moule prussien. Dans ces conditions, le roi Guillaume et son chancelier, sans vouloir provoquer une conflagration, ne trouvaient plus d'intérêt à se dérober à un conflit soulevé par la France ; ils étaient portés, au contraire, à profiter de la première occasion qui s'offrirait pour laisser à la France le rôle d'agresseur.

On savait à Berlin que dans une guerre avec la France on aurait à compter avec les ressentiments de l'Autriche, et l'on n'ignorait pas les efforts incessants tentés par l'Empereur en vue d'une triple alliance, dont l'Italie devait faire partie.

Digitized by Google

L'Italie, après la guerre de 1866, était devenue pour la Prusse une alliée douteuse et difficile à satisfaire. Après avoir acquis Venise, elle aurait voulu être maîtresse à Rome en en éloignant la France. En 1867, le cabinet de Berlin, sollicité des deux côtés, avait refusé à la fois de servir la France et de s'engager avec l'Italie. Il avait fait observer à Florence que l'Allemagne du nord, État à populations mixtes sous le rapport religieux, ne pouvait, sans froisser ses sujets catholiques, concourir à une politique hostile envers le Pape. D'autre part, il déclina péremptoirement la conférence proposée par la France et tança vertement le gouvernement de la Hesse-Darmstadt, qui s'était empressé d'accéder au projet français. Il ménageait l'Italie, dont le souverain, malgré ses préférences françaises, était tenu par ses devoirs de roi constitutionnel de se subordonner à l'opinion du pays et du parlement; or cette opinion était alors favorable à l'Allemagne.

C'est à Saint Pétersbourg que le roi Guillaume cherchait son véritable appui. L'amitié de l'empereur Alexandre II pour son oncle dominait toutes les résolutions de la chancellerie russe et neutralisait tous les efforts contraires. Les deux peuples ne s'aimaient guère et par conséquent ne partageaient pas les sentiments de leurs souverains. La chambre prussienne, en 1863, l'avait montré, en s'opposant à la convention qui assurait à la Russie la coopération de la Prusse contre l'insurrection de Pologne. Une occasion solennelle devait démontrer à l'Europe que les deux souverains étaient intimement attachés l'un à l'autre pour les éventualités à venir. Le 12 décembre 1869, cinquante-cinquième anniversaire de la nomination du roi Guillaume comme chevalier de l'ordre militaire de Saint-Georges, son impérial neveu lui avait envoyé la grand'croix

Digitized by Google

de cet ordre, distinction presque exceptionnelle. Au banquet que le roi donna à cette occasion, l'ambassadeur de Russie dit dans son toast qu'on devait voir dans cette marque d'amitié impériale « un nouveau gage des liens subsistant entre les » deux souverains, les deux peuples et les deux armées, » gage conforme aux intérêts des deux pays et aux intérêts » de l'Europe. »

Ce qui, aux yeux des diplomates initiés, donnait à ce discours, une portée spéciale, c'est qu'il venait à la suite de la nomination du nouvel ambassadeur de France à Saint Pétersbourg. L'empereur Napoléon avait tout récemment confié ce poste à un de ses serviteurs les plus fidèles, le général Fleury. La cour de Russie, le monde officiel, le czar lui-même lui avaient fait un accueil qui déplut à Berlin et troubla même un instant les relations réciproques. Ce ne fut qu'un nuage passager qui ne tarda pas à se dissiper. La Russie n'avait qu'un objectif : la révision du traité de Paris de 1856. La France ne pouvait prendre d'engagements formels à ce sujet sans s'aliéner l'Angleterre ; la Prusse, plus libre de ce côté, pouvait au moins promettre beaucoup sans être obligée de se lier les mains. Ceci étant, sur quelle base l'ambassadeur de France pouvait-il entamer les négociations d'une alliance intime avec la Russie ? Sans doute la Russie ne soutiendrait pas la Prusse rompant le traité de Prague pour attaquer la France ; mais, d'autre part, la France ne pouvait espérer gagner le concours du cabinet de Saint Pétersbourg pour une agression contre l'Allemagne.

L'empereur de Russie, qui, au commencement de juin 1870, s'était rendu aux eaux d'Ems, y reçut la visite du roi de Prusse. L'entrevue avait un caractère officiel et politique :



Digitized by Google

l'empereur était accompagné du prince Gortchakoff, le roi Guillaume était assisté du comte de Bismarck. D'après ce qui transpira de ces entretiens, les deux cabinets s'étaient entendus sur les affaires d'Orient, ainsi que sur celles de la Pologne: deux questions qui donnaient prise à la Russie contre l'Autriche, son antagoniste, et la raffermissaient dans son attitude amicale à l'égard de la Prusse. Des deux côtés on se quitta content et rassuré.

C'est au moment même où la Prusse et la Russie, dans l'entrevue d'Ems, échangaient des assurances d'entente et d'amitié, dont la France pouvait devenir l'objectif, que se produisit à Paris un incident qui témoignait de l'état de l'opinion en France.

Une convention avait été conclue tout récemment entre la Suisse, l'Italie et la Confédération du Nord en vue de la construction d'un chemin de fer reliant l'Allemagne à l'Italie par la Suisse, avec percement d'un tunnel à travers le Saint Gothard. L'Allemagne s'étant engagée à fournir à cette entreprise une subvention de dix millions de francs, le parlement du Nord avait dû être saisi d'un projet de loi ouvrant les crédits nécessaires. L'opposition avait soulevé quelques difficultés que M. de Bismarck avait aplanies, en démontrant l'importance politique de cette ligne ferrée. Les intérêts politiques, disait-il, rendaient nécessaire l'établissement d'un chemin de fer ne dépendant que de la Suisse neutre et n'étant pas soumis au pouvoir de quelque grande puissance. Le chancelier priait le parlement de croire qu'il avait fallu des considérations d'une haute gravité pour déterminer le gouvernement à accorder une pareille subvention à un chemin de fer étranger. « Il nous » faut, » concluait-il, « une communication directe avec l'Italie

Digitized by Google

» amie, et, nous le croyons, amie durable ». Par ces paroles il enleva le vote de la majorité.

En temps ordinaire les paroles de M. de Bismarck eussent passé sans susciter un incident. Il n'en fut pas ainsi, par suite de l'état des esprits en France : l'opinion s'irritait au moindre mouvement de la politique prussienne. Il fallait dix ans pour percer le tunnel du Saint Gothard ; le danger d'une fraternisation de l'Allemagne et de l'Italie n'était donc pas imminent. Mais sur des matières inflammables la moindre étincelle qui tombe produit un incendie. Les journaux s'étaient occupés de la question, les chambres s'en émurent, et un député de la majorité annonça des interpellations. L'Empereur songeait-il réellement à saisir l'occasion pour créer un prétexte de guerre? On l'a prétendu depuis, et l'on a voulu trouver une preuve à l'appui de cette hypothèse dans cette circonstance que le gouvernement demandait un assez long délai pour répondre à l'interpellation. A ses yeux, il existait donc une question du Saint Gothard. Toutefois l'orage passa encore une fois. La convention des trois pays ne pouvait donner lieu à une intervention étrangère : personne n'avait le droit de s'opposer à ce que des pays voisins s'entendissent pour l'établissement d'une ligne ferrée. Le seul point de nature à appeler l'attention des autres puissances, c'était la question de la neutralité de la Suisse. Sous ce rapport la convention avait sauvegardé tous les droits en cause, et le gouvernement helvétique avait d'ailleurs fourni à Paris les explications les plus formelles. Qu'aurait dit l'Europe, si la France avait saisi cette occasion pour troubler la paix générale? Si l'on en avait conçu un instant l'idée, on se ravisa promptement. Le 20 juin, le duc de Gramont, ministre des affaires étrangères, déclara à la chambre que toutes

Digitized by Google

les garanties au point de vue international ayant été fournies, il n'y avait pas lieu pour la France de s'ingérer dans la question.

Le conflit, conjuré à propos du SaintG-othard, devait bientôt éclater sur un autre point, et cette fois d'une façon irrémédiable.

---

Digitized by Google

## CHAPITRE DOUZIÈME

### LA CANDIDATURE HOHENZOLLERN. — LA DÉCLARATION DE GUERRE DE LA FRANCE

### 1869. — 1870

Origine de la candidature du prince de Hohenzollern. — Le maréchal Prim et les agents espagnols. — La France cherche à prévenir la candidature. — Réponse évasive de M. de Bismarck. — Le prince Léopold accepte la candidature avec l'assentiment du roi Guillaume. — Le maréchal Prim s'ouvre au gouvernement français. — Nouvelle démarche à Berlin. — Interpellation à Paris. — Déclaration du duc de Gramont. — Mission de M. Benedetti à Ems. — Renonciation du prince Léopold. — Le roi Guillaume refuse de s'engager pour l'avenir. — Agitation à Paris. — Les pourparlers d'Ems n'aboutissent pas. — M. de Bismarck s'oppose à ce que le roi fasse de nouvelles concessions. — Dépêche blessante de M. de Bismarck. — Irritation des esprits en Allemagne et en France. — Le conseil des ministres à Saint-Cloud. — Déclaration belliqueuse du duc de Gramont. — Quelques cabinets s'interposent en vain en faveur de la paix. — La France déclare la guerre. — Proclamation de l'empereur Napoléon. — Manifestations patriotiques à Berlin. — Le Parlement du Nord vote l'emprunt de guerre. — Récriminations contre la France et l'Empereur. — Mouvement national en Allemagne. — Les gouvernements du sud placent leurs armées sous les ordres du roi de Prusse. — La Russie et l'Angleterre sont avec la Prusse. — Reprise des projets d'alliance de la France avec l'Autriche et l'Italie. — L'archiduc Albert à Paris. — Le général Lebrun à Vienne. — Objections de l'Autriche. — La question de Rome. — Les premières défaites de la France.

A la suite de la révolution de 1868 qui avait renversé en Espagne le trône de la reine Isabelle, le gouvernement provisoire avait convoqué des Cortès constituantes, qui votèrent

Digitized by Google

une constitution monarchique, promulguée ensuite le 6 juin 1869. Entre temps, le gouvernement avait déjà confié au maréchal Prim le soin de préparer une candidature au trône pour la présenter au choix des Cortès. Les négociations s'engagèrent successivement et par divers intermédiaires avec le roi Ferdinand de Portugal, père du roi régnant, avec le duc de Montpensier, enfin avec le duc de Gênes, neveu de Victor-Emmanuel, roi d'Italie. sans avoir de résultat. Le roi Ferdinand déclina ; le duc de Montpensier rencontra une vive opposition aux Cortès; au surplus sa candidature souleva les susceptibilités de l'empereur Napoléon ; quant au jeune duc de Gênes, bien que le roi, son oncle, fût très favorable à cette combinaison, sa candidature dut être écartée par suite du refus de sa mère, conseillée par son père, le roi Jean de Saxe.

Dans cet état de choses, quelques agents espagnols, non sans avoir sondé le terrain à Berlin, fixèrent leur attention sur le prince héréditaire Léopold de Hohenzollern-Sigmaringen, frère aîné du prince Charles, alors prince régnant et plus tard devenu roi de Roumanie. Le prince Léopold avait épousé une fille du roi Ferdinand de Portugal ; après le refus de celui-ci, on pensait à son gendre qui, en effet, se déclarait disposé à accepter la couronne d'Espagne, sous la réserve du consentement du roi de Prusse, chef de la maison de Hohenzollern. L'agent auquel avait été confiée cette négociation délicate n'ignorait pas que la candidature du prince Léopold, en tant que prince prussien, était mal vue de l'empereur Napoléon, et il en fit l'observation au maréchal Prim. Celui-ci ne voulut en tenir aucun compte : il alléguait la nécessité de trouver un roi, le refus des autres princes proposés, et enfin le droit de l'Espagne de choisir librement son futur souverain. La négo-

Digitized by Google

ciation eut donc lieu à Dusseldorf, où résidait le prince Antoine, père du prince Léopold ; on en parla ensuite au roi Guillaume et au comte de Bismarck d'une manière intime et sans y mêler officiellement le gouvernement prussien.

L'apparition à Berlin, au mois de mars 1869, d'un diplomate espagnol autrefois accrédité à la cour de Prusse, ses entrevues avec M. de Bismarck, coïncidant avec les bruits de la candidature du prince Léopold, avaient éveillé l'attention de l'ambassadeur de France. M. Benedetti, après avoir demandé des instructions à Paris, interrogea le sous-secrétaire d'État M. de Thile, en ne lui dissimulant pas l'intérêt que le gouvernement de l'Empereur attachait à cette affaire. Bien que M. de Thile lui eût affirmé de la manière la plus formelle qu'il ne pourrait jamais être question du prince Léopold pour la couronne d'Espagne, l'ambassadeur se proposait de s'adresser directement à M. de Bismarck, lorsqu'il fut appelé à Paris. Après qu'il eut rendu compte de ses impressions à l'Empereur, celui-ci lui dit : « La candidature du duc de Montpensier est purement an-
» ti-dynastique, elle n'atteint que moi, et je puis l'accepter ; la
» candidature du prince de Hohenzollern est essentiellement
» anti-nationale, le pays ne la supportera pas, et il faut la
» prévenir ».

Telles furent les instructions, point de départ d'un incident qui devint plus tard la cause d'un conflit funeste. De retour à Berlin, M. Benedetti eut avec le chancelier, le 11 mai, un entretien, qui put le convaincre que M. de Thile avait ignoré les intentions du roi et de M. de Bismarck. Ce dernier ne nia pas l'existence de la candidature, seulement il la représenta comme étant peu agréable soit au prince, soit au roi. Toutefois il se renferma dans des termes vagues relativement

Digitized by Google

à la question de savoir si, le cas échéant, le roi donnerait son acquiescement à l'acceptation de la couronne.

Pour le moment l'affaire en resta là. A Berlin on était averti, à n'en pas douter, que la cour des Tuileries était opposée à la candidature du prince de Hohenzollern et qu'en y donnant suite on ferait naître un conflit.

Pendant les mois de juillet à octobre, l'Espagne fut en proie à une série d'insurrections carlistes et républicaines, et, afin de sortir du provisoire, le maréchal Prim reprit de nouveau son projet, sous l'incitation de M. de Salazar y Macaredo, le même qui avait conduit les premiers pourparlers avec la cour princière de Düsseldorf. Vers le 15 juin 1870, cet agent revint à Madrid, porteur d'une lettre de M. de Bismarck, qui disait que, quoiqu'il n'eût pas donné suite en 1869 à la candidature du prince, le gouvernement prussien n'en avait pas définitivement écarté l'idée, qu'il ne fallait pas abandonner et qui pouvait devenir très opportune. Toutefois l'affaire ne devait pas se traiter d'une manière officielle de gouvernement à gouvernement, mais plutôt avec le prince et, en ce qui concernait le chancelier, par l'intermédiaire d'agents confidentiels.

Dans ces conditions les négociations ne tardèrent pas à aboutir. Le prince Léopold accepta, et le roi Guillaume donna son consentement comme chef de la famille. Il fut convenu d'ailleurs que l'affaire serait tenue absolument secrète pendant quelques mois, jusqu'à la réunion des Cortès qui auraient à procéder à l'élection du roi. Le secret ne fut pas gardé par le maréchal Prim. Le 2 juillet, recevant l'ambassadeur de France, M. Mercier de Lostende, le maréchal lui fit part « d'une » chose », disait-il, « qui ne sera pas agréable à l'Empereur » ;

Digitized by Google

et il lui expliqua les nécessités sous l'empire desquelles il avait cru devoir agir. Sur l'avis de son ambassadeur, le cabinet français s'adressa aussitôt à Berlin. Le duc de Gramont, ministre des affaires étrangères, télégraphia le 3 qu'il « aime » à espérer que le cabinet prussien est étranger à cette in- » trigue », et que l'impression à Paris était mauvaise. Interpellé par le chargé d'affaires de France, M. de Thile se retrancha derrière l'affirmation que le gouvernement prussien n'avait pas connaissance de cette affaire, qu'elle n'existait pas pour lui, qu'il ignorait enfin l'existence de la négociation et son résultat.

La mèche était éventée, et à Paris les têtes commençaient à s'échauffer, non sans que le gouvernement y mêlât lui-même sa note d'irritation. Son organe, le *Constitutionnel*, disait le 4 juillet qu'il ne saurait retenir son étonnement de « voir le » sceptre de Charles-Quint confié à un prince prussien ». Le lendemain, 5, un député de l'opposition modérée, M. Cochery, au nom de plusieurs de ses collègues, demanda à interpeller le gouvernement sur cette candidature. Cette démarche était intempestive, de même que la note du journal ministériel avait été imprudente. Si l'on voulait prévenir un conflit, il fallait négocier et, en attendant, garder le silence. Rien n'obligeait le gouvernement à répondre sur l'heure à l'interpellation : maître de la majorité, il pouvait en demander l'ajournement. A partir du 6 juillet, la situation va en s'aggravant. Ce jour-là, le duc de Gramont lut à la tribune une déclaration, délibérée en conseil des ministres. Très modérée à l'égard de l'Espagne, dont il déclarait respecter le droit, le gouvernement impérial le prenait sur un ton très résolu avec la Prusse. « Nous ne croyons » pas », disait-il, « que le respect des droits d'un peuple voisin » nous oblige à souffrir qu'une puissance étrangère, en plaçant

Digitized by Google

» un de ses princes sur le trône de Charles-Quint, puisse déran-
» ger, à notre détriment, l'équilibre actuel des forces de l'Eu-
» rope et mettre en péril les intérêts et l'honneur de la France.
» Cette éventualité, nous en avons le ferme espoir, ne se réa-
» lisera pas. Pour l'empêcher, nous comptons à la fois sur la
» sagesse du peuple allemand et sur l'amitié du peuple espa-
» gnol. S'il en était autrement, forts de votre appui, mes-
» sieurs, et de celui de la nation, nous saurions remplir notre
» devoir sans hésitation et sans faiblesse. »

A Madrid on était consterné. Le régent Serrano et le maréchal Prim avouaient qu'ils n'avaient pas mesuré la portée de leur acte. Ils auraient voulu revenir sur leurs pas ; cependant ils ne pouvaient guère retirer de leur chef une candidature qu'ils s'étaient attachés la veille à faire accepter par le prince et le roi de Prusse. Ils suggérèrent au gouvernement français l'idée de faire en sorte que le prince prît lui-même l'initiative du désistement, en alléguant le non-consentement du roi. C'est en effet dans cette intention que le 7 juillet le gouvernement français envoya son ambassadeur, M. Benedetti, à Ems, où le roi Guillaume était allé prendre les eaux. Ces pourparlers durèrent six jours. D'après les instructions du duc de Gramont, en date du 7, M. Benedetti devait représenter au roi les difficultés que la candidature du prince Léopold suscitait à l'Empereur, et le prier, dans l'intérêt de la paix, de conseiller au prince de renoncer à son projet.

La position du roi Guillaume était embarrassante : c'est lui qui avait autorisé le prince à accepter, et c'est lui maintenant qui devait se déjuger. Sa dignité personnelle était engagée, alors surtout que la veille le gouvernement français, du haut de la tribune, lui avait adressé une mise en demeure comminatoire.

Digitized by Google

Toutefois l'attitude du roi fut modérée. En admettant que M. de Bismarck eût considéré la candidature Hohenzollern comme un moyen d'amener une rupture, qui semblait inévitable tôt ou tard, on ne saurait contester que le roi, pour sa part, se montra conciliant. Soit qu'il regrettât d'avoir donné son consentement, soit qu'il envisageât avec frayeur l'éventualité d'une guerre entre les deux nations, il ne repoussa pas la demande de l'ambassadeur de France et sembla tenir surtout à ce que son amour-propre fût ménagé et qu'on lui laissât le temps d'arranger les choses.

Le 9, dans l'audience qu'il accorda à l'ambassadeur, le roi s'appliqua à dégager son gouvernement et à se dégager lui-même des négociations conduites directement entre le prince Léopold et le gouvernement espagnol. Consulté par le prince, il ne pouvait refuser son consentement. Aujourd'hui il ne pouvait intervenir dans cette affaire, si ce n'est pour informer le prince Antoine et son fils, le prince Léopold, que, s'ils étaient disposés à retirer la candidature, il approuverait leur résolution. Le roi avait demandé un délai pour attendre la réponse des princes. A Paris on devint pressant : on voulait une prompte décision, afin de pouvoir commencer, le cas échéant, les préparatifs militaires. En Prusse, d'ailleurs, les mesures étaient prises : les hommes en congé avaient été rappelés. On ne voulait pas, écrivit le duc de Gramont le 10, se mettre dans le cas de l'Autriche en 1866, qui avait été devancée par son adversaire. » Si le roi ne veut pas conseiller au prince de renoncer, c'est » la guerre tout de suite, et dans quelques jours nous sommes » sur le Rhin. » M. Benedetti obtint, le 11, une nouvelle audience. Le roi, sans réponse de la part des princes, se maintint sur le même terrain. A Paris, on voulait qu'il prît l'initiative

Digitized by Google

d'un conseil de désistement, alors qu'il persistait à laisser aux princes la liberté de leurs résolutions. Cependant il était facile de deviner que, sollicité par les cours amies et par le gouvernement espagnol lui-même, le roi travaillait à amener les princes à faire la démarche, qu'il n'aurait eu ensuite qu'à approuver. Il attendait, disait-il à l'ambassadeur, la réponse le lendemain et s'empresserait de la lui communiquer. Il ajouta cependant qu'il n'ignorait pas les préparatifs qui se faisaient à Paris : « et je ne dois pas vous cacher que je prends mes précautions » pour ne pas être surpris ». L'ambassadeur représentait encore au roi l'état de l'opinion en France, qui obligeait le gouvernement de l'Empereur à s'expliquer sans retard devant les chambres. « La paix ne sera pas troublée », dit le roi, « si l'on veut attendre à Paris que je sois en mesure » d'y contribuer utilement, en me laissant le temps qui m'est » nécessaire. » Le roi faisait ainsi entrevoir le fait qui allait se produire le lendemain.

Le 12 juillet, en effet, le prince Antoine de Hohenzollern télégraphiait directement de Sigmaringen au maréchal Prim que, vu les complications que suscitait la candidature du prince Léopold et la situation pénible créée au peuple espagnol, il retirait cette candidature au nom de son fils. Au reçu de ce télégramme, qui avait été adressé en même temps par le prince Antoine à M. Olozaga, ambassadeur d'Espagne à Paris, le gouvernement espagnol annonça à ce dernier qu'il acceptait la renonciation et que la candidature du prince Léopold ne serait plus représentée.

Cette solution provoqua des sentiments divers à Paris. Le conseil des ministres était partagé entre le double courant pacifique et belliqueux. Le premier prédomina d'abord. « Nous

Digitized by Google

tenons la paix », disait M. Émile Ollivier, « et nous ne la » laisserons pas échapper ». C'est cette note de l'apaisement qui fut exprimée aussi dans la presse ministérielle, dont le principal organe se réjouissait de la satisfaction obtenue sans effusion de sang. Mais ce ne fut là qu'un moment de répit. Dans les hautes régions du pouvoir, des personnages influents étaient portés pour une politique énergique, tendant soit à transformer la renonciation du prince Léopold en un échec personnel pour le roi Guillaume, soit à brusquer par une rupture définitive une situation depuis longtemps tendue. L'influence de ces personnages s'exerçait sur une grande partie des chambres, sur la presse et sur le public. Il s'y joignait, pour d'autres raisons, l'opposition anti-dynastique. Soit que la diplomatie impériale échouerait devant la résistance du cabinet de Berlin, soit que l'Empereur, acculé à cet échec, serait forcé de courir les chances d'une guerre formidable, tous les adversaires de l'Empire se réunirent pour poser ce dilemme : en acceptant la renonciation, après avoir parlé avec tant de hauteur, l'Empereur s'humiliait et s'amoindrissait ; en repoussant la renonciation et en provoquant la Prusse, il engageait la France dans l'aventure d'une guerre. Ainsi amis et ennemis exaltés de l'Empire concouraient à couper la retraite au gouvernement. Dans la rue, on n'entendait que cris de guerre; on déchirait avec fureur les journaux ministériels, qui présentaient la renonciation comme un succès du gouvernement; on demandait des résolutions plus énergiques, c'est-à-dire la guerre.

Cédant à ces influences et à ces clameurs, le gouvernement ouvrit aussitôt de nouvelles négociations avec le roi Guillaume. M. de Werther, ambassadeur de Prusse, étant revenu d'Ems à Paris, eut dans la journée du 12, au moment

Digitized by Google

même où la renonciation du prince Léopold venait d'être annoncée, un entretien avec le duc de Gramont. Le ministre des affaires étrangères exposait au diplomate prussien que la renonciation n'aurait de valeur pour le gouvernement français qu'autant qu'elle serait formellement approuvée par le roi ; et puisque celui-ci se défendait, en autorisant le prince Léopold à accepter, d'avoir cru léser les intérêts de la France, pourquoi ne le dirait-il pas dans un document officiel, qu'on pourrait lire à la tribune française ? Poursuivant cette idée, le duc de Gramont rédigea sur place un projet de lettre à l'Empereur, par laquelle le roi Guillaume manifestait sa pensée en s'associant à la renonciation du prince et en exprimant son désir de voir disparaître désormais toute cause de mésintelligence entre les deux gouvernements. Outre cette communication, le duc de Gramont envoya, dans la soirée du 12, à M. Benedetti un télégramme, suivi d'un second quelques heures après. Dans ces deux messages le ministre, alléguant l'ébullition des esprits, ordonna à l'ambassadeur de demander au roi une déclaration par laquelle il s'associait au désistement du prince, en donnant l'assurance qu'il n'autoriserait pas de nouveau cette candidature.

Dès le matin du 13, l'ambassadeur de France, avant même l'heure de l'audience sollicitée, put voir le roi à la promenade et lui communiquer les instructions reçues. Le souverain assura qu'il n'avait aucun dessein caché, que, dès qu'il serait informé de la renonciation du prince, il l'approuverait, mais qu'il ne saurait aliéner sa liberté de résolution dans l'avenir, ainsi que le lui demandait d'une façon inattendue le gouvernement français. Cet entretien à la promenade, terminé par la réponse catégorique du roi, rendait jusqu'à un certain point

Digitized by Google

superflue l'audience qui avait été accordée pour l'heure de la journée où le roi aurait été informé directement du désistement du prince. Aussi, quand il eut reçu cette information, ne voulant plus reprendre la conversation sur le même sujet, le roi envoya son aide de camp, le prince Radzivil, à l'ambassadeur, pour lui annoncer qu'il l'autorisait à faire savoir au gouvernement de l'Empereur que le roi approuvait la résolution du prince. Ce fut en vain que, obéissant aux ordres reçus de Paris, M. Benedetti sollicita de nouveau une audience ; le roi lui fit dire qu'il s'en tenait à ce qu'il avait dit le matin : « le roi a » consenti », ajouta l'envoyé, « à donner son approbation en- » tière et sans réserve au désistement du prince et il ne peut » faire davantage ». L'ambassadeur ayant fait observer qu'il devait transmettre à Paris l'approbation explicite du roi, celui-ci lui fit mander qu'il l'y autorisait. Un télégramme en ce sens fut libellé par M. Benedetti, en présence de l'envoyé du roi.

Les dispositions du roi s'étaient visiblement modifiées depuis le 12. Il avait amené, quoique d'une manière indirecte, le désistement du prince ; il avait ensuite approuvé cette résolution et autorisé l'ambassadeur de France à en informer son gouvernement. Ce qu'il refusait, c'était d'intervenir officiellement par une lettre à l'Empereur, c'était de s'engager pour l'avenir. Dans la journée du 13, il avait reçu de son ambassadeur à Paris un rapport lui rendant compte de la demande, exprimée par le duc de Gramont, d'une lettre que le roi devrait adresser à l'Empereur. Le roi en avait été mal impressionné : il avait compris qu'on lui demandait une lettre d'excuses. C'est sous cette impression qu'il refusa de recevoir de nouveau l'ambassadeur de France. Celui-ci, n'ayant

Digitized by Google

pas été informé de la communication que le duc de Gramont avait engagé l'ambassadeur de Prusse à transmettre à son souverain, ne pouvait pas en combattre l'influence fâcheuse, le roi la considérant comme une exigence nouvelle et contraire à sa dignité. A ce moment aussi, les communications entre Ems et Berlin devenaient très animées. M. de Bismarck, en villégiature à son château de Varzin, était, en présence de la tournure que prenait la question, revenu dans la capitale. L'opinion publique en Allemagne était en émoi : on croyait généralement que le gouvernement français désirait la guerre et cherchait à la provoquer en formulant toujours de nouvelles exigences blessantes pour le roi. La presse ministérielle accréditait cette opinion : elle donnait à entendre que le roi avait déjà fait trop de concessions et qu'il était temps de s'arrêter dans cette voie. Des télégrammes envoyés par un grand nombre de villes allemandes vinrent exprimer une désapprobation formelle de l'attitude conciliante du roi. Le 13, dans son entretien avec l'ambassadeur d'Angleterre, M. de Bismarck déclara que l'Allemagne acceptait la lutte, et, quand même l'incident espagnol se terminerait maintenant, l'Allemagne demanderait satisfaction pour l'affront fait au roi et à la nation par le langage menaçant du gouvernement français.

Telles étaient les dispositions du roi, du gouvernement et du public en Prusse, lorsque, le 14, M. Benedetti reçut l'ordre d'insister de nouveau auprès du roi pour qu'il défendît au prince Léopold de revenir sur son désistement et qu'il autorisât l'ambassadeur de France ou son propre ambassadeur à faire connaître cette décision au gouvernement français. M. Benedetti, après son entretien de la veille, renonça à toute démarche directe : il put s'assurer d'ailleurs que sa communication reste-

Digitized by Google

rait sans résultat. Sa mission était terminée, et il se préparait à partir. Suivant l'usage, il demanda une audience de congé au roi, qui, devant se rendre dans la même journée à Coblentz, lui fit dire par l'aide de camp qu'il le recevrait à la gare du chemin de fer dans le salon réservé. S'y étant trouvé à l'heure indiquée, l'ambassadeur resta quelques instants seul avec le roi, qui, au sujet de l'incident, lui dit qu'il n'avait pas autre chose à lui communiquer et que, si les négociations pouvaient être reprises, elles devaient l'être à Berlin avec son gouvernement.

Les détails qu'on vient de lire sur les faits qui se sont passés à Ems du 9 au 14 juin ont leur importance pour les événements postérieurs. On a pu voir qu'étant donné le rôle qu'il avait joué à l'origine dans la question de la candidature du prince Léopold, le roi Guillaume, pour sa part, s'est comporté avec modération et dans l'intention d'apaiser le conflit. Malheureusement il n'en fut de même ni à Paris ni à Berlin. La déclaration violente du duc de Gramont, les exigences, toujours croissantes et nullement commandées par les circonstances, du gouvernement impérial avaient fourni à M. de Bismarck le prétexte d'une rupture, pour laquelle il se savait prêt. La condescendance du roi à l'égard de la France lui paraissait excessive en elle-même et nuisible aux projets de la Prusse en Allemagne, et il résolut de mettre un terme à une situation qui lui pesait depuis longtemps.

Le roi avait fait adresser à M. de Bismarck un rapport sur ses entretiens avec l'ambassadeur de France, en l'autorisant à porter les faits à la connaissance du public. Le chancelier fédéral rédigea alors une note dont les termes laconiques trahissaient l'irritation de son auteur. En la lisant, le public pouvait croire que l'ambassadeur de France avait offensé le roi par des



Digitized by Google

démarches inconvenantes et que le roi avait refusé, par suite, de recevoir l'ambassadeur. Au lieu de mentionner la réception et l'entretien à la gare, la note disait que le roi « avait vu » l'ambassadeur en passant ». Cette communication fut adressée aux journaux et transmise officiellement aux représentants prussiens auprès des cours étrangères. Elle produisit, de prime abord, dans toute l'Allemagne, une irritation, augmentée aussitôt par les commentaires des journaux. L'ambassadeur de France avait insulté le roi, le gouvernement français avait attenté à la dignité et à l'honneur de la nation allemande : on devait demander réparation de l'affront, répondre au défi en vidant une fois pour toutes la querelle, qui avait commencé après Sadowa.

A Paris l'effet du télégramme fut encore plus foudroyant, grâce surtout à la façon dont le gouvernement en commentait les termes. Insérée dans les journaux de Berlin, télégraphiée aux journaux de province et de l'étranger, la note conservait toujours le caractère d'un article de journal, susceptible de controverse et de discussion. Ce qui lui donnait une portée particulièrement blessante pour la France, c'était qu'elle avait été adressée à la diplomatie pour être communiquée aux cabinets étrangers. L'article prussien n'était pas encore connu du public parisien, dans la matinée du 14, qu'il circulait déjà à la chambre : il venait à propos pour donner raison au parti de la guerre. Le gouvernement n'était déjà plus maître de la situation : pour la dominer, il aurait fallu le désir sincère de prévenir la guerre, en même temps que du sang-froid pour éviter tout ce qui pouvait surexciter davantage les esprits. Ce désir manquait à la majorité des ministres ainsi qu'aux Tuileries, et, à la place du sang-froid, l'emportement et la colère inspiraient la conduite

Digitized by Google

des gouvernants. En admettant que M. de Bismarck eût voulu tendre un piège au gouvernement français, celui-ci s'empressa d'y tomber.

Après avoir reçu les dépêches annonçant la communication à la diplomatie de l'article blessant du journal ministériel de Berlin, le conseil des ministres fut convoqué à Saint-Cloud. Jusque là le courant pacifique l'avait emporté dans les conseils de l'Empereur. Napoléon III, personnellement, était disposé à accepter la renonciation du prince de Hohenzollern et comptait mettre un terme à l'incident, dont la solution constituait en somme un succès diplomatique pour la France. Son avis était partagé par son président du conseil, M. Émile Ollivier, qui, à la suite d'un conseil des ministres, prépara une déclaration pour les chambres dans le sens pacifique, lorsque survint le nouvel incident du télégramme de Berlin, ébruité et grossi par le duc de Gramont. Dans le conseil de Saint-Cloud, l'Empereur, fatigué par la maladie, se voyant débordé par les passions populaires, reculant devant une responsabilité formidable, déclara que, comme souverain constitutionnel, il se conformerait à l'avis de la majorité de ses ministres. La discussion fut courte, mais des plus véhémentes. L'Impératrice, ne voyant que l'honneur de la France en jeu, opinait pour la guerre. Parmi les plus ardents partisans de la guerre on comptait le ministre des affaires étrangères et celui de la guerre. Ce dernier (le maréchal Lebœuf), à en croire le récit de son collègue, le duc de Gramont, jeta son portefeuille à terre avec violence, en jurant que, si l'on ne faisait pas la guerre, il ne le ramasserait pas et renoncerait à son bâton de maréchal. La guerre fut ainsi décidée, et le duc de Gramont se rendit au Corps législatif pour y porter cette décision.

Digitized by Google

Quelques cabinets étrangers s'étaient interposés, dans ces jours de crise, en faveur de la paix. La première impression en Europe, à la nouvelle de l'incident Hohenzollern, avait été favorable à la France. En Allemagne même, dans le sud surtout, on ne comprenait pas que pour une question dynastique le gouvernement prussien provoquât une conflagration avec la France. Dans les autres pays, on reconnaissait le déplaisir que devait causer à la France l'installation d'une sorte de secondo-géniture prussienne en Espagne; mais ces impressions de la première heure s'étaient effacées sous le coup de la politique passionnée du duc de Gramont, et les cabinets européens, s'apercevant qu'il y avait parti pris du côté de Paris aussi bien que de celui de Berlin, s'étaient renfermés dans une certaine réserve. Toutefois quelques tentatives de conciliation furent faites de nouveau. L'empereur de Russie et le roi de Bavière suggérèrent l'idée d'une déclaration directe du roi Guillaume, idée à laquelle, on l'a vu plus haut, il était formellement opposé. L'Angleterre avait également proposé que le roi communiquât directement à Paris son approbation du désistement du prince Léopold; le cabinet de Berlin déclina ce projet, comme il l'avait fait pour tous les autres de même nature. Une seconde proposition anglaise de recourir aux bons offices d'une puissance amie eut le même sort à Paris et à Berlin. Le cabinet de Saint-Pétersbourg avait encore suggéré à Londres, le 13 juillet, la rédaction d'un protocole dans lequel les plénipotentiaires des grandes puissances auraient consigné la renonciation du prince de Hohenzollern. Ce projet, acceptable pour la France, ne fut pas communiqué au gouvernement français, le cabinet anglais ayant pu s'assurer qu'il ne serait pas accepté à Berlin.

Digitized by Google

La décision du conseil des ministres de France fut portée le 15 juillet par le duc de Gramont au Sénat et par M. Émile Ollivier au Corps législatif. Cette communication résumait brièvement les négociations d'Ems, le refus du roi de recevoir l'ambassadeur de France et la façon blessante dont ce refus avait été officiellement communiqué aux cabinets européens. La déclaration ajoutait : « Nous n'avons rien négligé pour évi- » ter la guerre ; nous allons nous préparer à soutenir celle » qu'on nous offre ».

A ce moment la fièvre belliqueuse entraînait tout le monde, même les hommes les plus opposés naguère au recours aux armes. M. Rouher, président du Sénat, provoqua une manifestation enthousiaste dans cette assemblée. Au Corps législatif, les chefs de l'opposition anti-dynastique combattirent seuls la déclaration de guerre. M. Thiers, entre autres, se prononça contre toute décision précipitée ; d'autres orateurs de l'opposition demandèrent la communication des dépêches sur lesquelles le gouvernement basait sa décision. Ces voix isolées, surtout parce qu'elles étaient celles des ennemis de la dynastie, ne furent pas écoutées. Le Sénat, à l'unanimité, et le Corps législatif, à l'unanimité moins dix voix, votèrent pour la guerre.

Le 19 juillet, la déclaration de guerre fut officiellement notifiée au gouvernement prussien par le chargé d'affaires de France à Berlin. Elle portait que le gouvernement français considérait le projet d'élever un prince prussien sur le trône d'Espagne comme une entreprise dirigée contre la sûreté territoriale de la France ; que le roi de Prusse avait refusé de donner l'assurance qu'une combinaison pareille ne pourrait pas se réaliser avec son consentement, et s'était, au contraire, ré-

Digitized by Google

servé la faculté de consulter les circonstances ; que le gouvernement français avait vu là une arrière-pensée menaçant la France ainsi que l'équilibre européen ; que cette déclaration avait été aggravée par la notification faite aux cabinets du refus de recevoir l'ambassadeur de l'Empereur et d'entrer avec lui dans de nouvelles explications ; qu'en conséquence le gouvernement français se considérait dès ce moment comme étant en état de guerre avec la Prusse. Cette déclaration devait s'appliquer également aux alliés de la Prusse.

Le 22 juillet, les députés se rendirent en corps aux Tuileries. Le président, dans son allocution, rejeta toute la responsabilité de la guerre sur la Prusse, en mentionnant le mot de Montesquieu : « Le véritable auteur de la guerre n'est » pas celui qui la déclare, mais celui qui la rend nécessaire. » Le lendemain, dans une proclamation au peuple français, l'Empereur dénoncait de nouveau la politique d'envahissement de la Prusse, les armements exagérés de cette puissance et ses procédés dédaigneux envers la France. Il ne faisait pas la guerre à l'Allemagne, dont il respectait l'indépendance ; il réclamait l'établissement d'un état de choses garantissant la sécurité et assurant l'avenir de la France, une paix propre à faire cesser un état précaire, où toutes les nations employaient leurs ressources à s'armer les unes contre les autres. Enfin, le 28 juillet, après avoir, la veille, conféré la régence à l'Impératrice, l'Empereur, en partant de Saint-Cloud pour aller se mettre à la tête de ses troupes, adressa une proclamation à l'armée, pour enflammer son courage, sans lui dissimuler qu'elle allait combattre une des meilleures armées de l'Europe et que « la guerre sera longue et pénible ».

Pendant les pourparlers d'Ems, le roi ne l'avait pas caché à

Digitized by Google

l'ambassadeur de France, le gouvernement prussien avait activé ses préparatifs militaires. La déclaration du duc de Gramont dans la séance du 15 juillet du Corps législatif était considérée à Berlin, avec raison, comme une rupture définitive. Aussi dès le 16 juillet M. de Bismarck fit au conseil fédéral un exposé des faits et de la situation. Ses griefs visaient surtout le duc de Gramont, qui, sans attendre les explications qu'il avait demandées au roi, avait répondu à l'interpellation de M. Cochery par une déclaration violente. Il justifiait le roi, qui, ayant promis le secret au cabinet espagnol, avait laissé ignorer l'affaire à son gouvernement. La déclaration du duc de Gramont avait, dès le début, coupé court à toute explication intime avec le gouvernement prussien. Après l'accueil que cette déclaration avait reçu de la part de la chambre française et après la conduite tenue depuis lors par le gouvernement français, il n'était plus douteux que ce gouvernement n'eût, dès le commencement, voulu humilier la Prusse ou provoquer la guerre. On n'avait donc aujourd'hui qu'à accepter la guerre ou à obtenir de la France des garanties contre le retour de semblables agissements, menaçants pour la paix et la prospérité de l'Europe.

Il importait aussi au cabinet de Berlin de s'assurer les sympathies des gouvernements étrangers, en leur démontrant que tous les torts étaient du côté de la France : c'est à quoi s'attachait M. de Bismarck dans une dépêche du 18 juillet. Il accusait le gouvernement français d'avoir dénaturé les faits et rendu impossible pour les puissances amies toute action conciliante. Le gouvernement français, en poussant à la guerre, était inspiré par les plus mauvais instincts de la haine et de la jalousie, et par le désir de comprimer la liberté

Digitized by Google

dans son propre pays à l'aide de complications extérieures.

Plus véhément encore fut le langage que le roi tint dans son discours, le 19 juillet, à l'ouverture du parlement du Nord, convoqué en session extraordinaire. Le gouvernement de l'Empereur des Français avait puisé, — disait-il — dans la candidature du prince de Hohenzollern un prétexte pour poser le cas de guerre et le maintenir même après le retrait de cette candidature. Autrefois l'Allemagne, à cause de ses déchirements intérieurs, avait été obligée de supporter de semblables injures; aujourd'hui l'Allemagne était assez forte pour repousser les actes violents de la France. Le peuple allemand et le peuple français étaient appelés à une lutte plus salutaire que celle des armes. Seuls les gouvernants de la France ont su exploiter, au profit d'intérêts personnels, l'amour-propre légitime, mais irritable, de la grande nation voisine.

Tout le monde fut frappé du ton de ce discours, particulièrement hostile à l'égard de la personne de l'Empereur Napoléon : on sentait que victorieuse, la Prusse ne ménagerait point la dynastie impériale. Le même esprit d'animosité se manifesta dans les explications que M. de Bismarck fournit au parlement dans la séance du 20. Le chancelier fédéral déclara d'abord que le gouvernement n'avait reçu dans toute cette affaire d'autre communication officielle que la déclaration de guerre du gouvernement français. Le télégramme relatif aux événements d'Ems était un simple télégramme de journal et non une dépêche officielle, ainsi que l'avait fait accroire le gouvernement français à ses chambres, dans le but de créer un prétexte de guerre.

M. de Bismarck, en réponse à la déclaration de guerre, s'expliqua encore sur le même sujet, et dans les termes les

Digitized by Google

plus violents, auprès des cabinets étrangers. Jamais le roi n'avait songé à soulever la candidature du prince de Hohenzollern ; demander au roi de s'engager pour l'avenir était de l'arrogance. Le gouvernement français n'avait jamais entamé de négociations officielles avec le gouvernement prussien ; tout s'était borné à des entretiens intimes à Ems ; la nation allemande n'avait pas voulu se laisser humilier ; la guerre lui avait été imposée, et le monde civilisé reconnaîtrait que les raisons alléguées par la France n'étaient que des prétextes inventés.

L'adresse du parlement fut l'écho fidèle du langage du gouvernement. C'est encore un Napoléon, y était-il dit, qui provoque la nation allemande à la lutte ; la partie sensée de la nation française n'a pu l'emporter sur la partie égarée par l'envie et l'ambition ; les nations amies regarderaient la victoire de l'Allemagne comme la délivrance du fardeau de l'ambition bonapartiste et comme le châtiment des iniquités dont elles ont été victimes. Cette adresse ainsi que les crédits de guerre furent votés à l'unanimité. Le lendemain, à la clôture de la session, le président du parlement, en proclamant « la guerre sainte » qui allait s'ouvrir, acclama le roi Guillaume comme généralissime de toutes les armées allemandes.

En effet la déclaration de guerre de la France avait en peu de jours fait faire un grand pas à l'œuvre d'unification de la Prusse. Les Allemands du nord et ceux du sud se sentaient solidaires vis-à-vis de l'ennemi étranger. Dans le sud, on se croyait à la veille d'une invasion française, et l'on ne songeait plus qu'à se mettre à l'abri sous les ailes de la Prusse. Quelque répugnants que fussent les souverains du sud à l'é-

Digitized by Google

gard de cette hégémonie, comment pouvaient-ils s'y dérober sans mettre leurs couronnes en jeu? quelles garanties la France leur offrait-elle, elle qui avait naguère réclamé des territoires bavarois et hessois? La Prusse victorieuse leur ravirait leur indépendance; et même vaincue, sur le point de succomber, elle pourrait encore faire la paix avec la France aux dépens de souverains félons envers la patrie allemande. La diplomatie française, comme celle de l'Autriche, avait averti à temps le gouvernement de l'Empereur Napoléon qu'une agression de l'étranger rencontrerait une Allemagne unie contre l'ennemi commun, que l'opposition des ennemis de la Prusse serait réduite au silence par les cris du patriotisme germanique.

Dès l'issue de la séance du conseil fédéral, le 16 juillet, les gouvernements du sud donnèrent le signal du branle-bas : la Bavière, le Wurtemberg, Bade, la Hesse-Darmstadt mobilisèrent leurs contingents. Les souverains de ces États annoncèrent cette mesure au roi Guillaume, en plaçant leurs troupes sous son commandement suprême, ainsi que le stipulaient les traités d'alliance du 23 août 1866. Le roi Louis de Bavière se signala entre tous par l'ardeur de ses manifestations, et ses ministres usèrent de toute leur éloquence pour enlever le vote d'une chambre, partagée en deux fractions à peu près égales en nombre, l'une favorable, l'autre hostile à la direction prussienne. Non moins chaleureux fut le roi Guillaume dans l'expression de ses remerciements à l'égard de ces souverains et de toute la nation allemande : le 25, dans une proclamation, il constate que l'Allemagne tout entière est sous les armes, prête à marcher sous ses ordres dans une guerre d'où sortiront, dit-il, l'union et la liberté de l'Allemagne

Digitized by Google

A part ces auxiliaires allemands, le cabinet de Berlin, au moment où la France lui déclarait la guerre, possédait dans le gouvernement de Russie un allié précieux. On a vu plus haut comment l'entente intime des deux souverains avait été scellée de nouveau, quelques semaines avant le conflit, dans l'entrevue d'Ems. Sans avoir à compter sur l'appui de l'Angleterre, le cabinet de Berlin était rassuré de ce côté. La cour de Londres nourrissait des sympathies très vives pour la Prusse, dont l'héritier du trône était le gendre de la reine Victoria. Le ministère libéral, alors au pouvoir, était en termes assez froids avec le gouvernement impérial de France et pouvait ainsi servir les préférences de sa souveraine sans dévier beaucoup de la ligne de sa politique extérieure. Dans ces conditions, la Prusse n'avait à envisager avec quelque souci que l'éventualité d'une alliance entre la France, l'Autriche et l'Italie.

Les pourparlers entre ces trois cours n'avaient jamais cessé depuis 1869, bien que la combinaison ébauchée à cette époque eût échoué devant la répugnance de l'Empereur Napoléon à l'abandon de Rome. Au commencement de 1870, on se livrait de part et d'autre aux enquêtes militaires. C'est dans ce but qu'au mois de février l'archiduc Albert d'Autriche vint à Paris. Le prince prodigua les éloges aux généraux français ; au fond, il ne trouva pas la France en mesure d'affronter la guerre, et il donna le conseil de se préparer plus complètement, de ne rien précipiter. Quelques mois plus tard, au commencement de juin, le général français Lebrun fut envoyé à Vienne afin de combiner un plan de campagne en vue d'éventualités et d'alliances futures. La France devait, avec 400,000 hommes, mobilisés en 13 jours, passer le Rhin et opérer en Bavière sa jonction avec l'armée

Digitized by Google

autrichienne. Ce plan supposait l'existence d'un traité d'alliance, qui était encore à élaborer et à conclure. Pour le moment on n'avait d'autre engagement que les lettres échangées en 1869 entre les trois souverains. Il fallait du temps pour se mettre d'accord ; or ce temps, l'Empereur Napoléon ne l'accorda pas à ses futurs alliés. Au retour du général Lebrun, l'incident Hohenzollern éclata, et la France entra en guerre sans s'être assuré ses alliances.

C'est dans la seconde moitié de juillet, c'est-à-dire après la déclaration de guerre, que furent reprises les négociations. Le gouvernement français, pressé par les circonstances, réclamait, en rappelant les lettres échangées entre les souverains, le concours de l'Autriche et de l'Italie. Les souverains de ces deux pays n'étaient pas en mesure de s'exécuter sur l'heure. L'Autriche se savait observée par la Russie, qui n'entendait rester neutre qu'autant que l'Autriche garderait la même attitude. Il fallait aussi tenir compte des sentiments de la Hongrie, peu disposée à tirer l'épée pour renforcer la position de l'Autriche en Allemagne. En Italie, le roi Victor-Emmanuel était personnellement favorable à une intervention armée au profit de la France ; mais ses ministres et son peuple ne partageaient pas ce sentiment et, pour les ramener, il aurait fallu leur promettre la solution de la question romaine. Au surplus, ni l'Italie ni l'Autriche n'étaient militairement prêtes. Le cabinet de Vienne, sans renier ses engagements moraux résultant des négociations de 1869, demandait à discuter et à empêcher les résolutions précipitées. Le cabinet de Florence mettait en avant la question de Rome ; celui de Vienne, de son côté, déclarait qu'il ne signerait rien sans l'Italie, dont les demandes relativement à Rome étaient, disait-il, parfaitement légitimes. On négociait

Digitized by Google

à Paris avec les plénipotentiaires d'Autriche et d'Italie. L'Autriche proposait, pour elle et l'Italie, une neutralité armée, qui leur permettrait de préparer leurs armements, sans être tout de suite en guerre avec la Prusse. A celle-ci elles adresseraient d'abord la demande de maintenir en Allemagne le *statu quo* conformément au traité de Prague; en cas de refus, elles feraient cause commune avec la France. Alors l'Italie entrerait en Bavière avec 100,000 hommes et occuperait Munich, l'Autriche se fortifierait en Bohême et ferait jonction en Bavière avec l'armée italienne. En même temps le cabinet de Vienne demandait pour l'Italie le droit d'occuper Rome après le rappel de la garnison française. L'Empereur ayant repoussé cette dernière condition, les négociations furent transférées à Florence. On était alors au commencement d'août. Le cabinet de Vienne hésitait toujours : le voisinage immédiat de la Prusse et de la Russie le faisait réfléchir. Le roi Victor-Emmanuel, au contraire, était disposé à marcher sans retard, si l'Autriche consentait à livrer passage aux troupes italiennes se dirigeant vers la Bavière; le ministère italien avait même renoncé à l'article relatif à Rome, se contentant de l'évacuation de la ville par les Français. Le cabinet de Vienne déclinait le passage des Italiens, alléguant, non sans raison, que ce serait là de sa part faire acte d'hostilité envers la Prusse, alors que l'Autriche avait encore besoin d'un à deux mois pour achever ses préparatifs militaires.

Pendant ces pourparlers, la campagne s'était engagée entre la France et l'Allemagne. Le 6 août avait été marqué, pour la France, par des défaites, qui entraînèrent la chute du ministère Ollivier-Gramont, en même temps qu'elles compromirent sans retour les projets d'alliance de l'Empereur.

Digitized by Google

## CHAPITRE TREIZIEME

### LA GUERRE AVEC LA FRANCE. — PROCLAMATION DE L'EMPIRE ALLEMAND 1870-1871

L'Europe croit au succès des armes françaises. — Vraie situation des deux armées. — Proclamation du roi Guillaume aux habitants français. — La catastrophe de Sedan. — Le roi Guillaume et l'Empereur Napoléon. — Télégrammes à la reine. — L'Empire renversé. — Le gouvernement de la Défense nationale et la Prusse. — L'attitude des puissances neutres. — M. Jules Favre au quartier-général de Ferrières. — Mission de M. Thiers auprès des cabinets européens. — Progrès de l'invasion allemande. — Capitulation de Metz. — L'impératrice Eugénie. — Deux princes prussiens nommés maréchaux. — La France organise de nouvelles armées. — Négociations d'armistice à Versailles. — La guerre à outrance. — Défaite de l'armée de la Loire. — Insuccès de l'armée de Paris. — Traités d'alliance entre la Confédération du Nord et les États du Sud. — Nécessité pour les États du Sud de s'unir à la Prusse. — Concessions faites à la Bavière. — Le roi de Bavière propose le rétablissement de l'Empire allemand. — Le roi Guillaume ne veut accepter la dignité impériale que des mains des souverains. — La députation du parlement du Nord à Versailles. — Harangues belliqueuses. — Proclamation de l'Empire. — Origine et caractère militaires de l'Empire.

Le public européen, en voyant le gouvernement français se jeter avec tant de précipitation et de passion dans la guerre que le cabinet de Berlin depuis le 12 juillet n'avait plus cherché à éviter, était persuadé que ce gouvernement avait de bonnes raisons pour agir ainsi. Il croyait à l'existence d'alliances intimes avec l'Autriche et l'Italie, en même temps qu'à la

Digitized by Google

supériorité militaire de la France, aussi bien sous le rapport des forces numériques qu'il pourrait mettre en campagne que de l'avancement de ses préparatifs de guerre. De sorte qu'il s'était répandu dans toute l'Europe une opinion analogue à celle qui avait prévalu en 1866, la veille de la guerre entre la Prusse et l'Autriche. De même qu'à cette époque on regardait comme certain le triomphe final des armées autrichiennes ; de même, dans la seconde quinzaine de juillet 1870, on présumait que la France serait victorieuse de la Prusse et de ses alliés. A Berlin même, où l'on pensait bien connaître la situation militaire de la France, l'état-major prussien eut un instant de doute, craignant que cette puissance ne fût plus forte et plus prête qu'il ne l'avait cru sur la foi d'informations authentiques.

Cette opinion avantageuse, qui s'exprimait autour de lui et dans les pays étrangers au sujet de ses alliances et de sa puissance militaire, ne contribuait pas peu à maintenir le gouvernement français dans les illusions sous l'influence desquelles il avait conduit les dernières négociations. Il n'avait pas, il est vrai, de traités signés avec l'Autriche et l'Italie ; mais, convaincu qu'il remporterait promptement de brillants triomphes sur son adversaire, il ne doutait pas, dans ces conditions, de pouvoir entraîner à sa suite des alliés qui, en attendant, avaient le temps d'achever leurs armements.

L'Empereur et son ministre des affaires étrangères, celui-ci en brusquant la rupture avec la Prusse, celui-là en cédant aux partisans de la guerre, s'étaient fondés sur les affirmations des chefs de l'armée, qui assuraient qu'on était prêt et au delà. Ils n'ignoraient pas pourtant que l'effectif de l'armée était insuffisant. La Prusse ne pouvait l'ignorer non plus : on avait, le lendemain

Digitized by Google

du plébiscite, constaté que 300,000 voix avaient été exprimées par l'armée active. Lord Malmesbury avait à cette occasion manifesté à l'Empereur son étonnement que la France eût 300,000 hommes seulement sous les armes, au lieu de 600,000, comme on l'avait cru d'après les chiffres budgétaires. Le gouvernement français, il est vrai, en déclarant la guerre, comptait, à bon droit, sur l'appel des réserves, qui devaient compléter l'effectif présent, ainsi que sur la rapidité de la mobilisation, qui devait lui permettre de porter la guerre sur le territoire allemand et de devancer ainsi l'armée prussienne.

C'est sous l'empire de ces idées qu'avait été conçu le plan de campagne : c'était un plan offensif, basé sur la jonction ultérieure de l'armée française dans l'Allemagne du Sud avec les armées auxiliaires de l'Autriche et de l'Italie. Les événements vinrent promptement dissiper les erreurs de ces prévisions. L'armée française, dès le début de la guerre, était numériquement de beaucoup inférieure aux armées réunies de la Prusse et des États allemands, lesquelles de plus, sous le rapport de la mobilisation et du mouvement, avaient une avance de plusieurs jours sur l'armée française. Vaillance, bravoure, faits d'armes héroïques ne pouvaient remédier à cet état de choses, ni prévenir cette conséquence : qu'après les premiers engagements malheureux le plan de campagne français dût être tout d'un coup changé en un plan défensif devant l'ennemi rassuré et encouragé par une série de succès.

Nous n'écrirons pas l'histoire de cette guerre, de laquelle nous n'avons à parler qu'en tant que son dénoûment devait affecter la position du roi Guillaume et les destinées de son règne. Le sort des armes, depuis le commencement jusqu'à la fin de cette lutte gigantesque, fut contraire à la France. Les

Digitized by Google

troupes françaises combattirent avec un héroïsme qui excita l'admiration de l'Europe, et leurs revers ramenèrent vers la France bien des sympathies que la politique irréfléchie de ses gouvernants lui avait aliénées. Vains efforts, sympathies stériles ! Coup sur coup la puissance militaire de la France allait s'effondrer.

Un moment la fortune sembla sourire aux armes françaises. Le 2 août une division française s'empara de Sarrebruck, ville prussienne de la frontière. Ce fut tout. Le 4 et le 6 août sont marqués par les victoires allemandes de Wissembourg, de Woerth, de Reichshoffen, de Spicheren. Le roi Guillaume s'était rendu à Mayence, où il prit, dès le 2 août, le commandement des armées allemandes. Son quartier-général était le 11 à Sarrebruck, d'où les Français avaient été repoussés. Le même jour, sur le point d'entrer en France, le roi adressa aux habitants du territoire français, que ses troupes allaient occuper, une proclamation toute militaire. L'Empereur Napoléon lui ayant déclaré la guerre, le roi, obligé de repousser l'agression, annonçait qu'il faisait la guerre aux soldats français et non aux habitants paisibles, auxquels il promettait la sécurité pour leurs personnes et leurs biens, tant qu'ils ne se livreraient pas à des actes hostiles envers les troupes allemandes.

Des combats décisifs eurent bientôt lieu près de Metz : le 14 août, Colombey-Nouilly, le 16, Vionville ou Mars-la-Tour, et le 18, la bataille de Gravelotte furent autant de victoires pour les Allemands.

A la suite de la journée de Gravelotte, l'armée française, sous les ordres du maréchal Bazaine, chassée de toutes ses fortes positions, ayant ses communications coupées avec Paris, fut rejetée dans Metz. Deux armées allemandes investissent cette



Digitized by Google

place, pendant que deux autres, sous les ordres des Princes royaux de Prusse et de Saxe, poursuivent leur marche sur Paris. Le 23 août, l'armée badoise assiège Strasbourg. Le gouvernement de l'Impératrice-régente donne alors au maréchal de Mac-Mahon, qui se disposait à marcher vers Paris pour protéger la capitale, l'ordre de se diriger sur Sedan. Pendant cette marche, le maréchal fut attaqué par les Allemands près de Beaumont, défait et sevré de toute communication avec Metz. Le 31, les Allemands après avoir passé la Meuse, repoussent l'armée du maréchal de Mac-Mahon jusque sous les murs de Sedan, où se trouve aussi l'Empereur. Le même jour, le maréchal Bazaine tente une sortie vers le nord; mais il subit une défaite à Noisseville et est rejeté de nouveau dans Metz. Une nouvelle tentative, le lendemain 1er septembre, n'a pas un meilleur résultat. Le même jour, les destinées de l'armée impériale et de l'Empire s'accomplissent devant Sedan. Enfermé, comme dans un cercle de fer, dans une place manquant de vivres, de munitions et de matériel de toute sorte, l'Empereur, dans l'intention d'éviter une effusion de sang inutile, fait arborer le drapeau blanc et demande à capituler. « Monsieur mon frère », écrit-il au roi Guillaume, « n'ayant » pu mourir au milieu de mes troupes, il ne me reste qu'à re- » mettre mon épée aux mains de Votre Majesté ». « En regret- » tant les circonstances », lui répond le roi, « dans lesquelles » nous nous rencontrons, j'accepte l'épée de Votre Majesté, » et je vous prie de vouloir bien nommer un de vos officiers, » muni de vos pleins pouvoirs, pour traiter de la capitulation » de l'armée qui s'est si bravement battue sous vos ordres ».

Plusieurs circonstances ont amené ce résultat désastreux de la première partie de la guerre. Indépendamment de celles

Digitized by Google

que nous avons exposées au commencement de ce chapitre, il faut compter l'insuffisance personnelle de l'Empereur pour le commandement d'une armée en campagne, les embarras créés ainsi aux généraux chargés d'opérer et partant le manque d'unité et de suite dans la direction des opérations. Il faut ajouter surtout ce fait grave que l'Empereur était à cette époque miné par la maladie et en proie à des souffrances qui devaient paralyser ses facultés. Il avait toujours soigneusement caché son état, principalement à ses ministres, qui, s'ils avaient été renseignés sur ce point capital, eussent probablement empêché son départ pour l'armée. Plus tard et avant la bataille de Sedan, son mal s'étant aggravé, il avait été question de son retour à Paris; mais on y renonça par des considérations politiques, dont l'appréciation n'entre pas dans le cadre de ce travail.

Le 2 septembre au matin, l'Empereur, quittant Sedan, s'arrêta à mi-chemin entre cette place et Donchéry, à Frénois, où, sur son désir, M. de Bismarck était venu conférer avec lui. L'état-major allemand ayant exigé une capitulation pure et simple de l'armée française, l'Empereur tâchait d'obtenir des conditions plus douces, que les militaires allemands repoussèrent péremptoirement, mais que le chancelier fédéral eût agréées volontiers pourvu que l'Empereur consentît à négocier la paix. Napoléon III s'y refusa absolument : il allégua, sous le rapport militaire, qu'il n'exerçait plus le commandement en chef, et, sous le rapport politique, que le gouvernement légal, le pouvoir de l'État français étaient alors réprésentés par l'Impératrice-régente et ses ministres à Paris. Dans ces conditions, M. de Bismarck déclina toute modification des décisions de l'état-major ; en même temps le roi Guillaume n'accepta l'entrevue proposée par l'Empereur qu'a-

Digitized by Google

près la signature de la capitulation. Il fallut se résigner. Toute l'armée et la garnison de Sedan furent déclarées prisonnières de guerre, pour être envoyées en Allemagne ; les officiers furent laissés libres de partir, en conservant leur épée, à la condition d'engager leur parole d'honneur de ne pas servir dans cette guerre contre la Prusse ; les drapeaux, les canons, les chevaux, tout le matériel de guerre durent être livrés au vainqueur.

Le roi Guillaume, une fois la capitulation signée, se montra prévenant et courtois envers son ennemi tombé. Déviant des usages de la guerre, qui lui permettaient d'attendre dans son camp l'Empereur prisonnier, il se rendit, dans la journée du 2 septembre, au château de Bellevue, près de Frénois, où Napoléon avait pris résidence. Le roi était accompagné du Prince royal, d'autres princes allemands et d'une suite nombreuse de généraux ; l'Empereur, qui l'attendait au bas de l'escalier, le conduisit en haut. Leur entretien, auquel personne n'assista, dura un quart d'heure ; il n'a pas été divulgué. Ce que l'on en a appris repose sur des données incertaines, à part ce que le roi a mandé lui-même à la reine de Prusse dans des dépêches livrées à la publicité. Le roi était, après la victoire de Sedan, sous le coup d'une émotion bien naturelle, augmentée encore par une sorte de mysticisme religieux. Parlant du « grand événement historique », il écrit à la reine : « C'est comme un rêve, alors même qu'on a vu les choses » se dérouler d'heure en heure. En pensant qu'après une » grande guerre heureuse je ne pouvais m'attendre pendant » mon règne à rien de plus glorieux et que je vois aujour- » d'hui l'accomplissement de ce grand acte historique, je m'in- » cline devant Dieu ! » Et, à propos de l'entrevue avec l'Em-

Digitized by Google

pereur, le roi ajoute : « Nous étions tous les deux très émus » de nous rencontrer en pareille circonstance. Je ne puis expri- » mer tout ce que j'éprouvais lorsque je pensais que trois ans » auparavant j'avais vu l'Empereur au faîte de la puissance. » Et le lendemain, dans un télégramme à la reine, il revient encore sur la rencontre de l'avant-veille : « Quel moment sai- » sissant, » écrit-il, « que celui de la rencontre avec Napoléon ! » Il était accablé, mais digne dans son attitude et rési- » gné. »

Le roi assigna à l'Empereur pour résidence le château de Wilhelmshoehe, près de Cassel, où il resta jusqu'à la fin de la guerre, traité avec tous les égards usités envers un souverain. Son empire s'était écroulé à Sedan. La catastrophe du 2 septembre fut connue à Paris le 3 ; le gouvernement ne pouvait pas la tenir cachée. La révolution, qui couvait depuis longtemps parmi la population parisienne, se manifesta au Corps législatif par la bouche des députés de la Seine. Les défaites du 7 août avaient entraîné la chute du ministère Ollivier : à ce moment déjà, on s'attaquait ouvertement à l'Empereur, dont la déchéance fut demandée par un député de la gauche, cette fois sans succès. La capitulation de Sedan fut le signal de l'insurrection. Tout le monde à Paris, gouvernants et gouvernés, avait perdu la tête : les premiers ne se défendaient plus, les seconds obéirent à l'impulsion de ceux qui s'emparèrent du mouvement. Une proposition de déchéance, présentée dans la séance du 4 septembre au Corps législatif, avait été renvoyée à l'examen des bureaux, lorsque la Chambre fut envahie par les masses, au cri de : vive la République ! L'Impératrice-régente dut se soustraire par la fuite aux fureurs de la multitude. La République fut proclamée à l'Hôtel de Ville ; les

Digitized by Google

députés de Paris composèrent un gouvernement dit de la Défense nationale.

Les deux grandes armées de la France, l'une prisonnière en Allemagne, l'autre enfermée dans Metz, ne faisant plus obstacle, les armées du roi Guillaume continuèrent leur marche sur Paris. Le quartier-général du roi fut le 5 septembre à Rheims, et le 18 à Ferrières, où allaient s'engager les premiers pourparlers en vue de la paix.

Le gouvernement de la Défense nationale, s'en tenant plus à la lettre qu'à l'esprit de la proclamation du roi Guillaume du 11 août, avait pensé que la disparition de l'Empire aplanirait la situation cruelle de la France vis-à-vis de l'ennemi. La dynastie qui avait déclaré la guerre étant renversée, comme les hommes qui avaient pris le pouvoir avaient été opposés à la guerre et favorables à la constitution unitaire de l'Allemagne et ne demandaient aujourd'hui que la paix, quel motif le roi de Prusse aurait-il de continuer l'invasion de la France? D'ailleurs la France libre défendrait son intégrité jusqu'à la dernière goutte de son sang; elle ne cèderait volontairement ni un pouce de son territoire ni une pierre de ses forteresses. Telles étaient les idées que le nouveau ministre des affaires étrangères, M. Jules Favre s'empressa, le 6 septembre, de développer dans une circulaire aux agents de la France à l'étranger. Le cabinet de Berlin ne tarda pas à le détromper sur ces divers points. Loin d'accepter le raisonnement, d'après lequel l'Empereur Napoléon était le seul promoteur de la guerre, M. de Bismarck, dans deux dépêches du 13 et du 16 septembre, en rejette la responsabilité sur la nation française. Il expose que la grande majorité des Chambres avait voté pour la guerre et que l'Empereur avait pu, à juste titre, affirmer au roi que l'opinion publique l'avait

Digitized by Google

forcé à faire une guerre que personnellement il repoussait. La nation française ne pardonnera pas sa défaite, qu'elle voudra venger, au contraire, quand même l'Allemagne retirerait ses armées de France sans demander ni territoire ni contribution de guerre. Pour être à l'abri d'une agression future, l'Allemagne demandera des garanties à la nation française et non à un gouvernement passager. En un mot, pour rendre une future agression plus difficile, l'Allemagne reculera sa frontière du sud-est et transformera les forteresses françaises, portes de sortie de l'agresseur, en boulevards assurant la sécurité de l'Allemagne. On n'entendait pas s'immiscer dans les affaires intérieures de la France, qui était libre de se donner la forme de gouvernement qui lui convenait; les conditions de paix étaient indépendantes de cette question; en tout cas l'Allemagne demandera Strasbourg et Metz.

Ainsi l'avènement du gouvernement républicain n'avait pas modifié les positions réciproques des deux belligérants. A Paris, on nourrissait toutefois l'espoir que l'intervention amicale des grandes puissances amènerait le vainqueur à adoucir ses rigueurs. Ces puissances, les unes tièdes, les autres craintives, d'autres encore guidées par leurs intérêts particuliers, avaient depuis longtemps déjà renoncé à une intervention, que d'ailleurs le cabinet de Berlin déclinait au moment où la fortune des armes lui souriait d'une façon si extraordinaire.

Le gouvernement impérial, après les défaites du 6 août, avait entamé de nouvelles négociations à Florence, en vue d'une alliance spéciale avec l'Italie. Le cabinet de Vienne s'était retranché derrière des obstacles intérieurs et extérieurs: la Hongrie se montrait favorable à la Prusse, et la Russie me-

Digitized by Google

naçait de se tourner contre l'Autriche dans le cas où elle prendrait le parti de la France. Malgré les bonnes dispositions personnelles du roi Victor-Emmanuel, le cabinet français ne réussit point dans ses démarches. Le prince Napoléon, arrivé à Florence le 20 août en mission spéciale, rencontra des visages froids. Le gouvernement italien, au reste, avait déjà aliéné sa liberté d'action. Le 9 août il avait conclu avec l'Angleterre un arrangement, obligeant les deux gouvernements à agir d'accord dans toutes les questions relatives à la neutralité et à la médiation. Ministres et peuple italiens n'avaient qu'un objectif : l'occupation de Rome. Le rappel de la garnison française, les défaites et le désarroi de la France facilitèrent la réalisation de ce projet, qu'entravaient encore, il est vrai, les engagements pris envers l'empereur Napoléon. Le renversement de l'Empire, le 4 septembre, écarta ce dernier obstacle ; dès ce moment l'Italie entra dans la plénitude de sa liberté d'action et en usa en procédant à l'occupation de Rome.

Le 19 septembre, l'investissement de Paris était devenu complet. Sur le désir du gouvernement français, le cabinet anglais avait fait une démarche au quartier-général allemand, dans le but d'obtenir pour M. Jules Favre une entrevue avec M. de Bismarck. Cette demande ayant été agréée, les deux ministres eurent, le 19 et le 20 septembre, des conférences à Ferrières, château du baron de Rothschild, près de Meaux. Dans ces entretiens, le ministre français ne parla que sentiment, tandis que le chancelier allemand fut entièrement homme de froid raisonnement. Aussi ne purent-ils tomber d'accord sur aucun point. M. Jules Favre répétait que l'Empire seul avait voulu la guerre et que la nation

Digitized by Google

était pacifique ; M. de Bismarck soutenait le contraire. Le premier voulait racheter la France avec de l'argent ; le second déclara que Strasbourg et Metz étaient « les clefs de sa maison » et que l'Allemagne voulait les avoir. M. Favre exposait que céder ses départements de l'Est était pour la France le déshonneur ; M. de Bismarck répliqua que tous les grands États, au cours des siècles, avaient cédé des provinces, à la suite de luttes malheureuses, sans que leur honneur en eût souffert. Avec l'Alsace et la Lorraine en moins, la France serait aussi grande qu'avant l'annexion de Nice et de la Savoie. M. Jules Favre accepte la convocation d'une assemblée, avec armistice et ravitaillement; M. de Bismarck ne veut accorder ni armistice ni ravitaillement, à moins qu'on ne lui livre un des forts de Paris, plus Strasbourg, dont la garnison sera prisonnière de guerre, Toul et Bitche. Consulté sur ces conditions, le gouvernement de Paris refusa, en proclamant de nouveau que la France ne cèderait pas un pouce de son territoire.

Sur ces entrefaites, le gouvernement de la Défense nationale, par suite de l'investissement de Paris, s'était scindé en deux : quelques-uns de ses membres s'étaient transportés à Tours, formant une délégation du gouvernement central, qui était resté à Paris. Les armées allemandes avaient continué leur marche en avant, en même temps que leurs opérations contre les places fortes. Toul capitula le 23, et Strasbourg le 28 septembre. Le 5 octobre, le roi Guillaume établit son quartier-général à Versailles.

Pendant que M. Jules Favre était allé conférer avec M. de Bismarck pour connaître les conditions auxquelles la France pourrait obtenir la paix, le gouvernement de la Défense nationale avait tenté une dernière fois de s'assurer des alliés, ou au

Digitized by Google

moins l'appui de puissants médiateurs. C'est dans ce but que M. Thiers, qui s'était mis à la disposition du gouvernement du 4 septembre, fut envoyé en mission auprès des cours européennes. Du 12 septembre au 20 octobre, le vieil homme d'État visita successivement Londres, Vienne, Saint-Pétersbourg et Florence. Nulle part il ne fut heureux dans ses démarches : on l'accueillit avec les égards dus à sa célébrité; mais on n'entra pas dans ses vues. A Londres, le ministère Gladstone-Granville se refusait absolument à toute intervention dans cette guerre continentale comme médiateur, et encore moins comme allié de la France : tout ce que M. Thiers obtint fut que le cabinet britannique consentît à entretenir des rapports réguliers avec le gouvernement français, issu d'une révolution et non encore consacré par les suffrages de la nation. Tel fut aussi le résultat de son séjour à Vienne, avec cette seule différence que le chancelier impérial, le comte de Beust, se déclara disposé à se joindre à toute démarche que ferait la Russie en faveur de la France.

La clef de la situation, en effet, en ce qui concernait l'attitude des puissances neutres, était à Saint-Pétersbourg. La cour de Russie, au début du conflit, avait usé de son influence auprès du roi Guillaume pour faire disparaître la cause de la querelle, et c'est en grande partie grâce aux conseils pressants du czar que le roi avait amené le désistement du prince de Hohenzollern. Ces bonnes dispositions s'étaient modifiées lorsque le gouvernement français, après le retrait de la candidature, avait formulé de nouvelles exigences; toutefois Alexandre II était resté favorable et s'était employé, après les premières défaites de l'armée française, dans le sens de l'intégrité du territoire français et de la dynastie impériale. La ca-

Digitized by Google

tastrophe de Sedan et la chute de l'empire rendirent toute liberté à la politique de la Russie, qui, à partir de ce moment, était préoccupée de la transformation prochaine de l'état de choses dans l'Europe centrale, ainsi que des conséquences qui en résulteraient pour les intérêts russes en Orient. Le cabinet de Berlin n'avait pas manqué de tirer parti de cette situation, et les deux souverains avaient pris des engagements réciproques, qui laissaient l'un maître dans son démêlé avec la France, et assuraient l'autre du concours ultérieur de la Prusse pour la revision projetée du traité de Paris de 1856. La Russie n'avait dès lors d'autre intérêt que de circonscrire la lutte entre l'Allemagne et la France et d'aider le cabinet de Berlin, qui le désirait vivement, à terminer promptement la guerre. Aussi, arrivé à Saint-Pétersbourg, M. Thiers ne recueillit-il que l'expression de sympathies personnelles, avec le reproche, à l'adresse du gouvernement de Paris, d'avoir repoussé les propositions de Ferrières. On lui dit encore, et M. Thiers en était persuadé lui-même, que le roi de Prusse était obligé de tenir compte de l'opinion publique de l'Allemagne et que la France devait se préparer à faire des sacrifices territoriaux. La réponse à Saint-Pétersbourg était donc analogue à celle qu'on avait reçue à Londres. Le cabinet anglais avait consenti à s'interposer afin d'obtenir pour M. Jules Favre l'entrevue de Ferrières; de même le cabinet russe se déclarait prêt, si le gouvernement de Paris le désirait, à procurer à M. Thiers une entrevue avec le comte de Bismarck.

Après avoir quitté Saint-Pétersbourg et passé à Vienne, où l'on avait prévu son échec, le négociateur français se rendit à Florence, sa dernière espérance, qui ne tarda pas, du reste, à se dissiper également. Le roi Victor-Emmanuel se disait personnellement disposé à aider la France; par contre ses mi-

Digitized by Google

nistres se prononçaient pour la neutralité absolue. La France restait ainsi seule en présence de l'Allemagne, soit pour reprendre la lutte, soit pour subir les conditions du vainqueur. Quelles étaient ces conditions? c'est pour les apprendre que M. Thiers, dès son retour à Tours, demanda à la délégation du gouvernement l'autorisation de faire usage de l'offre de la Russie. Grâce à celle-ci, il obtint du quartier-général allemand, le 27 octobre, un sauf-conduit lui permettant de se rendre à Paris afin de se faire délivrer par le gouvernement central les instructions nécessaires pour négocier.

Avant le retour de M. Thiers en France et jusqu'au moment de son arrivée au quartier-général du roi de Prusse à Versailles, il s'était produit des événements qui avaient aggravé la situation, déjà si cruelle, de la France. Le membre le plus jeune et le plus ardent du gouvernement de Paris, M. Gambetta, en vue d'organiser la défense en province, était sorti de la capitale, le 8 octobre, en ballon, et était arrivé, à Tours, d'où il adressait, dès le lendemain, une proclamation enflammée à la nation. Il énumérait les grandes ressources de Paris qui, disait-il, était imprenable, si ce n'est par la faim ; mais la ville possède des vivres pour de longs mois, et ce laps de temps permettra à la province de venir à son secours. La France ne doit avoir d'autres pensées que la guerre et l'obéissance à la république. Il faut se lever en masse, préférer la mort au démembrement. Les actes répondaient aux paroles. Avec une énergie qui excitait l'admiration universelle, le gouvernement de Tours, auquel M. Gambetta présidait en dictateur, organisa la résistance, forma une nouvelle armée, réunit en vue de la défense toutes les ressources en hommes et en matériel.

Tous ces efforts ne purent arrêter les progrès de l'inva-

Digitized by Google

sion. Du 11 au 31 octobre les Allemands prirent successivement Orléans, Soissons, Schlestatd et Dijon. Autour de Paris, ils repoussèrent les sorties de Malmaison, de Champigny, du Bourget. Mais toutes ces défaites de soldats héroïques ne furent rien à côté de l'épouvantable et décisive catastrophe de Metz.

Depuis la bataille de Gravelotte, le maréchal Bazaine avait tenté plusieurs sorties, qui n'avaient eu aucun succès. On lui a reproché depuis lors sa longue inaction, qu'on a été poussé à attribuer à des calculs politiques et à une trahison préméditée de ses devoirs militaires. Sans porter un jugement sur des faits qui ne sont pas encore entièrement éclairés, on est obligé de reconnaître que le maréchal perdit un temps précieux en pourparlers, en négociations, et épuisa ainsi les ressources qui lui permettaient de tenir encore longtemps contre les assiégeants. Le 7 octobre, après un combat malheureux de neuf heures à Woippy, Bazaine, jugeant la situation perdue, ne chercha plus qu'à obtenir les meilleures conditions possibles et dans ce but il envoya le général Boyer au quartier général de Versailles.

Le maréchal Bazaine et ses officiers se considéraient toujours comme liés par leur serment envers l'Impératice régente, et, par conséquent, se disaient inhabiles à traiter en dehors de leur souveraine. Ce ne fut pas là un obstacle aux yeux du roi de Prusse et de M. de Bismarck ; bien au contraire. La révolution du 4 septembre n'avait eu rien moins que les sympathies du roi, et pour vaincre sa répugnance à l'égard du nouveau gouvernement de Paris, il avait fallu les représentations les plus énergiques du chancelier, déclarant à tout le monde qu'il traiterait avec n'importe quel gouvernement qui accepterait

Digitized by Google

ses conditions. Ce n'est qu'en présence du refus du gouvernement de Paris relativement à des cessions territoriales, que M. de Bismarck avait reporté aussitôt ses efforts du côté de l'Impératrice, en exil en Angleterre. L'ex-régente ne s'était prêtée à aucune ouverture de ce genre. Dans la seconde moitié de septembre, elle avait adressé aux empereurs d'Autriche et de Russie des lettres dans lesquelles elle implorait l'intervention de ces souverains afin de préserver la France, quel que fût son gouvernement, d'un démembrement. Elle était restée sourde à toutes les suggestions qui lui avaient été faites de traiter directement avec la Prusse, et avait constamment refusé d'augmenter par ses actes les difficultés desquelles les nouveaux gouvernants français étaient entourés.

Le maréchal Bazaine offrit de traiter pour son armée et la place de Metz : il demandait la libre sortie de l'armée, avec internement en France et engagement de ne pas porter les armes contre l'Allemagne pendant la durée de la guerre. Ces conditions furent repoussées. Au quartier-général du roi Guillaume, on ne voulait pas traiter avec l'armée de Metz sans en même temps traiter de la paix ; or la paix ne pouvait se conclure qu'avec l'Impératrice-régente, qui devait venir avec son fils à Metz, se placer au centre de l'armée, puis négocier. Le général Boyer, après être retourné à Metz pour conférer avec le maréchal, se rendit à Londres auprès de l'Impératrice, qui, au bout de plusieurs jours de réflexion, répondit négativement à la proposition prussienne. Obéissant aux mêmes sentiments de patriotisme qui lui avaient dicté sa conduite depuis le 4 septembre, elle se refusa à une combinaison qui aurait opposé l'armée impériale de Metz à l'armée de la Loire formée par les soins du gouvernement républicain, et aurait proba-

Digitized by Google

blement ajouté aux malheurs, déjà si grands, de la France le fléau plus terrible encore de la guerre civile. Elle écrivit au roi de Prusse pour lui proposer un armistice de quinze jours et le ravitaillement de Metz; mais elle déclinait, pour sa part, de jamais traiter sur la base d'un démembrement de la France. Ce fut la rupture définitive de toute négociation. La chute de Metz ne fut plus qu'une question de jours.

Le 21 octobre, l'armée campée sous les murs de Metz manquait de vivres. On avait songé d'abord à faire ce jour-là une sortie, moins en vue d'un résultat militaire, reconnu impossible, que pour diminuer le nombre des bouches à nourrir. Au dernier moment Bazaine s'opposa à cette tentative, estimant qu'une prolongation de quelques jours d'une résistance stérile serait trop chèrement achetée au prix d'une grande effusion de sang. Dès lors il résolut de capituler. Des négociations entamées avec le prince Frédéric-Charles, neveu du roi Guillaume et commandant en chef de l'armée de siège, commencèrent le 25 octobre, et se terminèrent le 27, aux mêmes conditions que celles de Sedan : reddition de la ville et de ses forts ainsi que de tout le matériel de guerre, toute l'armée du Rhin prisonnière de guerre, les officiers libres sur parole.

L'enthousiasme fut à son comble au camp allemand et au quartier-général du roi : on y mesurait les conséquences de cette victoire. Le prince Frédéric-Charles, dans une proclamation, félicita ses soldats de cette victoire remportée sur « la meilleure armée » de la France, d'avoir emporté Metz qui n'avait jamais été pris avant, d'avoir « rendu ce boulevard » à l'Allemagne. Par cette victoire, » disait-il, « la puissance » de la France est brisée. La portée de cet événement est » incalculable ». Le roi Guillaume n'exprima pas moins de

Digitized by Google

joie dans ses télégrammes à la reine, dans ses lettres aux souverains allemands et aux princes, dans sa proclamation à l'armée. « Jamais », disait-il dans son ordre du jour à l'armée, « il n'y a eu de guerre plus glorieuse. La der- » nière des armées ennemies, entrée en campagne depuis » le mois de juillet, est anéantie ». En même temps, il fit comte le maréchal de Moltke, et nomma feld-maréchaux son fils le Prince royal et son neveu Frédéric-Charles, l'un commandant de l'armée de Sedan, l'autre commandant de celle de Metz : c'était « le premier exemple de pareille nomina- » tion dans notre maison », disait-il en annonçant cette décision à la reine. Le roi de Bavière félicita le roi dans un télégramme, en ajoutant que la postérité l'appellera « Guillaume le Victorieux ». Le roi de Wurtemberg s'exprima en termes non moins chaleureux.

Tout opposé, on le conçoit, fut l'effet produit par la catastrophe de Metz sur le gouvernement de Tours. M. Gambetta s'adressa à la nation dans une proclamation passionnée. « Le » maréchal Bazaine a trahi », disait-il, « il s'est fait l'agent de » l'homme de Sedan, le complice de l'envahisseur ». Il adjurait la nation de se sauver elle-même, accusait l'empire d'avoir causé tous ces désastres, et protestait que la France ne se rendrait jamais. S'adressant à l'armée : « Vous avez été trahis », dit-il, « non déshonorés ; débarrassés de vos chefs indignes, » combattez pour le salut de la France ! » En même temps le gouvernement de Tours rendit un décret ordonnant la levée en masse. La guerre à outrance était résolue, au moment même où M. Thiers se disposait à aller négocier au quartier-général allemand.

M. Thiers, en arrivant à Paris le 30 octobre, avait apporté la

Digitized by Google

nouvelle de la catastrophe de Metz, qu'il avait lui-même apprise en route et que le gouvernement de Paris avait démentie la veille. Connue dans la soirée, cette nouvelle produisit une douloureuse émotion, qu'accrut encore l'autre nouvelle que le même jour les Allemands avaient repris, après un sanglant combat, la position du Bourget, aux environs de la capitale. Les meneurs de la démagogie, qui avaient antérieurement déjà fait de vaines tentatives d'insurrection, exploitèrent, cette fois avec plus de succès, l'irritation des masses pour renverser le gouvernement de l'Hôtel de Ville. Prisonniers des émeutiers, dans la journée du 31, les membres du gouvernement furent délivrés par un bataillon de la garde nationale dévoué à la cause de l'ordre. Afin de se mettre à l'abri de futures attaques, le gouvernement convoqua le 3 novembre les électeurs, qui, à la presque unanimité, votèrent pour le régime existant.

M. Thiers, en quittant Paris, avait pu voir le commencement de l'insurrection, dont il devait pendant deux jours ignorer l'issue. Il venait à Versailles, en suivant les conseils des puissances neutres, pour proposer un armistice qui devait permettre la convocation d'une assemblée, avec laquelle le cabinet allemand pourrait traiter de la paix. Il n'est pas bien certain que de part et d'autre on se soit abordé avec le désir sincère d'aboutir. On a vu plus haut qu'à Tours on voulait la guerre à outrance et qu'on ne doutait pas, avec l'aide des nouvelles armées, de pouvoir débloquer Paris. M. Gambetta, d'ailleurs, cherchait à retarder les élections jusqu'au moment où la fortune des armes aurait apporté une victoire décisive à la France. Aussi, en autorisant M. Thiers à traiter d'un armistice, le gouvernement de Tours tenait surtout à ne



Digitized by Google

pas indisposer les puissances neutres, qui conseillaient cette démarche. Les dispositions du gouvernement de Paris ne différaient pas beaucoup de celles de la délégation de Tours; seulement, à Paris, c'est l'opinion populaire, ombrageuse et hostile aux gouvernants, qui rendait ceux-ci très craintifs dans toute démarche ressemblant à une capitulation.

Du côté du quartier-général de Versailles, on n'était pas plus pressé de suspendre le cours des opérations militaires; on croyait Paris plus épuisé qu'il ne l'était en réalité, et, en prévision d'une reddition prochaine de la ville, on ne se prêtait qu'à contre-cœur à un armistice, plus avantageux, au fond, pour l'adversaire, qui réorganisait ses forces, que pour les armées allemandes, arrêtées dans le cours de leurs exploits victorieux. Mais là aussi des considérations politiques prévalurent sur celles qui inspiraient les militaires. L'empereur de Russie et le cabinet anglais s'étaient vivement employés en faveur d'un armistice. Dans l'Allemagne du Sud, on se fatiguait de la guerre, à laquelle les souverains de ces États ne prenaient point part personnellement et dont il importait d'ailleurs de hâter la fin dans l'intérêt de la nouvelle organisation de l'Allemagne. On consentit donc à s'aboucher avec le délégué français.

Les négociations de Versailles durèrent cinq jours. M. Thiers expliqua qu'il venait pour déférer au désir des puissances neutres. M. de Bismarck, de son côté, fit valoir la condescendance de l'Allemagne traitant avec le gouvernement républicain non reconnu, alors que le gouvernement impérial, représenté par l'Empereur résidant à Cassel, était toujours le seul reconnu par l'Europe; il mettait aussi en avant les avantages militaires que la France retirerait de l'armistice de préférence à l'Allemagne. L'accord s'établit assez facilement sur certains points,

Digitized by Google

tels qu'un armistice de quatre semaines, des élections libres, la réunion d'une assemblée dans Paris ou en province, selon les convenances du gouvernement français. La seule question qui fit avorter la négociation fut celle du ravitaillement, que M. Thiers exigeait, tandis que l'état-major allemand le repoussait, ou ne l'admettait tout au plus qu'à condition que deux forts de Paris lui seraient livrés. Devant ces exigences, dont M. de Bismarck, après avoir conféré avec le roi et les généraux, ne voulait absolument pas se départir, M. Thiers demanda à consulter le gouvernement de Paris. Celui-ci délégua à cet effet M. Jules Favre et le général Ducrot, qui allèrent conférer avec M. Thiers dans une maison près du pont de Sèvres. Le résultat, de cette délibération fut négatif. Contrairement à l'avis de M. Thiers, qui insistait avant tout sur l'urgence de convoquer une assemblée, les membres du gouvernement rejetèrent les conditions allemandes, dont ils n'osaient pas assumer la responsabilité devant les masses. M. Thiers quitta Versailles le 7 novembre, pour retourner à Tours.

Le cabinet de Berlin eut soin de faire retomber la responsabilité de cet échec sur les membres du gouvernement français. Le discours, lu au nom du roi, le 24 novembre, à l'ouverture de la session extraordinaire du parlement du Nord, attribuait la continuation de la guerre par la France à l'absence d'un gouvernement dont les membres « considéraient leur » propre avenir comme inséparable de celui de leur pays. » Il les accusait de « sacrifier les forces d'une noble nation à une » lutte sans issue. » Sans doute — disait-il encore — cette guerre affaiblira la France dans des proportions considérables ; mais la France n'oubliera pas ses défaites, elle voudra les venger plus tard. C'est pourquoi l'Allemagne sera obligée de

Digitized by Google

« s'assurer une frontière facile à défendre et de nature à pré-
» server le Sud contre les dangers d'une position menaçante,
» que la France devait à ses conquêtes d'autrefois. »

A Tours, ainsi que nous l'avons dit, on n'estimait nullement sans issue la lutte qu'on allait recommencer, et tel était, au fond, à cette époque encore, le sentiment de la majorité des Français. On ne pensait pas que le partie fût perdue sans retour, et l'on se croyait tenu d'honneur de reprendre les armes contre un ennemi qui avait annoncé sa résolution d'imposer à la France d'importantes cessions territoriales.

Une grande armée avait été formée sur la Loire. Aussitôt après la rupture des négociations de Versailles, cette armée prit l'offensive. Le début fut heureux. Le 9 novembre, après un combat victorieux à Coulmiers, les Français forcèrent l'ennemi à évacuer Orléans, d'où ils espéraient pouvoir se frayer passage jusqu'à Fontainebleau pour débloquer Paris. Leur succès de la première heure fut de courte durée. Le 28 novembre, à Beaune-la-Rolande, ils furent repoussés, et une série de combats livrés autour d'Orléans ramenèrent le 4 décembre les Allemands dans cette ville. Le mois de novembre vit tomber encore entre les mains de l'ennemi les forteresses de Verdun, de Nouveau-Brisach, de Ham, de Thionville, de La Fère. Amiens fut occupé le 4 décembre, et Rouen le 5. De ce moment l'armée de la Loire, formée avec tant d'élan et de soins, et sur laquelle on avait fondé tant d'espérances, était anéantie.

Paris avait fait aussi de grands efforts. Plusieurs sorties furent tentées du 29 novembre au 2 décembre. Ce furent des combats héroïques, auxquels prirent part toutes les forces réunies dans la capitale. Après deux journées de luttes acharnées,

Digitized by Google

l'armée de Paris fut rejetée derrière la Marne; les positions qu'elle avait gardées sur cette rivière furent prises le 2 décembre. L'espoir d'effectuer la jonction des armées de la Loire et de Paris dut être abandonné. Le roi Guillaume constata ce résultat, le 6 décembre, dans un ordre du jour à l'armée. Les armées de l'Empire comme celles de la Défense nationale, disait-il, sont vaincues; les troupes allemandes ont dépassé Rouen, Orléans, Dijon. Si l'ennemi veut continuer la guerre, l'armée allemande persistera dans ses efforts jusqu'à ce qu'elle obtienne une paix digne de ses grands sacrifices.

Cette paix, au surplus, devait comporter, en dehors des conditions à imposer aux vaincus, des résultats sur lesquels les vainqueurs avaient à s'entendre entre eux. On a vu plus haut, qu'avant la guerre le cabinet de Berlin avait concentré ses efforts sur l'union des États du Sud avec la Confédération du Nord. Tout en évitant une pression ostensible sur les souverains de ces États, il avait mis en œuvre toute sa diplomatie pour les amener à resserrer encore plus étroitement les liens noués par les traités d'alliance de 1866 ainsi que par l'union douanière. Le roi Guillaume, personnellement, aurait voulu recevoir un témoignage extérieur consacrant la suprématie prussienne en Allemagne. En 1866, il avait tenu avant tout à accroître le domaine territorial de sa dynastie, tandis que la réorganisation de la Confédération ne venait pour lui qu'en second lieu. Ce premier résultat atteint, comme il ne pouvait plus songer de longtemps à agrandir ses États héréditaires, l'ambition du roi se portait sur le terrain de la réforme fédérale. Le roi avait détruit l'ancienne Confédération, qui, malgré les vices de son organisation, n'en avait

Digitized by Google

pas moins été le représentant officiel de l'unité nationale; or la Prusse ne devait-elle pas à la nation un dédommagement? pouvait-elle laisser dire que, se contentant des avantages recueillis pour elle-même de la guerre, elle se désintéressait du sort de l'Allemagne? Sous l'empire de ces considérations, le roi se disposait à rechercher de nouvelles grandeurs en vue de rehausser le prestige de sa maison, tout en restant en communion d'idées avec la majorité des patriotes allemands.

En attendant le moment de s'affranchir des clauses restrictives du traité de Prague, le roi aurait volontiers pris le titre d'empereur d'Allemagne du Nord. A cet effet, quelque temps avant la guerre de 1870, des pourparlers avaient été entamés avec les rois de Bavière et de Wurtemberg. Le roi Guillaume leur demandait uniquement la reconnaissance de son titre impérial, s'engageant d'ailleurs à s'en tenir strictement aux traités de 1866. Il s'agissait, dans l'opinion du cabinet de Berlin, de faire consacrer, aux yeux de l'étranger, l'union de l'Allemagne, envisagée dans un esprit hostile par la France, et de laquelle l'Autriche n'avait pas encore pris son parti. Le roi de Prusse, en prenant le titre impérial, ne fermait-il pas la porte aux revendications futures de la maison de Habsbourg? Une opposition sérieuse ne pouvait venir du côté de la France; car, disait-on à Berlin, la France était trop occupée de ses transformations intérieures pour mettre obstacle à la réalisation du projet prussien, du moment que les souverains du sud s'y associaient. C'est précisément cette dernière condition qui faisait défaut: ni le roi de Bavière ni le roi de Wurtemberg ne se montraient disposés à entrer dans les plans du cabinet de Berlin; aussi les pourparlers en restèrent-ils là, et, étant donné l'état des esprits à Munich comme à Stuttgart, ils n'auraient

Digitized by Google

probablement pas été repris sans la soudaine déclaration de guerre de la France.

Les gouvernements du sud, quel que fût leur éloignement pour la politique du cabinet de Berlin, quand même ils l'eussent tenté, auraient difficilement résisté au mouvement général de l'opinion en Allemagne. Le gouvernement français, par sa conduite dans l'affaire Hohenzollern, par la rupture qu'il avait précipitée, avait assumé le rôle d'agresseur, et cette agression menaçait l'Allemagne tout entière. Sans doute, moyennant des garanties sérieuses, appuyées d'une prompte et vigoureuse action militaire de la France, ces États auraient pu proclamer leur neutralité en formant une sorte de tampon entre les armées de la Prusse et de la France ; mais le cabinet français ne voulait pas de cette neutralité, qui eût en effet entravé la coopération, sur laquelle il comptait, de l'Autriche et de l'Italie. Il fallait donc se prononcer et sans retard, car les événements se précipitaient. Les souverains de Bavière et de Wurtemberg ne pouvaient oublier la terrible leçon de 1866, alors que les rois de Hanovre et de Saxe, ainsi que l'Électeur de Hesse, pour ne pas être entrés à temps dans l'alliance de leur puissant voisin, avaient vu leurs États envahis par la Prusse. Dans l'impossibilité de faire cause commune avec la France dans une guerre contre une puissance allemande, ne pouvant non plus faire agréer leur neutralité, les gouvernements du sud se décidèrent sans hésiter à suivre le courant général, c'est-à-dire à se déclarer pour la Prusse contre la France. Cette résolution sauva leurs trônes, mais les engagea plus loin dans la politique de soumission à l'égard de la Prusse. L'Empereur Napoléon avait entrepris la guerre contre la Prusse au moment où elle se préparait à franchir la ligne du Mein et à consom-

Digitized by Google

mer l'union du nord et du sud. L'Empire vaincu à Sedan, la Prusse n'avait plus à tenir compte du traité de Prague, et ce n'est pas l'Autriche qui aurait tiré l'épée pour le faire respecter. La conséquence naturelle des événements de Sedan fut donc l'établissement de la suprématie prussienne dans toute l'Allemagne : les souverains du sud n'avaient plus le choix, ils devaient s'incliner devant la force des choses. Certaines convoitises, d'ailleurs, n'étaient pas tout à fait étrangères à la résolution que prirent les souverains du sud, au mois de septembre, d'entrer en négociation en vue de leur accesssion à la confédération prussienne.

Les armées allemandes étaient maîtresses de l'Alsace et de la Lorraine, et il y avait toute apparence que cette occupation se transformerait en conquête définitive. A qui appartiendraient ces provinces? Telle était la question qui préoccupait les cours du sud et fit naître une quantité de combinaisons. A Carlsruhe on aurait voulu réunir ces territoires au grand-duché de Bade et créer un nouveau royaume au profit du grand-duc, gendre du roi Guillaume. La Bavière, par compensation, se serait fait rétrocéder le Palatinat badois avec Heidelberg. Or de semblables projets ne pouvaient se réaliser qu'avec la volonté de la Prusse, dont il fallait par conséquent gagner les bonnes grâces en se montrant accommodants dans la question de la réorganisation de l'Allemagne. La Prusse, de son côté, avait ses raisons pour ménager les cours du sud et surtout la Bavière. Décidée à enlever Strasbourg et Metz à la France, elle ne pouvait justifier cette conquête que par des raisons de sécurité de l'Allemagne du sud, ni se faire le défenseur de ces intérêts qu'autant que l'union s'effectuerait entre le sud et le nord. Il lui fallait donc réaliser cette union à tout prix ; et pour l'obtenir

Digitized by Google

il n'y avait pas à reculer devant certaines concessions en faveur de l'autonomie des États du sud et principalement de la Bavière.

Voilà dans quel esprit s'ouvrirent, au milieu de septembre 1870, les négociations entre la Bavière et la Prusse avec la participation des gouvernements de Bade, de Wurtemberg et de Hesse-Darmstadt. Commencées à Munich, elles furent bientôt transportées à Versailles, au quartier-général du roi Guillaume. La Prusse demanda d'abord une adhésion pure et simple à la Confédération du nord, solution qu'acceptaient au fond Bade, Wurtemberg et Hesse, mais que repoussait la Bavière, qui réclamait pour elle-même le maintien de certains droits autonomes et, pour son roi, dans la future Confédération, une position privilégiée après le roi de Prusse. Les négociations avec Bade et la Hesse aboutirent le 15 novembre ; le 25 le Wurtemberg accepta le même arrangement. Ces trois États acceptèrent, avec des modifications insignifiantes, la constitution de la Confédération du nord ; les nouveaux traités furent complétés par des conventions militaires, établissant la fusion des corps d'armée respectifs avec l'armée fédérale du nord, sous le commandement du roi de Prusse.

Le traité avec la Bavière fut signé à Versailles le 23 novembre. Les concessions obtenues par le cabinet de Munich se réduisaient à peu de chose, trop peu aux yeux des fédéralistes du sud, beaucoup trop selon l'idée des centralistes du Nord. On accordait au roi de Bavière le commandement de son armée en temps de paix ; on lui laissait l'administration de ses postes et l'autonomie partielle en matière de contributions indirectes ; on concédait la formation, au sein du conseil fédéral, d'un comité pour les affaires étrangères, sous la présidence de la Bavière ; on subordonnait au consentement du conseil fédéral le droit du

Digitized by Google

roi de Prusse, comme président de ce conseil, de déclarer la guerre.

Tels étaient les traités soumis le 24 novembre à la sanction du parlement du Nord, réuni en session extraordinaire. Ils y rencontrèrent une double et très vive opposition de la part du parti national-libéral et des progressistes. Les uns combattaient avec ténacité les concessions faites à la Bavière ; les autres demandaient la réunion d'une assemblée constituante pour examiner les traités. Le vote du parlement fut douteux pendant plusieurs jours, à raison de l'attitude des nationaux-libéraux ; pour briser cette opposition, il fallut l'intervention de M. de Bismarck, qui fit de l'acceptation pure et simple une question de cabinet. Le parlement sanctionna les traités le 10 décembre.

Le nouveau pacte, aux termes des traités, avait donné à l'association ainsi reconstituée le nom de Confédération germanique, et au roi de Prusse le titre de président de la Confédération. Ces titres devaient aussitôt subir une modification importante. Le roi de Bavière, satisfait des concessions plus apparentes que réelles que le cabinet de Berlin avait faites à ses droits de souverain, n'hésita plus à combler les vœux du roi Guillaume. Le 4 décembre, le roi Louis lui adressa une lettre pour l'informer qu'il avait invité les souverains confédérés à rétablir l'Empire allemand et à conférer le titre d'empereur au président de la Confédération. Dans sa communication aux souverains, le roi de Bavière insistait sur la confraternité d'armes de toutes les tribus allemandes, commandées par « l'héroïque roi de Prusse », et il s'estimait heureux d'être appelé par sa position à faire la première démarche en vue de couronner l'œuvre d'union de l'Allemagne. Les princes donnèrent immédiatement leur consentement, en sorte que le titre

Digitized by Google

impérial put être introduit dans la nouvelle constitution avant le vote final du parlement du Nord. Cette assemblée, le même jour, adopta une adresse au futur empereur pour faire acte d'adhésion à la démarche des souverains, et nomma une députation de trente membres, chargée de porter l'adresse à Versailles.

A l'exemple du parlement du Nord, les chambres de Bade, du Wurtemberg et de la Hesse, dans le courant de décembre, sanctionnèrent sans grande opposition, les traités d'union. Il en fut de même à la Chambre haute de Bavière. En revanche, la seconde Chambre bavaroise s'y montra très hostile. Il fallut toute l'éloquence des ministres pour enlever le vote, contrairement à la commission qui, à la grande majorité, avait conclu au rejet des traités comme portant atteinte à la souveraineté et à l'autonomie de la Bavière. Les discours des ministres, sans nier les sacrifices que le pays faisait ainsi au profit de la suprématie prussienne, se résumaient dans cet argument capital : qu'il y avait nécessité absolue de voter les traités, puisque la Bavière, isolée, n'avait pas le pouvoir de les repousser. Après de longs débats qui ne remplirent pas moins de dix séances, la chambre émit, le 23 janvier 1871, sous les protestations d'un grand nombre de membres, un vote approbatif.

A vrai dire, le roi Guillaume attachait une importance médiocre aux votes des différentes Chambres. Il ne voulait pas tenir sa nouvelle dignité d'un vote parlementaire : la consécration donnée par les souverains était pour lui l'essentiel. L'arrivée d'une députation du parlement du Nord lui souriait peu : il s'était même exprimé avec une certaine ironie sur la part que certains chefs du parti libéral, naguère adversaires de sa politique, avaient prise à la décision du parlement. Tout en consentant à l'envoi de la députation, le roi n'avait voulu la

Digitized by Google

recevoir qu'après que toutes les réponses des souverains seraient dans ses mains. Pour cette raison, la députation, arrivée à Versailles le 16 décembre, ne fut reçue par le roi que le 18, date à laquelle les traités n'étaient pas encore sanctionnés par les Chambres des États du Sud.

C'est à la préfecture de Versailles, résidence du roi, qu'eut lieu cette réception, un dimanche : un office avait été célébré auparavant dans la chapelle du Palais, préparée momentanément pour le service protestant. A l'audience, le roi avait à ses côtés le Prince Royal, quelques autres princes de sa famille, plusieurs souverains confédérés présents au quartier-général, un grand nombre de princes allemands, le chancelier fédéral comte de Bismarck, et un nombreux état-major de généraux et d'officiers de toutes armes. L'orateur de la députation fut le président Simson, le même qui, vingt et un ans avant, avait harangué le roi Frédéric-Guillaume IV, dans une occasion analogue. Les positions, il est vrai, étaient renversées. Le 3 avril 1849, M. Simson avait offert, au nom du parlement national de Francfort, une couronne que le roi refusait en alléguant qu'à ses yeux le parlement donnait ce qui n'appartenait qu'aux princes. Le 18 décembre 1870, M. Simson apportait l'acquiescement du parlement à un acte accompli par les souverains de leur propre autorité et sans consultation préalable de leurs Chambres. Le roi Guillaume acceptait ainsi dans les conditions dont l'absence avait autrefois déterminé le refus de son frère.

L'adresse du parlement du Nord et l'allocution de son président respiraient l'irritation contre la France. L'une accentuait énergiquement la conquête des départements frontières de la France ; l'autre s'appesantissait avec orgueil sur l'endroit où avait lieu cette cérémonie, « dans une ville où plus d'une guerre

Digitized by Google

» a été méditée et mise en œuvre contre notre patrie », et rappelait que près de là avaient été conclus des traités entraînant à leur suite l'écroulement de l'ancien empire germanique. Le même esprit ressortait de la réponse que le roi lut d'une voix très émue. Il célébrait le « décret miraculeux » de la Providence qui le réunissait aux représentants de la nation dans la vieille cité des rois de France ; il ne voulait attribuer qu'à Dieu des victoires telles qu'il n'osait pas en espérer au début de la guerre ; il promettait de ne pas déposer les armes sans avoir assuré la frontière allemande contre des agressions futures ; il remerciait enfin les députés de leur démarche, tout en insistant sur l'assentiment préalable de tous les souverains, assentiment dont il était d'ailleurs assuré maintenant.

Telle fut cette solennité, qui s'accomplit sous le tonnerre des canons français du Mont-Valérien et eut quelques jours après un épilogue caractéristique. Après le départ de la députation du parlement, l'élément militaire reprit ses droits à Versailles. Le 1er janvier, au dîner des généraux, chez l'empereur Guillaume, le grand-duc de Bade rappela le mot de Frédéric-Guillaume IV : « qu'une couronne impériale ne peut être conquise que sur le » champ de bataille » ; or ce mot, l'empereur Guillaume venait de le réaliser. Le même jour encore, l'Empereur prit occasion de venger sa politique des attaques antérieures du parti libéral. Recevant une députation de la chambre des Seigneurs de Prusse, il la remercia du concours constant qu'elle avait prêté à ses projets de réorganisation de l'armée, alors qu'ils rencontraient ailleurs une opposition qui eût pu compromettre tout l'avenir de la Prusse.

Si le 18 décembre 1870 avait appartenu un moment à l'élément civil, la journée du 18 janvier 1871 fut tout entière à

Digitized by Google

l'armée. La constitution du nouvel empire avait été promulguée le 30 décembre. Le 18 janvier, anniversaire du couronnement du premier roi de Prusse, l'empereur Guillaume adressa une proclamation à la nation allemande et un ordre du jour à l'armée, pour leur notifier qu'il avait déféré au désir des souverains allemands de « renouveler et d'accepter la dignité impé- » riale, suspendue depuis soixante ans ». Ces quelques mots résumaient le triomphe de la maison de Hohenzollern, qui avait recueilli la couronne de Charlemagne, abandonnée par la maison de Habsbourg. Mais ce qui imprimait son vrai cachet au relèvement de l'empire, c'était le caractère exclusivement militaire de la solennité qui eut lieu ce jour-là à Versailles.

Tous les princes prussiens et allemands, les ministres, plus de 500 officiers de tous grades, les députations de tous les corps de l'armée de siège avec leurs drapeaux avaient été réunis dans la Galerie des Glaces du Palais. On y avait dressé un autel, sur lequel l'aumônier de l'armée, en présence de l'Empereur, célébra le service divin avec liturgie et sermon. Puis, passant devant le front des porte-drapeaux, l'Empereur lut le décret de promulgation de l'Empire et fit ensuite lire par le chancelier fédéral les deux proclamations à la nation et à l'armée.

L'Empire allemand était ressuscité au milieu d'une guerre sanglante, sous les murs de la capitale de l'ennemi, au bruit du canon ; il était proclamé devant ceux qui avaient principalement aidé à sa création et qui en étaient désormais les gardiens. Cette origine militaire du nouvel Empire allemand est d'une importance capitale ; elle lui imprime son caractère fondamental, et elle en constitue la base ainsi que le principe d'existence, d'après la loi qui veut que les empires vivent par le principe auquel ils doivent leur naissance.

Digitized by Google

## CHAPITRE QUATORZIÈME

### LA FIN DE LA GUERRE. — LE TRAITÉ DE PAIX
### 1870. — 1873

La délégation de Tours continue la guerre. — L'esprit public en France est favorable à la paix. — Nouvelles défaites des armes françaises. — Le bombardement de Paris. — Vaines démarches de la diplomatie. — Émeutes à Paris. — Capitulation. — Opposition de M. Gambetta. — L'assemblée nationale de Bordeaux. — Les préliminaires de paix de Versailles. — L'annexion de l'Alsace-Lorraine est depuis longtemps résolue en Allemagne. — L'indemnité de guerre. — Nouveaux troubles à Paris. — Les troupes allemandes entrent à Paris. — Les revues des troupes allemandes à Longchamps. — Les télégrammes de victoire de l'empereur Guillaume. — Ses ressentiments contre la nation française. — La joie, à Berlin, troublée par l'insurrection communaliste de Paris. — Erreurs de M. de Bismarck au sujet du caractère de l'insurrection. — Attitude neutre des troupes allemandes. — Le gouvernement préoccupé de la question du payement de l'indemnité, — Négociations de paix infructueuses à Bruxelles. — L'Allemagne veut être payée en métal. — Négociations et traité de paix de Francfort. — L'empereur Guillaume et les révolutions en France. — M. Thiers presse la libération du territoire français. — Le résultat de l'emprunt des trois milliards cause de l'étonnement en Allemagne. — Évacuation du territoire français. — Jugement sur les conditions imposées à la France. — L'Allemagne explique les motifs de ses rigueurs. — A qui appartiendront les provinces conquises ? — L'Alsace-Lorraine déclarée pays d'Empire. — L'Allemagne espère ramener les populations annexées par une politique de patience et de douceur. — Promesses d'autonomie. — Le régime dictatorial établi pour deux ans.

Pendant que l'empereur Guillaume préparait à Versailles les assises du nouvel édifice germanique, le fléau de la guerre n'avait cessé de sévir dans la moitié de la France. A la suite

Digitized by Google

de la défaite de l'armée de la Loire, la délégation du gouvernement de Paris avait dû quitter Tours pour s'établir à Bordeaux, où elle s'installa le 9 décembre. A cette époque, l'esprit public en France, découragé par les défaites des armées, ébranlé par les souffrances que la guerre infligeait au pays, désillusionné sur la valeur militaire des nouvelles troupes improvisées, commençait à pencher pour la paix. La nation avait rempli tous les devoirs que le patriotisme impose. Après Sedan, elle avait opposé une résistance héroïque à l'invasion, soutenu avec honneur la lutte contre les armées nombreuses et bien organisées des Allemands. Devant cette supériorité écrasante de l'ennemi, la France, impuissante à réparer à bref délai ses désastres, isolée en Europe, pouvait sans honte subir les conséquences de ses défaites, c'est-à-dire conclure la paix. Tel ne fut pas l'avis des deux chefs de la Défense, M. Gambetta à Bordeaux, et le général Trochu à Paris. De bonne foi, ils croyaient qu'en prolongeant la résistance ils pourraient ramener au drapeau de la France cette fortune, qui jusque-là l'avait si obstinément fui. Contre le gré d'une très grande partie de la nation, la guerre fut continuée, ne produisant pendant deux longs mois qu'une nouvelle et lamentable série de défaites et de désastres. Dans le mois de décembre, les noms de Beaugency, de Dieppe, de Blois, de Phalsbourg, de Montmédy, de Vendôme, de Nuits, de Tours, d'Amiens; en janvier 1871, ceux de Mézières, de Bapaume, de Rocroy, de Villersexel, de Péronne, du Mans, d'Alençon, de Saint-Quentin, de Longwy ne rappellent que des batailles perdues, des forteresses prises ou réduites à capituler, des étapes de l'invasion allemande pénétrant plus avant dans l'intérieur de la France.

L'armée de Paris ne fut pas plus heureuse. Après la bataille

Digitized by Google

de Champigny, le 2 décembre, le cercle de fer s'était complètement fermé autour de la capitale, que l'armée allemande se disposait dès lors à terrifier par le bombardement. Encore en novembre, au quartier-général de Versailles, on s'était livré à l'espoir que Paris épuisé, manquant de vivres, viendrait promptement à résipiscence et que la reddition de Paris entraînerait aussitôt la soumission de toute la France. Dans l'entourage du roi comme dans celui de sa chancellerie, on pensait célébrer les fêtes de Noël à Berlin. Au commencement de décembre, ces espérances s'éloignèrent de plus en plus, et l'on songea à avoir raison de Paris à l'aide du bombardement. M. de Bismarck y poussait : la résistance prolongée de Paris ne laissait pas de lui causer une certaine inquiétude. Ce qu'il redoutait le plus, c'était l'intervention des puissances neutres dans ses négociations de paix avec la France, intervention qui pouvait se produire au détriment de l'Allemagne. Une telle éventualité devenait plus probable à mesure que la guerre se prolongeait. Le chancelier insistait auprès du roi pour qu'il fît accélérer les préparatifs du bombardement, pour lequel l'état-major s'était prononcé d'ailleurs depuis longtemps. De puissantes influences féminines avaient contrarié ce projet pour des raisons d'humanité, en pensant au danger auquel seraient exposés les monuments et les trésors d'art de la capitale française. Des considérations de cette nature ne pouvaient finalement prévaloir sur l'esprit des hommes d'État et des militaires allemands. Vers la fin de décembre, tout fut prêt pour le bombardement, qui commença le 27, pour se poursuivre presque sans interruption pendant le mois de janvier, avec des résultats insignifiants au point de vue militaire, mais en causant des désastres et en jetant le trouble dans l'intérieur de Paris.



Digitized by Google

La diplomatie étrangère avait tenté de faire cesser le bombardement. Les chefs de mission restés à Paris, s'adressant, le 13 janvier, à M. de Bismarck, constataient les effets désastreux produits par les bombes, qui avaient frappé des femmes, des enfants, des malades de toute nationalité, et mettaient en danger la vie et les biens de tous; ils priaient par conséquent le chancelier fédéral d'ordonner des mesures propres à protéger leurs nationaux, au départ desquels les belligérants opposaient des difficultés. Cette démarche n'eut aucun succès. M. de Bismarck, dans sa réponse aux diplomates, déclara que les nationaux étrangers avaient eu tort de rester dans une ville assiégée, que, Paris étant le camp fortifié d'une armée ennemie, les lois de la guerre permettaient de le réduire à merci par tous les moyens possibles, qu'on ne tirait pas exprès sur les hôpitaux, enfin qu'à une si grande distance il était impossible de prévenir les ravages qu'on déplorait.

La résistance de Paris tirait, du reste, à sa fin. Le 19 janvier, le général Trochu fit une sortie avec toutes ses forces disponibles : repoussée avec des pertes considérables, l'armée dut se retirer dans l'enceinte de la ville. Ce fut la dernière tentative, dont l'insuccès, devenu le prétexte d'émeutes populaires, entraîna la démission du général Trochu. Les approvisionnements étaient près d'être épuisés, les éléments démagogiques troublaient et entravaient la défense, qui elle-même s'affaiblissait sous le coup de constantes défaites.

Le gouvernement de Paris, ne tenant plus compte des objurgations des esprits exaltés qui réclamaient une sortie en masse, résolut de traiter de la reddition de la capitale. M. Jules Favre se rendit, le 23 février, à Versailles, pour pressentir M. de Bismarck; il y retourna le lendemain et les jours

Digitized by Google

suivants pour signer, le 28 février, une convention, dont les principales conditions étaient un armistice de trois semaines, expirant le 19 février, avec ravitaillement pour Paris ; la reddition des forts et du matériel de guerre ; le désarmement de l'enceinte ; l'armée régulière désarmée et prisonnière de guerre dans l'enceinte ; la garde nationale conservant ses armes et préposée au maintien de l'ordre ; l'extension de l'armistice à toute la France, à commencer dans trois jours ; la convocation à Bordeaux d'une assemblée nationale, librement élue, pour décider de la continuation de la guerre ou des conditions de la paix ; le paiement par la ville de Paris d'une contribution de guerre de deux cents millions de francs. Dans cette convention, dont les conditions étaient assez modérées pour Paris, le négociateur français avait négligé de songer au sort de l'armée de l'Est, qui était très compromise à ce moment là et avait été exclue du bénéfice de l'armistice. Aussi, poursuivie et acculée à la frontière suisse, cette armée, la dernière de la France, au nombre de 80,000 hommes, dut, le 1er février, se réfugier en Suisse, où elle fut désarmée.

La guerre était virtuellement terminée. Ce fut en vain que M. Gambetta, à Bordeaux, se disposait à continuer la guerre en province, et essayait de contrarier la réunion de l'assemblée nationale en en excluant toute une catégorie de personnes, partisans ou serviteurs de l'Empire. Le pays désirait la paix ; les mesures restrictives au sujet des élections furent annulées par le gouvernement de Paris, à la suite de protestations de M. de Bismarck.

L'assemblée nationale de France se réunit le 12 février à Bordeaux ; elle était composée en majeure partie d'adversaires de la République, mais surtout de partisans décidés de la paix :

Digitized by Google

sous ce rapport elle était l'expression fidèle du sentiment du pays. Elle reçut, le lendemain, la démission du gouvernement de la Défense nationale, nomma, le 17, M. Thiers, chef du pouvoir exécutif et lui conféra, le 19, la mission de se rendre à Versailles pour traiter de la paix.

Les négociations s'ouvrirent au quartier-général allemand le 21 février. M. Thiers, on le savait à Versailles, venait avec la ferme résolution de conclure promptement la paix : il l'avait annoncé à Bordeaux, en prenant possession du pouvoir. « Faire » la paix », s'était-il écrié, « réorganiser, relever le crédit, ra- » viver le travail, telle est la seule politique concevable en ce » moment ». Avec un tel négociateur, approuvé d'avance par l'Assemblée nationale, l'empereur Guillaume n'avait plus à craindre le rejet de conditions arrêtées d'avance et sur lesquelles souverain et entourage devaient se montrer inflexibles.

Toutefois les négociations ne marchèrent pas sans encombre ; à certains moments même elles semblèrent devoir échouer : l'énormité du chiffre de l'indemnité de guerre et surtout celle des cessions territoriales exigées par l'Allemagne firent reculer M. Thiers, qui avait conscience de l'impopularité à laquelle le condamnerait l'acceptation de pareilles conditions. On avait commencé par prolonger l'armistice jusqu'au 26 février : c'était donc dans l'espace de cinq jours qu'il fallait mener à fin les négociations ; car, au quartier-général allemand, on était résolu à n'accorder aucun autre délai.

Le fait historique le plus important peut-être du XIX^e siècle, et qui pèsera longtemps sur les rapports du peuple allemand et du peuple français, nous voulons parler de l'annexion de l'Alsace-Lorraine à l'Allemagne, n'était pas entièrement une improvisation de la guerre de 1870. L'historien allemand, en di-

Digitized by Google

sant à M. Thiers, qui le questionnait, que l'Allemagne faisait la guerre à Louis XIV, n'avait fait que répéter ce qui s'enseignait depuis un demi-siècle dans les Universités et les lycées, et ce qui s'écrivait dans les livres et les journaux allemands. En 1814, lors de la paix de Paris, des voix influentes s'étaient élevées pour demander qu'on enlevât à la France vaincue ses provinces de l'Est. Les chefs du catholicisme allemand furent au premier rang pour exiger ce châtiment de la France révolutionnaire. Leur opinion ne prévalut point dans les conseils des gouvernements coalisés. On avait reconnu d'ailleurs que les populations alsaciennes et lorraines étaient absolument hostiles à l'idée d'être séparées de la France. Le professeur Goerres, de l'Université de Munich, gémissait de cette répugnance, tout en prédisant que ces provinces formeraient dans l'avenir un sujet de querelle entre l'Allemagne et la France.

Depuis l'idée de reprendre l'Alsace et la Lorraine n'avait pas cessé de hanter la jeunesse des Universités allemandes et les élèves de ces pépinières de patriotisme. M. de Bismarck, le chancelier de 1870, était sur ce point en communion de sentiment avec les professeurs, ses anciens maîtres. « J'aurais » compris », écrivait-il en 1848 dans un journal prussien, « que » le premier élan de force et d'unité allemandes se fût manifesté » en réclamant l'Alsace à la France et en arborant le drapeau » allemand sur la cathédrale de Strasbourg ». Un souverain de l'Allemagne du Sud, le roi Guillaume de Wurtemberg, était du même avis, en 1854, lors de la guerre d'Orient. D'après lui, pour que le Sud s'enflammât pour l'unité allemande, il fallait lui donner Strasbourg, la France pouvant envahir les États du Sud avant que la Confédération eût le temps de leur venir en aide. Le vieux roi, en émettant cette opinion, ne pouvait pas prévoir

Digitized by Google

qu'en 1870 la France n'aurait rien préparé pour accomplir cette invasion.

En 1866, à la veille de la guerre avec l'Autriche, M. de Bismarck avait encore songé à l'Alsace. Au dernier moment, en effet, le ministre prussien, d'après ce qu'il assurait lui-même plus tard, fit faire à l'empereur François-Joseph des ouvertures en vue d'un arrangement entre la Prusse et l'Autriche. « Nous » avons de puissantes armées », disait-il, « entendons-nous, » faisons une évolution vers l'ouest ; l'Autriche au sud, la » Prusse au nord, tournons-nous contre la France, reprenons » l'Alsace, faisons de Strasbourg une forteresse fédérale. Sans » doute il n'existe pas de raison légitime pour une guerre » avec les Français ; mais nous pourrions nous excuser devant » nous-mêmes sur ce que la France non plus n'avait pas eu » raison de nous enlever l'Alsace et Strasbourg, en pleine » paix. Si nous apportions cela aux Allemands comme don de » joyeux avènement, ils supporteraient volontiers notre domi- » nation à deux ». La combinaison ne fut pas agréée à Vienne et la guerre éclata.

D'après ce qui précède, on comprendra aisément qu'en partant pour la guerre en 1870, le roi Guillaume, son chancelier et son état-major nourrissaient déjà le projet d'enlever, en cas de victoire, les provinces de l'Est à la France. Aussi dès le 14 août le roi nomme un gouverneur général pour la Lorraine, et le 21 août un autre gouverneur général pour l'Alsace. Ce dernier, aussitôt que Strasbourg est occupé, va s'y installer et déclare dans une proclamation que « cette ville et ce pays resteront à l'Allemagne ».

L'idée de prendre l'Alsace et la Lorraine, qui existait en Allemagne dans les sphères élevées, devint populaire après

Digitized by Google

les premières victoires et fut entretenue avec ardeur par tous les organes du cabinet de Berlin. Le mot d'ordre partait du quartier-général allemand, et dès le commencement de septembre le langage de la presse ne pouvait plus laisser subsister de doute sur ce qui formerait le fond des conditions de paix du vainqueur.

On a vu plus haut que, dans son entrevue avec M. Jules Favre à Ferrières au mois de septembre, M. de Bismarck avait déclaré qu'il lui fallait Strasbourg et Metz, ces « clefs de sa maison ». Ce fut depuis lors le thème invariable des déclarations officielles et de la correspondance diplomatique de la chancellerie allemande. A cette condition seule, la France, depuis Sedan, pouvait obtenir la paix, à moins que par un retour de fortune elle ne rétablît le prestige de ses armes. Aussi, au mois de février 1871, M. Thiers entendit-il sur cette question d'Alsace-Lorraine le même langage que M. Jules Favre six mois auparavant, avec cette circonstance aggravante que les armées allemandes étaient alors maîtresses des territoires que le quartier-général avait fermement décidé de ne plus restituer à la France.

Ce fut une pénible tâche pour le nouveau chef d'État français que ces négociations de Versailles : comment traiter devant un parti pris et avec des adversaires dont le premier mot est déjà un ultimatum ? M. Thiers disputa le terrain pas à pas. La paix étant impossible à obtenir sans cession territoriale, il concéda l'Alsace avec Strasbourg, dans l'espoir de sauver la Lorraine avec Metz. Antérieurement, en effet, M. de Bismarck, personnellement, avait paru être favorable à une combinaison laissant Metz à la France, qui aurait rasé les ouvrages de cette place et payé un supplément d'indemnité, avec

Digitized by Google

lequel l'Allemagne aurait pu construire une forteresse sur sa nouvelle frontière. Ni l'empereur Guillaume ni l'état-major ne goûtèrent ce projet, et M. de Bismarck, se rangeant à leur avis, exigea péremptoirement Metz et une partie de la Lorraine. Les négociations, qui menaçaient d'être rompues à cause du refus opiniâtre de M. Thiers, furent reprises sur la proposition de M. de Bismarck, offrant de restituer à la France la place de Belfort, qui avait capitulé le 15 février. En revanche, il maintint sa demande d'une courte occupation de Paris par les troupes allemandes. Ce fut en vain que M. Thiers protesta, suppliant le chancelier de ne pas infliger cette humiliation à une ville malheureuse, et représentant les dangers que pourrait courir l'ordre public par suite de la présence des troupes étrangères au milieu d'une population surexcitée. Rien n'y fit. L'Empereur avait décidé que cette satisfaction serait donnée à ses soldats, qui pendant de longs mois avaient été réduits à contempler de loin les tours des églises et les faîtes des monuments de la capitale.

Restait à débattre l'indemnité de guerre, question dans laquelle le quartier-général allemand apportait autant de tenacité et de rigueur que dans celle de l'Alsace-Lorraine. Si sur ce dernier sujet les exigences de l'Allemagne n'avaient pas beaucoup varié depuis Sedan, elles s'étaient, par contre, accrues considérablement sur la question pécuniaire. En septembre, on parlait, dans l'entourage du chancelier, d'un chiffre de trois milliards; depuis, les prétentions avaient triplé et quintuplé. Dans les consultations tenues à Versailles avec différents personnages de la haute finance allemande, les chiffres étaient poussés jusqu'à huit, à dix et même à quinze milliards. Au milieu de ces avis multiples et divergents, M. de Bismarck adopta la

Digitized by Google

moyenne de six milliards, contre laquelle M. Thiers se récria avec une extrême énergie, en jurant à son adversaire de dénoncer à toute l'Europe les exigences exorbitantes de l'Allemagne. Cette ingérence de l'étranger dans les négociations de paix, le cabinet allemand l'avait jusque là heureusement évitée; parlant le langage du vainqueur, il avait en quelque sorte intimidé les autres puissances, dont aucune n'osait plus intervenir en faveur de la France. L'Angleterre elle-même avait, en dernier lieu, décliné une démarche, sollicitée par la France, en vue d'amoindrir les cessions territoriales qu'on voulait lui imposer. Par contre le cabinet britannique s'était montré disposé à agir auprès du quartier-général allemand afin d'obtenir une diminution de l'indemnité de guerre. Prévenu à temps, M. de Bismarck sut enlever au cabinet anglais le bénéfice de cette intervention, cependant bien timide. Avant que l'ambassadeur de la reine eût pu présenter officiellement la demande de son gouvernement, le chancelier avait proposé à M. Thiers et fait accepter par lui le chiffre de cinq milliards au lieu de six.

Voilà dans quelles conditions fut conclue la convention du 26 février 1871. Aux termes de cet acte, la France renonçait en faveur de l'Empire allemand à tous ses droits et titres sur l'Alsace et une partie de la Lorraine, « que l'Empire allemand » possèdera à perpétuité en toute souveraineté et propriété. » La France s'engageait à payer la somme de cinq milliards de francs, dont un milliard au moins dans le courant de l'année 1871 et les autres quatre dans un délai de trois ans. L'évacuation du territoire français devait s'effectuer graduellement à mesure des paiements de l'indemnité. Belfort et un rayon à déterminer restaient à la France : concession qui ne coûtait guère à l'Allemagne, Belfort n'ayant qu'une faible valeur stra-

Digitized by Google

tégique. Il fut stipulé enfin qu'après la ratification de la convention par l'Assemblée nationale et l'empereur d'Allemagne, des commissaires se réuniraient aussitôt à Bruxelles pour conclure le traité de paix définitif. A ces arrangements était jointe une convention complémentaire, par laquelle l'armistice était prorogé jusqu'au 12 mars; il fut stipulé, en outre, que jusqu'à la ratifition des préliminaires de paix, des troupes allemandes, au nombre de 30,000 hommes au maximum, occuperaient une partie de la ville de Paris, désignée spécialement à cet effet, dans l'intérieur de l'enceinte.

Les conditions arrêtées à Versailles ne tardèrent pas à transpirer à Paris. Quelque dures qu'elles fussent, elles n'émouvaient pas autant les masses populaires que la pensée d'avoir à subir la présence, même temporaire, des troupes ennemies; des mouvements dangereux étaient à redouter de la part des éléments démagogiques, qui trouvaient cette fois l'occasion de dissimuler sous le masque d'un patriotisme exalté leurs plans subversifs. M. Thiers s'efforçait, de son côté, de calmer les esprits, en adressant à la population un manifeste pour l'engager à supporter ce qui était inévitable, et en lui dépeignant les malheurs qui, en cas de résistance des habitants, fondraient sur la France entière. D'autre part, il accourut à Bordeaux, pressant l'Assemblée de ratifier sans retard la convention et d'éviter peut-être ainsi l'occupation de Paris par les Allemands. Mais, quelle que fût la diligence de l'Assemblée, le vote ne pût être émis que le 1er mars dans la soirée, et le matin du même jour les troupes allemandes avaient commencé leur entrée dans Paris.

Les délibérations de Bordeaux furent très orageuses; elles soulevèrent toutes les oppositions. On voyait à la tribune les

Digitized by Google

infortunés députés alsaciens et lorrains, protestant contre leur séparation d'avec la France; les adversaires de la paix, reprochant à M. Thiers de s'être soumis aux conditions allemandes; les bonapartistes, se défendant contre le déchaînement des fureurs de tous les autres partis. Mais la majorité était acquise à la paix: on n'avait que le choix entre accepter les préliminaires tels quels et la reprise des hostilités, et le temps pressait. La convention de Versailles fut votée par 546 voix contre 107. M. Thiers avait hâte de transmettre ce vote à Versailles.

L'entrée des troupes allemandes dans la capitale, ainsi que nous venons de le dire, avait été fixée au 1er mars. L'état des esprits à Paris, les manifestations tumultueuses de certains bataillons de la garde nationale n'étaient pas sans impresionner le quartier général de Versailles. On aurait volontiers renoncé à une occupation même temporaire, de crainte que les troupes ne fussent obligées, à un certain moment, de se défendre contre l'émeute ou de prêter main forte à la police pour le maintien de l'ordre. Les provocations imprudentes de certains meneurs de la démagogie déterminèrent l'état-major allemand à effectuer l'entrée des troupes. Chaque régiment des trois corps d'armée réunis devant Paris devait fournir un bataillon, afin que le total ne surpassât pas le chiffre de 30,000 hommes, fixé par la convention. La première moitié de ces troupes se rassembla dans la matinée au champ de courses de Longchamps, pour être passée en revue par l'Empereur. Ce dernier, venu de Versailles en voiture, monta à cheval près des tribunes des courses; il avait à ses côtés les princes de sa maison, le roi de Wurtemberg, les grand-ducs de Bade, de Weimar, d'Oldenbourg et de Mecklembourg-Schwerin, deux princes de Bavière, les ducs de Cobourg, d'Altenbourg et de Meiningen. Après la revue,

Digitized by Google

l'Empereur retourna à Versailles, tandis que les troupes se mirent en marche à travers le bois de Boulogne et la place de l'Arc de Triomphe de l'Étoile. Ce monument avait été barricadé par la population, qui voulait empêcher ainsi ce qu'elle considérait comme une profanation de ses souvenirs de gloire. Les troupes allemandes, tournant l'Arc de Triomphe, se dirigèrent vers les Champs Élysées et la place de la Concorde, où la grille du Jardin des Tuileries formait la limite extrême du rayon d'occupation. La seconde moitié des troupes, qui devait faire son entrée le lendemain, 2 mars, ne dépassa pas Longchamps, la nouvelle du vote de l'Assemblée de Bordeaux étant parvenue à Versailles. Toutes les troupes logées dans Paris le quittèrent dans la matinée du 3. Ce jour-là l'empereur Guillaume passa encore en revue ses gardes, sur ce même champ de courses où il avait été trois ans auparavant l'hôte de l'empereur Napoléon. Dans son allocution aux officiers, il attribua, comme toujours, le succès à la Providence, qui avait « permis que nous fussions l'instrument pour accomplir de si » hauts faits historiques. »

Le même sentiment religieux se retrouve dans tous ses autres messages. Le 2 mars, après avoir ratifié la convention, il annonça cet événement à l'Impératrice, en rendant hommage « au Dieu des armées, qui a partout béni nos entreprises et » fait ainsi réussir cette paix si honorable. » Il n'oublie pas de faire partager sa joie aux souverains alliés ou amis. « Nous » sommes », écrit-il au roi de Saxe, « à la fin d'une guerre qui » nous a été imposée avec une frivolité sans pareille ». Il s'adressa dans les mêmes termes à l'empereur de Russie, mais en y ajoutant ces paroles, qui sont une révélation : « La Prusse » n'oubliera jamais que nous le devons à vous, si la guerre n'a

Digitized by Google

» pas pris les dimensions les plus extrêmes. Que Dieu vous en » bénisse! » Et le Czar de lui répondre : « Je partage votre joie ; » fasse Dieu qu'une paix durable s'ensuive! Je suis heureux » d'avoir été à même, comme ami dévoué, de vous témoigner » mes sympathies. Puisse l'amitié qui nous unit assurer le » bonheur et la gloire de nos deux pays! » Pour témoigner encore davantage sa reconnaissance à son impérial neveu, l'empereur Guillaume, le jour de la revue des gardes à Longchamps, conféra un de ses régiments à Alexandre II, en rappelant le souvenir « de la fraternité d'armes des deux armées » entrant ensemble dans la capitale ennemie ».

L'Empereur quitta Versailles le 7 mars, et transféra son quartier-général à Ferrières, d'où il partit le 13 pour rentrer dans ses États. A Sarrebruck, où il fut reçu par une députation des villes rhénanes, il saisit une fois de plus l'occasion, de s'élever en termes véhéments contre l'ennemi qu'il avait vaincu. « En dépit de la finesse et de la ruse des Welches », dit-il à la députation, « qui voulaient nous disputer la victoire, ils » n'ont pas échappé au juste châtiment ; que Dieu soit aux vic- » times un juge miséricordieux ! » Et il ajouta avec modestie : « Moi-même j'ai pu faire, en somme, peu de chose ; la sagesse » de Moltke et l'intelligence des généraux ont amené les succès » que nous avons remportés. » De Nancy, il avait encore, adressé à toute l'armée allemande un ordre du jour, pour la remercier « d'avoir préservé le sol national d'une invasion » de l'ennemi et reconquis pour l'Allemagne les provinces » qu'elle avait perdues depuis longtemps. » Il arriva le 15 à Francfort, où il fit une entrée solennelle, et poursuivit son voyage triomphal jusqu'à Berlin, dont la population accourut sur son passage pour acclamer celui qui, parti roi de Prusse

Digitized by Google

sept mois auparavant, revenait Empereur d'Allemagne.

La joie du triomphe, pour l'Empereur Guillaume, fut troublée, quelques jours après, par la nouvelle de l'insurrection communaliste de Paris du 18 mars. Il avait arrêté et signé les bases de la paix future, il était en possession des provinces conquises ; mais restait à réaliser le recouvrement de l'indemnité de guerre, de ces cinq milliards sur lesquels le nouvel empire comptait pour solder toutes ses dettes de guerre, rétablir et compléter son armement, alimenter et subventionner un grand nombre de travaux publics, d'institutions économiques et financières. De l'accomplissement des payements stipulés dépendait la rentrée des troupes d'occupation en Allemagne ; l'insurrection de Paris pouvait entraver ces payements, prolonger l'occupation allemande, entraîner peut-être la reprise des hostilités.

Au premier moment, on ne semblait pas exactement fixé à Berlin sur la nature de cette insurrection. Le chancelier fédéral lui-même, à qui l'Empereur Guillaume, le 22 mars, venait de conférer le titre de prince, y discernait, au milieu de passions démagogiques et de basses convoitises, « un fond raisonnable ». Il s'imaginait que la partie modérée de la population parisienne n'avait pris les armes que pour conquérir l'autonomie de Paris, d'après le modèle de l'organisation municipale de la Prusse. Sur ce point, les événements devaient bientôt le lui prouver, le prince de Bismarck était dans l'erreur. Les Parisiens modérés ne songeaient point, en présence d'une armée étrangère, à réclamer l'autonomie de la capitale ; ils ne prenaient même aucune part à l'insurrection, dirigée par les hommes les plus exaltés du radicalisme révolutionnaire français et cosmopolite, qui voulaient faire de Paris un État dans l'État, détruire

Digitized by Google

l'unité de la France, mettre en pratique les idées de l'école communiste. Le gouvernement de M. Thiers, l'Assemblée nationale eussent-ils accordé l'autonomie de Paris sur la plus vaste échelle, l'insurrection n'aurait pas désarmé, son but étant de s'ériger en gouvernement contre le gouvernement central.

Quoi qu'il en soit, l'incertitude dans laquelle on se trouvait à Berlin sur le caractère et la force réelle de l'insurrection, donna, dès le premier moment, à l'attitude du cabinet allemand une allure qui, en affaiblissant le crédit du gouvernement de Versailles — car c'est dans cette ville que M. Thiers, abandonnant Paris, avait établi le siège de son pouvoir et de l'Assemblée nationale — encourageait jusqu'à un certain point les hommes de la Commune. On remarquait, avec quelque surprise, la neutralité bienveillante qu'observaient au commencement les commandants des troupes allemandes à l'égard du gouvernement insurrectionnel, et qu'ils tenaie même à lui notifier directement.

Mais ce qui préoccupait avant tout l'Empereur Guillaume le prince de Bismarck, c'était la question des payements l'indemnité de guerre. Paris, siège des établissements financiers de la France et centre de sa richesse, étant au pouvoir de l'insurrection, le gouvernement de Versailles pourrait-il, voudrait-il tenir ses engagements ? Voilà sous quels auspices furent ouvertes à Bruxelles les négociations, pour lesquelles, dès le 19 mars, la France et l'Allemagne avaient délégué des plénipotentiaires. Chacune des deux parties était absorbée par des soucis différents. M. Thiers ne songeait qu'à la prompte répression de l'insurrection, et, à cette fin, il demandait que l'Allemagne lui rendît au plus vite les prisonniers de guerre

Digitized by Google

retenus à Mayence et à Coblentz. Le chancelier allemand, de son côté, tenait surtout à être payé : que la France signe la paix, qu'elle commence les payements stipulés dans les préliminaires, et il rendra les soldats prisonniers. Le gouvernement de Versailles, à ce que prétendait le cabinet allemand, n'était pas assez fort pour vaincre l'insurrection; qu'il accepte donc le concours des troupes allemandes, ou, s'il refuse cette offre, qu'il rentre dans les conditions des préliminaires de Versailles, c'est-à-dire qu'il retire toutes ses troupes derrière la Loire, après quoi l'Allemagne agira seule contre Paris.

Les négociateurs français, à la vérité, avaient quitté Versailles sans être munis d'instructions : on était au lendemain de l'exode gouvernemental de Paris, et à Versailles régnait un grand désarroi. Dans cet état de choses, les négociations ne pouvaient guère marcher à Bruxelles. L'Allemagne demandait à être payée en espèces : les pléniplotentiaires français proposaient l'acquittement en titres de rente, combinaison qui ne convenait pas aux Allemands, devenus incrédules relativement à l'avenir de la France. Les négociateurs français demandaient que l'Allemagne, enlevant deux provinces à la France, assumât une part proportionnelle de la dette française. Le cabinet de Berlin s'y refusait formellement. On arriva ainsi, de part et d'autre, à soupçonner un manque de bonne foi. Le cabinet de Berlin accusait surtout le gouvernement français de vouloir traîner les choses en longueur, dans l'espoir d'obtenir quelque intervention étrangère en vue de l'adoucissement des conditions. Aussi, à la fin du mois d'avril, le prince de Bismarck fait prévenir M. Thiers que, s'il ne se hâte pas de signer le traité de paix, les troupes allemandes occuperont Paris. En même temps il lui fait demander une entrevue sur

Digitized by Google

le territoire allemand, entrevue que M. Thiers décline pour sa personne, mais à laquelle il se fait représenter par M. Jules Favre, alors ministre des affaires étrangères.

C'est à Francfort que fut pris le rendez-vous. Les menaces allemandes avaient produit leur effet : M. Jules Favre y arriva avec la ferme intention de conclure la paix, et il s'empressa, dans sa première rencontre, le 6 mai, avec le chancelier allemand, de lui faire connaître ses intentions pacifiques. Le prince de Bismarck était porteur d'un ultimatum, dont il donna connaissance au ministre français dans une note, qu'il lui lut lui-même le lendemain. L'Allemagne, y était-il dit, en présence de l'impuissance de M. Thiers devant l'insurrection, a perdu confiance ; elle ne veut plus rester spectatrice passive des événements, et, à moins d'être couverte par des garanties, elle interviendra à Paris. Il faut ou que l'armée française se retire derrière la Loire, ou que les forts de Paris soient remis aux troupes allemandes. L'occupation prolongée pèse à l'Allemagne : ses soldats, enlevés à leurs foyers, à leurs occupations, ont hâte de rentrer ; de plus, les préliminaires de paix n'ont pas prévu cette occupation prolongée, qui impose à l'Allemagne des sacrifices d'argent, qu'elle ne veut plus supporter. Il faut donc en finir, signer la paix et payer, ou subir l'intervention allemande, risquer la réouverture des hostilités.

Placés devant une telle perspective, les négociateurs s'empressèrent de céder. On ne discuta presque plus. Pour obtenir un rayon un peu plus étendu autour de Belfort, il fallut abandonner à l'Allemagne quelques kilomètres de plus sur la frontière du Luxembourg. Il fallut s'engager aussi à payer en métal ou en billets de banque d'Angleterre, de Prusse, de



Digitized by Google

Hollande ou de Belgique — ceux de la banque de France étaient exclus, — ou encore en traites de premier ordre. On stipula encore l'évacuation des divers départements, ceux de la Seine et des alentours, ainsi que les forts de Paris, ne devant être évacués que lorsque le gouvernement français jugerait l'ordre suffisamment rétabli à Paris et en France.

Tel fut le traité de paix définitif, signé le 10 mai à Francfort : loin d'atténuer les préliminaires de Versailles, il les aggravait sur les points que nous venons d'indiquer. Il devait être soumis à la sanction de l'Assemblée nationale de Versailles et de l'Empereur Guillaume. A Versailles on s'y résigna, non sans protester une dernière fois. On accusait Napoléon III d'avoir amené l'invasion, on montrait le tiers du territoire occupé, l'armée française anéantie, les puissances indifférentes, la démagogie de Paris, cause de la prolongation de l'occupation allemande. L'Assemblée ratifia, le 18 mars, le traité, par 440 voix contre 98. Le prince de Bismarck se rendit encore une fois à Francfort, où il échangea le 20 mai les ratifications avec les plénipotentiaires français.

Si l'Assemblée française s'attachait ainsi à disculper la nation, ce fut, au contraire, sur celle-ci dans sa totalité, que l'Empereur et le parlement d'Allemagne rejetèrent toute la responsabilité. L'adresse que le parlement vota à l'Empereur portait que les calamités dont la France était affligée démontraient cette vérité souvent méconnue : que même la nation la plus puissante n'est à l'abri de convulsions qu'à condition de se renfermer dans le développement de sa vie intérieure. L'Empereur, dans sa réponse, confirma ce jugement : « Les convulsions de la France », disait-il, « sont la consé- » quence de quatre-vingts années de révolutions incessantes,

Digitized by Google

» qui ont déraciné tout jusqu'à la dynastie. Que ce soit un » avertissement pour nous ! »

La paix conclue, le gouvernement de M. Thiers n'eut pas de souci plus pressant que de se procurer les ressources financières, afin de hâter par des payements anticipés la libération du territoire français. Plusieurs conventions intervinrent dans le courant de 1871, de 1872 et de 1873, pour régler ces payements en même temps que les évacuations successives des départements occupés. On éprouva, à cette occasion, quelque étonnement à Berlin. Les méfiances n'y étaient pas dissipées. On croyait qu'après avoir acquitté les premiers deux milliards et dégagé ainsi Paris de la présence des troupes allemandes, la France recommencerait la guerre. On était donc fort surpris de la voir s'appliquer jusqu'au bout à acquitter son énorme rançon. L'emprunt de trois milliards, voté en 1872, un an seulement après un premier emprunt de deux milliards et demi, fut souscrit douze fois, avec le concours de toutes les places d'Europe. Le fait paraissait presque comme un miracle. Graduellement, après l'acquittement des termes convenus, les troupes allemandes se retirèrent. Le commandement de ces troupes avait été placé dans les mains du maréchal de Manteuffel, dont le tact et l'esprit de modération contribuèrent beaucoup à prévenir des conflits entre son armée et les habitants. Le 16 septembre 1873 les derniers soldats allemands, partant de Verdun, évacuèrent le sol français.

La guerre était terminée. La France avait dû acheter la paix à des conditions qui furent jugées draconiennes partout en Europe. En Allemagne même, on convint que les conditions étaient dures ; mais les organes du gouvernement, en faisant cet aveu, s'attachaient à justifier ces rigueurs devant l'opinion

Digitized by Google

de l'Europe. Ils appelaient à leur aide le passé et le présent, les arguments de l'histoire et de la morale internationale. L'Allemagne victorieuse, disaient-ils, a agi envers la France, comme celle-ci ne se serait pas fait faute d'agir envers l'Allemagne vaincue. Depuis cinquante ans, les hommes politiques de France ne cessaient de convoiter la rive gauche du Rhin; M. Thiers lui-même était un de ceux qui avaient nourri le plus ardemment l'antagonisme entre les deux peuples. Tous les gouvernements en France n'avaient été sur ce point que l'écho de la nation; celle-ci était donc responsable de la guerre, et non tel ou tel gouvernement; c'est pourquoi la nation devait subir la peine de ses agressions. Les succès de la Prusse en 1866 avaient mis le comble à l'irritation des Français, qui à partir de ce moment n'avaient tous eu que la même pensée, celle de venger Sadowa, qui n'était pourtant qu'une défaite autrichienne. C'est que le peuple français ne pouvait supporter l'idée qu'un autre peuple lui fût militairement supérieur. Il aurait considéré la magnanimité comme une faiblesse, et, aussitôt la paix établie, il aurait cherché à préparer une agression nouvelle. Puis la France victorieuse a-t-elle montré de la magnanimité? Comment Napoléon Ier a-t-il traité la Prusse après Iéna et Tilsitt? Il lui a imposé des conditions bien autrement dures, des humiliations de toute sorte.

L'Allemagne, disaient encore les organes officieux de Berlin, ne songeait pas à se venger; seulement elle devait se précautionner, veiller à sa sûreté en se fortifiant elle-même et en affaiblissant son adversaire. Voilà pourquoi la France, qui voulait avancer sa frontière jusqu'au Rhin, a été rejetée au delà des Vosges; la frontière allemande a été rapprochée de 150 kilomètres de Paris; les portes de sortie offensive, Metz et

Digitized by Google

Strasbourg, ont été converties en boulevard de la défense allemande. Voilà pourquoi on avait exigé une indemnité de cinq milliards, somme que jamais aucun peuple n'avait payée, et qui atteindra le double but d'indemniser l'Allemagne de tous ses frais de guerre et de défense et, en imposant à la nation française une charge formidable, de lui rendre difficile pendant de longue années de recommencer la guerre.

Justes ou spécieux, ces arguments n'effaçaient pas pour le moment l'impression pénible dominant dans le reste de l'Europe, pas plus qu'ils ne convainquaient la France qu'elle avait été traitée avec équité. C'est qu'à l'avenir seul appartient la réponse à la question de savoir si un traitement plus modéré eût été plus utile à la cause de la paix générale et aux intérêts des deux nations.

La question qui se posait en Allemagne était de décider ce que l'on ferait des provinces conquises. Dans un chapitre précédent de ce travail, nous avons parlé des compétitions des dynasties de Bade et de Bavière. Le cabinet de Berlin avait à choisir entre le roi de Bavière, qui avait été le promoteur du rétablissement de la dignité impériale, et le grand-duc de Bade, gendre de l'Empereur. Flottant entre les devoirs de la reconnaissance et les liens de parenté, il repoussa toute combinaison de ce genre. D'ailleurs, après avoir supprimé naguère, au nord, le royaume de Hanovre et l'Électorat de Hesse, pouvait-il être porté à créer, au sud, sur la frontière de la France, un royaume de Bade ? Mais, en même temps aussi, l'Empereur Guillaume, peut-être à regret, se voyait obligé à renoncer au projet d'annexer l'Alsace-Lorraine à la Prusse. La guerre ayant rapporté à la dynastie de Hohenzollern la couronne héréditaire de l'empire avec des pouvoirs très étendus,

Digitized by Google

on aurait difficilement justifié ce nouvel agrandissement territorial devant les autres souverains allemands, qui au fond, en sortant de la guerre, ne remportaient, comme prix de leurs sacrifices, à part la conservation de leurs trônes, que l'amoindrissement notable de leurs droits de souveraineté.

Pendant la guerre et au cours des premières négociations de paix, il avait été question de faire de l'Alsace-Lorraine un État neutre. Le cabinet de Berlin s'y refusa. Le prince de Bismarck expliquait que la première condition de l'existence d'un État neutre était la ferme volonté de la population de maintenir et de défendre sa neutralité : tel est, disait-il, le cas de la Belgique et de la Suisse ; tel ne sera pas le cas de l'Alsace-Lorraine. De même qu'en 1814 M. Goerres avait constaté le sentiment français des Alsaciens, le prince de Bismarck exposait, à un demi-siècle de distance, que ces populations, dans un futur conflit entre l'Allemagne et la France, seraient, selon toute prévision, disposées à rompre leur neutralité au profit de la France. Il concluait donc que l'Alsace-Lorraine, conquise par les armes de l'Allemagne unie, devait appartenir à toute l'Allemagne, pour former un pays d'Empire avec une administration autonome. L'Alsacien, ne pouvant plus s'appeler Français, préférerait le nom d'Alsacien à celui de Prussien ou de Badois. Il fallait laisser au temps le soin de l'œuvre d'assimilation.

L'Empereur Guillaume exprima cette pensée, le 2 avril, en recevant la députation du parlement. « La nationalité alle-
» mande », disait-il, « n'est pas sans doute détruite dans ces
» provinces ; mais elle y est bien effacée ; aussi ne devons-nous
» pas nous attendre à un prompt changement ; il nous faut
» user de patience et d'indulgence ». Et, comme cinq ans au-

Digitized by Google

paravant, lors de l'annexion de Hanovre, il ajouta, en semblant s'adresser aux populations conquises : « Ce ne serait » même ni désirable ni bon que des peuples arrachés ainsi à » leur ancienne communauté demeurassent indifférents. C'est » par la douceur que nous réveillerons le sentiment allemand » dans ces pays. »

C'est dans le même sens aussi que s'exprima M. de Bismarck, au moment même où il présenta au parlement un projet de loi par lequel la nouvelle constitution de l'Empire ne devait être introduite dans l'Alsace-Lorraine qu'au 1er janvier 1874. Il défendait également une politique de tempéraments et de patience pour réconcilier les populations avec leur sort actuel. Il était certain que l'Allemagne pourrait leur offrir une plus grande somme d'autonomie que la France ; que plus l'Alsacien se sentirait Alsacien, plus il se détacherait de son ancienne patrie politique ; que l'Empire, tout en cherchant à contenir le sentiment particulariste dans les divers États allemands, devait, au contraire, nourrir et cultiver ce même sentiment en Alsace-Lorraine. Ce furent là des promesses pour l'avenir. Dans le présent on se trouvait, comme tout conquérant, devant une population qui subissait ce qu'elle était impuissante à changer, mais qui le subissait avec des espérances de retour et par conséquent sans répondre aux avances de ses nouveaux maîtres. Dans cet état de choses, on ne songeait pas, à Berlin, à réaliser sur-le-champ le programme d'une politique autonomiste, et l'on se décida en faveur d'un régime dictatorial. C'est sous l'empire de ces idées que le parlement vota, le 3 juin 1871, la loi déclarant l'Alsace-Lorraine pays d'Empire, mais en limitant au 1er janvier 1873 la période dictatoriale, pendant laquelle le pays serait régi de Berlin par des décrets im-

Digitized by Google

périaux. Il était stipulé dans la même loi que, même à l'expiration de la période dictatoriale, le pouvoir législatif, tel qu'il appartenait aux autres États allemands pour leur législation spéciale, serait exercé pour l'Alsace-Lorraine par l'Empereur et le conseil fédéral d'accord avec le parlement de l'Empire. De fait l'Empereur Guillaume était établi souverain des pays conquis.

Digitized by Google

## CHAPITRE QUINZIÈME

### L'EMPEREUR ET LES PARLEMENTS
### 1871. — 1886

Difficultés intérieures après la guerre. — Mécontentement et ambition du parti libéral. — La question militaire au parlement. — Le septennat militaire. — Le maréchal de Moltke. — Nouvelle augmentation de l'effectif. — Lutte entre le parti libéral et le gouvernement. — Attentats contre l'Empereur. — Jugement du prince de Bismarck sur l'Empereur. — Loi de répression contre les socialistes. — Origine des projets de réformes économiques. — Intervention directe de l'Empereur. — Il revendique pour lui-même l'initiative des réformes. — Mécontentement de l'Empereur à l'égard du parlement. — Il repousse les empiétements du parlement sur les prérogatives royales. — Les fonctionnaires devront soutenir le gouvernement dans les élections. — L'Empereur défend la souveraineté de la Prusse contre le parlement de l'Empire.

L'Allemagne avait été parfaitement unie dans la guerre contre la France : les opinions discordantes, subjuguées par le danger du dehors, s'étaient effacées au milieu du mouvement national. Elles n'avaient cependant pas abdiqué, et, le danger passé, elles reparurent avec les mêmes doctrines, les mêmes revendications, et aussi avec des nuances d'opposition plus accentuées. Le pouvoir impérial, de son côté, ne se sentait pas bien maître de son nouveau terrain : l'action indépendante, presque dictatoriale, qu'il avait pu déployer pendant l'année de la guerre, allait être soumise à un contrôle, variable dans ses inspirations, souvent tracassier et gênant, tel que le suffrage universel devait, selon toute prévision, le lui

Digitized by Google

opposer par l'organe du parlement. Les guerres extérieures font souvent diversion aux difficultés du dedans ; mais elles ne les détruisent pas : les hommes et les choses, qui en sont les auteurs et les causes, se retrouvent et se redressent le lendemain, quelque resplendissant qu'il soit de gloire et de triomphes.

Rien ne démontre mieux la vérité de ce fait, tant de fois observé au cours des siècles, que les quinze années du règne impérial de Guillaume Ier. On voit revivre dans la période de 1871 à 1886 les questions et les dissentiments parlementaires de la Prusse d'avant 1870 et même d'avant 1866 : l'antagonisme entre le pouvoir royal et impérial et le pouvoir parlementaire ; les contestations au sujet du droit budgétaire ; les luttes du libéralisme avec le principe autoritaire ; les résistances de l'élément civil des populations à l'extension de l'élément militaire. Et tous ces problèmes, d'une gravité considérable, vont se trouver compliqués d'embarras créés par des nationalités étrangères rebelles à l'Empire et par des conflits religieux et sociaux.

Le parti libéral, en Prusse et dans le Nord de l'Allemagne, qui avait été un puissant auxiliaire de l'œuvre d'unification entreprise par l'Empereur Guillaume, parut bientôt las du rôle quelque peu effacé qui lui avait été assigné par le gouvernement. Son concours avait été précieux pour la préparation de l'Empire : il avait échauffé l'enthousiasme, stimulé les tièdes, caché les épines du chemin, rallié une majorité compacte pour édifier et soutenir le jeune Empire. Il pensait avoir mérité qu'on lui fît une part dans le gouvernement qu'il avait aidé à construire par ses paroles et ses votes ; il voulait aussi que dans les institutions et les lois à créer un certain compte fût

Digitized by Google

tenu des principes dont il avait naguère arboré le drapeau et à la défense desquels il devait son mandat électoral. A cette double prétention il rencontra des adversaires décidés dans l'Empereur Guillaume et le prince de Bismarck, chancelier de l'Empire. L'Empereur d'Allemagne se souvenait trop du roi de Prusse pour admettre dans son nouveau gouvernement des pratiques et des principes différents de ceux qui lui avaient procuré les victoires et les conquêtes de 1864, de 1866 et de 1870.

Au cours de ce travail, on a vu que parmi toutes les questions de la vie politique en Prusse la question militaire avait toujours occupé la première place : c'est elle qui avait décidé des destinées de la couronne de Hohenzollern, c'est elle aussi qui avait été la cause principale de la rupture définitive du roi Guillaume avec le parti libéral et le parlementarisme. C'est encore la question de l'armée qui, pendant plusieurs sessions du parlement de l'Empire, mit en présence le gouvernement et l'opposition libérale. La constitution de la Confédération du Nord, comme on se rappelle, avait fixé l'effectif et les dépenses militaires pour une période expirant en 1871, c'est-à-dire au moment où cette Confédération fit place à l'Empire allemand. Il fallait donc, dès la première réunion du parlement de l'Empire, pourvoir au règlement de la matière ; or, aux yeux de l'Empereur, il n'y avait d'autre solution possible que l'application du système en vigueur dans le Nord. Il ne voulait pas d'armée dépendant, pour le chiffre de son effectif et les frais de son entretien, des votes changeants de majorités parlementaires ; ou, comme il s'était exprimé autrefois, il voulait une armée du roi et non une armée du parlement. En déduisant toutes les conséquences de ce principe,

Digitized by Google

l'Empereur arrivait à conclure que la constitution et la loi militaire devaient, une fois pour toutes, mettre ces deux points fondamentaux hors de toute contestation, c'est-à-dire établir le chiffre de l'effectif de paix en même temps que la somme à approprier à son entretien. Toutefois, comme l'armée impériale était encore en état de formation et comme la nouvelle loi d'organisation, nécessitée par la création de l'empire, n'était pas prête, le gouvernement se contentait pour le moment de la fixation du budget militaire pour une période de trois ans.

Cette demande réduite rencontra pourtant une forte opposition au parlement, et, pour la faire agréer, il fallut que les ministres de l'empire fissent valoir les plus graves raisons de politique et de sécurité extérieures, devant lesquelles une opposition est presque toujours forcée de s'incliner sous peine de voir mettre en doute ses sentiments patriotiques. L'état militaire fut donc voté, dans ces conditions, pour une période triennale, qui expirait en 1874. A cette époque la question revint devant le parlement, mais cette fois sous la forme d'une loi organique.

Le gouvernement demandait un effectif de 401,600 hommes, qui devait être maintenu tant que la loi n'en disposerait pas autrement. Or, une loi d'Empire ne pouvant être modifiée que par l'accord de l'Empereur, du conseil fédéral et du parlement, c'était virtuellement enlever au parlement une partie de son droit budgétaire : cela fut compris ainsi et reconnu de tous côtés.

Au sein du parlement s'agitaient les différents partis d'opposition, les libéraux aussi bien que les adversaires de la suprématie prussienne, qui allait bénéficier en premier lieu de

Digitized by Google

la nouvelle loi. Les chefs de l'armée firent derechef vibrer la corde du patriotisme ; ils montrèrent l'étranger jaloux et hostile, surtout la France, nullement résignée à son sort, guettant le moment et se préparant pour prendre sa revanche et déchirer le traité de Francfort. « Ce que nous avons conquis » en six mois », s'écria le maréchal de Moltke, « nous aurons » à le défendre pendant cinquante ans ! » Cependant les opposants paraissaient récalcitrants à tous les arguments ; le sort de la nouvelle loi semblait compromis avant même d'arriver en discussion publique au parlement. L'Empereur Guillaume s'en émut, s'en irrita et donna libre cours à son mécontentement.

Le 22 mars 1874, anniversaire de sa naissance, parlant aux généraux venus le complimenter, l'Empereur dit : « Je ne dois » pas vous dissimuler que, une fois de plus, une crise semble » planer sur l'armée. Ce que j'ai soutenu autrefois pendant » quatre ans et ce que j'ai fini par obtenir, ce qui a été éprouvé » par l'expérience, j'y tiens toujours et je le maintiendrai. » De vifs débats eurent lieu. Toutefois, de part et d'autre, on sentait le besoin de transiger. Une partie des libéraux, effrayés des conséquences d'un conflit, proposèrent un compromis en vertu duquel l'effectif devait rester invariable pour une période de sept ans. De nouveau le maréchal Moltke dut se mettre en avant, exposer que la meilleure garantie de l'Europe était une Allemagne forte, prête à tenir tête à la France, qui méditait la revanche. « Notre désarmement équivaudrait à la guerre », s'écria-t-il. Le septennat militaire fut voté, le 14 avril, à une assez forte majorité. Quelques mois plus tard, l'organisation de l'armée fut complétée par la création du *landsturm*, comprenant les hommes sortis des rangs de l'armée active ou de la

Digitized by Google

réserve et tenus en temps de guerre de faire le service des forteresses et de la défense territoriale. Grâce à ces différentes organisations, au 1er janvier 1878, l'armée allemande comptait en temps de guerre 1,283,791 hommes, plus 900,000 hommes du landsturm, c'est-à-dire un total de plus de 2 millions de soldats.

Et ce n'était pas assez aux yeux de l'Empereur et de ses conseillers militaires. Le septennat de 1874 devant expirer le 31 décembre 1881, le gouvernement en proposa, dans la session de 1880, la prolongation au 31 mars 1888; il demanda en outre l'élévation de l'effectif de paix à 427,270 hommes, et de plus l'appel de la première classe de réserve à des manœuvres périodiques. Combattu avec passion par les diverses nuances de l'opposition, le nouveau projet de loi fut adopté, mais à une majorité moins forte que celle de 1874, le 15 avril 1880. Dans cette occasion encore, les orateurs du gouvernement insistèrent, pour gagner les voix des hésitants, sur le danger menaçant du côté de la France. L'Empereur lui-même, le 2 septembre, dixième anniversaire de Sedan, adressa à l'armée un ordre du jour pour rappeler les souvenirs de la dernière guerre, et il y ajouta cette admonestation : « Que l'armée se souvienne » qu'elle ne saurait remporter de grands succès qu'en étant » le modèle de l'accomplissement de toutes les obligations de » l'honneur et du devoir, ainsi que de la discipline la plus sé- » vère ! Que mes paroles soient écoutées, même lorsque je ne » serai plus ! »

Avec cette concentration de forces militaires formidables dans les mains de l'Empereur marchait de conserve une politique de résistance absolue à l'égard des revendications parlementaires. Le parti libéral présenta une série de motions ten-

Digitized by Google

dant à fortifier le pouvoir du parlement. Il proposa à plusieurs reprises des indemnités pécuniaires pour les députés, la création de ministères de l'Empire avec des titulaires responsables. Le gouvernement y répondit par des refus constants et péremptoires. Bien plus, il proposa des dispositions restrictives de certaines immunités consacrées par la constitution de l'Empire : la substitution du vote biannuel du budget au vote annuel ; l'imposition au parlement d'une sorte de pouvoir disciplinaire à l'égard des députés dans l'exercice de leurs fonctions. A certains moments il fut aussi question de corriger le suffrage universel et direct en remplaçant le scrutin secret par le vote à bulletin ouvert. Ces diverses idées ne trouvèrent point grâce devant le parlement, dont la majorité, au cours de plusieurs périodes électorales, était devenue moins fervente, presque hostile.

De son côté, le chancelier de l'Empire s'impatientait des entraves qui s'accumulaient contre ses desseins. Les tendances autonomistes des États fédérés se firent jour en mainte circonstance contre la politique de centralisation du prince de Bismarck, qui se plaignait hautement que l'ardeur unitaire commençait à se refroidir. L'opposition de la Bavière, entre autres, empêcha l'établissement à Berlin de la cour suprême de l'Empire, dont le siège fut fixé à Leipzig. Pour neutraliser les efforts du particularisme comme pour réaliser les nombreuses réformes économiques méditées par lui, le chancelier songea un moment à renforcer son ministère par l'adjonction de M. de Bennigsen, chef du parti libéral modéré. Celui-ci ne consentait à entrer au pouvoir qu'en compagnie de quelques autres amis politiques ; de plus, son parti demandait certaines garanties constitutionnelles au sujet de l'application de l'excé-

Digitized by Google

dent de recettes à provenir des impôts indirects proposés. L'Empereur, qui n'avait jamais pu vaincre ses préventions, envers les membres de l'ancienne opposition libérale, n'accueillit pas ces prétentions, et la combinaison du chancelier en resta là. Ne pouvant s'entendre avec les libéraux, il dut chercher des auxiliaires à droite et au centre. En cela de terribles incidents vinrent à son aide.

En 1878, dans l'intervalle de quelques semaines, deux attentats, le 11 mai et le 4 juin, mirent la vie de l'Empereur Guillaume en danger. Les auteurs des deux crimes, qui appartenaient au parti socialiste le plus avancé, avaient agi en vue de la réalisation de leurs idées destructives. La stupeur fut grande en Allemagne et partout dans le monde civilisé. On pensait involontairement à cette population française, au milieu de laquelle le monarque avait séjourné pendant plusieurs mois sans avoir été personnellement en butte aux injures, aux agressions des patriotes fanatisés; et c'était des rangs de son propre peuple que les balles des assassins avaient été dirigées contre celui qui avait accompli tant de grandes choses pour la gloire de sa nation!

L'Empereur, qui n'avait pas été atteint le 11 mai, fut grièvement blessé le 4 juin. Sa maladie fut longue; on craignit un moment même une issue fatale. Il chargea son fils, le prince impérial, de le suppléer dans la direction du gouvernement. Le prince de Bismarck n'était pas le moins impressionné par ces attentats. Pendant la maladie du souverain, il eut à ce sujet un entretien avec le général Grant, ancien président des États-Unis, qui faisait alors un voyage en Europe. Le général américain ayant exprimé l'horreur que lui inspiraient les deux crimes, le chancelier saisit l'occasion pour lui dé-

Digitized by Google

peindre la physionomie de l'Empereur comme homme. « Voilà un vieillard, un des meilleurs hommes de la terre ; » cependant on attente à sa vie. Jamais il n'a existé un homme » d'un caractère plus modeste, plus généreux, plus humain » que l'Empereur. Il se distingue absolument des hommes » nés dans une si haute position, ou du moins de beau- » coup d'entre eux. Vous savez que les personnages de son » rang, princes de naissance, sont portés à se croire diffé- » rents des autres hommes. Ils attachent peu d'importance » aux sentiments et aux désirs des autres. Toute leur éducation » semble tendre à étouffer en eux le côté humain. L'Empereur, » au contraire, est homme en toute chose. Il n'a jamais, dans » sa vie, fait de tort à personne, ni blessé le sentiment d'au- » trui, ni usé de dureté. C'est un de ces hommes dont le naturel » bon gagne les cœurs, qui s'occupe toujours du bonheur et du » bien-être de ses sujets et de son entourage. Il n'est pas pos- » sible de se figurer un type de gentilhomme plus beau, plus » noble, plus aimable, plus bienfaisant, orné de toutes les » hautes qualités d'un prince et des vertus d'un homme. Je » croyais que l'Empereur eût pu traverser son empire seul » et sans le moindre danger ; or voilà maintenant qu'on cher- » che à le tuer. Notre Empereur est en toute chose si répu- » blicain que même le républicain le plus acharné l'admirerait, » si son jugement était impartial. » Le chancelier ajouta : « Voilà un monarque dont la bonté de cœur a, pour ainsi dire, » aboli la peine de mort et qui n'en est pas moins victime » d'une tentative d'assassinat. » Au moment où il parlait ainsi, le chancelier ne prévoyait pas encore que, cinq ans plus tard, une nouvelle tentative, sans succès du reste, devait être faite à Rüdesheim par des anarchistes allemands, le jour même où



Digitized by Google

l'Empereur présiderait l'inauguration du monument national érigé sur le Niederwald en commémoration de la guerre de 1870.

Les paroles du prince de Bismarck qu'on vient de lire fournissent, en partie, l'explication du grand revirement qui s'opéra à partir de 1878 dans la politique intérieure de l'Empereur Guillaume. A partir de ce moment aussi, l'intervention de l'Empereur devient de plus en plus fréquente dans les grands actes de son gouvernement. Sans doute il avait de tout temps payé de sa personne, mis dans la balance le poids de sa personnalité; on verra qu'il se ménagera encore moins par la suite.

Quelques jours après l'attentat du 11 mai, le gouvernement prussien présenta au conseil fédéral, qui l'adopta, un projet de loi en vue, disait-il, de « prémunir l'État et la société contre les » dangers dont ils sont menacés par les excès des démocrates » socialistes. » Il s'agissait de confier au conseil fédéral le droit absolu de prohiber la publication d'écrits et de défendre les réunions de ce parti. Cette fois encore des scrupules constitutionnels déterminèrent la majorité parlementaire à repousser un projet qui impliquait une sorte de dictature sur la presse et les réunions publiques. Dans la séance du 14 mai, le parlement rejeta la loi par 241 voix contre 57. Dix jours après, lors du second attentat, sous le coup de l'émotion générale, l'assemblée, si elle avait été consultée de nouveau, eût peut-être modifié sa décision. Le gouvernement ne lui en fournit pas l'occasion. Mécontent d'une opposition qui grandissait tous les jours et s'exerçait en toute chose, le chancelier profita de la situation pour faire appel au pays. Une ordonnance impériale prononça, le 11 juin, la dissolution du parlement, en motivant cette mesure par le rejet de la loi contre les démocrates socialistes.

Digitized by Google

Le projet de loi qui fut présenté au parlement nouveau, au mois de septembre, augmentait les rigueurs du premier. A l'interdiction, par voie administrative, des écrits et des réunions, il ajoutait, pour les individus frappés de condamnations de ce chef, l'interdiction du séjour dans certaines villes et districts. L'opposition, aussi vive que dans le parlement précédent, vit déserter ses rangs par une partie des nationaux-libéraux, la plupart nommés d'ailleurs parce qu'ils s'étaient déclarés, devant les électeurs, pour la politique du chancelier. Avec quelques modifications, dont la plus importante limitait la durée de la loi à une période de deux ans et demi, le projet fut adopté le 19 octobre par une majorité de 221 voix contre 149.

Cette loi de répression et de circonstance ne devait pas être le seul fruit de la double tentative de régicide. Le gouvernement, sous les auspices du chancelier, se livre à un vaste travail de législation, embrassant tout le domaine social et économique pour s'étendre par la suite au domaine religieux ; et, lorsque les conceptions du chancelier se heurteront à la résistance de majorités hostiles, on verra l'Empereur s'interposer ouvertement pour couvrir de son nom l'initiative et la responsabilité de son premier ministre. De même aussi on verra se produire cette intervention directe et publique, lorsque le parlement de l'Empire ou la chambre des députés de Prusse s'aventureront sur le terrain que l'Empereur considère comme le domaine exclusif du pouvoir impérial et royal.

Le 12 février 1879, à l'ouverture du parlement, l'Empereur annonce le grand revirement projeté dans la politique douanière, en déclarant que le système de libre échange, inauguré en 1865, avait porté de mauvais fruits, et en ajoutant que

Digitized by Google

cette réforme se rattachait à la question socialiste. Il ne suffit pas, dit-il, pour la résoudre de faire des lois de répression; il faut chercher les moyens de guérir les maux dont souffrent les classes ouvrières. Deux ans après, le 17 novembre 1881, il manifeste la même idée d'une manière plus énergique. Il recommande de nouveau au parlement l'adoption des lois concernant les classes ouvrières : il y voit une question de paix intérieure, le moyen d'accorder aux nécessiteux une plus grande somme de sécurité et de secours, auxquels ils ont droit. Sans doute, ajoute-t-il, ces réformes ne sauraient être réalisées à bref délai; mais il se sent engagé, devant Dieu et les hommes, à en prendre l'initiative, sans se préoccuper du succès immédiat. L'opposition du parlement, les lenteurs que cette assemblée semble apporter dans l'examen de ces projets, provoquent de nouvelles exhortations adressées au parlement, le 14 avril 1883, dans un message auquel personne ne s'attendait au milieu de la session. L'Empereur déclare encore une fois qu'il a toujours reconnu comme son premier devoir de consacrer sa sollicitude spéciale au sort des classes ouvrières. Il invite par conséquent le parlement à terminer, dans la première partie de la session, la discussion du budget, afin de pouvoir se livrer, dans la session du printemps, à l'examen des projets économiques.

Sur un autre sujet l'Empereur exprime, avec plus de franchise encore, son déplaisir à l'égard du parlement. La loi répressive contre les socialistes avait été présentée de nouveau, dans la session de 1884, en vue d'une prolongation reconnue nécessaire. L'opposition fut vive et tenace, et l'Empereur en prit humeur. Le 22 mars, recevant le bureau du parlement, venu pour le féliciter à l'occasion de son anniversaire, le monarque

Digitized by Google

témoigna, dans des termes fort vifs, son étonnement des lenteurs que l'assemblée apportait dans cette affaire. L'opposition, dit-il, semble avoir oublié les circonstances dans lesquelles la loi a dû être créée. Il lui avait fallu verser son sang, avant qu'on eût reconnu les dangers que la société courait : l'opposition contre la loi était donc dirigée contre lui. D'autre part, les partis, dans le parlement, se coalisaient pour combattre les lois en faveur des classes ouvrières ; il tenait à ces lois et engageait les membres du bureau à employer leur influence pour qu'elles fussent adoptées.

Comme on le voit, l'Empereur Guillaume non seulement repousse la doctrine constitutionnelle, qui abrite la responsabilité du souverain derrière celle de ses ministres ; il tient essentiellement à se manifester comme le seul initiateur et promoteur de tous les actes du gouvernement, qu'il s'agisse de la monarchie prussienne ou de l'empire allemand. Sous ce rapport ses idées n'avaient subi aucune modification depuis son couronnement comme roi de Prusse en 1861. Bien au contraire, les années et les grands succès n'avaient fait que le fortifier dans sa conception du pouvoir royal et personnel.

Au mois de décembre 1881, un débat très passionné s'était engagé au parlement allemand, à propos des influences et des pressions exercées par le gouvernement sur les électeurs. Le ministre de l'intérieur avait non seulement défendu le droit du gouvernement d'exercer cette influence ; il avait même déclaré que les fonctionnaires étaient tenus de lui prêter leur concours et qu'en agissant ainsi ils mériteraient la reconnaissance de l'Empereur. En réponse à ce discours, un vote de blâme avait été émis à une grande majorité.

A la suite de ce vote l'Empereur adressa au ministère, le

Digitized by Google

4 janvier 1882, une lettre dans laquelle il établit en termes formels la prédominance du pouvoir royal et impérial dans le fonctionnement du gouvernement. Il ne vise d'abord que la Prusse; mais il donne clairement à entendre que sa lettre s'applique à l'empire tout entier. Le droit du roi de diriger le gouvernement et la politique de la Prusse n'a pas été abrogé par la constitution; les actes du gouvernement sont les actes du roi : ils émanent de ses décisions et expriment sa volonté. Il est donc erroné de représenter ces actes comme émanant de la volonté des ministres. L'Empereur désire, par conséquent, qu'il ne soit pas laissé de doute sur son droit de diriger personnellement la politique du royaume et de l'empire, et qu'il soit bien établi que la constitution n'a pu modifier ce droit de la couronne. Enfin, il attend de tous les fonctionnaires qu'ils défendent sa politique même dans les élections et s'abstiennent, à cette occasion, de toute opposition contre le gouvernement.

Dans des circonstances analogues, deux ans après, la chambre prussienne ayant demandé des poursuites contre des fonctionnaires accusés d'avoir influencé les électeurs, l'Empereur fit déclarer, le 15 mai 1884, par le *Journal Officiel*, que de pareilles motions constituaient des empiétements sur les prérogatives de la couronne, et qu'il avait ordonné au ministère, toutes les fois que l'occasion s'en présenterait, de sauvegarder les droits de la royauté.

Dans une autre circonstance encore, l'Empereur intervient directement entre le chancelier et le parlement de l'Empire. Dans l'année 1885, de nombreuses expulsions de Polonais autrichiens et russes avaient été ordonnées par le gouvernement prussien dans la province de Posen. La législation relative aux

Digitized by Google

étrangers étant du ressort de l'Empire, des interpellations à ce sujet avaient été annoncées au parlement. Un message impérial vint, le 1er décembre, déclarer que le parlement de l'Empire n'avait pas à s'ingérer dans les affaires intérieures de la Prusse et qu'il devait respecter les droits souverains du roi de Prusse comme ceux de chacun des princes confédérés.

Par ce qui précède on a pu voir que l'Empereur tenait à régner et à gouverner ; on a pu s'apercevoir aussi que l'Empire, dès le lendemain de sa création, avait à lutter contre de nombreux adversaires, dont nous allons parler.

---

Digitized by Google

## CHAPITRE SEIZIEME

### LES ENNEMIS DE L'EMPIRE
### 1871. — 1886

Les souverains dépossédés. — L'Electeur de Hesse et le duc de Nassau. — Le duc d'Augustenbourg. — Sa renonciation. — Sa fille épouse le prince Guillaume de Prusse. — Contraste des destinées du père et de la fille. — Le roi de Hanovre reste hostile. — Après sa mort, son fils persiste dans cette attitude. — Son mariage avec une princesse danoise. — Ses droits de succession au Brunswick. — Loi de régence dirigée contre les prétentions du duc de Cumberland. — Mort du duc de Brunswick. — La Prusse fait déclarer la déchéance du duc de Cumberland. — Le prince Albert de Prusse est nommé régent du Brunswick. — Les deux clauses françaises du traité de Prague tombent avec l'empereur Napoléon. — La Prusse et l'Autriche abrogent l'article de ce traité relatif au Slesvig du Nord. — Les députés danois au parlement allemand. — Les Alsaciens-Lorrains hostiles à l'Empire allemand. — Les promesses d'autonomie ne les rallient pas. — Les députés de l'Alsace-Lorraine renforcent l'opposition au parlement. — Les provinces conquises subissent leur sort sans l'accepter. — Les Polonais. — Variations de la politique prussienne à l'égard des Polonais. — L'insurrection polonaise de 1848. — Les tentatives de réorganisation nationale avortées. — Rôle des Polonais dans les chambres de Prusse et au parlement de l'Empire. — L'idée de restauration de la Pologne repoussée par la Prusse. — Le polonisme et le catholicisme. — Antagonisme entre Polonais et Allemands. — Les expulsions de Polonais. — Le parlement allemand favorable, les chambres prussiennes hostiles aux Polonais. — Lois prussiennes en vue de diminuer l'élément polonais. — L'avenir de la question polonaise. — Les groupes compris sous le nom d'ennemis de l'Empire.

Dès sa naissance, l'Empire allemand voyait se dresser devant lui, et dans son sein même, des inimitiés dynastiques, natio-

Digitized by Google

nales et religieuses, toutes ayant leurs partisans sur les bancs du parlement.

Parmi les princes dépossédés de 1866, plusieurs firent, peu de temps après la guerre de 1870, leur paix avec l'Empereur Guillaume. L'Électeur de Hesse étant mort dans l'exil en 1875, son fils, le prince héritier conclut avec l'Empereur un compromis, par lequel lui et sa famille renonçaient définitivement à toutes leurs prétentions au trône hessois. Le duc de Nassau avait depuis longtemps pris son parti de la perte de sa couronne ; en 1885, le mariage de sa fille avec le grand-duc héritier de Bade, petit-fils de l'empereur Guillaume, scella implicitement la réconciliation avec la cour de Berlin.

C'est encore un mariage qui rétablit la paix entre cette cour et la famille d'Augustenbourg. Le duc Frédéric, comme nous l'avons raconté dans un chapitre précédent, dont les droits avaient servi de prétexte à l'intervention armée de la Prusse contre le Danemarck et motivé les revendications de l'Allemagne, avait dû quitter le sol du Slesvig-Holstein le jour où la Prusse vint s'y établir en maîtresse. Il s'était retiré en Allemagne, vivant dans la retraite, voyant ses dernières espérances évanouies par suite des victoires de la Prusse en 1870. Frustré, isolé et chagrin, il mourut subitement le 14 janvier 1880. La seule satisfaction qu'il lui fût réservé d'entrevoir peu de temps avant sa mort, ce fut l'union matrimoniale de sa fille avec le prince Guillaume de Prusse, fils aîné du Prince Impérial et par conséquent héritier futur du trône d'Allemagne et de Prusse. La cour d'Angleterre et les parents du prince Guillaume avaient favorisé ce mariage, qui donnait à la fille la perspective de régner un jour sur ces duchés à la défense desquels le père avait vainement consacré son existence. Au moment où il fut ques-

Digitized by Google

tion de cette union, l'Empereur Guillaume déclara ne pouvoir y donner son consentement qu'à condition que le duc Frédéric régulariserait sa position et celle de sa famille vis-à-vis de la dynastie prussienne de manière à prévenir toute perturbation ultérieure des rapports réciproques. Par suite, le duc rédigea une déclaration dans laquelle il disait que tous ses efforts n'avaient toujours tendu qu'à affranchir les Duchés de la domination danoise pour les réunir à l'Allemagne. Les Duchés étant devenus partie intégrante de la Prusse et, partant, unis à l'Allemagne, ses vœux étaient exaucés, attendu qu'il avait constamment subordonné ses intérêts personnels à l'idée nationale allemande.

Au moment où cette déclaration parvint à l'Empereur, le duc Frédéric venait de mourir. Son fils et héritier, le duc Ernest-Gonthier, ainsi que le frère du défunt, le prince Chrétien, gendre de la reine d'Angleterre, confirmèrent la déclaration, et reçurent en échange des indemnités pécuniaires. En même temps aussi, l'Empereur acquiesça au projet de mariage de son petit-fils avec la jeune princesse d'Augustenbourg. Cette union fut célébrée à Berlin le 27 février, après une solennelle entrée dans cette ville, entrée qui, pour bien des esprits, formait un singulier contraste entre les destinées du père et celles de la fille, celui-là expulsé de Kiel par un général du même souverain qui quinze ans plus tard préparait à celle-ci une réception royale dans la capitale de l'Empire.

Dans ce tableau de réconciliation avec trois des dynasties dépossédées, l'attitude de la quatrième, qui était la principale, faisait ombre. Le roi Georges de Hanovre, vivant dans l'exil, tantôt à Vienne, tantôt à Paris, persistait dans son attitude de protestation contre la prise de possession de son royaume par la Prusse, qui, de son côté, détenait la plus grande partie de la

Digitized by Google

fortune du roi. Celui-ci avait cependant abandonné tout projet d'hostilité effective. Avant la guerre de 1870, il avait licencié la légion formée sur le sol suisse et français d'anciens soldats ou de volontaires hanovriens ; il avait congédié les officiers qui lui étaient restés fidèles et remercié les agents qu'il entretenait, à titre officieux, en pays étranger. Le triomphe de la Prusse sur la France, la création de l'Empire allemand avaient dû anéantir ses dernières espérances, du moins pour un avenir prochain, sans pouvoir fléchir son opposition implacable à l'égard du nouvel ordre de choses. Il avait conservé un assez grand nombre de partisans fidèles dans le Hanovre, surtout dans les châteaux, mais aussi dans les campagnes et même dans quelques villes. Les élections en donnaient la preuve : à la chambre prussienne aussi bien qu'au parlement de l'Empire, siégeaient un certain nombre de députés formant le groupe des Guelfes et fournissant un appoint aux autres groupes de l'opposition.

Le roi Georges mourut le 12 juin 1878, huit jours après l'attentat qui avait failli coûter la vie à l'auteur de sa déchéance. Son fils et héritier suivit la ligne de conduite de son père. A la date du 10 juillet, il adressa au roi de Prusse — non à l'Empereur d'Allemagne — une lettre dans laquelle il réservait ses droits au trône du Hanovre, tout en déclarant que, vu les obstacles qui s'opposaient à sa prise de possession du pouvoir, il porterait le titre de duc de Cumberland, lequel lui appartenait comme membre de la famille royale d'Angleterre. Quelques mois après, le 21 décembre, le prince épousa une des filles du roi de Danemarck. Une députation de l'aristocratie hanovrienne s'était rendue, à cette occasion, à Copenhague, et cette démonstration, en pays danois, nullement réconcilié avec

Digitized by Google

la Prusse, n'avait pas laissé d'irriter le monde officiel de Berlin.

Le duc de Cumberland, comme le plus proche agnat de la maison de Brunswick-Lunebourg, était l'héritier présomptif du trône de Brunswick, dont le titulaire, le duc Guillaume, était resté célibataire. Déjà, après la mort du roi Georges V, la presse allemande avait agité cette question de succession, et les organes les plus autorisés exposaient que le prince qui s'était déclaré en état d'hostilité envers l'Empereur d'Allemagne ne pouvait être admis à devenir souverain d'un État de l'Empire. L'influence du gouvernement prussien s'exerçait, dans le sens de cette doctrine, dans le duché de Brunswick, où l'on commençait à se préoccuper de l'éventualité d'une vacance du trône et d'un interrègne quelconque. Sous l'empire de ces influences, la diète du Brunswick adopta, le 15 février 1879, une loi instituant, pour le cas de vacance du trône, un conseil de régence, en même temps qu'elle déférait, pour la durée du provisoire, le commandement des troupes du duché à l'Empereur d'Allemagne. C'était là, le public ne s'y trompait pas, la première étape de la déchéance du duc de Cumberland.

Le duc régnant du Brunswick mourut le 18 décembre 1884 dans son château, dans la Silésie prussienne. Aussitôt les éventualités prévues se produisirent. Un général prussien prit militairement possession du duché. Le conseil de régence, opposé aux prétentions du duc de Cumberland, établit ses rapports avec le cabinet de Berlin, duquel il reçut l'investiture et les instructions. Le duc de Cumberland, par manifeste du 18 octobre, notifia son avènement dont personne ne tint compte, ni à Brunswick, ni à Berlin. La majorité de la diète du duché était hostile à l'héritier légitime, et, pour peu que l'impulsion en eût

Digitized by Google

été donnée de Berlin, toute prête à voter l'annexion du duché à la Prusse. Le provisoire, d'après la loi, ne pouvant durer qu'une année, au bout de laquelle la diète avait à procéder à l'élection d'un régent, le prince de Bismarck résolut de faire prononcer par le conseil fédéral la déchéance du duc de Cumberland. Ce prince, il est vrai, avait déclaré à plusieurs reprises qu'il acceptait pour le duché de Brunswick la constitution de l'Empire avec toutes les obligations contractées à ce sujet par le duc défunt. A Berlin, on objectait qu'ayant maintenu ses droits dans le Hanovre, pays devenu partie intégrante de la couronne de Prusse, le duc de Cumberland se trouvait toujours en état de guerre avec le roi de Prusse et ne pouvait, pour cette raison, prendre place parmi les souverains confédérés du roi Guillaume. Ces arguments rallièrent la presque unanimité des voix du conseil fédéral, la diète de Brunswick y ayant adhéré d'avance. Cette assemblée nomma, par suite, le 21 octobre 1885, pour régent du duché un neveu de l'Empereur Guillaume, le prince Albert de Prusse, qui prit les rênes du gouvernement le 2 novembre. L'avenir dira si cette régence aura été le prélude de la création d'une secondogéniture de la branche royale de Hohenzollern, ou celui d'une incorporation à la monarchie prussienne; en tout cas, elle constitue pour le présent un succès de plus à l'actif, déjà si considérable, du règne de l'Empereur Guillaume.

Parmi les ennemis de l'Empire, dans les premières années de son existence, il convient de faire une place à part aux habitants danois du Slesvig du Nord. On se rappelle que l'Empereur Napoléon, comme médiateur entre la Prusse et l'Autriche, en 1866, avait obtenu l'insertion dans le traité de Prague de deux clauses, l'une fixant le Mein comme limite à la supré-

Digitized by Google

matie prussienne en Allemagne, l'autre laissant aux populations du Nord-Slesvig la faculté de se prononcer par le suffrage universel pour la rétrocession de leurs districts au Danemarck. La politique prussienne, dès l'origine, avait subi avec impatience ces deux conditions et s'était appliquée à les éluder. La déchéance de l'Empereur Napoléon, en 1870, permit au cabinet de Berlin de se dégager de ces clauses gênantes pour sa liberté d'action et ressenties comme des blessures faites à son amour-propre. Avec le médiateur disparaissaient les considérations auxquelles le cabinet de Berlin avait dû céder en 1866. A la Confédération du Nord allant jusqu'au Mein s'était substitué l'Empire allemand s'étendant jusqu'aux Alpes. Restait l'article 5 du traité de Prague relatif au Slesvig du Nord. La cour de Copenhague avait fait des démarches réitérées en vue de régler la question au gré des habitants danois : le prince et la princesse royale avaient fait à Berlin plusieurs visites, au cours desquelles la question avait été agitée, sans recevoir une solution, que la Prusse était d'ailleurs décidée à repousser.

Au congrès de Berlin de 1878, le cabinet de Berlin avait eu occasion, ainsi qu'on le verra plus loin, de servir les intérêts de l'Autriche en lui accordant l'occupation de la Bosnie et de l'Herzégovine. Le cabinet de Vienne fut bientôt mis en situation de reconnaître ce service. La Prusse avait toujours décliné l'intervention étrangère dans l'exécution du traité de Prague : ce traité n'avait-il pas été signé avec l'Autriche seule ; avait-on dès lors à rendre compte sur cette matière à d'autres puissances ? Poser ces questions, c'était y répondre dans le sens des désirs de la Prusse. Aussi le cabinet de Vienne, dans l'été de 1878, informa-t-il la cour de Berlin qu'il était tout disposé à lui être agréable. Par suite il fut signé à Vienne, le 11 octobre,

Digitized by Google

un traité par lequel l'Autriche, accédant au vœu de l'Empereur Guillaume, et les deux puissances désirant resserrer leurs liens d'amitié, convenaient d'abroger la clause de l'article 5 du traité de Prague relative à la rétrocession au Danemarck des districts danois du Slesvig du Nord. Cet arrangement enleva aux quelques députés danois du parlement allemand leur meilleure arme : ne pouvant plus invoquer le traité de Prague, il ne leur restait, pour justifier leurs revendications, que l'appel au principe de la nationalité : argument qui ne trouvait guère d'écho dans une assemblée très peu accessible aux réclamations des populations non allemandes.

Les habitants de l'Alsace-Lorraine en avaient pu faire l'expérience : bien qu'étant de race allemande, ils ne pouvaient se faire à l'idée d'une séparation définitive avec la France. De même que leurs ancêtres de 1814, les Alsaciens de 1870 se montraient hostiles à l'Allemagne. Les conquérants s'étaient fait illusion pendant les premiers temps : l'identité d'origine, croyaient-ils, formerait promptement le pont pour un rapprochement sincère, qu'une administration modèle réussirait sûrement à effectuer. Le prince de Bismarck leur promettait même une somme d'autonomie dont ils n'avaient jamais joui sous le régime français ; il se présentait comme leur avocat et les défendait contre les ardents qui voulaient procéder par les moyens violents. Ce fut peine perdue. Dans les premiers temps, les députés alsaciens-lorrains dédaignaient même de siéger au parlement ; leurs mandants se montraient insoumis et revêches et faisaient le vide autour des fonctionnaires, des officiers et des immigrants allemands. Ce n'est qu'à la longue que les députés des provinces conquises reconnurent la nécessité de prendre part aux travaux du parlement pour y défendre leurs

Digitized by Google

intérêts, en se coalisant avec d'autres groupes, tels que les catholiques, les Guelfes, les Danois et les Polonais. La dictature avait pris fin en 1874. On introduisit en Alsace-Lorraine la constitution de l'Empire, et l'on créa en même temps une assemblée consultative composée des délégués du pays. Le gouvernement de Berlin appliquait le principe de la décentralisation : Strasbourg devint le siège d'un lieutenant de l'Empereur, qui s'entourait de ministres et administrait le pays indépendamment de la chancellerie allemande. Il ne paraît pas jusqu'ici que tous ces efforts aient produit un changement notable dans l'esprit des populations. Leurs députés, en tout cas, persévèrent dans une attitude d'hostilité systématique, et on les trouve toujours dans les rangs de l'opposition, toutes les fois qu'il s'agit de combattre la politique du gouvernement. L'Empereur Guillaume s'est rendu, plusieurs fois en Alsace-Lorraine, soit pour présider à des solennités locales, soit pour diriger des manœuvres militaires. Il y a toujours trouvé un accueil respectueux, hommage rendu à son grand âge et à son caractère personnel. Mais l'éloignement des masses n'a pas diminué dans l'espace de quinze ans ; les populations n'ont pas cessé de manifester, d'une façon ostensible, qu'elles subissent les conséquences de la conquête, et qu'elles n'acceptent cet état de choses que comme une situation provisoire. Le chancelier de l'Empire met les députés d'Alsace-Lorraine au premier rang des « ennemis de l'empire ».

A côté d'eux, sinon au-dessus d'eux, se placent au même titre les Polonais des provinces de Posen et de la Prusse orientale. La politique adoptée par le gouvernement prussien à l'égard de ses sujets polonais a souvent varié dans une période de soixante-dix ans, c'est-à-dire depuis le traité de Vienne, qui

Digitized by Google

au nom de l'Europe, a ratifié les divers partages de la Pologne, opérés antérieurement par la Russie, l'Autriche et la Prusse. Parfois on semblait disposé à faire administrer le grand-duché de Posen par des gouverneurs polonais et dans le sens de la nationalité polonaise ; puis on abandonnait ces projets pour appliquer le régime tout opposé de la germanisation, c'est-à-dire de l'administration exclusivement allemande, avec mission d'extirper ou du moins de refouler le plus possible l'élément polonais. La tâche des gouvernants s'y compliquait d'ailleurs d'antagonismes religieux. La grande majorité des Polonais appartiennent à l'église catholique, tandis que les fonctionnaires prussiens et la minorité allemande du pays sont protestants : de sorte qu'au cours des années, dans le langage politique, polonais et catholique, d'un côté, allemand et protestant, de l'autre, devinrent des termes identiques.

Les insurrections qui, après 1830, éclatèrent successivement dans les provinces polonaises de la Russie et de l'Autriche eurent leur contre-coup dans la province de Posen. Si l'ordre extérieur y fut maintenu par les autorités prussiennes, les conspirations, dirigées par l'émigration polonaise de Paris, y trouvaient de nombreux partisans. A la suite d'un procès de complot, un certain nombre de Polonais étaient détenus dans la grande prison de Berlin, lorsque, le 18 mars 1848, la capitale de la Prusse devint le théâtre de troubles sanglants. Les changements qui s'opérèrent alors dans l'organisation du gouvernement prussien, produisirent aussi leurs effets sur l'administration de la province de Posen, où d'ailleurs, sous le coup des événements de Berlin, l'insurrection sévissait en plein. Pour apaiser ces troubles, le roi Frédéric-Guillaume IV consentit à donner à la province une organisation



Digitized by Google

nationale, et il y envoya à cet effet un commissaire spécial. C'était une tâche ingrate et condamnée d'avance à demeurer stérile. Une portion de la province étant habitée par de nombreux Allemands, on voulait tracer une ligne de démarcation pour créer deux régions administratives, l'une allemande, l'autre polonaise. Cette tentative échoua devant la résistance, tantôt de l'une, tantôt de l'autre des deux nationalités. Il fallut y renoncer, et finalement on se décida à réprimer par les armes la révolte des Polonais.

Les projets de réorganisation polonaise furent ainsi écartés pour toujours. Depuis 1849, le gouvernement prussien s'efforcait, au contraire, de substituer partout l'élément allemand à l'élément polonais et de faire prédominer la langue allemande dans l'administration locale, dans l'église et dans l'école. Ce régime, qui avait prévalu avant 1848, se soutint plus facilement tant que la Prusse était une monarchie absolue; mais il devait rencontrer un nouvel obstacle dans le régime constitutionnel, en vertu duquel la province de Posen, comme toutes les autres provinces de la monarchie, était appelée à envoyer ses députés à la diète de Berlin. Les districts polonais nommaient naturellement des députés de leur nationalité et de leur église, lesquels formaient, au sein des chambres prussiennes, un groupe d'opposition, numériquement faible, mais non sans influence par la tenacité de ses efforts et en raison du contingent de voix qu'il fournissait aux autres adversaires du gouvernement.

La Prusse orientale et la province de Posen, qui, conformément au pacte de 1815, étaient restées en dehors de la Confédération germanique, ne conservèrent pas cette position distincte sous le règne du roi Guillaume. Elles furent, en 1867,

Digitized by Google

jointes au territoire de la Confédération de l'Allemagne du Nord, et, en 1871, à celui de l'Empire allemand. Dans ces deux occasions, les députés polonais protestèrent de la manière la plus formelle, en invoquant les manifestes et les promesses du roi Frédéric-Guillaume III. Ils prétendaient que leur province avait droit à un gouvernement autonome et polonais, et qu'elle ne voulait pas se fondre dans l'Empire allemand.

Ces prétentions furent péremptoirement repoussées par le gouvernement. Toutes les fois que la question était portée à la tribune, M. de Bismarck exposait que ce que les chefs du parti polonais visaient, c'était au fond la séparation de leur pays d'avec la Prusse et le rétablissement d'une Pologne indépendante avec les limites de 1772. Un semblable projet, disait le chancelier, impliquerait pour la monarchie la perte des embouchures de la Vistule, de Dantzig, de Thorn et même de la Prusse orientale, les revendications polonaises devant séparer cette dernière province des provinces de Poméranie et de Brandebourg. La Prusse, Etat allemand, aurait préféré ne pas renfermer l'élément dissolvant du polonisme ; elle ne saurait toutefois, pour atteindre ce but, renoncer à une possession devenue pour elle une nécessité politique et stratégique.

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, l'antagonisme de race dans les provinces à populations polonaises et allemandes se compliquait de l'antagonisme entre catholiques et protestants. Le prêtre polonais, unissant ses efforts à l'agitation politique des hautes classes polonaises, luttait à la fois contre les adversaires de sa race et de sa religion ; à la longue il était difficile de distinguer si le député polonais, envoyé au parlement de Berlin, avait été élu pour défendre la cause de la Pologne ou celle de l'église catholique. On verra plus loin

Digitized by Google

comment cet état de choses contribua à provoquer et à prolonger le grave conflit qui dès 1871 avait éclaté entre le gouvernement de l'Empire et l'église catholique.

Depuis la création de l'Empire allemand, les deux nationalités n'ont cessé de se livrer une lutte acharnée, s'accusant l'une l'autre d'opprimer la nationalité adverse. L'élément allemand a-t-il gagné du terrain, comme le prétendent les Polonais ? le contraire a-t-il eu lieu, ainsi que l'affirme le gouvernement prussien ? Comme cette question était sans cesse l'objet de débats passionnés à la tribune et dans la presse, le cabinet de Berlin prit, dans le cours de l'année 1885, une détermination d'une gravité exceptionnelle : l'expulsion en masse du territoire prussien des Polonais émigrés de Russie et d'Autriche, dont le nombre augmentait dans les provinces prussiennes où prédomine déjà la race polonaise.

La mesure produisit une émotion toute naturelle en raison des intérêts multiples qu'elle affectait et des principes moraux qu'elle heurtait. On devait bientôt apprendre que les expulsions se rattachaient à un ensemble de mesures législatives contre le polonisme. Le 16 janvier 1886, en ouvrant la session des chambres prussiennes, l'Empereur Guillaume déclarait : « Le refoulement de l'élément allemand par l'élément » polonais dans quelques provinces de l'Est impose au gouver- » nement le devoir de prendre des mesures de nature à ga- » rantir l'existence et le développement de la population alle- » mande ».

Quelques semaines avant que le roi prononçât ces paroles, la question des expulsions avait été portée par les députés polonais devant le parlement de l'Empire. Les affaires de domicile et de séjour des étrangers étant, d'après la constitution,

Digitized by Google

du ressort de la législation impériale, le parlement était compétent pour en décider. Tel n'était pas l'avis du gouvernement et de l'Empereur. Nous avons rapporté de quelle manière le monarque intervint directement en contestant au parlement le droit de s'ingérer dans les actes de gouvernement du roi de Prusse. Malgré cette défense, au mois de janvier, il s'engagea sur ce sujet une vive discussion, dans laquelle les catholiques et les libéraux progressistes prirent fait et cause pour les Polonais. Deux jours après le discours royal aux chambres prussiennes, le parlement de l'Empire vota, à une grande majorité, une motion par laquelle il déclarait les expulsions ni justifiées ni conformes aux intérêts nationaux de l'Empire allemand.

A l'exemple de l'Empereur, les chambres prussiennes s'élevèrent contre la résolution du parlement, non en l'attaquant directement, mais en faisant d'avance acte d'adhésion aux mesures que le discours d'ouverture avait annoncées contre le polonisme. A cette occasion le prince de Bismarck déclara en propres termes qu'il s'agissait d'une véritable campagne contre l'élément polonais. « Nous avons constaté », disait-il, « que tous les efforts pour gagner la noblesse polonaise à l'Al- » lemagne ont été stériles, et qu'il faut changer de système, » diminuer la population polonaise afin d'augmenter la popu- » lation allemande. Nous avons assez de nos Polonais à » nous ; il faut nous débarrasser des Polonais étrangers. » C'est une mesure politique que nous maintiendrons éner- » giquement, et vingt votes du parlement de l'Empire n'y » changeront rien. »

Les mesures législatives ne se firent pas attendre. Plusieurs projets de loi, déposés par le gouvernement prussien, avaient pour objet la création d'un fonds de cent millions de marcs pour

Digitized by Google

acheter les terres des Polonais dans le but d'y établir des colons allemands et pour construire des écoles et des églises allemandes ; un autre projet enlevait aux communes polonaises le droit de nommer les professeurs de leurs collèges et de leurs écoles, et transférait ce droit au gouvernement.

De ces divers projets c'est celui relatif à l'achat de propriétés en vue d'y appeler des colons allemands qui suscita la plus vive sensation. Ces propriétés, dans la province de Posen, sont en majeure partie celles de l'aristocratie polonaise, et elles sont grevées d'hypothèques. L'État compte donc profiter, pour les acquérir, de la pénurie de leurs propriétaires, qu'il considère comme les ennemis de l'Empire allemand. C'est une sorte d'expropriation dans un but politique.

Vivement combattues, au point de vue humanitaire et beaucoup aussi à celui des principes conservateurs, ces mesures ne pourront, en tout cas, produire que dans un avenir très éloigné l'effet qu'en attend le gouvernement prussien. Elles ne feront pas disparaître l'antagonisme entre les deux races et ne supprimeront pas non plus la question polonaise, qui n'est pas uniquement prussienne et allemande mais aussi russe et autrichienne, et qui pourra renaître avec toute grande secousse en Europe, en se posant sous la double forme internationale et révolutionnaire.

Il faut remarquer que la question polonaise a eu pour effet de mettre à jour un certain désaccord entre la représentation nationale de l'Empire allemand et les chambres prussiennes. Ce n'est pas la première fois qu'un fait de ce genre se produit. En 1848, l'Assemblée nationale de Prusse s'était élevée contre les empiètements du parlement allemand de Francfort ; aujourd'hui encore, d'après ce qui vient de se pas-

Digitized by Google

ser, il semble que les chambres prussiennes soient plus prussiennes qu'allemandes.

Par leur attitude dans le parlement, c'est-à-dire par leur opposition à la politique du gouvernement, les groupes dont nous venons de parler devenaient naturellement gênants et incommodes : Guelfes, Danois, Alsaciens-Lorrains et Polonais s'attiraient ainsi le nom d'ennemis de l'Empire. La même qualification fut encore décernée au groupe le plus compacte de l'opposition, aux députés catholiques qui forment le parti du centre. L'action de ce parti se rattache au grand conflit entre l'État et l'Église dans l'Empire allemand, conflit dont nous allons parler.

Digitized by Google

## CHAPITRE DIX-SEPTIÈME

### L'EMPEREUR ET LE PAPE
### 1871 — 1886

L'Etat et l'Eglise sous Frédéric-Guillaume III. — L'idée de l'Etat prussien et la Papauté. — Variations de la politique prussienne à l'égard du Vatican. — Frédéric-Guillaume IV et l'Eglise catholique. — Les catholiques en 1848. — Garanties constitutionnelles. — Avènement du roi Guillaume. — Premières années de paix religieuse. — Influence des événements d'Italie et de la guerre d'Autriche. — Méfiances entre le gouvernement et les catholiques. — Naissance du parti du centre. — Pétition contre les couvents. — Le concile du Vatican. — Dissidences au sein du catholicisme allemand. — Les évêques allemands d'abord contraires, ensuite soumis au dogme de l'infaillibilité. — La secte des vieux-catholiques. — Hostilité du protestantisme. — La question religieuse compliquée de la question nationale. — L'Empereur protestant. — Les catholiques et les élections de 1871. — L'Empereur mécontent de l'occupation de Rome par les Italiens. — Le parlement allemand se prononce pour la non-intervention. — Les garanties constitutionnelles repoussées par le parlement et le gouvernement. — Le Pape félicite l'Empereur. — Le Pape et le parti du centre. — Rupture et conflit. — Illusions du gouvernement allemand. — Premières mesures contre Rome. — La lutte pour la culture. — Le cabinet de Berlin veut associer les gouvernements étrangers à sa politique. — La future élection du Pape. — Démêlés avec la France, l'Italie et la Belgique. — Mesures législatives. — L'expulsion des Jésuites. — Lois de mai 1873. — Faveurs accordées à la secte des vieux-catholiques. — Opposition du Pape et des évêques. — Correspondance entre le Pape et l'Empereur. — Arrestations et révocations des évêques. — L'évêque de Mayence et la fête de Sedan. — Conséquences désastreuses du conflit. — Revirement à Berlin. — Le danger socialiste. — La mort de Pie IX. — Les attentats contre l'Empereur. — Correspondance de Léon XIII avec l'Empereur et le Prince Impérial. — Rapprochement des deux cours. — Négocia-

Digitized by Google

tions entre Berlin et Rome. — Premières concessions du cabinet de Berlin. — Modifications des lois de mai. — Catholiques et progressistes. — Le Prince Impérial au Vatican. — Nouvelles concessions du cabinet allemand. — Les archevêques de Cologne et de Posen. — La question des îles Carolines. — Le cabinet de Berlin propose le Pape comme médiateur. — Habileté de la diplomatie prussienne. — La décision du Pape acceptée par les deux parties. — Témoignages de gratitude du Pape. — Sur le terrain religieux il maintient toutes ses exigences. — Nouvelles concessions du gouvernement. — Les lois de mai abandonnées. — Quinze années de législation stérile. — Le gouvernement bat en retraite. — Une erreur du règne.

Pendant le règne du roi Frédéric-Guillaume III, père de l'Empereur Guillaume, les rapports entre la cour de Berlin et le Vatican présentent deux périodes différentes. Au Congrès de Vienne en 1815, le roi de Prusse avait été un des soutiens les plus énergiques de la restauration du pouvoir temporel du Pape. La Prusse ayant définitivement acquis par ce traité européen les pays rhénans et le grand-duché de Posen, provinces en majeure partie catholiques, il était d'un haut intérêt pour le cabinet de Berlin d'entretenir des rapports amicaux avec le Saint Siège et de régler d'une manière satisfaisante les intérêts religieux de ses nouveaux sujets. C'est dans ce but que fut conclu en 1821 le concordat établissant les diocèses et leurs dotations. Ces arrangements, nécessités par des intérêts politiques majeurs, ne pouvaient, d'un autre côté, supprimer l'antagonisme religieux entre le gouvernement protestant de Berlin et la Curie romaine, entre le roi, chef de l'église protestante de Prusse, et le Pape, chef de l'église catholique. L'idée même de l'État prussien, tel qu'il a été créé par ses princes-Électeurs et par ses rois, se heurte à celle de la Papauté, en tant qu'elle attribue à cet État une sorte d'omnipotence législative qui prétend embrasser tous les domaines et tous les

Digitized by Google

éléments de la vie publique et sociale. La manière dont les différents souverains prussiens usaient de ce pouvoir absolu en matière de législation déterminait la nature de leurs relations avec le Pape et l'épiscopat. Tant qu'ils s'abstinrent d'une trop grande ingérence dans les affaires catholiques, ces relations demeurèrent pacifiques ; elles sont devenues mauvaises et ont engendré des conflits dès qu'ils se sont engagés dans la voie contraire. C'est ce qui se produisit vers la fin du règne de Frédéric-Guillaume III. La question des mariages mixtes entre catholiques et protestants, et l'orthodoxie de l'enseignement des professeurs de la faculté de théologie de Bonn, envisagées par les évêques d'après les lois de l'église de Rome, tandis que le gouvernement prussien entendait les juger au point de vue des juristes de l'Etat protestant, firent naître un grave conflit, au cours duquel les archevêques de Cologue et de Posen furent arrachés de leurs sièges et déclarés prisonniers d'Etat.

Tout autre fut le système adopté par le roi Frédéric-Guillaume IV. Le premier soin de ce souverain, lors de son avènement en 1840, fut de faire la paix avec Rome, d'abandonner à l'Église le règlement de questions qui touchaient au dogme et à la conscience religieuse, et de rendre les deux prélats prisonniers à leurs diocèses. En même temps il établit au ministère des cultes une direction spéciale pour les affaires catholiques composée de fonctionnaires appartenant à cette église. Depuis les deux pouvoirs vivaient en paix et satisfaits l'un de l'autre. Le roi et son gouvernement n'eurent pas à regretter leur mansuétude. Dans la période troublée de 1848 et dans les années qui suivirent, les contrées catholiques de la Prusse nommèrent en majeure partie des députés conservateurs. « C'est à la fidélité de mes sujets catholiques »,

Digitized by Google

disait plus tard le roi Frédéric-Guillaume IV, « que je dois la » conservation de mon trône ». Afin de les en récompenser, il fit introduire dans la constitution prussienne de 1850 trois articles garantissant à l'église catholique une autonomie pleine et entière, en même temps que la liberté absolue des rapports entre l'épiscopat et le Saint Siège.

C'est de cet état de choses, satisfaisant pour toutes les parties, qu'hérita le roi Guillaume, qui en manifesta son contentement, en 1861, aux évêques catholiques venus à Kœnigsberg pour le complimenter à l'occasion de son couronnement. Il s'exprima encore dans le même sens, au mois d'avril 1866, devant les archevêques de Cologne et de Posen, nouvellement nommés, qui venaient prêter entre ses mains le serment d'usage. Ce moment marque la limite de cette période de calme et de concorde entre l'État et l'Église. Les événements d'Italie, les dangers que courut le pouvoir temporel du Pape, l'alliance de la Prusse avec l'Italie, les défaites de l'Autriche catholique et son exclusion de l'Allemagne produisirent une profonde émotion au sein de l'épiscopat et des populations de l'Allemagne catholique. Dans l'ancienne Confédération, l'Autriche catholique était puissance présidiale, et la population catholique égalait en nombre la population protestante. A la suite de la guerre, l'Autriche ne faisant plus partie de l'Allemagne, la population protestante y prédominait et une puissance protestante y tenait le sceptre. Il y avait là des causes d'appréhensions et de méfiances, qui devaient engendrer des conflits le jour où l'État protestant ferait par trop sentir sa main à l'Église. Nous devons ajouter que cette froideur des catholiques à l'égard de la nouvelle Confédération, créée sous les auspices de la Prusse, provoqua dès l'origine l'hostilité du parti libéral et uni-

Digitized by Google

taire, qui voyait dans les catholiques les adversaires de l'unité allemande au berceau, en même temps que les partisans de l'Autriche, nullement réconciliée encore avec son vainqueur. Les mêmes méfiances régnaient dans les hautes régions du pouvoir à Berlin, M. de Bismarck les y avait apportées de Francfort, où il était naguère le représentant de la Prusse auprès de la diète germanique. Pendant le conflit qui à cette époque divisait le gouvernement badois et l'église catholique, il s'était employé en faveur de la résistance: à ses yeux, il s'agissait de la cause de tous les gouvernements protestants visés par le clergé catholique.

A partir de 1867, l'antagonisme des deux partis se fit jour dans les chambres prussiennes, ainsi que dans le parlement de la Confédération du Nord. Les députés catholiques y formaient un groupe à part, réglant leurs votes sur le degré de sollicitude et de faveur que la majorité manifestait pour les intérêts de l'Église. D'aussi bonnes dispositions, nous venons de le dire, n'existaient pas dans les rangs de la majorité libérale et protestante: c'est de ce côté que partit le signal de la lutte.

Dans la session de 1869, la chambre prussienne fut saisie d'une pétition d'ouvriers demandant la suppression des couvents et des congrégations religieuses. La commission des pétitions, par l'organe de son rapporteur, membre du parti libéral, conclut, sauf quelques modifications, dans le sens des pétitionnaires. C'était violer la constitution, qui accordait le droit d'association à tous les citoyens sans exception: les ministres eux-mêmes l'avaient reconnu et s'étaient prononcés contre la pétition. Elle fut finalement ajournée par le parti libéral, qui craignait de contrarier l'union du sud catholique avec le nord protestant par un acte d'hostilité manifeste et,

Digitized by Google

pour ainsi dire, gratuit. L'occasion d'ouvrir la lutte ne tarda pas à se présenter sur un plus vaste terrain.

En 1869, on était à la veille de la réunion du concile du Vatican, qui, d'après ce qu'on prévoyait, devait prendre des décisions importantes relativement au pouvoir spirituel du Pape. Beaucoup d'esprits, adversaires de la Papauté, avaient pensé que l'anéantissement du pouvoir temporel du Souverain Pontife entraînerait l'amoindrissement de son pouvoir spirituel ; et ils étaient assez surpris de s'apercevoir que le Pape était, au contraire, bien plus porté à se servir de toutes les armes de son pouvoir spirituel pour ressaisir son pouvoir temporel, considéré par lui comme une des bases de son indépendance et de sa souveraineté pontificale. Il devenait évident aussi que l'attachement de l'épiscopat, du clergé et des fidèles augmentait avec les malheurs qui frappaient la personne du Pape Pie IX. D'un autre côté, parmi les théologiens les plus en vue en Allemagne se manifestaient des divergences avec le Vatican, qui attendaient, pour se produire, la réunion du concile. Ces dissidents jouissaient d'un grand crédit auprès des gouvernements protestants et surtout auprès du cabinet de Berlin, qui comptait sur leur influence pour modérer les décisions du concile et peut-être aussi pour répandre les germes d'un grand schisme. Prélats dissidents et cabinets protestants nourrissaient, on devait le supposer, l'idée d'une église catholique allemande, indépendante de Rome, avec un chef allemand, demeurant en Allemagne et, partant, sujet du futur Empereur d'Allemagne.

Le cabinet de Berlin s'exagérait — l'événement l'a démontré depuis — le crédit des prélats dissidents auprès du clergé et des fidèles ; il croyait que ceux-ci, le jour où ils seraient mis en

Digitized by Google

demeure de choisir, se déclareraient pour les théologiens allemands contre le Vatican. C'est sous l'empire de cette idée que le gouvernement prussien garda une attitude expectante à l'égard du concile, en refusant son concours à des propositions d'intervention préalable en vue d'exercer une pression sur le Pape et ses conseillers. De toutes les décisions futures du concile celle qui concernait le dogme de l'infaillibilité était tout particulièrement l'objet des préoccupations des cabinets. La conviction générale était que la proclamation de ce dogme porterait les coups les plus funestes à l'autorité et à la souveraineté des gouvernements. Ceux-ci croyaient donc faire acte de défense légitime en mettant en mouvement à Rome tous les ressorts de leur influence et de leur crédit pour prévenir une décision qu'ils considéraient comme un malheur universel.

L'épiscopat allemand, à l'origine du débat, n'était pas très favorable à la proclamation du dogme, qui, à ses yeux, comme à ceux des partisans de cette décision, n'apportait aucune innovation dans le gouvernement ni dans les statuts de l'Église, et ne faisait que confirmer les décisions des conciles antérieurs. Apercevant le parti que les adversaires du catholicisme allaient tirer de cet acte du concile du Vatican, prévoyant les conflits qui en résulteraient avec les gouvernements protestants, les évêques allemands prirent à Rome une attitude modératrice, et se déclarèrent contre la promulgation du dogme. La majorité du concile ayant émis un avis contraire, ces prélats, par respect pour la personne du Pape, quittèrent Rome avant le vote définitif, mais en renouvelant leur avis opposé. Comme évêques et membres d'une assemblée délibérante, ils avaient accompli, dans la plénitude de leur liberté, un devoir de conscience. L'Allemagne protestante pensait que l'opposi-

Digitized by Google

tion avant le vote deviendrait schisme après ; elle se laissait abuser par des symptômes fallacieux, sans tirer des enseignements d'un passé assez récent. Trente ans auparavant, le conflit avec les archevêques de Cologne et de Posen avait donné naissance à une secte appelée allemande-catholique, qui avait produit une certaine agitation, soulevé des polémiques, amené quelques collisions locales ; mais au bout de quelques années on n'en parlait plus. La question du dogme de l'infaillibilité eut un effet analogue, un peu plus accentué toutefois en raison des éléments politiques et des passions de parti qui s'y étaient mêlés pour l'aggraver et l'envenimer. Sous les auspices d'un célèbre théologien de Munich, le chanoine Doellinger, et de quelques autres prêtres dissidents, se forma la secte des Vieux-Catholiques, qui s'intitulaient ainsi parce qu'ils prétendaient que le dogme de l'infaillibilité était une innovation, dont la proclamation était un acte révolutionnaire du Vatican, et qu'eux seuls étaient les vrais catholiques.

A Berlin, on espérait beaucoup de la nouvelle secte ; on se fondait sur la haute réputation des théologiens qui la dirigeaient, et l'on se croyait près de la réalisation du projet d'une nouvelle église indépendante de Rome, soumise au pouvoir civil, qui déjà concentrait dans ses mains l'épiscopat de l'église évangélique et protestante. Sous le coup de cette idée erronée, s'engagea une lutte, des plus graves et des plus curieuses des temps modernes, entre les deux grands pouvoirs dont l'antagonisme remplit l'histoire des siècles passés, et qui allaient se mesurer de nouveau au moment où le Pape devenait un prêtre sans défense matérielle, tandis que l'Empereur parvenait au pinacle de sa puissance.

La politique, nous venons de le dire, s'était emparée de la

Digitized by Google

question religieuse. L'Allemagne catholique était celle où survivait l'esprit d'autonomie et d'opposition à l'égard de la Prusse, qui travaillait à unifier le nord et le sud. La guerre avec la France n'avait pas eu, au début, les sympathies des catholiques: ils avaient toutefois fait leur devoir de patriotes dans les rangs de l'armée, du moment qu'il leur parut démontré que les victoires françaises porteraient atteinte à l'intégrité territoriale de l'Allemagne et spécialement à celle des États du Sud, les plus exposés par leur situation géographique. Bavarois, Badois, Rhénans, Westphaliens, catholiques de la Pologne et de la Silésie prussiennes se battaient contre la France, avec la même bravoure que leurs compatriotes protestants : ce fait fut reconnu plus tard en termes élogieux par l'empereur Guillaume et les chefs de son armée. Cependant, en dépit de cette confraternité d'armes, l'Allemagne protestante et, au premier rang, le parti national-libéral prirent la défaite de la France pour point de départ d'une sorte de guerre contre le catholicisme en général. « Après avoir vaincu l'Autriche catholique, » disaient-ils, « nous avons vaincu la France catholique ; après » celle-ci nous vaincrons le Vatican. » « L'empire allemand de » 1870 », disaient-ils encore, « ne devra ressembler en rien à » l'ancien Empire ; celui-ci était un rival, mais aussi un soutien » de la Papauté ; l'Empereur nouveau sera un empereur protes- » tant, l'Empire sera un empire protestant. » Ces propos et ces défis, manifestation des passions de parti, fournissaient imprudemment un aliment à la lutte déjà engagée sur le terrain théologique ; ils effrayaient le clergé allemand et lui faisaient regretter l'opposition faite au concile. Les catholiques se voyaient attaqués, débordés par des adversaires à la fois religieux et politiques ; on les jetait violemment dans l'opposi-

Digitized by Google

tion, et il n'y avait plus d'autre moyen pour eux que de s'unir en un parti, pour se défendre avec quelque espoir de succès contre la majorité des partis protestants. Telle est l'origine du parti qui se forma, au commencement de 1871, parmi les catholiques des divers États allemands ; il se donna le nom de « parti du centre », parce qu'il occupait les bancs du milieu de la salle du parlement.

Dans les élections générales pour le parlement de l'Empire en 1871, deux points figuraient en tête du programme catholique : la défense du pouvoir temporel du Pape et la défense de l'autonomie de l'Église. Relativement au premier point, des démarches pressantes avaient été faites auprès de l'Empereur Guillaume, alors à Versailles. De nombreuses pétitions lui étaient adressées : l'aristocratie catholique de Prusse le sollicitait de s'opposer à la prise de possession de Rome par les Italiens, Rome étant le dernier boulevard du pouvoir temporel des Papes. Personnellement l'Empereur n'était pas opposé à cette demande. On a pu voir, par le récit des événements depuis 1859, que Guillaume Ier ne sympathisait pas trop avec les efforts du parti unitaire en Italie, dont il considérait les agissements comme révolutionnaires et condamnait en particulier les agressions et les projets contre Rome. La politique prussienne depuis 1867 n'avait pas cessé d'être favorable au pouvoir temporel. « La population catholique de » l'Allemagne », écrivait M. de Bismarck au ministre prussien à Rome le 30 octobre 1867, « a le même droit que la popu- » lation évangélique à ce qu'il soit tenu compte de ses convic- » tions religieuses. Cette considération interdit à un État de » population mixte d'agir envers le chef de l'église catho- » lique de façon à blesser les cœurs des catholiques fidèles.



Digitized by Google

» Mais, pour prendre une position définitive, il est nécessaire, » avant tout, de nous assurer s'il restera à la Papauté une si- » tuation qui sera reconnue comme digne par la majorité » des catholiques de nationalité allemande. » Quinze jours après, le 15 novembre, le roi Guillaume, à l'ouverture des chambres prussiennes, déclarait que ses efforts tendaient à « donner satisfaction au droit qu'ont mes sujets catholiques à » ma sollicitude pour la dignité et l'indépendance du chef de » leur église. » L'Empereur Guillaume, à Versailles, ne reniait pas ces idées. Le Pape Pie IX, pendant la guerre, lui avait écrit à deux reprises, dans l'intérêt de la paix et de la réconciliation avec la France. L'Empereur avait accueilli ces démarches, sans leur donner une suite pratique, mais avec déférence et bienveillance envers le Souverain Pontife. Celui-ci avait essayé d'agir dans un esprit analogue auprès de l'épiscopat français. Les rapports entre l'Empereur et le Saint Père étaient donc sortis intacts de la guerre. L'occupation de Rome par l'armée italienne avait fortement indisposé l'Empereur ; et au quartier-général de Versailles on avait agité l'éventualité d'un asile à offrir au Pape dans quelque ville catholique de l'Allemagne. Au mois de février 1871, une députation des chevaliers catholiques de l'ordre de Malte s'étant présentée à Versailles pour solliciter l'intervention impériale en faveur de Pie IX, l'Empereur n'avait pas hésité à déclarer que ses opinions n'avaient pas changé à l'égard du Pape, chef spirituel de ses sujets catholiques ; qu'il considérait l'occupation de Rome comme un acte de violence, comme une usurpation de la part de l'Italie, et « qu'après la fin de la guerre, il examinerait, de concert avec » les autres souverains, les mesures à prendre contre ces agis- » sements. »

Digitized by Google

Un mois plus tard, après la signatures à Versailles des préliminaires de paix, les sentiments personnels de l'Empereur s'effacèrent devant les calculs politiques qui lui commandaient de détacher l'Italie de la France. Aussi, en ouvrant, le 21 mars, la première session du parlement allemand, il protesta de son intention de respecter l'indépendance de tous les autres peuples en ce qui touchait le règlement de leurs affaires intérieures. Ce désaveu de tout dessein d'intervention dans les affaires italiennes ne suffisait pas encore à la majorité protestante du parlement. Sur la proposition du chef du parti libéral, cette assemblée inséra dans l'adresse en réponse au discours impérial un paragraphe portant que « les jours d'ingérence dans la » vie intérieure des autres peuples ne reviendront, nous l'es- » pérons bien, sous aucun prétexte ni sous aucune forme ». Ce vote, émis sous les auspices, sinon sous l'inspiration directe, du chancelier de l'Empire, repoussait le premier des deux points du programme catholique ; le second point eut bientôt après le même sort. S'autorisant du précédent de la constitution prussienne de 1850, les catholiques, en présence de l'attitude de leurs adversaires et surtout de l'insistance que ceux-ci mettaient à accentuer le caractère protestant de l'Empire, proposèrent l'insertion dans la constitution de plusieurs articles garantissant l'autonomie et l'indépendance de l'église catholique. M. de Bismarck était absolument opposé à cette motion. Le parti catholique comptait dans son sein des Polonais, naturellement hostiles à l'absorption des provinces polonaises par l'Empire, des Bavarois, hostiles à la suprématie prussienne, des Guelfes, hostiles à la Prusse comme catholiques et comme anciens sujets du roi de Hanovre. Le parti catholique ou du centre était dirigé par un Hanovrien éminent, ancien ministre et avocat attitré du roi dé-

Digitized by Google

possédé. Aux yeux du chancelier, le parti catholique était donc composé d'ennemis de la Prusse et de l'Empire; l'église que ce parti défendait devenait la complice de ces ennemis; le Pape, chef de cette église, devenait un pouvoir politique ennemi, qu'il fallait combattre avec toutes les armes dont l'État disposait. D'ailleurs l'attitude de l'épiscopat allemand lui causait une grande déception. Les évêques, après avoir s'être prononcés contre la proclamation du dogme de l'infaillibilité, s'étaient inclinés devant la décision du concile et du Pape : ils s'étaient soumis et avaient promulgué dans leurs diocèses respectifs les décrets du Vatican, en exhortant les fidèles à s'y soumettre. Dans ces conditions, le chancelier ne crut plus utile de ménager le parti du centre. Il combattit la motion des catholiques relativement aux garanties constitutionnelles et la fit rejeter par la majorité du parlement, dévouée à sa politique.

Cependant la rupture avec le Saint Siège n'était pas consommée. Le Pape, au fond, n'y avait pas directement donné prise. Bien au contraire, à la date du 6 mars, Pie IX avait écrit à l'Empereur, à Versailles, pour le féliciter au sujet de sa nouvelle dignité et le remercier des sentiments d'amitié qu'il lui avait exprimés et qui, disait-il, « ne contribueront pas peu à » assurer la protection de la liberté et des droits de la reli- » gion catholique ». M. de Bismarck, s'efforçant de détacher du parti catholique les éléments purement politiques et antiprussiens, nourrissait l'espoir d'arriver à ce résultat en faisant des démarches auprès du Vatican. Il obtint, paraît-il, tout d'abord quelque succès : on semblait disposé, à Rome, à intervenir afin de modérer l'ardeur du parti du centre ; mais ce mouvement de la première heure fut de courte durée. Au Vatican, on renonça à l'idée de s'ingérer directement dans

Digitized by Google

les luttes parlementaires et d'affaiblir ou de désavouer un parti qui, en fin de compte, défendait les intérêts de l'Église contre les desseins du protestantisme.

La lutte s'engagea ainsi entre l'État et l'Église, entre l'Empereur et le Pape. Le gouvernement de Berlin, en l'entreprenant, avait pensé qu'il pourrait la restreindre aux limites d'une contestation purement politique, dans laquelle la papauté, attaquée de tous côtés et réduite à l'impuissance matérielle, devait sûrement succomber. Il ne voulait, disaient ses organes, que poser les limites entre les droits de l'État et l'Église, sans toucher à la religion ni à ses dogmes. Il devait, à l'exemple d'autres gouvernements, se convaincre et l'avouer, au bout de quinze ans, qu'on ne peut trouver de formule pour cette ligne de démarcation, qu'il s'agit là d'un problème insoluble, étant donnés les principes opposés invoqués de part et d'autre, et qu'une fois que le pouvoir séculier s'engage sur ce terrain, il est entraîné, en touchant au Pape, à toucher à l'Église et à la religion elle-même.

La lutte fut inaugurée, en 1871, par deux mesures importantes contre l'église catholique en Prusse. M. de Bismarck fit supprimer au ministère des cultes la direction catholique, qu'il accusait de défendre les intérêts de la Curie romaine contre l'État prussien, au lieu de défendre ceux de la Prusse ; il trouvait d'ailleurs incompatible avec leurs droits envers l'État la position de fonctionnaires qui, fils fidèles de leur église, s'étaient soumis aux décrets du concile du Vatican sur l'infaillibilité du Pape. Désormais les affaires du culte catholique devaient être examinées et traitées par des fonctionnaires n'ayant aucun engagement envers le Saint Siège et l'épiscopat.

La seconde mesure consistait dans le dépôt d'une loi par

Digitized by Google

laquelle l'inspection des écoles était enlevée aux ecclésiastiques pour être exercée par des fonctionnaires nommés par le gouvernement. En éloignant ainsi des écoles l'influence du clergé catholique, on donnait un encouragement aux dissidents. Dans plusieurs lycées, les professeurs, chargés par leurs évêques de donner l'instruction religieuse, avaient refusé d'enseigner le dogme de l'infaillibilité et, par suite, s'étaient vu retirer la mission canonique. Ces professeurs résistaient, et le gouvernement prétendait non seulement les maintenir dans leurs fonctions, mais encore obliger les enfants, contre le gré de leurs parents, à assister à un enseignement qui n'était plus conforme aux préceptes de leurs chefs spirituels. Ainsi, en quelques mois, dès le commencement des hostilités, l'État avait déjà transgressé les bornes de son domaine pour entrer sur celui des croyances religieuses. A partir de ce moment les événements vont se précipiter. Dignité, croyances et amour-propre sont engagés des deux côtés ; aux rigueurs de l'Etat vont répondre les résistances du clergé, et les mesures du gouvernement, de sévérité en sévérité, vont tourner en persécution du clergé et du catholicisme.

Les professeurs dissidents sont excommuniés par les évêques. Le gouvernement intervient pour obliger ces derniers à rapporter l'excommunication, qui, à ses yeux, n'est pas une peine purement ecclésiastique. Les évêques refusent, et l'épiscopat prussien tout entier réclame et proteste. Le gouvernement en est revenu à la politique de la fin du règne de Frédéric-Guillaume III : l'État est souverain et peut ordonner, légiférer en toute matière ; l'Église, l'épiscopat doivent se soumettre à la loi de l'État, quelle qu'elle soit. Les évêques, les prêtres qui s'y refusent sont considérés et traités comme rebelles à l'État

Digitized by Google

et au roi. L'Empereur Guillaume, persuadé que le loyalisme du clergé catholique est en défaut, adopte entièrement la manière de voir de ses ministres et place à la tête du département des cultes, M. Falk, juriste protestant, qui va traiter en juriste les rapports entre l'Église et l'État. On se propose cette fois de vider à fond la vieille querelle entre l'Empereur et le Pape, d'établir le premier comme maître du second. C'était une lutte, disait-on à Berlin, pour le bien de la civilisation, dont l'Église était dénoncée être l'ennemie jurée ; c'était une lutte pour « la culture » (*Culturkampf*), comme s'exprimait un député éminent du parti libéral avancé.

La campagne contre l'Église était conduite par le prince de Bismarck sur le terrain diplomatique et politique, et sur celui de la législation et de l'administration par le ministre des cultes. Le chancelier, reconnaissant la puissance toujours considérable de la Papauté, aurait voulu amener les autres gouvernements à une entente en vue de l'élection du Pape futur. Pie IX était vieux, sa fin semblait plus ou moins prochaine, le choix de son successeur présentait une importance particulière dans les circonstances actuelles. A cet effet le prince de Bismarck adressa, à la date du 14 mai 1872, une communication aux cabinets étrangers pour les inviter à se concerter sur le choix du candidat au siège pontifical. Les concordats et les décrets du concile du Vatican, disait-il, avaient modifié les rapports entre l'épiscopat et le Pape. Ce dernier était devenu, ce qu'il n'avait pas été jusque-là, un maître absolu, devant lequel les évêques s'inclinaient aveuglément, en acceptant la position de fonctionnaires d'un gouvernement étranger. C'était aux puissances européennes d'examiner si elles pouvaient admettre un état de choses incompatible avec leurs intérêts, et de se

Digitized by Google

concerter à l'avance sur la marche à suivre en cas de vacance du siège pontifical. Cette démarche, qui ne fut pas couronnée de succès, se rattachait à un système tendant à ne pas laisser l'Allemagne isolée dans la lutte avec Rome et l'Église. Bientôt des froissements se produisirent avec la France, dont l'épiscopat était accusé, à Berlin, de s'intéresser intimement à la résistance que le clergé allemand opposait au gouvernement impérial. Un autre incident diplomatique se produisit, au commencement de 1875, à propos de l'attitude du clergé belge et de quelques excès de fanatiques dans ce pays. Le gouvernement du roi Léopold déclina la demande que lui adressait le cabinet de Berlin de combler certaines lacunes de son code pénal pour punir plus efficacement ces excès. Le gouvernement italien, à son tour, fut sollicité par la chancellerie allemande, fortement irritée, à la même époque, par les discours et les brefs véhéments du Pape. Le prince de Bismarck ne voulait pas admettre que le Pape pût échapper à toute responsabilité à cet égard, et il pensait que la loi des garanties de 1871, rendue pour assurer la liberté du Souverain Pontife, était une loi italienne, d'un caractère intérieur et non international, et par conséquent susceptible d'être revisée et modifiée par le gouvernement italien. Le cabinet allemand demandait cette revision afin d'empêcher les empiètements du Pape sur les institutions des autres États. Cette démarche n'eut non plus aucune suite : le gouvernement italien, comme les autres cabinets, ne montra guère d'empressement à ajouter à ses nombreux embarras intérieurs celui d'un conflit nouveau avec l'hôte du Vatican et avec le parti du Pape.

Sur le terrain de la législation intérieure, le cabinet de Ber-

Digitized by Google

lin déploya, pendant ce temps, une activité sans relâche. Les efforts qu'il avait tentés pour détacher l'épiscopat du Pape ayant échoué, il s'appliqua à séparer le clergé inférieur des évêques et, finalement, les fidèles du clergé. Ces tentatives demeurèrent stériles en Allemagne comme elles l'avaient été dans d'autres pays : le gouvernement allemand devait en faire l'expérience. Les années de 1871 à 1876 présentent une longue série de lois et de décrets tendant à intimider et à assouplir le clergé catholique : en 1871, l'introduction du mariage civil, mesure qui répugnait fortement aux convictions religieuses de l'Empereur ; en 1872 promulgation comme loi d'Empire de la loi d'expulsion des Jésuites et des congrégations affiliées ; la loi excluant de l'enseignement les Jésuites et les congrégations ; la loi retirant aux curés l'inspection des écoles de leurs paroisses. L'année 1873 est la plus importante dans cette lutte contre l'Église : elle apporte les lois de mai, appelées ainsi d'après la date de leur promulgation. Par cette législation l'État intervient directement dans le gouvernement de l'Église et jusque dans les pratiques religieuses. Les articles de la constitution prussienne relatifs à l'autonomie de l'Église catholique sont modifiés au profit du contrôle de l'État, et enfin abrogés totalement l'année suivante. D'autres lois soumettent l'éducation du clergé aux règlements de l'État, restreignent le pouvoir disciplinaire des évêques à l'égard du clergé, enlèvent au Pape la haute juridiction ecclésiastique en instituant un tribunal laïque pour juger les membres du clergé soit dans leurs différends avec les évêques, soit dans les procès engagés par l'État contre les évêques et les prêtres. Une nouvelle formule de serment est établie pour les évêques.

Dans le cours de l'année 1874, une loi est rendue pour inter-

Digitized by Google

dire l'exercice de tout acte sacerdotal aux prêtres n'ayant pas fait acte de soumission aux lois de mai ; aux mêmes prêtres insoumis les traitements de l'État sont supprimés; une autre loi institue le gouvernement comme administrateur des évêchés devenus vacants par suite de la déposition de leurs titulaires; toutes les congrégations, à l'exception des ordres exclusivement hospitaliers, sont prohibées et bannies.

En même temps le gouvernement accorda toutes ses faveurs aux Vieux-catholiques. Cette secte, dans la période la plus brillante de son existence, comptait dans tout l'Empire à peine 40,000 partisans sur 16 millions de fidèles, avec environ quarante prêtres réfractaires au Pape et aux évêques. Bien que ces prêtres et leurs adeptes se fussent ouvertement séparés de Rome, le gouvernement les considérait comme catholiques au même titre que la grande masse des fidèles ; il reconnaissait leurs droits à la copossession des églises et des biens des fabriques ; il reconnaissait leur évêque, institué par un prélat schismatique de Hollande, et lui allouait un traitement sur le chapitre budgétaire du culte catholique romain.

Le clergé et le parti catholique dans le parlement usaient de représailles dans les limites de leur pouvoir : l'ardeur et la véhémence de leur résistance ne restaient pas en retard de l'action ministérielle, passionnée et dépassant souvent le but. Le Pape Pie IX prit, le premier, énergiquement le parti des évêques victimes de leur obéissance au Saint Siège. Il loua leur opposition aux nouvelles lois ecclésiastiques, déclara ces lois nulles, et excommunia les partisans de la secte des Vieux-catholiques. A mesure que le gouvernement prussien s'engageait davantage dans la politique d'hostilité, le langage du Pape devenait plus âpre. Le 24 juin 1872, sous le

Digitized by Google

coup de l'émotion que lui avaient causées les premières lois de mai, Pie IX, recevant les délégués d'une association catholique et allemande de Rome, s'exprima en termes amers sur la persécution des catholiques dans l'Empire allemand, qu'il disait avoir été préméditée et préparée de longue main. Il dénonça, en particulier, le prince de Bismarck comme en étant l'instigateur ; il disait lui avoir fait savoir qu'un triomphe sans modération n'est pas de longue durée. Puis, invitant les assistants à élever leurs prières vers le ciel pour attendre le secours du Très Haut, le Pape ajouta, en employant une métaphore de l'Ecriture : « Qui sait si bientôt une petite pierre ne se » détachera pas de la montagne pour écraser le pied du colosse ? » Bien des cours catholiques, dans le passé comme dans le présent, avaient entendu des reproches analogues sortir de la bouche du Pape, sans s'en émouvoir outre mesure. A Berlin, où l'on n'était pas habitué à de semblables critiques, on s'irrita de cette allocution au dernier point. Par une interprétation quelque peu forcée, on prit pour une offense envers la personne de l'Empereur un langage qui visait la politique religieuse du gouvernement impérial ; au discours du Pape on répondit par la rupture des relations diplomatiques.

Une fois encore, en 1873, à la suite des lois de mai de la même année, le Pape fit une démarche personnelle auprès de l'Empereur Guillaume. S'attachant à attribuer la responsabilité du conflit aux seules inspirations du prince de Bismarck, Pie IX voulait en appeler de l'Empereur mal informé à l'Empereur mieux informé. Il croyait savoir, disait-il, que l'Empereur n'approuvait pas les mesures adoptées par son gouvernement, mesures de nature à saper le trône impérial. Il parlait avec franchise, la vérité étant son drapeau, et son devoir

Digitized by Google

étant de dire la vérité à tous, même aux non-catholiques, » attendu que quiconque avait reçu le baptême appartient » d'une manière quelconque au Pape. » Cette lettre, loin d'apaiser le conflit, contribua à l'aggraver, en mettant l'Empereur en demeure de désavouer son chancelier et de reconnaître que celui-ci avait agi contrairement aux ordres de son souverain. Rien n'irritait autant l'Empereur que de mettre en question son autorité personnelle et la réalité de son initiative. De plus, ses convictions de protestant étaient froissées par le dernier passage de la lettre papale. Dans sa réponse en date du 3 septembre, l'Empereur s'éleva en termes fort vifs contre les allégations du Saint Père. Aucune mesure, disait-il, ne saurait être adoptée sans son assentiment. Ce sont les catholiques organisés en parti politique qui ont troublé la paix confessionnelle. Il sévira avec la plus grande sévérité contre ceux qui désobéiront aux lois. C'est le Pape qui est mal informé sur l'état des choses, c'est lui que l'Empereur engage à employer son autorité pour mettre un terme à une agitation qui n'a rien de commun avec la religion. Et, pour finir, l'Empereur s'élève contre toute relation commune avec le Pape : comme protestant, il ne reconnaît dans ses rapports avec Dieu d'autre intermédiaire que Jésus-Christ.

Ce fut le dernier échange de communications personnelles entre l'Empereur et Pie IX. Le conflit était entré dans sa période la plus aiguë. A chaque loi, à chaque décret qui les frappait, les évêques répondaient par des protestations ardentes et énergiques, supportant les amendes et les arrestations. De 1873 à 1877, tous les évêques prussiens furent successivement déposés par le gouvernement ; la plupart, quoiqu'en exil, continuèrent de régir leurs diocèses par l'intermédiaire de dé-

Digitized by Google

légués secrets. Le conflit prenait de plus en plus l'aspect et le caractère d'une guerre religieuse, de protestants à catholiques. L'Angleterre protestante se mit de la partie. Des meetings se tinrent dans plusieurs villes du royaume britannique dans le but de voter des adresses d'adhésion à l'Empereur Guillaume. En réponse à une de ces adresses, votée sous la présidence de lord John Russell, l'Empereur dit ouvertement qu'il conduisait son peuple dans une lutte, entreprise par maint Empereur allemand au cours des siècles passés.

Le clergé catholique des divers États allemands prit une part active à la lutte. L'évêque de Mayence, en 1874, à la veille de l'anniversaire de Sedan, envoya une circulaire à ses curés pour les inviter à s'abstenir de participer à la célébration de cette date patriotique. Ce n'est pas la victoire sur la France, c'est le triomphe sur l'église catholique qu'on veut fêter. « Qu'on nous conteste nos sentiments patriotiques ! plu- » tôt supporter cette injure que de profaner la religion pour un » semblable but ». Au sein du parlement allemand et des chambres prussiennes le clergé avait de nombreux représentants, qui se joignaient au grand parti du centre, dont le nombre, de 40 membres en 1869, s'élevait à près de 100 en 1878. A chaque élection générale, ce parti gagnait des voix, et il devint promptement une puissance, qui décidait souvent du sort des projets de loi du gouvernement en unissant ses voix à celles des autres groupes de l'opposition.

Dans le courant de l'année 1877, on commença à parler d'un revirement dans la politique religieuse. Un souci plus pressant préoccupait l'Empereur: l'agitation croissante du parti socialiste. Puis, en jetant un coup d'œil en arrière, le souverain et ses conseillers étaient bien obligés de reconnaître que les lois

Digitized by Google

de mai n'avaient en rien diminué la résistance du clergé, dont l'immense majorité avaient préféré l'exil, la révocation et la privation de traitement plutôt que de se soumettre à ces lois. La paix confessionnelle était profondément troublée. Le gouvernement avait cru n'avoir qu'à briser la résistance d'un petit nombre de chefs de l'ultramontanisme: il avait soulevé la presque totalité du clergé et des fidèles, inséparables de leurs évêques; des milliers de paroisses manquaient de curés ; on se réunissait dans les églises pour faire sa prière en l'absence d'un prêtre; les besoins religieux de nombreuses populations restaient sans recevoir satisfaction.

Le gouvernement ne pouvait demeurer indifférent à cette situation, qui contrariait tout particulièrement l'Empereur. Déjà on cherchait une issue, difficile à trouver sans blesser le prestige du gouvernement. Les catholiques désignèrent le ministre Falk comme le principal obstacle au rétablissement de la paix. C'est lui qui avait élaboré, déposé la plupart des lois de mai et s'était engagé sans retour dans la voie de l'agression et de la persécution. Ces idées, souvent exprimées à la tribune, soutenues par des personnages influents de la cour, firent peu à peu leur chemin. L'Empereur, si protestant qu'il fût, était lui-même trop partisan de l'orthodoxie religieuse pour ne pas éprouver une certaine sympathie pour les tendances analogues dans l'église catholique. A ses yeux aussi, les représentants de l'Église étaient nés conservateurs en matière politique: n'était-ce pas un état anormal que celui de tout un clergé rejeté dans les rangs de l'opposition, au milieu des adversaires politiques du gouvernement?

Le parti socialiste s'agitait; il avait réussi à envoyer plusieurs de ses chefs au parlement; ses affiliations avec les partis

Digitized by Google

analogues à l'étranger étaient constatées. Une loi tendant à empêcher la propagande socialiste avait été présentée en 1876 au parlement, qui l'avait repoussée grâce aux voix réunies des libéraux et des catholiques. En ouvrant, le 22 février 1877, la session du parlement, l'Empereur parla des « dangers que les » tendances anarchiques pourraient créer à la sécurité et au » développement régulier de nos institutions publiques », tout en ajoutant que l'organisation de l'Empire et le bon sens du peuple allemand formaient une défense solide contre ces dangers.

Telles étaient les dispositions du souverain, lorsque, dans les premiers jours de 1878, des événements d'une gravité majeure vinrent les corroborer et amenèrent un changement de politique. Le 7 février Pie IX mourut. Quelques mois après, ainsi que nous l'avons relaté dans un chapitre précédent, l'Empereur Guillaume fut à deux reprises victime d'attentats commis par des sectaires socialistes. Le premier de ces faits modifia, dans le sens de la conciliation, les rapports entre la cour du Vatican et celle de Berlin, tandis que les attentats exercèrent une influence profonde sur la politique religieuse et intérieure de l'Empereur.

L'avènement du nouveau Pape offrit une occasion toute naturelle de renouer des rapports personnels, qui avaient cessé depuis cinq ans. En notifiant à l'Empereur son élévation au siège apostolique, le 20 février, Léon XIII exprimait son regret de ne plus trouver les bons rapports qui subsistaient autrefois entre le Saint Siège et la Prusse; et il faisait appel à la magnanimité de l'Empereur pour que la paix fût rendue à ses sujets catholiques. L'Empereur répondit le 24 mars, également dans des termes amicaux, en manifestant l'espoir que le Pape

Digitized by Google

userait de son influence sur le clergé pour qu'il se soumît aux lois du pays. Le Pape entra dans les idées de l'Empereur. Dans une nouvelle lettre en date du 17 avril, il renouvela son désir du rétablissement des bons rapports entre les deux pouvoirs, mais en indiquant comme moyen d'y parvenir la modification des lois de mai. A Berlin, à ce moment, on n'était pas encore disposé à procéder à cette revision ; et l'Empereur avait, pour cette raison, retardé sa réponse, lorsque l'attentat du 2 juin vint l'éloigner momentanément des affaires. Le Prince Impérial, suppléant son père, répondit, le 10 juin, en constatant ce double fait que le Pape déclarait ne pouvoir recommander à son clergé une soumission absolue envers l'État, et que la Prusse, d'après sa constitution, ne pouvait subordonner la liberté de son action législative à une puissance étrangère. Toutefois, à défaut de pouvoir trancher la question de principe, les deux parties pourraient trouver dans leur esprit conciliant le chemin de la paix.

Grâce à cette correspondance la glace était rompue ; la paix était encore éloignée ; mais on la cherchait sérieusement des deux côtés, du côté de Berlin surtout. On avait déclaré solennellement que l'Empereur Guillaume n'irait pas à Canossa ; un haut dignitaire de l'Église avait finement répliqué qu'on pouvait aller à Rome sans passer par Canossa. Et c'est là ce qu'on fit.

Les commencements ne furent pas aisés : un grand gouvernement se décide lentement à revenir sur ses pas, à avouer qu'il s'est trompé. Le cabinet de Berlin s'était d'ailleurs lié les mains par une législation qu'il ne pouvait modifier qu'avec le concours du parlement et des chambres ; or il fallait compter avec la majorité qui avait voté ces lois, et cela sur la demande expresse du gouvernement. On alla au plus pressé. M. de

Digitized by Google

Bismarck, préparait alors des réformes économiques pour lesquelles l'appui du parti du centre lui était indispensable. Dans l'intérêt de ces réformes comme dans celui de la paix religieuse, il importait d'arriver à un arrangement avec le Vatican. Le ministre Falk se retira en juin 1879: sa démission avait été la première condition posée par le parti catholique. Les pourparlers avec le Saint Siège, commencés dans l'été de 1878, aux eaux de Kissingen, entre le prince de Bismarck et le nonce Masella, furent continués, l'année d'après, par le chancelier avec le nonce Jacobini à Gastein, et ensuite à Vienne avec le même prélat par l'ambassadeur d'Allemagne.

On était déjà loin du temps où le chancelier allemand avait prétendu subordonner les lois de l'Église à celles de l'État. M. de Bismarck concédait qu'il était impossible de trouver une formule pour la limite des deux législations et qu'il fallait que les deux pouvoirs se contentassent d'un *modus vivendi*, l'État en mettant ses lois en harmonie avec celles de l'Église, et celle-ci en s'attachant à mettre ses institutions d'accord avec celles de l'État.

On ne s'entendit pas tout de suite. Il fallait pourvoir aux évêchés vacants. Le gouvernement exigeait, au préalable, que les évêques lui notifiassent les nominations des curés ; le Pape y consentait à condition que la législation de mai sur l'éducation du clergé fût modifiée. Les négociations s'arrêtèrent. Le cabinet de Berlin procéda alors par voie législative, en se faisant donner un pouvoir discrétionnaire en vue de renoncer à l'application des lois de mai, soit pour l'exercice sacerdotal, soit pour le serment, soit pour les conditions d'éducation des prêtres. Le Saint Siège protesta contre le pouvoir discrétionnaire, mais n'en accepta pas moins le bénéfice. Successivement



Digitized by Google

les évêchés furent pourvus de titulaires, soit par le retour des évêques révoqués, soit par des nominations faites par le Pape et approuvées par le gouvernement. Celui-ci usa largement aussi de son pouvoir discrétionnaire relativement au retour des congrégations hospitalières de femmes. Au mois d'août 1881, il nomma un ministre plénipotentiaire auprès du Vatican, et, au mois de janvier suivant, à l'ouverture des chambres prussiennes, l'Empereur Roi put mentionner le rétablissement des rapports amicaux avec le Pape. Il renouvela l'expression de sa satisfaction sur le même sujet, à l'ouverture de la nouvelle session, au mois de novembre. Le Pape en prit prétexte pour un échange de lettres avec le souverain prussien. Très conciliante et très cordiale dans les termes, une lettre papale du 3 décembre 1882 insiste cependant sur la révision des lois de mai, indispensable au rétablissement de la paix religieuse. L'Empereur, y répondant le 22 décembre, se déclare prêt à faire des concessions dans le sens indiqué, pourvu que le Pape cède sur la question de la notification que les évêques devront faire au gouvernement des nominations des curés avant leur institution canonique. Le 30 janvier 1883, le Pape réplique que ses concessions devront toujours dépendre de la révision des lois de mai dans le sens de l'autonomie de l'Église relativement à l'exercice du sacerdoce et à l'éducation de son clergé. C'est sur ces points et sur la priorité des concessions mutuelles que s'écoulèrent deux nouvelles années. Pendant ce temps, le parti du centre, au parlement de l'empire, avait rallié à sa cause le parti progressiste, qui, naguère engagé à la suite du chancelier dans la politique anti-catholique, s'était entièrement séparé de lui sur presque toutes les questions et donnait maintenant ses voix aux catholiques revendiquant la liberté de leur Église. Ces der-

Digitized by Google

niers furent moins heureux dans les chambres prussiennes, où l'esprit protestant et la discipline de la majorité ministérielle continuaient de prévaloir. On voulait bien rétablir la paix avec les catholiques, mais en réglant le pas sur la marche du gouvernement. Celui-ci alla cependant de concession en concession : il tenait à contenter le Vatican, mais à la condition de ne pas paraître subir la pression du parti du centre.

A la fin de décembre 1883, le Prince Impérial, revenant d'Espagne, s'était rendu à Rome. Dans ses visites antérieures à la cour du roi d'Italie, pendant la durée du conflit religieux, l'héritier des couronnes d'Allemagne et de Prusse avait évité le Vatican. Cette fois il ne pouvait pas se soustraire à ce devoir de courtoisie envers le Pape ; et, à ce qu'on a prétendu, c'est dans ce but surtout qu'il était allé à Rome. Au prince protestant le Pape ne voulut pas tenir rigueur pour avoir accepté l'hospitalité du Quirinal. En retour, le Prince Impérial dut se soumettre à toutes les autres formalités, à l'observation desquelles Léon XIII, à l'exemple de Pie IX, tenait strictement pour bien marquer sa position vis-à-vis du souverain d'Italie, qu'il considérait comme l'usurpateur des États Pontificaux. Le prince fut accueilli par le Pape avec cordialité et avec tous les honneurs royaux. Il n'en pouvait être autrement, le gouvernement de Berlin ayant, quelques mois auparavant, apporté de nouveaux adoucissements aux lois de mai. Il avait, au cours de l'été, fait voter par les chambres une loi qui abrogeait en partie l'obligation des évêques en ce qui concernait la notification des nominations ainsi que la compétence du tribunal ecclésiastique et le droit de récusation de l'État à l'égard de ces nominations ; la même loi rétablissait aussi la liberté entière des prêtres relativement à l'exercice du

Digitized by Google

sacerdoce dans les cures vacantes. L'État cédait ainsi pas à pas, gardant seulement l'apparence d'agir de son propre chef et évitant de se lier par un traité envers la Curie.

Cependant l'objet principal du litige subsistait toujours : l'éducation du clergé, que les lois de mai enlevaient en grande partie à la direction des évêques. Il y avait encore d'autres dispositions des lois de mai, que le Saint Siège repoussait absolument, et, entre autres, l'existence du tribunal ecclésiastique. Il restait enfin à régler la question des archevêques de Cologne et de Posen, révoqués par le gouvernement. Les années suivantes apportèrent, sur ces divers points, des solutions partielles. Les évêchés et les cures, presque tous pourvus de titulaires d'accord avec le Pape, reçurent de nouveau les dotations dont le gouvernement les avait privées depuis nombre d'années. Le Pape, pour répondre à ces actes conciliants, nomma l'archevêque de Cologne cardinal avec résidence à Rome, et créa ainsi une vacance, à laquelle il pourvut de concert avec le cabinet de Berlin. Il donna aussi, au commencement de 1886, une solution satisfaisante au cas de l'archevêque de Posen. Ce prélat, le cardinal Ledochowski, était regardé à Berlin comme un chef politique, autour duquel se groupait l'aristocratie polonaise de la province de Posen. Le gouvernement prussien non seulement refusa de le laisser retourner à son siège ; mais encore il repoussa tous les candidats de nationalité polonaise. Le Pape céda sur cette question de personne, en désignant comme archevêque un prêtre allemand de la Prusse orientale, qui fut agréé à Berlin.

Ces concessions du Pape avaient, il est vrai, été précédées, de la part du gouvernement allemand, d'un acte de déférence, qui causa une profonde sensation dans toute l'Europe. Dans le

Digitized by Google

cours de l'année 1885, un grave différend s'était élevé entre l'Allemagne et l'Espagne au sujet de la possession des îles Carolines, dans la Mer du Sud. On craignait une rupture entre les deux pays ; le sentiment national des Espagnols s'était déjà échauffé au point de méconnaître les premières règles du droit international, c'est-à-dire le respect dû aux ambassadeurs. La cour de Berlin, par cet incident imprévu, se vit placée dans l'alternative de reculer devant les menaces du peuple espagnol, ou de maintenir ses prétentions au risque d'une guerre maritime et peut être d'une révolution intérieure en Espagne, dont le roi Alphonse, naguère hôte de l'Empereur, serait devenu la victime.

C'est dans cet état de choses, la cour de Berlin et l'Empereur personnellement désirant éviter cette double calamité, que le prince de Bismarck prit l'initiative d'une proposition hardie, celle d'invoquer la médiation du Pape. De la part d'un cabinet protestant donner cette marque de déférence au Souverain Pontife mal réconcilié et dans une question où était engagé le sentiment national d'un État aussi profondément catholique que l'Espagne, c'était certes un grand coup d'habileté diplomatique. On apaisait l'Espagne, qui aurait eu mauvaise grâce à récuser l'arbitrage du Saint Siège ; on réduisait au silence le parti du centre, qui commençait déjà à blâmer l'attitude prise par le gouvernement vis-à-vis de l'Espagne ; enfin on se rendait favorable le Pape, qui devait s'estimer honoré de cette marque de confiance d'un grand gouvernement, récemment encore son adversaire.

Les choses marchèrent à souhait. Dans le courant de septembre les deux gouvernements étaient tombés d'accord pour soumettre le différend au Pape. Un mois après, Léon XIII avait rendu sa décision de médiateur, favorable à l'Espagne sur le

Digitized by Google

point capital, c'est-à-dire la question de souveraineté. Berlin s'inclina devant ce jugement. « L'autorité suprême de l'Église », disait le Pape au consistoire, le 15 janvier 1886, « a reçu un » hommage de la plus haute portée. » « Que ne ferait pas » la Papauté, ajouta le Saint Père, si elle était plus libre ? » Des lettres de haute courtoisie s'échangèrent entre le Pape, l'Empereur et le Chancelier. Léon XIII remerciait l'Empereur ainsi que le prince de Bismarck ; il envoya à ce dernier sa plus haute décoration, en exprimant la joie qu'il lui avait causée, à lui et aux catholiques, et n'oubliant pas non plus de rappeler que le Pape et l'Église étaient encore entravés dans leur liberté d'action.

Malgré ces manifestations amicales et ces protestations pleines d'effusion, le Pape ne cédait guère sur le terrain du litige religieux toujours en suspens, et n'abandonnait pas les évêques et le parti du centre, qui, pendant quinze ans, avaient lutté pour ses droits. Dans une encyclique qu'il adresse le 6 janvier 1886 aux évêques prussiens, il approuve de nouveau toutes leurs revendications relatives à la question des séminaires et de l'éducation du clergé, et il maintient rigoureusement sa demande que l'Église soit sur ces points entièrement à l'abri de toute ingérence de l'État. En d'autres temps une semblable manifestation du Pape, à laquelle les évêques prussiens répondirent par une adresse collective d'adhésion, eût attiré sur l'Église catholique de Prusse toutes les rigueurs du pouvoir laïque. Cette fois, au contraire, le gouvernement y répondit par des concessions nouvelles. Le 15 février, il dépose à la chambre haute un projet de loi équivalant à un abandon des lois de mai : il restreint le contrôle de l'État sur les séminaires, abolit le tribunal ecclésiastique et restitue au Pape et aux évêques la haute juridiction sur le clergé.

Digitized by Google

Un membre de l'épiscopat, qui avait été précédemment appelé par le roi à siéger dans la chambre des Seigneurs, servit d'intermédiaire entre la commission de cette assemblée et la Curie romaine. D'accord avec le Vatican, il présenta une série d'amendements qui corrigeaient le projet ministériel dans un sens plus favorable à l'autonomie de l'Église. Sous cette forme amendée, la loi fut adoptée successivement par les deux chambres. Le prince de Bismarck, dans un discours d'une haute portée, n'avait pas hésité à reconnaître que les lois de mai, le *Culturkampf*, avaient manqué leur effet et leur but. Des protestations de confiance et de profonde estime pour le Pape sortirent de la même bouche qui, treize ans auparavant, avait donné le signal de la lutte avec le Vatican.

Le conflit entre l'Empereur et le Pape fut ainsi virtuellement terminé ; la « lutte pour la culture était finie », non pour toujours sans doute, aucune des deux parties n'ayant cédé sur le principe, le législateur prussien surtout n'ayant pas renoncé à sa doctrine de l'omnipotence de l'État en matière de législation. Toujours est-il que le gouvernement prussien finit par battre en retraite. Quinze années de législation ecclésiastique étaient, pour ainsi dire, une œuvre perdue. Des deux combattants, l'État avait été le premier fatigué. L'Empereur, dans cette question, ne s'était engagé qu'en hésitant et comme à contre-cœur : à la fin, il l'avait regretté, dit-on, comme une des erreurs de son règne. Ne visant d'abord que quelques évêques récalcitrants, il s'était vu entraîné à frapper la religion, qu'il disait vouloir « conserver à son peuple comme étant le fondement de tout. » C'est que le danger socialiste avait depuis longtemps augmenté chez lui ces regrets et donné une autre direction à ses préoccupations.

Digitized by Google

## CHAPITRE DIX-HUITIÈME

### LE SOCIALISME D'ÉTAT ET LA POLITIQUE COLONIALE
### 1878 — 1886

La question religieuse cède le pas à celle des socialistes. — Le gouvernement cherche l'appui du quatrième Etat contre le Tiers-Etat. — L'exemple du second Empire français. — La Commune de Paris et le socialisme allemand. — Préoccupations des gouvernements européens. — L'empereur Guillaume et l'idée socialiste. — Influence des attentats. — Revirement dans la politique douanière. — Le système protecteur. — L'Empereur et la classe ouvrière. — Attaques contre le capital. — Le mouvement anti-sémitique.— L'Empereur se prononce en faveur de l'initiative de l'Etat. — Il stimule le zèle du parlement. — Les réformes de l'impôt. — Les caisses d'assurances ouvrières. — Le droit au travail reconnu par le gouvernement. — La politique coloniale. — Acquisition de colonies en Afrique et dans la Mer du Sud. — Conflits avec l'Angleterre. — Protestations contre le traité anglo-portugais du Congo. — Entente entre l'Allemagne et la France. — La conférence africaine de Berlin. — Le Portugal défend ses droits. — Conflits avec l'Angleterre. — Conflit avec l'Espagne. — L'avenir de la politique coloniale de l'Allemagne.

On a vu plus haut comment la guerre, engagée par le gouvernement depuis 1871 contre le Vatican et le catholicisme avait éprouvé, à partir de 1878, un temps d'arrêt, croisée qu'elle avait été par les attentats et les agitations socialistes. Habitués à ne jamais aborder deux questions à la fois, l'Empereur Guillaume et son premier ministre, en présence de cette double tentative de régicide, jugèrent opportun de négliger le conflit avec Rome pour s'occuper du problème socialiste.

Digitized by Google

Il ne serait pas exact de dire, du moins en ce qui concerne M. de Bismarck, qu'il avait attendu cette sinistre occasion pour tourner ses regards vers les questions sociales et économiques. Il s'en était préoccupé, longtemps avant 1870, dans les premières années de son ministère, alors que le libéralisme, dans les chambres prussiennes, créait tant d'entraves à ses plans politiques. A l'exemple d'autres hommes d'État de différents pays et de différentes époques, il cherchait un contre-poids à l'opposition du parti libéral, qui était le parti de la bourgeoisie, ou ce qu'on avait appelé en France le Tiers-État. Naguère l'aristocratie foncière, ou le parti féodal, avait rempli ce rôle : elle ne suffisait plus à cette tâche, déroutée et désorientée qu'elle était par la politique à allures quasi-révolutionnaires que le gouvernement du roi avait commencé à suivre sous les auspices du ministre sorti des rangs du parti ultra-conservateur. L'exemple du second Empire français, alors à son apogée, n'avait pas été perdu pour le gouvernement prussien. Ayant observé que les populations rurales soutenaient l'Empire français qu'elles avaient fondé, l'entreprenant ministre du roi Guillaume devait être amené à se servir dans un but analogue des classes travailleuses, à rappeler au Tiers-État qu'il existait un quatrième État, dont les visées et les tendances avaient un fondement pour le moins aussi légitime que celles de la bourgeoisie. M. de Bismarck entretenait des relations suivies avec M. Lassalle, le grand apôtre du socialisme et des revendications des ouvriers allemands : il s'appliqua à pénétrer ses desseins, à chercher les points d'attache qui pouvaient unir la monarchie et la démocratie dans une action commune et légale.

C'est au milieu de ces recherches que l'avaient surpris les

Digitized by Google

événements de 1864. La grande politique relégua les solutions du problème social à l'arrière plan ; les succès militaires réduisirent ses adversaires parlementaires au silence et le débarrassèrent de leur contrôle gênant. Pendant que les armées prussiennes combattaient successivement en Danemarck, en Bohême et en France, la démocratie socialiste organisait ses forces. Les exploits militaires du roi la laissaient froide, et elle restait étrangère aux ovations que la bourgeoisie, reconciliée avec les victoires et les conquêtes remportées malgré son opposition, prodiguait au souverain et à son chancelier.

L'insurrection communaliste de Paris, en 1871, devint un avertissement sérieux pour le nouvel empire. La Commune de Paris comptait dans son sein des éléments étrangers, parmi lesquels les éléments germaniques n'occupaient pas la dernière place. S'il était vrai, comme on le dit plus tard à Berlin, que la Commune vaincue avait rejeté beaucoup de ses débris sur l'Allemagne, la France pouvait répondre qu'elle ne rendait à l'Allemagne qu'une partie de ce qu'elle lui avait envoyé. D'ailleurs l'Association internationale des travailleurs, qui avait fourni ses fortes têtes à la Commune, n'était-elle pas créée par Marx, un Allemand, et dirigée par de nombreux Allemands? Quoi qu'il en soit, bien des complices des incendiaires de Paris trouvèrent asile en Allemagne, où ils furent accueillis avec enthousiasme par les socialistes du pays, qui chantaient les louanges de la Commune et annonçaient qu'à une prochaine occasion ils en feraient autant.

A Berlin, on sentait la nécessité de surveiller ce mouvement. La législation de l'Empire allemand admettait le droit de réunion dans de larges proportions, et le parti socialiste en usait. Il tenait de fréquentes assises, dans le nord ainsi que dans

Digitized by Google

le sud de l'Empire et aussi en Suisse. Le gouvernement apprit ainsi qu'il s'était trompé sur les visées des gens de la Commune parisienne et que les socialistes allemands, entre autres, demandaient quelque chose de plus que l'autonomie municipale, qui était de droit commun en Allemagne.

Tous les gouvernements européens s'étaient émus des agissements de la Commune. Le gouvernement français, par l'organe de M. Jules Favre, avait sonné le tocsin. L'Espagne, l'Italie, la Russie, quelques États allemands n'auraient pas demandé mieux que d'adopter en commun des mesures de répression. Les chanceliers d'Allemagne et d'Autriche, dans leur première entrevue à Gastein en 1871, avaient fait de la question socialiste l'objet de leurs pourparlers. On voulait réprimer; mais on sentait aussi la nécessité de remédier.

Le prince de Bismarck s'efforçait de gagner son souverain à de vastes projets de réforme économique, qui, à son avis, devaient grouper autour du trône les masses désireuses de s'affranchir de la bourgeoisie. Il ne lui fut pas difficile de persuader à l'Empereur qu'après avoir pris au parti libéral l'idée de l'unité allemande, il devait, pour isoler complètement ce parti, s'emparer aussi de la réforme sociale. Frédéric-le-Grand, n'étant encore que prince royal, n'avait-il pas dit : « Quand je serai roi, je serai un vrai roi des gueux ? » Marcher dans cette voie, n'était-ce pas continuer les traditions du grand roi sur le terrain économique, comme l'Empereur les avait suivies sur le terrain politique et militaire ?

Aussi, à partir de 1877, dans toutes ses manifestations publiques l'Empereur parle toujours de la question sociale, du droit au travail, du devoir de l'État de nourrir ceux qu'il oblige à servir sous les drapeaux. Cette année-là encore, l'Empe-

Digitized by Google

reur, en ouvrant la session du parlement, après avoir effleuré le péril anarchiste, déférait, en propres termes, aux divers États le soin de procurer du travail aux classes ouvrières. Les attentats de 1878 frappèrent naturellement son esprit, et il se rendit sans efforts au raisonnement de son chancelier lui représentant la nécessité de faire suivre les lois de répression de réformes ou d'innovations au profit de la classe ouvrière.

Par ces réformes on frappait encore le parti libéral, acquis aux idées du libre échange de l'école de Manchester. Le chancelier avait autrefois favorisé cette école. C'était en 1862, lors de son avènement aux affaires. Ses prédécesseurs lui avaient légué la conclusion du traité de commerce avec la France, traité ébauché sur le modèle de celui qui avait été signé en 1860 par l'Empereur Napoléon avec l'Angleterre. Libre-échangiste lui-même à cette époque, M. de Bismarck avait besoin de s'assurer les bonnes dispositions de l'Empereur des Français, qui tenait au traité avec l'Allemagne, et il avait exercé à ce sujet une forte pression sur les gouvernements de l'Allemagne du Sud. Ces temps n'étaient plus. Le chancelier s'était converti aux principes du système protecteur : il voulait protéger le travail national, le mettre à l'abri de la concurrence étrangère, augmenter le salaire de l'ouvrier, tout en augmentant les revenus de l'Empire, qui encaissait les recettes des douanes. A côté de cette grande évolution économique, le chancelier cherchait le moyen d'accroître les revenus de l'Empire au moyen de contributions indirectes indépendantes du contrôle parlementaire, et en même temps d'alléger la charge des classes moins riches en les exemptant de l'impôt direct. Ces diverses réformes, dans l'esprit du chancelier, devaient encore avoir pour résultat de procurer à

Digitized by Google

l'Empire son propre budget des recettes et de l'affranchir ainsi des États particuliers qui le faisaient vivre par leurs subsides. C'est l'Empire, disait M. de Bismarck, qui devait dorénavant remplir les caisses des États confédérés, et cela de façon à ne plus être à la merci des votes parlementaires.

Envisagées sous ce double aspect, les réformes projetées ne pouvaient que sourire à l'Empereur, très paterne de caractère et très disposé à venir en aide à la classe ouvrière. Aussi entra-t-il avec empressement dans le nouveau système, et il l'annonça à l'ouverture de la session du parlement le 12 février 1879. Il accusa la politique libre-échangiste de ne pas avoir tenu les promesses qu'on en attendait, et déclara qu'il fallait conserver la production nationale au marché allemand.

La sollicitude fort légitime et parfaitement justifiée que l'Empereur et son ministre accordaient ainsi aux intérêts matériels du plus grand nombre, donna malheureusement lieu à des interprétations qui allaient certainement à l'encontre des intentions des gouvernants. On avait projeté des réformes en vue de donner satisfaction aux besoins réels des classes populaires dans le but de les détourner ainsi de l'agitation socialiste et révolutionnaire dirigée contre les classes qui possèdent. Or c'est contre ces dernières classes que se produisit une autre agitation, suscitée par des membres de l'église protestante et du parti aristocratique : elle visa d'abord l'école de Manchester et le gros capital; mais elle employa bientôt le langage des démocrates-socialistes, pour dénoncer la bourgeoisie soi-disant exploiteuse et incarnée dans le commerce israélite. Telle fut l'origine du mouvement dirigé contre une race et une religion et s'intitulant du nom d'anti-sémitique en opposition à l'élément aryen et germanique. Un pasteur de la

Digitized by Google

cour en avait pris la direction, formant un parti, organisant des réunions, colportant des pétitions. Le parti catholique restait étranger à ce mouvement, bien que les députés israélites au parlement se fussent, avec peu de tact et de mesure, constitués les défenseurs de la politique anti-catholique du gouvernement. L'Empereur ne prenait pas au sérieux un mouvement, dont il devinait sans doute le caractère éphémère et que le Prince Impérial blâmait publiquement dans les termes les plus sévères.

Quoi qu'il en soit, l'atmosphère gouvernementale à Berlin, à cette époque, était imprégnée de socialisme : les bouches augustes prononçaient des paroles et posaient des axiomes que la démocratie socialiste pouvait regarder comme empruntés à ses programmes et à son dictionnaire. Tous les discours, tous les messages de l'Empereur en fournissent des témoignages. « Le parlement devra coopérer à la guérison des maux sociaux », dit-il le 15 février 1881 ; « il faut travailler à augmenter le « bien-être de l'ouvrier ». Il revient sur ce sujet avec plus d'énergie encore, le 17 novembre, à la réouverture de la session : « C'est un devoir pour Nous de recommander cette » tâche au parlement, et Nous voudrions emporter un jour la » pensée d'avoir assuré à la patrie des garanties d'une paix du- » rable à l'intérieur, ainsi qu'aux nécessiteux un secours plus » efficace auquel ils ont droit. » Le parti progressiste était irrité de ce langage ; il accusait le chancelier d'abuser du nom de l'Empereur, au profit de sa politique à lui. Le prince de Bismarck déclara formellement qu'il n'était que l'écho de la volonté de son maître. « Vous ne réussirez pas », dit-il, « à interdire » à l'Empereur Guillaume de parler, à le réduire au silence ». L'Empereur, en effet, ne cessait d'insister sur la solution de

Digitized by Google

la question sociale. A la session de 1882, il mentionne les efforts qu'il fait « en vue de guérir les maux sociaux ». A l'ouverture de la session de 1883, il répète que les mesures répressives et policières ne suffisent point . « Notre devoir impérial », dit-il, « est de ne négliger aucun moyen d'amélio-» rer le sort des travailleurs et de consolider la paix entre les » différentes classes professionnelles ». Et ainsi à chaque session suivante.

Ces diverses manifestations impériales étaient toujours accompagnées de projets de loi, qui, après avoir soulevé d'abord une opposition très vive et tenace, finirent par être votés à d'assez fortes majorités : on considérait le grand âge de l'Empereur, le prestige qui entourait son nom auprès des populations, et l'on acceptait ainsi des réformes utiles avec d'autres réformes d'un mérite contestable. De 1879 à 1885, le système économique de la Prusse et de l'Allemagne entière fut remanié de fond en comble. On passa du libre-échange au système protecteur ; on multiplia, on augmenta les impôts indirects, et l'on abolit une partie des impôts directs. On proposa, sans y réussir, l'établissement du monopole du tabac, et l'on présenta plus tard un projet sur le monopole de l'eau de vie avec le même insuccès. On racheta peu à peu la plupart des chemins de fer pour les faire exploiter par l'État. En ce qui concerne les ouvriers en particulier, on rétablit, sans caractère obligatoire toutefois, les corporations des métiers ; puis on créa, en majeure partie à la charge des patrons, des caisses d'assurances contre les accidents et les maladies, et pour les invalides du travail.

Les résultats de ces efforts de l'Empereur Guillaume appartiennent à l'avenir. En Allemagne, comme ailleurs, l'ouvrier

Digitized by Google

n'est pas reconnaissant des réformes, alors même qu'il en a profité, si elles lui ont été en quelque sorte octroyées. Le parti socialiste, dans l'Empire, a pris acte des déclarations qui ont été faites par l'Empereur et ses conseillers : l'existence de maux sociaux, la possibilité de les guérir par voie législative, le droit au travail. Les chefs de ce parti se vantent d'avoir par leurs agitations forcé le gouvernement à intervenir au nom de l'État et avec les ressources du Trésor. Ce que l'Empereur leur a accordé, ils ne le considèrent que comme un à-compte, et n'ont nullement abandonné leur attitude agressive en vue d'obtenir la réalisation entière de leur programme à la fois contre la monarchie et contre les classes dirigeantes.

Les réformes socialistes et économiques, dans la période de 1878 jusqu'à ce jour, ont eu pour le gouvernement, à défaut d'avantages plus directs, celui de faire diversion aux tendances que le parlement et le public allemands ont à s'occuper des questions de politique générale, questions considérées en haut lieu comme le domaine exclusif de la couronne. Elles ont aussi, comme on l'a vu plus haut, fait diversion au conflit religieux, devenu peu à peu le terrain commun des groupes d'opposition. Il en a été de même de la politique coloniale, véritable innovation dans le système politique de l'Empire et dont les premiers commencements remontent à l'année 1876.

Il y eut d'abord des tâtonnements, comme il s'en produit toujours au début des entreprises transocéaniques. Les commerçants allemands établis dans les contrées africaines et australiennes sollicitèrent, les premiers, l'inauguration d'une politique que la masse du public allemand fut lente à apprécier et à approuver. Une première tentative, que le gouverne-

Digitized by Google

ment fit, en 1880, dans le but de relever les établissements en souffrance d'une compagnie de Hambourg, échoua devant l'opposition du parlement. L'entreprise privée, mise en éveil, se porta alors vers l'acquisition de territoires africains, sans rencontrer de l'appui auprès du gouvernement, découragé par cet échec parlementaire.

Ce n'est qu'à partir de 1884 que le prince de Bismarck se décida à doter l'Empire de colonies, ou du moins à assurer aux établissements coloniaux des commerçants allemands la protection officielle de l'Empire. Le choix des territoires à acquérir était relativement restreint. L'Amérique et l'Asie étant en la possession effective de maîtres européens ou indigènes, il ne restait que l'Afrique et l'archipel australien où l'on pût trouver des territoires sans possesseurs. Le gouvernement confia à des explorateurs savants des missions dans ces contrées, afin d'y découvrir des terres avantageuses et de conclure des traités de cession avec les chefs indigènes. Les acquisitions se succédèrent bientôt les unes aux autres ; elles s'accomplirent, pour la plupart, dans la seconde moitié de 1884, et, à la date du 30 octobre de cette année, une circulaire du gouvernement de Berlin notifia aux puissances étrangères la prise de possession de toute une série de territoires sur la côte occidentale d'Afrique.

Dans ces diverses entreprises le cabinet allemand ne pouvait éviter de se heurter à celle des grandes puissances coloniales qui, de tradition, considère comme son domaine exclusif la mer et les rivages qu'elle baigne. L'Angleterre, en effet, regardait d'un œil jaloux les efforts de cette nouvelle venue parmi les puissances maritimes et coloniales : ses agents et ses commerçants ne négligeaient aucune occasion pour lui créer des obstacles ou gêner ses mouvements.



Digitized by Google

Le chancelier allemand ne lâcha pas pied pour cela. Bien au contraire, il engagea aussitôt une lutte des plus tenaces contre le cabinet britannique. Ce dernier ayant conclu avec le Portugal un traité qui réglait les limites des possessions de ce pays sur le Congo et stipulait une sorte de privilége commercial en faveur des deux puissances, le gouvernement allemand protesta contre ce traité et réussit à rallier à sa cause la plupart des autres puissances maritimes. Par les mêmes raisons aussi, il prêta tout son concours aux efforts de l'Association internationale du Congo, patronnée et subventionnée par le roi des Belges, laquelle tendait à consolider son domaine au détriment du Portugal. En même temps encore, le cabinet allemand reçut à Berlin et traita avec des honneurs royaux le président de la république du Transvaal, dont les relations avec l'Angleterre n'étaient pas des meilleures.

Voilà sous l'empire de quelles circonstances le gouvernement allemand entama, dans le courant de l'année 1884, des négociations avec la République Française en vue de substituer l'action collective et internationale de l'Europe et de l'Amérique à la puissance anglaise et portugaise sur le Congo. Il s'opéra, à cette occasion, entre Berlin et Paris un rapprochement comme il ne s'en était pas produit d'une façon aussi ostensible ni dans des termes aussi explicites depuis la guerre de 1870. Des deux côtés on s'empressa d'affirmer, ce qui était vrai au fond, que l'entente ne portait absolument que sur un seul point déterminé, où il existait une identité complète d'intérêts. Il n'y avait donc pas lieu de peser l'importance des avantages concédés de part et d'autre, c'est-à-dire d'examiner si l'Allemagne, sur le Congo, avait obtenu de la France plus que celle-ci n'avait obtenu de l'Allemagne. Quoi

Digitized by Google

qu'il en soit, l'Europe, pour la première fois depuis un grand nombre d'annés, vit l'Allemagne et la France marcher et agir de concert et prendre à elles deux l'initiative d'une importante action diplomatique.

Dans l'automne de 1884, des entretiens suivis eurent lieu entre le prince de Bismarck et l'ambassadeur de la République Française à Berlin. Bientôt on apprit que les deux cabinets s'étaient mis d'accord sur toutes les questions relatives à l'Afrique occidentale et avaient résolu d'inviter les puissances maritimes à prendre part à une conférence, qui se réunirait à Berlin, dans le but d'élaborer une convention internationale d'après un programme dont les points principaux avaient été arrêtés d'avance par les deux gouvernements. Sans s'occuper des questions de souveraineté territoriale ni des litiges existant à ce sujet, la conférence devait proclamer la liberté du commerce dans le bassin du Congo et assurer la liberté de navigation sur le Congo et le Niger ; elle devait aussi établir certaines règles, qui prévaudraient désormais dans le droit public européen, relativement aux formalités à observer pour que des occupations nouvelles sur les côtes de l'Afrique soient considérées comme effectives.

Les puissances acceptèrent l'invitation. Le Portugal, tout en prévoyant la position difficile qui lui serait créée dans une conférence où il rencontrerait des éléments hostiles, acquiesça néanmoins à la proposition franco-allemande : abandonné par le cabinet anglais, le gouvernement de Lisbonne préféra un règlement international à un état de choses incertain et à la merci de tous les conflits. Le cabinet britannique accepta en dernier lieu, avec une répugnance visible, préoccupé qu'il était surtout des représailles que la chancellerie allemande pa-

Digitized by Google

raissait résolue à exercer à propos des affaires d'Égypte, le côté sensible et faible de la politique anglaise à cette époque.

La conférence africaine siégea à Berlin pendant les deux derniers mois de 1884 et les deux premiers mois de 1885. Ses travaux marchèrent plus lentement que ne l'avait prévu le chancelier allemand. Les plénipotentiaires portugais défendirent pas à pas les droits séculaires de leur pays contre les projets d'expropriation de l'Association belge; ils eurent gain de cause sur plusieurs points essentiels, en se rangeant d'ailleurs, pour la liberté de commerce et de navigation, du côté de l'Allemagne et de la France.

Grâce à son accord avec la France, le gouvernement allemand prit ainsi rang parmi les puissances coloniales dans l'Afrique occidentale. Il triompha de l'Angleterre sur un terrain où celle-ci n'avait jamais compté rencontrer une puissance aussi essentiellement continentale que l'Allemagne. Toutefois l'ère des conflits n'était pas close par le traité de Berlin. Le cabinet allemand en eut dans la Mer du Sud à propos de la possession d'une partie de la Nouvelle Guinée; il en eut aussi sur la côte occidentale d'Afrique, au sujet de Cameroon. Dans ces deux questions l'Angleterre finit par s'arranger avec son adversaire. Au mois de mai 1885, l'Empereur Guillaume put proclamer son protectorat sur certaines portions de la Nouvelle Guinée. La chancellerie de Berlin ne s'était pas trompée dans sa prévision que l'Angleterre cèderait pour ne pas s'aliéner l'Allemagne dans la question d'Égypte.

L'Allemagne, dans le cours de l'année 1885, eut encore un conflit avec l'Espagne, qui se montrait de moins bonne composition que la puissante Angleterre. Le différend, comme nous l'avons exposé dans un chapitre précédent, fut aplani par le Pape.

Digitized by Google

Il serait difficile de prédire quel sera le sort définitif des colonies allemandes. L'Empire a refusé jusqu'à présent d'en faire de vraies dépendances de la métropole. Son système militaire exclut l'emploi de troupes allemandes dans ces contrées lointaines; l'Allemand s'expatrie bien pour cultiver les terres américaines, il n'aime pas se battre sous le climat des tropiques. Cependant sans troupes l'Empire ne pourra guère réaliser des occupations effectives dans le sens du traité international de 1885. Le parlement allemand n'a pas montré jusqu'ici un bien grand enthousiasme pour la politique coloniale, et sur ce point il ne semble pas qu'il ait par trop froissé les sentiments personnels de l'Empereur.

Digitized by Google

## CHAPITRE DIX-NEUVIÈME

### L'EMPEREUR ET L'EUROPE

### 1871 — 1886

L'Empire allemand sera la paix. — Rapprochement avec les événements du second Empire français. — Vues pacifiques de l'Empereur. — Mot de Voltaire sur les puissances prépondérantes. — Politique à l'égard de la France. — Opinions divergentes de l'Empereur et du prince de Bismarck. — Avances faites à l'Autriche. — Le cabinet de Vienne et le nouvel Empire. — Entrevue des deux Empereurs à Ischl. — Leur accord. — Rapports intimes avec le Czar. — Services rendus par la Russie pendant la guerre de 1870. — La Russie soulève la question d'Orient. — L'Allemagne lui prête son appui. — L'Europe reconnaît le titre impérial du roi de Prusse. — Le cabinet de Berlin se rapproche de l'Autriche. — Entrevue des trois Empereurs à Berlin. — Garanties du *statu quo* territorial. — La France et l'Allemagne. — Récriminations du cabinet de Berlin. — Bruits de guerre. — Attitude hostile de la presse allemande. — Intervention diplomatique de l'Angleterre et de la Russie. — L'empereur Alexandre à Berlin. — La paix est maintenue. — Froideur à l'égard du parti conservateur en France. — Le cabinet de Berlin froissé par l'attitude de la Russie. — La Russie projette la guerre contre la Turquie. — L'empereur Guillaume s'efforce inutilement de l'empêcher. — Le cabinet de Berlin laisse faire. — Traité de San Stefano. — L'Autriche et l'Angleterre arment. — Congrès de Berlin. — Démembrement de la Turquie. — La Russie est mécontente. — Attaques de la presse russe contre l'Allemagne. — Attitude comminatoire de la Russie. — Négociations entre Berlin et Vienne. — L'empereur Guillaume à Alexandrovo. — Le prince de Bismarck à Vienne. — Signature d'un protocole. — Hésitations de l'empereur Guillaume. — Signature du traité d'alliance entre l'Allemagne et l'Autriche. — Nouvelle attitude de la Russie. — Le prince de Bismarck chez l'ambassadeur de France. — Pourparlers en vue d'associer la France à la ligue austro-allemande. — Le discours de Cherbourg. — Le cabinet de Berlin fait des avances à la

Digitized by Google

France. — Assassinat d'Alexandre II. — Alexandre III continue la politique de son père. — Rapprochement des cours de Saint Pétersbourg et de Berlin. — Entrevue de Dantzig. — Rétablissement de l'entente des trois empires. — Nouveaux froissements. — La Russie adhère à l'alliance austro-allemande. — L'empereur Guillaume se réjouit de cet événement. — Témoignages d'amitié de la cour de Russie. — L'entrevue des trois Empereurs à Skiernewize. — Le gouvernement allemand se rapproche de la Turquie. — Les Etats balkaniques recherchent l'alliance de l'Allemagne. — Les souverains aux manœuvres de Hombourg. — Le roi d'Espagne à Hombourg et à Paris. — Le sud de l'Europe et la triple alliance. — Politique italienne pendant et après la guerre de 1870. — Échange de visites entre Berlin et Rome. — Le roi Victor-Emmanuel à Berlin. — L'empereur Guillaume à Milan. — L'incident de Trente. — L'Italie adhère à l'alliance des Empereurs. — L'Espagne et l'Allemagne. — Le Prince Impérial à Madrid. — L'incident des îles Carolines. — La cour de Berlin et le conflit avec l'Espagne. — Le gouvernement allemand cède et invoque la médiation du Pape. — La triple alliance dans le sud de l'Europe. — La triple alliance est la continuation modifiée de la Sainte Alliance. — L'empereur Guillaume âme de la triple alliance. — Influence de la politique de Frédéric le Grand et du second Empire français sur la politique de l'empereur Guillaume. — Le pouvoir royal et le parlementarisme. — Le message de 1882. — L'Empereur règne et gouverne. — Questions léguées au successeur.

En ouvrant, au retour de France, le 21 mars 1871, la première session du parlement de l'empire, l'Empereur affirma solennellement que la nation allemande résisterait à la tentation d'abuser de la force qu'elle venait d'acquérir en fondant son unité, et que l'Allemagne nouvelle serait un garant solide de la paix de l'Europe.

Il y eut alors beaucoup d'esprits incrédules qui se refusaient à ajouter foi aux assurances de l'empereur Guillaume. Le souverain que les victoires allemandes venaient de détrôner n'avait-il pas, lui aussi, vingt ans auparavant, affirmé la même promesse en termes non moins énergiques : « L'Empire c'est la paix » ? Cependant, durant les dix-huit années de ce règne,

Digitized by Google

l'Europe avait assisté à trois grandes guerres et à plusieurs expéditions lointaines dont l'initiative revenait à l'Empire, sans compter les autres conflits qui avaient été la conséquence plus ou moins directe de la politique impériale. Le rapprochement des faits et des événements s'imposait tout naturellement, et de grandes inquiétudes obsédaient les esprits.

D'ailleurs, si l'Allemagne avait abattu son adversaire, elle ne se l'était pas concilié, loin de là. Elle lui avait fait des conditions dures, ainsi qu'elle le reconnaissait elle-même : n'avait-on pas à craindre que le vaincu s'appliquât, dès le lendemain, à rassembler ce qui lui restait de forces et à rechercher l'alliance de tous les ennemis de l'Allemagne, en vue de tenter de nouveau le sort des armes, dans l'espoir qu'il lui serait cette fois plus favorable?

Personnellement l'empereur Guillaume devait s'estimer satisfait des résultats acquis. Il avait agrandi la monarchie des Hohenzollern par des conquêtes reconnues par l'Europe; il avait rehaussé l'éclat de sa dynastie en ajoutant à la couronne de Prusse celle de Charlemagne, et apporté à l'Empire restauré deux provinces comme don de joyeux avènement. Que pouvait-il souhaiter de plus, si ce n'est de conserver le fruit de tant de labeurs et de le mettre à l'abri de revendications ou de compétitions futures?

« La grande utilité de l'histoire moderne », dit Voltaire, « et » l'avantage qu'elle a sur l'ancienne, c'est d'apprendre à tous les » potentats que depuis le quinzième siècle on s'est toujours » réuni contre une puissance trop prépondérante ». Voltaire, en écrivant ces lignes, songeait à Charles-Quint et à Louis XIV; il n'avait pas connu Napoléon Ier. Ces grands exemples étaient bien faits pour impressionner l'empereur Guillaume et le con-

Digitized by Google

firmer dans des sentiments de modération et de prudence, qui ne sont pas toujours le partage de ceux que la fortune n'a jamais trahis.

Les enseignements de l'histoire, aussi bien que le besoin de repos, fort naturel chez un vieillard de soixante-quatorze ans, ont certainement imprimé à la politique extérieure de l'Empire de 1871 ce caractère de fixité et de circonspection dont l'Allemagne la première a grandement bénéficié. Le mérite de cette politique revient, en premier lieu, à l'Empereur lui-même, qui sut résister à différentes reprises à des conseils et à des suggestions moins pacifiques, éviter avec soin les prétextes de conflits extérieurs et s'appliquer, lorsqu'ils se produisaient en dehors de lui, à en amortir le choc.

Le premier mouvement de la politique allemande, après la signature de la paix, eut pour objectif l'isolement de la France. Pour le présent, la tâche n'était pas difficile à remplir, un Etat vaincu n'étant nulle part un allié recherché. Mais il fallait songer à l'avenir, au relèvement futur d'une grande nation, qui, au milieu de son infortune, avait fourni des preuves éclatantes de sa puissante vitalité. A ce sujet des divergences subsistaient, dans les premiers temps, entre l'Empereur et son chancelier. En désignant, dans sa déclaration de guerre, l'Empire napoléonien, en particulier, aux haines et aux coups des armées allemandes, l'empereur Guillaume n'avait probablement pas prévu que la chute de cet empire amènerait au pouvoir la république, cette forme de gouvernement qui n'a les préférences d'aucun monarque européen et qui répugne tout particulièrement aux sentiments intimes du chef de la dynastie des Hohenzollern.

La révolution du 4 septembre et l'avènement du gouverne-

Digitized by Google

ment de la Défense nationale lui étaient désagréables au dernier point, et, à conditions égales, il aurait mieux aimé faire la paix avec l'Empire ou avec un gouvernement monarchique quelconque. Mais la raison d'État l'obligea de signer la paix avec n'importe quel gouvernement, pourvu qu'il lui offrît toutes les garanties d'exécution.

Sur ce dernier point le prince de Bismarck avait des idées arrêtées. Son avis, qu'il parvint non sans peine à faire partager à l'Empereur, était de signer la paix avec la République, le gouvernement issu de la révolution de septembre ayant survécu aux événements, et de soutenir cette république, qui probablement diviserait la France à l'intérieur, certainement l'isolerait au milieu de l'Europe monarchique et la rendrait moins capable de contracter des alliances avec les États monarchiques. Sur ces divers points les sentiments différèrent pendant longtemps dans l'entourage de l'Empereur. L'ambassadeur d'Allemagne à Paris, le comte Henri d'Arnim, était d'une opinion toute contraire à celle du prince de Bismarck et répondant mieux aux sentiments intimes du souverain. Finalement les idées du chancelier l'emportèrent sur celles de l'ambassadeur, qui fut bientôt rappelé pour être impliqué dans un procès politique retentissant qui mit fin à sa carrière. Ce fut donc avec la République que la cour de Berlin conclut tous les arrangements relatifs à l'exécution du traité de Francfort et termina le règlement et l'acquittement de l'indemnité de guerre. Fidèle à cette ligne de conduite, le cabinet de Berlin témoigna dès lors à tous les partis monarchiques en France une froideur, qui s'étendait aux conservateurs en général. Le renversement du gouvernement de M. Thiers déplut fortement à Berlin ; le maréchal de

Digitized by Google

Mac-Mahon, qui lui succéda, eut à lutter pendant toute la durée de sa présidence contre les méfiances de la chancellerie allemande. Il sera parlé plus loin des incidents qui en résultèrent.

Pendant qu'il donnait ainsi à la France républicaine un appui dont celle-ci profitait sans se croire tenue de lui en savoir gré, le cabinet de Berlin s'attachait à grouper autour de lui les grandes puissances continentales sur lesquelles la France aurait pu fonder des espérances pour la réalisation de futurs projets de revanche.

L'Autriche se présentait en première ligne. Cette puissance, qui avait montré au début de la guerre des dispositions hostiles et dont le souverain avait même contracté avec Napoléon III des engagements conditionnels, avait dû renoncer à cette politique, en partie à raison de l'attitude de la Russie, en partie aussi à la suite des défaites françaises qui s'étaient succédé avec une rapidité foudroyante. L'empereur Guillaume, loin de lui témoigner quelque ressentiment de cette attitude, ne cessa dès le lendemain de Sedan, d'envoyer de bonnes paroles à l'empereur François-Joseph. Il lui avait fait exprimer le regret de ne pas le voir à ses côtés, comme allié, dans la guerre contre la France, et le prince de Bismarck entama de bonne heure des pourparlers en vue d'une alliance future. Les premières ouvertures à cet effet se firent par l'intermédiaire du prince Luitpold de Bavière, proche parent de la maison d'Autriche, qui se trouvait pendant la guerre au quartier-général allemand. Préludant à une alliance entre les trois empires, M. de Bismarck tenait à rapprocher les deux cours de Vienne et de Saint-Pétersbourg, pour arriver ensuite à une entente des gouvernements monarchiques à l'égard de la République,

Digitized by Google

qui allait triompher en France et bientôt peut-être en Espagne et en Italie. Ce projet, qui souriait beaucoup au czar, fut assez froidement accueilli à Vienne, où l'on déclarait ne pas vouloir s'engager sans être assuré des avantages plus réels que ceux que promettait cette ligue monarchique.

Malgré ce premier refus, on ne se découragea pas à Versailles. A la veille de la création de l'Empire allemand, il fallait s'expliquer avec le co-signataire du traité de Prague. Dans le mois de décembre 1870, un échange de notes eut lieu entre Versailles et Vienne. La chancellerie autrichienne, tout en se déclarant prête à entrer dans les meilleurs rapports avec le futur Empire, déclina toute discussion sur le passé et le présent de la politique prussienne et refusa même de prendre connaissance des documents relatifs à la nouvelle constitution de l'Allemagne, que cependant l'empereur François-Joseph accepta et reconnut sans arrière-pensée.

L'insurrection de la Commune à Paris remit sur le tapis la combinaison d'un rapprochement plus intime entre les empires continentaux, et il ne fut pas difficile cette fois de ménager entre les souverains d'Allemagne et d'Autriche et leurs chanceliers des entrevues, qui eurent lieu au mois d'août à Ischl, à Salzbourg et à Gastein, sur le territoire autrichien. Ces pourparlers, sans amener la réalisation de l'alliance désirée par l'empereur Guillaume, eurent cependant des résultats d'une certaine importance. On s'expliqua et l'on tomba d'accord sur certaines lignes de politique générale : principe de non intervention appliqué en Italie à la question de Rome, comme en France à son organisation intérieure ; appui prêté par l'Allemagne à l'Autriche dans le cas où cette dernière serait attaquée sur son territoire par la Russie ; coopé-

Digitized by Google

ration contre les excès de la démocratie socialiste. On se quitta contents. Le chancelier austro-hongrois écrivit à ses agents, à la suite de cette entrevue, qu'elle avait rétabli les anciennes relations d'amitié entre les deux monarques ; et l'empereur Guillaume, à l'ouverture du parlement le 12 octobre, insista sur ce résultat d'une façon toute particulière. « Le peu-
» ple allemand », disait-il, « sera sincèrement satisfait de voir
» ses rapports avec l'Autriche débarrassés de toute perturbation
» par le souvenir de luttes qui avaient été l'héritage fâcheux
» d'un passé de mille siècles. » L'éponge était ainsi passée sur les évènements de 1866. L'empereur d'Autriche prenait la main que lui tendait son ancien rival ; et, pour mieux sceller les liens de leur nouvelle amitié, il releva, peu de temps après, des fonctions de chancelier le comte de Beust, que le prince de Bismarck considérait toujours comme un obstacle à des relations sincères et étroites entre les deux cabinets.

Plus intimes étaient depuis longtemps les rapports de la cour de Berlin avec celle de Saint-Pétersbourg. Les deux souverains, dans l'entrevue d'Ems, au mois de juin 1870, avaient échangé de nouvelles assurances d'amitié et d'appui réciproques, auxquelles le Czar s'était montré fidèle pendant la guerre : il avait fait valoir son influence à Stuttgart auprès du roi, son beau-frère, en faveur de la Prusse, et à Copenhague en déterminant le cabinet danois à garder une stricte neutralité. Il avait enfin tenu en échec le cabinet de Vienne, qui inclinait, comme on l'a vu, du côté de la France. Personnellement l'empereur Alexandre II avait témoigné à son oncle, par des télégrammes de félicitations, toute la joie que lui causaient les succès des armes allemandes. De son côté, l'empereur Guillaume, dans un télégramme, avait rendu hommage à l'amitié

Digitized by Google

de la Russie, qui avait beaucoup contribué à assurer le triomphe de l'Allemagne.

La politique de la cour de Russie était loin d'obtenir l'approbation de la nation, et le prince Gortchakoff vice-chancelier de l'empire, partageait ces sentiments, tout en obéissant aux ordres de son souverain. Il était à prévoir toutefois que le gouvernement russe saisirait le moment favorable pour sauvegarder ses propres intérêts et offrir à la nation une compensation des grands changements qui allaient s'opérer sur sa frontière occidentale. Sous l'empire de ces idées, le prince Gortchakoff avait envoyé, le 19 octobre 1870, une circulaire aux grandes puissances pour les informer que la Russie ne se tenait plus pour liée par le traité de Paris de 1856 en ce qui concernait les restrictions qu'il apportait aux droits de souveraineté de la Russie dans la Mer Noire. Cette communication souleva à Londres une forte irritation, et surprit la chancellerie allemande, qui ne s'était pas attendue à ce que le cabinet russe réclamerait, au milieu de la guerre franco-allemande, la reconnaissance effective des services rendus à la Prusse. N'ayant aucun moyen de s'y refuser, elle prit l'attitude d'un médiateur. D'accord avec la Russie sur l'injustice commise par le congrès de Paris, M. de Bismarck ne fit des réserves que sur la forme employée par le cabinet de Russie pour se dégager d'un traité européen. La Russie ayant consenti à plaider sa cause devant une conférence des puissances signataires, le cabinet de Berlin prit l'initiative de négociations, qui amenèrent la réunion d'une conférence à Londres. Contre son gré et sur les instances de la Russie, M. de Bismarck dut acquiescer à l'admission de la France. En revanche, il profita de l'occasion de cette réu-

Digitized by Google

nion de l'aréopage européen pour lui notifier et faire reconnaître par lui le titre impérial que venait d'adopter le roi de Prusse. De son côté, la Russie obtint, à la conférence, grâce à l'appui du cabinet allemand, gain de cause pour toutes ses demandes. Les deux cours eurent ainsi tout lieu d'être satisfaites de leurs rapports et des fruits qu'ils avaient portés pour leurs empires.

Le cabinet de Berlin, s'estimant quitte envers la Russie, tourna, comme on l'a vu, son attention vers l'Autriche. Par ses agrandissements et par l'établissement de l'Empire allemand, la Prusse, naguère protégée ou auxiliaire de la Russie, était devenue son égale, et elle entendait suivre ses propres voies, défendre ses intérêts indépendamment des liens de famille et des relations personnelles, qui avaient souvent primé ces intérêts. L'alliance autrichienne, depuis la fin de la guerre, lui était devenue plus nécessaire que celle de la Russie ; mais, pour s'assurer l'amitié du cabinet de Vienne dans les affaires d'Occident, il fallait le dédommager du côté de l'Orient, de manière à le mettre à l'abri de la politique d'expansion de la Russie. Ce qu'elle avait perdu en Allemagne, l'Autriche devait le recouvrer dans la presqu'île des Balkans. Tel fut le point de départ de l'entente qui s'effectua en 1871 à Ischl et qui allait se développer l'année suivante, lors de la visite de l'empereur d'Autriche à Berlin. Le comte Andrassy, successeur du comte de Beust, avait ménagé cette entrevue à deux, qui fut transformée en entrevue à trois par l'arrivée inattendue de l'empereur de Russie : inattendue pour la diplomatie austro-hongroise, mais probablement préparée par l'empereur Guillaume, désireux d'épargner à son neveu une exclusion qui aurait pu être mal intepréetée en Russie. La visite

Digitized by Google

du Czar n'avait d'ailleurs ni pour but ni pour résultat de troubler l'alliance austro-allemande : il venait rassurer l'Autriche au sujet de la politique de la Russie en Orient et confirmer son accord avec les deux empires pour le maintien de la paix en Europe sur la base de l'état territorial établi dans l'Occident par le traité de Francfort, et en Orient par les traités de Paris et de Londres. Le cabinet de Berlin avait ainsi obtenu pour sa politique de très grands résultats, savoir : les conquêtes de 1870 reconnues par la Russie et l'Autriche, et ces deux puissances rapprochées sous les auspices de l'empereur Guillaume, devenu l'arbitre de l'Europe continentale.

A partir de ce moment on a vu tous les ans les trois Empereurs, dans des visites échangées sur leurs territoires respectifs, confirmer l'intimité de leurs rapports. Au printemps de 1873, l'empereur Guillaume et le prince de Bismarck se rendirent à Saint-Pétersbourg, et quelques mois plus tard ils allèrent saluer l'empereur d'Autriche à Vienne. Dans les années suivantes l'empereur Guillaume se rencontra avec le Czar aux eaux d'Ems et avec l'empereur François-Joseph à Gastein ou à Ischl.

Avec cette intimité des trois empereurs contrastait singulièrement l'attitude du cabinet de Berlin vis-à-vis du gouvernement français. En France, le lendemain de la libération du territoire, dans la presse et dans les salons on parlait plus librement sur l'Allemagne et l'on ne dissimulait ni le profond ressentiment qu'on nourrissait envers le vainqueur, ni l'espoir que l'on concevait de prendre sa revanche dans un avenir plus ou moins éloigné. L'avènement du maréchal Mac-Mahon à la présidence avait causé un certain déplaisir à Berlin, non à la cour, mais à la chancellerie. On attribuait

Digitized by Google

au maréchal et à son entourage, bien gratuitement, il est vrai, des projets de restauration orléaniste, et M. de Bismarck, par les raisons que nous avons exposées, préférait le maintien de la République, d'autant plus qu'il considérait les princes d'Orléans comme les représentants spéciaux d'une politique de revanche. D'autre part, le clergé français, dont l'attitude pendant la guerre avait été très patriotique, manifestait, depuis le rétablissement de la paix, des sentiments rien moins que bienveillants à l'égard du gouvernement allemand, qui, à ce moment, édictait les mesures les plus rigoureuses contre l'église catholique. A Berlin, on accusait encore le gouvernement français de favoriser l'insurrection carliste en Espagne et les fonctionnaires français sur la frontière d'être de connivence avec le Prétendant. Le gouvernement allemand avait reconnu le gouvernement du maréchal Serrano, régent de l'Espagne, et obtenu, à son exemple, l'adhésion des autres puissances, sauf la Russie, qui était favorable à don Carlos. Le prince de Hohenlohe, ambassadeur d'Allemagne, avait été chargé de faire des représentations à Paris, d'annoncer même que le cabinet de Berlin prendrait au besoin des mesures pour entraver les opérations des carlistes du côté de la mer.

A ces griefs le cabinet de Berlin en ajouta d'autres, au commencement de 1875. En Allemagne se colportaient les bruits les plus étranges et les moins vraisemblables. La France, y disait-on, était le pivot d'une vaste ligue catholique, comprenant l'Autriche et l'Italie réconciliée avec le Pape et ayant pour but de faire la guerre à l'Empire allemand. Enfin, et c'était là le point le plus grave, la France réorganisait son armée, créait les quatrièmes bataillons, et cela avec grand bruit et dans des intentions manifestement agressives contre l'Alle-



Digitized by Google

magne. La chancellerie de Berlin dénonça ces faits à l'attention des grands cabinets. Ses organes, dans la presse, déclaraient que la situation était inquiétante, que la France cherchait la guerre et que, puisqu'il en était ainsi, l'Allemagne pourrait bien ne pas lui permettre d'en choisir le moment. L'ambassadeur d'Allemagne à Paris reçut l'ordre de faire des représentations à ce sujet.

L'inquiétude fut vive dans toute l'Europe. Malgré le langage souvent excessif des journaux de Paris, nulle part on ne croyait que la France désirât faire la guerre; on craignait, au contraire, à tort peut-être, que la chancellerie allemande ne voulût achever la ruine de son ennemie de la veille. Le gouvernement français s'en émut et appela l'attention des cabinets sur la situation qui lui était créée. Ceux-ci, saisis d'ailleurs par la diplomatie allemande, intervinrent. L'Angleterre tint un langage très ferme à Berlin : il avait acquis la conviction, disait lord Derby, que la France n'avait nul désir de recommencer la guerre, mais que personne ne saurait trouver mauvais qu'elle organisât son armée et mît le pays en état de défense. Le cabinet anglais se mit aussi en rapport avec la Russie, qui, de son côté, agissait dans le même sens à Berlin. Devant l'opinion des cabinets amis, la chancellerie allemande finit par se rendre, de sorte que, le 10 mai, à l'arrivée à Berlin de l'empereur de Russie et du prince Gortchakoff, l'incident était terminé. L'empereur Guillaume, qui, paraît-il, ne l'apprit qu'à ce moment, était certainement de bonne foi en disant à l'attaché militaire de France : « On a voulu nous brouiller ». Le Czar, de son côté, affirmait au corps diplomatique accrédité à Berlin que la paix était assurée; et le chancelier russe, avant de quitter la capitale allemande, communiqua aux diplomates une dépêche

Digitized by Google

circulaire renouvelant la même assurance. Enfin, à l'ouverture de la session d'automne du parlement, le 27 octobre, l'empereur Guillaume déclara qu'il n'existait aucun motif de redouter la perturbation de la paix.

La crise était passée. Bien des fois, depuis, les récriminations et les accusations se sont renouvelées entre Berlin et Paris ; mais il ne s'est plus reproduit d'incident comme celui de 1875, qui avait menacé l'Europe d'une nouvelle guerre entre la France et l'Allemagne. La politique allemande, depuis ce moment, s'adoucit visiblement à l'égard de la France, qui a pu continuer, dans la plénitude de son indépendance, de travailler à sa réorganisation militaire et gouvernementale. Toutefois les rapports avec le gouvernement du maréchal Mac-Mahon demeuraient froids. Le cabinet allemand déclina l'invitation de participer à l'exposition universelle projetée à Paris pour l'année 1878 et détermina les divers États de l'Empire à s'associer à ce refus. De même, l'évolution du 16 mai, en sens réactionnaire, fut très mal accueillie à Berlin : le cabinet allemand, pour témoigner nettement ses sentiments à cet égard, renforça les garnisons en Alsace-Lorraine.

L'incident français avait jeté une certaine froideur entre les chancelleries allemande et russe. Le prince de Bismarck, mécontent des façons énergiques de l'intervention anglaise, était tout particulièrement choqué de l'attitude du prince Gortchakow, qui avait si ostensiblement pris le rôle de sauveur d'une paix qu'on prétendait à Berlin n'avoir jamais été mise en question. Toutefois, si les rapports des deux chanceliers furent affectés par cet incident, l'entente politique des deux empires n'en eut pas encore à souffrir. Le cabinet de Saint-Petersbourg, influencé par le courant panslaviste, envisageait très sérieusement l'éventua-

Digitized by Google

lité d'une guerre contre la Turquie. L'empereur Guillaume, personnellement, y était contraire comme à toute guerre : il n'avait rien à gagner et pouvait perdre beaucoup à une conflagration générale. Un moment il espéra avoir décidé le Czar à abandonner son projet : c'était une illusion. Les comités panslavistes y poussaient et le parti nihiliste menaçait : le cabinet russe regardait une guerre extérieure comme une soupape de sûreté contre les menées révolutionnaires. Le prince de Bismarck, de son côté, ne fit rien pour faire renoncer la Russie à ses desseins. Il ne voulait pas s'attirer l'inimitié des Slaves en s'opposant à la guerre, qui d'ailleurs, selon toute prévision, se prolongerait assez pour affaiblir la Russie : or une telle perspective ne pouvait déplaire au patriotisme allemand. L'Allemagne laissa donc faire. Après des tentatives infructueuses, faites à Constantinople, pour décider le Sultan à octroyer des réformes, qui certainement n'eussent pas satisfait les populations slaves, la Russie déclara la guerre à la Porte.

C'était en vain que le cabinet anglais avait insisté à Berlin pour que le chancelier prévînt cette conflagration ; la reine Victoria elle-même s'était employée auprès du prince de Bismarck dans le même sens, sans plus de succès que son gouvernement. La Russie entra en campagne avec l'assentiment du cabinet allemand, et le chancelier de l'Empire accentua cette attitude dans les termes les plus amicaux pour son alliée.

Au cours de cette guerre survint cependant un moment où il fallut prendre des déterminations nouvelles. Quelque étroits que fussent les liens d'amitié entre les cours de Berlin et de Saint-Pétersbourg, on ne pouvait oublier les engagements que l'empereur Guillaume avait contractés envers l'Autriche. Or, après une campagne pénible et sanglante, la Russie, ar-

Digitized by Google

rivée aux portes de Constantinople, avait imposé à la Turquie le traité de San Stefano, qui renversait tout d'un coup l'œuvre du traité de Paris, en ne laissant plus que la Thrace à la souveraineté du Sultan en Europe. L'entente entre la Russie et l'Autriche était rompue par ce traité, puisque la première de ces puissances s'instituait maîtresse de la presqu'île Balkanique, au détriment de l'influence et des intérêts matériels de la seconde. Le cabinet de Vienne trouva une alliée toute naturelle dans l'Angleterre, où le ministère tory se montra résolu à s'opposer à ce démembrement de la Turquie. L'Autriche et l'Angleterre armèrent, la première en mobilisant ses troupes, la seconde en envoyant son escadre dans les eaux turques. Que serait-il arrivé, si la Russie, passant outre, fût entrée dans Constantinople, dont elle occupait les alentours? Les deux puissances n'eussent pu empêcher cette occupation, que, du reste, la chancellerie allemande, étant donnés les rapports des deux cours, eût approuvée.

La Russie, on doit le supposer, prit peur : le prince Gortchakoff voyait l'Angleterre et l'Autriche résolues, et il ne se fiait pas à l'Allemagne. Il céda donc devant l'exigence des deux cabinets que le traité de San Stefano fût soumis dans sa totalité à l'examen des puissances signataires du traité de Paris ; et il réclama l'entremise du cabinet de Berlin pour inviter les puissances à se réunir en congrès.

Le congrès fut ouvert à Berlin sous la présidence du prince de Bismarck. La Turquie, vaincue et écrasée, en fit les frais. Tout le monde se tailla un morceau dans le drap turc, en se vantant de sa générosité de ne pas prendre tout au Sultan. Toutefois, si le vaincu fut saigné, le vainqueur ne fut pas laissé en possession intégrale de son butin. La Russie obtint

Digitized by Google

des territoires en Europe et en Asie ; par contre on lui refusa la création d'une grande Bulgarie, on agrandit la Grèce, au profond chagrin des Slaves ; et, ce qui était plus grave, on installa l'Autriche dans la Bosnie et l'Herzégovine, c'est-à-dire dans la partie occidentale de la presqu'île Balkanique.

L'empereur Guillaume, malade, pendant toute la durée du congrès, des suites de l'attentat du mois de juin, ne put intervenir en faveur du Czar, tandis que l'Autriche et l'Angleterre avaient dans le Prince Impérial et le prince de Bismarck de puissants soutiens. La Russie sortit donc du congrès rien moins que satisfaite : n'ayant pas créé de fait accompli, elle s'était placée dans la nécessité de discuter. « Ne me forcez » pas à choisir entre vous et l'Autriche », lui avait dit le chancelier allemand : obligé de choisir, il s'était placé du côté de l'Autriche, au risque de s'attirer l'animadversion du slavisme russe. Ces colères éclatèrent dès le lendemain du congrès. « Le congrès », disait le prince de Gortchakoff, « est la feuille » la plus noire de ma carrière. » La presse russe exhala sa haine dans les termes les plus violents contre le chancelier allemand, qui, selon elle, avait trahi l'amitié de la Russie en favorisant tous ses adversaires.

Une polémique violente s'engagea entre les journaux des deux pays. A l'exemple de deux amis sur le point de se brouiller, on énumérait de part et d'autre les services qu'on s'était rendus. La Prusse n'avait-elle pas fait acte d'amie, en 1854, pendant la guerre de Crimée, et en 1863, pendant l'insurrection de Pologne ? « Sans doute », répondaient les Russes ; « mais nous avons reconnu ces services, en 1866 en per» mettant à la Prusse d'écraser l'Autriche, et en 1870 en la » laissant écraser la France ». « D'accord », répliquait la

Digitized by Google

Prusse; « cependant il ne dépendait que de moi en 1877 de » défendre au gouvernement russe de faire à la Turquie une » guerre qui a valu à la Russie des agrandissements en Europe » et en Asie. »

En Russie, on ne voyait que ce que l'on n'avait pas obtenu au congrès, et l'on s'en prenait au cabinet allemand. Les esprits s'échauffaient, en bas comme en haut. On semblait disposé à ne pas exécuter le traité de Berlin ; on s'y prit trop tard. L'Autriche et l'Angleterre y tenaient, et l'Allemagne n'avait rien à refuser à ces puissances. L'attitude de la Russie devint menaçante. Pendant toute l'année 1878 et celle de 1879, la presse russe ne cessa d'attaquer le gouvernement allemand. En même temps le gouvernement russe fit des démonstrations sur la frontière, renforçant les garnisons et ordonnant des dislocations de régiments, dont la portée n'échappa point aux militaires. Des généraux russes, en voyage, tenaient des propos belliqueux. Le prince Gortchakoff, en villégiature à Bade, avait reçu dans cette ville un journaliste français, auquel il avait suggéré des idées de nature à faire croire à une entente entre la Russie et la France en vue d'une guerre contre l'Allemagne.

C'est à ce moment que mûrit chez le chancelier allemand le projet, qu'il nourrissait depuis longtemps, d'une alliance formelle avec l'Autriche-Hongrie. Le comte Andrassy avait empêché, en 1867 et en 1870, le cabinet de Vienne de prendre parti pour la France : il était l'homme qu'il fallait pour empêcher la Russie d'établir avec la France une alliance visant à la fois l'Allemagne et l'Autriche.

Au mois d'août 1879, le prince de Bismarck, de séjour aux eaux de Gastein, invita le premier ministre de l'empereur

Digitized by Google

d'Autriche à se rendre auprès de lui. Alors fut élaboré le projet d'une double alliance, qui devint bientôt le pivot de la politique européenne. Ce ne fut pas chose aisée pour le chancelier allemand de déterminer son maître à rompre en visière avec Alexandre II : au moment décisif l'empereur Guillaume fit mine de se dérober. A l'insu et contre le gré de M. de Bismarck, l'Empereur accepta une entrevue avec le Czar, qui à cette époque séjournait dans les provinces occidentales de son empire. L'opinion en Allemagne, très hostile à la Russie, se montra froissée d'une démarche qu'elle considérait comme un acte de condescendance excessive. L'entrevue eut lieu dans la gare d'Alexandrowo, située sur le territoire russe dans le voisinage de la ville de Thorn. Le Czar, se faisant l'écho des sentiments de son peuple, accusa le chancelier allemand « d'avoir oublié ses promesses de 1870 » : il faisait allusion aux pourparlers d'Ems, qui avaient précédé la guerre et au cours desquels le chancelier aurait pris des engagements très étendus en faveur des projets de la Russie en Orient. L'empereur Guillaume s'attacha à calmer, à exhorter, à avertir son impérial neveu. Cette entrevue croisa et entrava les négociations du prince de Bismarck avec la cour d'Autriche, sans pouvoir les arrêter ni les empêcher d'aboutir. Le 19 septembre, quinze jours après, le chancelier allemand se rendit à Vienne, où la population, par esprit d'antagonisme à l'égard de la Russie, lui fit un accueil chaleureux. Désignée par la presse russe comme l'objectif d'une guerre prochaine, comment l'Autriche n'aurait-elle pas saisi la main qu'on lui tendait pour faire face ensemble au puissant adversaire ? A la suite de conférences entre l'empereur François-Joseph et M. de Bismarck, un protocole fut rédigé établissant les conditions de

Digitized by Google

l'alliance des deux empires, qui venait se substituer ainsi à la triple alliance. L'alliance austro-allemande devait être purement défensive : les deux parties se promettaient aide et secours contre toute agression du dehors, et s'engageaient en général à maintenir l'ordre de choses établi dans l'Europe centrale.

L'empereur d'Autriche avait donné sa signature ; il restait à obtenir celle de l'empereur Guillaume, alors à Bade. Le ministère prussien, que le chancelier avait informé de l'affaire dès son retour à Berlin, avait donné son adhésion au traité, et son vice-président avait accepté la délicate mission de se rendre auprès de l'Empereur pour obtenir sa signature au protocole de Vienne. M. de Bismarck devint pressant, et, en offrant sa démission, il exerça une certaine pression sur son souverain, qui avait déclaré à différentes reprises qu'il ne consentirait jamais à se séparer de lui. Ce fut seulement le 15 octobre que l'Empereur donna sa signature, non sans avoir atténué les termes de l'arrangement et en se réservant le droit d'en communiquer le fond à l'empereur de Russie. Ce traité, qui avait été conclu pour quatre ans, fut renouvelé avant son expiration et sans fixation de délai. L'idée fondamentale de M. de Bismarck avait été d'en faire le point de départ d'une sorte d'alliance constitutionnelle entre l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie ; mais cette combinaison ne put se réaliser, les Hongrois y faisant des objections que les hommes d'État ne réussirent pas à vaincre.

Tel quel, le traité austro-allemand du 15 octobre 1879 visait en premier lieu la Russie et jusqu'à un certain point la France, ces deux puissances étant les seules contre lesquelles l'Allemagne et l'Autriche pussent se croire obligées de prendre de pareilles précautions.

La cour de Russie ne voulut pas paraître s'émouvoir de la nou-

Digitized by Google

velle alliance. Le grand-duc héritier rendit, au mois novembre, visite à la cour de Berlin, qui lui fit le plus cordial accueil. D'autre part, le prince Gortchakow, malade et fatigué, se désintéressait de plus en plus de la direction de son département, circonstance qui permit aux deux cabinets d'éviter bien des froissements, toujours prompts à se reproduire entre les deux chanceliers.

M. de Bismarck, qui déjà, pendant le congrès de Berlin, s'était attaché à témoigner des sentiments amicaux pour la France, continua, depuis, ses efforts dans le même sens. Tout en cherchant à lui fermer les portes des autres grands cabinets, il tenait à la gagner par de bons procédés, en l'appuyant dans les questions où l'Allemagne n'était pas directement intéressée. C'est pour cette raison qu'il avait favorisé les projets d'agrandissement de la Grèce et secondé la politique française en Egypte. Le lendemain de la signature du protocole austro-allemand, avant de quitter Vienne, il s'était rendu auprès de l'ambassadeur de France afin de le rassurer sur la portée de l'alliance des deux empires, en affirmant qu'elle n'avait rien d'agressif à l'égard de la France. Il n'en resta pas là. Un moment il parut caresser l'idée d'associer la République française à une grande ligue de la paix de l'Europe centrale. Il voulait empêcher la Russie et l'Angleterre de s'agrandir aux dépens de la Turquie d'Europe, et régler cette question au seul profit de l'Allemagne, de l'Autriche et de la France. Si M. de Bismarck avait espéré, par ces ouvertures et ces perspectives, détourner les hommes d'État dirigeants de la République de la question d'Alsace-Lorraine, il ne devait pas tarder à perdre cette illusion. Au mois d'août 1880, M. Gambetta, le représentant tout particulier de la politique

Digitized by Google

de revanche, prononça à Cherbourg un discours qui affirmait que la France, n'oubliant rien, attendait son heure. On répondit de Berlin à ce discours en ordonnant la célébration de l'anniversaire de Sedan, fête dont la suppression avait été d'abord résolue pour cette année. Les rapports entre les deux gouvernements restèrent cependant bons, le cabinet allemand se montrant en général favorable à la politique française au dehors. Dans les questions de Tunis et de Chine, la France trouva de l'appui et même de l'encouragement à Berlin. Dans la question de l'Afrique occidentale, comme on l'a vu plus haut, les deux gouvernements agirent même en commun, et l'Empereur, à l'ouverture de la session du parlement le 20 novembre 1884, s'empressa de constater cette entente.

La Russie, froissée dans son amour-propre, entravée dans ses aspirations par l'alliance austro-allemande, n'irait-elle pas prendre les devants d'une rupture, prévenue jusqu'alors grâce à l'amitié personnelle que se portaient l'empereur Guillaume et le Czar? Dans toute l'Europe on était persuadé que cette amitié ne survivrait pas à l'un ou à l'autre de ces augustes personnages, l'héritier du trône de Russie passant pour ne partager les sympathies de son père ni pour la dynastie prussienne ni pour la nation allemande. Un événement inattendu et effroyable devait bientôt détruire cette légende : une fois de plus il devait être prouvé que le souverain ne peut pas toujours, à son gré, obéir à ses sentiments de prince héritier. Le 13 mars 1881, Alexandre II mourut assassiné par les nihilistes. Trois jours après, le ministre des affaires étrangères de Russie déclara, au nom d'Alexandre III, dans une circulaire, que la politique du nouvel empereur sera entièrement pacifique, « que la Russie » restera fidèle à ses amis et qu'elle maintiendra intégralement

Digitized by Google

» ses sympathies consacrées par la tradition ». Le sens de ces paroles était clair. D'ailleurs, le 22 mars, l'empereur Guillaume en fournissait le commentaire. A la réception d'un télégramme de félicitations du Czar, il s'écria : « Du nouvel empereur, la vieille fidélité et amitié, voilà qui fait du bien. » Le Prince Impérial d'Allemagne alla compléter ces manifestations amicales. Après avoir assisté, à Saint-Pétersbourg, aux funérailles d'Alexandre II, il visita Moscou, où il assura, devant les délégués de la colonie allemande, que les vieilles relations amicales continueraient de subsister comme par le passé.

Le nouvel empereur de Russie donna à cet échange de bonnes paroles une sanction solennelle. Sur son désir, les deux souverains se rencontrèrent le 9 septembre à Dantzig. Le Czar s'était fait accompagner dans son voyage en Prusse par M. de Giers, suppléant du prince Gortchakoff au ministère des affaires étrangères ; il n'y amena pas son ministre de l'intérieur, le général Ignatieff, grand antagoniste de l'Allemagne. De son côté, l'empereur Guillaume eut à ses côtés le Prince Impérial et le prince de Bismarck. Ce fut une véritable visite de rapprochement et de réconciliation entre les deux cours. La triple alliance semblait presque rétablie. « Nos entrevues », dit l'empereur Guillaume, à l'ouverture du parlement le 17 novembre, « à Gastein avec l'empereur d'Autriche, et à Dantzig » avec l'empereur de Russie, ont été l'expression des relations » intimes, personnelles et politiques qui nous lient avec les » monarques et unissent l'Allemagne avec les deux puissants » empires voisins : ces relations sont une garantie solide de la » durée la paix, vers laquelle tend d'un parfait accord la po- » litique des trois cours impériales. »

Mais déjà l'année 1882 mit de nouveau ces bons rapports

Digitized by Google

en question, en montrant que l'opinion en Russie était en désaccord avec celle du souverain. Au mois de janvier, un des généraux les plus considérés et les plus populaires de l'armée russe tint, dans un banquet, un discours on ne peut plus véhément contre l'Autriche et l'Allemagne. Le gouvernement transmit ses excuses à l'ambassadeur d'Autriche et donna au général l'ordre de voyager à l'étranger. A peine arrivé à Paris, le même général, recevant des étudiants serbes, prononça de rechef un discours dans lequel il préconisait une alliance de tous les Slaves avec la France afin de briser la prépondérance de l'Allemagne. Le général fut rappelé et réprimandé ; mais tout le monde reconnaissait qu'il avait été le fidèle interprète de l'opinon de ses compatriotes.

Néanmoins la cour de Russie s'appliqua à apaiser l'irritation qui régnait à Berlin et à Vienne. Le prince Gortchakoff, adversaire résolu de la politique allemande, prit le 9 avril sa retraite définitive. L'automne suivant, le frère d'Alexandre III assista aux manœuvres qui eurent lieu en Silésie sous les ordres de l'empereur Guillaume. Au mois de novembre, M. de Giers, ministre des affaires étrangères de Russie, en se rendant en Italie, eut des entretiens avec les ministres dirigeants d'Allemagne et d'Autriche. Mais ce n'est que l'année suivante que le cabinet russe rentra définitivement dans le giron de la triple alliance. L'année 1883 fut décisive pour cette grande ligue de la paix, comme la qualifiait la diplomatie des cours du nord. Le traité d'alliance austro-allemande, ainsi que nous l'avons dit, avait été renouvelé sans date. Plusieurs autres États étaient venus se grouper autour des deux empires. D'autre part, la confiance entre Berlin et Saint-Pétersbourg ne s'était pas complètement rétablie. On remarquait que le gouvernement allemand

Digitized by Google

augmentait ses garnisons sur la frontière russe, renforçait son escadre dans la Baltique, et mettait la dernière main aux ouvrages de la forteresse de Posen. C'est à ce moment que le ministre des affaires étrangères de Russie vint encore en Prusse pour conférer avec l'Empereur et le chancelier allemand. Cette fois la paix entre les trois cours sortit de ces pourparlers. Le cabinet russe, dans un but conservateur et sous le coup des crimes nihilistes, s'associa aux deux autres cours en vue du maintien d'une paix dont la Russie éprouvait le plus pressant besoin. La paix avec l'Allemagne impliquait l'entente avec l'Autriche sur le terrain de la politique orientale, dans le sens d'un partage égal d'influence et d'action dans la presqu'île des Balkans. Les événements ultérieurs mirent à jour cette entente, qui, deux ans plus tard, subit heureusement l'épreuve de la crise bulgare et rouméliote.

L'empereur Guillaume, pour qui le maintien de la paix pendant le reste de son règne était devenu la principale préoccupation, éprouva un tel plaisir de ce revirement de la politique russe qu'il s'en épancha devant le bureau des chambres prussiennes, venu en novembre 1883 pour le complimenter. Il ne tarit pas de faire l'éloge du Czar et de son ministre des affaires étrangères, qui avaient fait les protestations les plus formelles en faveur de la paix et de l'amitié de la Russie à l'égard des deux autres empires. Depuis en effet les rapports entre l'Allemagne et la Russie n'ont plus été troublés. La cour de Russie n'a manqué aucune occasion de témoigner de ses bons sentiments. Le 26 février 1884, 70e anniversaire de la nomination de l'empereur Guillaume comme chevalier de l'ordre militaire de Saint-Georges, une députation militaire, conduite par un grand-duc, oncle du Czar, vint féliciter l'Empe-

Digitized by Google

reur à Berlin ; on célébra et fêta la vieille fraternité d'armes, on rappela les guerres de l'Indépendance de 1813, souvenir qui contrastait singulièrement avec les projets conçus naguère par le prince de Bismarck d'une alliance avec la France. Une autre fois le fils du Prince Impérial d'Allemagne alla à Saint-Pétersbourg assister aux fêtes données à l'occasion de la majorité du grand-duc héritier de Russie. Sur la frontière, les officiers des deux armées vinrent fraterniser et se jurer bonne camaraderie.

La consécration officielle du rétablissement de la triple alliance ne se fit pas attendre. Au mois de septembre, les trois empereurs eurent une entrevue dans la petite ville russe de Skierniewize, près de la frontière autrichienne. Alexandre III et François-Joseph s'y rencontrèrent pour la première fois : il ne leur restait qu'à confirmer l'alliance renouvelée entre eux l'année précédente. L'empereur Guillaume avait proclamé ce fait, à l'ouverture du parlement au mois de mars, et il répéta, à la session d'automne, qu'il regardait comme durable l'amitié des trois monarques, scellée de nouveau dans l'entrevue de Skierniewize.

L'adhésion que la Russie avait donnée dès 1883 à l'alliance des empereurs d'Allemagne et d'Autriche n'était restée sans écho ni dans les cours des jeunes États balkaniques ni à Constantinople. La politique allemande à l'égard de la Porte avait, depuis peu de temps subi de profonds changements. En 1880 encore, à la conférence de Berlin, le chancelier n'avait pas fait preuve de clémence envers la Porte, à qu'il voulait imposer de lourds sacrifices au profit de la Grèce. Ces temps n'étaient plus. On échangea de grandes politesses avec le Sultan. Sur sa demande, on lui envoya des généraux et des officiers pour instruire l'armée ottomane, des financiers pour

Digitized by Google

réorganiser les douanes et l'administration, des juristes pour réformer la justice. Le Sultan envoya à Berlin un de ses maréchaux avec mission de solliciter l'entrée de la Turquie dans l'alliance des empereurs : cette offre, toutefois, ne fut pas accueillie en raison des garanties effectives qu'elle eût exigée et auxquelles la chancellerie allemande ne voulait pas consentir. On avait adopté, à Berlin, le principe de ne contracter aucun engagement de nature à obliger l'Allemagne à prendre les armes, à moins que ses intérêts ne fussent immédiatement affectés. On promit à la Porte la protection des deux empires, mais en se réservant toute latitude quant à la mesure et aux moyens.

La même ligne de conduite fut suivie à l'égard des autres États Balkaniques. En septembre 1883, la Roumanie et la Serbie avaient fait acte d'adhésion à l'alliance sans qu'aucun traité fût intervenu entre ces cabinets et les deux empires. L'empereur Guillaume commandait, dans l'automne de la même année, les grandes manœuvres aux environs de Hombourg : il y était entouré d'un grand nombre de souverains allemands, et il y avait convié les rois d'Espagne et de Serbie.

Ces manœuvres, plus brillantes que jamais auparavant, eurent un épilogue fâcheux. Le roi Alphonse d'Espagne, qui avait entrepris le voyage d'Allemagne dans le but de connaître l'armée allemande et de cimenter les bonnes relations entre les deux pays au moyen d'un traité de commerce avantageux, avait reçu de la part de l'empereur Guillaume un accueil des plus flatteurs. Puis, suivant l'usage des cours du nord, l'Empereur, voulant donner une marque particulière de distinction à son hôte, l'avait nommé colonel honoraire d'un régiment de uhlans. Il se trouvait que ce régiment était alors en garnison à Strasbourg. Cet accueil et cette nomination sou-

Digitized by Google

levèrent à Paris des susceptibilités, dont quelques meneurs de le démagogie tirèrent parti pour organiser une démonstration injurieuse contre le roi Alphonse lors de son passage en France. A Berlin on n'eut pas de peine à se convaincre que sur le dos du roi d'Espagne on visait l'Allemagne. L'empereur Guillaume fut le premier à apprécier l'incident dans ce sens, et, démonstration pour démonstration, il envoya un de ses aides de camp à Madrid pour informer le roi de la prochaine visite du Prince Impérial. Ce voyage eut lieu en novembre, avec grand apparat. Le prince se rendit à Gênes, où il rejoignit l'escadre allemande, qui le conduisit en Espagne.

Le sud de l'Europe, à son tour, semblait disposé à entrer dans le giron de la politique allemande, dont l'Italie avait la première subi la force d'attraction. Hésitante pendant la guerre de 1870, flottant entre ses souvenirs, qui lui prescrivaient la gratitude envers la France, et l'intérêt politique, qui la poussait vers le vainqueur du jour, l'Italie se rapprochait peu à peu de l'Empire allemand, qui combattait alors les mêmes ennemis : le Saint-Siège et le parti conservateur en France. Ce rapprochement fut préparé par les membres des deux familles royales. Le Prince Royal d'Italie et la Princesse rendirent, en 1872, une visite à Berlin, précédant d'une année celle du roi Victor-Emmanuel, qui passa par Vienne avant d'aller saluer l'empereur Guillaume. Au commencement de l'été de 1875, le Prince Impérial d'Allemagne alla à la cour d'Italie pour annoncer la visite de son père, qui, au mois d'octobre, se rendit à Milan, où il eut une entrevue avec le roi Victor-Emmanuel. La cour et les populations firent à l'Empereur un accueil enthousiaste; les conseils municipaux des grandes villes, Rome non exceptée, lui votèrent des adresses;



Digitized by Google

dans les banquets officiels, on échangea des toasts rappelant les souvenirs des luttes communes de 1866. Les journaux, de leur côté, s'attachèrent à donner à la visite impériale le caractère d'une démonstration contre le Pape : c'était, disaient-ils, la ligue des pouvoirs laïques contre l'esprit de réaction, dont le siège était au Vatican. Ce voyage, dont l'empereur Guillaume se déclarait enchanté, eut cependant, au retour, un épilogue moins agréable, étant donnés les rapports cordiaux rétablis avec la cour de Vienne. Lors de son passage à Trente, l'empereur Guillaume dut entendre sous ses fenêtres les acclamations de ceux qui semblaient attendre de la nouvelle amitié scellée à Milan la réalisation de leurs rêves d'annexion du Tyrol méridional à l'Italie. Ce fut un nuage passager, dont l'empereur Guillaume ne se souvenait plus quelques jours après, lorsque, à l'ouverture du parlement, il célébrait l'union nationale et l'amitié mutuelle de l'Allemagne et de l'Italie. Depuis lors l'intimité entre Berlin et le Quirinal se manifesta dans de fréquentes occasions. L'alliance de l'Allemagne et de l'Autriche, en tant que visant surtout la défense du *statu quo* territorial dans l'Europe centrale, attirait tout naturellement l'Italie, toujours inquiète de l'avenir. Aussi, sans être reçu comme associé de cette alliance à deux, le cabinet italien, en acceptant le but de l'alliance austro-allemande, put-il s'assurer quelques-uns de ses avantages. Il lui fallait rompre avec le radicalisme à l'intérieur, principalement avec ceux qui voulaient compléter l'Italie au détriment de l'intégrité de la monarchie austro-hongroise; en retour, il obtenait certaines promesses contre des éventualités d'agression du dehors, fort peu probables assurément, mais à charge de prêter aussi un appui effectif et analogue aux deux empires.

Digitized by Google

Du côté de l'Espagne la politique allemande posa également ses jalons. La première parmi les grandes puissances, l'Allemagne avait reconnu, en 1875, la restauration du trône des Bourbons. Le roi Alphonse XII, marié en secondes noces à une archiduchesse d'Autriche, se voyait ainsi personnellement rapproché du puissant allié de l'empereur François-Joseph. Invité aux manœuvres allemandes en 1883, le roi y trouva un hôte bienveillant qui se prit d'une profonde sympathie pour le jeune souverain, dont le voyage se termina plus tard par l'incident que nous avons raconté. Une alliance politique ne fut pas conclue entre les deux cours; on s'en tint aux engagements sur le terrain commercial. Mais les injures auxquelles le roi avait été en butte, à son passage à Paris, furent vivement ressenties à la cour de Berlin, qui en comprenait pleinement la signification hostile à l'Allemagne. Sous le coup de cet incident, l'empereur Guillaume résolut d'envoyer le Prince Impérial à Madrid rendre au roi la visite de Hombourg. Ce voyage, pour éviter le territoire français, s'effectua par l'Italie, où il provoqua de nouvelles démonstrations en faveur de l'Allemagne. L'accueil du Prince Impérial à Madrid fut bon, sans être aussi chaleureux que celui des Italiens. Le prince allemand arriva dans la capitale de l'Espagne au moment d'une grave crise gouvernementale, et l'opinion prêtait au cabinet de Berlin des préférences pour le parti conservateur. Le sentiment populaire en Espagne s'émeut facilement à l'idée d'une ingérence, si légère qu'elle soit, de l'étranger dans les affaires intérieures; et ce sentiment se manifesta bientôt après contre les hommes d'État qu'on regardait comme les promoteurs de cette évolution sur le terrain international.

En effet, en 1885, les derniers moments du roi Alphonse

Digitized by Google

furent singulièrement troublés par l'incident des îles Carolines, dont le cabinet de Berlin se disposait à prendre possession, en se fondant sur le défaut d'une occupation effective par l'Espagne. Le conflit qui en résultait se traduisait à Madrid et dans d'autres villes par des démonstrations violentes de la populace contre les maisons occupées par l'ambassade et les consulats de l'Empire. L'opinion publique était quelque peu déconcertée; elle ne pouvait concilier les témoignages récents d'amitié envers le roi avec l'occupation, effectuée subitement, d'îles considérées depuis des siècles comme faisant partie du domaine colonial de l'Espagne. Finalement les sentiments personnels de la cour de Berlin l'emportèrent sur la politique officielle, qui en cette circonstance avait agi avec une brusquerie à laquelle la visite du Prince Impérial était loin d'avoir préparé les Espagnols. Le gouvernement allemand reconnaissant la position dangereuse du roi, résolut de céder, non sans faire de nouveau preuve d'habileté, en choisissant pour arbitre le Pape, avec qui il négociait depuis longtemps en vue de mettre un terme au conflit religieux. Il se tirait ainsi d'une façon habile d'un embarras qui aurait pu susciter une grave conflagration maritime, en même temps qu'il se conciliait les bonnes grâces du Souverain Pontife, qui s'estima très flatté de cet hommage rendu au prisonnier du Vatican et en témoigna hautement devant le collège des cardinaux.

La triple alliance impériale, dont la cour de Berlin est l'âme, n'a pas trouvé dans le midi de l'Europe un terrain aussi favorable que dans le nord. Les États de la Péninsule ibérique sont trop éloignés du centre de l'Europe pour être obligés de prendre parti dans les questions qui peuvent y diviser les gouvernements ou les nations; et, grâce à leur situation géogra-

Digitized by Google

phique, ils sont à l'abri des contestations territoriales, cause principale des conflits dans le reste de l'Europe. Quant à l'Italie, plus intéressée que l'Espagne aux choses de l'Europe centrale, c'est la question du Pape qui pendant longtemps encore déterminera le choix de ses alliances; elle s'est rangée du côté de la triple alliance, qui signifie le maintien de l'état de choses existant; elle l'abandonnera probablement le jour où l'alliance ne garantirait pas cette situation d'une manière efficace.

C'est sans contredit cette garantie de ce qui existe qui séduit le plus l'empereur Guillaume dans l'alliance des trois empereurs. Sous une forme un peu modifiée, la triple alliance de 1883 rappelle l'ancienne Sainte Alliance, combinaison dont le roi Frédéric-Guillaume III avait été un des fondateurs et que chérit son fils, si ressemblant à son père sous bien des rapports. Car la Sainte Alliance, qui se présentait comme le défenseur des principes conservateurs contre la révolution, n'avait au fond d'autre but que de garantir à ses membres les conquêtes reconnues par le traité de Vienne. De même l'alliance instituée de nos jours sous les auspices de l'empereur Guillaume entend surtout mettre à l'abri les conquêtes faites depuis 1870 par les trois empires. Le maintien de la paix étant le meilleur moyen d'obtenir ce résultat, l'alliance des trois empereurs agit logiquement en s'attachant à prévenir les conflagrations générales. Réussira-t-elle toujours dans cette tâche? Les contemporains peuvent le souhaiter, sans se bercer d'une tranquillité parfaite à ce sujet. Il ne faut pas oublier en effet que dans la première période de la triple alliance un de ses membres, la Russie a pu engager une grande guerre sans que les deux autres l'en aient empêchée. On a pu voir aussi que les recommandations des trois cours n'ont pu, en 1885,

Digitized by Google

prévenir l'explosion en Roumélie, ni faire rentrer dans les rangs les Bulgares et les Serbes. On n'empêche de semblables collisions qu'en y intervenant par les armes; or l'empereur Guillaume a toujours reculé devant l'emploi de ce moyen, le seul que respectent des peuples jeunes, plaçant leur volonté et leurs intérêts au-dessus du droit public et des traités internationaux. L'avenir dira si cette épreuve sera épargnée à l'alliance des trois cours, et si, le jour où elle viendrait à s'imposer, ces empires demeureraient aussi unis pour l'action qu'ils l'ont été jusqu'ici pour les injonctions par la seule voix diplomatique.

L'empereur Guillaume restera, de son vivant, le directeur de cette alliance, qui, tout en servant la cause de la paix générale, est tout particulièrement à l'avantage de l'Allemagne. Cet empire ne se trouve en opposition d'intérêts ni avec l'Autriche ni avec la Russie: ce qu'il a à redouter, ce n'est pas une guerre avec l'une ou l'autre de ces puissances ou avec les deux. L'antagonisme n'existe qu'entre la Russie et l'Autriche, et tout l'art de la diplomatie allemande s'est exercé jusqu'à présent à prévenir entre ces deux pays une collision, dans laquelle l'Allemagne ne pourrait rester spectatrice impassible. Le maintien de la paix entre l'Autriche et la Russie est la meilleure garantie que l'empire d'Allemagne et son souverain puissent désirer pour sauvegarder les conquêtes de 1866 et de 1870.

Les évènements forment et transforment les chefs d'État. A l'origine, l'empereur Guillaume, héritier du trône prussien, songeait à la consolidation du pouvoir royal en face des revendications du libéralisme bien plus qu'à des agrandissements qui ne pouvaient se réaliser que par une grande guerre ou par des bouleversements révolutionnaires. Les événements de

Digitized by Google

1848 et le second Empire en France ont eu une influence décisive sur les actes et la politique du prince. Le mouvement unitaire en Allemagne, en visant les petits États, devait lui apparaître comme un moyen d'élévation de la Prusse et de sa dynastie. Dans les journées de mars il avait quitté Berlin, la haine dans le cœur contre les insulteurs du pouvoir royal; mais il y revenait quelques mois après, avec la pensée que la royauté prussienne pourrait, en le dirigeant, faire tourner à son profit le mouvement populaire de la Prusse et de l'Allemagne. Il comprit de bonne heure que pour réaliser de tels projets l'armée était l'instrument nécessaire, et c'est en en reconnaissant l'insuffisance qu'il consacra toute son activité à cette réforme, qui lui a suscité à la fois tant de conflits, mais aussi valu tant de succès.

L'avènement du second Empire français ne pouvait que l'encourager dans la poursuite de ses projets. L'exemple de Frédéric le Grand a sans doute séduit l'esprit militaire de l'empereur Guillaume; mais c'est la politique de Napoléon III qui lui a imprimé l'impulsion et rendu possible l'exécution de plans qui, avant 1852, pouvaient paraître chimériques à un prince ultra-conservateur. Pour agrandir la Prusse et exclure l'Autriche de la Confédération germanique il fallait passer outre aux traités de 1815. C'est Napoléon III qui eut le courage de proclamer qu'il abhorrait ces traités. Il les condamnait, parce qu'ils amoindrissaient le territoire de la France et méconnaissaient le principe des nationalités, qu'il soutenait au profit de l'Italie contre l'Autriche. L'empereur Guillaume eut la bonne fortune d'avoir pour contemporain un souverain français, partisan d'un remaniement de la carte d'Europe et ami déclaré de cette idée nationale, qui était le levier de la

Digitized by Google

puissance prussienne en Allemagne. C'est donc la politique de l'Empire français qui a en grande partie inspiré et servi celle du roi Guilaume. Grâce à elle, dès le début de la guerre du Danemarck, la Prusse avait gagné la partie; contre le gré de Napoléon III, cette guerre n'aurait pu s'engager comme un duel entre une grande puissance et un État de troisième ordre. Grâce à elle encore, nous pourrions ajouter même grâce au courant d'opinion dominant alors en France, le roi Guillaume a pu en 1866 dissoudre la Confédération germanique : ce coup frappait les traités de 1815, détestés par l'Empire, et frappait en même temps la maison d'Autriche, détestée en France depuis les temps de Richelieu.

En mettant à profit ces heureuses circonstances extérieures, le roi Guillaume est parvenu à réaliser des projets longtemps médités et à renouer le fil des grands exploits guerriers, coupé à la mort de Frédéric II. Dans cette entreprise, la raison d'État et l'intérêt dynastique l'ont amené à réprimer des sentiments personnels et à composer avec des convictions intimes qui forment le fond de son caractère et expliquent ses hésitations à la veille des grandes décisions. Mais lorsque l'œuvre est accomplie, il revient à son point de départ ; il repousse des auxiliaires entachés d'idées révolutionnaires et recherche les mêmes alliances que lui a recommandées le testament de son père. L'alliance des trois empires est pour lui une garantie à la fois contre les ennemis du dehors et contre ceux du dedans, contre ceux qui en veulent à l'intégrité de son territoire et contre ceux qui en veulent au pouvoir de sa couronne.

Lorsqu'on met en parallèle le règne du roi Frédéric le Grand et celui de l'empereur Guillaume, on remarque que le second a échappé, jusqu'à présent du moins, au danger d'une coali-

Digitized by Google

tion de grandes puissances qui, à certains moments, ont menacé l'existence même de la Prusse de Frédéric II. Ce roi s'est toujours battu contre plusieurs puissances à la fois, alors que Guillaume Ier n'a jamais eu affaire qu'à une seule, pendant que les autres puissances regardaient et comptaient les coups. En revanche, l'empereur Guillaume a passé tout son règne à lutter contre un adversaire qui était inconnu au roi Frédéric ; nous voulons parler du régime parlementaire. On a pu voir, au cours de cette histoire, que l'Empereur a souvent, suivant les événements, changé d'amis et d'ennemis ; mais jamais il n'est devenu infidèle à son inimitié pour le parlementarisme. Il en avait combattu les commencements sous le règne de son frère et ne s'y était rallié plus tard que comme un soldat se soumettant à une consigne déplaisante. Peut-être pressentait-il qu'il le rencontrerait un jour sur son chemin, contrecarrant ses plans et troublant ses calculs. C'est qu'en effet l'œuvre de l'un s'accommode mal avec le principe de l'autre: l'épée et la tribune n'ont jamais vécu ensemble en bonne intelligence. L'empereur Guillaume l'a essayé un moment. Voyant le parti libéral prussien si ardent dans ses aspirations de grandeur et d'hégémonie, il pensa que ce parti ne lui marchanderait pas l'instrument militaire qui lui était nécessaire pour accomplir de si vastes projets. Cet essai du régime parlementaire qui caractérisa la « nouvelle ère » — comme on appelait alors la Régence, — ne réussit point, parce que le Régent ne voulut pas consentir au moindre partage du pouvoir tel que le comporte ce régime. Encore le Régent fut-il obligé de dissimuler ses projets d'avenir, dont le parti libéral ne soupçonnait pas l'existence chez un prince si attaché jusque là aux anciens traités et au vieux droit européen. Dans ces con-

Digitized by Google

ditions, les libéraux ne voyaient dans les projets d'augmentation de l'armée, comme dans les demandes d'énormes crédits, que l'invasion du militarisme, à laquelle ils ne voulaient pas prêter les mains, à moins que la couronne ne leur fît une part convenable dans l'exercice du pouvoir. La brouille avait commencé avant l'avènement du Régent au trône, et le couronnement de Kœnigsberg fut assombri par les nuages d'un conflit imminent. Trois ministères libéraux n'ayant pu vaincre l'opposition de la Chambre basse, le roi prit pour premier-ministre l'homme qu'il savait résolu à l'aider dans l'exécution de son programme extérieur et intérieur.

A la « nouvelle ère », d'une bien courte durée, succéda la longue ère du conflit constitutionnel, qui ne fut apaisé que par les grands succès militaires de 1866. Le roi Guillaume n'avait pas cédé d'une semelle et, tout en demandant la sanction parlementaire pour les actes de la période dictatoriale, il déclarait avec franchise que dans des circonstances analogues le pouvoir royal n'hésiterait pas à agir de même. Le conflit fut apaisé, mais non terminé. Il surgit de nouveau, avant 1870, dans le parlement du nord, et après cette année-là dans le parlement de l'Empire. Il ne s'agissait plus d'une divergence sur une seule question ; le dissentiment portait sur les limites du pouvoir royal et du pouvoir parlementaire, limites aussi difficiles à définir que celles de l'État et de l'Église. Le message du 4 janvier 1882 doit être regardé comme le *credo* de l'empereur Guillaume et comme le dernier mot de sa politique à l'intérieur. Il y déclare qu'en Prusse comme dans l'Empire allemand le souverain règne et gouverne, et il réclame pour lui et ses successeurs le droit de diriger personnellement le gouvernement de l'État. C'est la doctrine qui avait engendré au-

Digitized by Google

trefois le conflit avec la représentation nationale, et qui est contestée par le libéralisme de toutes nuances. C'est là une question que l'empereur Guillaume ne résoudra pas et que son successeur trouvera dans son héritage, avec d'autres problèmes, tels que le socialisme d'État et la forme définitive de l'Empire allemand.

A chacun son œuvre et à chaque œuvre son heure. L'empereur Guillaume est un des rares mortels à qui tout a réussi, et, d'après la légende des anciens, les dieux aiment l'homme heureux. Jamais règne n'aura été inauguré avec plus de silence pour se révéler avec tant de bruit et rayonner avec tant d'éclat. Si un souci pouvait troubler les dernières années du vieux souverain, ce ne pourrait être que la crainte que son successeur ne réussît pas comme lui, Neptune armé, à commander aux éléments rebelles.

FIN

Digitized by Google

Digitized by Google

# TABLE DES MATIÈRES


| | | Pages. |
|---|---|---|
| CHAPITRE PREMIER. | Le prince Guillaume. — Jeunesse et début. 1797-1847 | 1 |
| CHAPITRE DEUXIÈME. | Le prince de Prusse et la Révolution de 1848. 1847-1848 | 10 |
| CHAPITRE TROISIÈME. | Années d'abstention. 1848-1857 | 27 |
| CHAPITRE QUATRIÈME. | La Régence. 1857-1861 | 49 |
| CHAPITRE CINQUIÈME. | Le roi Guillaume. — Avènement au trône. — Conflit avec le Parlement. — Dissentiments avec l'Autriche. 1861-1863 | 66 |
| CHAPITRE SIXIÈME. | La guerre du Danemarck. — La question des Duchés. — Le conflit constitutionnel. — Le conflit avec l'Autriche. — La convention de Gastein. 1863-1865 | 83 |
| CHAPITRE SEPTIÈME. | L'alliance italienne. — Rupture avec l'Autriche. — Fin de la Confédération germanique. 1865-1866 | 121 |
| CHAPITRE HUITIÈME. | Guerre de la Prusse, de l'Autriche et des États allemands. — Médiation de la France. 1866 | 179 |
| CHAPITRE NEUVIÈME. | Fin du conflit constitutionnel. — Les traités de paix avec l'Autriche et les États du Sud. — Les annexions. — Constitution de la Confédération du Nord. 1866-1867. | 203 |


Digitized by Google

Pages

CHAPITRE DIXIÈME. Les demandes de compensation de la France. — L'affaire du Luxembourg. 1866-1867 ..... 226

CHAPITRE ONZIÈME. Les projets d'alliance. 1867-1870..... 245

CHAPITRE DOUZIÈME. La candidature Hohenzollern. — La déclaration de guerre de la France. 1869-1870 ..... 277

CHAPITRE TREIZIÈME. La guerre avec la France. — Proclamation de l'Empire allemand. 1870-1871.. 302

CHAPITRE QUATORZIÈME. La fin de la guerre. — Le traité de paix. 1870-1873 ..... 336

CHAPITRE QUINZIÈME. L'Empereur et les Parlements. 1871-1886. 361

CHAPITRE SEIZIÈME. Les ennemis de l'Empire. 1871-1886..... 376

CHAPITRE DIX-SEPTIÈME. L'Empereur et le Pape. 1871-1886..... 392

CHAPITRE DIX-HUITIÈME. Le socialisme d'État et la politique coloniale. 1878-1886..... 424

CHAPITRE DIX-NEUVIÈME. L'Empereur et l'Europe. 1871-1886..... 438

Châteauroux. — Imprimerie et Stéréotypie A. MAJESTÉ.

Digitized by Google

Digitized by Google

:ur un vieux palais, par
ançaise, 1 vol. gr. in-8.
rix. ..... 7 fr.

ar la Vicomtesse Alix de
Prix..... 7 fr. 50

ue de nos intérêts com-
Prix..... 1 fr.

t le budget du Foreign-
Prix..... 1 fr.

agascar, par un marin.
Prix..... 2 fr.

ession dans l'homme, dans la
'. grand in-8, avec le portrait
Prix..... 10 fr.

. e, roman japonais, traduit en
Dickeins, traduction française
· bois, exécutées au Japon
Prix..... 12 fr.

int-Ange, 1 vol. in-8, avec
Prix..... 5 fr.

yer. Six forts volumes in-8.
Prix..... 45 fr.

:on dramatique européenne
uvrage complet se vendent
théâtre contemporain en
75, par Alphonse Royer.
Prix..... 15 fr.

et à parler une langue en
au français, à l'espagnol,
de chaque volume. 10 fr.

espondance, contenant des
tes et un dictionnaire des
e J.-B. Melzei et honorée
nglais, des Espagnols, des
aque manuel. 2 fr. 50

s de prosateurs latins
des auteurs, recueillis et
Ecole normale supérieure
Prix..... 3 fr.



Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

HARVARD LAW LIBRARY

FROM THE LIBRARY

OF

RAMON DE DALMAU Y DE OLIVART

MARQUÉS DE OLIVART

RECEIVED DECEMBER 31, 1911

Digitized by Google

Digitized by Google